



HAL
open science

LES MOULINS HYDRAULIQUES À GRAINS ET LES MINOTERIES DE L'ALENÇONNAIS, XVII^e -XX^e SIÈCLES. DE LA LUMIÈRE À L'OMBRE, QUATRE SIÈCLES D'ÉVOLUTION

Patrick Birée

► **To cite this version:**

Patrick Birée. LES MOULINS HYDRAULIQUES À GRAINS ET LES MINOTERIES DE L'ALENÇONNAIS, XVII^e -XX^e SIÈCLES. DE LA LUMIÈRE À L'OMBRE, QUATRE SIÈCLES D'ÉVOLUTION. Histoire. Université Caen, 2015. Français. NNT : . tel-01500775

HAL Id: tel-01500775

<https://hal.science/tel-01500775>

Submitted on 24 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Caen Basse-Normandie

École doctorale Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage

Thèse de doctorat

présentée et soutenue le 1^{er} décembre 2015

par

Patrick BIRÉE

pour obtenir le

Doctorat de l' Université de Caen Basse-Normandie

Spécialité : Dynamiques et politiques rurales (XVII^e-XX^e siècles)

**LES MOULINS HYDRAULIQUES À GRAINS
ET LES MINOTERIES DE L'ALENÇONNAIS
XVII^e-XX^e SIÈCLES**

*DE LA LUMIÈRE À L'OMBRE
QUATRE SIÈCLES D'ÉVOLUTION*



Directeur de thèse : Jean-Marc MORICEAU

Jury :

Yannick LECHERBONNIER, conservateur en chef du patrimoine, directeur de l'Inventaire général du patrimoine culturel (Région Basse-Normandie)

Jérôme-Luther VIRET, professeur d'histoire moderne, Université de Metz (rapporteur)

Jean-Pierre WILLIOT, professeur d'histoire contemporaine, Université de Tours (rapporteur)

Jean-Marc MORICEAU, professeur d'histoire moderne, Université de Caen (directeur de thèse)

Illustrations 1 et 2 de la couverture :
Carte postale du moulin de Guéramé à Alençon,
début XX^e siècle, Collection Marco-Beyer.
Photographie de la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis,
photographie Patrick Birée, 2014.

©Patrick BIRÉE – 2017
ISBN 978-2-7466-0733-0
Imprimé par BÉMO GRAPHIC - Condé-sur-Sarthe

Patrick BIRÉE

**LES MOULINS HYDRAULIQUES À GRAINS
ET LES MINOTERIES DE L'ALENÇONNAIS,
XVII^e-XX^e SIÈCLES.**

*DE LA LUMIÈRE À L'OMBRE,
QUATRE SIÈCLES D'ÉVOLUTION*



Remerciements :

Toute cette recherche n'aurait pu voir le jour sans l'aide de nombreuses personnes. Qu'il me soit permis ici de remercier pour leur contribution indispensable, à titres divers, pour la recherche en archives ou sur le terrain ou encore pour l'aide technique : Jean-Pierre Asselin, Delphine Barrière-Birée, Éric Benaud, Didier Birée, Jean Birée, Laurence Birée, Lysiane Birée, Joëlle Bodenès, Pascal Bodin, Claude Boscher, Annie Bouchard, Geneviève Bourguine, Jean-Pierre Bréard, Alain et Monique Breteau, Fabienne Carelle, Marie-Madeleine Champin, Robert Chevallier, Carole Ciquier, André Coutard, Damien Dagon, Jean-Pascal Foucher, Caroline Gaillard, Lionel Huchette, Bernard Jouin, Anne Jousset, Bernard Langellier, Yves Lebert, Marcel Lebert, Yannick Lecherbonnier, Guy Leclerc, Matthieu Legoïc, Christophe Letellier, Nicole Marco-Beyer, Jean-Claude Martin, Ginette Maudet, Luc Maudet, Gérard Millon, Léopold Monceaux, Alain Montébran, Jean Mourot, Jacqueline Nevoux, Yves Nevoux, Sylvain Olivier, Françoise Pézeril, Jean Pinchon, Michel Pignot, Gérard Plommée, Arsène Poirier, Fabrice Poncet, Alain Ponchel, Philippe Ponsot, Xavier Romet, Yannick Rose, Yves Roth, Anne Salitot, Jean-Marie Taupin, Danielle Tréton, ainsi qu'Alain-Gilles Chaussat, collègue de recherche à l'Université de Caen, et Jean-Marc Moriceau, directeur de thèse à l'Université de Caen, pour la pertinence et la profondeur de ses propos et de sa réflexion.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LES BASES DE LA RECHERCHE

« Beaucoup de personnes et même, semble-t-il, certains auteurs de manuels se font de la marche de notre travail une image étonnamment candide. Au commencement, diraient-ils volontiers, sont les documents. L'historien les rassemble, les lit, s'efforce d'en peser l'authenticité et la véracité. Après quoi et après quoi seulement, il les met en œuvre... Il n'y a qu'un malheur : aucun historien, jamais, n'a procédé ainsi. Même lorsque, d'aventure, il s'imagine le faire. Car les textes ou les documents archéologiques, fût-ce les plus clairs en apparence et les plus complaisants, ne parlent que lorsqu'on sait les interroger, [...]. En d'autres termes, toute recherche historique suppose, dès ses premiers pas, que l'enquête ait déjà une direction. Au commencement est l'esprit. Jamais [dans aucune science] l'observation passive n'a rien donné de fécond ».

Marc BLOCH¹.

1 BLOCH, 1998, p. 77.

Quand on évoque le moulin, les plus jeunes entonnent la chanson du meunier qui dort et dont le moulin va trop vite, chanson qui appartient à l'univers folklorique, liée à l'imaginaire relatif de ce lieu. Les plus anciens pensent, quant à eux, aux moulins qu'ils ont parfois vus et regardés fonctionner. Cette image se rapporte à une fonction économique qui semble avoir disparu de nos paysages. D'autres enfin, dans une dimension plus religieuse et/ou artistique, vont mettre en avant la beauté et la portée symbolique du chapiteau « Le moulin mystique » de l'abbatiale de Vézelay, par exemple. Dans un moulin à eau dont la roue est placée au centre de la composition, le Christ est le meunier. Il verse le grain, celui de l'Ancienne Alliance, qui va se transformer en farine, la Nouvelle Alliance. Le personnage de gauche (qui figure le Christ) engrène le blé dans le moulin, celui de droite reçoit le produit de la mouture dans un sac.

Quel que soit le niveau de lecture utilisé, ces différentes images renvoient au moulin et à la figure emblématique du meunier. Claude Rivals l'évoque en quelques mots dans un de ses ouvrages :

« Transformant le grain en farine grâce à une machine utilisant des énergies naturelles gratuites, le meunier semble gagner sa vie sans rien faire. Le paradoxe tient dans le fait qu'il ne produit aucune œuvre (au contraire des artisans fabriquant d'objets) et qu'il tire de son métier une aura et des avantages à la fois réels et symboliques. Il est vrai que la farine produite et le pain conditionnent le devenir de l'humanité². »

Si le pain a perdu quelque peu de nos jours son rôle nourricier premier, il a longtemps été l'aliment de base, aux siècles pré-industriels et encore au XIX^e siècle. En 1789, le cahier de doléances de la paroisse de Surdon dans l'élection d'Argentan mentionne des éléments relatifs à la ration nécessaire quotidienne pour une famille (et il égratigne au passage les meuniers) : « Le plus grand fléau du peuple ce sont les meuniers. Un pauvre homme se donne bien de la peine, sue sang et eau pendant quinze jours, pour amasser de quoi acheter un boisseau et demi de grain quelconque, et le meunier n'a pas de honte à lui en retenir un tiers ; et alors qu'il espérait avoir cent quarante et quelques livres de farine, il en aura pour cent cinq, cent dix livres. »³

Ces données permettent d'estimer la consommation de pain d'une famille à 120 kg de pain par mois, soit 4 kg par jour, ce qui représente, pour le moins, plusieurs centaines de grammes de pain par personne de ration ordinaire.

Sous l'Ancien Régime, le pain est, pour la majorité des Français, l'aliment vital. Plus on est pauvre, plus on mange de pain. Goubert a bien montré qu'en Beauvaisis, on meurt à cause du prix du pain. Son prix le plus élevé pour le XVIII^e siècle, se situe au

2 RIVALS, « Glossaire », tome 2, 2000, p. 227.

3 Arch. dép. Orne, Cahiers de doléances de la paroisse de Surdon, 1789, 70B 384.

début de juillet 1789. Le spectre de la famine, effacé pour un temps, menace à nouveau, à la veille de la Révolution et l'explique en partie.

Parfois, les expressions sont aussi pleines de signification : n'entend-on pas souvent de tel politique qu'« il a mangé son pain blanc » ? Cela renvoie à la qualité du pain produit : blanc, avec la fleur de farine, le contraire du pain gris et craquant, contenant les résidus de meule (en pierre) et les déchets de l'enveloppe ou encore le pain noir, pain de seigle, peu raffiné, moins apprécié que le pain de froment.

Emmanuel Le Roy Ladurie souligne l'ancienneté des moulins dans la civilisation occidentale en ces termes : « Quant au moulin à eau, surgi d'Orient, mais qui était déjà en Occident dès l'époque romaine, il est déjà largement diffusé dans les grands domaines carolingiens. Il continuera à se multiplier bien après l'an mil, et sera conforté par le moulin à vent . » Le Roy Ladurie ne peut dissocier le moulin du réseau économique dans lequel il s'inscrit, c'est-à-dire les agriculteurs et les boulangers, ce qui sera l'objet d'une des parties de cette thèse. Selon lui, « ces procédés révolutionnaires de la farine font sauter un goulot d'étranglement dans la série des processus qui mènent de la pousse du blé à la fabrication du pain »⁴. Leur système a finalement peu évolué entre le Moyen Âge central et le XVIII^e siècle, basé sur le système technique de base : roue, axe, rouet/alluchons, lanterne /fuseaux, axe, meules. À partir du siècle des Lumières les choses évoluent.

Mais qu'est-ce qu'un moulin ?

Il est utilisé à présent le terme de « Molinologie ». Ce serait un néologisme inventé en 1965, selon Claude Rivals, par un Portugais qui a organisé le premier symposium européen sur l'histoire des moulins et de leurs techniques. Il est plusieurs fois employé dans cette recherche pour qualifier « l'installation qui anime et abrite le moulin, ou une installation semblable, actionnant une pompe, un générateur ou tout autre mécanisme rotatif, mu par une force naturelle ». Pour Claude Rivals, « le moulin est une architecture-machine : on l'implante à un endroit précis (pas n'importe où) et que l'on construit selon un processus bien étudié (pas n'importe comment donc) à l'aide de matériaux, (pierre, bois, fer, toile) déjà préparés par des artisans à l'aide d'outils »⁵. L'emplacement s'avère primordial, soit pour utiliser au mieux la force du vent, soit pour exploiter au maximum la puissance de l'eau.

Ce dispositif s'adapte à des fonctions différentes. Ainsi, le moulin peut être à grain, à tan, à foulon, à fer, à papier, à huile, dans des fonctions d'écrasement, de broyage ou

4 LE ROY LADURIE, 1981, p. 147.

5 RIVALS, tome 2, 2000, p. 9.

de pilonnage. Jean Gallet note bien cette polyvalence des moulins dans le cadre de la seigneurie française des XVII^e et XVIII^e siècles⁶. Dans son chapitre sur la constitution de la réserve seigneuriale, il mentionne que celle-ci comporte souvent un ou plusieurs engins, ou usines : un four, un pressoir, des moulins (à grains, à guède, à écorce et à tan, à papier, à fouler, mailles à chanvre), une huilerie, une briqueterie, une tuilerie, une forge, qui n'existeraient d'ailleurs pas en dehors de cette réserve.

Philippe-Martin-Narcisse Benoît, en 1863, résume en quelques lignes cette fonction plurielle où le meunier est négociant en grains, opérateur, technicien, ingénieur : « le simple meunier aussi bien que le minotier ou le meunier négociant doivent s'appliquer à connaître non seulement les grains, matière sur laquelle ils doivent opérer, et les farines et les grains et autres produits qu'ils veulent en extraire, mais encore les diverses parties de l'usine qu'ils exploitent, sans en excepter le moteur, qui en est en quelque sorte l'âme, puisque tous les mouvements de l'usine sont dérivés de celui dont le moteur y anime son récepteur ou appareil sur lequel il agit directement. Ils doivent connaître la composition, le jeu et les fonctions des diverses machines et appareils dont ils doivent faire usage, afin de pouvoir les régler, les entretenir en bon état, et en diriger le travail de la manière la plus fructueuse pour eux ; c'est-à-dire, avec leur concours, à retirer, aux moindres frais possible, d'un poids de blé donné, la plus grande quantité de bons et beaux produits. »⁷

Les minoteries vont connaître un développement qui les éloigne de ces dispositions d'origine, surtout au niveau de l'utilisation de l'hydraulique, des machines de transformation des grains, des volumes de stockage, etc. Ces édifices et leurs aménagements (système hydraulique, mécanismes, machines etc.) ont beaucoup évolué surtout à partir du XVIII^e siècle. Ce sera l'objet d'une présentation dans le chapitre 1. Dans le cadre de cette recherche, seule l'utilisation dans le cadre des moulins à grains hydrauliques sera développée. Les termes spécifiques les plus usités de cette nomenclature spécifique seront rassemblés au sein d'un lexique.

Où est-il situé ?

Le moulin est généralement établi en campagne, en marge du village, comme le révèle l'enquête de 1809. Pour les deux cantons d'Alençon-est et Alençon-ouest, sur les 38 moulins hydrauliques recensés, 4 se situent en ville (9,5 %), 5 au sein des villages (13,2 %) et la grande majorité, 29, en pleine campagne (76,3 %).

Ainsi en est-il à Radon pour les cinq moulins (dont trois à grains) et à Colombiers. À Saint-Denis-sur-Sarthon c'est le même schéma, même si l'un des deux est positionné

6 GALLET, 1999, p. 24.

7 BENOÎT, 1863, p. 8.

sur la grande route de Bretagne. À Saint-Céneri-le-Gérei, il se trouve au pied du village.

En ville, c'est aux limites de l'ancienne enceinte que plusieurs moulins importants ont été construits : Lancrel et les Moulins du Pont de Sarthe (le Grand et le Petit). Ces derniers bénéficient d'ailleurs d'une position privilégiée sur la rivière Sarthe. Bien que d'un débit non négligeable, elle n'en est pourtant, à cet endroit, qu'au septième de son parcours. Cet environnement est favorable à l'activité artisanale et industrielle, comme le note Jean-Louis Lenhof⁸. À la confluence des deux bras de la rivière Briante, il y décompte, dans la première moitié du XIX^e siècle, en plus du moulin : « une teinturerie, une brasserie, trois tanneries, une blanchisserie de fil, sans compter diverses blanchisseries de linge et de buanderies, voire de simples lavoirs ». Ce sont les marques d'un développement artisanal et industriel lié au textile au XIX^e siècle. Le moulin du Guichet n'est guère éloigné, vers le centre ville. Les autres moulins rattachés à la ville d'Alençon sont en périphérie : Les petits Châtelets, Guéramé et Ozé. Leurs noms ne reflètent pas une particularité : c'est le plus souvent un lieu qui les définit (sauf pour les deux moulins du Pont de Sarthe à Alençon avant 1841, où l'on note l'adjonction d'adjectifs qualificatifs).

Une démarche

À la recherche des moulins perdus..., tel pourrait être le titre de cette étude, car la plupart des sites ici décrits sont soit détruits, soit transformés, et parfois ils n'ont laissé qu'un nom.

Toute une démarche a dû être mise en place pour « redonner vie » à ces moulins et à ces meuniers.

La prospection au sol, l'analyse de bâti, le recueil de témoignages, l'étude de documents et l'analyse du mobilier conservé ont permis de préciser le fonctionnement des moulins d'un point de vue technique, économique, social et humain. Cette étude a souvent adopté une méthode régressive telle que définie par Samuel Leturcq. Selon lui, « Le mot *régressive* auquel se rapporte l'expression « méthode régressive » (on rencontre aussi, mais très rarement, les expressions « récurrence » et « méthode récurrente »), désigne dans les études historiques une méthode qui consiste à aborder un objet d'étude en utilisant un principe comparatiste entre plusieurs états de cet objet à des époques différentes, en partant de la phase la plus récente pour accéder à la plus ancienne. Cette procédure est fondée sur le postulat qu'une situation tardive conserve des traces interprétables des dynamiques passées »⁹.

8 LENHOF, 1992, p. 245.

9 LETURCQ, 2012, page en ligne.

C'est une des modalités de cette étude qui souvent part des traces actuelles pour remonter le temps. On y retrouve une démarche propre aux archéologues. Ce n'est bien sûr pas la seule.

De l'archéologie à l'histoire

Dans le cadre de l'explicitation de la démarche, il nous semble opportun d'évoquer ici des recherches antérieures effectuées en archéologie entre 1985 et 2000 pour le compte des services régionaux de l'archéologie des Pays de la Loire et de Basse-Normandie¹⁰. Les principes mis en œuvre servent de base à la réflexion menée dans le cadre de cette thèse.

Ces recherches, dans lesquelles nous avons pu être simple assistant ou alors responsable, ont été de deux ordres : les Missions de Prospection Inventaire (MPI) et les fouilles. Celles-ci peuvent être dissociées mais aussi, dans le cas contraire, s'éclairer mutuellement. Les MPI ont pour cadre une ou plusieurs communes, voire un canton. Il s'agit, dans ce cadre territorial actuel, d'identifier tous les sites ou entités archéologiques¹¹ et ceci, quelle que soit la période considérée. Le ramassage au sol d'artéfacts de natures diverses, les recherches de traces au sol ou bien de bâti encore en élévation constituent les sources de la réflexion. Des listes de sites et/ou d'indices de sites sont alors dressées par période. L'analyse peut permettre d'identifier des liens de contemporanéité entre sites si un faisceau de preuves existe (liées à leur emplacement, aux variétés de matériaux, à la typologie du mobilier, etc.). Ces preuves matérialisent des échanges commerciaux, des rapports hiérarchiques de pouvoir, des relations d'ordre culturel ou religieux, etc. La compilation des données permet d'élaborer un maillage du territoire et des processus en terme d'occupation du sol pour la période étudiée. Les recherches menées pour Sainte-Céronne-les-Mortagne ont pu aboutir à certaines conclusions caractéristiques par périodes : une première fixation à la Préhistoire, au Néolithique, sur les plateaux, un développement important à l'époque gallo-romaine sous la forme d'une agglomération, une continuité d'occupation à l'époque du Haut Moyen Âge autour de l'église, phénomène peu observé dans la région, un investissement du territoire au Moyen Âge matérialisé par l'édification des lieux de pouvoir (motte castrale, puis logis fortifié) et de production, deux moulins hydrauliques, un four banal. Le schéma d'appropriation du sol semble classique mais est très complet... Et les moulins y ont bien leur part !

10 BIRÉE, 1994-1996. BIRÉE, 1995-2000. BIRÉE, *fouilles préventives, Site des Fossés, Champfleury*, 2000. BIRÉE et LAMBERT, 2006, p. 14-47.

11 Par site archéologique ou entité archéologique, il faut comprendre « point de découverte (localisé, typologie précise) avec un calage chronologique ». On parle d'indice de site ou d'entité quand un de ces éléments fait défaut.

L'échelle de réflexion sur une dimension locale peut ensuite alimenter et/ou étayer des bases de données nationales voire internationales. Ainsi en est-il pour l'analyse des fragments de bracelets en schiste du nord-Sarthe, datés du VI^e millénaire avant notre ère. Les investigations sur le terrain ont permis la découverte d'une carrière de schiste, puis dans un environnement proche, l'exploitation de ce schiste dans des ateliers locaux en vue de la fabrication de bracelets. La mise en relation de ces données avec des prospections au sol en d'autres régions a révélé l'existence d'échanges commerciaux dès cette période et la diffusion de cette culture, dite VSG¹², jusqu'en Belgique.

Il en est de même pour l'étude d'une production céramique médiévale à Bérus dans la Sarthe, dite « à œil de perdrix »¹³. Si le schéma d'investigation reste le même, cette fois-ci concernant un produit « de terre », l'échelle de diffusion est moins large, elle se situe dans le Maine, départements de la Sarthe et de la Mayenne, mais aussi dans l'Orne, en Anjou, en Bretagne¹⁴.

Cependant, l'analyse la plus satisfaisante pour l'identification d'un site archéologique reste la fouille au sol par décapages horizontaux. On peut ainsi identifier des unités stratigraphiques différentes correspondant à des phases distinctes d'occupation. Par exemple, pour la « ferme gauloise indigène » de Champfleur, la fouille a permis de confirmer les données aériennes et de ramassage de surface. Plusieurs phases d'occupation distinctes ont pu être mises en évidence, placées entre le V^e siècle et le 1^{er} siècle avant notre ère (La Tène ou second âge du fer). Les données de fouilles permettent de positionner ce site dans la catégorie des sites fossoyés ruraux protohistoriques.

Au final, prospection de surface et fouille sont complémentaires : la vision d'ensemble d'un territoire de l'une est complétée par l'analyse ponctuelle plus fine de la fouille. Seules les fouilles de grandes zones, comme les zones d'aménagement industrielles ou les grands travaux combinent les deux. C'est toujours cette démarche qui nous a guidé pour prospector le site de la verrerie du Froust dans le cadre de l'exposition « L'Orne en verre » en 2013 aux Archives départementales de l'Orne. Le ramassage de surface a permis l'identification de mobilier en verre du XVII^e siècle apparenté à l'école vénitienne¹⁵.

L'archéologie du bâti fait partie intégrante de cette recherche. Elle suppose de s'appuyer sur des constructions encore en élévation, soit partiellement (ruines ou parties), soit

12 De *Villeneuve-Saint-Germain*, du site éponyme.

13 FROMONT, 2011. THOORIS, BIRÉE, LECLERC, NEVOUX, 2003.

14 Abbé ANGOT, 1913-1914, p. 342-359. NAVEAU, 1981, P. 159-233.

15 BIRÉE, 2013, p. 126-134. L'analyse du mobilier a été effectuée par Matthieu Le Goïc en 2013, dans le cadre de l'exposition « L'Orne en verre » aux Archives départementales de l'Orne.

globalement conservées. Les moulins y ont trouvé leur place, comme ceux de Fyé, situés sur la rivière le Rosay et mentionnés dans le rapport de cette même commune.

Yves Nevoux a fait la synthèse des données archéologiques et historiques sur toute la zone d'étude correspondant au nord-Sarthe et au sud de l'Orne¹⁶. Celle-ci a ainsi permis de mieux définir l'occupation du sol et de l'organisation du territoire sur plusieurs millénaires.

La forme de l'entretien a elle aussi été mise en œuvre dans une perspective ethno-historique, tel que cela a été présenté par Hilda Daguincourt¹⁷. Le but était de recueillir les témoignages de ces anciens meuniers ou personnes proches de la meunerie et d'intégrer leurs vécus dans l'enquête. Nous avons pu prendre connaissance d'éléments factuels propres aux personnes et lieux concernés (dates, personnages, données techniques, etc.¹⁸), mais aussi d'éléments qui relèvent de l'ordre de l'affect, du « qualitatif »¹⁹.

Quel que soit le type d'étude archéologique, la synchronie et la diachronie y sont donc des dimensions fondamentales. Si la première balaye le spectre de la recherche en termes de contemporanéité (simultanéité d'événements ou de faits), la seconde le fait en terme d'épaisseur temporelle (évolution dans le temps). Leurs axes se croisent : quand l'une serait horizontale, l'autre serait verticale, ou l'inverse. Nous retrouvons ici l'interaction entre deux éléments complémentaires classiques à toute réflexion, l'induction et la déduction : la réalité du sol n'induirait-elle pas des hypothèses de recherches (démarche inductive), alors que la théorisation serait étayée par une recherche sur le terrain (démarche déductive) ?

Histoire quantitative et histoire qualitative

À travers cette démarche archéologique (où l'apport de documents n'est pas exclu, comme par exemple le cadastre napoléonien), on peut trouver quelques liens avec l'histoire quantitative. Dans cette histoire sérielle, la quantification a pour essence « la comparaison à grande distance (spatiale ou temporelle) de production et de distribution. Elles-mêmes sont les conditions d'une histoire qui se veut objective des conditions de vie des grandes masses de population négligées par l'historien traditionnel », comme l'explique Pierre-Cyrille Hautcœur²⁰. Dans nos recherches archéologiques ou celles

16 NEVOUX, 2001.

17 DAGINCOURT, 2008.

18 Par exemple, selon la mémoire familiale, une scierie avait fonctionné dans le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis autrefois. La recherche dans les sources historiques a permis d'accréditer cette hypothèse pour le milieu du XIX^e siècle, dans les décennies 1840-1850.

19 La vie sociale des meuniers notamment.

20 HAUTCŒUR, 2002, p. 139-146.

auxquelles nous avons été associés, l'étude de grandes séries (bracelets en schiste, fragments de céramique, par exemple) nous a fait se rapprocher de l'histoire quantitative et de sa dimension macroéconomique.

Des critiques se sont cependant adressées à cette macro-histoire quantitative. Outre qu'elle amènerait à une certaine abstraction, parfois peu compréhensible, elle éloignerait en fait de l'histoire sociale, dans ses dimensions concrètes telles que le mode de vie (de travail, de consommation), le rôle des individus, des mentalités, et ce, au seul bénéfice des niveaux de vie. Mais la plus grande critique visa les fondements de causalité. Toujours selon Pierre-Cyrille Hautcœur, « l'approche fortement analytique de l'histoire et la quantification de relations causales fortes explicitement séparées les unes des autres feraient obstacle aux formes synthétiques et compréhensives de l'explication historique qui s'appuient sur des causalités faibles et localisées »²¹. Selon Alain Prost, « une histoire totale, histoire économique et sociale, doit prendre en compte tous les aspects de l'activité humaine²² », qui manquent peut-être dans une histoire sérielle.

Pour Gérard Béaur, appliquer la méthode analytique *stricto sensu* pour l'époque moderne, serait source de critiques supplémentaires. Celui-ci parle d'ailleurs du « désarroi du quantitativisme pour l'histoire rurale », dans un bilan que se veut critique pour les recherches concernant l'époque moderne²³. Cependant, il nous semble que l'exploitation de grandes données sérielles dans le cadre d'une approche quantitative, et appliquée pour l'époque moderne est possible et même souhaitable. Nous l'avons mise en œuvre, par exemple dans cette recherche, pour les données relatives aux valeurs de propriétés au XVIII^e siècle sur la région ou à l'analyse des rôles de taille de certaines paroisses. Elle rejoint l'étude démographique effectuée sur la paroisse de Radon pour la période 1692-1792 dont les écrits de Jean-Marc Moriceau dans l'ouvrage concernant les fermiers de l'Île-de-France ont été un modèle²⁴. C'est encore cette démarche qui nous a incité à analyser avec Alain-Gilles Chaussat les données de l'enquête de 1809 sur les moulins de l'Orne²⁵.

Une autre approche, celle-ci qualitative, a été utilisée dans le cadre d'une recherche sur la famille Le Veneur au château de Carrouges. La thématique des loisirs et des distractions aux XVII^e et XIX^e dans ce milieu nobiliaire et aristocrate, a été ainsi développée²⁶.

21 Ibid.

22 PROST, 2014, p. 40.

23 BÉAUR, 1994, p. 67-97.

24 Dans la partie consacrée aux méthodes : *individus, familles, réseaux*, Jean-Marc Moriceau fixe la définition de notion de groupe et explicite les moyens qui lui ont permis d'identifier 83 patronymes, fils conducteurs de l'histoire. MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, 1994, p. 27-29.

25 CHAUSSAT et BIRÉE, 2013, p. 195-208.

26 BIRÉE, 2004.

Quelle échelle ?

Le positionnement sur une échelle locale a été le fondement de notre recherche sur Radon pour plusieurs études déjà exposées précédemment. Nous nous plaçons dans le cadre de l'histoire locale et de ses fondements : la micro-histoire. Nous avons en ligne de mire le travail si approfondi qu'Élie Pélaquier a consacré à Saint-Victor-la-Coste, village du Languedoc entre 1661 et 1799²⁷. Cette recherche reste un modèle. L'auteur y développe des particularités propres à ce territoire concernant les hommes qui y résident et se succèdent (« *la maison du père*, c'est à la fois la maison familiale et la lignée familiale qui l'habite », et les structures administratives, sociales, économiques, architecturales où ils évoluent.

Mais faut-il opposer les échelles macroscopique et microscopique ou les concilier dans une approche complémentaire ? Le trait d'union ne pourrait-il ne pas être l'échelle moyenne ? C'est déjà à ce niveau que nous nous sommes situés dans une étude statistique menée sur les 400 soldats de la Première Guerre mondiale dans le canton de Carrouges²⁸. C'est un cadre similaire, correspondant à l'élection d'Alençon pour l'Ancien Régime, puis celui presque identique en termes de superficie, des deux cantons d'Alençon est et ouest, que nous avons fixé dans cette recherche. Le changement d'échelle correspond-il au passage d'une approche qualitative à une approche quantitative ? C'est le préalable que nous posons au sein d'un groupe de réflexion aux *doctorurales* à l'Université de Caen en 2011²⁹. Nous répondions en précisant :

- que le quantitatif et le qualitatif n'apparaissent ni comme contradictoires, ni comme exclusifs l'un de l'autre,
- que la différence entre le qualitatif et le quantitatif repose surtout sur le traitement des données et l'adaptation à l'ampleur des sources,
- qu'il est nécessaire de jouer sur les échelles en fonction de la présence et de la pertinence des sources.

Cette variabilité des échelles a été primordiale dans notre recherche dans une logique d'emboîtement et d'imbrication, entre « micro », « méso » et « macro », démarche chère à Gérard Béaur. Les sources et les données du terrain nous ont permis de

27 PÉLAQUIER, 1996. Le traitement de la propriété foncière, pages 113-125 du volume 1, la méthode de reconstitution de l'espace bâti, pages 355-357 du volume 2, les généalogies familiales pages 159-161 du volume 1 avec les fiches de reconstitutions de familles du tome 2, les revenus fonciers pages 288-294 du volume 1, ont particulièrement retenu notre attention.

28 BIRÉE, GALLAIS, 2008.

29 Pierre-Emmanuel WERLINGS et Violaine NICOLAS, Compte rendu du groupe « Approche qualitative, échelles spatiales et temporelles », Document interne, *Doctorurales*, MRSH, Université de Caen, décembre 2011.

travailler sur trois niveaux d'analyse : des micro-espaces ou entités archéologiques/historiques de base (les moulins), des micro-territoires (les paroisses d'Ancien Régime, puis les communes, postérieurement), des méso-territoires (les cantons, les arrondissements), un macro-territoire, le département, lui-même s'inscrivant dans le cadre du macro-territoire français.

Cependant, cette histoire locale n'a peut-être pas sa propre intelligibilité, n'ayant pas l'amplitude du regard que permet l'échelle nationale, par exemple. En d'autres termes, le fait singulier (l'approche qualitative) est-il l'illustration ou le contrepoint de phénomènes nationaux (approche quantitative) ? Pour le moins, l'échelle locale sert à dégager des tendances et à saisir des évolutions.

Cadrage chronologique de l'étude

Il a été fixé du milieu du XVII^e siècle au milieu du XX^e siècle. La volonté de travailler sur le long terme (quatre siècles) a déjà été justifiée. La borne chronologique initiale se situe en 1636, après la création de la généralité d'Alençon avec pour siège la ville d'Alençon, lieu clé de notre recherche. De plus, de nombreux documents relatifs à cette période sont disponibles, notamment les rôles de taille, à partir des années 1640, ou encore les actes notariés. La limite postérieure se place après la Seconde Guerre mondiale quand les grandes évolutions et les grandes transformations concernant la meunerie sont posées et ne changeront guère par la suite (par exemple la fixation du contingentement des minoteries au milieu des années 1930 ou bien encore le changement architectural et technique).

Espace et territoire de l'étude : l'Alençonnais

Avant de définir l'Alençonnais, situons-le dans le département ornaï. L'Orne n'existe que depuis la création des départements français en 1790. Cette collectivité territoriale a été formée après d'autres, telles le Calvados, autour de Caen, la Manche, autour de Saint-Lô, la Sarthe, autour du Mans. Celle de l'Orne occupe le dernier espace disponible avec pour chef-lieu Alençon. Le choix de cette ville se justifie alors historiquement³⁰, mais elle se trouve excentrée sur ce territoire, par rapport à d'autres villes potentiellement éligibles à cette fonction : Sées (siège de l'évêché) ou Argentan (devenue capitale de comté d'Alençon sous Pierre II d'Alençon à la fin du XIV^e siècle). L'Orne correspond à l'ancienne généralité d'Alençon, créée en 1636. Sa superficie est cependant amputée des régions de Falaise, Lisieux, Bernay, Verneuil et Nogent-le-Rotrou, mais elle récupère celles de Flers et de Tinchebray. Il est donc

30 Alençon profitait de la puissance de l'apanage des Valois fort de 770 paroisses en 1370, soit 1/7^e de la Normandie, puis de la présence de Marguerite de Navarre, sœur de François 1^{er} pour prendre un certain essor au XVI^e siècle avant de devenir siège de généralité.

difficile d'y trouver une quelconque logique de territoire et d'unités morphologiques. Trois grands régions naturelles composent l'Orne : les derniers contreforts du Massif armoricain dans la partie occidentale, les plaines du centre, les plateaux et collines sédimentaires de la partie orientale. Ce territoire est communément divisé en cinq « pays » dépourvus de liens historiques et ayant chacun leurs propres caractéristiques : le pays de bocage à l'ouest, la plaine d'Argentan-Sées-Alençon au centre, le pays d'Auge, le pays d'Ouche et le Perche à l'est (Carte 1) :

Carte 1. Carte topographique comprenant l'Orne. Échelle : 1/ 500 000°. N ▲.

Source : *Atlas de Normandie*, 1962.



Plusieurs éléments ont été déterminants dans l'implantation et l'activité des hommes en ces lieux :

- le facteur hydrologique : un réseau hydrographique dense de près de 300 cours d'eau s'y développe. Certains qui y prennent naissance sont de taille honorable et coulent sur deux bassins versants différents, comme *L'Orne*, fleuve côtier qui se jette dans la Manche, au nord, ou *La Sarthe* qui rejoint la Loire au sud. Cette force motrice, la « houille blanche », explique l'existence de 723 moulins hydrauliques recensés dans ce département dans l'enquête sur les moulins de 1809,
- le facteur géologique : la présence dans le sol de minerai de fer et de calcaire (qui sert de fondant) a favorisé une activité métallurgique importante de transformation jusqu'au milieu du XIX^e siècle,
- le facteur végétal :
 - d'une part : les bois et forêts couvrent encore 16 % de la superficie du territoire, pourcentage probablement plus élevé par le passé, le bois ayant été

très utilisé dans les établissements métallurgiques³¹, dans l'artisanat, l'industrie, le bâtiment, etc.,

- d'autre part : si les bocages de l'ouest ont contribué au développement de l'élevage (viande, laine), les régions de plaine, bande transversale de calcaires jurassiques s'organisant le long d'un axe central nord-sud, ont plus développé la culture. Les plantes telles que le lin et le chanvre ont vu une utilisation dans le textile (une composante économique majeure de la région jusqu'au XIX^e siècle), alors que les céréales, le blé-froment, le seigle, l'orge, l'avoine, voient une utilisation dans la nourriture des humains et des animaux, auxquelles s'ajoute le sarrasin, qui n'est pas une céréale.

Le département de l'Orne est situé dans une région soumise à l'influence de l'océan Atlantique ; de ce fait, il jouit d'un climat tempéré quelque peu humide dans les vallées. Les nombreuses forêts, en particulier Andaines et Écouves, le protègent des vents d'ouest. La pluviométrie moyenne de 730 millimètres est assez régulièrement répartie avec 92-95 millimètres en moyenne en octobre/novembre et 42-47 en moyenne en mars/juin. Mais dans la partie ouest du département, dans les forêts d'Andaines et d'Écouves, la pluviométrie peut atteindre 1, 20 m à 1, 30 m par an, obtenus en environ 200 jours de pluie. Ces données ne sont pas sans incidences sur le fonctionnement des moulins hydrauliques.

Ce département a une assise profondément rurale. Ainsi les données que nous avons pu établir pour 1807 montrent que seulement 14,6 % des habitants vivent alors en ville³². L'Orne a subi une sévère érosion démographique entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle où l'on note près d'un tiers d'habitants en moins : 441 796 habitants sont recensés dans l'Orne en 1831 contre 274 862 en 1954. De plus, le comportement démographique a évolué. Les aires urbaines comptent 91 346 habitants en 1954³³, ce qui représente 27,5 % des habitants résidant en ville.

L'Alençonnais

La zone d'étude correspond à la partie sud de la plaine centrale autour d'Alençon composée actuellement par les cantons d'Alençon-est et d'Alençon-ouest, soit 26 communes. C'est ce territoire que nous définissons comme étant « l'Alençonnais » (carte 2). Il ne doit pas être confondu avec le bassin d'Alençon qui représente un plus vaste territoire, à géométrie variable, incluant, par exemple, le notariat ancien, ou pour l'agglomération urbaine actuelle, des communes du nord-Sarthe.

31 Phénomène que François DORNIC a étudié dans un livre au titre évocateur : *Le fer contre la forêt*, 1984.

32 *La population de l'Orne, villes-campagnes*, BIRÉE, 2006, p. 13.

33 INSEE, *Statistiques nationales du recensement, 1954, l'Orne*.

Carte 2. L'espace de l'étude, l'Alençonnais, fonds de carte, carte IGN au 1/25 000^e, 2014. N ▲. En gras, les communes actuelles de l'étude. Réalisation : Bernard Langellier, Patrick Birée.



Au sud, la rivière *Sarthe* sert de limite administrative entre les départements de l'Orne et de la Sarthe sur une grande partie de son parcours, tandis que *le Sarthon*, à l'ouest, celle entre l'Orne et la Mayenne. Ce territoire se calque grosso-modo sur l'élection d'Alençon, partie châtelainie d'Alençon.

Selon Robert Méverel, l'élection d'Alençon se compose de 126 paroisses en 1645³⁴. Celle-ci se subdivise en plusieurs châtelainies, dont celle d'Alençon, forte de 43 paroisses. C'est cette base que l'on retrouve en 1713 ou encore en 1741 dans les listes des paroisses de l'élection d'Alençon soumises à la taille, fournies dans les documents fiscaux produits par l'administration. Celles-ci vont former l'ossature des listes des 26 communes composant les deux cantons d'Alençon-est et d'Alençon-ouest, créés en 1790³⁵.

³⁴ MÉVEREL, 1645.

Relief, paysages, climat

Ce territoire, morphologiquement une plaine, est « enchâssé » dans un écrin de massifs : au sud celui de Perseigne, à l'ouest celui de Pail, au nord celui d'Écouves.

Le territoire concerné par l'étude se partage en deux ensembles : l'un est constitué par les communes adossées au massif d'Écouves, l'autre par celles appartenant aux fonds de vallées de la plaine d'Alençon. Des territoires à paysages mixtes se situent à cheval sur ces deux réalités topographiques et géomorphologiques. Le haut pays présente une altitude de plus de 200 mètres. On y dénote des crêtes assez hautes, des barres et des escarpements, le plus souvent orientés du nord-ouest vers le sud-est où se développe la forêt. L'emprise de celle-ci sur ce territoire y a toujours été forte et la filière « bois » très dynamique³⁶. Le bas pays se compose de basses terres (entre 100 et 200 mètres) positionnées sur un plateau presque horizontal. Écouves représente l'extrémité orientale du Massif armoricain et, avec une altitude moyenne de 340 mètres, il surplombe la plaine de près de 200 mètres. Son point culminant est le Signal d'Écouves à 417 m. Le réseau hydrographique qui draine la plaine, globalement orienté vers le sud (il rejoint le bassin de la Loire), se compose essentiellement de la Sarthe et de plusieurs affluents, dont les deux principaux, la Briante et le Londeau.

Voici, deux exemples d'unités géomorphologiques propres à ce territoire : la commune de Radon et la rivière *Sarthe*.

Un paysage mixte : Radon

Le territoire de Radon se situe au nord de la plaine d'Alençon, plaine encadrée par deux massifs, le premier Écouves, au nord, et le second, Perseigne, au sud-est. Radon s'appuie sur le versant sud de la forêt d'Écouves. La commune est traversée par deux ruisseaux, celui de la Croix qui prend sa source en forêt, alimente l'étang et va se jeter dans la Sarthe à quelques kilomètres dans la commune de Semallé, et celui du Londeau, qui marque la limite communale. Plus à l'ouest, sur les territoires des communes voisines de Saint-Nicolas-des-Bois et Colombiers, coule la Briante qui rejoint la Sarthe à Alençon.

Dans cet espace se trouvent conjointement des paysages de massifs, de plaines et de collines, « molles ondulations qui séparent les vallons des affluents de la Sarthe ». Le paysage ressemble à une « mosaïque où se mêlent les ambiances ouvertes et fermées,

35 Seule celle de Gandelain vient d'une autre élection. Plusieurs communes vont se retrouver rattachées à d'autres au début du XIX^e siècle : Le Froust à Saint-Nicolas-des-Bois, Congé à Valframbert ou encore Les Feugerêts à Vingt-Hanaps.

36 Nous avons pu développer cet aspect pour la commune de Fontenai-les-Louvets (en dehors de la zone d'étude actuelle sur les moulins), dans le cadre d'une production pédagogique du service éducatif des Archives départementales de l'Orne. BIRÉE, 2012.

où le labour côtoie l'herbe »³⁷. Une déclivité appuyée marque donc ce paysage jusqu'à Forges et le ruisseau de la Croix qui nous intéresse particulièrement dans cette étude. Si l'on prend en compte que l'étang se situe à une altitude de 198 m et que le quatrième et dernier moulin, Giboût, à moins de 1,5 km se trouve à une altitude de 172 m, nous observons un dénivelé de 26 mètres sur cette distance. Cela n'est pas sans incidences sur la mise en place d'établissements hydrauliques sur ce territoire et sur les types d'aménagements que l'on y note pour chacun.

Un paysage linéaire : la vallée de la Sarthe entre Hauterive et Saint-Léonard-des-Bois

La Sarthe prend sa source quelques dizaines de kilomètres avant Alençon dans les collines du Perche à une altitude de 252 mètres, et se jette dans la Maine à Angers après un cours de 318 kilomètres. Elle traverse la plaine d'Alençon qui est définie ainsi par Pierre Brunet : « Entre les massifs forestiers abrupts d'Écouves au nord et de Perseigne au sud se déploie la campagne d'Alençon³⁸. Les cônes d'alluvions limoneuses s'étalent au pied de la forêt d'Écouves et les alluvions caillouteuses et humides forment de larges rubans au long de la Sarthe et des autres cours d'eau ».

De fait, la Sarthe est une rivière de plaine calcaire, ralentie par une succession de seuils en amont d'Alençon et qui reprend de la vitesse en pénétrant au cœur des Alpes Mancelles. Son cours est composé d'amples méandres dans la plaine, avec une déclivité très peu marquée : 136 m d'altitude à Hauterive, et encore 134 m à Alençon, à 10 km à l'aval, en ligne droite. On remarque des courbes plus prononcées par la suite quand elle s'encaisse dans le massif ancien des Alpes Mancelles. La déclivité est plus forte : elle perd 34 mètres d'altitude entre Alençon et Saint-Léonard-des-Bois. Pour la région qui nous intéresse, le débit moyen de ce cours d'eau est estimé à 30-40 m³/s dans son parcours alençonnais. Le Sarthon est un des ses affluents. Il prend sa source dans le massif d'Écouves et se jette dans la Sarthe à Saint-Cénéri-le-Gérei. Il forme la limite naturelle et administrative de notre recherche. C'est une rivière typique du bocage avec de nombreux méandres sur la majeure partie de son cours. Les aménagements des moulins vont s'adapter à cette déclivité non uniforme, aux débits et donc à la puissance hydraulique différente des rivières locales.

Population, territoire, activités économiques

S'il est bien simple à partir des données normalisées de définir la population de nos jours, il n'en est pas de même pour l'Ancien Régime. Cela passe d'abord par une

37 BRUNET, GIRARDIN, 2004, p. 503-508.

38 Que René Musset dénomme « la prétendue plaine » à cause d'un paysage en mosaïque. BRUNET, GIRARDIN, 2001, p. 503.

clarification des types de territoires étudiés. Comme l'écrit E. de la Serre, « pour nous qui avons pris l'habitude d'une grande simplicité administrative et judiciaire [et religieuse], les divisions en juridictions différentes d'un territoire donné, restent à peu près inintelligibles »³⁹. Il est vrai qu'il est bien difficile de distinguer des attributions entre châtelainie (d'essence féodale) et intendance (d'essence administrative de la gestion monarchique), par exemple. Radon est défini ainsi dans le dictionnaire de l'Abbé Expilly paru en 1770 : « en Normandie, diocèse de Séez, parlement de Rouen, intendance, élection et châtelainie d'Alençon. On y compte environ 130 feux. Cette paroisse est à 2 petites lieues d'Alençon⁴⁰ ».

Les données de population sous l'Ancien Régime, trop fluctuantes et le plus souvent établies par feux, ne fournissent pas des statistiques fiables. Cependant, E. de la Serre s'est risqué à établir une quantification à partir de deux recherches de l'époque moderne. Avec toutes les précautions d'usage quant au coefficient multiplicateur à prendre pour un feu (soit 4, 4,5 ou 5 habitants par feu), il donne des estimations concernant les 120 paroisses qui composent l'élection d'Alençon et obtient un résultat de 67 516 habitants. N'ayant pas de base territoriale identique pour le XIX^e siècle, nous nous devons de reporter ces données sur un autre ensemble territorial. Pour cela, nous prenons les 26 communes qui composent les deux cantons d'Alençon-est et ouest tels que définis par l'administration dès 1790, en prenant en compte les regroupements de communes. Cela nous permet ainsi de comparer le chiffre de la population sur des bases identiques. Sur cette assise territoriale fixée, nous obtenons les données suivantes (tableau 1) :

Tableau 1. Chiffre de la population dans l'Alençonnais aux XVIII^e-XX^e siècles.

Élection d'Alençon (paroisses correspondant aux futurs cantons d'Alençon-est et d'Alençon-ouest)		Deux cantons : Alençon-est et Alençon-ouest				
1714	1765	1806	1836	1911	1956	2006
De 14 240 à 19 050 ⁴¹	De 17 288 à 21 610	26 360	27 820	28 219	31 822	34 279

Pour ce qui est des époques antérieures au XVIII^e siècle, nous ne disposons pas d'éléments assez précis concernant la population. A-t-elle diminué par l'exil des protestants d'Alençon et de sa région à la fin du XVII^e siècle ? Sans aucun doute. Par

39 E. de la SERRE, 1942, p. 62-74. Les deux ouvrages en question : *État de la France*, réalisé par le comte de Boulainvilliers et paru à Londres en 1737, ainsi que *Géographie ou description générale du royaume, divisé en ses généralités*, par M. Dumoulin, publié à Paris en 1765.

40 Abbé EXPILLY, 1770.

41 Chiffres obtenus avec l'utilisation d'un coefficient multiplicateur différent utilisés par E. de la Serre : 4 habitants ou 5 habitants par feu. Selon certains historiens, celui-ci peut parfois atteindre 5,5 voire 6 habitants par feu.

la suite, nous assistons à une progression continue de la population sur trois siècles. Cette évolution n'a pas suivi le même schéma que la courbe ornaise vue précédemment. Sur ce territoire, une seule ville, Alençon, mais elle compte près de la moitié des habitants du secteur. L'année 1836 fournit le chiffre de 14 040 habitants sur 28 219, soit environ 48,8 %. Cette proportion s'inverse en 1954 où l'on passe à 69,7 % (21 893 sur 31 822). Le reste du territoire se compose de communes rurales, dont la courbe de population a évolué à la baisse entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du siècle suivant, avant de connaître une inflexion inverse après guerre. Le chef-lieu ne regroupe pas forcément l'ensemble de la population⁴². La population augmente légèrement dans la deuxième partie du XX^e siècle. Cette répartition entre urbain et rural est une composante majeure du réseau économique dans lequel sont intégrés moulins et minoteries.

La bipolarité économique du secteur, agriculture et industrie textile, est définie dans l'étude bibliographique ci-dessus. Le secteur primaire est traditionnellement un secteur très dynamique localement. Il est au cœur de la dynamique de fonctionnement des moulins et minoteries.

Le textile est l'autre volet économique porteur par le passé. La production de toiles, en lin, chanvre et laine, sous la forme du *domestic system*, s'est mise en place de façon très ancienne. Elle s'est d'abord articulée dans le tissage à la maison, plutôt en marge de la ville (les nombreuses maisons de tisserands de Damigny et de Courteille encore conservées en sont le témoignage). Elle a trouvé le développement du *factory system* dans les usines liées au coton à Alençon au XIX^e siècle, plus pour le coton, employant des centaines d'employés. La production de dentelle s'est concentrée sur les manufactures royales à partir de 1660 et connaît une remarquable activité jusqu'au XIX^e siècle. Alençon est une ville industrielle au XIX^e siècle, n'atteignant cependant pas les niveaux des villes de Flers, l'Aigle ou La Ferté-Macé par exemple, mais devient une ville tertiaire ensuite, (employés des administrations, militaires des casernes, dont le nombre a pu atteindre 2000 avant la Première Guerre mondiale, etc.).

Problématique

Quelques points forts définissent notre problématique :

- 1) Travailler sur un temps long pour fixer les évolutions, soit une étude qui s'étend sur quatre siècles, du XVII^e au XX^e siècle,
- 2) Créer des focales de dimension synchronique. Le positionnement des moulins alençonnais prend plus de signification dans le cadre d'une dimension élargie :

42 Voir l'étude sur Radon jointe.

l'analyse de l'enquête de 1809 et la recherche sur les moulins en 1914-1918 en sont deux exemples,

- 3) Réfléchir en termes de réseaux : techniques, économiques, sociaux,
- 4) Étudier des unités morphologiques de base, moulins et minoteries, en nombre limité mais représentatives, en explicitant leur ancienneté, leurs dispositions, les hommes qui y sont liés,
- 5) En définir les interconnexions dans les réseaux économiques.

Quelques questions se posent dans le cadre de notre problématique :

- 1) Quelles sont les permanences, les évolutions, les ruptures pour ce monde de la meunerie entre le XVII^e siècle et le XX^e siècle ?
- 2) Quelles sont les étapes techniques de ce parcours, mi-artisanal, mi-industriel ?
- 3) Quels sont les liens économiques et sociaux qui s'articulent autour des moulins ?
- 4) Quelle est la place de la meunerie alençonnaise dans celle du département de l'Orne, puis plus modestement à l'échelle nationale ?
- 5) Quel est la place de l'humain dans ce monde technique ?

Perspectives historiographiques

Bilan historiographique général sur les moulins

Peu nombreux sont les écrits propres aux moulins avant le milieu du XX^e siècle. Les écrits anciens les concernant sont d'ordre technique. La démarche analytique (leur place et celle des meuniers dans la société) n'arrive qu'ensuite et les recherches sont souvent intégrées dans une histoire plus large (économie rurale, industrialisation, vie quotidienne, etc.) sous la forme d'un chapitre ou seulement parfois d'un paragraphe.

Cependant, l'un des premiers ouvrages les concernant est celui de Vitruve. Il y consacre quelques lignes au moulin à eau, ce qui en fait, de nos jours, la seule description technique de cet appareil concernant l'Antiquité⁴³. À partir du texte en latin, Philippe Fleury en a proposé des schémas de fonctionnement et des restitutions très probants⁴⁴. Peu de changement de forme dans l'historiographie du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle : c'est une histoire descriptive relative à la technique des moulins et de ses évolutions qui est valorisée. Il en est ainsi pour Forest de Bélidor

43 VITRUVÉ, 1965, 10, 5, 2.

44 FLEURY, 1993.

dans son traité d'Hydraulique au cours de la première moitié du siècle des Lumières⁴⁵. Les philosophes montrent d'ailleurs un intérêt appuyé pour l'histoire et notamment celle des techniques. Dans ces conditions, rien d'étonnant que l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert consacre de nombreuses pages aux moulins, hydrauliques ou non, à grains ou non⁴⁶. Les planches remarquables sont toujours des références. C'est dans cette même veine que s'inscrivent les ouvrages d'Olivier Evans sur l'évolution technique des moulins et notamment ceux à machine à vapeur⁴⁷.

L'histoire romantique voit fleurir des sociétés savantes, sociétés des antiquaires, sociétés historiques et archéologiques, etc. Devant l'intérêt marqué de ce public pour l'histoire, nationale et aussi locale, de nombreuses publications voient le jour à cette époque, le plus souvent sous la forme de périodiques. On y trouve les résultats des recherches menées « sur le terrain ». Cependant, il faut bien reconnaître que les moulins ne font pas partie des centres d'intérêt comme les châteaux, les églises, les œuvres d'art⁴⁸.

La démarche de l'École méthodique valorise « le discours événementiel qui vise à dérouler le récit que propose l'énumération des faits reconstitués⁴⁹ ». L'histoire se résume souvent à un simple récit. C'est ainsi qu'est conçu l'ouvrage de Henri Sée sur les classes sociales en Bretagne dans lequel la banalité et le rôle des meuniers sont explicités dans une démarche linéaire⁵⁰. L'écrit de G. Hardy de 1924 concernant les moulins et meuniers inclus dans la généralité de Soissons, procède de la même façon⁵¹. L'ouvrage de Marcel Arpin, paru en 1948, mais en fait plus ancien, consacré à l'historique de la meunerie et de la boulangerie des origines à 1914, s'inscrit encore dans cette démarche⁵². Quoiqu'un peu désorganisé, le discours est quand même une mine de renseignements et de références sur ces deux aspects de la question qui sont, ici, implicitement croisés. L'école vidalienne valorise les paysages, les régions. Elle conduit à l'écriture de nombreuses monographies régionales⁵³.

Dans la dynamique de pensée des Annales, qui préconise une histoire basée sur la diversité des documents, se positionne un article fondateur écrit par Marc Bloch en

45 DE BÉLIDOR, 1737-1739.

46 DIDEROT et D'ALEMBERT, 1751 à 1772.

47 EVANS, 1830.

48 La Société des Antiquaires de Normandie est par exemple créée en 1824 et son bulletin est édité depuis. La Société historique et archéologique de l'Orne l'est en 1882 et depuis son bulletin paraît toujours.

49 CAIRE-JABINET, 2013, p. 79.

50 SÉE, 1905, p. 474-520.

51 HARDY, 1966, p. 6-17.

52 ARPIN, 1948.

53 À ce type de production se réfère la thèse de Jules Sion soutenue en 1907, éditée un an plus tard, et consacrée aux paysans de Normandie orientale. S'il est davantage question du monde agricole, les moulins y sont néanmoins évoqués, SION, 1908.

1935, sur les moulins à eau⁵⁴. Même s'il se rapporte à l'époque médiévale, en montrant que l'invention des mécanismes de transformation du mouvement (came, contrepoids, bielle), permet d'utiliser les moulins de façon polyfonctionnelle (moulin à foulon, à papier, etc.), c'est en fait un exposé méthodologique sur la recherche, dans une perspective qui dépasse le cadre technique.

Les structures (sociales, économiques) et la variabilité des échelles (spatiales, temporelles) sont au cœur de l'œuvre de Fernand Braudel. S'il n'a pas traité en particulier des moulins, ceux-ci sont largement évoqués dans ses recherches, présents dans l'économie des villages et des villes. Il pose même la question de savoir si « les moulins sont la cause ou la conséquence de la transformation de la première Europe ? » (celle du Moyen Âge central). Il fait le rapprochement, à ce moment de son texte, avec l'ère industrielle « qui voit le développement du moteur à vapeur, qui s'implante où il veut, tandis que le moulin est immobilisé au bord de l'eau »⁵⁵. Une grande vision diachronique inonde ces quelques pages.

Dans son sillage vont éclore de nombreuses recherches, qu'il serait fastidieux de commenter ici. Quelques-unes ont éclairé notre réflexion dans une perspective technique, économique et sociale. Dans son *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Denis Woronoff explicite de manière très complète le processus industriel⁵⁶. Les moulins y tiennent une grande part dans les chapitres liés aux énergies, aux lieux d'industrie, aux entreprises et aux entrepreneurs.

Jean-Charles Asselain, dans son *Histoire économique de la France, du XVIII^e siècle à nos jours*, propose une histoire économique construite à la lumière des données du quantitatif⁵⁷. La trajectoire des moulins et des minoteries y est pleinement décrite.

L'histoire quantitative se développe dans un certain nombre de recherches à partir des enquêtes nationales sur les moulins. C'est le cas, notamment, pour celles de Claude Gindin, consacrées aux moulins des départements francs-comtois à l'époque révolutionnaire et au début du XIX^e siècle⁵⁸, ou encore celles de Bernard Bodinier sur les moulins de l'Eure avant la révolution industrielle⁵⁹.

La patrimonialisation, processus par lequel un espace, un bien ou une pratique se transforment en objet du patrimoine naturel ou culturel digne de conservation et de

54 BLOCH, 1935, p. 538-563.

55 BRAUDEL, 1986, p. 144-147.

56 Dans le sens « activité de production », quelle que soit l'époque concernée. Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, éd. du Seuil, Points Histoire, 1998.

57 ASSELAIN, 1984.

58 GINDIN, 1996.

59 BODINIER, 2002.

restauration, voit son essor à partir des années 1970. Ce combat est celui de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (la FFAM). Il donne naissance à de nombreux ouvrages liés à un site ou à un ensemble productif. Jean Amouric est un auteur très reconnu pour ses ouvrages relatifs aux moulins de Provence, notamment sa thèse⁶⁰. Les moulins de Barbegal ont suscité de nombreuses recherches, et, parmi elles, celle de Philippe Leveau, qui lie archéologie et histoire économique⁶¹. L'ouvrage de Cléa Rossi et Hervé Phillipetti, consacré au patrimoine rural français est paru en 2007⁶². Il propose un chapitre dédié aux moulins traditionnels, ceux qui ne sont plus utilisés, juste sauvegardés, en tant que témoins d'une histoire industrielle disparue.

À la même période se mettent en place, au niveau des régions, les services de l'Inventaire. Ceux-ci réalisent, à l'échelle régionale, et selon une méthode normée nationalement, l'Inventaire du patrimoine bâti et mobilier. Un livret est ainsi produit dans chaque département⁶³. Le CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel), quant à lui, sous la plume de Jean Capillon, propose des instruments de recherche pour l'histoire de la meunerie française, de 1885 à 1940⁶⁴.

La *Microstoria* italienne prend appui sur cette réalité du terrain mais avec un renouvellement des questionnements. Elle pose le principe d'une portée significative dans le cadre d'une histoire totale, mais locale. En 1980, Carlo Ginzburg a ainsi étonné le monde des historiens avec son ouvrage qui relate l'histoire d'un meunier frioulan du XVI^e siècle⁶⁵. L'auteur y a analysé les actes du procès de Menocchio, *meunier* du *Frioul*, brûlé pour hérésie en 1599. L'histoire passe de l'échelle macroscopique à celle de la micro-analyse dans laquelle les interactions locales sont bien explicitées. Mais elles dépassent les données intrinsèques du personnage en question, comme l'explique l'historien : « Mais que pouvait savoir un meunier comme Menocchio de ce nœud de contradictions politiques, sociales et économiques ? Quelle image se faisait-il de l'énorme jeu de forces qui, silencieusement, conditionnait son existence ? »⁶⁶

Plus large est l'assise du régime seigneurial au Québec à partir du XVII^e siècle. Benoit Grenier évoque longuement les processus de la mise en place de ce régime – qui va

60 AMOURIC, 1984.

61 LEVEAU, 1996.

62 ROSSI et PHILIPETTI, 2007.

63 L'INVENTAIRE, *Patrimoine industriel, Les indicateurs du patrimoine*.

64 CAPILON, 1986, p. 51-61.

65 GINZBURG, 1980.

66 Ibid. p. 50. Jacques Revel fixe cependant les limites de cette « opération micro-historique italienne », qui propose « une réduction d'échelle et l'exploitation intensive du matériau ». Celle-ci aurait, selon lui, « des stratégies d'adaptation à des contraintes institutionnelles et idéologiques », REVEL, 1996.

perdurer sous certaines formes jusqu'au milieu du XX^e siècle – dans la *Nouvelle-France*. Les moulins font partie intégrante de cet « espace seigneurial » et ils sont les « infrastructures de base ». À ce titre, ils participent activement à l'exploitation et à l'occupation du sol⁶⁷. Le rapprochement est inévitable avec Louis-François Pinagot⁶⁸, dont le monde a été exhumé par Alain Corbin, plus proche dans le temps et dans l'espace. S'il n'est pas question ici d'un meunier, il s'agit au moins d'un Ornois...

De cette démarche vont dériver un certain nombre de travaux où sont privilégiés l'action des individus ou de petits groupes, le privé, le vécu et les stratégies individuelles des acteurs. Citons, *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles*, qui définit le processus de colonisation des vallées dans un cadre productif pour les époques, médiévale, moderne et contemporaine, un ouvrage collectif paru en 2005⁶⁹, les ouvrages d'Alain Belmont consacrés aux artisans ruraux en Dauphiné, parus en 1998, et qui évoquent, bien sûr, le cas des meuniers⁷⁰, ou encore l'étude de Jean-Pierre-Henri Azéma sur Saint-Affrique, au titre évocateur : *Saint-Affrique et ses moulins, l'eau qui travaille, 12 siècles d'histoire industrielle*⁷¹. Les recherches d'André Coutard relatives aux moulins de la Sarthe et celles de Patrick Sorel pour la Seine-Maritime sont, elles aussi, dignes d'intérêt, surtout pour leurs apports sur la technique des moulins et minoteries.

Les paysages et la gestion de l'eau deviennent une thématique forte des chercheurs à partir des années 1990. L'ouvrage de Régis Barraud sur les paysages et les moulins en est un bon exemple⁷², de même que celui intitulé *Paysages et gestion de l'eau*, sous la direction de Laurent Lespez paru en 2012⁷³. L'emprise des systèmes hydrauliques (biefs, canaux) sur les hydrosystèmes y a été longuement développée dans un article de Jean-Michel Cador et Laurent Lespez à partir d'exemples bas-normands. Ils y notent l'action des moulins puis minoteries sur le paysage et « la profusion de moulins implantés dès le Moyen Âge, modernisés en usines, puis diversifiés au fil du temps pour répondre aux nouveaux besoins économiques », qui « pèsent sur l'hydrosystème⁷⁴ ». Nous sommes au cœur de la problématique qui concerne ces établissements.

Cette chronologie longue est aussi à l'honneur dans la thèse soutenue par Guillaume Cotinat à Poitiers en 2013⁷⁵. Cette recherche couvre les périodes partant de la fin du

67 GRENIER, 2012.

68 CORBIN, 1998.

69 CAUCANAS et CASALS, 2005.

70 BELMONT, 1998.

71 AZÉMA, 2013.

72 BARRAUD, 2006.

73 CADOR et LESPEZ, 2012.

74 CADOR et LESPEZ, 2012, p. 237-238.

75 COTINAT, 2013.

Moyen Âge au début du XX^e siècle. Ce cadre temporel, sur un territoire peu vaste, permet à l'auteur de saisir au mieux les évolutions techniques de ces sites à la pluriactivité marquée et les transformations sociologiques qui affectent les meuniers. La synthèse entre ces différentes démarches est peut-être portée par Claude Rivals dans les deux tomes de son ouvrage de référence, *Le moulin et le meunier, une technique et un métier* et *Le moulin et le meunier, une symbolique sociale*⁷⁶. Jacques Le Goff en a rédigé la préface et il voit dans ce livre un véritable chef-d'œuvre, « étude totale d'un lieu, d'un personnage, d'un fait social total et complexe », dont toutes les dimensions ont été appréhendées par l'auteur, selon lui, historien, sociologue et anthropologue.

Bilan historiographique ornais

D'une manière générale, l'histoire des moulins a été peu traitée dans l'Orne. Si elle l'est, c'est sous la forme d'une rapide évocation dans le cadre d'une étude économique. La plus ancienne recherche recensée est celle de Louis Duval parue en 1890⁷⁷. Elle est consacrée à l'état de la généralité d'Alençon sous Louis XV. Textile et métallurgie constituent l'armature industrielle de l'époque. « Bled », cidre, bœufs et vaches sont les produits caractéristiques de la production agricole. Il n'est aucunement fait mention de l'activité des moulins (il en est souvent de même dans les rapports des intendants, tel celui de de Pomereu en 1698, et de préfets de l'Orne, comme ceux de Lamagdelaine dans les années 1800-1814), sans doute devenus transparents à force de faire tant partie du paysage.

L'ouvrage de Léon de La Sicotière et de Auguste Poulet-Malassis publié en 1845 a pour cadre l'Orne⁷⁸. Il entre tout à fait dans le type des publications des sociétés savantes de l'époque qui voulaient avant tout faire découvrir les richesses du patrimoine, édifices remarquables tels les châteaux, les belles demeures, les églises, etc. Pas étonnant que le moulin, petit patrimoine de production, n'y trouve pas sa place. Le livre de H. Asselain, consacré à l'Orne, et paru en 1945, s'inscrit tout à fait dans le cadre des monographies géographiques du milieu du XX^e siècle⁷⁹. La *Monographie agricole du département de l'Orne* s'organise selon la démarche classique : la physionomie du territoire, la population, la main d'œuvre, l'exploitation et son équipement, les productions animales et céréalières, etc. C'est dans ce canevas qu'est présentée (rapidement) l'activité des moulins à partir de données statistiques datant d'avant-guerre, dont quelques données relatives aux moulins de l'Alençonnais.

76 RIVALS, *Le moulin et le meunier, une technique et un métier*, tome 1. *Le moulin et le meunier, une symbolique sociale*, tome 2. éd. Empreintes, 2000.

77 DUVAL, 1890.

78 DE LA SICOTIÈRE et POULET-MALASSIS, 1845.

79 H. ASSELAIN, 1945.

La terre en Révolution de Jean-Claude Martin est un ouvrage essentiel pour l'histoire ornaise pendant cette période⁸⁰. Le processus de la Révolution y est ainsi explicité au niveau d'une micro-région, le Bocage ornaïs. Les ventes des moulins en tant que biens nationaux y sont recensées comme celles de la commune de Saint-Pierre-du-Regard en 1796. La même démarche se retrouve dans l'article d'Élisabeth Gautier-Desvaux relatif à la constitution des cahiers de doléances dans le Perche. Le refus de la banalité, notamment celle liée aux moulins, y est souligné⁸¹.

La thèse d'Étienne Lambert explore remarquablement le monde de la noblesse du bocage, dans quatre élections rurales situées dans les généralités d'Alençon et de Caen au XVIII^e siècle⁸². Le processus d'acquisition du sol par la noblesse y est décrit de façon très explicite. Cette noblesse terrienne est aussi une noblesse industrielle qui s'investit dans les forges, la verrerie, les tuileries. Il semble cependant surprenant que les moulins n'y apparaissent pas. Sans doute cela provient-il de l'étude de la composition des réserves qui en est restée au niveau des propriétés non bâties (la terre), ne traitant ni des propriétés bâties ni des natures des fonds, comme nous avons pu le montrer pour la seigneurie d'Avoise dans ce propos. Les moulins de la Rouvre ont été présentés par Ernest Béchet dans un ouvrage paru en 1983. C'est une des rares publications ornaises consacrées entièrement aux moulins⁸³. Dans une longue partie de l'ouvrage (quatrième partie, pages 20-91), 55 sites ont été repérés et analysés ce qui constitue une mine d'informations pour ce bassin hydrographique.

Dans *les Cahiers Percherons*, Jean Vigile présente rapidement quelques moulins à papier dans le Perche sous Louis XV, tandis que Rémi Fauquet fait de même pour quelques moulins à blé pour la même région⁸⁴. Les minoteries Dubois-Rioux à Argentan (ancien moulin d'Orion) et Deslandes de Saint-Pierre-du-Regard ont fait l'objet d'un article sommaire dans un ouvrage de présentation de quelques entreprises centenaires dans l'Orne, édité par la CCI en 2010⁸⁵.

Des recherches universitaires de qualité sont à souligner. Parmi elles, citons celle de Marie-Jeanne Villeroy, même si elle ne concerne pas les moulins à grains mais ceux à papier. La méthodologie mise en place et les résultats sont remarquables et peuvent servir de référence⁸⁶. L'inventaire du patrimoine ornaïs est paru dans le cadre des livrets édités par *l'Inventaire du patrimoine*. Il se veut être une mine de

80 MARTIN, J.-C., 1989.

81 GAUTIER-DESVAUX, 1989.

82 LAMBERT, Étienne, 2010. La partie économique se situe aux pages 151-166.

83 BÉCHET, 1983.

84 VIGILE, 1970, p. 22-31.

85 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ORNE, 2010.

86 VILLEROY, 2003 et 2004.

renseignements sur les sites du patrimoine industriel de ce département, dont les moulins et minoteries⁸⁷. Yannick Lecherbonnier, à la base de la recherche de cette enquête, est aussi l'auteur de plusieurs études incontournables sur l'histoire industrielle ornaise aux XIX^e et XX^e siècle. L'histoire des moulins y est largement développée dans les articles : les vallées industrielles de l'Orne⁸⁸, le patrimoine industriel ornaï⁸⁹, les moulins et les questions hydrauliques dans l'Orne, avec une attention particulière pour les inventions de Mannoury d'Éctot⁹⁰.

Gérard Bourdin propose une carte de la meunerie ornaise en 1914 dans un ouvrage pédagogique du service éducatif des Archives départementales de l'Orne⁹¹. Il s'appuie sur les données de l'enquête économique du préfet Desmars de 1919 et restitue la présence des moulins et minoteries dans les régions ornaïses, la plaine centrale, la vallée de l'Orne, celle de la Sarthe, le pays d'Auge, le pays d'Ouche et celui du Perche. Avant même d'évoquer la meunerie alençonnaise, la meunerie ornaise est la grande oubliée des synthèses départementales.

Le Guide Gallimard *Orne*, paru en 1995 évoque seulement les sites métallurgiques anciens : « Grâce à la présence de l'eau comme force motrice, et à l'abondance du minerai de fer à fleur de terre, le pourtour du massif d'Écouves s'est doté, depuis le XX^e siècle, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, de grosses forges, comme celle de Saint-Denis-sur-Sarthon. »⁹². *L'Orne*, paru aux éditions Bonneton en 1995 traite les activités agricoles, industrielles et artisanales des siècles passés⁹³. Le processus de la « Révolution industrielle » est explicité et le propos porte sur le devenir de l'industrie à partir du milieu du XIX^e siècle, mais on ne trouve pas de liens avec la meunerie. Plus complet est l'ouvrage consacré à l'Orne en 1999, une référence pour l'histoire de ce département⁹⁴. Pour l'époque moderne, les innovations économiques sont évoquées à

87 L'INVENTAIRE, *Patrimoine industriel, Les indicateurs du patrimoine, L'Orne*, Caen, 1994.

88 Par exemple, DUPRÉ Philippe, LECHERBONNIER Yannick, LE RAVALLEC Yvon, « Trois vallées industrielles : Vère, Noireau, Saires », *Le Pays Bas-Normand*, n°2, 1984, ou encore Yannick LECHERBONNIER, « Une nouvelle dimension pour l'archéologie : l'étude des sites industriels ». *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome CIII, n°4, 1984, p. 31-55, repris dans le cadre de nos recherches.

89 LECHERBONNIER, « Le patrimoine industriel ornaï, permanences et évolutions, XIX^e-XX^e siècles », *L'homme et l'industrie en Normandie du Néolithique à nos jours*, Bulletin spécial de la Société historique et archéologique de l'Orne, 1990, p. 46-55.

90 LECHERBONNIER, « Moulins et questions hydrauliques dans le département de l'Orne », *Autour du Consulat et de l'Empire*, Mémoires et documents n°2, SHAO, 2000, p. 135-154.

91 BOURDIN, 1977, p. 77.

92 *Guide Gallimard, Orne*, 1995, p. 126.

93 PELATAN (sous la direction de), *L'Orne*, p. 335-399.

94 PLESSIX (Sous la direction de), *L'Orne de la Préhistoire à nos jours*, éd. Jean-Michel Bordessoules, 1999. Claude DEVINANT et René PLESSIX, « Les temps modernes », p. 166-195, Jean-Claude MARTIN, « La Révolution et l'Empire », p. 207-240, Gérard BOURDIN et Jean-Claude COLLIN, *Le XIX^e siècle (1815-1914)*, p. 241-315, Gérard BOURDIN, Yves LEMAÎTRE, Jacqueline TAILLEBOIS-LEMAÎTRE, « L'Orne aujourd'hui, de 1914 à nos jours », p. 323-382.

travers l'exemple des rendements de « bleds » (froment, méteil, seigle, orge et sarrasin), qui atteignent en moyenne 5 quintaux à l'hectare. De même, la croissance, trait dominant dans les campagnes bas-normandes, est révélée par la création de nombreux ateliers de fabriques de l'époque pré-capitaliste ou proto-industrielle : « à proximité d'un cours d'eau suffisamment abondant, dérivé par un canal d'amenée ou bief, vers une roue entraînant la machinerie des soufflets des hauts-fourneaux, dans les forges, dans les fenderies où l'on tire le fer.»

Mais, là encore, il n'est pas fait ici mention de l'activité des moulins de cette époque. Le XIX^e siècle est analysé par Gérard Bourdin. Il note que la disparition des hauts-fourneaux et forges, ainsi que le développement de l'activité textile, surtout dans le bocage, marquent ce siècle d'un point de vue industriel. Dans ce contexte, il note qu'un certain nombre de moulins à grains se voient d'ailleurs transformés en filatures. Évelyne Tiercelin a réalisé une recherche sur les morts inhabituelles dans le bocage normand aux XVII^e et XVIII^e siècle dans le bocage normand⁹⁵. Une partie de cette étude concerne quelques anciennes paroisses, aujourd'hui communes de l'Orne. Elle a montré que les accidents dans les moulins ne sont pas si rares. Ainsi dix hommes et une femme meurent dans des accidents liés à la présence de moulins : cinq noyés dans le bief, et six décès accidentels.

L'ouvrage *Paysages et gestion de l'eau*, sous la direction de Laurent Lespez a déjà été évoqué. Il propose une cartographie dans laquelle se situe l'Orne, quoique d'une façon un peu générale, au niveau des moulins et hydrosystèmes, des tronçons hydrographiques artificiels, des moulins et de leur distribution spatiale par bassin hydrographique⁹⁶.

Bilan historiographique pour la région d'Alençon

En plus de la recherche sur Radon, exposée ci-après, quelques ouvrages font référence aux moulins et minoteries.

L'ouvrage d'Odolant Desnos, *Mémoires historiques de la ville d'Alençon*, est un historique très complet de cette ville avec parfois des mentions de moulins, surtout pour la période médiévale⁹⁷. Jean-Jacques Gautier ignore les moulins dans son *Histoire d'Alençon* parue en 1805. Il y développe cependant quelques éléments concernant le commerce, et notamment celui des boulangers⁹⁸. Jacques Hyronimus mentionne l'activité de quelques moulins d'Alençon dans sa thèse⁹⁹. Il y met en

95 TIERCELIN, 2012-2013, p. 147-151.

96 CADOR, LESPEZ, 2012, respectivement, figure 4, p. 252, figure 5, p. 255 et figure 6, p. 256.

97 ODOLANT DESNOS, 1787.

98 GAUTIER, 1805.

99 HYRONIMUS, p. 69-70. Liste pages 274-278.

relation l'activité de quelques boulangers de la ville et des meuniers, des moulins de Lancrel et du Pont de Sarthe notamment. Il est intéressant de noter que la liste des apprentis recensés ne mentionne aucun meunier.

La thèse de Jean-Louis Lenhof, soutenue en 1992, est un ouvrage fondamental de l'histoire alençonnaise¹⁰⁰. L'auteur y analyse, entre autres, les cycles industriels propres à cette ville au siècle de l'industrialisation, les structures professionnelles concernées, la mobilité sociale, individuelle ou « structurelle ». Trois ruptures, 1800, 1850 et 1880 marquent l'économie et la société alençonnaise. Peu d'éléments sont relatifs à la meunerie du XIX^e siècle. Jean-Louis Lenhof note cependant que les tanneries, teintureries et brasseries, en sus des moulins, se sont beaucoup développées à proximité des cours d'eau. Ils appartiennent à des secteurs où la croissance a été extensive à cause de leurs techniques peu évoluées. Ces petites unités sont de fait des entreprises fragiles¹⁰¹. Mais, ce qui est vrai pour les entreprises citées n'est pas forcément le cas pour tous les moulins, comme nous le verrons avec le Grand Moulin de Sarthe.

Alain Champion, longtemps archiviste aux Archives municipales d'Alençon a produit des ouvrages relatifs à l'histoire de la ville, où il s'est efforcé de compiler de nombreuses informations mais aussi de les relier. Ceci se vérifie, par exemple, dans son livre sur les noms de rues, où il détaille de façon approfondie l'origine de chacune¹⁰². Dans ce cadre, l'artisanat, l'industrie et donc l'historique de quelques moulins sont longuement développés.

Nous avons pu nous mêmes présenter plusieurs ouvrages sur l'histoire de Radon, des origines au XX^e siècle. Ces recherches se veulent complémentaires et constituent un exemple de développement historique et archéologique sur le long terme pour un point de fixation humaine, démarche peu usitée dans le département¹⁰³. Les moulins y sont abordés dans le dernier ouvrage paru en 2013. C'est d'ailleurs, à notre connaissance, le seul ouvrage relatif aux moulins sur ce territoire. Les données en sont largement exposées dans le cadre de cette thèse, augmentées depuis de nouvelles perspectives, telles les revenus de la seigneurie d'Avoise au XVIII^e siècle, dont le contenu est directement en lien avec les moulins. Le développement d'une recherche sur les moulins et minoteries de l'Alençonnais se justifie donc pleinement.

100 LENHOF, 1992. Ces données ont été reprises dans un article publié par la SHAO en 2000 : « Industrie et société en Alençon, 1800-1820 », *Autour du Consulat et de l'Empire, Mémoires et documents n°2*, Société historique et archéologique de l'Orne, 2000, p. 155-182.

101 LENHOF, 1992, p. 244.

102 CHAMPION, 2003.

103 BIRÉE, 1996, 2000, (repris dans le bulletin de la SHAO 2013), 2004, 2008, 2011, 2012, 2013.

Sources

Cette recherche s'est appuyée sur une étude approfondie des sources exploitables. La documentation historique est importante et variée depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au XX^e siècle, principalement aux Archives départementales de l'Orne. Les données normalisées par l'administration française à partir de la fin du XVIII^e siècle ont engendré la constitution de statistiques abondantes qui autorisent un développement quantitativiste¹⁰⁴. Des données comparables sont plus rares sous l'Ancien Régime. Il existe donc une grande différence, selon nous, entre les documents antérieurs et ceux postérieurs à la Révolution française. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte :

- La maîtrise des contenus par types de séries ainsi que leur mode de classement (par exemple pour la série B : types de notaires, types de documents rencontrés-minutes, répertoires, tables, dossiers de clients, etc.),
- La connaissance des institutions, pour chaque époque, rendue nécessaire pour l'exploitation des sources par séries et sous-séries,
- La maîtrise des mesures d'Ancien Régime (monnaie, longueurs, surfaces, capacités, etc.), ce qui induit l'usage de tables de conversions avec les nouvelles mesures,
- la connaissance des éléments particuliers de la cartographie de chaque époque (échelle, orientation, représentation, légende, etc.),
- La capacité à utiliser les sources pour se déplacer sur le terrain ou l'inverse.

Chaque type de source a son exploitation spécifique (par exemple pour les rôles de taille), qui sera précisée, si nécessaire, au niveau de chaque point particulier de cette étude.

Aux Archives départementales de l'Orne :

- Pour les séries anciennes (avant 1790) : le chartrier de la seigneurie d'Avoise et les archives privées (série J), les titres féodaux (sous-série 2 E), les Actes du pouvoir souverain et Domaine public (série A), les sources administratives de la généralité d'Alençon (série C) dont les archives de l'Intendance d'Alençon (sous-série 1-C et 1-C-complément), les rôles de taille série C et C-complément), les cahiers de doléances (sous-série 70 B), les sources notariales locales (études des notaires du bassin d'Alençon, 4E, sous séries 4 E 70, 4 E 71,

¹⁰⁴ Claude Rivals peut ainsi avancer un nombre relativement précis d'habitants par moulin à grains vers 1809-1811, tant pour la France (300 habitants en moyenne) que pour chaque département. L'Orne présente un moulin pour 435 habitants, bien plus que la Manche (260), que le Calvados (400) mais moins que la Sarthe (440) ou que la Mayenne (540), tous départements limitrophes de notre zone d'étude. RIVALS, *Le moulin et le meunier, une technique et un métier*, tome 1, p. 202.

- 4 E 166 et 4 E 194) et le contrôle des actes notariaux (sous-série 2 C), les fonds du bailliage d'Alençon et les sources judiciaires locales (série B, sous-séries 2 B, présidial d'Alençon et 3 B, bailliage criminel et bailliage civil d'Alençon), les fonds des familles (séries 1E), les archives privées (séries J), les registres paroissiaux et l'état-civil (sous-série 3 E), le clergé régulier (Série H),
- Pour les séries révolutionnaires (1790-1800) : l'administration générale du département (série L), les ventes des biens nationaux (sous -série 1 Q),
 - Pour les séries modernes (1800-1940) : le cadastre napoléonien (sous-série 3 P) et les contributions directes et indirectes (série P), l'administration générale du département (série M), les travaux publics (série S), dont tous les fonds relatifs aux cours d'eau, moulins et usines des communes concernées (S 981 à 2 143), le fonds d'Avoise (série J), les archives communales de toutes les communes concernées (sous-séries E dépôt), le notariat d'Alençon (4E 70 B, 4 E 71, 4 E 166, 4 E 194),
 - Pour les archives contemporaines : la série continue W, notamment le versement 1812 W, (versement effectué en 2013 de la Direction des Territoires de l'Orne – DDT), le notariat d'Alençon (4 E 312),
 - Les fonds complémentaires : les documents figurés (Fi), la cartographie.

Aux Archives nationales :

Sous-série R5 : Apanage du comte de Provence, documents de gestion domaniale relatifs au duché d'Alençon au XVIII^e siècle dont, R5/181, Domaines faisant partie du duché, domaines aliénés, R5/230, Domaines aliénés de la généralité d'Alençon, R5/248, Terrier de la paroisse d'Alençon.

- Pour les séries modernes (1800-1940) : l'administration générale du département (série M), les travaux publics (série S), les archives communales (sous-séries E dépôt).

Plan

Un plan articulé en quatre parties est proposé :

- la première partie est consacrée à la présentation de l'aspect technique d'un point de vue général, l'évolution des moulins/minoteries en France de la fin de la période de l'époque moderne jusqu'au XX^e siècle, leur législation propre, avant de préciser la place des sites meuniers de l'Orne dans le cadre de l'histoire industrielle ornaise et de définir leur évolution à partir de la fin du XVIII^e siècle,
- la seconde aborde les éléments techniques locaux à travers une recherche approfondie de plusieurs moulins/minoteries représentatifs sur le territoire concerné, avant d'élargir à ceux situés sur la Sarthe, en aval, et se conclut par une étude statistique de l'enquête de 1809 qui situe le contexte alençonnais dans celui de l'Orne,
- la troisième exploite la mise en réseau de tous les sites recensés dans le cadre des secteurs agricole, meunier et boulanger selon un axe horizontal correspondant à la chaîne de production, avant de présenter l'évolution sociologique des propriétaires des sites meuniers, qui elle, s'organise selon un axe vertical, avant que ne soit examinée la transformation de ce secteur, pour l'Alençonnais et pour l'Orne, lors du conflit de 1914-1918,
- la quatrième développe l'aspect humain autour des meuniers, leur univers, leurs relations, leur parcours familial et professionnel.

Un lexique spécifique est joint à la recherche pour faciliter la compréhension des parties techniques.

La carte de référence avec tous les moulins mentionnés dans l'étude est la carte 8 page 116.

SOMMAIRE

LES MOULINS HYDRAULIQUES À GRAINS ET LES MINOTERIES DE L'ALENÇONNAIS XVII^e-XX^e SIÈCLES

*DE LA LUMIÈRE À L'OMBRE
QUATRE SIÈCLES D'ÉVOLUTION*

<<<<<<<<<<<<

INTRODUCTION GÉNÉRALE

<<<<<<<<<<<<

Première partie

Du grain à la farine, des aménagements techniques et législatifs particuliers

Chapitre 1 : Les moulins, une technologie

Chapitre 2 : Les moulins, une législation

Chapitre 3 : Les moulins de l'Orne dans le contexte pré-industriel et industriel aux XIX^e et XX^e siècles

Chapitre 4 : Dans cette évolution industrielle, un moulin alençonnais au destin particulier : Ozé

Chapitre 5 : Les moulins à grains de l'Orne de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle

Conclusion

<<<<<<<<<<<<

Seconde partie

Du grain à la farine, les moulins et minoteries de l'Alençonnais

Chapitre 6 : Les moulins de Radon

Présentation

Le moulin du Rocher

Le moulin de Giboût

Chapitre 7 : Le Grand Moulin de Sarthe à Alençon, un projet industriel ambitieux en 1940

Chapitre 8 : La minoterie de Condé-sur-Sarthe, l'utilisation d'une nouvelle énergie

Chapitre 9 : Le moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis, un modèle régional

Conclusion

<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Troisième partie

Du grain au pain, le moulin à grains dans les réseaux économiques et de propriété

Partie 1 : Le réseau horizontal : la chaîne de production du XVIII^e au XX^e siècle, des producteurs aux consommateurs

Chapitre 10 : Produire le grain : les agriculteurs

Chapitre 11 : Transformer le grain en farine, les meuniers

Chapitre 12 : Acheter et vendre les produits de la terre

Chapitre 13 : Transformer encore puis vendre le pain, les boulangers

Chapitre 14 : Le calendrier annuel, de la production agricole au four du boulanger au cours du XIX^e siècle

PREMIÈRE PARTIE

Du grain à la farine, des aménagements techniques et législatifs particuliers

Le piano et le moulin

Fable (début)

Un piano dont les sons charmaient le voisinage,
Se trouvait par hasard logé près d'un moulin,
Le piano maudissait cet ennuyant voisin,
Qui, par un cliquetis monotone et sauvage,
Détruisait tout l'effet de son timbre argentin.

Auteur inconnu

Feuille hebdomadaire du département de l'Orne,
22 août 1822

Chapitre I

Les moulins, une technologie

De tout temps, l'homme a eu le besoin d'écraser des produits de la nature et depuis le Néolithique, pour s'alimenter, il a utilisé pilon et broyeur, pour les céréales notamment. Le broyage du grain pouvait s'obtenir par percussion (mouvement vertical), par frottement (mouvement horizontal) ou par rotation¹⁰⁵.

Aux premiers instruments rudimentaires ont succédé les meules romaines, constituées d'une *meta*, meule inférieure fixe et conique et d'un *catillus*, meule supérieure. Cette dernière, placée sur le cône, comprend en son milieu un orifice qui permet d'y introduire le grain à moudre. Le mouvement circulaire est obtenu par la force humaine ou la force animale (illustration 3) :

Illustration 3. Deux moulins de l'époque romaine à Pompéi, avec au premier plan, *meta*, au second plan, en partie supérieure, *catillus*. Photographie : Patrick Birée, 2009.



¹⁰⁵ Formes de mouvements qui se retrouveront ultérieurement dans les différents types de moulins.

L'apparition du moulin à eau il y a plus de deux millénaires¹⁰⁶ et celle du moulin à vent au cours du Moyen Âge ont transformé la vie économique des sociétés, entre autres occidentales. En complément ou en remplacement de la force humaine et animale, le potentiel énergétique des hommes a été démultiplié par l'utilisation des énergies naturelles que sont la force et le poids de l'eau ainsi que la force de l'air. Jusqu'au XIX^e siècle et la mise au point de la machine à vapeur, toutes les usines sont des moulins hydrauliques, exploités dans des utilisations très variées.

Les moulins ont été en constante évolution technologique au fil des siècles, ils ne sont pas uniquement à grains et offrent une poly-fonctionnalité étonnante pour accomplir toutes sortes de tâches industrielles. Avant de définir la typologie des moulins de Radon, il faut dresser une évolution de ces machines hydrauliques qui s'inscrit elle-même dans une « typologie générale des formes historiquement connues des moulins à eau »¹⁰⁷. En France, leur essor s'effectue bien avant l'an mil¹⁰⁸, et leur grande période d'utilisation se situe entre le XI^e siècle et le XVIII^e siècle, autant dans le cadre urbain que rural. Le milieu du XIX^e siècle correspond à leur apogée, mais peu à peu, au tournant de la Seconde Guerre mondiale, ils finissent par disparaître sous les coups de boutoirs de l'industrialisation, du machinisme (notamment la machine à vapeur), et de nouvelles formes d'énergie (comme l'électricité).

À travers une littérature abondante relative à l'étude technique des moulins hydrauliques, nous pouvons faire ressortir quelques points essentiels concernant les aménagements, les annexes de captation de l'eau pour amener l'eau au moulin (la ventellerie¹⁰⁹ et le bief), la prise de l'énergie par la roue (le récepteur), la machinerie interne (la transmission du mouvement), les machines en mouvement (l'opérateur). Les notions d'évaluation du débit (quantité d'eau qui s'écoule en une seconde en un endroit donné), de puissance de la chute d'eau (rapport débit/hauteur de chute exprimé en unité de cheval-vapeur), et celle de rendement (puissance réelle utilisable), sont très bien expliquées par Lucien Marandeau dans un excellent document où il cite les chiffres suivants¹¹⁰:

106 Des moulins rudimentaires fonctionnaient à partir d'une roue horizontale deux ou trois siècles avant notre ère dans plusieurs régions du monde. Dans son ouvrage *De architectura*, écrit vers 25 avant J.-C., Vitruve mentionne et décrit un moulin à eau situé en Asie Mineure. Construit à Cabire en 65 avant notre ère par Mithridate Roi du Pont, ce moulin à eau, de type nouveau, présente une roue verticale.

107 CASANOVA, 1991, p. 172-174.

108 Les moulins de Barbegal à Arles ont fonctionné dès le II^e siècle, le Polyptique d'Irminon de l'abbaye de Saint-Germain mentionne un moulin en 822 et à Louviers dans l'Eure, des moulins à blé sont attestés dès 965. PETIT-DECROIX, 2005, p. 5.

109 La ventellerie : ensemble des vannes donnant au meunier la possibilité de régler le débit de l'eau pour obtenir un maximum de force motrice.

110 Lucien MARANDEAU, *Évaluation de la puissance d'un cours d'eau*, Association des Amis des Moulins de Basse-Normandie : <http://moulins.bas.normands.free.fr/puissance.php>

- écoulement d'une rivière : 0,1 à 0,3 mètre par seconde (petit cours d'eau), 0,4 à 0,5 mètre par seconde (normale hors crue), 1 mètre/seconde (une rivière en crue),
- exemple de débit : la Sée à Brouains, 375 litres/seconde,
- exemple de la puissance de la chute au moulin de Brouains, 15ch,
- rendement moyen :
 - pour une roue + engrenages + meules = environ 0,33 (1/3), c'est-à-dire que pour 10 litres d'eau arrivant dans le coursier, seuls entre 3 ou 4 serviront à mouvoir les meules).
 - pour une turbine + multiplicateur + génératrice = environ 0,66 (2/3).

Les moulins à vent

Peu de communes ont vu l'implantation d'un moulin à vent. On en trouve cependant un à Vingt-Hanaps sous l'Ancien Régime. L'imagerie et la symbolique ont popularisé ce type de moulin avec ses grandes ailes pendantes, spécifiquement destiné à la mouture du grain dans notre pays. La présence de telles constructions est liée à l'énergie éolienne. Les voiles doivent donc s'adapter à la force et à la direction du vent. Leur développement est favorisé le long des espaces maritimes plus venteux et, en général, plus on pénètre à l'intérieur des terres, moins ils sont présents.

L'enquête de 1809 pour l'Orne, révèle, que sur 750 moulins à grains recensés, seulement 23 sont des moulins à vent et encore parmi ceux-ci plusieurs sont notés être détériorés ou ne fonctionnant plus. Les ailes développées en France sont de trois types : l'aile symétrique à toile, l'aile dissymétrique à toile et l'aile Berton à planches. Dans le premier cas, le lattis (couverture non continue de lattes) dépasse de chaque côté de deux vergues centrales qui se croisent pour former quatre bras sur lesquels sont tendues les toiles. Parfois, les extrémités des lattis sont reliées par un cotret (illustration 4)¹¹¹ :

Illustration 4. Le moulin à vent de Vingt-Hanaps (Orne). Source : Arch. dép. Orne, 8 Fi 42.



Représentation sur une carte forestière de la fin XVII^e siècle - début du XVIII^e siècle.

Sur ce moulin à vent, les ailes symétriques avec leurs lattis et cotrets sont bien visibles le long des vergues centrales.

¹¹¹ Le moulin à vent de Vingt-Hanaps (Orne), Représentation sur une carte forestière de la fin XVII^esiècle - début du XVIII^e siècle, 8 fi 42, Arch. dép. Orne - Original : Archives nationales.

Il existe deux sortes de moulins à vent : les moulins-tours et les moulins sur pivot. Les premiers, plus simples de conception, présentent une tour cylindrique (la plus courante), tronconique ou polygonale. Quelle que soit leur forme architecturale, ils ont en commun le fait que la toiture tourne au sommet de la tour sur un chemin de roulement pour placer les ailes face au vent. Cet aménagement peut varier au gré de l'invention des concepteurs (rail de bois, patins, rouleaux en bois, etc.).

La conception des moulins sur pivot est plus complexe. Véritables bijoux d'ébénisterie constitués de centaines de pièces, ils présentent quatre parties distinctes : le piédestal ou la partie fixe du moulin, la partie pivotante avec la cage, la partie travaillante composée des mécanismes de transmission du mouvement, et enfin les meules et les accessoires.

Le moulin de Vingt-Hanaps est attesté sous l'Ancien Régime, mais dans l'enquête de 1809, il est mentionné qu'« il a été brûlé par des malfaiteurs » ! Il n'est donc pas comptabilisé dans les 23 moulins à vent du département. Une belle représentation de ce moulin est visible sur des plans forestiers de la forêt d'Écouves, datant de la charnière des XVII^e-XVIII^e siècles. On note qu'il appartient à la série des moulins-tours maçonnés. Ses quatre ailes sont bien repérables avec leurs lattis et leurs cotrets.

Les moulins hydrauliques¹¹²

Pour Gérard Plommée, la définition du moulin à eau s'est longtemps centrée sur « la machinerie et non sur la structure bâtie qui la renfermait » et correspondait au « mécanisme élémentaire constitué par une roue, un arbre de roue, un rouet, une lanterne et un fer de moulin¹¹³ ». Cette définition ne se limite cependant pas aux moulins à grains et elle désigne l'ensemble de l'établissement, quelle qu'en soit son utilisation (à grains, à papier, à tan, à foulon, à huile, à fer, pour les utilisations les plus courantes dans les régions de l'ouest français). Au XIX^e siècle, on l'a aussi désigné par le mot « usine ». Les moulins ont toujours les mêmes problématiques : amener l'eau, l'utiliser pour faire tourner la roue (puis la turbine) qui actionnera les mécanismes. La recherche d'une meilleure efficacité a fait évoluer les aménagements et les mécanismes surtout au XIX^e siècle.

Amener l'eau au moulin : cours d'eau, étangs et biefs, la ventellerie

L'aménagement d'un moulin à eau peut être une opération simple si la construction est bâtie sur le ruisseau ou contre la rive. Dans ce cas, c'est l'eau vive qui actionne la roue. Mais, ici, l'homme n'a aucune action sur les éléments extérieurs. Pour maîtriser et canaliser toute cette force hydraulique, il faut placer les moulins sur des dérivations

112 Les moulins à nef et les moulins à marée ne seront pas traités dans le cadre de cette étude.

113 PLOMMÉE, 2008, p. 227-241.

de rivières, les biefs (les moulins sont alors nommés moulins de dérivation) ou les placer en contre-bas de barrages (les moulins d'étang) ou en flanquement d'une chaussée le long d'une retenue d'eau (en bout de chaussée). Ces ouvrages sont munis de vannes ou de vannelles pour bloquer et/ou libérer l'eau.

Pour les moulins d'étang, situés principalement dans des endroits où le relief est accidenté, cela nécessite l'aménagement d'une retenue d'eau avec la fosse (plus ou moins naturelle), la digue (barrage) et les déversoirs (Illustration 5) :

Illustration 5. La digue de l'étang au moulin du Rocher à Radon.

Carte postale du début du XX^e siècle. Collection Benaud.



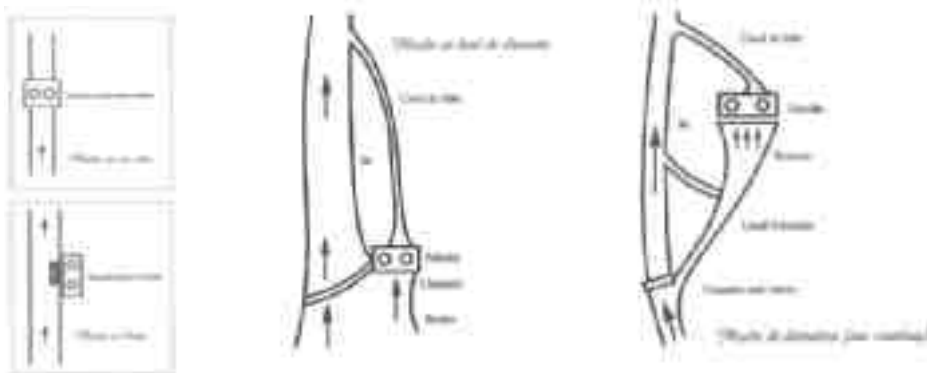
À gauche, le dispositif de vidange : à droite, au fond, l'emplacement du déversoir (noter que le niveau de l'eau de l'étang est plus bas qu'actuellement).

Pour les moulins sur dérivation de rivière, les plus nombreux, cela nécessite :

- la construction d'une chaussée-barrage avec vanne,
- le creusement du canal du bief partie en amont, le canal d'amenée, qui peut être long de plusieurs centaines de mètres dans le cas où la pente de la rivière est douce,
- le creusement de l'aménagement d'un ou deux canaux de décharge avec déversoirs pour évacuer le trop plein en cas de nécessité,
- un barrage maçonné pour stopper l'eau et la laisser passer par la vanne motrice (ou ouvrière) dans le (s) coursier (s) vers la (les) roue(s),

- le creusement du coursier (ou canal de travail),
- l'aménagement de (s) roues,
- le creusement de la dernière partie du bief, le canal de fuite qui permet le retour de l'eau canalisée vers le cours d'eau (Illustration 6).

Illustration 6. Schémas de divers types d'aménagements des moulins hydrauliques sur cours d'eau ou leurs dérivations¹¹⁴. Source : Rivals, 2000.



Excepté pour les moulins situés sur eau vive ou sur berge, on note la présence d'une île située entre le bief et le cours naturel de la rivière. Elle est souvent utilisée par les meuniers pour compléter leur activité (herbage pour les animaux, jardinage, pêche, etc.).

L'édification des barrages de moulins ou d'autres aménagements de rivières (digues, dérivation d'eau ou retenue d'eau pour abreuvoir, aménagements pour lavoirs ou usines, etc.) ne peut s'effectuer rationnellement que si une certaine distance sépare les ouvrages afin de créer des chutes d'eau avec une puissance utile suffisante pour la mise en mouvement des roues des moulins.

Cette gestion de l'eau et des barrages a souvent amené des dérives, sans doute plus nombreuses à partir du XIX^e siècle, qui a vu la prolifération des usines sur les rivières. Le non respect des règles communautaires, par exemple le fait de vouloir maintenir les eaux de son moulin le plus haut possible, a provoqué de nombreuses discordes entre usiniers et engendré de nombreux procès dans le cadre d'une police des eaux de plus en plus stricte (voir le point sur la législation des moulins). En général, jusqu'au début du XIX^e siècle, les chutes d'eau présentent un dénivelé de 0,70 m à 1 m. Par la suite, les chutes vont être moins nombreuses mais plus hautes à environ 2 mètres et de nombreux barrages disparaissent.

¹¹⁴ Tiré de RIVALIS, *Le moulin à eau*, Empreintes, 2000, p. 15.

Adapter les roues aux moulins hydrauliques

Les moulins ont connu dès le départ un double développement : soit à roue horizontale, soit à roue verticale. Les roues sont l'élément essentiel du moulin qui transforme l'énergie cinétique de l'eau en mouvement mécanique. Elles entraînent des engrenages puis des courroies qui permettent de démultiplier la vitesse et de mouvoir toutes sortes de machines utilisées dans différentes productions, alimentaires ou industrielles.

Les roues horizontales

Pour l'espace français, l'utilisation de la première s'est concentrée dans le sud de la France car elle est mieux adaptée à l'hydrographie de ces régions. Selon Antoine Casanova, les premiers moulins hydrauliques à roue horizontale étaient de construction aisée et peu coûteuse, permettant d'étendre la diffusion du moulin à eau à des régions accidentées ou possédant des cours d'eau à faible débit¹¹⁵.

L'axe vertical disposé sur la roue permet par exemple de fixer une meule à sa partie supérieure sans organe de transmission supplémentaire. Bernard Forest de Bélidor a représenté ce type de roue pour le XVIII^e siècle (Illustration 7) :

Illustration 7. Dessin de moulin hydraulique à roue motrice horizontale à cuillères.

Bernard Forest de Bélidor, 1737-1739¹¹⁶.



Certains aménagements techniques autres, tels que des palettes ou des cuillères placées autour de la roue motrice, une conduite « forcée » (ou bec) prévue pour un jet d'eau ou encore une cuve maçonnée agencée pour y faire passer un fort courant, ont pu exister et améliorer le rendement mais toujours pour une utilisation de meule ou de

115 CASANOVA, 1991.

116 Schéma tiré de Bernard FOREST DE BÉLIDOR, *Architecture Hydraulique ou l'art de conduire, d'élever ou de ménager les eaux, pour les différents besoins de la vie*, 2 tomes, Paris, 1737-1739.

broyeur. Ces moulins ne peuvent donc pas concurrencer les moulins à eau à roue motrice verticale plus puissants et plus poly-fonctionnels. Au nord de la France, ce type de roue est peu présent avant le développement de la turbine au XIX^e qui reprend sa technique de fonctionnement. Pour preuve, l'enquête de 1809 pour l'Orne ne mentionne qu'un seul moulin à roue horizontale sur 750 recensés. Nous développerons donc plus particulièrement le second type de roue dans cet ouvrage.

Les roues verticales

Les moulins à roues verticales fonctionnent par l'action d'une ou plusieurs roues hydrauliques à pales droites (Illustration 8) ou courbes (aubes) ou à augets¹¹⁷. Ce dispositif est en place depuis le Moyen Âge.

Illustration 8. Le moulin d'Auvieux à Domfront avec sa superbe roue à aubes.

Carte postale du début du XX^e siècle. Collection Arch. dép. Orne.



Plusieurs éléments déterminent la forme et la dimension des roues : le débit des cours d'eau, la hauteur des chutes et la puissance envisagée, l'arrivée de l'eau (par le bas, par le côté, par le dessous).

La démarche a été assez empirique pour obtenir des résultats optima ; il faut attendre le XVIII^e siècle et les recherches d'Antoine Deparcieux¹¹⁸, ainsi que le début du XIX^e siècle avec Jean-Victor Poncelet, pour disposer de données fiables concernant les roues : la spécificité des roues à augets sur les roues à aubes (les premières plus

117 Selon Claude Gindin (voir paragraphe sur les moulins de l'Orne en 1809), le plus souvent jusqu'au début du XIX^e siècle, à une roue correspondait un seul jeu de meules. Claude GINDIN, "Les meules dans l'enquête de l'an II sur les moulins à Blé", *Meules à grains. Actes du colloque international de la Ferté-sous-Jouarre, 16-19 mai 2000*, Ibis Press. Paris, Maison des sciences de l'Homme, 2003.

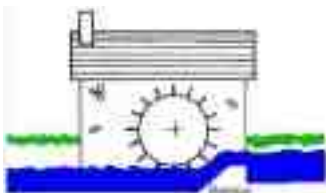
118 DEPARCIEUX, 1754, 1774, p. 490.

adaptées aux chutes plus importantes), leur nombre (12 aubes actionnent plus rapidement la roue que 6), leur inclinaison (un angle de 30° pour les aubes fait tourner la roue à plus grande vitesse). D'autres améliorations (variation des dimensions de la roue de 4 à 7 mètres de diamètre, matière des aubes ou auges en bois ou en taule, inclinaison de la vanne pour diminuer les frottements), seront apportées continuellement par la suite jusqu'aux roues *Sagebien*, toujours dans le but d'améliorer le rendement et de trouver le meilleur « effet utile » des roues¹¹⁹.

Ces perfectionnements apportés aux roues permettront de mouvoir plusieurs machines (des meules surtout) à la fois grâce à la puissance dégagée par une ou plusieurs roues fonctionnant simultanément. Mais selon Yannick Lecherbonnier, par la présence du réseau hydrographique le plus étendu d'Europe, la France dispose d'une source d'énergie si puissante que le recours à d'autres énergies ne s'impose pas avant le décollage industriel de la France dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la question de la force motrice restant secondaire. Par la suite, comme il l'explique, sont « mis au point et rapidement adoptés de nouveaux moteurs, capables d'améliorer le rendement des roues traditionnelles mais aussi d'entraîner dans un même atelier au moyen de courroies et d'axes de transmission, des machines de plus en plus nombreuses et réparties sur différents niveaux¹²⁰ ».

Les roues peuvent recevoir l'eau par le bas (on parle alors de roues en dessous), par le haut (roues au-dessus) ou à mi-hauteur (roues de côté). Chacune a sa particularité et son efficacité (Illustration 9) :

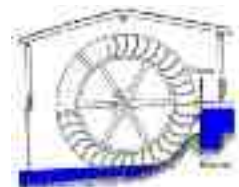
Illustration 9. Schémas des différents types de roues¹²¹.



Roue en-dessous
Aubes (ou palettes)



Roue au-dessus
Augets (ou pots)



Roue de côté
Aubes

Pour les premières, c'est la force du courant et sa vitesse qui font tourner la roue. Ne nécessitant pas une forte chute d'eau, elles sont préconisées en plaine. Elles sont munies d'aubes ou de palettes. Une « vanne lançoire » dirige l'eau contre les aubes inférieures de la roue. Mais le rendement est en général assez faible, à 0,25 du travail

119 BRUGEMAN, Moulins, *Maîtres des eaux, maître des vents*, Rempart, Desclée de Brouwer, 1997, p. 98.

120 LECHERBONNIER, « Moulins et questions hydrauliques dans le département de l'Orne », 2000, p. 146-147.

121 Tiré de : <http://moulinde lamousquere.pagesperso-orange.fr/pages/roue-verticale.htm>

de la chute d'eau. En 1828, l'ingénieur Jean-Victor Poncelet met au point une roue totalement en fer avec deux améliorations : auges courbes diminuant les pertes d'énergie dues au choc de l'eau sur les aubes plates et fond du coursier calculé de telle façon qu'il puisse éliminer l'eau des auges au bon moment. Ces dispositifs multiplient le rendement par deux, le faisant passer de 0,30 à 0,60.

Les roues au-dessus reçoivent l'eau en partie supérieure. Celle-ci agit alors par son propre poids sur la roue à augets. Préconisée dans les régions à fortes dénivellations, ces roues puissantes peuvent obtenir 0,75 du travail d'une chute d'eau dans les meilleurs des cas. Le canal d'amenée peut se terminer par un bec-déversoir et la vanne est entièrement ouverte (roue par en dessus à déversoir), ou encore le canal d'amenée est prolongé par une rigole en bois (ou goulotte ou coursier) plus ou moins incliné qui déverse l'eau à l'emplacement voulu.

Les roues de côté, reçoivent l'eau à hauteur de l'axe permettant un rendement de 0,60 à 0,70 pour les plus courantes voire à 0,90 pour les fameuses roues type *Sagebien*, mises au point vers 1850 par l'ingénieur Alphonse Sagebien. Les pales de la roue ne sont plus perpendiculaires à l'axe central mais inclinées, éliminant ainsi les chocs sur les pales et les remous dans le fond du coursier (Illustration 10).

Les roues de poitrine (variante des roues à mi-hauteur) et les roues pendantes sont deux autres types que l'on peut aussi trouver, mais beaucoup plus rarement.

Illustration 10. Roue de côté de type Sagebien, Grand moulin d'Orbec (Calvados).

Photographie : Patrick Birée, 2013.



Cependant, d'autres recherches en parallèle ont lieu au début du XIX^e siècle, par plusieurs ingénieurs français, dont l'initiateur Benoit Fourneyron en 1827, sur un nouvel aménagement : les turbines. Reprenant le principe de l'écoulement vertical de l'eau sur des roues horizontales, ils placent celles-ci dans des cuves. Ces turbines,

d'abord centrifuges puis centripètes améliorent le rendement de 0,80 à 0,90. La création de nombreux établissements industriels ne cessant d'accroître les besoins en énergie hydraulique, elles se développent en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Une autre turbine mise au point par l'ingénieur américain Pelton, intermédiaire entre la roue et la turbine, sera brevetée en 1880 et connaîtra un certain succès au XX^e siècle.

Mais avec turbines ou roues, la force en chevaux d'une chute d'eau est, quoi qu'il est soit, tributaire du débit du cours d'eau. C'est ce qu'exprime Charles Rimbault de Champsecret dans une enquête de 1937. À la question relative à la force en chevaux de la chute d'eau de sa minoterie, il répond qu'elle *fait* environ 25 chevaux, ajoutant que c'est une moyenne car en hiver, elle *lui donne* 5 à 6 ch et en été, 30 ch¹²².

Les moteurs thermiques à vapeur, à gaz, diesel, remplaceront progressivement ces dispositifs dès la fin du XIX^e siècle et permettront de se dégager de l'emprise de la force hydraulique avant que l'électricité ne soit utilisée. Concernant la vapeur, les minoteries de Condé-sur-Sarthe et Lancrel à Alençon en sont équipées vers 1895, Russo à Flers du début du XX^e siècle jusqu'en 1944. Le moulin de la Haulerie à Saint-Ouen-sur-Iton fonctionne avec un moteur à huile lourde tandis que le moulin de Bures présente un moteur à gaz, encore en 1937¹²³. Dans les enquêtes les concernant dans les années 1930, ces différentes minoteries mentionnent ne pas employer la force électrique, ce qui deviendra courant après 1945, au moins en complément des autres formes d'énergie.

Transmettre le mouvement : faire mouvoir les mécanismes internes et actionner les différentes machines

Dans ces constructions, pour actionner n'importe quelle machine, nous passons de plans verticaux à des plans horizontaux. Pour le cas de la roue verticale qui présente son flanc fin, la puissance de la force de l'eau est transmise à l'arbre moteur, qui lui est horizontal, renvoyant le mouvement à angle droit. Nous avons ici le fonctionnement d'un moulin hydraulique à roue motrice horizontale sur deux plans de transmission ou à transmission directe. Si un axe perpendiculaire est ajouté, nous avons le fonctionnement d'un moulin hydraulique à roue motrice horizontale sur trois plans de transmission ou à transmission indirecte. Si ces principes sont posés très tôt, les progrès dans la transmission du mouvement seront lents jusqu'au XVIII^e siècle et limiteront la puissance effective des installations.

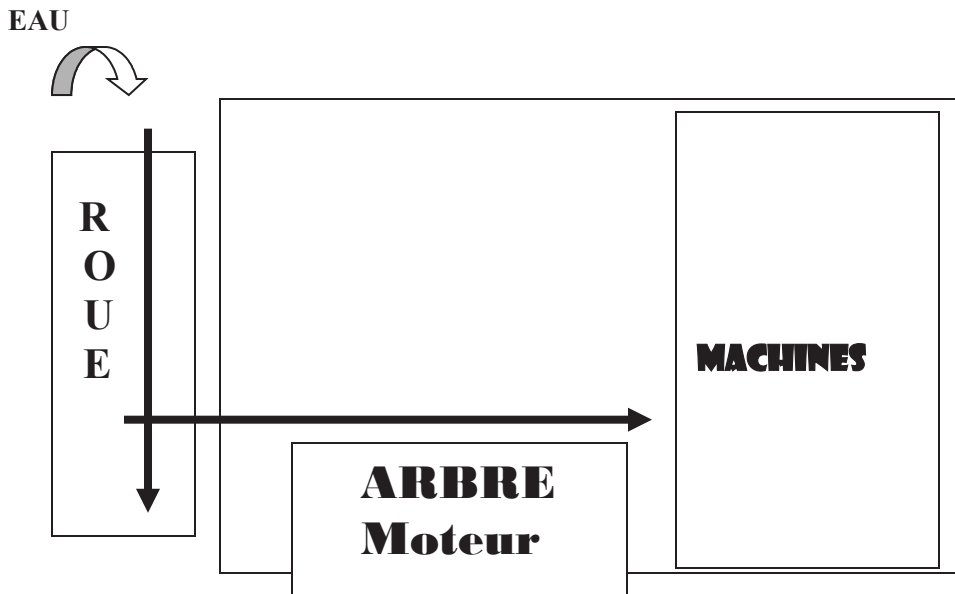
122 Arch. dép. Orne, M 2656.

123 Arch. dép. Orne, S 1007, et M 2656.

Du mouvement circulaire au mouvement rectiligne alternatif : le système de l'arbre à came : les moulins à tan, à fer, à papier, à foulon, à scie, à huile

Certains moulins vont en rester à la force de l'arbre moteur pour obtenir un mouvement rectiligne alternatif. Par le placement d'ergots, nous obtenons un arbre à came qui peut soulever des pilons (ou piles) présentant maillets à fonctionnement horizontal ou à fonctionnement vertical. Ils se présentent sur deux plans de transmission (figure 1). Ces dispositifs sont utilisés pour écraser, piler, actionner des engins, soufflets par exemple. Toutes ces installations sont rencontrées dans les moulins à papier, à foulon, à tan, à fer (ceux des hauts-fourneaux, des grosses forges ou des fenderies), avec des opérateurs (machines-outils) qui peuvent être maillets et auges, pilons et mortiers, soufflets, etc (illustrations 11 à 14).

Figure 1. Schéma de fonctionnement d'un moulin hydraulique à roue motrice verticale sur deux plans de transmission. Réalisation : Patrick Birée.

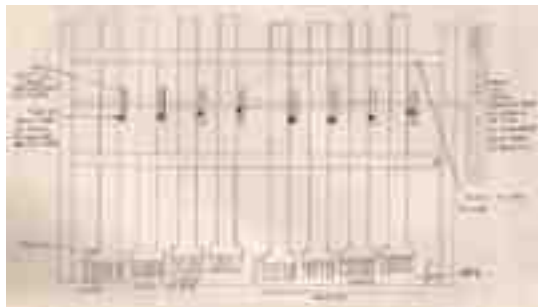


Schémas de différents types d'utilisation à partir de l'arbre à cames.

Illustrations 11 à 13. De gauche à droite : schéma de moulin à foulon utilisé pour fouler les draps (piles avec maillets horizontaux), moulin à papier (piles avec maillets verticaux), marteau de forgeage¹²⁴.



Illustration 14. Schéma d'un moulin à tan pour écraser les écorces de chêne¹²⁵.

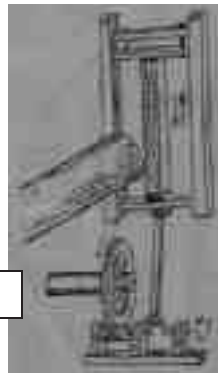


Le système de la bielle : le moulin à scie

Mais l'installation d'une seule roue dentée liée à une manivelle et bielle donne le mouvement alternatif à une scie par exemple, qui est donc l'opérateur. Le système de rouet/lanterne est à sa plus simple expression et il va trouver un plus grand développement dans les moulins à grains (illustration 15¹²⁶).

Illustration 15. Schéma d'un aménagement roue/manivelle/bielle actionnant une scie.

à scie



¹²⁴ Schémas tirés de : à gauche et à droite : *L'eau énergie*, Université Rurale Maine-Anjou, 1990 ; au centre : *Le mécanisme du moulin*, Livret pédagogique, Musée de Brouains (Manche), 1995.

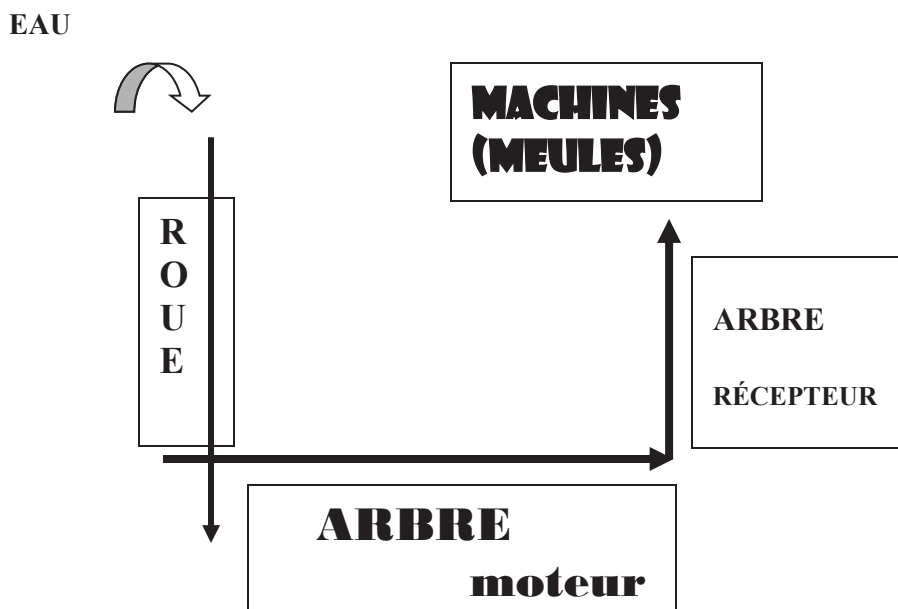
¹²⁵ Tiré de : à gauche : Philippe PONSOT, *Les moulins à tan et à marteaux à battre le cuir de Bretteville-sur-Laize, Fresney-le-Puceux, Gouvix (1874-1920)*, Annales de Normandie, n°2, Juin 1984, p. 184.

¹²⁶ Schéma tiré de : *L'eau énergie*, Université Rurale Maine-Anjou, 1990.

Du mouvement circulaire au mouvement circulaire continu : le système rouet-lanterne

La transformation de la rotation verticale en une rotation horizontale est rendue possible par la mise en place d'un système à renvoi d'angle, le rouet-lanterne, ingénieux mécanisme de transmission du mouvement. L'installation d'un arbre récepteur vertical permet d'actionner d'autres éléments sur un plan horizontal disposé au-dessus : des meules, le plus souvent, mais aussi des scies, dans le cas du système de la bielle. C'est le système mécanique élémentaire pour les moulins à grains : roue, arbre, rouet, lanterne, fer, paire de meules. Il se présente sur trois plans de transmission (figure 2).

Figure 2. Schéma de fonctionnement d'un moulin hydraulique à roue motrice verticale sur trois plans de transmission. Réalisation : Patrick Birée.



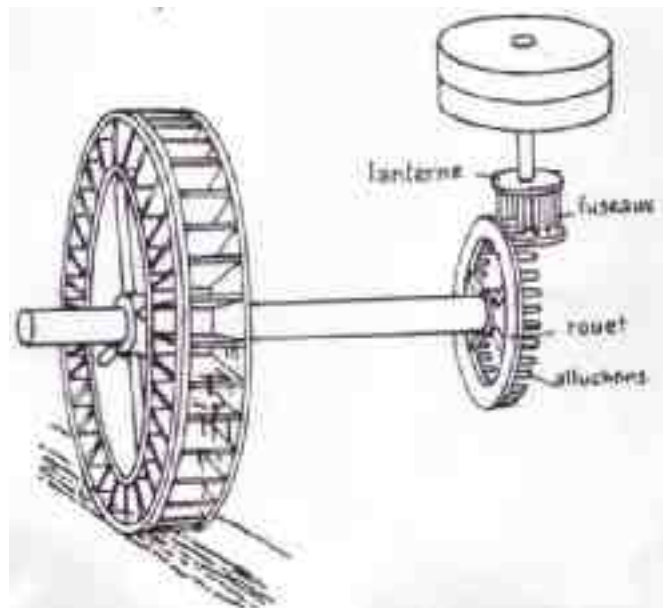
Par l'aménagement rouet/lanterne, on obtient un mouvement circulaire continu en fin de chaîne et une multiplication du mouvement : pour un tour de roue, six tours de meule seront obtenus si l'on place un rouet à quarante huit dents et une lanterne à huit fuseaux. Ces mécanismes de transmission du mouvement ont évolué aux XVIII^e et XIX^e siècles surtout pour les moulins à grains, permettant grâce à une puissance accrue de mouvoir plusieurs meules à la fois¹²⁷. La première évolution concerne le matériau de fabrication des pièces.

¹²⁷ Sous l'impulsion de plusieurs chercheurs, dont l'ingénieur américain Oliver EVANS fut un des plus fameux : il publia en 1795 son *Guide du meunier et du constructeur de moulins* qui fut réédité une quinzaine de fois jusqu'en 1860.

Ces rouages étaient constitués de roues dentées en bois s'engrenant les unes aux autres avec les possibilités technologiques exploitées depuis des siècles, comme le souligne René Tresse dans un ouvrage datant de 1956 : « Le bois demeure le matériau le plus noble, le plus souple de la construction mécanique. Les gros engrenages du matériel de forge, des roues de moulins, œuvre des charpentiers de moulins, sont en bois, résistants et silencieux ». L'invention du système rouet-lanterne augmente la capacité de rendement de l'ensemble. Les alluchons du rouet transmettent le mouvement aux fuseaux de la lanterne de manière beaucoup plus efficace, non par frottement direct des parties entre elles mais par glissement.

Les rendements restent pourtant faibles, de l'ordre de 0,30. Ils le demeurent ainsi au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle où l'on remarque les premières roues à denture en fonte en région parisienne dans un moulin¹²⁸. Nous sommes alors au stade ultime de la technologie utilisée dans ces petits moulins qui fonctionnent sur un niveau (moulin à tan, à papier, à fer, etc.), mais le plus souvent sur deux niveaux de bâtiments pour les moulins à grains (à la partie inférieure on trouve *transmission roue/arbre moteur* et à la partie supérieure *transmission arbre récepteur/meules*) (Illustration 16).

Illustration 16. Schéma du système rouet-lanterne¹²⁹. Source : Orsatelli, 1999.



128 René TRESSE, cité dans Louis DURAND-VAUGARON, 1969, Volume 76, n°7- 2- 3, p. 285-353.

129 Schéma tiré de Jean ORSATELLI, *Les moulins*, éd. Laffitte, 1999, p. 20.

Les moulins à huile et les moulins à grains

Dans les moulins à huile, nous n'avons pas deux meules parallèles mais deux meules perpendiculaires contrairement aux moulins à farine (parfois trois, avec deux meules verticales). Dans la plupart des cas, ils présentent une meule dormante traversée par un axe vertical qui entraîne une autre meule dans un mouvement circulaire. Cette meule courante est « dressée », c'est-à-dire utilisée à champ. Elle est fixée par son œillard sur cet axe ou mat vertical situé en position centrale sur la meule gisante, et qui sert de pivot pour écraser, presser (illustration 17) :

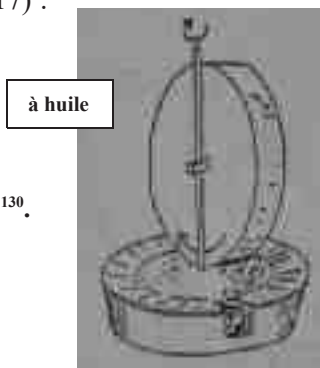


Illustration 17. Schéma de moulin à huile¹³⁰.

Les moulins à huile les plus connus sont ceux pour l'huile d'olive. Le frottement des deux meules permet le broyage et le malaxage des oléagineux. Les meules sont décentrées par rapport à l'axe de rotation. En fait, pour le cas de l'huile d'olive, en dérapant sur le fond des cuves, elles ne font pas que broyer les olives, elles malaxent la pâte formée afin de faire éclater les vacuoles de la pulpe qui contiennent l'huile. Celle-ci, ainsi que la pulpe obtenue, vont alors être séparées dans un bac. Enfin, la pâte restante est mise dans une presse pour en récupérer l'huile qui y est encore contenue.

Le principe général reste le même pour tous les oléagineux. Cependant, dans nos régions les moulins à huile traditionnels, repérés par quelques mentions, sont très rares. On trouve des moulins à huile dans le Calvados pour obtenir de l'huile de colza au XIX^e siècle. Pour l'Orne, au moins pour la même période, les sources archivistiques sont muettes et rien ne laisse à penser que de tels établissements aient pu exister.

Les moulins à grains relèvent d'une autre histoire. Ils présentent vraisemblablement le développement technologique le plus important de tous les types de moulins. De plus, ce furent les plus nombreux, y compris dans l'Orne (723 en 1809, 900 deux décennies plus tard). La fonction de ces constructions est de concourir à la mouture qui consiste à « réduire le grain en son, farine et gruau (parties concassées et non moulues), et à

¹³⁰ Schéma tiré de : *L'eau énergie*, Université Rurale Maine-Anjou, vers 1980 .

séparer ces trois substances sans les mélanger »¹³¹. Ils ont présenté une forme relativement homogène jusqu'à l'ère industrielle.

Le service de l'inventaire de Poitou-Charentes a élaboré des documents de synthèse remarquables sur le fonctionnement d'un moulin à grains « classique », illustration 18, puis vers 1830, et enfin d'une minoterie vers 1930)¹³².

Illustration 18. Schéma d'un moulin traditionnel à grains au XVIII^e siècle¹³³.



La roue à aube (1) est mue par la force de l'eau qui la fait tourner. Par l'intermédiaire de l'arbre (2), elle actionne le rouet de fosse (3) qui, muni de dents d'engrenage, les alluchons (4), entraîne une lanterne par l'intermédiaire de ses fuseaux (5).

Au centre de la surface inférieure de la meule supérieure, dans l'œillard (7), se trouve l'anille, pièce de fer en forme de X ou de double hache, qui, en prise avec l'axe moteur par l'intermédiaire de la lanterne, permet la rotation de la meule courante supérieure (6b), située au dessus de la meule dormante (6a) et qui sont les opérateurs. Un coffret, le plus souvent cylindrique, entoure les meules, protégeant les meuniers de leur rotation. Le grain est stocké dans la trémie, caisse en bois en pyramide renversée, fixée au-dessus des meules (8). En s'écoulant vers le bas, il est écrasé lors de son passage entre les deux meules, du centre (œil) vers la périphérie. La huche, caisse farinière, reçoit alors la mouture.

Les meules sont soit monolithes (un seul bloc de pierre), soit un assemblage de carreaux de pierre¹³⁴, (granite, grès, calcaire meunier, etc.) liés au plâtre et cerclés de fer. La pierre de la Ferté-sous-Jouarre est la mieux adaptée pour obtenir les feuilures, l'entre-cœur et le pied sur la surface des meules¹³⁵. Elles présentent un système

131 J. A. BORGIS, cité dans CASANOVA, 1991, p.176.

132 Documentation : *Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes, les moulins et minoteries*, L'inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, 2007-2012.

133 Les trois schémas de reconstitution de moulins suivants sont tirés de : *Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes*, L'Inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, 2007-2012.

134 Après la Révolution, on abandonne progressivement la fabrication de meules « monolithes », c'est-à-dire constituées d'un seul bloc de pierre, pour appliquer la technique de « meules à l'anglaise », constituées de plusieurs morceaux de choix de pierre, les « carreaux ».

135 Selon l'Encyclopédie méthodique : Arts et métiers mécaniques, publiée par Charles-Joseph Panckoucke en 1780 : « le cour de la meule concasse le blé, l'entre-pied le raffine et forme le grua, la feuilure, lorsqu'elle est bien bordée de niveau, allonge la farine et détache le son ». La pierre meulière de la Ferté-sous-Jouarre est une roche siliceuse à grains fins, celluleuse et caverneuse issue d'une formation sablo-argileuse due à l'altération du calcaire.

complexe de rayons, le rayonnage qui doit permettre l'écrasement et l'évacuation des matières de l'œillard vers les feuillures à l'extérieur. Entre les rayons, au niveau des feuillures, de fines stries, les rhabillures sont taillées dans la pierre pour obtenir un meilleur broyage. Régulièrement, elles doivent être rhabillées, c'est à dire repiquées à l'aide d'outils divers (pics, ciseaux, marteaux, bouchardes, etc. - Illustration 19). La meule à la française, rustique et grossière, est d'une dimension de 1,60 m à 1,80 m environ. Parfois, les petits moulins hydrauliques possèdent deux paires de meules, une pour la nourriture des hommes, l'autre pour celle des animaux.



Illustration 19. Carreaux de meules avec les instruments de repiquage au moulin de Farcy de Molay-Littry (Calvados).
Photographie : Patrick. Birée, 2013.

L'utilisation du métal (fonte puis fer) dans les axes verticaux et dans les engrenages (droits ou coniques) qui peu à peu remplacent les roues/lanternes est une autre étape technologique. Cette pratique va se généraliser au siècle de la Révolution Industrielle quand les moulins vont « changer de taille » et vont nécessiter une force de transmission beaucoup plus importante donc des mécanismes plus puissants à partir des années 1830-1840 avec notamment :

- le rouet de fosse, grande roue dentée verticale reliée directement par un axe à la roue à aubes ; il entraîne le rouet de volée qui transmet la rotation à toutes les machines,
- l'axe métallique,
- le rouet de volée horizontal, grande roue horizontale entraînée par le rouet de fosse et qui par l'intermédiaire d'un autre engrenage métallique entraîne l'axe de la meule tournante.

Ce jeu d'engrenages dans la partie basse du moulin sert à transmettre le mouvement mais aussi, en variant la dimension des engrenages, sert à démultiplier la vitesse de rotation des roues ce qui, en bout de chaîne, augmente la vitesse de rotation des machines. Une roue tournant à une vitesse de quelques tours par minute finit grâce à un système de démultiplication, par faire tourner les meules à une vitesse bien plus élevée : ainsi de 5 à 6 tours/minute au départ, on peut arriver à 80/100 tours/minute pour les meules. Certains engrenages présentent des dents faites en bois, les alluchons qui sont constamment en contact avec ceux en fer des autres roues. Le contact entre

les deux engendre l'usure plus rapide des alluchons qu'il est plus facile de changer que tout l'engrenage (illustrations 20 et 21).

Illustrations 20 et 21. Les organes de transmission en fonte au niveau inférieur du moulin et les trois paires de meules dans leur coffret de bois à l'étage. Moulin de Farcy de Molay-Littry (Calvados). Photographie : Patrick Birée, 2013.



Le moulin à « l'anglaise » qui fonctionne sur trois niveaux se développe alors au cours du XIX^e siècle (Illustration 22).

Illustration 22. Schéma d'un moulin « à l'anglaise » dans les années 1830¹³⁶.



Au niveau inférieur, le système de roue hydraulique (1), reliée au rouet de fosse (2) et à divers organes de transmission en fonte (axe et rouet de volée), qu'une charpente ou beffroi soutient (3).

Au second niveau, ce mécanisme entraîne deux paires de meules (5), chacune enfermée dans une caisse de bois.

Au troisième niveau, une bluterie (4) est utilisée pour séparer les différentes parties : farine blanche, gruaux, semoule.

Le trajet du grain est alors le suivant :

Les sacs de grains à moudre sont hissés au dernier étage par une poulie extérieure. Le blé est versé dans un nettoyeur. Transporté manuellement par sac à l'étage en dessous, il est versé dans les trémies puis écrasé par les meules. La mouture descend au premier niveau par un système de goulotte (6) et est recueillie dans un sac. Celui-ci est alors remonté manuellement au niveau supérieur à la bluterie (7). Gruaux et semoules repartent vers les meules pour un second passage alors que la farine blanche peut être livrée.

136 Documentation : *Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes*, L'inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, 2007-2012.

Un autre élément intervient conjointement à partir du milieu du XIX^e siècle : les courroies. La commande par courroies permet de démultiplier le mouvement à l'infini mais aussi de déconnecter une machine sans arrêter le moteur, ce qui n'est pas sans présenter un danger certain.

Il faut attendre le remplacement des meules par les appareils à cylindres en fonte aciérée vers 1875 et les roues hydrauliques par des turbines ou des moteurs à vapeur puis par des moteurs diesel pour augmenter la puissance. Les moulins et minoteries vont alors se développer sur plusieurs étages comprenant sur chacun un arbre de transmission et les poulies utiles pour mouvoir les diverses machines ou appareils dans une organisation complexe, comme au moulin de Giel-Courteilles ou le Grand Moulin d'Alençon¹³⁷. Les chaînes à godets installées dans des conduits en bois et donc non visibles, vont permettre le circuit du blé d'un étage à l'autre évitant le fastidieux transport manuel.

D'autres changements apparaissent à la fin du XIX^e siècle. Vers 1875, les cylindres de métal remplacent les meules donnant une farine plus fine et plus blanche, puis, en 1887, les *plansichters* (caisse contenant des tamis horizontaux entraînés à vive allure) remplacent les blutoirs traditionnels. Les procédés de mouture ont eux aussi évolué au gré des aménagements techniques. L'art du meunier à grain consiste à séparer le grain et l'écorce (le son) pour en obtenir des produits bien distincts. La mouture d'un seul trait (un seul passage) a longtemps existé¹³⁸, mais d'autres types de moutures cohabitent déjà sous l'Ancien Régime puis ensuite : une mouture à l'économique, à la grosse, à la lyonnaise et à la parisienne. Mais selon le préfet des Basses-Alpes de 1809, les types de moutures se réduisent à deux : « la mouture économique ou à la parisienne qui consiste à moudre et à remoudre et la mouture à la grosse ou à la lyonnaise qui est finie en un seul moulage »¹³⁹. Pour l'Orne, en 1809, si on regroupe les types de moutures identiques on obtient un résultat équilibré de 371 à l'économique contre 367 pour la grosse pour les 750 moulins à grains¹⁴⁰.

137 En 1841, les deux anciens moulins médiévaux situés au pont de Sarthe sont détruits. Le plus grand des deux, appelé depuis le *Grand Moulin* est alors reconstruit la même année. En 1848, le régime d'eau de ce moulin à blé est fixé par l'administration. Cet établissement se développe sur au moins 6 niveaux et fonctionne jusqu'en 1893. Il reprend une activité avec le dernier meunier, Monsieur Quentin de 1911 à 1953. Sources : Alain Champion, Archives municipales d'Alençon, Jean Mourot.

138 Cette mouture d'un seul passage - c'est à dire qu'il est fait interdiction de remoudre aucun son, réservé au bétail-, est obligatoire en France depuis les édits et ordonnances de 1546 et 1658.

139 *Énergie et subsistances, Enquêtes sur les moulins à blé, an II-1809*, Inventaire des articles F20 290 à 296 et F 10 226 et 310, Archives nationales, Paris, 1998. Comme l'explique Jean Bruggeman : « Cette mouture propose une méthode suivie encore de nos jours dans les appareils de bluterie : une plus grande production de farine panifiable, par passages progressifs et un blutage de plus en plus perfectionné ». BRUGGEMAN, 1997, p. 98.

140 CHAUSSAT, BIRÉE, « L'enquête de 1809 sur les moulins : le cas de l'Orne », 2013, p. 195-208.

La mouture américaine ou mouture basse arrive des États-Unis au début du XIX^e siècle. Il s'agit de meules plus petites, de 1,30 m à 1,50 m, de carreaux de dureté variable de l'extérieur vers le centre, avec un rayonnage et un rhabillage plus technique qu'auparavant. L'action cisailante des meules permet alors un seul passage. De plus, Olivier Evans, déjà cité, préconise un système de circulation automatique, dans le sens horizontal par godets à courroies et vertical par des vis d'Archimède, limitant au maximum la manipulation.

L'apparition des cylindres va encore une fois modifier la mouture qui devient beaucoup plus fine. Les moulins deviennent des minoteries avec un développement latéral et en hauteur (sur plusieurs niveaux), et une spécialisation des tâches par ateliers (nettoyage, mouture, conditionnement, stockage) avec du matériel de plus en plus perfectionné. Pour l'Orne, l'exemple qui illustre le mieux cette évolution est le Grand Moulin d'Alençon, encore visible de nos jours, même si l'activité de la meunerie a été stoppée il y a cinq décennies (Illustration 23).

Illustration 23. Le Grand Moulin de Sarthe à Alençon, construit en 1841, a encore fière allure vers 1900. Carte postale, collection Mourot.



De plus, pas forcément tributaires de l'énergie hydraulique car l'ensemble des mécanismes est entraîné par un moteur thermique ou électrique (certaines installations situées sur les rivières gardent cependant cette forme d'énergie), les nouvelles constructions se situent en dehors des rivières.

Dans la première moitié du XX^e siècle, une minoterie présente le plus souvent trois espaces distincts : l'atelier de nettoyage, l'atelier de mouture et l'atelier de conditionnement (illustrations 24) :

Illustration 24. Schéma d'une minoterie dans la première moitié du XX^e siècle¹⁴¹.



A : Atelier de nettoyage. Le grain est débarrassé de ses impuretés par des passages dans une série de machines, trieur (1), nettoyeur (2), brosse (3) avant d'être stocké dans une chambre à blé (4). Un système de chaîne à godets (placé dans des menuiseries) le transporte ensuite d'une machine à l'autre.

B : Atelier de mouture. Le blé nettoyé est brossé par passages successifs entre les cylindres cannelés d'un broyeur (5). Chacun de ses passages est suivi d'un blutage dans un plansichter (6), qui sépare les sons et classe par grosseur les produits tamisés. Ceux-ci sont alors réexpédiés vers des cylindres aux cannelures de plus en plus fines. Les derniers passages de ces semoules et gruaux s'effectuent entre des cylindres lisses. Une bluterie de sécurité (7) permet ensuite l'obtention d'une farine de qualité irréprochable. Le son passe dans une brosse (8) destinée à le débarrasser de ses dernières particules. En permanence, un filtre (9) retient les poussières contenues dans l'air de l'établissement.

C : Atelier de conditionnement où la farine, et le son se retrouvent conditionnés en sacs (10).

En conclusion, jusqu'au début du XIX^e siècle en France, les moulins sont présents en grand nombre, et toutes les installations hydrauliques sont tributaires des conditions climatiques, manque d'eau l'été, blocage des roues par le gel l'hiver, inondations, etc. Les moulins ne fonctionnent réellement que 6 à 7 mois par an¹⁴², subissant les basses eaux saisonnières, voire les étiages¹⁴³, et quelques heures par jour¹⁴⁴. De plus, les roues ne sont animées que d'une vitesse relativement faible et donc d'une puissance limitée (illustration 25-1).



Mais, comme l'indique Paul Delsalle, « le moulin est un élément de l'identité du paysage industriel de l'ancienne France »¹⁴⁵. Claude Rivals confère au moulin une présence indispensable : « En somme, les usines hydrauliques sont capables de tout traiter : les minéraux (pierre, marbre, gypse, etc.), les métaux (fer, fer blanc, cuivre, etc.), les produits

végétaux (graines, écorces), les produits animaux (laine, peaux, etc.) ; elles travaillent pour nourrir l'homme, l'armer ou l'outiller, l'abriter et le vêtir, et lui donner, au-delà du nécessaire, des produits de confort et même de luxe (faïences, bijoux, marbre, etc.).

141 Tiré de Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes, schémas des moulins, 2007-2012.

142 Arch. Dép. Orne, 252 J 383, Joseph LAMAGDELEINE (sous la direction de), *Rapport statistique sur le département de l'Orne*, vers 1808.

143 Étiage : basses eaux exceptionnelles au-delà du seuil des basses eaux saisonnières.

144 Aucune indication ne nous est parvenue concernant cette donnée pour les moulins ornaïens. Dans une enquête de 1849 relative à quatre moulins situés en Gironde en Entre-deux-Mers, Vincent Joineau cite une durée moyenne journalière de fonctionnement de ces moulins à 5h30. Vincent JOINEAU, « Rivières et moulin à eau : enjeu et perspectives », *Moulins de France, Revue de la FFAM*, n°96, octobre 2013.

145 DELSALLE, 1993, p. 12.

Machines bonnes à tout faire pour satisfaire tous les besoins sociaux »¹⁴⁶. Les moulins à grains présentent souvent une roue et, une voire deux paires de meules. La modernité, à partir du milieu du XIX^e siècle, va permettre d'atteindre des rendements élevés par l'utilisation de meilleures roues à aubes et de turbines qui augmentent la puissance, des systèmes de courroies en démultipliant le mouvement, des organes de transmission en fonte et non plus en bois, des cylindres métalliques qui remplacent les meules, des *plansichters* qui remplacent les bluteries traditionnelles, des énergies nouvelles telles que la machine à vapeur, les moteurs électriques et les moteurs diesel qui se substituent à l'énergie hydraulique (illustration 25-2).



Illustrations 25 – 1 à 3. Schémas de l'évolution des moulins du XVIII^e siècle au XX^e siècle¹⁴⁷.

Les bâtiments des moulins à grains vont gagner en hauteur présentant des aménagements spécifiques à chaque niveau (illustration 25). On passe alors du moulin traditionnel à la minoterie, avec dans un premier temps plusieurs roues actionnant plusieurs paires de meules, et ensuite des turbines puis des machines à vapeur actionnant plusieurs dizaines de meules (illustration 25-3).

Les usines métallurgiques, textiles ou les minoteries vont peu à peu prendre place, parfois en complément (jusque dans les années 1970, le « moulin » de Giel-Courteille présente deux bâtiments distincts : l'ancien est la minoterie, le nouveau une scierie, toutes fonctionnant à l'aide d'une turbine). C'est le glas du moulin traditionnel. En France, des 82 300 moulins (uniquement à grains) recensés en 1809, on n'en dénombre plus que 50 000 en 1850, 37 000 en 1896, moins de 15 000 en 1931¹⁴⁸, et encore bien moins après la Seconde Guerre mondiale.

146 RIVALS, *Le moulin à eau*, tomes 1 et 2, Empreintes, 2000, p. 19.

147 Schémas tirés de *L'eau énergie*, Université Rurale Maine-Anjou, 1990.

148 Ibid, p. 41.

Chapitre II

Les moulins, une législation

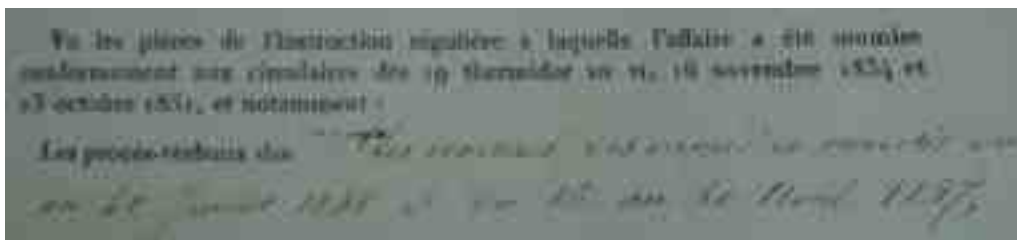
Le statut juridique des moulins

Les nombreuses pièces conservées dans les séries S des archives départementales de France, et relatives aux « moulins et usines » couvrent la période 1800-1940. Elles proviennent des dépôts des préfetures et des services des Ponts et Chaussées et traitent essentiellement des conflits de voisinage pour l'utilisation rationnelle de l'eau en amont-aval ainsi que des éléments techniques comme l'augmentation de la puissance hydraulique de ces établissements. Quand une retenue d'eau est vidée par suite de l'écluse, cela ne pose pas de problème pour son remplissage quand le moulin est situé à proximité d'une source (comme pour le moulin du Rocher à Radon). Par contre, les moulins en aval sont tributaires de l'écluse du moulin en amont.

Ces documents s'appuient sur un certain nombre d'actes législatifs précis mis en place au fil des décennies. Ainsi, pour la procédure concernant le moulin du Rocher de Radon dans les années 1850, les circulaires des 19 Thermidor an VI, 16 novembre 1834 et 25 octobre 1851 sont mentionnées (document 1)¹⁴⁹.

Document 1. Procédure concernant le moulin du Rocher de Radon, 1851.

Source : Arch. dép. Orne, S 1038.



¹⁴⁹ Arch. dép. Orne, S 1038, procédure concernant du moulin du Rocher de Radon, 1851.

Il en est ainsi pour tous les documents relatifs aux ouvrages hydrauliques du XIX^e siècle. Ces pièces montrent une législation en pleine évolution au cours de la première moitié du XIX^e siècle, tendance qui se poursuivra par la suite jusqu'au début du XX^e siècle avec pour but de recenser, de réglementer et d'assurer la police de l'ensemble de ces aménagements en France. En matière de droit, le sujet du statut juridique des ouvrages hydrauliques évolue après la Révolution Française. Avant cette date, les cours d'eau navigables et flottables restent du domaine du roi et la construction de digues et moulins y est un droit régalien. Cependant, pour protéger le patrimoine de l'État, l'Édit de Moulins de 1566 instaure l'impossibilité de vendre le domaine public fluvial. Pour les rivières non navigables et non fluviales, seuls les propriétaires de fiefs ont le droit d'user des cours d'eau traversant leur domaine, d'y pêcher, d'y ériger un moulin, etc.

Pour les rivières non navigables, ils peuvent accorder l'autorisation de bâtir un moulin (quel qu'en soit le type – moulin à grain, à foulon, à fer, à tan, etc.) et d'utiliser la rivière, à condition de rendre l'eau à la sortie de la seigneurie et moyennant le paiement des redevances seigneuriales, les seigneurs possédant toujours la propriété « éminente¹⁵⁰ ». Jusqu'à la Révolution tout en étant les propriétaires *éminents*¹⁵¹, les seigneurs (qu'ils soient laïques, ecclésiastiques ou autres) peuvent donc donner la propriété utile des moulins de leurs seigneuries à des propriétaires qui les exploitent en propre ou les confier par bail à des exploitants. De plus, ils imposent aux habitants de leurs seigneuries d'utiliser les fours et moulins à grains aménagés à leurs frais : c'est la banalité¹⁵². Cependant, l'utilisation des cours d'eau n'est pas sans problèmes de riveraineté. Denis Woronoff l'exprime ainsi : « Il appartient aux seigneurs, qui possèdent le droit d'eau sur les rivières ni navigables ni flottables, et au roi, sur les rivières domaniales, de faire respecter par tous les usagers l'équilibre nécessaire »¹⁵³.

Au XVIII^e siècle, l'administration royale met un frein à la prolifération anarchique des moulins à vent et à eau, comme le montrent deux ordonnances royales des 28 janvier 1735 et 13 juillet 1774 en Flandre qui délimitent les distances d'implantation des moulins par rapport aux routes et chemin publics¹⁵⁴. Lors de la nuit du 4 août 1789, les privilèges sont abolis, de même que la banalité des moulins comme le souhaite le Tiers État et comme le demandent souvent les cahiers de doléances.

150 Une personne ou une institution possède la propriété éminente d'un bien-fonds (bâti ou terre) lorsqu'elle en possède les droits de propriété mais sans l'exploiter elle-même.

151 Ils restent maîtres du sol.

152 Dans les limites de la seigneurie, les vassaux ont obligation de venir moudre leur grain dans le moulin banal sous peine d'amende voire de confiscation des grains. Cependant, en Normandie surtout, ils ont le droit de *verte-moute*, somme perçue par le seigneur correspondant au montant estimé du grain non moulu dans la dite seigneurie .

153 WORONOFF, 1998, p. 107.

154 BRUGGEMAN, 1997, p. 35.

Avec la vente des biens nationaux, on assiste souvent à un changement de propriétaire¹⁵⁵. L'année suivante, la loi du 15 mars 1790 précise davantage les choses dans trois articles. L'article 23 déclare abolis et supprimés « tous les droits de banalité des fours, moulins, pressoirs et autres, ensemble les sujétions qui y sont accessoires, soit qu'ils soient fondés sur la coutume ou sur un titre ». L'article 24 excepte de la suppression et déclare rachetables les banalités « qui auront été prouvées avoir été établies par une communauté d'habitants avec un particulier non seigneur » et celles qui « seront prouvées avoir été établies par une convention souscrite entre une communauté d'habitants et son seigneur et par laquelle le seigneur aura fait à la communauté quelque avantage de plus que de s'obliger à tenir perpétuellement en bon état moulins, fours et autres objets banaux ». Et comme ces lieux sont nécessaires à la subsistance de la population, l'article 26 fait défense « d'attenter à la propriété des moulins et autres objets affranchis de banalités »¹⁵⁶. Les lois des 12-20 août 1790 permettent à quiconque d'ériger un moulin selon le principe que la rivière n'appartient à personne et dont l'usage est un bien commun à tous, *res communis* (chose commune). Elles chargent aussi les administrations de département de rechercher et indiquer les moyens de procurer le libre cours des eaux communales¹⁵⁷.

Les moulins construits sur les cours d'eau non domaniaux avant l'abolition des droits féodaux gardent tous leurs droits et conservent un régime particulier en étant bénéficiaires d'un droit d'eau *fondé en titre*¹⁵⁸, qui accrédite leur existence légale. Par la suite, la période de trouble juridique liée aux nouveaux régimes politiques, une nouvelle organisation administrative et une installation croissante d'établissements à partir de l'industrialisation ont fait émerger la nécessité d'une réglementation particulière aux nouveaux établissements hydrauliques. Devant les nombreux problèmes posés par la construction anarchique d'ouvrages, qu'ils soient moulins ou usines, un certain nombre d'évolutions législatives et jurisprudentielles vont faire évoluer le droit. Ces établissements devront désormais être autorisés et par là même *fondés sur titre*.

Si la loi du 6 octobre 1791 donne à l'administration publique le droit de concéder ou de retirer la force motrice, l'Instruction ministérielle du 19 thermidor an VI (6 août 1798) se montre plus précise : toute demande relative à l'établissement ou la régularisation d'un

155 Le 2 novembre 1789 les biens du clergé régulier et séculier sont confisqués et vendus comme biens nationaux à la suite du décret du 2 novembre 1789. Les ventes des biens des nobles émigrés, de leurs parents, ainsi que d'autres types d'individus, ont lieu à partir de 1793. MARTIN, 1989, p. 123-134. Les moulins à grains, anciennement banaux de Radon, vont être concernés par la seconde disposition.

156 « Législation », *Les moulins de l'Eyrieux*, 2007. www.moulins-de-la-vallee-de-l-eyrieux

157 Précision donnée dans un document de 1837 relatif à la police des cours d'eau sur Radon, E dépôt 488/83.

158 Les droits d'eau fondés en titre sont ceux issus d'une existence de fait d'un ouvrage hydraulique exploitant la force motrice du cours d'eau avant l'abolition des droits féodaux.

moulin ou d'une usine doit être soumise à une enquête préalable de vingt jours. Les premiers règlements d'eau apparaissent alors de même que la distinction entre établissements anciens *fondés en titre*, et les ouvrages récents qui sont déclarés *fondés sur titre*. La loi du 14 Floréal an 11 (4 mai 1803) précise l'obligation d'effectuer le curage et le nettoyage des rivières qui ne sont ni navigables ni flottables¹⁵⁹. En 1817, un avis du Conseil d'État précise que toute autorisation d'implantation d'un ouvrage hydraulique doit être consacrée par une ordonnance royale, état de fait qui est renforcé par une instruction arrêtée le 15 avril 1818 en conseil général des Ponts et Chaussées, qui précise les formalités qui doivent précéder les établissements de moulins et usines¹⁶⁰. Les demandes auprès des préfets se multiplient. Après enquête rédigée par un ingénieur des Ponts et Chaussées et après avis des municipalités, ceux-ci accordent ou non le droit de construire, d'agrandir ou de modifier un moulin¹⁶¹.

Les Annales des Ponts et Chaussées de 1835 reflètent bien toute cette effervescence. Ainsi, on y trouve mention de la circulaire du 16 novembre 1834 qui évoque les instructions pour les affaires relatives aux moulins et usines et notamment les formalités à remplir pour l'autorisation des ouvrages hydrauliques. On recense mille quatre cent cinquante arrêts ou extraits d'arrêts du Conseil d'État ou de la Cour de cassation. Sur 26 rubriques, 3 sont relatives aux moulins et rivières, listant 22 articles sur les conflits, 86 sur les cours d'eau et 120 sur les moulins et usines¹⁶². Il y est aussi fait référence d'un autre ouvrage, écrit par M. de Tarbé et destiné aux futurs cadres de cette administration¹⁶³ : le *Dictionnaire des travaux publics*. La réglementation en vigueur est très détaillée. Par exemple, pour les cours d'eau, il est beaucoup évoqué la notion public-privé (*Classification en domaine public, domaine privé et domaine commun*).

Les moulins et usines sont largement traités dans de nombreux sujets. On y ressent l'accroissement du nombre de ces établissements industriels et la nécessité d'une législation appropriée qui ne soit ni trop rigide ni trop laxiste. La circulaire n°61 du 10 décembre 1837 émanant du ministre de l'Intérieur ordonne le recensement des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques. Non sans emphase, le ministre de l'Intérieur de l'époque, s'appuyant sur une loi du 14 floréal an XI (4 mai 1803), explique aux préfets que, « jusqu'ici, le curage des petits cours d'eau, bien qu'en partie réglé par la

159 Cette obligation va perdurer. Actuellement, les opérations de curage, obligatoires pour les propriétaires de moulins, doivent être agréées par la préfecture. De plus, les riverains doivent le nettoyage des cours d'eau (coupage des branches, enlèvement des embâcles – tout élément qui freine l'écoulement des eaux, etc.).

160 *Annales des Ponts et Chaussées*, 1835, page 304.

161 PETIT-DECROIX, 2005, p. 10.

162 *Annales des ponts et Chaussées*, 1835, p. 288.

163 M. TARBÉ de VAUXCLAIRS, 1835, p. 306 et 318.

législation, n'a jamais fait l'objet d'instructions générales » et qu'il appelle à leur attention sur cette importante matière. Par cette note, il demande un recensement de tous les cours d'eau et des renseignements qui leur sont propres : sources, débit, lieux traversés, etc., ainsi que le nom et la nature des usines qu'ils alimentent, directement ou par des canaux dérivés¹⁶⁴.

Par la circulaire du 23 octobre 1851, l'État intervient pour protéger le droit de propriété des riverains trop souvent victimes d'inondations causées par une mauvaise gestion de l'eau par les moulins engendrant des crues. Il précise par arrêté au service des Ponts et Chaussées comment réaliser les enquêtes devant déboucher sur la fixation des hauteurs d'eau maximales. Selon Annie Bouchard, présidente de la FFAM, « cette circulaire constitue la base des dossiers conservés dans la série S des archives départementales¹⁶⁵ ». Elle précise le règlement d'eau de chaque usine hydraulique et précise de même le contenu du dossier devant comporter :

- un acte administratif valant autorisation et fixant les conditions de fonctionnement du moulin,
- des plans et profils (en long et travers) indiquant notamment le niveau légal de retenue (hauteur maximum d'eau pouvant être dérivée vers le moulin), celui-ci étant matérialisé par la pose d'un repère immuable,
- un procès verbal de visite des lieux et de récolement, constat par l'administration que les travaux ont été exécutés conformément au règlement.

En 1861, une nouvelle circulaire est intitulée « Instructions pour le règlement des usines sur cours d'eau », suivie par une autre, une vingtaine d'années plus tard, le 25 décembre 1884, encore relative à la réglementation des usines et cours d'eau non navigables ni flottables¹⁶⁶.

Pour Anthony Neaux, il faut cependant attendre les lois de 1898 et de 1906 pour avoir des lois fondamentales sur l'eau et ses usages¹⁶⁷. La loi de 1898 régit davantage les usages de la rivière en précisant que le cours d'eau n'appartient à personne et accorde la propriété du lit aux riverains : « *le lit des cours d'eau non navigables et non flottables appartient aux propriétaires des deux rives* ». C'est un premier élément de l'élaboration de la police des eaux qui sera renforcée par le règlement d'administration publique de 1905 et la circulaire ministérielle du 1^{er} juin 1906. Ces textes sont repris au niveau départemental sous forme de règlements de police des cours d'eau signés par les préfets dans le courant du second semestre 1906. La loi du 16 octobre 1919

164 FFAM, www.moulinsdefrance.org, Courrier relatif à la circulaire du 25 janvier 2010, relative à la continuité écologique des cours d'eau, page 2. Mise en ligne en 2010.

165 FFAM, fiche technique, n° I – 2.2.2.

166 Fonds documentaire ancien du Ministère de l'Agriculture, 1882-1902.

167 NEAUX, 2008, p. 23-26 .

énonce la remise de l'énergie hydraulique dans le giron de l'État, celui-ci se réappropriant l'énergie hydraulique. L'article 1^{er} pose que « nul ne peut disposer de l'énergie des marées, des lacs, des cours d'eau, quel que soit leur classement, sans une concession ou une autorisation de l'État ». Cependant, les moulins d'une puissance inférieure à 150 kW ne sont pas visés par cette disposition (en fait la majorité à cette époque : selon les statistiques du ministère de l'Agriculture de 1918, ils sont 42 025 entreprises dans ce cas, contre seulement 168 d'une puissance motrice supérieure à 500 kW). Leurs droits d'eau sont cessibles et ils suivent le moulin en cas de changement de propriétaire. Mais les entreprises dépassant cette puissance sont soumises à autorisation. Dans l'ouvrage d'Anthony Neaux est citée la thèse d'André Hauriou pour le doctorat politique présentée à Toulouse en 1921. Elle développe l'idée que « la mainmise de l'État est encore plus nette en matière hydro-électrique ou la plus grande partie de l'énergie, celle produite par les cours d'eau non navigables ni flottables et qui se trouvait encore avant 1919, dans le patrimoine des riverains ou des usiniers, est nationalisée et passe dans le domaine de l'État »³. Une taxe, dite « Taxe de statistique », sur tous les ouvrages hydrauliques, réglementés ou non, recouvrable tous les ans est alors instituée¹⁶⁸. Les dispositions mises en place entre 1898 et 1919 seront applicables telles quelles au XX^e siècle et ne seront reprises que partiellement dans la loi du 15 juillet 1980. Concernant les ouvrages hydrauliques, la législation en cours s'appuie essentiellement sur des données liées à l'évolution juridique du XIX^e et début XX^e siècle¹⁶⁹. Pour le reste, les nouvelles lois sont plutôt relatives à la qualité de l'eau (loi du 16 décembre 1964), aux notions d'écosystème et de développement durable dans les années 1980/1995 (loi sur la pêche du 29 juin 1984), à la gestion durable de la rivière en terme gestion quantitative de l'eau et de pollution (loi du 3 janvier 1992, intitulée *Loi sur l'eau*), l'eau et les milieux aquatiques (LEMA du 30 décembre 2006). Il faut attendre la loi de programme sur l'énergie du 13 juillet 2005 pour retrouver un lien avec l'énergie hydraulique en définissant des mesures favorables à une optimisation de l'énergie hydraulique. Depuis, le « plan de rétablissement de la continuité écologique », fixé par une circulaire du 25 janvier 2010, agite les propriétaires de moulins qui ont à leur charge les travaux résultant de l'application du code de l'Environnement. Faisant suite à un recours introduit par la FFAM, cette circulaire s'est vue annulée partiellement par le Conseil d'État le 14 novembre 2012¹⁷⁰.

168 FFAM, www.moulinsdefrance.org, Courrier relatif à la circulaire du 25 janvier 2010, concernant la continuité écologique des cours d'eau, page 3. Mise en ligne en 2010.

169 Par exemple, la réponse des services de l'État à des questions concernant la réglementation des moulins (selon les services préfectoraux du Tarn, consultables en ligne) fait référence à l'autorisation donnée avant le 16 octobre 1919.

170 FFAM, *Moulins de France*, n° 95, juillet 2013, p. 3.

Chapitre III

Les moulins de l'Orne dans le contexte pré-industriel et industriel aux XIX^e et XX^e siècles

Le contexte : l'Orne, un département rural, un département agricole ?

L'Orne possède une population nettement plus importante au XIX^e siècle que de nos jours. Selon Gérard Bourdin, de 1800 à 1850, il s'agit d'un département plein¹⁷¹. Dans son rapport sur le département au début du XIX^e siècle, le préfet Lamagdelaine situe la population ornaise à 427 000 habitants, en accroissement net depuis le début de la période révolutionnaire, comptant un peu plus de 407 475 individus en 1790¹⁷². Par la suite, la population augmente sensiblement, passant à 443 688 habitants en 1836. Une certaine stabilisation autour de 442 000 est alors observée pendant une décennie, avant l'entame d'un long déclin jusqu'avant la Seconde Guerre mondiale. L'Orne perd alors près de 172 000 habitants en 80 ans pour présenter son minimum en 1936 avec 269 331 personnes recensées. Un petit redressement est sensible à partir des années 1950 avec un gain de 30 000 habitants, mais positionnant l'Orne toujours au-dessous de 300 000 habitants en 1975, chiffre stable depuis. Sur les deux siècles, la tendance est négative puisque l'Orne est bien plus peuplée au milieu du XIX^e siècle, avec 439 900 habitants qu'elle ne l'est à la fin du XX^e siècle avec 293 800 individus.

Quelles sont les explications de ce déclin ? Le facteur naturel, différence entre le nombre annuel de naissances et de décès, est la première cause du déficit, au moins jusqu'à l'inversion des données dans les années 1920-1930 qui voit le nombre des naissances supérieures au nombre de décès. Le second élément déterminant est l'émigration. Qu'elle soit temporaire ou souvent définitive, elle dirige de plus en plus d'Ornais et d'Ornaises vers les départements voisins ou vers la capitale à partir du

171 BOURDIN, « Le XIX^e siècle », dans *l'Orne de la Préhistoire à nos jours*, Éd. Bordessoules, 1999, p. 244.

172 LAMAGDELEINE, Arch. dép. Orne, 252 J 283, 1802, p. 204 -205.

XIX^e siècle. Ainsi, en 1911, le recensement montre que si « 60 000 personnes ne sont pas nées dans l'Orne, 86 000 Ornais résident hors de leur département de naissance, un tiers dans la région parisienne, les autres se répartissant entre la Sarthe, la Mayenne et la Normandie »¹⁷³. La Normandie toute entière est confrontée au même phénomène comme l'explique Jean Gourand en 1966 : « On a souvent tenté d'expliquer la baisse de la natalité en Normandie par une cause spécifique : la culture herbagère qui, exigeant beaucoup moins de main-d'œuvre que toute autre culture, encourageait la famille réduite ». Mais l'explication ne tient pas, selon lui, car la principale cause de la chute du potentiel démographique de la Normandie, après la natalité est l'immigration vers les grandes villes, Paris, Rouen, Le Havre¹⁷⁴. Ce phénomène est compensé par une immigration forte à partir des années 1920-1930 (Tchèques, Polonais et Belges dans l'agriculture¹⁷⁵, Italiens et Espagnols dans les forêts, les carrières et le bâtiment, notamment). La densité de la population, importante en 1836 avec 73 habitants au kilomètre carré, plus que la France de l'époque, diminue ensuite, pour arriver à moins de 50 hab./km² dans la seconde moitié du XX^e siècle, soit la moitié de la densité moyenne française. La population est essentiellement rurale : en 1806, seuls 14,6% des Ornais habitent une ville¹⁷⁶. En 1919, le préfet de l'Orne, Joseph Desmars, cite les chiffres de 23,2 % pour la population urbaine et de 76,8 % pour la population rurale¹⁷⁷. Au début du XXI^e siècle, ces proportions sont environ de 31 % et de 69 %, l'Orne restant donc une contrée rurale¹⁷⁸.

Agriculture et industrie, un développement industriel ornais certain mais limité ?

Cette démographie oscillante a-t-elle un lien avec le développement économique de l'Orne à partir de 1800 ? Comment se met en place la révolution industrielle au cours du XIX^e siècle dans ce département ?

Le mot *industrie* a une connotation spécifique qui renvoie aux usines avec leurs grands bâtiments, leurs cheminées et une foule d'ouvriers. Mais ce terme est ambivalent : depuis la révolution industrielle au XIX^e siècle, il semble, à tort, ne s'appliquer qu'aux sociétés contemporaines et n'avoir pas eu d'existence au préalable. La définition que

173 BOURDIN, 1999, p. 250.

174 GOURHAND, 1970, p. 117-135.

175 ASSELAIN, 1945, p. 12-13.

176 Calcul effectué avec les données démographiques de 1806, comptabilisant les agglomérations de plus de 2000 habitants (incluant cependant Domfront). Patrick BIRÉE, dossier pédagogique : *La population ornais, villes et campagnes, XIX^e-XX^e siècles*, Service éducatif des Archives départementales de l'Orne, 2006.

177 DESMARS, 1919, p. 8 et 9.

178 Calcul effectué avec les statistiques INSEE de 2006 pour les 9 plus grandes villes de l'Orne, pour lesquelles on obtient 90 732 habitants. Rapportée à la population INSEE de 2008 pour le département, soit 292 282 habitants, le pourcentage est donc de 31 %.

donne Gracia Dorel-Ferré du patrimoine industriel ne cantonne pas le mot industrie à une époque mais à une production : « Le patrimoine industriel est le champ de la connaissance historique qui, à travers la collecte de témoignages oraux, matériels et immatériels, associe l'étude du bâti, le milieu géographique et humain, les processus techniques de la production, les conditions de travail, les savoir-faire, les rapports sociaux, les expressions culturelles, dans le but d'entrer dans l'étude des « sociétés fabricantes », quels que soient l'espace et le temps depuis que ces sociétés existent¹⁷⁹ ». L'industrie et la production industrielle existent donc depuis des millénaires, et seules les formes de leur mise en place évoluent. Maurice Lévy-Leboyer parle pour l'industrie « d'ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières »¹⁸⁰.

Pour clarifier les choses, nous distinguerons trois phases chronologiquement bien différenciées mais ayant cependant pu coexister selon les lieux, à un moment donné : la première correspond à la forme industrielle primaire, la seconde, à celle de la proto-industrie, la troisième, à celle de l'industrie contemporaine (à partir du XIX^e siècle).

La forme industrielle primaire, au moins pour la France d'Ancien Régime, se structure dans un monde essentiellement rural, où « l'artisanat domine la production industrielle de la France du XVIII^e siècle »¹⁸¹, avec des habitants « mi-artistes, mi-paysans vivant en étroite symbiose et offrant aux villages une diversité d'activité étonnante »¹⁸². Pour des raisons techniques, l'implantation rurale près des sources d'approvisionnement en matières premières (bois des forêts, produits du textile, laine, lin, chanvre) et des rivières qui fournissent l'énergie est inévitable. Cependant, des établissements industriels sont munis de machines (les établissements sidérurgiques, hauts-fourneaux, forges, fenderies, dont les lourds mécanismes sont actionnés par la force hydraulique d'un cours d'eau, par exemple). De plus, existent à cette période des manufactures, forme pré-moderne de nos usines, situées le plus souvent près des centres urbains et qui présentent une concentration d'ouvriers ayant essentiellement une activité manuelle sans gros outillage. Ces grandes structures de production possédant un large marché sont souvent un monopole étatique (investissements, aides financières, marchés d'état, etc.), comme les corderies royales de Rochefort ou la manufacture de tapisserie des Gobelins.

La phase intermédiaire, la proto-industrialisation, est une industrie rurale, mais dont la production « est destinée à des échanges extérieurs au marché local et régulés par des

179 DOREL – FERRÉ, 2007, p.129.

180 LÉVY-LEBOYER (sous la direction de), 1996, p. 23.

181 Ibid, p. 23.

182 BRAUDEL, LABROUSSE, 1976, p. 751.

intermédiaires et des marchands »¹⁸³. Comme l'indique Denis Woronoff, « le gros du travail est à la campagne, mais le commandement est à la ville : c'est le principe de la proto-industrie »¹⁸⁴. Selon Franklin Mendels¹⁸⁵, plusieurs principes contribuent à ce système de production : une orientation vers de vastes marchés, une direction assurée par des marchands-fabricants ayant des connaissances et un réseau d'achat de matières premières et de ventes de produits, une organisation complexe avec une distribution de travail selon ses compétences. On peut parler ici de *domestic system*. Cette phase ne se substitue pas à la forme d'industrie primaire d'une façon linéaire ni dans l'espace, ni dans le temps, se positionnant dans certaines régions européennes entre le XVII^e et le XVIII^e siècle.

Le textile serait la forme la plus aboutie de la proto-industrie. Pour l'Orne, selon les recherches menées par Claude Cailly, une région entrerait dans ce schéma, le Perche, qui connaissait « une proto-industrialisation intensive et diversifiée à travers ses différentes activités, surtout textile et métallurgie »¹⁸⁶. On peut considérer que la métallurgie ancienne ornaise, avec ses 16 unités de production encore recensées en 1789, a elle aussi été dans cette phase proto-industrielle présentant une organisation de la production et des ventes plus complexe.

Selon Joseph Lamagdeleine¹⁸⁷, ce département compte parmi les plus industriels de France sous l'Empire. Il est vrai qu'il a une activité fournie dans la métallurgie avec ses 14 forges encore recensées vers 1800, employant alors 1 195 personnes. Dans les régions de l'Aigle et de Tinchebray la petite métallurgie (fabriques de clous, d'épingles, d'outils, etc.) compterait près de 6 000 employés au début du XIX^e siècle. Le textile emploie de nombreux Ornais dans une activité se situant dans le *domestic system*. Selon le rapport Lamagdeleine, plus de 22 000 personnes travaillent dans ce secteur vers 1800, surtout dans la fabrique de toiles avec par exemple, 11 000 à Vimoutiers et sa région, 5 000 à Alençon et sa région, près de 6 000 dans le bocage entre Athis et Passais-la-Conception. La production de dentelle est présente dans le centre de l'Orne à Alençon, Sées, Argentan. Les verreries, briqueteries et tuileries complètent ces activités, de même que les presque 800 moulins recensés à cette époque (voir plus loin le chapitre des moulins). Mais nous sommes toujours dans une dimension proto-industrielle et artisanale de l'activité. Les grandes unités de production propres à la période industrielle n'existent pas et les artisans sont nombreux dans les communes et cantons ruraux.

183 DEYON, 1984, p. 868-881.

184 WORONOFF, 1998, p. 14.

185 DEYON, MENDELS, 1981, p. 11-19.

186 CAILLY, 1990, p. 125-134.

187 LAMAGDELEINE, Arch. dép. Orne, 252 J 283, 1802, p. 204 -205.

L'agriculture reste primordiale et vit toujours sur les données anciennes : petite propriété, main-d'œuvre importante et mécanisation faible, rotation triennale avec jachère, rendements faibles. Les riches plaines céréalières centrales, l'élevage du Pays d'Ouche et de la région alençonnaise compensent la faiblesse du bocage et du Perche. Les deux phases d'industrie primaire et de proto-industrialisation, ont pu coexister régionalement à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Quoiqu'il en soit, les données permettent d'affirmer qu'à cette période « la France reste la première puissance industrielle »¹⁸⁸.

Quel est le développement industriel pour l'Orne au cours du XIX^e siècle ?

La phase d'industrialisation commence dans cette contrée vers les années 1810/1820. Quelles en sont les nouveaux fondements par rapport aux données antérieures ? Selon Denis Woronoff, trois éléments fondamentaux de l'industrialisation moderne se mettent en place : la grande usine, qu'elle soit sidérurgique ou cotonnière, l'énergie-vapeur qui y est associée et un réseau bien ramifié de chemin de fer¹⁸⁹.

À ces éléments, on peut ajouter l'investissement financier, des productions nouvelles (les rails pour le chemin de fer, des machines plus évoluées, des textiles diversifiés, l'alcool de betterave, etc.), des stratégies d'écoulement de produits plus élaborées. L'ensemble marque une rupture dans les systèmes de production. On se situe donc maintenant dans la phase de *factory system*. Un exemple local est frappant pour Radon : l'usine agro-industrielle d'Avoise, longuement étudiée dans deux publications et recoupant les domaines de l'agriculture et de l'industrie¹⁹⁰. Son développement s'inscrit dans la phase d'industrialisation propre au Second Empire - à son propos Delphine Barrière-Birée parle d'un « projet agro-industriel ambitieux » :

- pari industriel par un investisseur : dans ce cas précis, Jules-César Houel, ingénieur puis dirigeant chez Derosnes-Caille, société parisienne qui investit dans la production métallurgique spécialisée, des machines sucrières aux appareils distillatoires jusqu'à l'exploitation en France de la locomotive *Crampton*,
- investissement financier conséquent : dans son mémoire de 1872, J.-C. Houel précise qu'il possède un patrimoine foncier de 774 987 francs (le domaine avec les terres, les divers bâtiments dont « l'usine ») et un patrimoine agricole et industriel à 202 687 francs soit environ 1 million de francs, montant qui oscillera entre 1 200 000 et 1 300 000 francs entre 1866 et 1871¹⁹¹,

188 ASSELAIN, 1984, p. 91.

189 WORONOFF, 1990, p. 404.

190 BARRIÈRE-BIRÉE, BIRÉE, BODENÈS, BRUNET, 2011 et BIRÉE, *Mémoire d'Avoise, Un petit monde, 1930-1960*, Radon, 2012.

191 BARRIÈRE-BIRÉE, 2011, p. 105.

- construction d'un ensemble architectural imposant, avec des bâtiments à usage spécifique (gestion, production, stockage, logement, etc.),
- utilisation d'énergie nouvelle : ici un bâtiment avec une cheminée de 32 m de hauteur, abrite la machine à vapeur avec ses 3 générateurs, qui met en mouvement diverses machines de la ferme-usine¹⁹²,
- une démarche commerciale et une aire de diffusion large, profitant des moyens les plus perfectionnés pour atteindre diverses contrées, en l'occurrence le chemin de fer avec les gares d'Alençon (à 8 km) et de Saint-Gervais-du-Perron (à 5 km) d'où les produits arrivent ou partent,
- une spécialisation de la main-d'œuvre utilisée, soit pour les opérations techniques de la fabrication d'alcool (techniciens pour la machine à vapeur, ouvriers-distilleurs, techniciens divers), soit pour la partie purement agricole,
- un certain paternalisme qui s'exprime à travers un regroupement des ouvriers à Avoise, dans des logements et des aménagements tels que lavoirs, réfectoires, toilettes, présentant un confort certain pour l'époque, et qui s'exprime aussi par un « encadrement » social et religieux, (qui transparaît encore dans les témoignages recueillis pour les années 1930-1960 ¹⁹³).

Tous ces processus se retrouvent dans la thèse fondamentale de Gérard Bourdin sur le textile dans le bocage ornaïen aux XIX^e-XX^e siècles pour les régions de Flers et de La Ferté-Macé¹⁹⁴. Mais ici, en plus, le développement industriel de ces régions devient le facteur d'urbanisation de ces deux villes. Le secteur du textile serait le premier à s'industrialiser vers 1810 : le long des vallées de la Vère et du Noireau, le filage mécanique remplace alors le tissage mécanique.

L'industrialisation touche peu à peu la métallurgie au cours de la première moitié du XIX^e siècle, surtout celle de transformation dans la vallée de la Risle et dans le bassin de Tinchebray. Le chemin de fer est mis en place dans l'Orne vers 1860 pour ses grandes lignes transversales. Peu à peu un réseau dense se constitue et irrigue le

192 Les cheminées sont des constructions marquantes dans le paysage, caractéristiques de l'architecture industrielle avec les manufactures en briques aux toits en shed. La cheminée correspond au foyer, à proximité de l'emplacement de la machine à vapeur qui distribue l'énergie à tous les ateliers. Elles étaient construites en brique, matériau résistant à la chaleur et aussi très bon isolant contre un refroidissement trop rapide. Leur hauteur était justifiée par la nécessité de conserver un courant ascendant assez vif pour vaincre la poussée des masses d'air froid et ainsi maintenir un tirage suffisant pour évacuer les fumées. La cheminée est devenue au fil du temps l'emblème de l'usine, et même l'emblème de l'ère industrielle. À ce titre elle devait être haute, belle et visible de loin.

193 BIRÉE, *Mémoires d'Avoise*, 2012.

194 BOURDIN, *Les ouvriers du textile 1860-1914 dans l'arrondissement de Domfront, le Pays Bas-Normand*, 1985 et du même auteur, *Flers 1900-1914, le Pays Bas-Normand*, 1990.

territoire à son maximum pour la mobilisation de 1914. Mais n'est-ce pas un peu tard pour l'industrie ornaise qui présente des éléments contrastés dans la seconde moitié du XIX^e siècle ? Selon Gérard Bourdin, au plus fort de son dynamisme, celle-ci compte 85 000 employés en 1864¹⁹⁵.

Vers 1850, l'activité industrielle principale de l'Orne est le textile qui profite de l'essor industriel dans la région du bocage. Ce secteur emploie environ 70 000 personnes une décennie plus tard. Mais le traité de libre échange franco-anglais de 1860 puis la guerre de Sécession mettent à mal les entreprises ornaises. Le textile vimonastérien sombre, et déjà s'amorce un déclin industriel irréversible pour les régions de la Ferté-Macé et d'Alençon, alors que Flers, au dynamisme capitaliste mieux assis, va résister et gagner la bataille du tissage mécanique. La métallurgie, elle aussi, subit une importante mutation. Les unités de production ornaises ferment toutes les unes après les autres devant le prix du fer anglais. Seule la petite métallurgie active dans la région de Tinchebray et de l'Aigle perdure grâce au savoir-faire local dans la quincaillerie, à l'installation de fonderies de seconde fusion ou traitant le cuivre à la place du fer, comme à la forge d'Aube. La fixation de la population dans cette région est due à cette révolution industrielle. Ainsi, à Rai, en 1886, on compte 15 ouvriers, 7 tréfileurs, 1 lamineur dans plusieurs petites unités de production. En 1906, la liste nominative de la population¹⁹⁶ mentionne l'usine métallurgique nouvelle *Maeder* qui emploie 135 salariés : 131 ouvriers, 1 contremaître, 1 ingénieur, 1 directeur¹⁹⁷.

Les activités extractives permettent le développement d'une petite industrie de la briqueterie et de la tuilerie qui remplace les anciennes productions de la poterie ou encore de la verrerie, vieillissantes. Les secteurs du bois (scieries), du vêtement (chaussures, gants, corsets), de l'alimentation (minoteries, chocolaterie à Tinchebray), du papier (papeteries, comme celle du Theil-sur-Huisne, et imprimeries), de la cidrerie et de la distillerie dans le Pays d'Auge et dans le bocage sont dynamiques et complètent l'artisanat rural encore bien présent (carte 3).

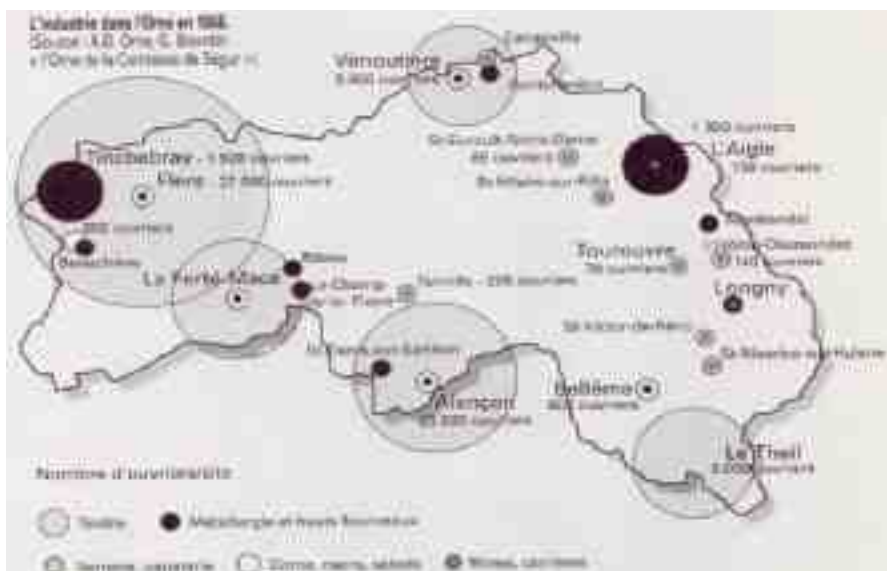
Carte 3. Les implantations industrielles dans l'Orne en 1866.

195 BOURDIN, « De la révolution à 1914 », CONSEIL GÉNÉRAL de l'ORNE, *L'Orne, des territoires, une histoire*, p. 103.

196 Recherche Patrick BIRÉE. Listes nominatives de recensement de population de Rai, M 1534, 1906, Arch. dép. Orne.

197 D'après le livre *Patrimoine industriel de l'Orne*, collection Inventaire du patrimoine, 1994. Cette usine correspond à celle dénommée Rai-Tillières. Elle fut construite en 1906 pour la production de toiles métalliques pour papeteries, rouleaux égoutteurs, vergeurs et filigraneurs. La matière première utilisée à l'époque était le laiton et le bronze provenant, sous forme de fils, de l'usine voisine de Boisthorel.

Réalisation : Gérard Bourdin, 1991¹⁹⁸.



Le contraste est saisissant avec la situation à la Belle-Époque. On peut parler alors, de désindustrialisation. Gérard Millon note pour cette période une cohabitation de trois formes d'activité et de productions industrielles, toutes en déclin¹⁹⁹ :

- l'artisanat à domicile qui a pratiquement disparu dans les régions de Vimoutiers et d'Alençon (pour le textile),
- la petite industrie (tissage, travail du cuir, quincaillerie, verrerie, papeterie, céramique, bimbeloterie), disséminée dans le département, souvent archaïque et menacée de mort,
- la grande industrie qui survit avec difficulté, dans le textile à Flers, dans la métallurgie à L'Aigle. En 1914, le secteur industriel n'emploie plus que 50 000 Ornais, soit 26 % de la main-d'œuvre active²⁰⁰.

La crise des années 1930 n'épargne pas l'Orne et même son agriculture semble touchée. Si en 1911, la population agricole et forestière représentait 55 693 personnes (hommes et femmes confondues) sur 178 223 personnes actives, soit 53,3 % de la population active, elles ne sont plus que 45 683 personnes actives sur 82 217, soit 54,2 % de la population active, pourcentage cependant en hausse mais dans une dynamique en déclin²⁰¹.

198 BOURDIN, *L'Orne de la Comtesse de Ségur*, Conseil Général de l'Orne, 1991, p. 161.

199 MILLON, *L'Orne et les Ornais de 1880 à 1914, une presque Belle Époque*, p. 87.

200 BOURDIN, « De la révolution à 1914 », *L'Orne des territoires, une histoire*, 2012, p. 103.

201 ASSELAIN, 1945, op. cit. p. 11.

Chapitre IV

Dans cette évolution industrielle, un moulin alençonnais au destin particulier : Ozé²⁰²

Situé sur la rivière Sarthe au sud d'Alençon, il se trouve sous l'Ancien Régime dans le Maine voisin sur la paroisse d'Ozé, devenue la commune de Saint-Paterne en 1790. Un plan du faubourg de Montsort d'Alençon en 1667 le représente (illustration 26). C'est la plus ancienne reproduction conservée d'un moulin de cette ville²⁰³. Lors de la rectification des limites de la commune Saint-Paterne avec Alençon, selon le décret impérial du 16 messidor an XIII (juillet 1805), il se trouve désormais dans l'Orne.

Illustration 26. Le moulin du Petit Ozé à Saint-Paterne, extrait du plan du faubourg de Montsort, 1667. Source : BNF.



Il appartient depuis fort longtemps à la famille de Feugerêts. Sa production journalière n'est pas négligeable au début du XIX^e siècle, comme le montre l'enquête sur les

202 Documents étudiés : Arch. dép. Orne, S 1117, cadastre napoléonien 3 P 2 et 3 P 3/001, *Journal d'Alençon*, 252 J 239, 252 et 309 , années 1821, 1841 et 1910, *Annuaire de l'Orne*, 1843, Alain Champion, dictionnaire *des rues et monuments d'Alençon, éditions cénomane*, 2003. L'Inventaire du patrimoine, *Patrimoine Industriel, Orne*, 1994, N°16, pages Alençon. Arch. dép. Sarthe : 3 S 7-8 : Entretien, barrage, perthuis des moulins établis sur la Sarthe, An X-1887, 3 S 15-21 : Écourues, état des moulins, 1809-1939, 3 S 30 : Cartes entre le moulin de Baudet à Hesloup et le moulin de Saint-Céneri-le-Gérei, XIX^e- XX^e siècles, 7 S 21-22 : Moulin du Chevain et moulin d'Ozé à Alençon, XIX^e- XX^e siècles.

203 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, Département des manuscrits, NAF, 7384, Plan du Faubourg de Montsort d'Alençon en 1667.

moulins à grains de 1809 où il se place au troisième rang des deux cantons de l'Alençonnais avec 12 quintaux par jour. En 1819, une longue procédure commence avec les Ponts et Chaussées pour obtenir une autorisation de reconstruire le déversoir en mauvais état. En 1821, il est à vendre. L'article du *Journal d'Alençon* mentionne ce moulin à blé, aussi moulin à tan et son prix est fixé à 18 000 F. Il semble continuer ses activités par la suite car il prend une certaine plus-value au fil des années. En 1832, la propriétaire l'échange contre l'usufruit d'une maison située à Alençon. En 1836, il est acquis par M. Saint-Marc pour la somme de 30 500 F. En 1841, il est acquis pour 75 000 F par Jacques Mercier, négociant, demeurant à Alençon qui en a fait son apport dans la société anonyme *Société pour la filature de chanvre* ayant son siège à Alençon. Le journal local en décrit les différentes composantes : 1° le moulin ou usine d'Ozé, bâtiments, cours, jardins et terrains qui en dépendent, digues, chaussées, déversoirs et cours d'eau qui peuvent en être l'accessoire 2° une pièce de terre en labour.

Peu après, l'ancien moulin est probablement détruit et alors transformé en filature. Cette affectation n'est forcément pas sans lien avec la vocation textile artisanale du quartier de Courteille comme a pu le décrire Jean Vigile dans un des ses articles²⁰⁴. Son activité est présentée à l'exposition des produits de l'industrie et des arts qui se tient à Alençon en 1842. Selon l'*Annuaire de l'Orne* de 1843 qui a relaté cet événement, cette « société anonyme » possède une filature de chanvre dont les moteurs sont une machine à vapeur de la force de 16 chevaux, une autre de la force de 6 chevaux, et deux roues hydrauliques de la force de 8 à 10 chevaux chacune, qu'un plan de 1850 présente (carte 4)²⁰⁵.

Carte 4. Plan de la manufacture d'Ozé et de son système hydraulique en 1850.

Source : Arch. dép. Orne, S 981.



204 VIGILE, 1975, p. 71-102.

205 Arch. dép. Orne, S 981, plan de la manufacture d'Ozé et de son système hydraulique, 1850.

214 000 kilogrammes de chanvre brut, provenant des départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de la Somme sont les seules matières premières employées et donnent 150 000 kilogrammes de chanvre filé en brins et en étoupes. Les fils de la manufacture sont reconnus être les meilleurs à l'exposition et il est précisé que « l'établissement d'Ozé est le premier en France, et peut-être le seul en Europe aujourd'hui, qui ait su vaincre toutes les difficultés que le chanvre présente à la filature par un système mécanique ». La filature obtient une médaille d'argent, « grand module » pour les 200 pièces exposées qui presque toutes se distinguent par « la régularité et la solidité du tissus, le choix et l'assortiment des fils, la modération des prix ».

L'activité de la filature se poursuit avec un certain succès et entre temps elle passe aux mains de Louis Richer (1800-1872) au milieu du siècle, puis de son fils, Émile Richer (1834-1900). Ce dernier ne connaît pas des années aussi fastes que son père. Une dizaine d'années après son décès, l'entreprise est mise en vente. En 1910, plusieurs annonces paraissent dans le *Journal d'Alençon* et l'adjudication est fixée au 3 mars. Selon le journal, cette « Grande usine, en pleine activité dite “ Usine d'Ozé ”, est une filature et un tissage mécanique de chanvre et lin. Elle comprend alors, pour la partie filature, 800 broches pour fil de tissage, 198 broches pour fil de corderie avec toutes les machines complémentaires et pour la partie tissage, 96 métiers pour toile de ménage, toile à bâche, etc, le tout accompagné de bobinoirs, canneteuses, calendres. La force motrice est donnée à l'usine par deux machines à vapeur et une roue hydraulique donnant ensemble 100 chevaux de force ».

Quelques mois plus tard, elle est vendue à une société alençonnaise, la *Société Textile Alençonnaise* qui s'en est portée adjudicataire. Cette société est administrée par un certain nombre de personnalités de la région : industriels (Charles et Paul Romet, des établissements du même nom, Bobot-Descoutures, célèbre famille investie dans le textile fertois), aristocrates (le comte Roederer, les vicomtes de Nanteuil, de Mackau, de Beauregard, etc.), capitaines de la finance, et même religieux avec l'abbé Couronne, etc. Le comte Roederer en est le président et le directeur de l'usine est M. Georges Espagne. Pour le journal, « cette société va en continuer l'exploitation, en vue surtout d'assurer du travail aux nombreux ouvriers de Montsort qui y sont employés et de conserver à notre ville une industrie qui lui valut jadis, renom et prospérité ». Mais les aléas de la guerre 1914-1918 et la crise de 1929 mettent à mal cette entreprise qui ferme en 1935.

Cependant, sur ce site, va s'implanter en 1937 la société *Moulin-légume*, devenue *Moulinex* en 1957. Cette entreprise, à l'origine située à Bagnolet, est transférée à

Alençon par Jean Mantelet dans les locaux de l'ancienne manufacture d'Ozé car l'atelier parisien est devenu insuffisant. Après la Seconde Guerre mondiale, elle prend une dimension mondiale et l'activité perdure jusqu'en 2001, avec au maximum 3 000 employés dans les années 1970.

Si *Moulinex* symbolise le développement industriel et économique d'Alençon et de la région normande et du Maine au XX^e siècle, son histoire dans le cadre de la ville reste cependant à écrire dans le cadre d'une synthèse importante²⁰⁶. Jean-Louis Lenhof, a, quant à lui, analysé Ozé au XIX^e siècle, fleuron de l'évolution industrielle locale dans sa thèse monumentale consacrée à l'industrie alençonnaise au XIX^e siècle²⁰⁷. D'après lui, l'apogée de cette dernière a lieu dans les années 1820-1880 et l'établissement d'Ozé y est noté comme « moderne et efficace ». Jean-Louis Lenhof insiste sur l'importance des Richer, père et fils en ces termes : « À l'époque du Second Empire, Louis Richer reprend dans la société et dans l'espace urbain alençonnais le rôle qui fut celui de Jacques Mercier : plus comme force économique que comme notable au sens large, car la dimension politique lui a largement fait défaut. Richer père et fils, sur deux générations ont bien constitué l'élite économique alençonnaise du XIX^e siècle. Mais économiquement, ils n'ont pu garder à Alençon son rang de centre d'intérêt national. Socialement, ils n'ont pas pu s'installer durablement comme bourgeoisie industrielle²⁰⁸ ». L'auteur précise que les effectifs de 1897 sont d'un tiers inférieur à ceux de 1879 (au maximum 389 employés en 1880) qui représentent l'apogée. Le patron de l'époque cherche à résister d'abord, en militant pour un patriotisme politique et économique, mettant hors du marché les toiles de la concurrence britannique, ensuite en changeant de production, axant sur la toile fine. Mais ces démarches n'ont pas l'impact espéré, la mort d'Émile Richer en 1900 « marqua la fin d'une époque et symbolisa l'échec d'un projet industriel ».

Le *Journal d'Alençon* du 18 juin 1939, dans un article qui s'intitule *Alençon ville industrielle ?* fait le sombre constat que l'industrie de la toile « qui fut jadis si prospère, a complètement disparu et que la Halle aux toiles est affectée à divers usages »²⁰⁹. Dans cet article, tous les secteurs économiques y sont traités, et il est bien étonnant d'y trouver encore la minoterie qui présente une dizaine d'emplois sur Alençon (Grand Moulin du Pont de Sarthe et Lancrel).

206 Quelques ouvrages existent mais traitent de Moulinex dans son ensemble : BIZEUL H., *Irremplaçable moulin à légumes*, Glénat, Grenoble, 1997 - DEFEVER-KAPPERER P., GASTON-BRETON T., *La magie Moulinex*, Le Cherche Midi éditeur, Paris, 1999 - CHESNAIS Michel, "La société Moulinex : intégration et expansion", in *Etudes Normandes*, Rouen, n°202, 1er trimestre 1968 - DOURIEZ D., *Moulinex, 25 ans au service de Jean Mantelet*, Cahiers du temps, Cabourg, 2001.

207 LENHOF, 1992. p. 301/303.

208 Ibid., p. 187-188.

209 Arch. dép. Orne, Per 5025/33, *Journal d'Alençon*, 18 juin 1939.

Chapitre V

Les moulins à grains de l'Orne de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle : quelle place dans la Révolution industrielle ?

La première grande enquête d'importance nationale est initiée en 1809, mais elle s'inscrit dans un long processus d'enquêtes lancées après 1789, soit de portée nationale, soit de dimension départementale. Peu concernent d'ailleurs les moulins (seulement deux au niveau national, en 1793 et 1809) et souvent les rapports départementaux ignorent les moulins, que ce soit dans la partie « Agriculture » ou dans la partie « Industrie » (hormis les forges), comme s'ils faisaient tellement « partie du décor » qu'on omettait de les mentionner !

L'enquête nationale les intégrant fut initiée par la Commission des subsistances en date du 3 décembre 1793 (13 frimaire an II) dans laquelle les administrateurs de districts devaient recenser tous les moulins existant dans la République. Pour l'Orne, quelques réponses de districts datées de 1794/1795 sont conservées, mentionnant « les moulins et usines » (dans le texte)²¹⁰. Ce terme souligne l'ambivalence de ces lieux de production : on n'évoque pas ici les meules, mais « les tournants », le fait que des machines « tournent ». La polyfonctionnalité du moulin est sous-entendue, car celui-ci n'est pas seulement le moulin à grain.

Le préfet Lamagdeleine (en poste dans l'Orne de 1800 à 1814) est à l'origine de plusieurs mémoires statistiques²¹¹. Un de ceux-ci, probablement réalisé vers 1801-1802, fournit de précieux renseignements sur les types de moulins dans leur forme

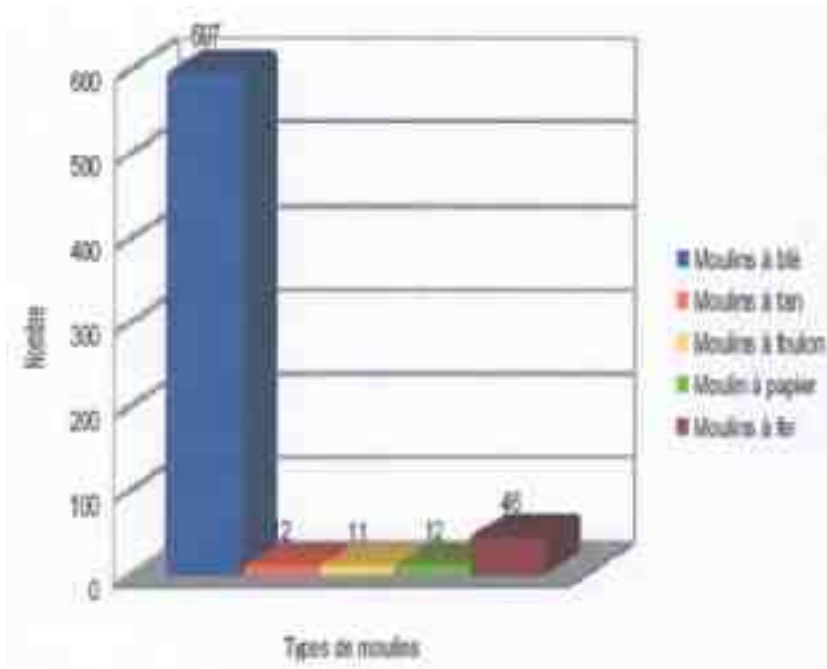
210 Les recherches concernant ces moulins et usines sont assez orientées et donc limitées car elles sont axées uniquement sur les « moulins appartenant à la République » : biens nationaux ou biens d'émigrés. Courrier du 21 Vendémiaire an IV, Arch. dép. Orne, L 696.

211 L'auteur est clairement orienté dans sa mission puisqu'il veut démontrer, chiffres à l'appui, que la situation est globalement meilleure depuis l'avènement de l'Empereur, « ce héros qui nous gouverne ». Introduction du Mémoire, Arch. dép. Orne, 252 J 383.

pluri-fonctionnelle (les données sont valables pour la période 1789-1800) et sur les employés de ces établissements. Mais il différencie ces deux niveaux de renseignements de nature différente : d'abord il compare le nombre des différents métiers dans le département entre 1789 et 1800 (donc les employés des moulins, quel que soit leur type) et de l'autre uniquement le nombre des moulins en 1800. Néanmoins, les renseignements fournis sont très précieux car c'est la seule donnée statistique concernant la fin de l'Ancien Régime.

Pour les moulins, les plus nombreux sont les moulins à grains au nombre de 587 (88 % du nombre total), largement devant les 46 moulins ou « tournants » des 16 forges (terme générique pour dénommer les établissements relatifs à la production métallurgique, composés des haut-fourneaux, des grosses forges et des fenderies) situées dans le département, 12 moulins à foulons, 12 moulins à papier et 11 moulins à tan. Malheureusement aucune indication ne permet une éventuelle localisation que ce soit au niveau communal, cantonal ou d'arrondissement (figure 3).

Figure 3. Types de moulins dans l'Orne vers 1789/1800. Réalisation : Patrick Birée.

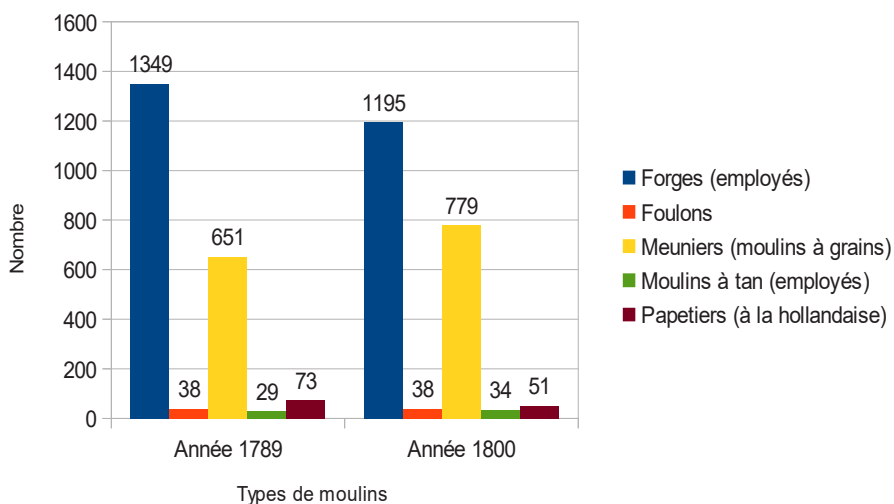


Pour les employés, classés en maîtres, compagnons ou apprentis, les données proposent une comparaison de la situation entre 1789 et 1800. Ce sont les « forges » qui emploient le plus de personnel, même si leur nombre passe de 16 à 14 en une décennie. On y dénombre 1 349 employés en 1789 contre 1 195 en 1800.

Pour les autres types d'établissements, les chiffres sont les suivants : les meuniers, employés des moulins à grains sont en augmentation passant de 651 (601 maîtres, 47 compagnons, 3 apprentis) à 779 (726 maîtres, 49 compagnons, 4 apprentis), puis les papetiers qui voient leur nombre baisser de 73 à 51, suivis des foulons (des moulins à foulons) stables à 38. Les employés des moulins à tan (souvent inscrits « tanneurs » dans les documents anciens) ne sont pas mentionnés, même s'il est possible qu'ils soient comptabilisés dans le groupe des tanneurs au nombre 157 en 1789 contre 155 en 1800. Quant aux employés des éventuels moulins à huile, peut-être correspondent-ils aux 9 fabricants d'huile (de colza) en 1789 pour 11 en 1800 ? (figure 4).

Figure 4. Répartition des employés des moulins dans l'Orne en 1789/1800.

Réalisation : Patrick Birée, 2012.



L'enquête de 1809

L'enquête de 1809 qui doit permettre au gouvernement impérial d'évaluer la production de farine, ne concerne que les moulins à grains. Pour l'Orne, l'enquête initiée en 1809 se retrouve dans plusieurs sources, et elle est imprimée en 1810 dans l'Annuaire de l'Orne. 626 communes sont traitées²¹² et 750 moulins à grains analysés (23 à vent et 727 à eau). L'enquête s'appuie sur des rapports de niveaux communal, cantonal ou d'arrondissement, conservés aux Archives départementales de l'Orne ou aux Archives nationales (dans la série F sous la cote F/20/296) et trouve sa forme définitive dans l'impression de l'*Annuaire de l'Orne* de 1810.

²¹² L'Orne compte 507 communes en 2013.

Plusieurs catégories d'éléments sont renseignées dans ces différentes sources. Leur confrontation a permis de relever quelques erreurs et de compiler les renseignements : les localisations par commune, les dénominations, le nombre par types de moulins (à eau ou à vent), le nom des cours d'eau (ou des étangs) qui les alimentent, le type de roues (perpendiculaires ou horizontales), les espèces de grains que l'on y fait moudre, la qualité des moutures (à la parisienne ou à la lyonnaise), le poids des farines, le noms des lieux d'où l'on tire des meules, et enfin des observations complémentaires d'intérêt qualitatif (notamment pour l'arrondissement de Domfront déjà évoqué).

Le nombre et la répartition des moulins

750 moulins à grains ont été répertoriés pour 1809, soit un peu plus d'un en moyenne par commune, avec le ratio de 1,19 moulin pour le département, mais distribués de façon différente selon les arrondissements : 1,57 pour Domfront, 1,37 pour Alençon, 1,32 pour Mortagne et seulement 0,88 pour l'arrondissement d'Argentan. Si globalement on note la présence d'un moulin tous les 8 km² pour l'Orne, la situation est très disparate quant à leur répartition sur l'ensemble du territoire : pour les moulins à eau, des zones « blanches », sans moulins, souvent constituées de communes contiguës apparaissent, plutôt dans la partie centrale de l'Orne correspondant à la plaine Alençon-Argentan, où les reliefs sont les moins prononcés. Les 23 moulins à vent sont, quant à eux, globalement situés dans un triangle Alençon, Sées, Mortagne. L'arrondissement le plus fourni en moulins est celui de Mortagne, le plus peuplé, où l'on en dénombre 227, suivi dans l'ordre par Argentan, 218, Domfront, 157 et Alençon 148.

Cependant, le lien entre l'importance du chiffre de la population et la présence des moulins n'existe pas réellement puisque l'arrondissement d'Alençon, le moins peuplé présente un ratio de 1 moulin pour 488 habitants, contre 533 pour Argentan, 530 pour Mortagne et 741 pour Domfront pour une moyenne départementale de 567 habitants par moulin. Les moulins apparaissent « mieux » répartis dans les arrondissements de Domfront et d'Alençon où les habitants ont moins de kilomètres à parcourir pour trouver un moulin que dans les deux autres arrondissements (tableau 2).

Tableau 2. Présence des moulins dans le territoire ornaïen en 1809.

Moulins Arrondissements	Nombre de moulins	Nombre de communes	Communes sans moulins	% de communes sans moulins	Habitants par moulin
Alençon	148	107	28	26 %	488
Argentan	218	247	105	43 %	533
Mortagne	227	171	55	32 %	530
Domfront	157	100	23	23 %	741
Total	750	625	211		

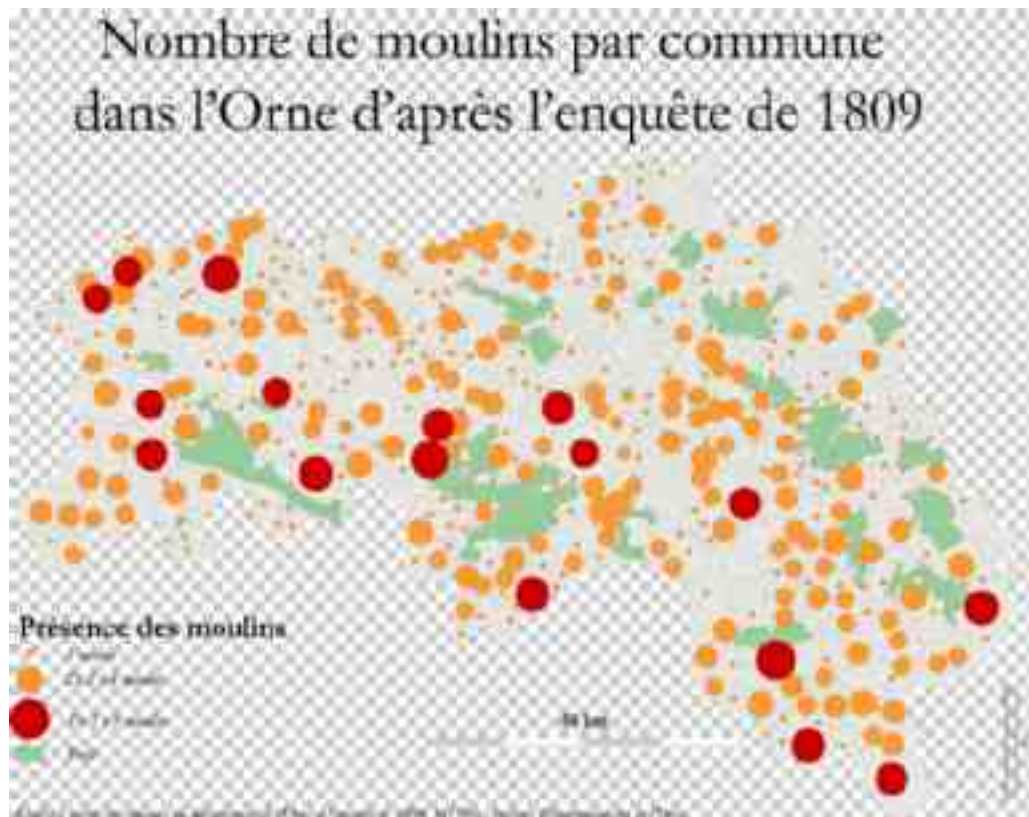
La situation topographique des moulins est liée essentiellement à la qualité du réseau hydrographique local qui ne s'appuie pas forcément sur de grands cours d'eau.

Ainsi, Saint Martin-du-Vieux-Bellême (sud-est du département) est la commune qui compte le plus de moulins, 9 au total, situés pour 4 d'entre eux sur la rivière de *Brévière* et pour 5 sur la *Même*. Plus au centre, les 8 moulins de Saint-Sauveur-de-Carrouges se trouvent sur 4 cours d'eau différents, tout comme ceux d'Athis au nord-ouest, eux aussi sur 4 ruisseaux et rivières. Cependant, le plus souvent, les rivières les plus fortes entraînent de nombreux moulins. Ainsi, la rivière Orne compte 50 moulins, plus que la Sarthe avec ses 30 moulins. La troisième rivière la plus chargée de moulins est la Risle avec 20 installations.

Au niveau communal, la situation est disparate avec par exemple, 7 moulins à Alençon sur la Sarthe, contre seulement 3 moulins pour Argentan sur la rivière Orne et 2 à l'Aigle sur la Risle (carte 5).

Carte 5. Implantation des moulins dans l'Orne en 1809.

Réalisation : Alain-Gilles Chaussat et Patrick Birée.



La dénomination des moulins

Les 750 toponymes peuvent être classés en plusieurs catégories : ceux liés à un lieu (commune, quartier de ville ou lieu-dit) et à une rivière (moulin de Sarthe), les plus nombreux, à une particularité géographique (moulin de la haie), une construction (moulin du pont), à des caractéristiques topographiques (moulin de haut et de bas), à une référence anthroponymique (nom de personne : moulin de Bois-Roger) ou hagiographique (nom de saint : moulin de Saint-Pierre, moulin de Saint-Martin), une particularité physique (le grand et le petit moulin), etc.

Les types de roues

Ce type de renseignement n'est pas imprimé dans l'*Annuaire de l'Orne* en 1810 mais il est bien mentionné dans le rapport manuscrit de 1809 ; comme dans de nombreux départements du nord de la France, les roues horizontales sont peu fréquentes. En fait, pour l'Orne, on en remarque une seule à Sai. Les roues verticales se situent à l'extérieur, sur le côté du bâtiment qui est longé par le canal.

La production

La production de chaque moulin²¹³ est calculable à partir de la colonne « Poids des farines qu'ils peuvent faire par jour et en quintaux », selon le titre de l'enquête. Cette production est liée au nombre de roues que possède chaque moulin lui conférant une certaine puissance. Pour l'Orne, 937 roues sont recensées ce qui donne une moyenne de 1,3 roue par moulin. Il existe donc plus d'une roue par moulin mais réparties différemment selon les arrondissements. Selon les résultats de l'enquête, c'est Domfront qui présente le ratio le plus important moulin/nombre de roues avec 1,7 roue en moyenne par moulin, soit 86 moulins avec deux roues, 16 avec trois roues, pour seulement 51 présentant un seul tournant, le tout équivalant à 271 roues (tableau 3).

Tableau 3. Répartition des moulins de l'Orne et du nombre de leurs roues, par arrondissement en 1809.

Arrondissements	Nombre de moulins à eau	Nombre de roues	Moyenne
Alençon	133	157	1,1
Argentan	217	282	1,3
Domfront	157	271	1,7
Mortagne	221	227	1
Total	727	937	1,3

213 Il s'agit d'une estimation fournie par chaque meunier. Est-elle réellement juste et/ou objective ?

Selon les recherches de Claude Gindin, « Très généralement, mais pas absolument toujours, à une roue de moulin à eau correspondait à l'époque un seul jeu de meules²¹⁴ ». L'auteur explique qu'il faut attendre la technique des engrenages métalliques et des roues en fonte pour voir plusieurs jeux de meules actionnés simultanément par une seule roue. Cela n'exclut donc pas le fait que les roues puissent travailler alternativement pour éviter la surchauffe, par exemple. Gérard Plommée assure cependant qu'il est possible d'actionner deux paires de meules avec une seule roue à la fin du XVIII^e siècle en adoptant « deux rouets de fosse » ou un « rouet couché »²¹⁵.

La production moyenne de l'Orne par moulin est de 5,26 quintaux/jour avec une distribution par arrondissement qui est la suivante (tableau 4) :

Tableau 4. Production moyenne des moulins de l'Orne par arrondissement en 1809.

	Alençon	Argentan	Domfront	Mortagne
Moyenne quotidienne (en quintaux)	5,3	5,2	5,5	4,8

Domfront est l'arrondissement ayant le moins de moulins par habitant (741), mais ils sont les plus productifs avec une moyenne de 5,5 quintaux par unité et par jour grâce au nombre de roues importantes par moulins (voir point précédent). Cela ne fait pas pour autant de lui l'arrondissement le plus productif au total, puisque si l'on additionne les différentes quantités déclarées par chacun des moulins, c'est Argentan avec 1 136 qx/j qui est le plus productif, devant Mortagne 1 084 qx/j, puis Domfront avec 857 qx/j et enfin Alençon avec seulement 790 qx/j.

Les moulins de l'Orne peuvent-ils subvenir aux besoins des habitants de l'Orne en termes de volume de grain à moudre ?

D'après les déclarations de cette enquête, les moulins de l'Orne seraient en capacité de moudre chaque année 96 500 000 kg de farine, or la production possible (en année moyenne) est de 52 429 067 kg et les besoins estimés sont de 68 666 000 kg de farine, ce qui nécessite une importation de grain pour l'Orne²¹⁶. Quoiqu'il en soit, les moulins à grains sont suffisants pour les besoins ornaï.

214 GINDIN, 1996, p. 26.

215 PLOMMÉE, 2008, 227-241.

216 En prenant en considération les différences de consommation entre les arrondissements (quantités et type de grains), le Préfet Lamagdelaine estime les besoins des habitants à 250 kg de grains par personne et par an, soit un peu moins de 700 g par jour qui donne après transformation, 467 g de farine. Si l'on multiplie par les 412 000 individus cela donne 103 000 000 kg de grains, soit 68 666 000 kg de farine par an (presque 70 000 tonnes).

Les types de moutures

Les résultats sont les suivants : 367 moulins adoptent une mouture à l'économique, 361 à la grosse, 6 à la lyonnaise, 4 à la parisienne. Pour l'Orne, si on regroupe les types de moutures identiques on obtient un résultat équilibré de 371 à l'économique contre 367 pour la grosse.

Les espèces des grains moulus et le poids des moutures

Plusieurs variétés de plantes, représentatives des productions agricoles ornaïses, sont moulues dans ces moulins. La plupart sont des céréales appartenant à la famille des graminées (ou poacées) : le froment ou blé ordinaire, le seigle, l'orge, le méteil – culture issue d'un mélange de deux espèces, le seigle, ainsi que l'avoine ; d'autres plantes appartiennent à des espèces végétales différentes, le sarrasin, le pois, la vesce, ces deux dernières présentant des quantités négligeables.

La représentativité est différente selon les arrondissements. Le froment et l'orge arrivent en tête des cultures. Le sarrasin est surtout développé dans le Domfrontais car c'est « la nourriture de la majeure partie de l'arrondissement, [...], les personnes aisées qui se nourrissent de pain de froment et seigle en consomment dans une moindre quantité »²¹⁷. Pour Argentan, on retrouve la présence, dans une moindre mesure, du sarrasin ainsi que l'avoine consommée par les hommes : « ... bouillies et gâteaux de sarrasin dont se nourrissent en majeure partie les habitants de quelques communes situées dans la partie occidentale de l'arrondissement. [...] Plusieurs communes de l'arrondissement faisant usage de l'avoine en bouillie²¹⁸ ».

Le document sur l'état des récoltes de Mortagne est le seul à mentionner le méteil que l'on retrouve fortement dans les réponses des meuniers pour l'enquête de 1809. Le trio de tête déclaré par les meuniers est le même dans l'état des récoltes de 1813 : froment, 13 706 hectares, méteil, 10 026 hectares et orge, 10 212 hectares.

Dans l'arrondissement de Mortagne, seules 3 céréales sont moulues, et dans une proportion identique de 225 quintaux chacune : froment, orge, méteil. Pour Argentan, on note 6 plantes : froment 210 quintaux, orge 207, seigle 196, Avoine 131, sarrasin 45, méteil 24. Pour Alençon : orge 144 quintaux, seigle 142, froment 141, puis avoine 159, sarrasin 44, méteil 6. Pour Domfront : seigle et sarrasin 155 quintaux, froment 131, avoine 114, orge 61. C'est le seul arrondissement où la totalité des moulins n'acceptent pas le froment parce que Domfront possède des terres froides où il ne pousse pas bien et donc sa culture est remplacée par le sarrasin et le seigle.

²¹⁷ L'état des récoltes de l'arrondissement de Domfront, 1811, Arch. dép. Orne, M 1798.

²¹⁸ L'état des récoltes de l'arrondissement d'Argentan, 1811, Arch. dép. Orne, M 1798.

Les données ornaïses sont les suivantes en ordre décroissant de poids des farines produites par jour pour l'ensemble des moulins ornaïses : froment : 707 quintaux, orge : 637, seigle : 493, avoine : 304, méteil : 255, sarrasin : 244, le pois et la vesce : quelques quintaux produits de façon très marginale.

Près de la moitié des moulins écrasent potentiellement (c'est-à-dire selon les indications des meuniers), entre 2 et 5 quintaux par jour (128 moulent entre 2 et 2,9 quintaux par jour et 122 entre 4 et 4,9 quintaux par jour). À contrario, seulement 1 moulin sur les 750 répertoriés peut moulinier plus de 50 quintaux par jour, 1 autre plus de 30, etc. Ceci représente une moyenne potentielle journalière de production de 5 quintaux par moulin.

Les types de meules

Au départ, nous pensions avoir des informations concernant la provenance des meules dans l'enquête. Mais après avoir effectué un recensement des villes citées, nous nous sommes aperçus que d'une part des villes telles que Caen ou Paris revenaient souvent alors qu'elles n'avaient pas de carrières de meules et d'autre part, nous avons très peu de mentions de la ville de La Ferté-sous-Jouarre qui était, pourtant, le premier centre de production de meules hydrauliques en France. Ce phénomène avait été observé également par Alain Belmont dans son ouvrage « La pierre à pain ». En effet, les meuniers n'ont pas forcément donné le nom des villes productrices des meules, mais bien souvent celui des villes où ils les ont achetées. Ainsi, Paris avec 19 % et Caen avec 18% correspondent à des dépôts de revendeurs de meules. De même, l'appellation de Brie, présente à hauteur de 12 %, ne correspond pas à une commune, mais à une région. C'est notamment là que se trouve la ville de La Ferté-sous-Jouarre.

À l'inverse, on retrouve pour 36 % la nomination de Houlbec. Or, les villes de Houlbec et Cocherel correspondent bien à des centres de production de meules de moulin hydraulique. Il s'agissait d'ailleurs de l'un des plus importants au XVIII^e siècle, mais qui périclita au XIX^e au profit des meules de la région de Brie. Finalement, il nous est difficile de connaître la provenance des meules ou même le taux de meules venant de Haute-Normandie (Houlbec/Cocherel) par rapport à celui provenant de la région de Brie (La Ferté-sous-Jouarre). Néanmoins, nous avons calculé que 40% des mentions avaient pour origine l'actuelle Ile-de-France, 38 % la Haute-Normandie, et 20 % la Basse-Normandie. Les meules achetées en Ile-de-France doivent certainement provenir en totalité ou presque de la région de La Ferté-sous-Jouarre. Par contre, celles venant de Basse et Haute-Normandie peuvent aussi bien venir de Houlbec/Cocherel que de la Ferté-sous-Jouarre, puisque les villes de Caen et Rouen avaient des dépôts de revente de meules venant de Brie.

Cette enquête est donc instructive à bien des égards. Elle montre d'abord le maillage du territoire par ces petits moulins artisanaux, employant une ou deux personnes pour la plupart, et indispensables pour l'approvisionnement en farine, élément essentiel de l'alimentation. Elle marque les caractéristiques de la production agricole dans l'Orne au début du XIX^e siècle. Elle fixe enfin des données avant l'ère industrielle qui verra l'utilisation de la machine à vapeur, et le développement du chemin de fer notamment et la disparition de nombreux moulins hydrauliques si actifs des siècles durant. Comme l'affirme Yannick Lecherbonnier, « cette densité des établissements meuniers suggère qu'il s'agit avant tout d'établissements modestes, exclusivement destinés à assurer les besoins en farine des communes sur lesquels ils sont situés ou des communes immédiatement voisines²¹⁹».

L'évolution des moulins ornais à partir du XIX^e siècle : continuer quelquefois, se transformer parfois, mais souvent disparaître

Le choix de l'implantation des sites de production dans l'industrie (dans son acception la plus large), notamment les moulins à farine, s'est effectué en fonction des qualités physiques et hydrologiques des lieux. Il n'est donc pas étonnant que l'essor l'industriel du XIX^e siècle s'appuie en premier sur ces caractéristiques, soit en utilisant des sites tels quels, soit en les transformant, ou soit en en construisant de nouveaux. Par l'installation d'entrepreneurs qui changent d'activité en gardant une partie des aménagements existants, on assiste à un « transfert de technologie et de savoir-faire d'une activité en déclin (par exemple la meunerie) vers une autre en expansion (par exemple le textile) », selon l'expression de Sandra Poëzevara Saïhi²²⁰.

Dans les deux décennies 1820/1830, la pluri-activité de ces petits établissements s'inscrit toujours dans une production de type artisanal ou proto-industriel. Yannick Lecherbonnier recense 900 établissements hydrauliques vers 1825²²¹, ce qui représente 78 % de l'ensemble de l'infrastructure de production. Parmi eux, on décompte 759 moulins à grains soit 84,3% de l'ensemble, les 15,7 % autres se répartissant dans les activités du textile, de la métallurgie, de la tannerie, de la papeterie.

Que deviennent ces moulins lors de la phase d'industrialisation ?

Les moulins non dévolus à la mouture des grains

Correspondant aux données fournies par le préfet Lamagdeleine vers 1800, les moulins d'autres types que les moulins à farine sont peu représentés vers 1825 : on dénombre 7 moulins à huile, 15 à foulon. Les moulins à tan sont au nombre de 30 en 1835.

219 LECHERBONNIER, « Le patrimoine industriel ornais, permanences et évolutions, XIX^e-XX^e siècles », 1990, p. 55-68.

220 POËZEVARA SAÏHI, 2012, p. 127.

221 LECHERBONNIER, 1990, p. 55-68.

Les moulins à papier recensés sont essentiellement localisés dans la région de Tinchebray (pour 9 d'entre eux, mais parmi eux certains sont localisés dans la Manche et le Calvados) et dans le Perche (pour 10 d'entre eux). Ces activités restent très localisées et minoritaires, contrairement aux moulins à fer, toujours actifs dans les sites de productions métallurgiques (les forges) qui, bon an mal an, perdurent. Les sites de petite métallurgie de transformation se maintiennent : dans la région de L'Aigle (Vallée de la Risle, carte 6), par exemple, où on dénombre quatre établissements hydrauliques dont d'anciens comme la tréfilerie de Boisthorel à Rai, site exploité depuis 1646 et la tréfilerie de la fonte à Saint-Sulpice-sur-Risle, active depuis la fin du XVIII^e siècle. D'autres se créent à cette période comme celle de Gondrillers à Saint-Martin-d'Écublei construite en 1819.

Carte 6 . L'exemple de la vallée de la Risle et de ses moulins vers 1850-1860²²².

Réalisation : Yannick Lecherbonnier.



Cependant, le textile profite déjà de l'industrialisation, commencée après 1810 et achevée vers 1840 comme cela a déjà été précisé. Yannick Lecherbonnier y a trouvé 13 filatures hydrauliques, créées à partir des années 1813-1815, mais dont trois fermeront avant 1830. Leurs bâtiments disposent de deux ou trois niveaux, présentant hautes cheminées et salle des chaudières. Plusieurs moulins sont aussi convertis en filature et souvent le mécanisme hydraulique à la roue unique laisse place à deux tournants de meilleur rendement. Par la suite, les usines vont être construites dans les centres urbains (Flers, La Ferté-Macé) et vont délaisser ces anciens aménagements

²²² D'après Yannick LECHERBONNIER, *L'Orne de la comtesse de Ségur*, 1991, p. 161.

hydrauliques au profit des machines à vapeur susceptibles d'actionner de plus imposants mécanismes.

La grosse métallurgie va cesser toute activité au tournant des années 1860, hormis la forge d'Aube convertie à l'affinage du cuivre. Les moulins à fer disparaissent donc avec ces sites de production. Quelques fourneaux sont cependant convertis en fonderies de seconde fusion (Randonnai, Carrouges). D'autres sites de seconde fusion vont voir le jour dans la seconde moitié du XIX^e siècle (fonderies de Flers, Randonnai, Irai, etc.), mais ils n'auront plus de lien direct avec des sites utilisant l'énergie hydraulique des rivières.

La petite métallurgie voit aussi la transformation de moulins en tréfileries ou empointeries, selon les mêmes modalités que pour le textile. La vallée de la Risle est toujours bien représentée. Après 1840, de nouveaux établissements se mettent en place (plusieurs usines à L'Aigle, dont Mérouvel, Bohin à Saint-Sulpice-sur-Risle, etc.) utilisant la machine à vapeur et exploitant le laiton, le cuivre et le fer. Dans le bocage, c'est plutôt le statu-quo, puisque en dehors de la région de Tinchebray où on note la création de quelques moulins à couteaux vers 1820/1825, Yannick Lecherbonnier précise que la fabrication des clous et des serrures reste essentiellement artisanale jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Si des nouvelles implantations ont lieu, elles sont équipées de machines à vapeur ou de moteurs à explosion qui fonctionnent au pétrole.

Les moulins à grains

Leur nombre culmine dans le premier tiers du XIX^e siècle avec 759 sites en 1825, mais les évolutions techniques vont être déterminantes pour beaucoup d'entre eux. Dès le milieu du XIX^e siècle, le domaine de la meunerie traditionnelle est mis en difficulté. Si quelques moulins d'ancienne facture maintiennent leur activité, beaucoup d'autres disparaissent. Les chiffres sont éloquentes : ils ne sont plus que 273 en activité en 1888. Un certain nombre ont été convertis avant 1850 en usines textiles ou métallurgiques. De nouveaux ont été installés, mais ces 57 créations ne compensent pas les disparitions. Plusieurs enquêtes relatives aux moulins ornaïens nous sont parvenues dans les dernières décennies du XIX^e siècle et les deux premières du XX^e siècle. Elles concernent principalement les moulins à grains. Leur analyse permet de dresser un état des lieux de la meunerie dans l'Orne à cette époque.

La première de ces enquêtes est datée du 4 décembre 1888²²³. Elle émane du service des Ponts et Chaussées de l'Orne. Elle est intitulée *Renseignements sur les moulins du département de l'Orne*, et le rédacteur, M. Perrin, ingénieur faisant fonction

223 Arch. dép. Orne, M 1460.

d'Ingénieur en chef, mentionne en sous-titre qu'il s'agit d'un « tableau, mettant en regard des renseignements fournis par l'Association de la Meunerie, ceux recueillis par l'administration des Ponts et Chaussées ».

Aucun document ne l'accompagnant, il est difficile d'en comprendre la finalité, mais il s'agit probablement d'une enquête préfectorale puisque les renseignements fournis par la première entité correspondent au nom des propriétaires des moulins (page de gauche du document) et ceux par la seconde correspondent aux moulins eux-mêmes (page de droite). Les données fournies pourraient, sur le principe, permettre d'élaborer des statistiques fiables.

158 moulins y sont recensés, mais ce document apparaît incomplet par le fait que de nombreux moulins et minoteries attestés fonctionnant postérieurement n'y apparaissent pas. Par exemple, pour les cantons d'Alençon est et d'Alençon ouest, 9 moulins sont mentionnés et pour l'arrondissement d'Alençon, seulement 26.

D'autre part, parfois les indications semblent contradictoires (mentions de moulins existant pour l'un et non pour l'autre). Les statistiques fournies sont les suivantes :

On dénombre au total 158 moulins plus 6 autres détruits dont un seul fonctionnant exclusivement à la vapeur. Un autre a été transformé en scierie et les appareils de meunerie ont été démontés. Presqu'un quart des établissements (35 sur 158, soit 22,2%) souffre d'un manque d'eau à la belle saison et leur capacité de mouture passe alors de 904 quintaux (25,8 qx en moyenne) à 376 (10,7 qx en moyenne).

La moyenne de paires de meules par moulin est de 2,3 meules, mais il est souvent mentionné qu'une seule paire de meules fonctionne. La moyenne de quintaux produit par moulin est d'un peu moins de 14 par jour. Deux ne produisent exclusivement de la mouture que pour les animaux. Par arrondissement :

- arrondissement d'Alençon : 24 moulins et 2 détruits, présentant 65 paires de meules, (moyenne 2,7 par moulin), produisant 408,5 quintaux par jour (moyenne 17 qx par moulin),
- arrondissement d'Argentan : 27 moulins et 3 détruits, présentant 58 paires de meules, (moyenne 2,1 par moulin), moulant 361 quintaux, produisant 361 quintaux par jour (moyenne 13,4 qx par moulin),
- arrondissement de Domfront : 40 moulins et 1 détruit, présentant 116 paires de meules (moyenne 2,9 par moulin), produisant 635 quintaux par jour (moyenne 15,9 qx par moulin),
- arrondissement de Mortagne : 67 moulins et aucun détruit, présentant 128 paires de meules, produisant 803 quintaux par jour (moyenne 12 qx par moulin).

La seconde enquête datée de 1892 semble plus précise. Elle provient du plan départemental de ravitaillement²²⁴. 34 des 35 cantons y figurent : pour l'arrondissement de Domfront, celui de Messei est remplacé par celui de Flers et dans celui d'Argentan, celui de Briouze n'apparaît pas, sans que l'on en connaisse la raison. Cependant, les données semblent fiables et les grilles imprimées à remplir ne comportent pas moins de 23 colonnes de renseignements !

Il n'est pas fait de distinction entre moulins et usines, car malgré l'intitulé de la colonne qui mentionne « Minoteries et moulins », il est inscrit « moulins » en écriture manuscrite.

On dénombre au total 273 moulins présentant 555 meules, soit une moyenne de 2 paires de meules par moulin. La moyenne de production pour l'ensemble des moulins est de 2 493,75 quintaux journaliers, soit 9,1 quintaux par jour en moyenne par moulin. On ne trouve que 9 cylindres aménagés. Par arrondissement :

- arrondissement d'Alençon : 69 moulins, présentant 123 paires de meules, (moyenne 1,8 par moulin), produisant 619,5 quintaux par jour (moyenne 9 qx par moulin) ,
- arrondissement d'Argentan : 40 moulins²²⁵, présentant 82 paires de meules, (moyenne 2 par moulin), produisant 388 quintaux par jour (moyenne 10,2 qx par moulin),
- arrondissement de Domfront : 37 moulins, présentant 117 paires de meules (moyenne 3,2 par moulin), produisant 498 quintaux par jour (moyenne 13,5 qx par moulin),

224 L'initiateur du projet est le Ministère de la Guerre, direction de l'intendance militaire, comme cela est montré par plusieurs courriers datant des années 1890-1910, échangés entre ce ministère et la Préfecture de l'Orne, au sujet du ravitaillement du camp retranché de Paris. Ces documents présentent les données concernant les moulins de l'Orne. Un formulaire émanant de ce service, à remplir par les autorités cantonales ornaïses d'octobre 1908, est explicite à ce sujet. L'ingénieur en chef précise que : « *Le comité départemental de ravitaillement doit procéder cette année à une enquête sur la production des moulins à blé et M. le préfet m'a invité à vous charger de recueillir les renseignements nécessaires sur les moulins à blé de votre canton, de quelle nature que soit leur force motrice et d'indiquer sur le tableau ci-joint :1) Le nombre de quintaux qu'ils écrasent en année moyenne et la répartition approximative du total entre les différents mois de l'année, cette répartition présentant un intérêt particulier pour les moulins mus par l'eau dont la production varie selon les saisons, 2) Le nombre de quintaux de blé qui peuvent être écrasés journalièrement dans l'hypothèse d'un travail continu de jour et de nuit. Afin d'obtenir des renseignements précis, vous insisterez auprès des meuniers sur ce que cette enquête n'a pas un caractère fiscal et a seulement pour objet de faire connaître le ravitaillement de l'armée. Comme vous n'aurez à m'envoyer le tableau rempli que pour le 1^{er} mars 1909, vous pourrez organiser vos déplacements de manière à vous rendre dans les moulins au cours de vos tournées ordinaires, etc.* ». Outre que ce document nous montre la procédure adoptée, il est aussi révélateur que les données recueillies restent malgré, tout approximatives.

225 Les deux moulins d'Exmes ne sont pas renseignés et ont été retirés du décompte.

- arrondissement de Mortagne : 127 moulins, présentant 233 paires de meules, (moyenne 1,8 par moulin), produisant 986 quintaux par jour (moyenne 7,8 qx par moulin).

La troisième enquête a été réalisée dans les années 1900/1910. Elle est inscrite au crayon sur les pages de garde de celle de 1892 et dresse seulement un bilan des moulins. Sa datation est induite par le contenu des éléments qui y figurent ainsi que des courriers de la cote M 1460.

Il est fait mention de façon très distincte des minoteries, séparées en deux parties, celles qui utilisent des cylindres et celles qui utilisent des meules, et des moulins (dénommés petits moulins à vent et à eau).

Les données sont les suivantes :

- l'on dénombre 215 sites de production, soit 58 de moins (21,2% de baisse), surtout dans l'arrondissement de Mortagne où l'on ne dénombre plus que 68 sites au lieu des 127 antérieurement, mais à contrario, l'arrondissement de Domfront gagne 31 sites !
- il reste encore 91 moulins à eau, petites structures anciennes,
- le terme de minoterie est maintenu fixé dans le vocabulaire et cela correspond à un saut technologique réel correspondant à une utilisation massive des cylindres (de 9 en 1892 on passe à 60, induisant de même une évolution architecturale des lieux),
- le nombre de minoteries recensées a considérablement augmenté (le chiffre exact de 1892 n'est pas indiqué), mais il est de 124 (60 à cylindres, 64 à meules),
- la production pourrait être de 5 260 quintaux par jour pour l'ensemble des sites ornaïens (soit une moyenne de 24,5 qx par site, tous types confondus), mais elle n'est réellement que de 3 000 quintaux (soit une moyenne de 14 qx par site tous types confondus).

Par arrondissement :

- arrondissement d'Alençon : 21 minoteries (12 à cylindres, 9 à meules ; le nombre de paires n'est pas inscrit), 23 moulins à eau, soit 44 sites, produisant potentiellement²²⁶ 806 quintaux par jour (moyenne 18,3 qx par moulin), mais ne produisant réellement que 391 quintaux par jour, soit une moyenne de 8,9 qx par jour, tous types de sites confondus (on peut penser que les minoteries ont une production plus élevée),

226 Sur le document il est inscrit « production possible et production réelle ».

- arrondissement d'Argentan : 22 minoteries (14 à cylindres, 8 à meules ; le nombre de paires n'est pas inscrit), 13 moulins à eau, soit 35 sites, produisant potentiellement 905 quintaux par jour (moyenne 25,9 qx par moulin), mais ne produisant réellement que 550 quintaux par jour, soit une moyenne de 15,7 qx par jour, tous types de sites confondus
- arrondissement de Domfront : 31 minoteries (19 à cylindres, 12 à meules ; le nombre de paires n'est pas inscrit), 37 moulins à eau, soit 68 sites, produisant potentiellement 2 148 quintaux par jour (moyenne 31,6 qx par moulin), mais ne produisant réellement que 1 260 quintaux par jour, soit une moyenne de 18,5 qx par jour, tous types de sites confondus
- arrondissement de Mortagne : 50 minoteries (15 à cylindres, 35 à meules ; le nombre de paires n'est pas inscrit), 18 moulins à eau, soit 68 sites, produisant potentiellement 1 401 quintaux par jour (moyenne 20,6 qx par moulin), mais ne produisant réellement que 800 quintaux par jour, soit une moyenne de 11,8 qx par jour, tous types de sites confondus.

Dans une page annexe à cette enquête (avec des chiffres légèrement différents : 61 minoteries à cylindres, 65 minoteries à meules et 96 moulins à eau, soit 222 sites) est notée la production par types : une série de colonnes pour la production annuelle et une autre série pour la production journalière. Les calculs effectués montrent des résultats très révélateurs de la différence de puissance des outils de production et la quantité totale de céréales traitées – 1 040 250 quintaux dans ces établissements pour une année, tous types de céréales confondus :

- pour les minoteries à cylindres, la production annuelle est de 680 000 qx/an pour les 61 établissements, soit 11 148 qx/an pour chacun en moyenne, et la production journalière y est de 46,3 qx,
- pour les minoteries à meules, la production annuelle est de 216 600 qx/an pour les 65 établissements, soit 3 332 qx/an pour chacun en moyenne, et la production journalière y est de 18,3 qx,
- pour les moulins à eau (et à vent), la production annuelle est de 143 640 qx/an pour les 96 établissements, soit 1 496 qx/an pour chacun en moyenne, et la production journalière y est de 12 qx.

La mouture traditionnelle cède peu à peu devant l'utilisation de turbines, de machines à vapeur et de cylindres broyeurs. C'est, selon Yannick Lecherbonnier, la transformation du système énergétique et productif qui amène la disparition des petits moulins, qui pour beaucoup ne produiront plus que de la farine pour animaux. Ils cèdent au profit de plus grosses infrastructures, les minoteries, une trentaine en 1919. Celles-ci

développent une architecture sur plusieurs niveaux correspondant aux différentes étapes de la mouture. La minoterie Russo de Flers, par exemple, présente en 1910 une machinerie à vapeur, 32 paires de cylindres broyeurs de différente taille et des planchisters, comme le montre une superbe entête d'un courrier de 1918²²⁷ (illustration 27). Puis l'électricité, par les moteurs électriques, va peu à peu supplanter la machinerie à vapeur au cours de la première moitié du XX^e siècle.

Illustration 27. Entête de la minoterie Russo de Flers (Orne), 1918.

Source : Arch. dép. Orne, M 2517



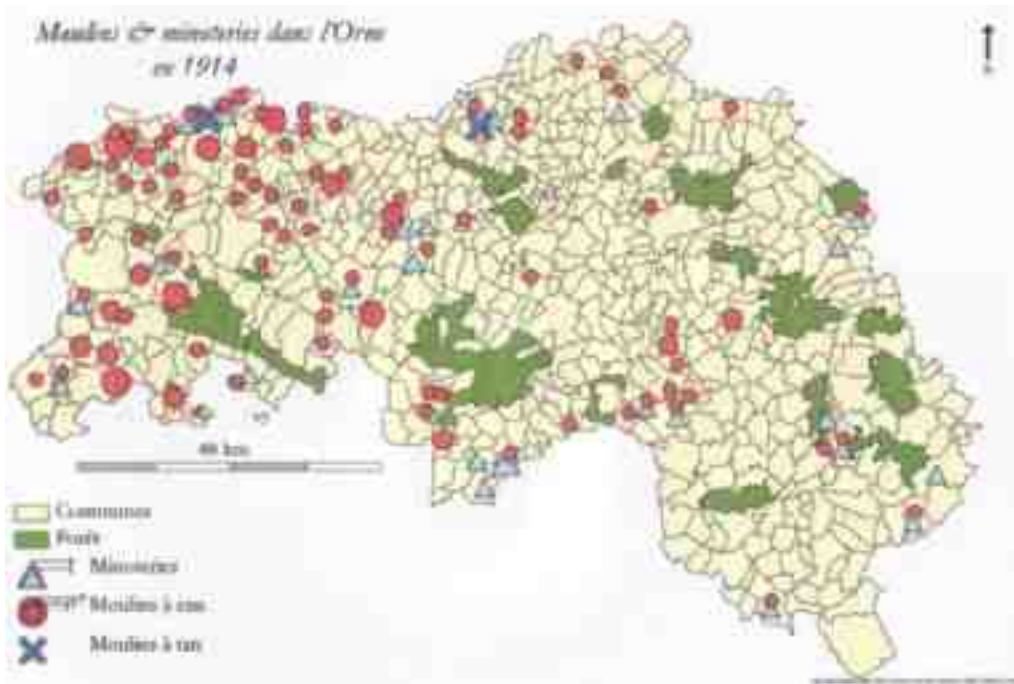
Le développement de l'industrialisation moderne au XIX^e siècle dans l'Orne a donc amené progressivement la disparition des moulins traditionnels en quelques décennies. La meunerie a concentré ses activités sur de plus grands centres, moins nombreux, les minoteries. Les autres secteurs industriels délaissent progressivement ces petites unités hydrauliques au profit de machines à vapeur dans un premier temps, puis de moteurs à explosion et diesel puis enfin de moteurs électriques.

Entre les deux guerres, c'en est déjà pratiquement fini des petits moulins à eau. Une carte des moulins et minoteries de l'Orne avant la Première Guerre mondiale a pu être élaborée d'après les indications du Préfet Desmars en 1919 (données datées de 1914)²²⁸. Elle montre la densité bien moindre concernant les établissements (125 moulins à grains, 33 minoteries ; plus deux moulins à tan) encore actifs à l'époque, ce qui représente environ 160 sites de production (carte 7).

²²⁷ Arch. dép. Orne, M 2517, courrier de la minoterie Russo de Flers, Entête, 23 août 1918.

²²⁸ DESMARS (sous la direction de), Préfet de l'Orne, *Étude économique, enquête du sous-comité d'action économique départemental*, Alençon, 1919. Données aussi reprises par Gérard BOURDIN dans *Population, artisanat et industrie dans l'Orne de 1800 à 1914*, 1977.

Carte 7. Implantation des moulins de l'Orne en 1914, d'après les indications du rapport Desmars de 1919. Réalisation : Alain-Gilles Chaussat et Patrick Birée 2013.



Le conflit de 1914-1918 entraîne des bouleversements importants dans la production agricole et la meunerie. Les meuniers des classes d'âges concernées sont incorporés dès le mois d'août 1914 et, parmi eux, un certain nombre sont tués, ce qui perturbe le fonctionnement des sites de meunerie. De plus, la main d'œuvre agricole manque, ce qui diminue les rendements, notamment ceux des céréales, influant sur le travail des moulins et minoteries qui deviennent un enjeu national. Dans l'Orne, comme dans les autres départements, moulins et minoteries sont mis sous la tutelle du Ministère du ravitaillement et dans l'Orne, gérés par l'Office des Céréales et son Bureau permanent à Alençon. Des enquêtes régulières sont diligentées dans le département en 1917 et 1918, pour évaluer le volume de leur production et leurs besoins en énergie (houille, anthracite).

Ces enquêtes, conservées en série M aux Archives départementales de l'Orne²²⁹ sont hebdomadaires pour la plupart, et toujours relatives à la production de céréales pour le ravitaillement de l'armée et des populations (et donc, indirectement, elles fournissent des données sur les moulins). Elles sont bien sûr à appréhender avec prudence car les conditions de récupération de l'information ne sont pas optimales.

²²⁹ Arch. dép. Orne, M 1760, enquêtes de 1917 et 1918.

L'enquête sur les « Céréales reçues par la meunerie de l'Orne, du 20 au 26 janvier 1918 » dresse le tableau des sites de production sans distinction de leur type : « petit moulin hydraulique », minoterie hydraulique et/ou à vapeur. 149 sites sont inscrits mais seulement les 2/3 sont renseignés ce qui ne permet pas d'élaborer des statistiques. L'enquête sur « La situation hebdomadaire des moulins du 23 au 30 mars 1918 » est double :

- feuillets pour les « Moulins travaillant à façon » (ils fonctionnent sans réserve, juste sur demande d'agriculteurs locaux amenant leurs céréales soit pour leur utilisation personnelle soit pour obtention de farine animale : 112 sont ainsi localisés mais un seul présente une réception de 28 quintaux de blé pour une obtention de 5 quintaux de farine sur la période,
- feuillets pour les « Moulins du commerce de l'Orne », ceux qui ont vocation ou sont aménagés pour y moudre les céréales pour la consommation courante : 31 établissements y sont recensés, mais parmi eux 8 sont sans activité, ce qui réduit leur effectif en fonctionnement à 23.

On obtient donc un total de 143 sites potentiels de production farinière. Mais une hiérarchie existe au sein de ceux-ci, entre « petits moulins » et minoteries aux volumes beaucoup plus importants. Par ordre décroissant en volume de production, on note (tableau 5) :

Tableau 5. Enquête sur « La situation hebdomadaire des moulins » du 23 au 30 mars 1918.

Établissements	Production en quintaux
Touche et Denis - Bretoncelles	3 271
Goude et Croissant - Couterne	1 960
Pilloy - Condé-sur-Huisne	1 844
Russo - Flers	1 745
Germond -Boissy-Maugis	1 699
Hervieu - Giel-Courteilles	1 096
Dufour - Argentan	911
Dufour - Trun	855
Bazille - Rouellé	836
Bourgine - Condé sur-Huisne	772

D'autres établissements sont aussi à considérer même si leur production durant cette semaine précise n'est pas des plus performantes : Deslandes à Pont-Érambourg, Pelletier à

La Madeleine-Bouvet, Magenham à Fontenay-sur-Orne, Rabault à Champsecret, etc. Il en ressort, malgré toutes les limites de ce document, que le nombre d'établissements recensés en période de guerre est en forte baisse en une ou deux décennies. Les éléments conjoncturels (économie de guerre, perte d'employés par envoi au front et vraisemblablement décès ou invalidité de nombreux meuniers) influent sans aucun doute mais amplifient un mouvement entamé à la fin du XIX^e siècle et qui augure d'une concentration des moyens de production sur des centres plus importants, tant en machinerie qu'en espaces productifs.

L'enquête de 1920, relative aux « situation de dizaine²³⁰ des moulins de commerce »²³¹, donne des chiffres qui évoluent en ce sens. On y recense grosso-modo la même liste de 35 moulins actifs. L'enquête de 1926 émane du ministère de l'Agriculture qui souhaite évaluer les stocks de blé par voie de questionnaires envoyés aux « groupements intéressés, agriculteurs, commerçants et industriels » (parmi ces derniers les meuniers et minotiers)²³². Un courrier est spécialement destiné aux « meuniers » du département qui doivent préciser leur stock de blé à la date du 15 mars 1926. C'est donc une « photographie instantanée » de la situation des minoteries et moulins ornaïsi à cette date. 56 formulaires sont conservés. Correspondent-ils à l'ensemble des minoteries et moulins concernés ? L'étude des données fournies permet de trouver qu'il existe 36 sites de production recensés, mais que parmi ceux-ci 20 sont inactifs, ce qui donne un résultat relativement équivalent à l'enquête précédente qui recensait 35 sites de production. Les quantités évaluées permettent le classement suivant pour les 10 premiers (tableau 6) :

Tableau 6. Enquête relative aux stocks de blé en 1926.

Établissements	Production (en quintaux)		
	En grains	En farine	Total
Russo - Flers	12 200	850	12 450
Denis - Bretoncelles	9 000	300	9 300
Moulin St Georges - Le Mêle-sur-Sarthe	4 500	632	5 132
Magenham - Fontenay-sur-Orne	2 400	0	2 400
Quentin - Alençon	1 200	400	1 600
Croissant - Couterne	1 500	0	1 500
Leclerc - Avoines	1 000	50	1 050
Meurie - Argentan	800	140	940
Bourguine - Condé-sur-Sarthe	900	40	940
Verron - Alençon	800	60	860

230 *Dizaine* à comprendre dans le sens de dix jours.

231 Arch. dép. Orne, M 1749, 1920.

232 Arch. dép. Orne, M 1742, 15 mars 1926.

Les autres sites présentent une production d'un volume moindre (723 quintaux pour Hautin à Vitrai-sous-L'Aigle, 460 chez Germand à Boissy-Maugis, etc, pour obtenir seulement un seul quintal chez Buffard à la Haute-Chapelle, par exemple).

Il est bien difficile de récupérer des données statistiques concernant la fin des années 1920 et les années 1930. Dans les cotes M 1912, M 1915 et M 1916, on trouve des documents relatifs à la production agricole ornaise. Par chance, une des parties mentionne les moulins et minoteries encore actifs en ces années. Ces sites sont classés ainsi par communes/cantons : 1) les minoteries à cylindres – 2) les minoteries à meules – 3) les petits moulins.

D'après ces indications, c'est donc la technologie qui différencie les sites, les plus modernes (et les plus importants) ayant opté pour les cylindres, les autres ayant gardé les meules, séparés en minoteries ou « petits moulins ». Ici, et c'est bien dommage, il n'est pas fait mention de l'énergie utilisée. Si pour les petits moulins, la force hydraulique de la rivière avec une roue semble de mise, qu'en est-il pour les autres : turbine sur la rivière ? Moteur à combustion ? Moteur à électricité ? D'autres part, la différenciation « moulin du commerce » - « moulin à façon » n'est pas indiquée ici, mais elle doit encore être effective.

Ces données permettent cependant de chiffrer les établissements ornais selon leur type. Ainsi on obtient 129 sites pour 1935, 101 pour 1936 et 114 pour 1937, ventilés ainsi (tableau 7) :

Tableau 7. Enquête relative aux moulins et minoteries en 1935-1936-1937.

Années	Minoteries à cylindres	Minoteries à meules	Petits moulins	Total
1935	54	15	60	129
1936	47	27	27	101
1937	47	41	26	114

La fluctuation d'une colonne à l'autre sur ces années laisse présumer que les critères de classement ont pu être mal définis ou saisis par des gens non compétents dans ce domaine. Cependant, les éléments fournis font apparaître globalement des chiffres supérieurs à la décennie précédente (enquêtes des années 1920), mais aussi une diminution des anciens « petits moulins », au profit de la catégories des minoteries à meules (cette étanchéité pose problème), alors que le nombre des minoteries à cylindre est stable.

À cette époque, se met en place la notion de contingent : droit de travailler un certain volume de blé pour écrasement. Les décrets-lois du 30 octobre 1935 et 17 juin 1938

pour répondre aux problèmes posés par une capacité de mouture devenue excédentaire, fixent pour chaque moulin une limitation annuelle d'écrasement, c'est-à-dire une limitation de la quantité de blé tendre que le moulin est autorisé à transformer en farine au cours d'une année.

Les données fournies par le service du ravitaillement de 1924 à 1940 apportent d'autres renseignements révélateurs de l'activité des moulins et des minoteries à grains de l'Orne. Les instructions sont données par la Commission chargée de la surveillance dans le cadre d'une maîtrise de la production en cas de conflit. Ainsi pour 1924, les dispositions générales font suite à celles de l'instruction du 9 décembre. Concernant le département, elles exposent que : « Le stock de farine existant de façon incertaine dans les moulins et minoteries et chez les négociants en gros étant trop faible pour assurer la réalisation du contingent imposé au département, ce contingent sera obtenu par la mouture de la quantité de blé correspondante ». Le moulin Touche et Denis de Bretoncelles se doit d'assurer la mouture de 5 800 quintaux de blé, provenant de différentes circonscriptions de l'arrondissement de Mortagne, susceptibles de donner 4 500 quintaux de farine²³³.

En 1935, *l'État des usines*, fournit la liste de 16 minoteries (les mêmes que celles déjà sollicitées dans le conflit antérieur), chargées du ravitaillement dans l'Orne et de leur production journalière attendue. Le choix des sites est expliqué dans une note du comité départemental : « Le nombre de moulins dépassant ou atteignant une puissance journalière d'écrasement de 100 quintaux par jour de blé étant insuffisant pour assurer les besoins, les moulins désignés ci-contre ont été choisis, d'une part en fonction de leur capacité de production et d'autre part en raison de leur situation géographique et de l'importance de la population des régions qu'ils desservent ». Les gares d'acheminement sont de plus précisées ». Russo de Flers confirme être la première minoterie de l'Orne, loin devant ses concurrentes de Bretoncelles, de Fontenay-sur-Orne, etc. Certains moulins ne sont pas sélectionnés comme celui de Saint-Germain-du-Corbéis qui en 1934 présente une puissance journalière d'écrasement de 40 qx/j (tableau 8)²³⁴.

233 Arch. dép. Orne, M 2656, 1924. 1935, 1940.

234 Voir le chapitre IX sur le moulin/minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis.

Tableau 8. Les minoteries choisies par le comité du ravitaillement de l'Orne en 1935 et leur production journalière.

Minoteries	Qx/j
Lévêque – Buré (est)	40
Freulon – Écouché (centre nord)	40
Quentin- Grand Moulin de Sarthe- Alençon (centre sud)	56
Bourgine – Condé-sur-Sarthe (centre sud)	56
Riaux – Argentan (centre nord)	56
Rabault – Champsecret (ouest)	64
Bazille- Rouellé (ouest)	64
Verron – Lancrel- Alençon (ouest)	64
Bazille – Céaucé (ouest)	80
Houtin – Vitrai-sous-l'Aigle (est)	80
Pelletier – La Madeleine -Bouvet (est)	96
Deslandes- Saint-Pierre-du-Regard (nord-ouest)	96
Maggenham – Fontenay-sur-Orne (centre nord)	100
Croissant – Couterne (ouest)	120
Chevallier (anciennement Touche et Denis)- Bretoncelles (est)	240
Russo – Flers (nord-ouest)	480

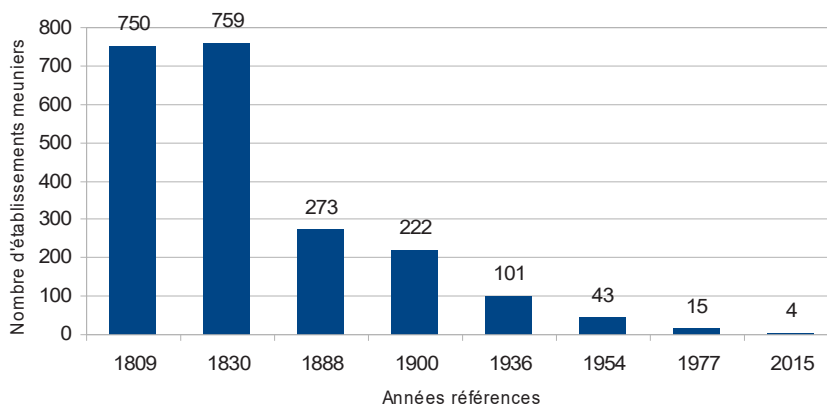
Le même tableau sert de base de départ à l'organisation prévue pour 1939. Seul, le moulin de Condé-sur-Sarthe manque à l'appel étant mentionné comme « *ne marchant plus* ». Russo offre en 1940, les mêmes dispositions qu'il présentait en 1918 : expéditions par voie ferrée et camion, de farines pour les boulangers situés dans des départements plus ou moins limitrophes, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Calvados, Seine-Inférieure (Maritime).

La période d'après guerre est, selon Gérard Bourdin, celle de la reconstruction, de la modernisation et de l'industrialisation. Un essor industriel remarquable porte le secteur secondaire à 37% des actifs en 1975. Flers, les communes de la vallée de la Risle, Argentan, et Alençon (surtout par l'aventure industrielle de *Moulinex*) en profitent pour se développer. Mais les deux dernières décennies du XX^e siècle sont plus difficiles économiquement avec la fermeture de plusieurs grands centres de production industrielle. Cette perte d'emplois n'est pas compensée par une agriculture en évolution, restructurée, qui fonctionne à partir d'exploitations de plus en plus importantes et qui emploie de moins en moins d'actifs.

La production meunière s'organise sur moins de sites mais de plus en plus importants. Dans les années 1970, elle se concentre encore plus nettement vers une douzaine de sites ornaï, les mieux équipés (bâtiments, équipements, système d'énergie, encadrement, etc.). Le nombre de minoteries va ensuite encore régulièrement diminuer, pour seulement atteindre le nombre de quatre en 2015 (Figure 5).

Quant aux « petits moulins », ils s'éteignent les uns après les autres au cours du XX^e siècle. Seuls, quelques rescapés travaillent encore à façon de manière très artisanale...

Figure 5. Évolution du nombre de sites meuniers dans l'Orne entre 1809 et 2015.
Réalisation Patrick Birée.



Conclusion de la première partie

L'Orne, département encore fortement rural au XIX^e siècle, connaît cependant un réel développement industriel, notamment lié au textile. Les villes de Flers, La Ferté-Macé et dans une moindre mesure Alençon, en ont profité. La métallurgie ancienne, celle des sites productifs ruraux tels que Varennes à Champsecret, Le Champ-de-la-Pierre ou Saint-Denis-sur-Sarthon, stoppent tous brutalement vers 1860. Les sites de la petite métallurgie, qui elle a su se diversifier dans les vallées industrielles de la Vère, de la Sée ou de la Risle, ont été pérennisés. Les données de l'enquête de 1809, relative au travail des moulins ornaïes, met en évidence l'émiettement de la production sur plus de 700 sites, la plupart des petites unités. Des moulins à grains sont par la suite transformés en usines, filatures ou tréfileries, par exemple. Beaucoup d'autres vont disparaître, n'ayant pas suivi le train de l'évolution. Mais un certain nombre se sont adaptés : ils deviennent des minoteries, axant sur la recherche maximale de production. Celle-ci génère l'installation de nouveaux équipements : systèmes hydrauliques plus performants, motorisation, appareils d'écrasement et de bluterie, etc. Alors que les petits moulins hydrauliques cessent toute activité de mouture pour le commerce, après la Seconde Guerre mondiale, hormis quelques-uns qui gardent la mouture pour les animaux²³⁵, plusieurs minoteries continuent de fonctionner jusqu'à nos jours (Dubois-Rioux à Argentan, Maudet à Saint-Germain-du-Corbéis, Deslandes à Saint-Pierre-du-Regard, Croissant à Couterne, la société des Minoteries ornaïes à La Madeleine-Bouvet et à Bursard).

Leur architecture, qui se développe verticalement ou horizontalement, change leur silhouette. Ce processus touche bien sûr l'Alençonnais. La part de ce territoire n'est pas négligeable. Il nous faut maintenant étudier en détail quelques sites meuniers caractéristiques de celui-ci.

235 Il en est ainsi pour le moulin du Rocher à Radon, dernier rescapé des cinq moulins de cette commune, qui fonctionne encore pour « l'aplatie des céréales » pour le bétail jusqu'au milieu des années 1950, avant de cesser définitivement toute activité (voir plus loin), celui du Moulin-Rouge au Châtellier ou encore le moulin Breteau à Vimoutiers, actifs jusque dans ces dernières années pour la farine animale.

SECONDE PARTIE

Du grain à la farine, les moulins et minoteries de l'Alençonnais

Le piano et le moulin (suite)

Fable

« Ton fatiguant marteau ne pourra-t-il se taire ?
« Veux-tu nous étourdir du matin jusqu'au soir ?
S'écriait l'instrument au clavier blanc et noir.
« Si je veux m'exercer du moins pendant la nuit,
« Croit-on que mon voisin fasse cesser son bruit ?
« Non, le traître redoutable ; il semble qu'il se plaise,
« La nuit comme le jour, à me persécuter.

Auteur inconnu

Feuille hebdomadaire du département de l'Orne,

22 août 1822

Les moulins à grains hydrauliques de l'Alençonnais, XVII^e-XX^e siècles, un particularisme ?

En 1787, l'Assemblée provinciale de la Moyenne Normandie et du Perche de la généralité d'Alençon²³⁶, présente ainsi la mouture des blés²³⁷ dans sa partie économique : « Enfin la mouture du blé peut mériter également l'attention des Assemblées provinciales. Dans beaucoup de provinces, il y a peu de moulins bien construits : le grain sort de dessous la meule sans être suffisamment moulu, et le blutage ne sépare qu'une portion de la farine, dont plus d'un sixième reste uni au son et passe à la nourriture des animaux ; perte inappréciable, et dont l'objet, s'il pouvait être calculé, présenterait un résultat affligeant ». Les mots sont durs concernant les moulins. Nous sommes là au cœur du problème, la technique, dont dépend le rendement. Les choses ont alors peu évolué depuis des siècles pour ces « petits moulins » qui irriguent le territoire. Le système de base : roue, arbre, rouet de fosse avec alluchons, lanterne avec fuseaux, anille, double de paires de meules, n'a pas subi de modifications majeures depuis le Moyen Âge. Il faut attendre le milieu du XVIII^e siècle pour noter des changements avec la meunerie parisienne fer de lance de l'évolution nationale (notamment l'évolution des types de moutures). Le XIX^e siècle apporte de grands changements avec l'utilisation de nouvelles techniques, tant pour la maîtrise du flux de l'eau (canaux, roues plus adaptées, turbines, etc.) que dans les transmissions (importance du métal), la mouture (les cylindres) et le tamisage (les planchisters), puis le XX^e siècle avec les moteurs et l'électricité. Qu'en est-il pour les moulins de l'Alençonnais ? Nous allons pouvoir l'appréhender à travers l'étude exhaustive de quelques moulins. Au début du XIX^e siècle, 38 ouvrages hydrauliques se positionnent différemment sur les cours d'eau :

- 5 d'entre eux, soit 13,2 % du nombre total, se situent en bout de chaussée en contrebas d'une retenue d'eau,
- les 33 restants, soit 86,8 %, sont en dérivation et présentent donc un bief.

Parmi ceux-ci, nous avons choisi d'étudier le moulin du Rocher à Radon qui a la particularité d'être directement alimenté par la retenue d'eau. Les quatre autres présentés, le moulin de Goincières à Radon, le Grand Moulin de Sarthe à Alençon, le moulin de Condé-sur-Sarthe, et celui de Saint-Germain-du-Corbéis, sont actionnés par l'eau provenant d'un bief (carte 8). Ces trois derniers établissements sont situés sur la rivière Sarthe. Quelques-uns de ces moulins deviennent des minoteries au tournant du XX^e siècle, exemples représentatifs de l'évolution pour ce territoire.

236 Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la Moyenne Normandie et du Perche, Généralité d'Alençon, tenues à Lisieux, en novembre et décembre 1787, Paris 1788, p. 63.

237 Le terme « blés » est générique, il désigne toutes les céréales.

Sur cette quarantaine de moulins étudiés, seul le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis fonctionne encore aujourd'hui. Et pourtant ce n'était pas lui qui avait les meilleurs atouts sur le terrain !

Carte 8. Le noyau de l'enquête : la zone d'étude et les moulins qui ont fait l'objet d'une recherche approfondie (soulignés) : deux de Radon (au nord), Le Grand Moulin de Sarthe à Alençon, le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis et le moulin de Condé-sur-Sarthe. Réalisation : Bernard Langellier, Patrick Birée.



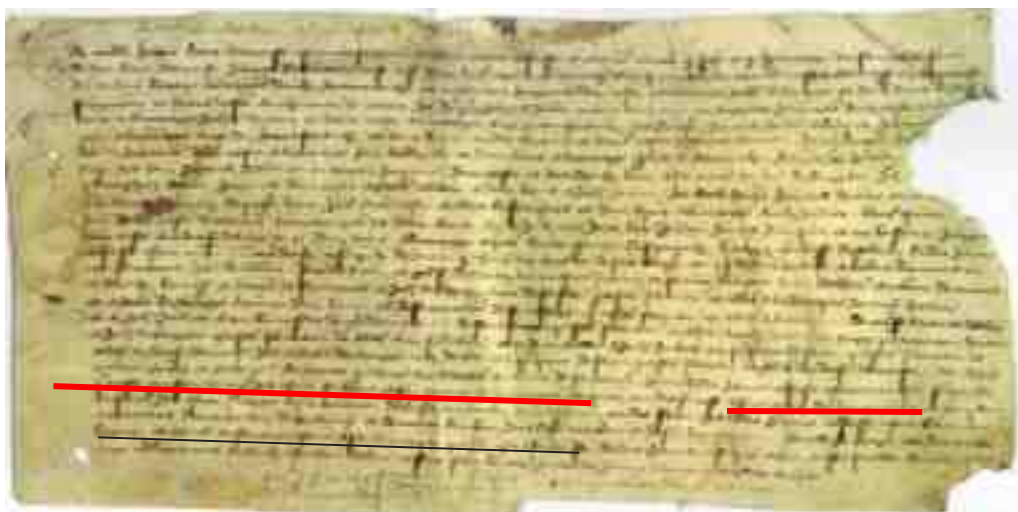
Chapitre VI

Les moulins de Radon, des « petits moulins »

L'histoire des moulins de Radon remonte au Moyen Âge. Elle est liée à la constitution de la bipolarité seigneurie/paroisse posée pour le moins dès le XI^e siècle²³⁸. Le plus ancien document mentionnant un moulin est un aveu datant de 1413 : « *Aveu à Huet d'Avoise seigneur du lieu, pour un hébergement et une pièce de terre par Jamet le Breton, 4 juin 1413* »²³⁹. Ce dernier, vassal de Huet d'Avoise, confesse être *banier*²⁴⁰ et *moutant du moulin de Giboust et de curer les biefs d'icelui moulin, etc* (document 2).

Document 2. Aveu de 1413 mentionnant le moulin de Giboût.

Source : Arch. Dép. Orne, 4 E.



238 BIRÉE, *Histoire de Radon*, Tome 1, Radon, 1996.

239 Arch. dép. Orne, 4 E non coté, Gages-plèges de la seigneurie d'Avoise, XV^e-XVIII^e siècles.

240 Soumis à la banalité.

De nombreux autres documents ainsi que les recherches sur le terrain ont permis de retracer l'historique de cinq moulins et d'une verrerie : le moulin du Rocher (1), le moulin de la Cazaquinerie (2), le moulin à tan (3), le moulin de Gibouët (4), le moulin Hulain et la verrerie des Gatées (5). Les quatre premiers sont situés sur le ruisseau de la Croix à l'est de la commune ; les deux derniers sur la Briante à l'ouest. Trois d'entre eux sont mentionnés sur la carte de Cassini (carte 9).

Carte 9. Carte de Cassini, milieu XVIII^e siècle.

On remarque l'étang et trois moulins (roues crantées) sur le ruisseau de la Croix.



Avant d'en détailler les éléments il est intéressant de voir comment la police de l'eau s'est appliquée sur ce territoire au fil du temps. La législation générale et le régime des cours d'eau ont été déjà évoqués. Voyons comment ceux-ci s'appliquent dans la commune de Radon. À Radon, comme ailleurs, l'exploitation des rivières ni flottables, ni navigables a nécessité de tout temps des règles précises concernant les prises d'eau et le curage des cours d'eau, en particulier celui de la Croix où s'y déroule l'activité hydraulique la plus intense²⁴¹. Avant la Révolution, les choses se passaient dans le cadre de la seigneurie et les conflits meuniers/propriétaires étaient gérés localement.

²⁴¹ D'autres ruisseaux, celui du Londeau et celui du Marais, sont aussi traités dans les documents mais ne seront pas exploités dans le cadre de cette étude parce qu'ils ne contiennent pas d'éléments relatifs à des moulins radonnais. Le ruisseau de Briante, pour le moulin des Gatées, n'a pas laissé de documents de ce genre.

De plus, les vassaux étaient contraints au curage des biefs et des ruisseaux, comme nous pouvons le noter dans de nombreux documents, aveux et baux, par exemple. Le plus ancien bail conservé, mentionnant l'obligation des vassaux du curage des biefs, date de 1413. Par la suite, la législation concernant ce domaine devient de plus en plus précise et pointilleuse, comme le montrent les mentions dans les documents locaux. Il y est fait référence à des textes de lois ou des décrets départementaux : la loi des 12-20 août 1790 qui charge les administrations des départements de rechercher et d'indiquer les moyens de procurer le libre cours des eaux communales, un arrêté préfectoral du 21 nivôse an 9 (11 janvier 1801), la loi du 14 floréal an 11 (4 mai 1803), sur le curage des rivières qui ne sont ni navigables ni flottables, un autre arrêté préfectoral du 20 février 1856²⁴²).

Un épais dossier de dix pièces datant de 1818, consacré à un contentieux relatif aux prises d'eau intempestives faites sur le ruisseau de la Croix depuis l'étang jusqu'à Giboût, nous est parvenu. Ces prises d'eau concernent la commune de Radon représentée par M. Bourge, meunier de Giboût, et le propriétaire dudit moulin, M. De Couespel, mais aussi celles en aval comme Larré puisque le menier de cette commune est directement cité. Un règlement daté du 5 août 1818 émanant du préfet de l'Orne a pour effet de régler ce conflit latent entre différentes parties pendant une période difficile due à une forte sécheresse, survenue en cette année 1818. Le propriétaire du moulin à farine de Giboût se plaint de ne pouvoir faire marcher son moulin. Il met en cause plusieurs habitants de Radon, des riverains en amont, entre l'étang et le bourg, car ils « se permettent de détourner l'eau ». Sont ainsi nommés : le sieur Bertrand Guibert, chapelain, pour la possession des eaux, René Lorguilleux pour la meule de son moulin à tan, responsable de la perte des eaux, le sieur Fouqueron à la Cazaquinerie, dont les douves sont utilisées abusivement pour submerger les prés alentours, mademoiselle Morel, qui profite des eaux qui aboutissent dans un vivier. Même monsieur le curé est incriminé car il bénéficie d'un filet d'eau (il n'est pas trop gourmand) coulant d'une petite retenue d'eau et conduisant à un bassin situé dans le presbytère et utilisé pour abreuver les bestiaux et blanchir les lessives.

Quatre articles insistent sur le fait de la continuité des eaux (prises des cours d'eau et retenues dans ceux-ci), de la limite de l'irrigation (les canaux mis en place) et du respect des aménagements déjà en place et stipule précisément que :

1) chaque propriétaire riverain peut faire usage de l'eau provenant du ruisseau de l'étang par des *saignées* ou *irrigations* pour faire arroser des prés, pourvu qu'il n'y

242 Arch. dép. Orne, documents issus de E dépôt 488/80 à 85, S 1118 et 1039.

existe pas de pertes souterraines, former des abreuvoirs pour bestiaux et les routoirs²⁴³ moyennant que les eaux rentrent dans leurs lits naturels,

2) il est défendu au meunier de déranger en aucune façon l'ordre de l'irrigation des eaux,

3) dans le temps de la disette des eaux, lorsque le moulin de l'étang ne pourra marcher que deux fois par semaine, les riverains pourront faire usage de l'irrigation une fois seulement,

4) lorsque l'étang n'a presque plus d'eau, la vie des hommes dans une telle calamité est préférable à l'utilité de l'agriculture et par conséquent les irrigations seront interdites mais pas les abreuvoirs ni les routoirs.

Mais ce règlement donne aussi « trop de latitude aux riverains dans l'usage de ses eaux », se plaint M. de Couespel dans un courrier au préfet de l'Orne le 17 août 1818²⁴⁴. Il est à noter que de l'activité du moulin du Rocher situé juste en contrebas de l'étang dépend le règlement concernant les prises d'eau et l'irrigation.

À ce règlement, daté du 5 août 1818, est joint celui de la commune de Radon sous la responsabilité de son maire, M. d'Avois. Il ordonne aux propriétaires ou fermiers ayant des propriétés attenantes au cours d'eau depuis la chute du moulin de l'étang jusqu'à la commune de Forges (soit en aval du moulin de Giboùt) d'effectuer des travaux de curage du dit ruisseau. Selon lui, ces travaux ont depuis longtemps été négligés, et ils doivent être exécutés avant le mois de septembre suivant sous peine de poursuite et aux frais et dépens des propriétaires. Ils doivent donc curer et nettoyer le ruisseau par arrachage des arbres et des souches, coupage des racines, destruction des alluvions et enlèvement (à trois pieds loin du bord) de tout ce qui pouvait encombrer et mettre obstacle au libre cours des eaux pour retrouver l'ancienne largeur du ruisseau. Il est bien précisé que le meunier du rocher et de Giboùt (Narcisse Bourges à l'époque), s'abstiendra de moudre pendant la période de curage, sous peine de devenir responsable des dommages survenus par le cours des eaux et l'interruption du travail.

Cette obligation de curage du ruisseau de la Croix est réitérée dans un règlement de 1837, encore manuscrit, où il est bien précisé que le curage sera exécuté à vif fond et à vifs bords. Ainsi, « les pierres, sables, vases, herbes marécageuses et autres encombrements seront déposés à au moins un mètre du bord ; les arbres, souches,

243 Un *routoir* ou *roussoir* est un endroit où l'on rouit les plantes textiles, notamment le lin. Le routoir était tantôt un trou creusé au bord d'une mare, d'un étang, ou d'un petit cours d'eau. Les eaux qui le formaient étaient stagnantes ou courantes. Dans les règlements de la commune de Radon, cette pratique de rouissage est cependant formellement interdite dès le milieu du XIX^e siècle.

244 Arch. dép. Orne, S 1118.

broussailles et racines qui nuisent à l'écoulement des eaux ou les recouvrent seront coupés et les *atterrissements*²⁴⁵ qui existeraient dans le lit du ruisseau et formeraient des saillies sur les deux rives seront enlevés ». Les travaux sont prévus du 30 septembre au 25 octobre 1837, sans interruption et pendant cette période, les vannes des moulins seront ouvertes ou fermées selon les demandes des autorités. En 1839, ce règlement comporte les mêmes éléments mais il est maintenant imprimé avec des espaces libres pour les mentions manuscrites.

En 1854, le préfet de l'Orne envoie au maire de Radon un projet de règlement « relatif à l'amélioration du ruisseau de Radon », depuis le moulin du Rocher jusqu'à la rivière Sarthe. Il prévoit de plus la création d'un syndicat représentant les propriétaires riverains et formé d'un directeur et de 12 membres. Plus de trente articles répartis en cinq parties composent ce règlement. La première évoque le syndicat, son fonctionnement et son rôle, la deuxième traite des travaux, la quatrième, de la répartition des dépenses et la cinquième des travaux d'amélioration. La troisième partie est relative à des prescriptions diverses sur la police des cours d'eau et son contenu est nouveau. Il est notamment maintenant demandé aux riverains des curages annuels. D'autre part, la construction de barrage, de moulin ou d'usine ou la moindre prise d'eau ne pourront avoir lieu sans autorisation donnée par le préfet. De plus, les déversoirs et vannes seront toujours entretenus libres, et sans aucune hausse. Cette notion de niveau légal de la retenue d'eau est expressément précisée et devient un élément important de la police des cours d'eau (comme nous le verrons pour le moulin de Giboùt en 1858) : « À défaut de titre réglementaire qui fixe la hauteur légale de la retenue, les eaux ne pourront pas dépasser le dessus du déversoir ou de la vanne de décharge la moins élevée, s'il n'existe pas de déversoir ». Il est même ajouté que les usiniers seront tenus responsables de la surélévation des eaux tant que les vannes de décharge ne seront pas levées à toute hauteur. Cette gestion du niveau légal de la retenue d'eau peut s'appliquer à d'autres établissements que les moulins comme pour les douves de la Cazaquinerie en 1863, pour lesquelles il est spécifié dans le bail pour le moulin du Rocher que le meunier doit s'assurer que la hauteur de 33 centimètres d'eau dans les douves est bien respectée. Un nouveau curage a lieu en 1857 dans les eaux du ruisseau.

La complexité de gestion du réseau du ruisseau de la Croix entre ses riverains et ses utilisateurs nécessite un règlement précis pour la police de l'eau. Il sera élaboré dans le projet de règlement du moulin du Rocher dont est issu ce superbe plan aquarellé qui montre le ruisseau avec toutes ses ramifications, son cours naturel et ses dérivations, entre l'étang à gauche et le bourg (carte 10).

245 *Atterrissement* : amas de terre ou de sable formé par alluvions.

Carte 10. Plan du ruisseau de la Croix à Radon, 1857. Nord ◀ - I/2500^e.

Source : Arch. Dép. Orne, M 2117.



Mais toute cette réglementation n'empêche pas des riverains de Larré (commune en aval) de se plaindre au préfet de l'Orne en 1858 contre des barrages établis sans autorisation dans le lit de la rivière. Ceux-ci apportent une gêne complète aux habitants pour se procurer de l'eau pour les bestiaux qui meurent de soif, selon les affirmations de M. Trottet, maire de Larré. Une pétition est jointe à la requête au préfet pour faire enlever des barrages illégaux. La visite de M. Lecourt, ingénieur des Ponts et Chaussées confirme cet état de fait avec la présence de trois barrages à Radon. Mais, élargissant le territoire de son enquête, il ne trouve pas moins de sept barrages illégaux construits entre le moulin de Gibouët à Radon et le moulin de Larré, sur les communes de Forges, Larré et Semallé. Il préconise l'enlèvement immédiat de ces édifices. La suite de cette histoire n'est pas connue, mais le préfet de l'époque a dû prendre les mesures qui s'imposaient...

En 1898, il est indiqué que ces curages n'ont plus lieu dorénavant que tous les trois ans. En 1899, un arrêté préfectoral prescrit le curage et la mise en adjudication des travaux de curage sur le dit ruisseau par voie d'affichage sauf pour les propriétaires ayant déclaré exécuter eux-mêmes les travaux de curage (A.-G. Houel propriétaire des deux moulins du Rocher et de la Cazaquinerie en fait partie). En 1900²⁴⁶, l'ingénieur des Ponts et Chaussées a, lors de son inspection, constaté l'existence de quelques barrages informes de 0,20 m à 0,30 m de haut servant à maintenir l'eau nécessaire au lavage du linge et à l'abreuvement des bestiaux, mais il note aussi que la déperdition de l'eau serait

²⁴⁶ Arch. dép. Orne, M 2117, 1900.

due à la présence d'excavations appelées les « gouffres de Radon ». Pour remédier à cet inconvénient, les habitants ont établi à leurs frais une rigole en bois destinée à franchir le gouffre en empêchant l'eau de s'y perdre, rigole d'ailleurs insuffisante et aujourd'hui en mauvais état.

Au XX^e siècle, ce principe du curage et du nettoyage des cours d'eau se poursuit, selon la police de l'eau en vigueur, comme en témoignent un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de 1930 ainsi que deux arrêtés l'un datant de 1930, détaillé ici, et l'autre de 1957, précisant les conditions de la mise en travaux de curage du ruisseau de la Croix²⁴⁷. Il est intéressant de noter que les prérogatives des différentes autorités se complètent quant aux modalités et aux responsabilités liées à ces travaux.

L'extrait du registre daté du 27 mai 1930 note que le maire expose au conseil municipal que « par suite des inondations causées par le ruisseau de Radon dans le bourg et les abords du bourg, il est indispensable de procéder au curage dudit ruisseau sur le territoire de la commune ». Le conseil décide alors que le curage doit être effectué dans le courant de la belle saison 1930 mais sous la surveillance de l'administration de la voirie et prie M. le préfet de vouloir bien faire procéder à l'exécution de ce travail par voie administrative. Un registre d'enquêtes destiné à recevoir les doléances des propriétaires est ouvert en mairie du 9 au 25 août de la même année. L'arrêté du 3 septembre 1930 comporte trois articles. Le premier stipule que les riverains du ruisseau de Radon sont tenus de couper toutes les plantes aquatiques qui se trouvent dans le lit du cours d'eau, de recéper tous les arbres, buissons et souches qui font saillie sur les berges et toutes les branches, qui en baignant les eaux nuiraient à leur écoulement et enfin d'enlever les arbres tombés dans le lit du ruisseau. Il est aussi précisé que les produits de ce nettoyage ne devront pas être abandonnés dans le ruisseau mais qu'ils devront être détruits ou déposés hors des limites de crues afin que les eaux ne puissent les entraîner. Le second article expose que le nettoyage, tel qu'il est prescrit ci-dessus, devra être effectué avant la fin de septembre 1930. Dans le troisième article, il est mentionné que le maire de Radon et son adjoint mais aussi spécialement M. le commandant de Gendarmerie de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Une liste de dix-huit propriétaires riverains du ruisseau de Radon est jointe dans un document comptable du Conseil Général de l'Orne²⁴⁸.

Des travaux de redressement, d'écoulement ou de transformation du tracé ont parfois eu lieu sur le ruisseau de la Croix. En 1872, à la sortie du bourg, en direction de

247 Arch. dép. Orne, S 2119, 1930 et 1957.

248 Arch. dép. Orne, S 2119, budget départemental : Remboursements d'avances faites pour travaux d'intérêt public à la charge de tiers - Chapitre « Recettes diverses », 1930.

Forges, M. Houel prend à ses frais la construction d'un aqueduc. Autre modification notable, le tracé du cours d'eau qui contourne le moulin de Giboût, probablement fin XIX^e ou début XX^e siècle, ignorant tout l'ancien tracé correspondant à l'ancienne retenue d'eau et aux canaux de fuite et passant bien au-delà à l'équerre. Au cours du XX^e siècle, s'en suivront des alignements du tracé par rapport à la route Radon-Forges.

Le moulin du Rocher (XV^e/ XVI^e siècles - 1960)

Attestés dès le Moyen Age, les deux moulins banaux, le moulin du Rocher et le moulin de Giboût, étaient des lieux incontournables de la société villageoise de l'époque moderne, les habitants ayant obligation de moudre leur blé sur ces deux sites appartenant au seigneur de Radon.

Par la suite, ils sont liés à l'histoire de la ferme industrielle d'Avoise à partir de 1860, surtout le moulin du Rocher. Le moulin du Rocher est situé juste en contrebas de l'étang du Rocher. Il est donc caractéristique d'un « moulin d'étang ». Ce site, datant au moins du XVI^e siècle, voire du Moyen Âge, a probablement subi des transformations, tant l'étang que le moulin lors de son réaménagement à la période de la ferme industrielle d'Avoise dans les décennies 1870/1880. Des travaux de réhabilitation récents ont malheureusement dénaturé le site.

Le moulin de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1960

Dans l'acte de vente d'Avoise le 25 janvier 1858, il est fait mention du moulin du Rocher en ces termes, à l'article 4 : « Moulin du Rocher et étang de Radon : L'usine proprement dite, en très mauvais état, une salle à feu, grenier dessus, un étang, nommé l'étang de Radon, avec ses chaussées et autres accessoires, cour, friche et taillis, le tout contenant 6 hectares, 6 ares, 70 centiares, différentes pièces de terre en labour, pré, le tout d'une contenance totale de 9 hectares, 90 ares, 70 centiares²⁴⁹ ». Les mécanismes et la roue (l'usine) semblent avoir subi les outrages du temps. Il n'est donc pas surprenant que le moulin ait subi des remaniements au début de l'époque du domaine d'Avoise.

Un plan de 1861 nous le montre probablement avant ces travaux : il est établi d'après la matrice du cadastre napoléonien, et il est adjoint à un acte passé entre M. Houel propriétaire d'Avoise et M. Fouqueron propriétaire de la Cazaquinerie au sujet de travaux conjoints au Moulin neuf, situé à la Cazaquinerie. Le plan mentionne deux déversoirs, l'un sur la gauche de l'étang, l'autre au milieu (carte 11).

²⁴⁹ Arch. dép. Orne, Fonds d'Avoise Poupard, 375 J, Vente d'Avoise par M. et M^{me} de Petitville à M. Houel, 25 janvier 1858.

Dans son rapport de 1872²⁵⁰, Jules-César Houel mentionne l'étang du Rocher en tant qu'élément intégré au domaine (page 17), et il précise que de celui-ci, « on fait extraire un engrais formé par les matières végétales de toutes sortes, qui amoncelées dans l'étang par les eaux de pluie, s'y étaient accumulées depuis des siècles » (page 24). Il est bien étonnant qu'il ne fasse pas état d'éventuels travaux ayant eu lieu dans ce moulin avant la rédaction de ce rapport. En effet, un bail à ferme du 18 février 1863 entre M. Houel et M. Despierres, meunier à Radon, stipule que le moulin doit être muni d'un rouet de fonte à partir de l'entrée en jouissance dudit preneur, soit le 1^{er} juillet 1863²⁵¹. Le moulin a-t-il été l'objet d'une réfection plus importante pour cet aménagement ?

Carte 11. Plan du moulin du Rocher et de l'étang, 1861. Échelle 1/500^e- Nord ◀.

Source : Arch. Dép. Orne, 375 J.



Sur ce plan, on aperçoit le réservoir de forme losange appelé l'« as de carreau ». Le « déversoir nouveau » au dessus du moulin ne semble pas avoir été réalisé. En tout cas, il n'est aucunement mentionné sur les plans postérieurs.

Gervais-Auguste Houel, fils du précédent semble aller dans ce sens dans son rapport de 1897²⁵². Il y parle du moulin (page 12), en précisant que « le petit moulin placé près

250 Jules-César HOUEL, *Mémoire sur l'exploitation agricole d'Avoise, appartenant à M. Houel, pour concourir à la prime d'honneur du département de l'Orne en 1873, 1872.*

251 Arch. dép. Orne, Fonds d'Avoise Poupard, 375 J, Bail du moulin du Rocher entre M. Houel et M. Despierres, 18 février 1863.

252 Gervais-Auguste HOUEL, 1897.

de l'étang a été reconstruit ; qu'il y fait toutes les moutures pour la ferme et celles qui sont demandées par le public ; et que par suite d'un arrangement conclu avec le meunier, qu'il emploie, il en tire un revenu d'environ 400 francs par mois ».

Les moutures en question sont probablement le blé pour la consommation des habitants d'Avoise. Il note aussi que l'étang (déjà utilisé comme retenue d'eau pour le moulin), est pêché tous les trois ans et ré-empoissonné immédiatement ce qui lui procure un revenu net de plus de 300 francs par an. Ces propos sous-entendent-ils que le moulin a changé de dimension, passant d'une construction sur deux niveaux telle qu'il en existait de si nombreuses au XVIII^e siècle et pendant la première moitié du siècle suivant, à une construction sur trois niveaux du type moulin à l'anglaise ?

Dans son rapport de 1924, Jacques Duchaussoy²⁵³ évoque l'existence du moulin mais en reprenant les mêmes termes que le rédacteur précédent (ayant manifestement utilisé cette source), en ajoutant cependant que le revenu tiré du moulin est maintenant passé à environ 1 200/1 500 francs par an (page 52). Il explique par contre (page 63) que le meunier et sa famille habitent à la Cazaquinerie, et que l'ancien moulin de Gibout sert de logement pour les familles d'ouvriers.

Dans son rapport de 1951, Arthur Duval²⁵⁴, précise (page 20) que le charron-forgeron est locataire du moulin du domaine. Le fonctionnement du moulin est d'autre part attesté par Yves Lebert dans sa reprise des comptes d'exploitation pour Avoise pour la décennie 1950, où il est notifié que le moulin rapporte près de 20 000 francs par an²⁵⁵. Cependant, il est probable que son activité diminue dans les années 1950, mise en concurrence par les aplatisseurs mus par moteur électrique. Par exemple, à Avoise, l'orge et l'avoine sont transformés à la ferme (page 56), pratique courante depuis l'installation de la machine à vapeur dès 1860 qui mettait en mouvement un certain nombre d'appareils dont des aplatisseurs.

Le nouveau propriétaire de l'exploitation agricole d'Avoise en 1960 ne possède plus le moulin, resté entre les mains de la famille des anciens propriétaires. Son activité s'arrête donc à partir de cette date. Pendant quelques décennies il va rester dans son état, avant sa désaffectation et sa transformation en logements dans les années 2000 (illustration 28).

253 DUCHAUSSOY, 1924.

254 DUVAL, 1951.

255 BIRÉE, 2011, p. 176-179.

Illustrations 28 et 29. Le moulin du Rocher à Radon en contrebas de la chute.

Photographie de 1996, Collection Jousset, et le déversoir en 2013, photographie : Patrick Birée.



L'étang et ses aménagements

Il était disposé de la façon suivante, au moins pour les XIX^e et XX^e siècles²⁵⁶:

- le ruisseau de la Croix descendait de la forêt domaniale, passait dans le bois des Gaucheries appartenant au même propriétaire et coulait le long d'une chaussée artificielle compte tenu de sa longueur (plusieurs centaines de mètres), de sa largeur (de un à deux mètres) et de son tracé relativement rectiligne,
- ce canal présentait un renflement dans la partie proche du moulin et quelques murs étaient repris en maçonnerie à cet endroit pour assurer un renforcement,
- une digue d'une petite centaine de mètres, d'une largeur de 5 m (au sommet), de 7 mètres (à sa base) et de 7 à 8 mètres de hauteur, bloquait l'eau de l'étang de plusieurs hectares,
- une première prise d'eau existait à un centaine de mètres du moulin : tout en conservant à la rivière son « débit d'eau réservé » qui lui assurait entre 1/10^e (minimum) et 9/10^e (maximum) de son potentiel, cette prise d'eau permettait d'alimenter l'étang ou, à l'inverse, de dériver le surplus de celui-ci vers le cours d'eau,

²⁵⁶ Plusieurs éléments ayant disparus ces dernières années alors que d'autres sont toujours existants, l'utilisation de l'imparfait dans cette description s'avère nécessaire.

- une seconde prise d'eau de dimension moindre, juste en amont du moulin, avec aménagement maçonné de bassins sur le fond de l'étang, permettait de réguler la quantité d'eau en bout de canal surtout dans le sens étang/canal,
- un déversoir maçonné de pierres de taille de granite situé à l'extrémité opposée de la digue permettait de juguler les trop-pleins d'eau de l'étang (illustration 29).
- un dispositif de vidange avec 3 pales superposées se trouvait à proximité du moulin sur la digue. Placé dans l'épaisseur des 7 mètres de hauteur de la digue, il permettait à l'aide d'un astucieux mécanisme de doubles pignons, d'actionner tour à tour une des 3 vannes : les deux premières, celle placée au fond de l'étang et celle au milieu de l'eau, servaient à la vidange ; la dernière, plus en partie sommitale, était destinée à fournir Avoise en eau par gravitation à l'aide de canalisations en terre cuite²⁵⁷. Ce dispositif semble ne pas exister sur le plan de 1861 mentionné ci-dessus où l'on voit seulement un deuxième déversoir situé plus loin sur la digue,
- dans l'axe du moulin, côté étang, une pale crémaillère permettait de réguler le débit du cours d'eau avant son entrée dans un bassin maçonné à ciel ouvert, de deux mètres de profondeur et d'une dizaine de mètres de longueur. Ce bassin était nommé « l'as de carreau » en raison de sa forme caractéristique, et était utilisé pour maîtriser la pression de l'eau avant son arrivée sur le moulin,
- un autre bassin en dur, autrefois en bois, la pêcherie ou le vivier, en contrebas et dans l'axe de cette construction, permettait de récupérer les poissons lors de la vidange de l'étang²⁵⁸,
- une goulotte en bois, amovible, située sur un mur de soutènement recevait l'eau de ce bassin selon la quantité désirée ou disponible et la faisait couler sur la roue du moulin.

Un plan de l'étang et de ses aménagements a pu être élaboré à l'aide de documents et des indications d'Yves Lebert et d'Éric Benaud. Le niveau de l'étang était autrefois plus bas que de nos jours et il devait correspondre à l'utilisation de l'eau pour le moulin à l'époque. Par la suite, il existait un « débit d'eau réservé » qui correspondait à 1,50 m de réserve par rapport au niveau de l'étang ce qui permettait de « jouer » sur le débit²⁵⁹ (figure 6).

257 Ce droit d'eau sur le moulin date du temps de la seigneurie d'Avoise au Moyen Âge.

258 De tout temps, l'étang a constitué un réservoir pour poissons pour le propriétaire qui gardait le droit de pêche et aussi parfois pour le preneur qui devait quelques « faisances » dans les baux sous forme de lots de poissons à donner au propriétaire, comme pour le bail de 1863 ci-après présenté.

259 Information Éric Benaud.

Figure 6. Plan de l'étang du moulin du Rocher, proposition de restitution.

Réalisation : Patrick Birée, Yves Lebert.



Le moulin et ses aménagements

Un chemin empierré, refait aux frais de J.-C. Houel (qui supplée la commune de Radon) en 1861²⁶⁰ mène toujours au moulin, se prolonge vers le bois des Gaucheries et la forêt domaniale, côté est.

²⁶⁰ Arch. dép. Orne, Fonds d'Avoise Poupard, 375 J, Extrait cadastral du moulin de la Cazaquerie et de ses abords à Radon.

La roue est située sur le côté ouest.

Le moulin a conservé son ancien emplacement, ainsi que sa superficie comme cela apparaît sur le cadastre napoléonien. Sa physionomie interne a dû être profondément remaniée dans les années 1860/1870 (reprise de ses mécanismes) et partiellement ensuite (réfection complète des mécanismes avant la guerre de 1939-1945²⁶¹). Plusieurs clichés datant de 1996 restituent le bâtiment avant son réaménagement et aident dans la lecture architecturale du bâti. Le bâtiment a été construit en utilisant la déclivité du sol, comme le montrent le pignon est et le mur nord où l'on remarque que les deux niveaux les plus bas sont à moitié enterrés (illustrations 30 et 31).

Illustrations 30 et 31. Le moulin du Rocher en 1996, Façade sud, pignon est et mur nord.

Photographies : collection Jousset.



Il s'agissait d'un petit bâtiment quadrangulaire de dimensions assez modestes (5 m x 10 m sur 10 m d'élévation). Les données du bâti étaient les suivantes :

- murs : mise en œuvre de moellons en calcaire avec quelquefois des inclusions de grès. Chaînes d'angles en besace en pierre de taille de granite,
- toiture-charpente : toits à deux versants,
- couverture : en tuiles,
- emmarchement : intérieur et extérieur en pierre de taille de granite,
- baies : encadrements et linteaux, droits en pierre de taille de granite et en bois,
- cheminée au mur pignon est,
- eau : puits (aucune mention).

La façade sud était la seule à présenter des baies sur les trois niveaux avec au premier niveau une porte qui donnait accès à la pièce du bas (la machinerie), au second niveau, une porte ouvrant sur la pièce des meules, et une fenêtre peut-être remaniée (le linteau en bois et les briques d'entourage ne semblent pas d'origine) mais assez large pour faire entrer les meules à plat dans la pièce, et au troisième niveau, une fenêtre de petite dimension dans la chambre du meunier.

²⁶¹ Témoignage d'Yves Lebert, régisseur du domaine d'Avoise entre 1950 et 1960.

Le pignon est présente une porte charretière permettant l'accès au grenier/ pièce de stockage pour les charrettes. Le mur gouttereau nord, donnant sur l'étang, est, quant à lui, complètement aveugle pour éviter l'humidité et le froid. Le pignon ouest ouvre son flanc à l'arbre de la roue qui s'y appuie au niveau inférieur. Une petite ouverture est située juste au-dessus de la roue et une autre plus grande au troisième niveau pour le grenier. La présence de 3 « corbeaux » semble révéler l'existence d'un appentis qui couvrait la roue pour la protéger du soleil (encore plus que de la pluie).

La roue (a)

Il s'agissait d'une roue entièrement métallique de type dite « par dessus » à augets, datant probablement de la dernière réfection du moulin dans la seconde moitié du XIX^e siècle et située dans un canal maçonné guère plus large que la roue, canal de fuite qui courait sur plusieurs mètres avant la jonction avec le cours du ruisseau. L'arbre moteur en bois de chêne cerclé de fer, présentait une section de 0,80 m (b).

L'arrivée de l'eau se faisait au-dessus, grâce à une goulotte en bois (c)²⁶², qui était encore partiellement en place à la fin des années 2000 et dont on pouvait changer le positionnement et donc l'arrêt de l'arrivée de l'eau par une manivelle placée dans la pièce des meules (d). Le nombre d'augets était de 32, le diamètre extérieur de la roue de 4 m et sa largeur de 1 m. Sa force motrice peut être estimée à 15/20 chevaux (illustration 32).

Illustration 32. La roue du Moulin du Rocher en 1996. Collection Jousset.



²⁶² Canalisation en bois, appelée aussi coursier ou gouttière.

« L'usine » du moulin est notée en très mauvais état lors de la vente d'Avoise en 1858²⁶³.

Gardant son élévation probablement ancienne sur trois niveaux, il a été réaménagé dans les décennies suivantes avec différents organes de transmission en fonte et/ou bois et s'apparente à un moulin à « l'anglaise » qui fonctionne sur trois étages²⁶⁴ :

- au premier niveau, une première pièce qui ne couvrait pas tout le niveau, recevait l'axe moteur et les mécanismes de transformation du mouvement,
- au second niveau, l'atelier de meunerie avec les meules avec, à l'opposé, la cheminée qui assurait le chauffage de la pièce,
- au troisième niveau un grenier de stockage et la chambre du meunier aux cloisons en torchis.

Les mécanismes de transmission

- au niveau inférieur, le système de roue hydraulique avec l'arbre moteur en bois et le rouet de fosse (e), en métal avec dents en poirier²⁶⁵, entraînait différents organes de transmission en métal et/ou en bois : axes, rouets de volée (f), dont l'axe n'était pas traversant, avec lui aussi des dents en bois pour la roue supérieure, en liaison avec deux roues dentées, avec cette fois-ci des axes traversant qui entraînaient les meules (g) et d'autres appareils aux niveaux supérieurs. Des murets plus récents (h) en parpaings, recevaient des potelets de support du plancher aujourd'hui enlevés (i), (illustration 33),
- au second niveau se trouvait la chambre de meules : les deux roues dentées aux axes traversants pouvaient actionner deux paires de meules (mais les témoignages mentionnent une seule paire fonctionnant au XX^e siècle) avec coffre de bois de protection (j) et caisse farinière pour recevoir la farine sur le côté (k). Si l'un des axes faisait mouvoir la paire de meules, l'autre, traversant, sur lequel était fixée une courroie faisait bouger la goulotte de descente du grain du grenier dans la trémie (l). Elle se prolongeait par un système de renvoi d'angle (m), en permettant d'actionner sous le plafond un axe perpendiculaire sur lequel se fixaient plusieurs courroies. L'une d'entre elles (n) actionnait le lève-sacs à l'aide d'une poulie du second niveau au grenier (o), une autre et une

263 Arch. dép. Orne, Fonds d'Avoise Poupard, 375 J, Vente d'Avoise, 1858.

264 Documentation : *Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes*, L'inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, 2007-2012.

265 Dont certaines dents ont été refaites au milieu des années 1950 par Yves Lebert alors régisseur du domaine d'Avoise.

- troisième une bluterie (p), appareil utilisé pour séparer les différentes parties : farines, gruau, semoule,
- au troisième niveau, outre la chambre du meunier (q), se trouvait un grenier (r) pour stocker les sacs de grains à moudre (s) et ceux moulus (t) entrés ou sortis par la porte gerbière en pignon (u)

Avec tous ces éléments, une coupe du moulin du Rocher a pu être proposée (figure 7).

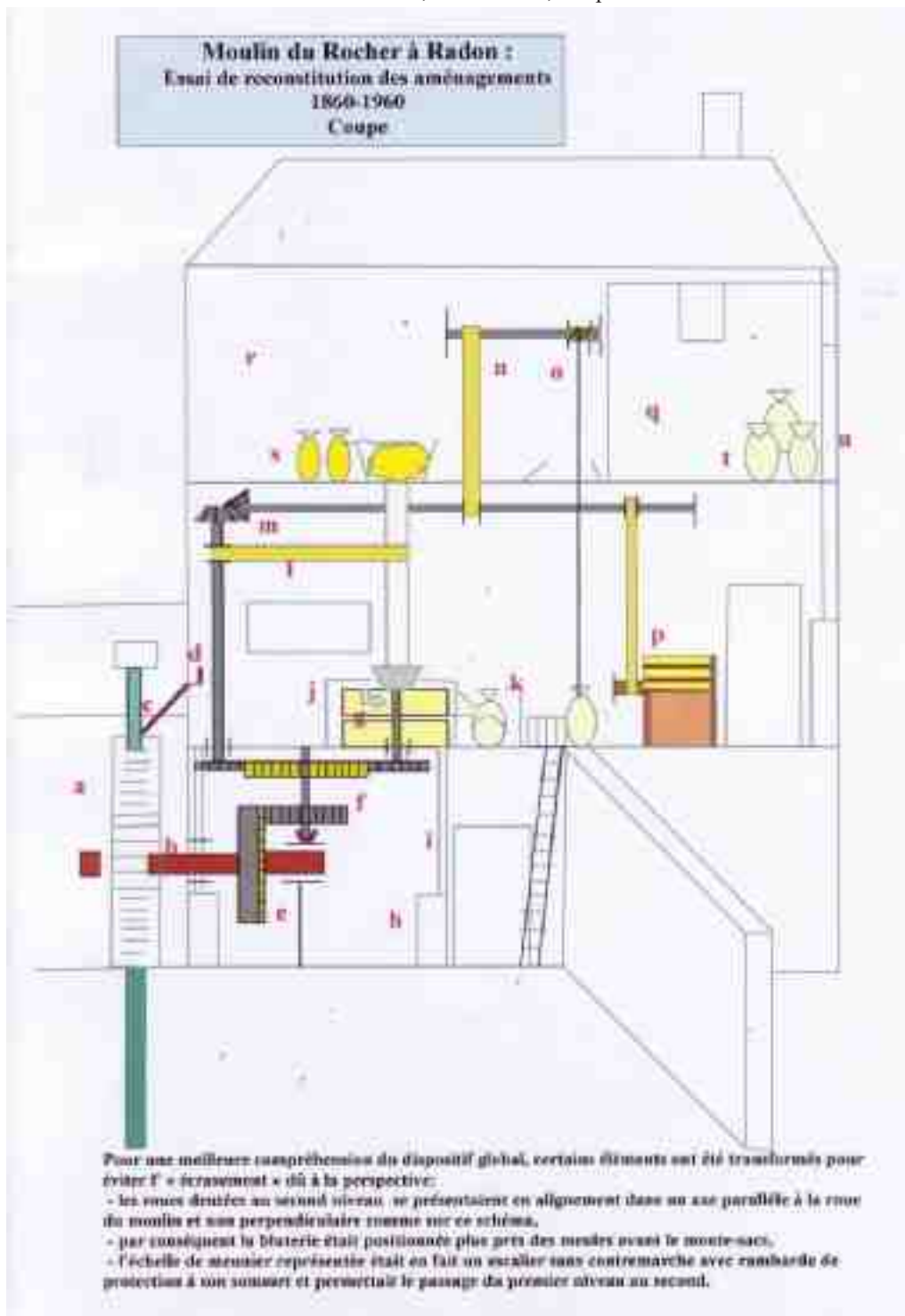
Illustration 33. Moulin du Rocher : rouet de fosse, rouet de volée avec petite roue dentée en fonte et grande roue dentée en bois, encore en place au premier niveau malgré la désaffectation du moulin.

Photographie : Patrick Birée, 2009.



Figure 7. Élévation et coupe du moulin du Rocher, proposition de restitution.

Réalisation : Patrick Birée, Yves Lebert, Léopold Monceaux.



Les meules

Le moulin semble n'avoir possédé qu'une seule paire de meules au début du XIX^e siècle, deux à la charnière 1900 puis une par la suite. Dans l'enquête de 1809, il est mentionné que les meules proviennent d'Orbec (lieu d'achat) et Paris (fabrication, certainement à la Ferté-sous-Jouarre).

C'est encore le cas en 1863 lors de la signature du bail Houel/Despierres. Puis, dans l'enquête de 1890/1900, on trouve deux paires de meules, puis une seule en 1917, quand Pierre Rimbault déclare n'utiliser qu'une paire de meules dans son moulin. Les témoignages postérieurs confirment qu'il n'y avait encore qu'une en place avant-guerre, jusqu'à la désaffectation du moulin.

Pour autant, il y avait bien deux roues dentées pouvant actionner deux meules. Les aménagements des années 1870/1880 ont probablement été l'occasion d'installer ces deux roues pouvant supporter deux paires de meules. Aucun document écrit ou iconographique ne nous est parvenu au sujet des meules. Comme aucun exemplaire n'a été conservé, nous en sommes réduits aux témoignages quant à leur constitution : la meule dormante et la meule tournante étaient monolithes en grès, cerclées de fer. Par contre, les dimensions ne sont pas connues mais peut-être de 1,60 m à 1,80 m environ si les meules étaient de tradition à la française, rustique et grossière²⁶⁶?

La production

La première mention de la production est celle de l'enquête de 1809 avec 2,25 quintaux de blé, froment, seigle et orge. Dans le bail de 1863, il est inscrit que le moulin est « faisant blé ». Gervais-Auguste Houel, en 1897, évoque la production du moulin en disant que celui-ci, reconstruit, assure toutes les moutures pour la ferme et celles qui sont demandées par le public. Les moutures en question sont probablement le blé pour la consommation des résidents d'Avoise et les habitants de Radon. Pour les rations de chevaux, nourris à l'orge ou à l'avoine, la mouture semble être produite sur place à Avoise, comme plus tard le précise Arthur Duval pour les années 1950.

Une enquête effectuée pour le compte du service du ravitaillement datée des années 1890/1900 précise que²⁶⁷ (renseignements notés ici dans l'ordre du document) :

- que le moulin est à blé,
- qu'il possède deux paires de meules,

²⁶⁶ Par comparaison, mais pour le XVIII^e siècle, dans la zone de son étude le Haut-Maine, Gérard Plommée, fournit les données suivantes pour les meules dont il a pu trouver les dimensions : les plus petites meules ont 1,652 m de diamètre, les plus grandes, 1, 895 m, et le maximum pour l'épaisseur d'une meule (probablement neuve) 0, 540 m. PLOMMÉE, 2008, p. 230, note 10.

²⁶⁷ Arch. dép. Orne, M 1640, enquête pour le service du ravitaillement, 1890/1900.

- que sa production journalière est de 6 quintaux,
- que sa production annuelle moyenne est de 4 380 quintaux (plus que les moulins voisins de Larré et de Semallé à respectivement 1 460 et 1 825 quintaux mais moins que celui de Valframbert à 5 840 quintaux),
- qu'elle se répartit sur dix mois à hauteur de 370 quintaux et pour deux (juillet et août) à 340²⁶⁸.

Les enquêtes de la Première Guerre mondiale pour 1917 et 1918, nous donnent des informations assez précises. On peut noter une diminution de l'activité du moulin due à la guerre. Pierre Raimbault, meunier à cette période, mentionne pour 1917 (renseignements notés ici dans l'ordre du document)²⁶⁹ :

- qu'il en est l'exploitant,
- que le moulin ne possède qu'une paire de meules,
- qu'il fonctionne à l'eau,
- qu'il y a une production quotidienne maximale de 2 quintaux de blé,
- qu'éventuellement le nombre de quintaux de blé pouvant passer journellement dans les appareils de broyage, en admettant un travail de jour et de nuit, pourrait se monter à 12 quintaux,
- que le moulin ne travaille qu'« à façon » pour les agriculteurs,
- que l'activité du moulin est passable,
- qu'il est arrêté par manque d'eau.

Marcel et Yves Lebert, rencontrés au printemps 2013, mentionnent qu'avant la guerre de 1939-1945, le moulin travaillait à façon pour les agriculteurs et faisait le blé mais aussi l'aplatis pour les animaux (orge, avoine), mais que sa capacité de production était plus importante (jusqu'à 6 voire 8 quintaux/jour), que celle donnée par Pierre Rimbault pour 1917. Pendant la guerre, les habitants amenaient du blé en cachette pour obtenir du pain blanc et après-guerre la pratique de l'aplatis reprit jusqu'à ce que les fermes aient toutes l'électricité et puissent posséder des aplatisseurs pour les céréales.

Les meuniers, les obligations bailleurs/preneurs

Les noms des propriétaires ont été retrouvés dans les archives d'Avoise conservées aux Archives départementales de l'Orne (ventes, baux). Depuis la cession en 1858 du domaine d'Avoise et son épopée en tant qu'établissement agro-industriel, à laquelle les moulins du Rocher, de Giboût et de la Cazaquinerie sont liés, plusieurs propriétaires se sont succédés au gré des ventes d'Avoise (tableau 9).

268 La régularité de ces moyennes peut interpeller ...

269 Arch. dép. Orne, M 1876, enquête pour le service du ravitaillement, 1917.

Tableau 9. Propriétaires des trois moulins du Rocher, de la Cazaquinerie et de Giboût du milieu du XIX^e siècle au milieu XX^e siècle.

Alexandre Louis Tardif de Petitville	1858
Jules-César Houel	1858-1876
Gervais-Auguste Houel	1876-1901
Hélène Garin	1901-1951
Ghislaine Jousset	1951-1960
Héritiers Jousset	1960-2013

Les renseignements indiquant la présence des meuniers au moulin du Rocher ont été compilés à partir des listes nominatives de recensement de population, des baux et des témoignages. Ils apparaissent lacunaires. Pierre Rimbault est le seul attesté sur au moins 25 ans, puisqu'on le trouve sur les listes nominatives de 1906 et 1931, mais il a probablement tenu le moulin plus longtemps²⁷⁰ (tableau 10).

Tableau 10. Meuniers du moulin du Rocher du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle.

Louis Despierres	1863- ?
Auguste Davase (mari de Françoise Despierres) habite le moulin en 1853 et décède en 1895 à Radon	Il est aussi mentionné comme meunier du moulin à tan sur des listes d'imposition de 1861 et 1863
Dominique Chevrel	1896
Pierre Rimbault	1906 ?-1931 ²⁷¹ ?
Henri Leriche	1936 ?-1947
Henri Gallais	1947-1960

Les baux

Un seul bail de 1863 nous est parvenu, mais il est caractéristique de ce qu'on pouvait trouver aux périodes antérieures (voir les baux de 1729, 1754 et 1774), dans ses obligations bailleur/preneur notamment en terme de travaux respectifs pour l'un et

²⁷⁰ Né à Champroux dans la Nièvre en 1869, marié à Louise Fabian née en 1872, il arrive entre 1896 et 1905 comme chef meunier, patron du moulin du Rocher et se trouve domicilié à la Cazaquinerie (qui conserve ses bâtiments d'habitation mais plus son moulin). Le couple aura cinq enfants, les deux premiers nés loin de Radon, Pierre en 1894, Louis en 1897, et les suivants sur la commune : Paul en 1905, Madeleine en 1910, Pierre (second) en 1913. Sur la liste nominative de 1926, tous les enfants sont partis.

²⁷¹ Pierre Rimbault n'est plus inscrit comme meunier en 1936 sur les listes nominatives de recensement de population. Il décède à l'âge de 68 ans, l'année suivante en 1937.

l'autre et d'entretien des terres qui sont du ressort d'un meunier mais aussi d'un chef d'exploitation agricole²⁷².

Type d'acte et contenu général

Il s'agit d'un bail à ferme pour le temps de 3, 6 ou 9 ans (comme il est pratiquement toujours mentionné) entre Jules-César Houel, propriétaire du domaine d'Avoise, bailleur et Louis Despierres, meunier à Radon, avec entrée en jouissance au 1^{er} juillet 1863, jusqu'à 3, 6, 9 ans plus tard ou bien quand une des parties aura décidé d'y mettre un terme, en ayant soin de prévenir la partie adverse au moins un an à l'avance et par écrit.

Le preneur prend en l'état le moulin, faisant farine et ayant une paire de meules, avec ses dépendances (bâtiments d'habitation et d'exploitation) et ses « tournants », « virants », « travaillants », meules et autres accessoires, l'étang, un pré, le bâtiment d'habitation de la Cazaquinerie, supprimé en 1863 comme « usine », des terres labourables. Le fermage annuel se monte à 1 000 francs, payable le premier juillet de chaque année au domicile de M. Houel.

Travaux

Le bailleur s'oblige à faire établir un rouet en fonte au moulin du Rocher. Le preneur s'oblige à rendre à sa sortie les immeubles affermés dans l'état où il les aura trouvés, et à faire les réparations locatives qui pourront devenir nécessaires aux dits moulin (réparations, renouvellement et remplacement des tournants, virants, meules, madriers, câbles, treuils, rouets, palles, roues, dormants²⁷³ et généralement de tous les accessoires qui, d'après la loi, dépendent des moulins et y sont attachés comme immeubles par destination) et bâtiments. Il souffrira que le bailleur puisse faire les grosses réparations tombant à sa charge sans aucune indemnité, quelle que soit leur durée.

Le preneur entretiendra et curera le canal qui conduisait l'eau au moulin de la Cazaquinerie, celui-ci alimentant les douves de la propriété de M. Fouqueron, et pour

272 Bail à ferme concernant le moulin du Rocher entre Jules-César Houel et Louis Despierres, 18 février 1863, étude de Maître Tixier, notaire à Alençon, 16 pages manuscrites, Arch. dép. Orne, Fonds d'Avoise Poupard, 375 J.

273 Ces termes correspondent à ceux employés dans la coupe du moulin du Rocher et dans le plan de l'étang : les *tournants* correspondent à l'arbre tournant, axe principal portant la roue hydraulique, les *virants* sont tous les dispositifs comme les rouets et roues, les *madriers* doivent correspondre à des planches épaisses généralement façonnées dans un bois dur comme le chêne, utilisées pour les gros travaux de menuiserie et de construction (étau de construction, soutien pour les roues et les divers dispositifs) ; le *treuil* est un dispositif mécanique permettant de commander l'enroulement et le déroulement d'un câble, d'une chaîne ou de tout autre type de filin destiné à porter ou à tracter une charge (monte-sacs ou dévidoir construit sur l'axe d'un treuil pour lever les meules), la *pale* est une pièce de bois mobile d'une écluse, voire parfois d'une roue.

lesquelles il s'astreindra à ce qu'il y ait 33 centimètres d'eau (voir paragraphe concernant la police des cours d'eau). Il entretiendra en bon état les chemins qui traversent les dits biens.

Mobilier propre au preneur

Les objets mobiliers vifs ou morts qui garniront moulins et habitations devront être en quantité suffisante pour répondre des fermages.

Autres obligations pour le preneur :

- pour l'étang : il doit l'empoissonner à ses frais dès l'entrée en jouissance,
- pour les terres labourées : doit les labourer et ensemençer en temps et saisons convenables, prendra la première récolte et laissera la dernière à sa sortie, en laissant la quantité de paille, foins, fourrages et engrais qu'il aura trouvés en entrant,
- pour les terres en pré : les entretiendra en « *bonne nature de fauche* », coupera les ronces et épines qui pourront y croître et pratiquera des fossés et rigoles pour faciliter l'écoulement des eaux,
- pour le bois taillable : le coupera à l'âge de 6 ans, en ayant soin de réparer les haies et fossés où les coupes auront été faites ; il aura soin des arbres fruitiers et veillera à leur conservation.

Cas particuliers :

- indemnités : le preneur ne pourra demander aucune indemnité au propriétaire pour pertes causées par gelées, sécheresses, chômages, et autres événements,
- faisances (avantages en nature typique des baux depuis le Moyen Âge) : indépendamment des fermages, le preneur s'oblige à desservir au bailleur chaque année 33,333 kg de poisson pris dans l'étang, soit 100 kg tous les 3 ans !

Valeur foncière et revenus²⁷⁴

Ces deux établissements sont modestes comparés à d'autres de la région (le Grand Moulin d'Alençon par exemple), mais ils ne devaient pas dépareiller dans la masse des moulins ornaïens des XVIII^e et XIX^e siècles.

L'inventaire après décès pour la succession de J.-C. Houel en 1876²⁷⁵ cite les valeurs des différents biens-fonds en terme de revenus annuels. Si les constructions d'Avoise présentent les valeurs les plus fortes - la distillerie vaut 1 400 francs, la maison d'habitation (le château) 600, le magasin à alcool 350, les moulins valent

274 Pour toutes ces questions de valeur de bien-fonds : BIRÉE, *La question d'Avoise et le bâti rural dans la seigneurie d'Avoise*, 2008.

275 Arch. dép. Orne, 3 Q 71, Succession de Jules-César Houel, Inventaire après décès dressé le 22 août 1876.

respectivement 300 pour le moulin du Rocher et 200 pour celui de Giboût. Cela n'est pas galvaudé, par rapport à l'estimation de la moindre maison du domaine : 10 francs pour une maison aux Gilettes, 20 pour une maison à Groutel, 25 pour une maison au Fourneau, 30 pour la maison de la Cazaquinerie (ancien moulin), et 85 pour la maison bourgeoise de Goincières !

Gervais-Auguste Houel, tire un revenu d'environ 400 francs par an du moulin de Giboût, comme il le précise dans son rapport de 1897, en augmentation donc depuis deux décennies.

Plus tard, pour 1924, Jacques Duchaussoy²⁷⁶ note que le revenu tiré du moulin est maintenant passé à environ 1 200 à 1 500 francs par an et Yves Lebert estime à de 20 000 francs par an le revenu pour la décennie 1950, une bien faible somme malgré tout comparée aux autres revenus (bétail, blé) qui dégagent plusieurs millions de francs de bénéfice à la même époque²⁷⁷. Le moulin est ensuite inexploité à partir des années 1960 et n'apporte plus de revenus.

Le moulin du Rocher, du Moyen Âge à la première moitié du XIX^e siècle

Que dire du moulin avant le milieu du XIX^e siècle ?

Un certain nombre de documents mentionnent les deux moulins banaux depuis la fin du Moyen Âge, mais aucun plan et vue ne sont conservés (hormis le plan terrier de la seigneurie d'Avoise élaboré vers 1785 et malheureusement disparu, ainsi qu'une représentation - symbolisée - sur la carte de Cassini du milieu du XVIII^e siècle).

Il faut nous reporter au cadastre napoléonien de 1808 pour disposer d'un premier plan. En ce sens, il constitue une référence importante, puisqu'il présente le moulin (les moulins aussi) dans un état proche de celui qu'il avait aux siècles précédents, mais aussi avant la transformation des années 1860/1880. Cependant, il s'agit avant tout d'un document fiscal et il semble moins précis que le plan fourni dans l'acte passé entre M. Fouqueron et M. Houel en 1861, présenté plus haut (tableau 11 et carte 12).

Tableau 11. Éléments de description du moulin du Rocher sur le cadastre napoléonien de 1808.

Cadastre napoléonien 1808 - D/75	Moulin du Rocher	Moulin : cour et bâtiments, jardin, terres	Propriétaire : le sieur Fouqueron
-------------------------------------	---------------------	---	--------------------------------------

²⁷⁶ DUCHAUSSOY, 1924.

²⁷⁷ BIRÉE, 2011, p. 162-163.

Carte 12. Plan du moulin du Rocher et de l'étang, Cadastre napoléonien, 1808.

Source : Arch. dép. Orne, 3 P 3 / 341.



La description assez lacunaire de la matrice ne nous permet pas de statuer sur l'architecture de ce moulin. Peut-être présentait-il seulement un développement sur deux niveaux, se rapprochant des moulins caractéristiques de l'Ancien Régime ?

L'enquête de 1809 concernant les moulins à grains de l'Orne donne d'autres renseignements sur le type de farines, les espèces de céréales et le poids qu'on y peut moudre (tableau 12).

Tableau 12. L'enquête de 1809 concernant le moulin du Rocher à Radon.

Enquête sur les moulins <i>Annuaire de l'Orne</i> 1810	2 moulins à blé de Radon : moulin du Rocher et moulin de Giboût	Poids des farines qu'ils peuvent y faire par jour : 2 quintaux 25. Espèce des grains qu'on peut y moudre : blé, froment, seigle, orge Type de mouture : à la grosse Nombre de paires de meules : 1
---	--	---

Les données de production fournies montrent que le moulin du Rocher fait partie des moulins avec la possibilité de production la moins importante du canton d'Alençon. Sur 38 moulins à grains recensés lors de l'enquête de 1809 (dont 1 à vent), un seul présente une production supérieure à 15 quintaux par jour, le *Grand Moulin d'Alençon* avec 18 quintaux, la majeure partie des moulins produisant moins de 5 quintaux par jour et les moins productifs étant au nombre de quatre, avec 1,5 quintal par jour. Cet élément laisse envisager pour le moulin du Rocher à cette époque, un bâtiment de petite dimension avec une architecture sur deux niveaux (tableau 13).

Tableau 13. Production des moulins des cantons d'Alençon est et ouest, enquête sur les moulins de 1808.

Production	Moins de 5 qx/j	5/9 qx/j	10/14 qx/j	15/19 qx/j
Nombre de moulins	22	9	6	1
%	57,90 %	23,70 %	15,80 %	2,60 %

Les moulins du Rocher et de Giboût, des moulins banaux avant 1789, puis des moulins de particuliers après la Révolution²⁷⁸. De nombreux documents fournissent des informations sur les moulins avant 1800 : les *aveux*²⁷⁹, les baux, les visites de moulins, les rôles de taille²⁸⁰, le terrier de la seigneurie d'Avoise²⁸¹, voire une *monstrée*²⁸². Ils apportent tous des renseignements non redondants et complémentaires. Un tableau synthétique des documents antérieurs à 1800 est joint en pièces annexes. Le terrier d'Avoise mentionne succinctement les moulins banaux et l'étang dans chacun un article :

- Page 107 - n° 186 du plan : une pièce de terre en pré nommé le pré du Moulin du Rocher avec le moulin attenant contenant 1 arpent 46 perches. Propriétaire : le seigneur de Radon. Aveux rendu au roi 1687 et 1716.
- Page 108 - n° 187 du plan : l'étang du Rocher consistant tant en eau qu'en pâture et marécages, contenant 7 arpents 68 perches. Propriétaire : le seigneur de Radon. Aveux rendu au roi 1687 et 1716.

278 Les moulins du Rocher et de Giboût sont baillés ensemble sous l'Ancien régime et leur étude à ce niveau est conjointe.

279 Aveu : description précise et détaillée de tout ce qui compose le fief, tant en domaines qu'arrière-fiefs, censives, rentes, servitudes, droits utiles et honorifiques. Patrick BIRÉE, *Radon, des origines au Moyen Âge*, Radon, 1996.

280 Le rôle de taille, impôt dû au roi sous l'Ancien Régime, est une liste des imposés d'une paroisse (dans le sens d'entité administrative sous l'Ancien régime) par feux (ou unité fiscale), qui précise le montant de l'imposition annuelle pour chacun d'eux, élaborée par les collecteurs de la taille (des habitants choisis par leurs pairs, voir chapitre *Les meuniers dans la société radonnaise aux XVII^e et XVIII^e siècles*).

281 Il s'agissait d'un registre, auquel pouvait être joint un plan, contenant la description des terres et censives dépendant d'un seigneur, qui devait en principe être renouvelé tous les vingt ou trente ans et dont l'existence fut supprimée par une loi de mars 1790. Chaque seigneurie possédait donc des registres dans lesquels, de siècle en siècle, on indiquait les limites des fiefs et des censives, les redevances dues, les services à rendre, les usages locaux. Celui d'Avoise était intitulé : *Terrier du Noble Fief et Seigneurie d'Avoise et Goincières, Paroisse de Radon*. Voir Patrick BIRÉE, *La question foncière et la bâti de la seigneurie d'Avoise*, Bulletin trimestriel de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, tome CXXVII, 2008.

282 *Monstrée* : Rapport écrit de visite d'un propriétaire de biens-fonds dans le cadre de la gestion de celui-ci pour un bail, une vente, etc. Plusieurs documents de ce type ont pu être relevés, dont celui de Goincières en 1779, où le représentant du seigneur d'Avoise, M. de la Ferrière, fait un rapport précis de sa visite évoquée en ces termes : « Jay soussigné reconnois avoir, ce jourd'hui 23 mars 1779, vu et visité la terre de Goincières, terres labourables, prés et pâtures, jardins et bâtiments, etc. ». *Monstrée de la métairie de Goincières, 23 mars 1779*, Arch. dép. Orne, 86 J 6.

Dans les différents baux d'Ancien Régime, les deux moulins banaux sont toujours baillés ensemble, avec des charges récurrentes concernant le bon entretien du matériel. Les meuniers étaient tenus à un entretien constant des mécanismes et à un respect strict des contenus de leur mission, pouvant être révoqués dans les trois jours en cas de problème grave, sans autre forme de jugement. Le bail de 1659 mentionne l'entretien « des dits moulins d'alçons, fuseaux et forgeurs », celui de 1729, « les rouets, roitre, auget, fusées, palles, tourillons », alors que le bail de 1750 évoque les « réparations pour le tournant des dits moulins comme pour les fusées, alçons, fers, tours et tourillons ²⁸³ ».

Outre cette obligation de réparation, les preneurs doivent entretenir les toitures des constructions, curer les biefs et écluses, charrier les meules pour le seigneur, entretenir les chaussées, et parfois même payer pour les visites d'entretien des dits moulins. De plus, ils ne peuvent toucher de dédommagement pour cause de sécheresse. Le charroi des meules incombe à tous les vassaux de la seigneurie payant cens, comme il est précisé dans les aveux, et non aux meuniers.

Le bail est souvent de 6 ans et le paiement à effectuer de 3 mois en 3 mois voire à la Saint Michel (fin septembre) au château d'Avoise. La rupture de bail intervient en cas de non-paiement de fermage ou faute grave et peut conduire à une saisie du mobilier et à une expulsion. C'est le cas pour la veuve de Jacques Vallet (qui ne peut pas assurer la tenue du moulin suite au décès de son mari) et ses héritiers qui sont frappés d'une saisie en 1765²⁸⁴, comme c'est aussi le cas pour Jean Paris en 1789, frappé d'une procédure judiciaire pour non paiement en 1789, apparemment seulement appliquée en 1791²⁸⁵!

Les visites de moulins sont très instructives concernant la procédure de changement de tenancier pour le moulin. Une visite préalable à la prise de tenure par le « preneur » est assurée par deux meuniers, extérieurs à la paroisse et à priori agissant en toute

283 Vocabulaire spécifique retrouvé après consultation de différentes publications : *Alçon, alson* : alluchon du rouet ; *Cable* : grosse corde utilisée pour lever les meules, *Calandre* : élément en métal pour lever les meules ; *Fer* (ou gros fer) : tige de métal, posée sur le pallier, faisant tourner la meule supérieure ; *Forgeure* : peut-être s'agit-il du gros fer ou bien s'agit-il des ferrures en général ? ; *Frête* : cercle de fer placé sur la lanterne pour renforcer la solidité des fuseaux ; *Fuseau* : bâtons de bois reliant les deux tourtes de la lanterne, (appelée souvent le petit rouet) ; *Fusée* : partie supérieure du gros fer entraînant la meule supérieure ; *Neille* : probablement anille (pièce de bois prise dans la meule supérieure et emboîtée sur le papillon du gros fer) ; *Roitre* : autre appellation pour rouet ; *Tour et Tourillon* : cylindre métallique (ou petit axe métallique) fixé à l'extrémité d'un arbre tournant, celui de la roue pour la procédure de 1690, et qui repose sur un coussinet de palier. Le tourillon est maintenu par des frettes, cercles de fer à l'extrémité de l'arbre.

284 Veuve que l'on retrouve encore meunière « sortante », cédant le fermage du moulin à Michel Mannoury en 1774, cet état de fait étant dû à un non-paiement de celle-ci, voire à une longueur de la procédure de saisie.

285 Tous ces documents appartiennent au fonds d'Avoise, Arch. dép. Orne, 86 J 9.

honnêteté. Ils se rendent au(x)moulin(s) concerné(s), évaluent le bon fonctionnement de l'ensemble (ce qui nous fournit une description des différentes pièces : en plus des autres termes sont également cités *cable, calandres, neilles, tours* et *tourillons*), éventuellement les compensations financières pour l'une ou l'autre des deux parties, et enfin notent le mobilier présent (outils, poids et meubles) voire les cultures (sous forme de paille ou de terres cultivées) et engrais, trouvés à l'arrivée et à restituer en fin de bail par le preneur.

*La procédure judiciaire de 1690*²⁸⁶

Une procédure judiciaire relative à ces deux moulins a pu être retrouvée en série B des Archives départementales de l'Orne. Nous en fournissons l'analyse complète ici et en pièces jointes avec un schéma de restitution du moulin du Rocher.

Procédure de folle enchère de François Godefroy, fermier des moulins banaux de Gibouët et du Rocher sur la paroisse de Radon, intentée par René de Larré, escuyer, seigneur d'Avoize et autres lieux, à cause de l'abandon que le sieur Godefroy a fait de ses moulins – 3 pièces : 29 septembre – 11 décembre 1690.

Cette procédure judiciaire qui se situe à l'automne 1690 est exceptionnelle par le nombre de pièces qui la composent et la rapidité de son exécution. Un exploit²⁸⁷ de René Caget commence la procédure le 29 septembre entre François Godefroy, meunier des moulins banaux de Radon et René de Larré, seigneur d'Avoize. Cette démarche est engagée par René de Larré contre le meunier, coupable à ses yeux d'avoir négligé l'entretien des moulins entraînant une détérioration de ceux-ci, notamment celui du Rocher.

Une ordonnance du tribunal d'Alençon précise qu'une expertise est prévue le 11 octobre. La visite des moulins dans le cadre de cette procédure s'apparente à une monstree, visite soit à l'entrée dans le moulin soit à la sortie, faite par un tiers, autre meunier. Mais ici elle a pour but, non de comparer les éventuelles modifications survenues depuis le premier bail, mais de faire un état du moulin, suite à un problème existant. Un procès-verbal est dressé relatant l'état des moulins après la visite du 11 octobre, mais le rapport est refusé par François Godefroy.

Le tribunal ordonne une autre expertise en exécution de l'ordonnance donnée en la juridiction et bailliage d'Alençon le lundi 6 novembre. La visite des moulins est faite par un autre expert le mercredi 8 novembre suivant, Pierre Champfaily, lui même

²⁸⁶ Arch. dép. Orne, 3 B 262, octobre-décembre 1690.

²⁸⁷ L'exploit d'huissier est l'acte par lequel un huissier assure une formalité de procédure (signification, citation), une voie d'exécution ou dresse un constat qui peut servir de preuve à l'occasion d'un éventuel litige.

meunier et charron du moulin proche du Sourtoir dans la paroisse de Semallé, cette fois-ci accepté par Godefroy. Il est donc tout à fait qualifié pour analyser l'état des moulins et se rend sur les lieux. Il y rencontre Étienne Dufort représentant les intérêts dudit Godefroy, ainsi que le fils de ce dernier chargé d'ouvrir les lieux avec les clefs.

En toute honnêteté, en « âme et conscience » selon ses propres termes, le meunier de Semallé dresse l'état des moulins. Celui du Rocher présente plus de malfaçons que celui de Giboût. Si une partie des murailles est tombée, cela ne peut être imputé au meunier. Par contre, les autres détériorations le sont (augets, parties de l'arbre, rouet, fer). Cependant on comprend bien la défense de Godefroy estimant probablement que si le mur avait été plus solide rien ne serait arrivé ?

La déposition a lieu le 11 novembre devant Antoine de Boulemer, sieur d'Escuillé, Conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Alençon. Des plaidis sont prévus les 16 et 20 novembre qui voient à chaque fois le dit Godefroy y être absent.

Le 23 novembre a lieu le jugement de cette affaire. Estimant que Godefroy ne peut contester avec justice les faits incriminés, le tribunal décide qu'il sera débouté et qu'il sera permis et autorisé au sieur de Larré de disposer des moulins et de les faire bannir à la folle enchère²⁸⁸.

Godefroy est condamné aux dommages et intérêts des préjudices relatifs aux dits fermages. Il doit pour le moins effectuer le remboursement des fermages non perçus le temps de trouver au autre preneur pour le restant du bail. Ce bail avait été fait avec lui par les notaires d'Alençon pour commencer du 16 janvier 1689 et finir le 16 janvier 1695.

Cette décision est annoncée publiquement le 11 décembre soit moins de trois mois après le début de la procédure. La proclamation du jugement est prévue pour être faite par tous les moyens de communication de l'époque : à l'issue de la grand-messe de Radon, au jour de marché²⁸⁹, par les carrefours à son de trompe.

François Godefroy ne sera finalement resté qu'un an à Radon. En effet, le rôle de taille de 1689 mentionne le dénommé François Hérivel meunier des moulins banaux et Godefroy doit partir fin 1690.

288 La "folle enchère" est la situation dans laquelle se trouve un adjudicataire qui n'a pas été en mesure de respecter ses engagements en payant le prix ou les frais de l'adjudication. La chose vendue est alors remise aux enchères. Ici cela ne concerne que l'arrêt du bail et le remboursement par Godefroy des fermages manquants en attendant de trouver un nouveau preneur.

289 À Alençon et à Sées ?

La visite des moulins de Radon le 8 novembre 1690, par Pierre Champfaily ; l'aspect technique²⁹⁰

Deux éléments apparaissent dans ce document :

- le rôle primordial du meunier dans la bonne marche de son moulin (ou de ses moulins), et de la bonne conservation du matériel. Il doit avoir « une bonne conduite et gouvernement dudit moulin auquel il est tombé en charge du fait de son bail » et il se doit de garder le moulin « en état de travailler et de faire blé farine, ce qui dépend du seul ministère du seul meunier »,
- la mention des pièces défectueuses qui laissent entrevoir la disposition des lieux suite à cette visite :
 - Pour le moulin du Rocher : petit moulin à blé avec arrivée par le dessus (ce qui est logique puisqu'il est situé au-dessous de l'étang, même si cela n'est pas mentionné ici), présentant un système mécanique élémentaire : roue, arbre, rouet, lanterne, fer, paire de meules, avec les mentions de termes spécifiques (*pale, torillon, choisel-choiseaux, fer, frette*²⁹¹).
 - Pour le moulin de Gibout : le même type de système mécanique, même si les précisions fournies sont moindres.

D'un point de vue technique, voilà une possible explication de ce qui semble s'être passé dans le moulin du Rocher, provoquant son arrêt :

- 1) le mur de soutènement (la muraille) de la vanne de travail (la pale) s'est effondré d'un côté, libérant toute l'eau retenue d'un coup,
- 2) sous la force de l'eau, la roue est sortie de son palier et dans ce mouvement, la frette, cercle métallique qui enserre l'arbre à son extrémité a été arrachée. Le tourillon (« torillon »), petit axe métallique fixé à l'extrémité de l'arbre s'est alors trouvé arraché, la roue s'est effondrée dans le canal de travail en endommageant neuf augets (choiseaux),
- 3) par un mouvement de bascule de l'autre côté de l'arbre, le rouet s'est trouvé plaqué au sol se « traînant à terre »,
- 4) et le fer vertical entraînant la meule, s'est trouvé à glisser vers le bas ainsi que l'anille qui est sortie de sa cavité.

Pour remédier à cet état de fait, Pierre Champfaily préconise de refaire le muret (en ôtant les pierres qui sont tombées sous la pale), de remettre le tourillon en sa place ordinaire (donc remettre la frette), ce qui permettra de replacer l'arbre à l'horizontal, dans son palier.

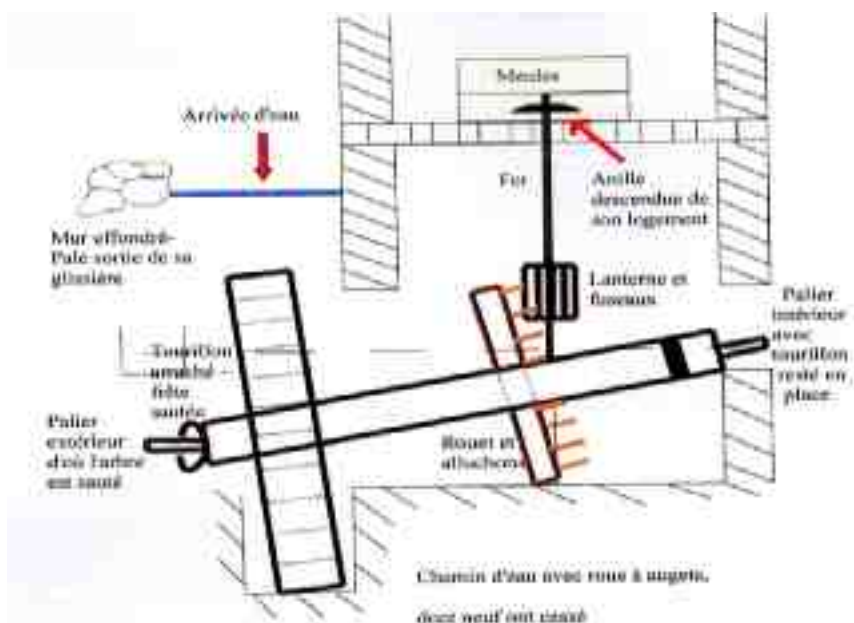
290 Analyse technique : André Coutard.

291 Voir lexique sur les moulins.

Le moulin de Giboût semble être en meilleur état selon Champfaily : « ay reconnu qu'il est en fort bon estat pour travailler à faire de bled farine », et il ajoute qu'il suffirait d'enlever les pierres qui sont tombées dans le canal de travail, relever la roue à une hauteur suffisante et réparer quelques augets, pour que le moulin puisse de nouveau fonctionner correctement. Ces indications ont permis de proposer une restitution du dispositif de 1690 (figure 8) :

Figure 8. Aménagements du moulin du Rocher en 1690, proposition de restitution.

Réalisation : André Coutard, Patrick Birée.



Les meuniers, les obligations bailleurs/preneurs

Persistance d'origine médiévale, les faisances (avantages en nature, des chapons, des poulets, des livres pour le vin) sont perçues lors des baux. Elles semblent disparaître au milieu du XVIII^e siècle dans les baux relatifs aux moulins banaux. Excepté au début du XVIII^e siècle, avec les Péan/Préel, on assiste à un roulement régulier des meuniers.

Le fermage des moulins banaux se monte à 550 livres en 1659, baisse par la suite à 430 livres au début du XVIII^e siècle avant de se stabiliser à 660 livres puis de montrer un net redressement à la fin du siècle, passant à 850 livres en 1774 et à 900 livres en 1789. Le revenu des meuniers des moulins banaux suit cette évolution, car les rôles de taille montrent ces derniers comme faisant partie des feux les plus imposés dans la paroisse au XVIII^e siècle (tableau 14).

**Tableau 14. Imposition des meuniers des moulins banaux de Radon
aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les rôles de taille.**

1659	1712	1719	1724	1729	1741	1750	1754	1761	1764	1774	1789
550 l	430 l	430 l	430 l	460 l	500 l	600 l	600 l	600 l	600 l	850 l	900 l

Pour Radon, nous avons la chance de pouvoir étudier une centaine de rôles de taille, dont la moitié sont complets, entre la fin du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Ils renseignent sur les moulins, leur date de fonctionnement, les meuniers et éventuellement leurs propriétaires (voir article sur *la stratigraphie sociale des meuniers* établie à partir de cette source fiscale en partie IV).

Une liste des différents tenants de moulins banaux a pu être dressée par la compilation de tous les documents, liste qui pourrait être complétée par la découverte d'autres documents encore inexploités. Le tableau comporte trois colonnes : dans la première, l'année concernée et dans la deuxième, l'identité des meuniers et son intitulé, dans la troisième, l'imposition annuelle à laquelle ils sont soumis dans le cadre de la taille et la valeur locative annuelle du moulin, lorsque ces données sont connues.

Dans cette liste, essentiellement masculine, on ne note la présence que de deux femmes, qui suppléent leurs maris décédés : Louise Péan, la veuve de François Préel, en tant que « meunière des moulins banaux », au moins une douzaine d'années entre 1714 et 1726, avant que son fils ne la remplace quelque temps, et la veuve Jacques Vallet dans les années 1760 (1765-1773).

Parfois, deux meuniers ont pu officier conjointement, comme c'est le cas pour Pierre Hérivel et Nicolas Rozé (années 1670). Parfois, le « faisant-valoir » n'est pas domicilié à Radon et il tient en ferme les moulins banaux et un autre moulin dans une paroisse voisine (probablement le cas de Marin Chastellaux dans les années 1670). Les impositions des meuniers des moulins banaux sont en nette augmentation au XVIII^e siècle, reflet d'une évolution de leur situation sociale (voir le paragraphe sur la stratigraphie sociale des meuniers à Radon aux XVII^e et XVIII^e siècles). Nous pouvons entrevoir des (petits) lignages de meuniers, par exemple François Hérivel et son fils (années 1670/1680), ou les Préel (1700-1730). (tableau en pièces jointes).

Le moulin de Giboût (XV^e siècle, vers 1880)

Le moulin de Giboût relève de la même histoire que le moulin du Rocher, et la documentation précédemment étudiée associe les deux moulins, au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Leur histoire est souvent liée dans des documents communs avant 1789, comme cela a déjà été longuement évoqué. Mentionné dès le XV^e siècle (mais d'origine probablement antérieure), donc avant le moulin du Rocher, son activité s'est arrêtée bien plus précocement que ce dernier avant 1890.

Les propriétaires

Ce moulin a vécu les mêmes aléas de l'époque révolutionnaire que celui du Rocher. Par la suite, le propriétaire noté sur le cadastre napoléonien est le *sieur* Couespel. Sa veuve cède la propriété à M. de Petitville en 1839, qui lui même la vend à Jules-César Houel. Par cette acquisition et d'autres, il reconstitue ainsi pratiquement l'ensemble du domaine d'Avoise d'avant 1789. Au cours du XX^e siècle, Giboùt est vendu à M. Michel Fouet de Forges, puis M. Pierre Montébran l'acquiert en 1960, avant que son fils Alain ne lui succède.

Étude technique

Peu de descriptions de l'ensemble de la propriété nous sont parvenues. La première est celle du terrier d'Avoise en 1785 qui donne les éléments suivants (tableau 15) :

Tableau 15. Mention du moulin de Giboùt dans le terrier d'Avoise de 1785.

Terrier d'Avoise Page 48 et n° 85 du plan	Le moulin à blé de Giboùt	Avec le jardin, clos à chênevière et pâture, tout tenant ensemble, 1 arpent 63 perches.	Propriétaire : le seigneur de Radon. Aveux rendu au roi 1687 et 1716.
---	------------------------------	--	--

La description du cadastre napoléonien de 1808²⁹² est encore plus sommaire, mais elle est accompagnée d'un plan qui est précieux pour comprendre l'aménagement ancien du moulin (tableau 16 et carte 13).

Tableau 16. Mention du moulin de Giboùt dans le cadastre napoléonien de 1808.

Cadastré napoléonien 1808-E/28	Moulin de Giboùt	Moulin : cour et bâtiments, jardin, terres	Propriétaire : Le sieur Coispel
-----------------------------------	------------------	---	------------------------------------

Carte 13. Plan du moulin de Giboùt, cadastre napoléonien, 1808.

Source : Arch. dép. Orne, 3 P 3 / 341.



²⁹² Arch. dép. Orne, 3P2/341.

Par la suite, l'acte de vente d'Avoise en 1858 fournit une description des lieux plus précise (comme pour le moulin du Rocher). La superficie totale est de 2 hectares, 95 ares, 35 centiares (celle du moulin du Rocher avec l'étang est de 6 hectares, 6 ares, 70 centiares) (tableau 17).

Tableau 17. Contenu de la vente du moulin de Giboût en 1858.

Acte de Vente d'Avoise 1858	Moulin de Giboût superficie totale : 2 hectares, 95 ares, 35 centiares	<p>1) Le moulin proprement dit, une salle avec four, toits à porcs, écuries, étable et cellier, cour, jardin, le tout contenant 16 ares 90 centiares,</p> <p>2) La fosse Giboût, labour, située sur des chemins, contenant 61 ares, 10 centiares,</p> <p>3) Un pré fauchable sur le chemin vicinal n° 73, contenant 38 ares, 90 centiares,</p> <p>4) Une pièce de terre en labour et en friche, portant le nom de friche sur l'écluse, contenant 47 ares 80 centiares,</p> <p>5) Une pièce de terre labourable, nommée la Durandellerie, plantée sise sur le chemin vicinal n° 89, contenant 66 ares, 65 centiares,</p> <p>6) Une pièce de terre nommée le champ Gibon, contenant 64 ares.</p> <p>Contenance totale du moulin de Giboût : 2 hectares, 95 ares, 35 centiares</p>
-----------------------------	--	---

Une procédure pour l'élaboration d'un règlement d'eau en 1858 fournit de bien plus amples informations²⁹³. Depuis des siècles certainement, le moulin présente la disposition suivante.

L'amenée d'eau :

- le moulin est situé sur le cours naturel du ruisseau de la Croix, sans système de dérivation. Une retenue d'eau, mais de dimension moindre que l'étang du Rocher, est placée en amont. Le plan du cadastre napoléonien montre parfaitement ce bief mais ne mentionne aucun dispositif d'évacuation d'eau (déversoir ou canal de décharge). Cela est confirmé dans le rapport de visite de 1858 (voir procédure, plus loin) où il est noté que : les eaux immédiatement en amont du moulin (c'est à dire arrivant directement du cours naturel du ruisseau et non d'un bief) sont retenues dans un petit étang formant réservoir d'où elles se rendent par une vanne motrice (dont les restes de l'aménagement existent toujours) de 0,42 m de largeur par 0,31 m de hauteur et dont le seuil était à 405 mm (0,405 m) au contre-haut du repère provisoire choisi par les ingénieurs pour le dossier de visite (l'appui de la fenêtre d'habitation du moulin façade amont),
- cette vanne est suivie d'un chenal en bois qui peut à volonté déverser les eaux sur la roue ou en amont d'elle quand on voulait l'arrêter,

²⁹³ Arch. dép. Orne, S 1039, Procédure de règlement d'eau pour le moulin de Giboût, 1858-1862.

- le moulin est dépourvu des ouvrages hydrauliques nécessaires à l'évacuation des grandes eaux, déversoir et/ou vanne de décharge.

Mais il est noté cependant qu'il existe :

- 1) un petit *perthuis*²⁹⁴ (B sur le plan de 1858), sans vanne, de 0,18 m de largeur, dans la rive de l'étang à gauche du canal moteur, et situé plus haut que la vanne précédente, à 1, 429 m du seuil provisoire choisi et qui peut, selon les affirmations du meunier, servir à la décharge des eaux dans une « *espèce de mare pour les bestiaux* »²⁹⁵. Mais il est spécifié que cet emplacement en est le départ d'un canal de décharge autrefois existant, mais depuis comblé (en fait déjà avant 1808 puisqu'il n'apparaît pas sur le cadastre napoléonien) et dont on aperçoit le tracé sur le plan des lieux de 1858 dressé par les ingénieurs. Il était en effet surprenant qu'un moulin aussi ancien ne présentât point un tel dispositif de décharge. Ce canal existait bien auparavant à la gauche du moulin mais il s'est trouvé comblé au fil du temps. Un document daté de 1795 précise à ce propos que la chaussée et l'auge²⁹⁶ du moulin de Giboût ont « *crevé* »²⁹⁷ suite à la fonte des neiges et des glaces, selon les affirmations de Jean Grisard, le meunier²⁹⁸. Des travaux sont donc à prévoir pour cette propriété appartenant maintenant au domaine. Faut-il y voir une première explication quant à ce comblement ?
- 2) un autre orifice (A sur le plan de 1858), dans la rive de l'étang à droite du canal moteur, fermé par une vanne dérivant les eaux dans un pré bordant le canal de fuite du moulin. Cet état de fait (non retour du surplus d'eau vers le cours d'eau en aval et impossibilité de décharge en cas de réparations à faire à la roue ou au canal de bois), nuisait aux meuniers en aval et engendra une procédure de règlement d'eau pour le dit moulin à partir du milieu de 1858 puis des travaux (voir ci-après).

La procédure de règlement pour le moulin de Giboût commence par un courrier de M. Trotté, maire de Larré, daté du 2 août 1858, adressé au préfet de l'Orne, courrier dans lequel il se plaint que « le moulin de Giboût, qui n'a point de déversoir ni de canal de décharge, qui fait que quand le moulin ne marche plus, l'eau passe par une vanne qui la conduit dans une fondrière où elle est perdue ». Cette situation engendre des plaintes de riverains car cela « *met les bestiaux au chômage de boisson* ». Il est notamment mentionné que M. Lebrec, meunier en aval, se plaint que les eaux se

294 Petit orifice avec un encadrement en pierre de taille. Voir dessin document n° 48.

295 Selon les termes utilisés dans le rapport.

296 Auge : ici petit bassin de rétention d'eau en amont du moulin.

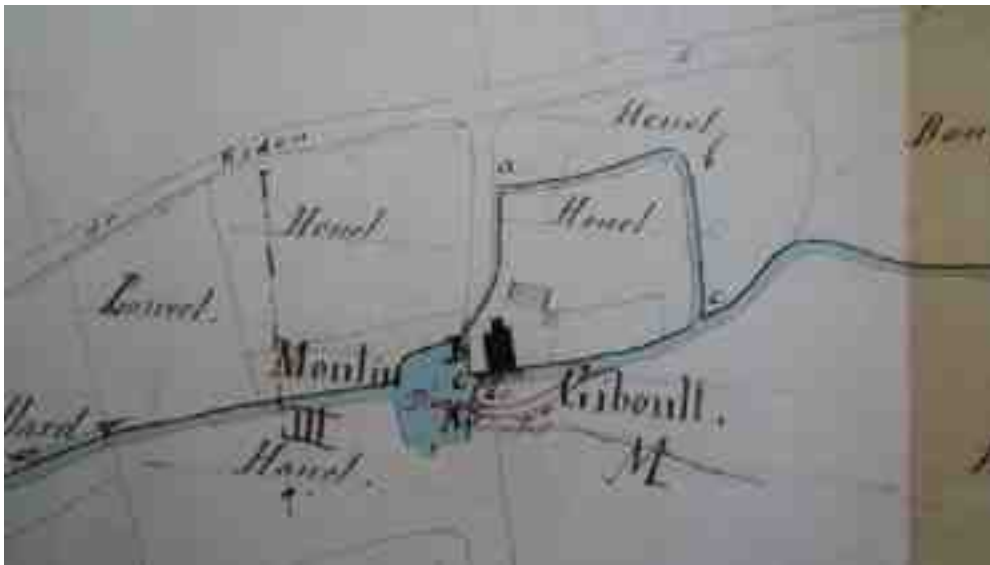
297 Selon le terme utilisé dans le rapport.

298 Arch. dép. Orne, 1 Q 596 et 673, 1795, Lettre de l'administrateur du district d'Alençon concernant la réparation de biens nationaux, 1795.

perdent à son détriment parce qu'elles ne rentrent pas dans la rivière. Par conséquent le dit maire, demande de « faire régler ce moulin par un déversoir et par un canal de décharge ». Le maire de Radon le rejoint et pense que ces travaux « *sont d'utilité générale* » comme il l'écrit le 22 septembre 1858. Les choses ne traînent pas car dans la quinzaine, celui-ci reçoit un courrier émanant du service *Usines hydrauliques* de la préfecture de l'Orne, contenant un arrêté préfectoral prescrivant une première enquête effectuée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées pour élaborer un règlement au moulin de Giboût²⁹⁹. Celle-ci se déroule de la façon suivante : du 1^{er} au 20 septembre, *registre de la première enquête*, le 16 septembre, *procès-verbal de la visite des lieux*, à partir du 30 septembre, *Plan des lieux, profils en longs et en travers*, puis *projet de règlement*. Les services des Ponts et Chaussées étaient d'une efficacité remarquable car les documents furent fournis début décembre ! Entre le 1^{er} et le 15 janvier 1859, l'ensemble des pièces fut exposé à la mairie de Radon pour consultation et pour réception des éventuelles observations des parties intéressées.

Carte 14. Plan du moulin de Giboût sur le ruisseau de la Croix, dressé en novembre 1858 par les ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Orne.

Source : Arch. dép. Orne, S 1039.



Un plan et des profils en long et travers (fournissant les hauteurs et longueurs des ouvrages, n° I, II, III, carte 14) accompagnent les observations faites sur le terrain par les ingénieurs qui préconisent pour le règlement d'eau les points suivants :

²⁹⁹ L'affaire remonte même jusqu'au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics qui répond au Préfet de l'Orne par une lettre (lettre type ?).

- la fixation du niveau légal de la retenue au seuil du perthuis B (mentionné ci-dessus), soit la cote de 11,429 m. Celui-ci correspond au seuil « correct » nécessaire indiqué par le meunier Victor Fortin pour le bon fonctionnement du moulin. C'est du moins ce qu'il déclare aux ingénieurs venus enquêter en 1858, affirmant qu'« il a besoin pour travailler d'une hauteur d'eau affleurant ce seuil » (même si les ingénieurs avaient cependant remarqué, le jour de leur visite, que les eaux étaient très basses et qu'il était impossible de les tendre à la hauteur demandée par le meunier). Les ingénieurs prennent donc en compte les affirmations du meunier pour la détermination du seuil. Le repère définitif sera posé près de l'usine avec un zéro indiquant le niveau légal de la retenue,
- un ouvrage régulateur, sous la forme d'un déversoir doit être établi dans le bord de l'étang à droite de la vanne motrice près de l'orifice A. Il aura 1,73 m de longueur, ce qui correspond à la largeur moyenne du cours d'eau, et il sera dérasé à 1,429 m. Le vannage de décharge présentera une surface de 1,036 m² au-dessous du niveau de la retenue. La vanne de décharge devra être placée à l'une des extrémités du déversoir à 0,470 m en contre-haut du repère donné, présentera une largeur libre de 1,08 m et devra pouvoir débiter conjointement avec ce déversoir. Le sommet de toutes les vannes sera dérasé³⁰⁰ comme la crête du déversoir dans le plan de la retenue. Elles seront disposées de manière à pouvoir être facilement manœuvrées et à se lever au dessus du niveau des plus hautes eaux,
- le canal de décharge qui sera établi à la suite de cette vanne et du déversoir devra ramener intégralement les eaux dans la rivière en aval du moulin,
- les deux pertuis déjà mentionnés devront être constamment fermés, sauf aux moments déterminés par les droits acquis ou selon les usages locaux.

Le projet de règlement est rédigé le 30 novembre 1858. Il comporte 14 articles, les 6 premiers manuscrits, correspondant à la situation particulière dudit moulin, les 8 autres étant imprimés et correspondant à des généralités de procédure. Un de ces derniers points mentionne d'ailleurs que le permissionnaire (donc celui ayant reçu la permission de maintenir en activité son usine), Jules-César Houel, le propriétaire, sera tenu de se conformer à tous les règlements intervenus et aura un an à partir de l'arrêté (à intervenir) pour exécuter les travaux sous la surveillance des ingénieurs. Des travaux dûment effectués dépendra donc l'autorisation d'activité. Dans le cas contraire, ce serait la mise au chômage de l'usine.

300 Dérasement/arasement : action de mettre de niveau la limite supérieure (la crête) de l'élément en question (borne, vanne, etc.).

Ces travaux, qui concernent uniquement la ventellerie, sont rapidement effectués, même si des modifications sont apportées par rapport aux demandes : les hauteurs diffèrent parfois. Ainsi la vanne est à 25 mm au-dessous du seuil prévu, le premier pertuis est conservé mais reste ouvert, faisant office de déversoir, alors que le second est supprimé et remplacé par le déversoir (Carte 15).

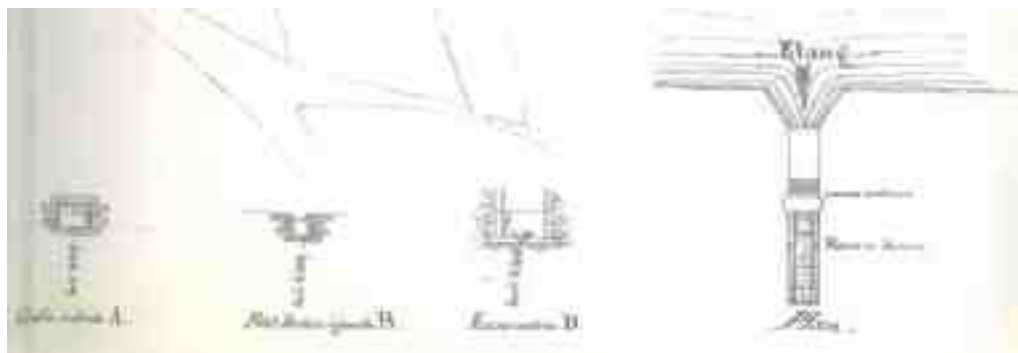
Les labours pratiqués dans la parcelle agricole actuelle, qui correspond à l'emplacement de cette retenue, font remonter des moellons, probablement des restes des parois maçonnées. De plus, il n'est pas exclu que le canal de travail où se trouvait la roue ait été maçonné à cette occasion.

Élément essentiel, une borne de granite de 28 cm de côté, dont le dessus est exactement dérasé³⁰¹ au niveau légal, est maintenant visible près de l'usine en face de la porte d'entrée du moulin à 3,40 m de la digue.

J.-C. Houel obtient son autorisation préfectorale le 30 mai 1859, autorisation confirmée par courrier ministériel, émanant du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, daté du 11 août suivant. Un procès-verbal de récolement émanant de l'ingénieur des Ponts et Chaussées entérine définitivement la chose le 4 février 1862.

**Carte 15. Plan de l'arrivée d'eau dans le coursier du moulin de Giboût
et dessins des « pertuis », et de la vanne motrice, dressés en novembre 1858
par les ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Orne.**

Source : Arch. dép. Orne, S 1039.



Des vestiges de ces divers aménagements sont encore bien visibles aujourd'hui bien mis en valeur par le propriétaire actuel (Illustrations 34 et 35).

³⁰¹ Témoignage d'Alain Montébran, domicilié sur place au lieu dit de Giboût, fils de l'ancien exploitant dans les années 1960 et frère de l'exploitant actuel.

Illustrations 34 et 35. Moulin de Giboût, à gauche, vestiges du canal d'amenée (côté amont), (on distingue l'entrée de la canalisation circulaire donnant sur le coursier) ; à droite, vestiges du coursier avec l'ouverture pour le conduit d'eau (côté aval) ; état en 2007.

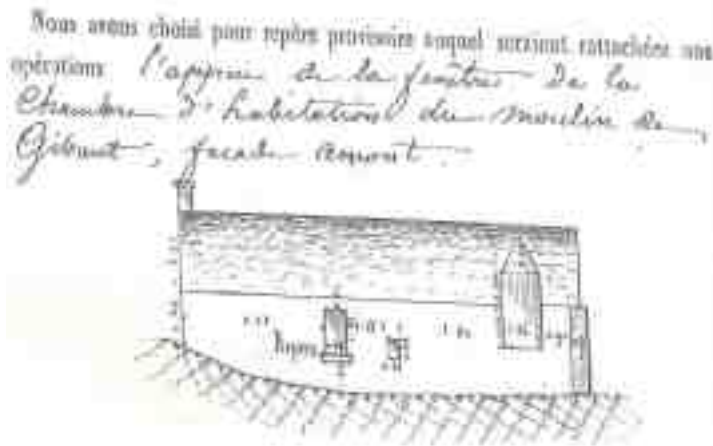
Photographies : Patrick Birée.



Le bâtiment du moulin

Contrairement aux éléments de la ventellerie longuement étudiés, aucune description du moulin n'est connue pour le XIX^e siècle. Les baux et visites antérieurs déjà présentés avec le moulin du Rocher citent quelques parties mais elles sont communes à ce genre de moulin à grains. Seule une façade amont (nord) est jointe au rapport de 1858, mais uniquement pour donner le repère provisoire choisi par les ingénieurs, c'est à dire l'appui de la fenêtre de la chambre d'habitation (Illustration 36).

Illustration 36. Dessin de la façade nord du moulin dressé en novembre 1858 par les ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Orne. Source : Arch. dép. Orne, S 1039.



Noter la mention de l'appui de la fenêtre arrière du moulin, comme repère provisoire.

Le témoignage d'Alain Montébran s'avère essentiel pour essayer de restituer les élévations du bâtiment et vient compléter les données collectées. Il a même dessiné les élévations des quatre façades telles qu'elles ont pu exister (illustrations 37 à 40).

La construction présentait deux pignons : l'un côté ouest, avec la roue et l'autre, à l'est avec l'avancée en abside du four³⁰². L'accès au moulin se faisait sur les deux autres façades, sud pour l'habitation et la chambre des meules, nord pour les charrettes et le grain par une porte gerbière. Ce bâti, bien encaissé par rapport au niveau de circulation, s'élevait sur deux étages seulement et il avait probablement gardé sa physionomie ancestrale. Au premier niveau, du côté de la roue, la chambre des meules, et de l'autre côté, l'habitation, probablement séparées par une cloison. La pièce était à feu (avec une cheminée) et à four, que l'on distingue en prolongement de pignon sur le plan du cadastre napoléonien (même si cet appendice devait avoir une forme circulaire et non quadrangulaire). Au second niveau se trouvait la pièce pour le stockage du grain et de la farine.

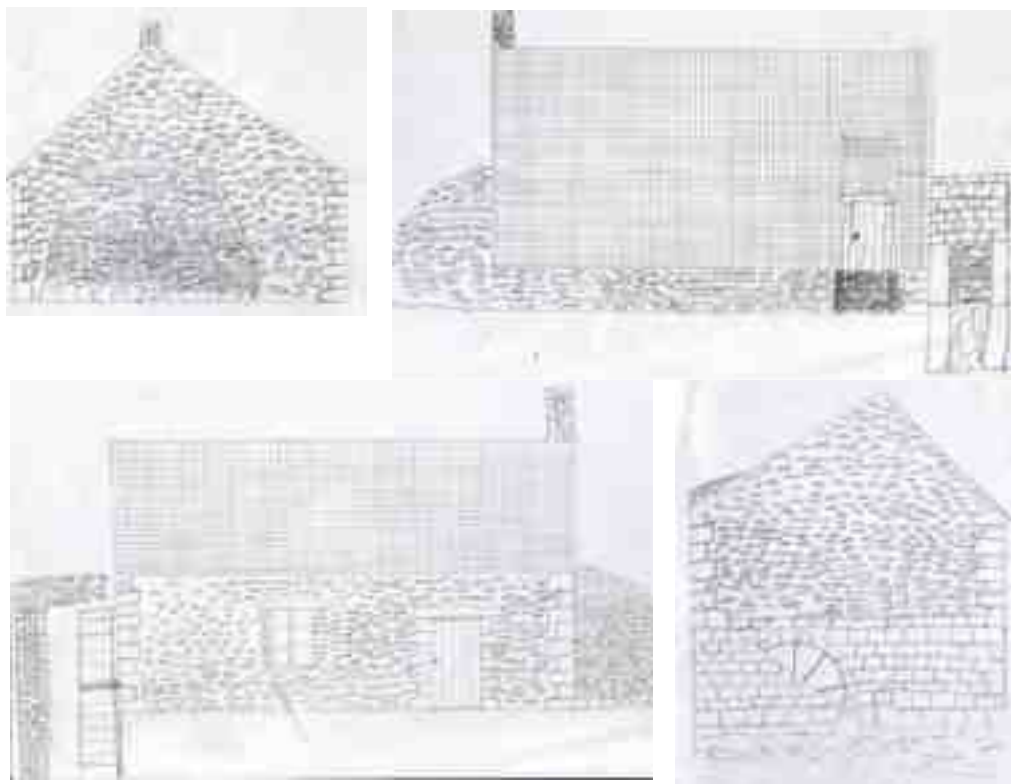
La façade arrière présente quelques modifications entre 1858 et le milieu du XX^e siècle : la toiture se fait beaucoup plus débordante, la lucarne engagée a disparu de même qu'une autre petite fenêtre.

Les données des éléments de ce bâtiment étaient les suivantes :

- murs : mise en œuvre de moellons en pierre de calcaire avec quelquefois des inclusions de pierres de grés. Chaînes d'angles en besace en pierre de taille de granite,
- toiture-charpente : toits à deux versants, dont celui très débordant du côté de la porte gerbière, qui était de niveau avec le chemin d'accès au moulin,
- couverture : en tuiles,
- emmarchement : intérieur et extérieur en pierre de taille de granite,
- baies : encadrements et linteaux, droits en pierre de taille de granite,
- cheminée au mur pignon est, avec four en débordement,
- eau : puits (aucune mention).

302 En contradiction donc avec la représentation quadrangulaire du cadastre napoléonien.

Illustrations 37 à 40. Les quatre façades du moulin de Giboùt en élévation au milieu du XX^e siècle. Dessins de restitution : Alain Montébran, 2013.



La roue en bois, bien que détériorée était encore en place au milieu du XX^e siècle. L'arrivée d'eau se faisait au-dessus, comme le montre un schéma accompagnant les plans de 1858. Les mécanismes de transmission ont disparu depuis longtemps et seules les mentions dans les documents anciens les décrivent.

Les autres bâtiments

Un bâtiment était proche du moulin, juste séparé de celui-ci par un petit chemin. Encore debout il y a quelques années, il a été sauvé et il compose la partie gauche de l'actuel habitat. De dimensions 10 m x 5 m, il possédait (et possède encore) une belle charpente de bois vraisemblablement très ancienne. Sur l'acte de vente d'Avoise en 1858, il est mentionné les utilisations suivantes pour cette construction : écuries, étable et cellier, ainsi que probablement grenier pour le foin et/ou la paille. Attenant à celui-ci et perpendiculairement se dressait un autre édifice quadrangulaire de petite dimension, qui était la soue à porcs.

L'arrêt du moulin

La procédure de règlement décrite ci-dessus a eu comme effet direct la réalisation de travaux en 1858. Une autre procédure datée des années 1861-1863 au sujet d'indemnisations, relatives au fermage du moulin de Giboût est aussi conservée³⁰³.

Elle concerne Louis Despierres, meunier à Radon, représentant Jules-César Houel, propriétaire, et Victor Fortin, lui aussi meunier à Radon. Le dit Despierres sous-loue le moulin au dit Fortin. Ce dernier, se plaint qu'une période de privation de jouissance et de chômage du moulin, occasionnée par des travaux à proximité du moulin en 1861, arrachage de haies, abattage d'arbres, nivellement d'une pâture, travaux commandités par le dit Houel. Pour ces raisons, devant la demande par *exploit* de Despierres en vue d'obtenir ses fermages, Fortin lui répond aussi sous forme d'*exploit* qu'il ne peut payer suite au manque de jouissance. L'affaire se poursuit par un jugement du 17 juin 1863, qui ordonne une expertise, puis la dépose de celle-ci au greffe du tribunal du 22 août. Les conclusions précisent :

- que le sieur Fortin touchera une indemnité de 650 francs pour « diverses causes »,
- que le bail verbal du sieur Fortin cesse dès ce mois au lieu de juillet 1863,
- que les fermages restant dus au sieur Despierres sont fixés à la somme de 1 500 francs mais qu'on lui alloue une indemnité de 650 francs, si bien qu'il ne lui reste à payer que 850 francs,
- que le procès est terminé et que les frais de l'expertise et du jugement sont à la charge du sieur Despierres, que les autres frais seront à moitié supportés par Fortin et Despierres,
- que tous droits demeurent réservés entre M. Houel et le sieur Despierres par rapport au bail et à l'exploitation de Giboût,
- qu'il sera procédé immédiatement à la visite de sortie du dit moulin et de ses dépendances par le sieur Jouselin, ancien *jointre*³⁰⁴ demeurant à Fresnay (Sarthe), expert choisi à cette fin et qui devra opérer en consultant la visite d'entrée qui a dû être faite entre le sieur Despierres et le sieur Fortin.

La fin de bail de Victor Fortin ne signifie pas l'arrêt du moulin puisque celui-ci était loué par Despierres qui a pu l'exploiter en propre ou de nouveau le sous-louer. De fait, lors de l'inventaire après-décès de Jules-César Houel en 1876, le moulin est toujours noté comme étant en fonctionnement. Cependant, dans son rapport sur Avoise en 1897, Gervais-Auguste Houel, s'il mentionne bien le moulin du Rocher, ne cite pas

303 Arch. dép. Orne, Fonds d'Avoise Poupard, 375 J, Procédure d'indemnisation pour Victor Fortin, meunier, fermier du moulin de Giboût, 29 janvier 1863.

304 Jointre : charpentier spécialiste de la mécanique des moulins. PLOMMÉE, 2010, p. 90.

Giboût, preuve qu'il n'était déjà plus exploité, et ce peut-être depuis la transformation du système de production en 1879 à Avoise, engendrant de nombreux changements et ayant des incidences financières, notamment l'arrêt de ce moulin. Le registre des mutations de propriétés sur le cadastre napoléonien mentionne sa transformation en bâtiment rural en 1889. Un dossier concernant le curage du ruisseau en 1899 contient un plan aquarellé qui montre un détournement du cours du ruisseau à l'équerre et son évitement de ce moulin maintenant désaffecté. C'est encore le tracé actuel³⁰⁵.

Les meuniers après 1789

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le meunier des moulins banaux gère conjointement les deux moulins (voir tableau pour le moulin du Rocher). Ce n'est qu'après la période révolutionnaire qu'il y a une exploitation différenciée.

Les listes nominatives, les registres d'actes civils ainsi que d'autres documents permettent de dresser une liste la plus complète possible au regard des données conservées. Nous trouvons un meunier, parfois deux, il peut alors s'agir d'un garçon meunier ou d'un domestique pour le second personnage (tableau 18).

Tableau 18. Meuniers du moulin de Giboût, 1795-1861.

Identité	Date de fonction	Titre
Jean Grisard	1795-1800	Meunier de Giboût
Jacques Le Vos (père) Jacques le Vos (fils)	1800-1801	Meuniers à Giboût
Narcisse Bourge	1818-1827	Meunier demeurant à Giboût
Jean-François Couel	1822-1824	Meunier au village de Goincières
Jean-François Marais	1845-1846	Meunier domicilié au moulin de Giboût
Louis Despierres	1847	Déclarant au moulin de Giboût
Victor Fortin	1857-1861 1884	Meunier à Giboût Décès dans sa maison au bourg de Radon

La production

Nous avons les mêmes types de données que pour le moulin du Rocher : aucune autre donnée quantitative que celle de 1809 concernant les moulins à grains, soit 2,5 quintaux par jour de blé, froment, seigle et orge, attestant d'une petite unité de production sur deux niveaux, comme cela a été décrit. Pour la suite, nous ne possédons pas de données nouvelles. Dernier élément qui peut aider à situer le niveau de production, la comparaison de la valeur des bâtiments pour rapport au moulin du Rocher lors de la succession Houel en 1876 : Giboût est estimé à 200 francs alors que son voisin l'est à 300 francs.

³⁰⁵ Arch. dép. Orne, E dépôt 488/83, Ruisseau de Radon, 1837-1899.

Chapitre VII

Le Grand Moulin de Sarthe à Alençon, un projet industriel ambitieux en 1840

Des moulins anciens à Alençon

Les moulins d'Alençon ont pour certains une existence pluriséculaire :

- le moulin de Lancrel associé de tout temps avec celui de Damigny dont la seigneurie est attestée depuis le VIII^e siècle, et ces deux moulins pour le moins dès le XII^e siècle³⁰⁶, une activité y est constatée en 1508³⁰⁷,
- Le moulin d'Ozé, mentionné entre 1072 et 1085 environ³⁰⁸ et dont un plan du faubourg d'Alençon fournit une vue en 1667, la plus ancienne concernant un moulin d'Alençon³⁰⁹,
- Le moulin de Guéramé, pour le moins attesté en 1602,
- Le moulin des Châtelets, semble être plus récent, peut-être correspond-il à la construction nouvelle enregistrée dans les accroissements des revenus du domaine en 1776 pour la ville d'Alençon : « construction d'un moulin sur la rivière Briante, par le sieur Marigné, accordée pour trente livres par résultat du 30 avril 1776, à commencer du 1^{er} janvier 1777 », comme cela est mentionné dans les comptes du domaine d'Alençon³¹⁰ ?

306 Voir partie III, Le marquisat de Lonrai.

307 HYRONIMUS, 1970, p. 70.

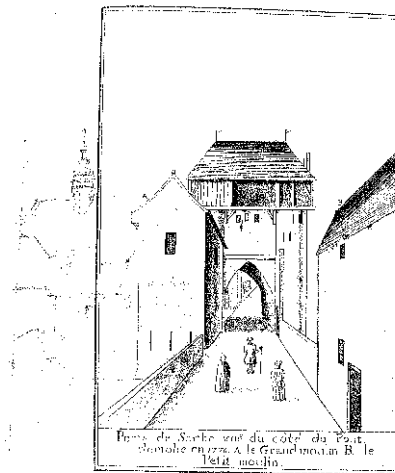
308 ADIGARD des GAUTRIES, 1957, p. 9. Comme l'auteur le mentionne, cet établissement a fait longtemps partie de Saint-Paterne puisqu'il ne rejoint la commune d'Alençon qu'en 1805 après ratification des limites des deux communes (décret impérial du 16 messidor an XIII - 5 juillet 1805). Il est transformé en filature en 1839.

309 Bibliothèque Nationale, Département des manuscrits, NAF, 7384, Extrait des manuscrits de la collection François de Camps, abbé de Signy, tome 54, f°2, 1667.

310 Arch. nat., R5/229, Domaine d'Alençon, Accroissement des revenus, fin XVIII^e siècle.

- Le moulin des Filles Sainte-Claire, couvent disparu à la Révolution, placé le long du cours de la Briante, et qui possédait son propre moulin à blé juste en amont du Moulin du Guichet,
- Le moulin du Guichet dont l'histoire se lie avec celle des deux moulins de Sarthe suivants,
- Les moulins du Pont de Sarthe. Ils étaient en fait désignés, le Grand Moulin et le Petit Moulin, chacun situé de chaque côté du pont. Ils se situaient sur le « gué du vieux pont de Sarthe, le plus accessible peut-être et le plus large de toute la vallée » (illustration 41). Yannick Rose en a décrit tout l'historique³¹¹.

Illustration 41. Le pont de Sarthe, la porte de Sarthe et les deux moulins de chaque côté du pont dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dessins de Le Queu³¹².



Les moulins du Pont de Sarthe avant 1840

Ces deux moulins étaient liés dans le cadre de la banalité au moulin du Guichet, un peu plus vers le centre ville. Ces moulins banaux accompagnent l'histoire de la ville depuis ses origines. Ils sont cités en 1204 dans une charte par laquelle Robert, comte d'Alençon, accorde à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital d'Alençon, le droit de faire moudre francs, aux moulins de Sarthe et du Guichet, les grains nécessaires à la consommation de ses habitants, ainsi que le dixième du revenu de ces moulins³¹³. Pour le XV^e siècle, Isabelle Chave mentionne qu'aux moulins de Sarthe et à celui du Guichet, sept charpentiers réalisent des travaux importants pendant plusieurs mois en 1436³¹⁴ et que ces moulins d'Alençon sont baillés en ferme à des particuliers le 4 mars 1437. Le 29 mars suivant, ils

311 REVUE NORMANDE et PERCHERONNE, *Alençon*, Année 1885, p. 197. ROSE, 2008.

312 Le QUEU, « Portes de la ville d'Alençon », in Joseph Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, XVIII^e siècle.

313 ANNUAIRE des CINQ DÉPARTEMENTS de NORMANDIE, *Alençon*, Rouen, 1836, p. 273.

314 CHAVE, 2002, p. 95.

sont visités dans le cadre habituel de la procédure de remplacement des meules. Ce même type de visite se retrouve encore trois siècles plus tard. Celle du 19 décembre 1687 est assurée par Michel Potin, marchand, et Matthieu le Jeandre, charpentier pour les meules des trois moulins appartenant à son altesse royale, Madame de Guise, à savoir le Petit Moulin du Pont, dit moulin neuf car il été été refait précédemment, le moulin du Guichet et le Grand Moulin du pont de Sarthe³¹⁵. Ces moulins du domaine royal sont régulièrement engagés³¹⁶. Pour le XVIII^e siècle, ils le sont en 1718 à Marie-Élizabeth Guille des Buttes, engagement que les descendants, la famille Parat, vont régulièrement poursuivre. En 1743, le droit d'exploitation de ces trois moulins est vendu pour 42 000 livres. Ces moulins banaux ont été la plupart du temps baillés à un meunier-fermier. Le notariat d'Alençon fournit quelques éléments relatifs à ces propriétaires et exploitants pour le XVIII^e siècle³¹⁷ (tableau 19).

Tableau 19. Mentions des propriétaires et des meuniers-fermiers des moulins du Pont de Sarthe à Alençon dans le notariat d'alençon du XVIII^e siècle.

Date	Propriétaire	Meunier - fermier	Prix du fermage en livres
10-11mars 1719	Parat - Des Buttes	Normand	4 000
7et 30 déc 1724 5 avril 1726		François Legendre	
8/15 février 1729	Des Buttes	Normand	5 000
1/2 sept 1740		Toussaint	2 400
2 avril/6sept 1743	Parat de Mougerson		
24/30 déc 1765	Parat de Mougerson	Jacques Manoury	6 000
13/21 juin 1775	Parat de Mougerson	Jacques et François Manoury	2 000
27 juin/16 juillet 1793	Domaines	Jacques Manoury	4 790 (2 moulins)

315 Arch. dép. Orne, 3 B 449, 19 déc. 1687.

316 Dans l'Ancien Régime français, les domaines engagés étaient des parties du domaine royal que le souverain avait attribuées par acte d'engagement à un tiers. Ce pouvait être des personnes physiques (un seigneur ou un paysan), une personne morale (communauté religieuse, etc) qui bénéficiaient ainsi de la possession du bien : terre, forêt, droit d'eau, etc. Les engagements étaient accordés à titre gratuit ou onéreux (rente). Ils ne pouvaient être que temporaires mais certains étaient perpétuels sauf révocation toujours possible au moyen d'un édit. La révocation donnait lieu au remboursement des frais que les détenteurs (les engagistes) justifiaient avoir exposés. En 1771, les domaines engagés firent théoriquement retour à la Couronne mais les difficultés financières y firent obstacle en pratique. L'Assemblée Nationale décida que les contrats d'engagement postérieurs à 1566 étaient susceptibles de rachat. En fait, la question donna lieu à de multiples difficultés juridiques mais aussi sociales et politiques, beaucoup d'engagistes n'étant pas nobles. Finalement, une loi du 14 ventôse an VII (4 mars 1799), art. 14, décida que les engagistes pourraient recevoir la propriété incommutable du bien en payant le quart de la valeur à la République. En 1820, il y eut une mesure encore plus favorable, le bénéfice de prescription fut accordé à la plupart des engagistes. Néanmoins durant tout le XIX^e siècle, l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre eut à gérer des affaires complexes liées à la liquidation des domaines engagés. D'après Joachim-Antoine-Joseph GAUDRY, *Traité du domaine*, Paris, 1862, t. III, p. 126-127.

317 Arch. dép. Orne, 4 E 70, 4 E 71, 4 E 166, 4 E 194.

La situation privilégiée de ces moulins et le revenu qu'ils apportent au domaine sont évoqués dans le cadre d'un projet d'un nouveau pont sur la Sarthe à Alençon. Celui-ci suscite une levée de boucliers en 1770, comme l'indique un courrier des maires, échevins et communauté de la ville d'Alençon³¹⁸. Dans leur argumentation contre le pont, ils écrivent qu'« il faudrait ouvrir un nouveau canal dans une vaste prairie qui appartient au domaine » et que « le revenu des moulins domaniaux situés sur la Sarthe diminuerait d'autant que le canal projeté partagerait l'eau au-dessus des moulins et leur ferait un tort réel, dont il serait juste de dédommager l'engagiste ». Après la période de la Révolution française, les moulins reviennent à Louis-Pierre Parat de Chalandray et Marie-Charlotte Parat de Montjeron, descendants de la première engagiste³¹⁹.

Les moulins sont mis en vente en 1820. *La Feuille Hebdomadaire*³²⁰ nous en donne le détail : « À vendre le Grand et le Petit Moulin situés sur le pont de Sarthe et le Moulin du Guichet et situé dans la Grande Rue ». Ces trois moulins sont affermés par bail 3 400 francs par an en exemption des contributions, des réparations et même des réfections qui pourraient être à la charge des propriétaires. Mais ces conditions ne semblent pas être favorables car les immeubles ne sont pas vendus et restent jusqu'en 1859 entre les mains des membres de la même famille, François Lelièvre de Villette, propriétaire à Alençon et Pierre-Fernand comte Chapelle de Jumilhac demeurant au château de Gavrus (Calvados). C'est ce dernier, en 1841, qui a l'ambition de transformer les moulins du pont de Sarthe en un site plus moderne. Aucune description des deux moulins du Pont ne nous est parvenue d'avant leur destruction en 1841. Les seuls types de documents qui nous aident à comprendre l'organisation architecturale sont d'ordre visuel et planimétrique : d'une part, deux vues de la porte de Sarthe réalisées au XVIII^e par Le Queu pour l'ouvrage d'Odolant Desnos où l'on aperçoit les façades des deux moulins en élévation³²¹, ensuite, le plan, la coupe et l'élévation de la porte de Sarthe datant de 1774³²² (illustration 42), et enfin le cadastre napoléonien de 1811.

318 Arch. dép. Orne, A 296, 1770. Finalement, le pont-neuf situé à une encablure en amont du vieux pont de Sarthe est construit en 1781.

319 Toutes les péripéties de cette acquisition sont racontées dans le *Journal d'Alençon* en février 1862. Les héritiers de mademoiselle Guille-des-Buttes, Louis-Pierre Parat de Chalandray et Marie-Charlotte Parat de Montjeron, tous deux résidant à Paris, récupèrent la propriété des moulins en 1818 suite à une décision ministérielle du 11 novembre. Par arrêté de monsieur le préfet de l'Orne du 14 avril 1819, ils sont déclarés propriétaires incommutables desdits immeubles, qui furent tout à fait assimilés aux acquéreurs de domaine, à la charge pour eux d'acquitter une somme de 17 500 francs et diverses impositions, notamment une redevance au profit de l'hospice d'Alençon ; quant aux charges, elles furent éteintes moyennant concession faite à la ville d'Alençon, de l'emplacement du Petit Moulin de Sarthe, suivant acte devant M^c Hubert, notaire en cette ville, le 20 janvier 1841. Arch. dép. Orne, 252 J 261, 4 février 1862, *Journal d'Alençon*, p. 3.

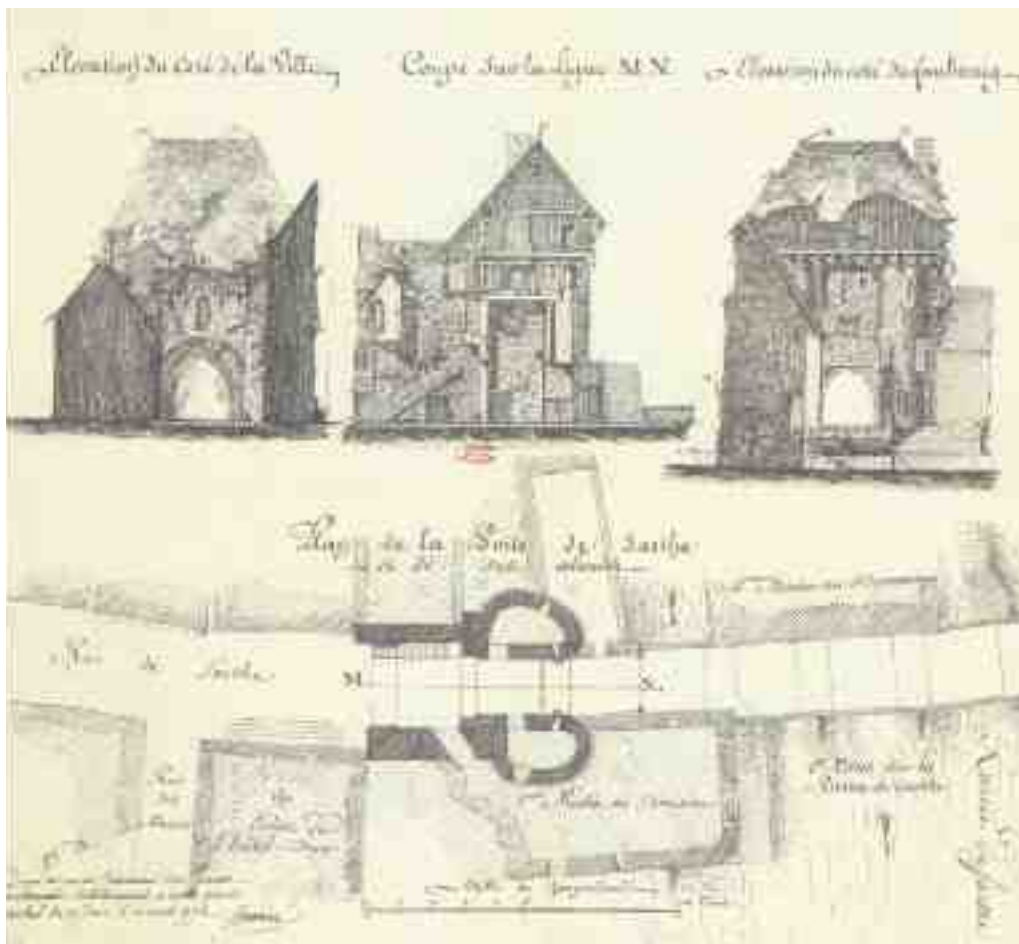
320 Arch. dép. Orne, 252 J 231, *Feuille Hebdomadaire*, 12 novembre 1820.

321 Arch. dép. Orne, 31 J 11/1, Le Queu, « Portes de la ville d'Alençon », in Joseph Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, s. d., XVIII^e siècle.

322 Arch. nat., N III, orne, 18¹⁻², n° 2501, Plan, coupe et élévation des portes et remparts de la ville d'Alençon. 2 planches dressées par Poussier, ingénieur des Ponts et Chaussées, 1774.

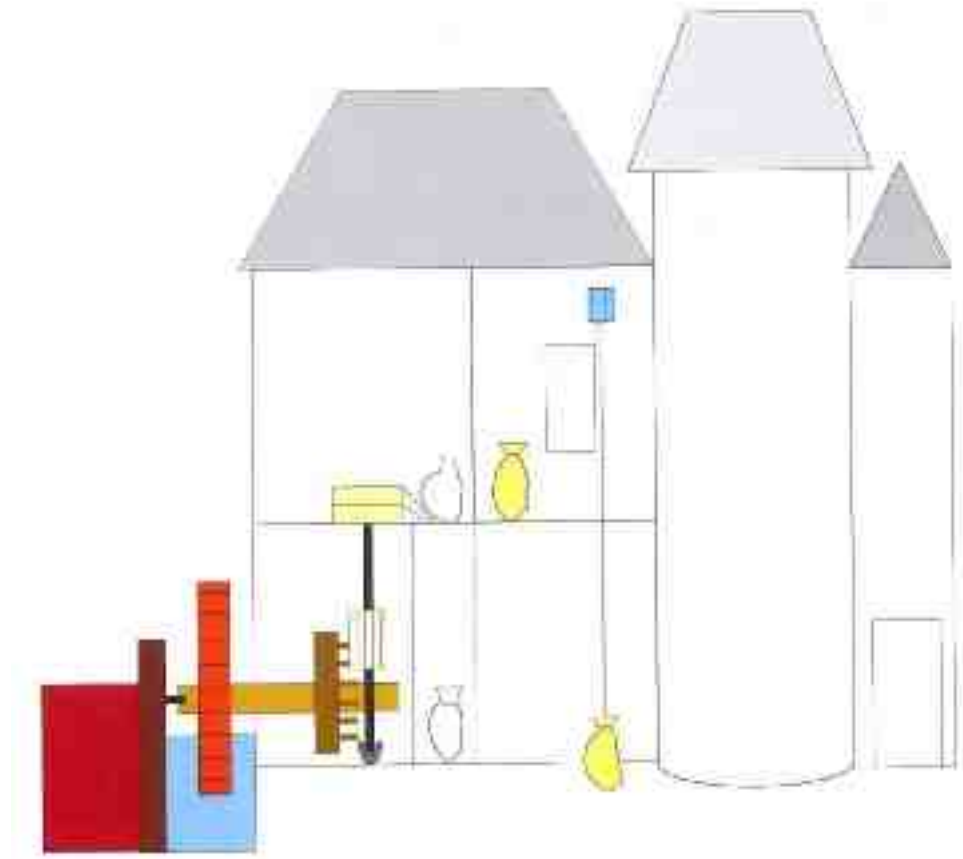
Illustration 42. Plan, coupe et élévation des remparts de la ville d'Alençon, 1774.

Source : Arch. nat.



Le Grand Moulin est alors situé dans un bâtiment qui s'appuie sur la droite de la porte de Sarthe (quand on sort de la ville), sans connexion avec celle-ci, mais « l'englobant », l'accès au moulin se faisant par l'arrière de la porte de ville (Illustrations 37 et 38). Le Petit Moulin est de l'autre côté du pont, accoté aux trois premières arches amont du pont de Sarthe, s'élevant donc contre le parapet. Si la porte est démantelée en 1776, les moulins sont conservés. En l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons juste esquisser un schéma de restitution. La roue est située sur le pignon sud dans un canal maçonné, une dérivation de la Sarthe qui alimente aussi le Petit Moulin. L'étude conjointe de ces divers documents laisse envisager une disposition classique sur deux niveaux (figure 9).

Figure 9. Élévation et coupe du Grand Moulin de Sarthe avec ses aménagements intérieurs, proposition de restitution au XVIII^e siècle. Réalisation : Patrick Birée.



Avec 18 quintaux par jour, cet établissement a la capacité de mouture la plus importante des deux cantons alençonnais en 1809, ce qui incite à penser qu'il dispose probablement d'au moins deux paires de meules actionnées par la force hydraulique.

Le Grand Moulin de Sarthe après 1840

Ces deux moulins vont être détruits en 1841. Le Petit, acquis par la ville d'Alençon l'est aux frais des vendeurs. Des échanges de terrains et des acquisitions de droit par rapport à l'Hospice complètent la vente et ainsi la ville d'Alençon se rend concessionnaire de tous les droits que les comtes d'Alençon avaient constitués au profit de l'hospice sur les moulins de Sarthe³²³. Seul Le Grand Moulin, conservé par les propriétaires, est reconstruit et remplacé par un établissement de taille beaucoup plus imposante. La première arche du pont actuel correspond au canal d'alimentation de ce moulin.

³²³ Arch. dép. Orne, 252 J 251, *Journal d'Alençon*, 12 août 1841.

Devant les potentialités du site (histoire, production, emplacement), de Jumilhac n'hésite pas à investir pour sa réfection. Il commence par détruire les deux anciennes constructions pour n'en élever qu'une située rive droite à la place de l'ancien Grand Moulin. L'édifice est terminé en 1841 et il est impressionnant : le moulin se présente maintenant sur 6 niveaux. Pour augmenter le volume de mouture, la roue hydraulique est remplacée par une turbine, la pointe du progrès de l'époque.

La presse relaie cette nouvelle disposition. Un article du *Journal d'Alençon* paru le 16 octobre 1842 fait mention du Grand moulin de Sarthe exploité par les frères Chaplain qui utilisent une nouvelle turbine, qui actionne quatre meules et produit 40 quintaux de farine en haute saison contre 10 en basse saison³²⁴. Cet établissement est encore décrit en 1862 : « Ce moulin comprend un rez-de-chaussée avec cinq étages, plus les combles, une remise à côté ; le mécanisme du moulin comprend une turbine Fourneyron³²⁵, faisant marcher six paires de meules avec bluteries nettoyages et les accessoires nécessaires pour la fabrication de farines blanches. Le tout a pour abornement d'un bout et d'un côté l'hospice, d'autre bout et d'autre côté, la rue, et la rivière de Sarthe ». Hormis donc la présence de six paires de meules au lieu de quatre, le moulin n'a probablement pas connu de changement en deux décennies.

Le Grand Moulin de Sarthe est construit sur le principe des moulins à « l'anglaise » qui se développe à partir des années 1820 en France. La mécanisation accrue des opérations de production va de pair avec un besoin d'augmentation de la force motrice. L'ancien travail de mouture avec un passage aux meules est révolu. Maintenant, les produits repassent désormais plusieurs fois aux meules, avec blutage entre chaque. Les appareils annexes se multiplient (les « accessoires » cités dans l'article de 1862) pour nettoyer, trier, ensacher. Ce moulin de type nouveau construit à Alençon est un précurseur pour l'Orne.

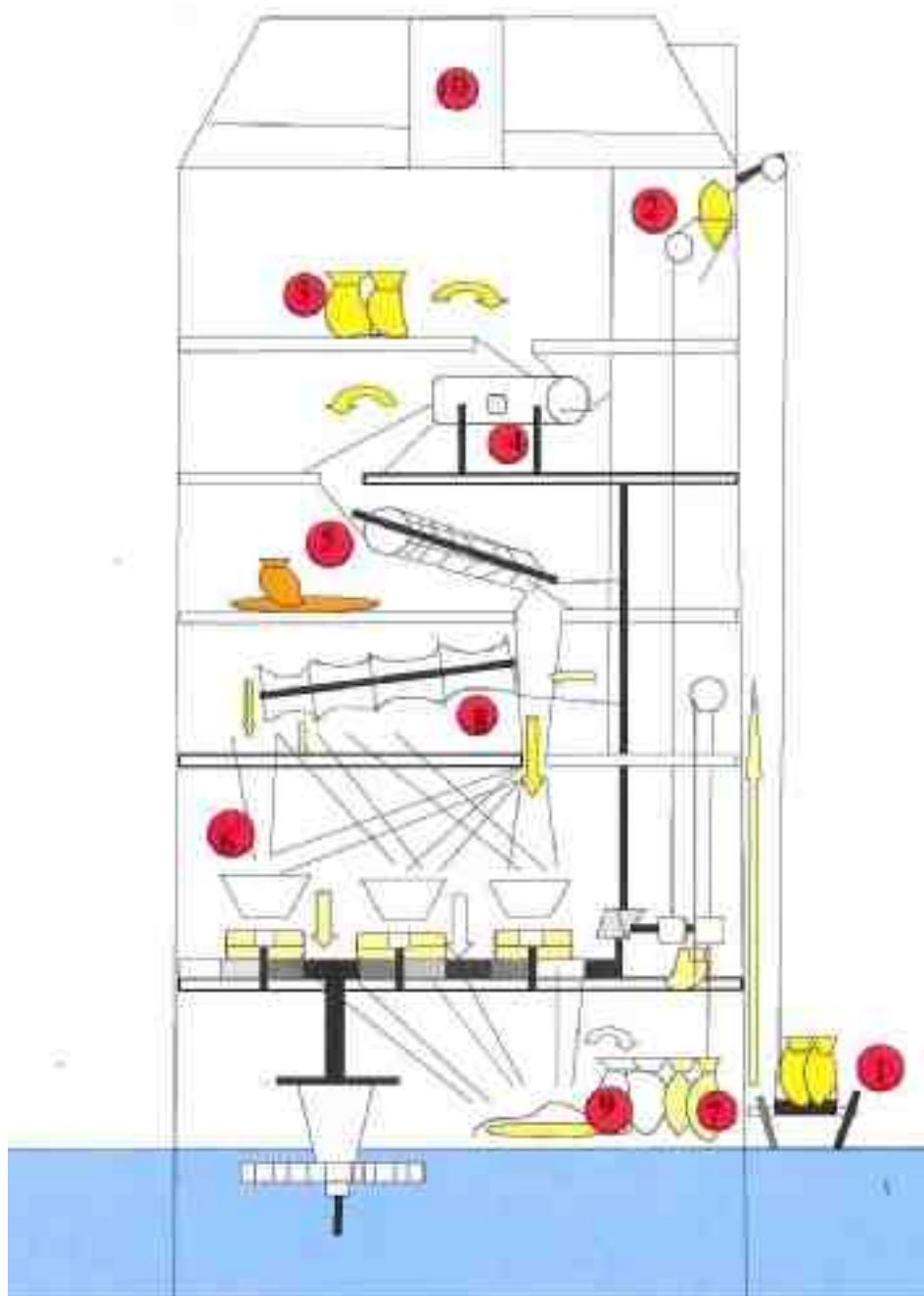
L'étage de la transmission se situe au rez-de-chaussée du moulin, le bas moulin. À ce niveau, l'axe de la turbine se dresse et va commander les meules, les autres machines et les lève-sacs des étages par transmissions mécaniques (axes métalliques dont certains en renvoi d'angle). Des cordes terminées par une petite chaîne servent à monter les sacs (de grains ou de farine) en haut de la construction. Des conduits permettent aux produits de descendre d'un niveau (étage) à un autre par gravité. Grâce à un système de trappes dans les planchers et les plafonds, les sacs peuvent aussi être remontés à n'importe quel étage du moulin ce qui permet à nouveau mouture puis

324 Arch. dép. Orne, 252 J 252, 16 octobre 1842.

325 Les Moulins de Saint-Maur en région parisienne, alors considérés comme les plus grands du monde sont équipés en 1838 de quatre turbines *Fourneyron* d'une force de 10 chevaux chacune capable de faire mouvoir 10 paires de meules commandées par des mécanismes métalliques (axes métalliques et engrenages dont certains en renvoi d'angle). Ceux-ci transmettent le mouvement aux meules en augmentant leur vitesse de rotation (ou variant selon les besoins la vitesse de celles-ci) afin d'obtenir une meilleure qualité de mouture.

tamissage dans les blutoirs. Ce mécanisme ne fonctionne que dans un sens, celui de la montée. Il est impossible de faire descendre des sacs avec le tire-sacs (Figure 10).

Figure 10. Élévation et coupe du Grand moulin de Sarthe après 1840, proposition de restitution. Réalisation Patrick Birée, André Coutard.



Le parcours des produits :

- les sacs de grains sont déversés des charrettes côté rue (1). Un monte-sac (2) les enlève au 6^e niveau où ils sont stockés (3),
- le grain est versé par le plancher dans la trémie du tarare qui sert à nettoyer les grains après battage (4),
- il est ensuite descendu dans le crible utilisé pour classer, trier le grain et éliminer les déchets nommés « petit blé » rendus au propriétaire des grains (5),
- le grain est alors dirigé vers les trémies des meules dans lesquelles il est écrasé (6) ; ce premier passage permet d’obtenir une farine dite complète (farine, gruaux, son) qui peut être enlevée telle quelle au niveau du bas moulin où elle sera mise en sacs (7) ;
- pour compléter la mouture, ce produit obtenu peut être remonté à l’étage des blutoirs (8) où il est tamisé, puis par type de produit renvoyé sur les meules à l’étage inférieur et ainsi de suite jusqu’à l’obtention de farines de plus en plus pures (9),
- l’étage supérieur possède un aménagement pour l’aération.

Si l’utilisation des cylindres permet une augmentation de la vitesse de rotation des meules donc un traitement plus important des produits, la division de la bluterie permet d’augmenter la qualité globale de la farine.

Autres données pour le bâti encore observables :

- murs : mise en œuvre de moellons de calcaire et de grès en assises de faible épaisseur. Chaînes d’angles en besace en pierres de taille de granite, présence de bandeaux moulurés en calcaire sur le pignon sud (côté rivière Sarthe) et sur la façade principale (côté rue de Sarthe),
- toiture-charpente : toit à deux versants, corniche avec modillons en granite et système triple de moulures, concave-convexe,
- couverture : ardoises,
- emmarchement : côté façade principale, inexistant, l’occupation se faisant de plain-pied. Côté arrière, escalier en marches de granite descendant à la salle de la turbine,
- baies : disposées de façon symétrique sur chaque façade (5 travées sur les plus grandes et une seule en pignon), encadrement harpé en pierres de taille de granite,
- cheminée : une seule (sur les photographies des années 1900), pignon nord,
- décors : outre la corniche et les bandeaux déjà évoqués, la majesté du bâti est recherchée à travers l’arc central en léger renforcement, encadrant les deux premiers niveaux de la porte d’entrée. L’ensemble est d’une grande légèreté et présente une allure certaine pour un bâtiment destiné à la production.

Selon les procédures courantes à cette époque, un règlement d'eau pour le moulin est proposé par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées dès 1841. Il faut attendre octobre 1845 pour que le dossier soit consultable au secrétariat de la mairie d'Alençon pendant quinze jours. Ainsi que le relate la presse, les propriétaires riverains intéressés peuvent en prendre connaissance et consulter les plans et rapports et présenter par écrits leurs réclamations et observations³²⁶. C'est dans ce contexte que se situe toute l'affaire liée à ce moulin et ceux situés en amont, Guéramé et Saint-Germain-du-Corbéis appartenant à Druet-Desvaux³²⁷. Les deux parties s'y opposent dans le cadre d'une procédure qui va perdurer du 17 juin 1842 au 27 janvier 1845, chacun rejetant sur l'autre les inondations de la Sarthe en aval du Grand Moulin de Sarthe. Druet-Desvaux, propriétaire des moulins de Guéramé et Saint-Germain-du-Corbéis, les impute aux travaux du nouveau Moulin de Sarthe en 1841 (nouvelle turbine et déversoir reconstruit plus long), alors que De Julmihac et Villette, propriétaires du Grand Moulin, les attribuent à l'insuffisance du barrage et des vannes de décharge de Guéramé. Selon les termes de la première instruction, les propriétaires du Grand Moulin de Sarthe justifient leur position en expliquant au préfet que « par suite de la destruction du Petit Moulin vendu à la ville, et pour se conformer au projet de règlement indiqué par M. l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées, ils ont augmenté de plus de dix mètres la longueur de leur déversoir, déjà très étendu.

De plus, ce déversoir offre actuellement, au trop plein de la rivière, un débouché trois fois plus grand que celui du moulin de Guéramé, situé en aval. Il en résulte que « dans les crues si fréquentes de la rivière Sarthe, la masse d'eau versée du bief de leur moulin, dans le bief inférieur, ne s'écoule que très lentement, le niveau d'aval s'élève alors beaucoup plus haut comparativement que le niveau d'amont, et leur roue hydraulique se trouvant engorgée perd la plus grande partie de sa force ». Ils pensent que la montée des eaux est dûe au moulin de Guéramé et ainsi souhaitent que le propriétaire soit tenu de faciliter l'enlèvement des eaux, tant par le prolongement ou l'abaissement de son déversoir que par l'ouverture de nouvelles voies de décharges.

Trois ans plus tard, le 20 mars 1848, le moulin est enfin réglementé³²⁸. L'arrêt comporte treize articles, dont le premier précise que « Le régime des eaux du moulin à blé que le sieur de Jumilhac possède sur la Sarthe, commune d'Alençon (Orne), est réglé ainsi qu'il suit ». L'article 2 mentionne le niveau d'eau, fixé à 5,36 mètres du nivellement général, l'article 3, le déversoir d'une longueur de 55,70 mètres. Les articles suivants évoquent le système de vannes de décharge mobiles à la troisième arche du pont - où se dressait auparavant le Petit Moulin - leur actionnement par le

326 Ibid., 252 J 254, 11 octobre 1845.

327 Arch. dép. Orne, Per SHAO 4987.

328 Arch. dép. Orne, S 780 et 1812 W 1.

meunier, les curages, etc. Cependant, des travaux sont à effectuer dans l'année en cours (arasement³²⁹ du déversoir en place et du système de vannes de décharge notamment) ce qui, en cas de non réalisation, engendrerait la mise au chômage du site. Plusieurs années s'écoulent pourtant avant que les travaux ne soient entrepris, le procès-verbal de récolement ayant seulement lieu le 2 février 1854. Mais cela ne semble pas avoir empêché le moulin de fonctionner pendant ce laps de temps. Cependant, ce problème de niveau d'eau est récurrent dans la seconde moitié du XIX^e siècle, comme le montrent deux dossiers : en 1858, M. de la Billardière se plaint de l'abaissement du niveau d'eau de la Sarthe et, en 1879, plusieurs propriétaires riverains demandent la modification du repère du moulin de Sarthe.

Certains meuniers et employés sont mentionnés dans les documents³³⁰. En 1830, Paul Chaplain, 59 ans, est le meunier. Originaire de la Ferrière-Bochard, il est arrivé à Alençon en 1826. Pierre, son fils, a 15 ans à l'époque, et ses deux plus jeunes frères, jumeaux, Mathurin et Paul, ont 4 ans. En 1850, Pierre a remplacé son père Paul en tant que meunier. Ses frères jumeaux sont alors marchands de farine (Illustration 43). Ces quatre personnes sont par la suite impliquées dans une affaire judiciaire liée à des héritages, en août 1864³³¹.

Illustration 43. Les jumeaux Mathurin et Paul Chaplain vers 1870/1880. Collection Mourot.



En 1859, le moulin est acheté par Pierre-René Laloue, boulanger, demeurant à Fresnaye-sur-Sarthe (Sarthe)³³². Il ne semble pas subir de modifications suite à cette

329 Mise au niveau.

330 Arch. dép. Orne, 3 NUM LN 1/AC, Listes nominatives de recensement de population d'Alençon, 1830 et 1850. Cela fait l'objet d'un développement dans la partie IV.

331 Arch. dép. Orne, 252 J 211, Jugement du 30 août 1864 entre Mathurin Chaplain, Paul Chaplain, Françoise Chaplain, et Aurélie Rigot au sujet du testament de cette dernière.

332 Arch. dép. Orne, 252 J 261, 4 février 1862.

transaction dans les années postérieures. Il est toujours exploité par la famille Chaplain puis par Prosper Charles vers 1875.

La production ne nous est pas connue pour la seconde moitié du XIX^e siècle, jusqu'en 1892, date à laquelle elle se situe au quatrième rang des moulins de l'Alençonnais avec 13 140 quintaux annuels, devancé cependant par Condé-sur-Sarthe (18 615 qx), Saint-Germain-du-Corbéis et Raines de la Roche-Mabille (17 520 qx)³³³. Le moulin est à vendre peu de temps après en 1894 pour la somme de 20 000 francs³³⁴. La description de l'article du *Journal d'Alençon* le présente ainsi : « Le Grand Moulin de Sarthe comprend un rez-de-chaussée avec cinq étages, plus les combles, une remise à côté. Le mécanisme du moulin comprend une turbine actionnant quatre paires de meules, avec bluteries, nettoyages et les accessoires nécessaires pour la fabrication de farines blanches, les écluses ».

À cette époque, il n'a donc plus que quatre paires de meules. On y note la présence d'« écluses », sorte de boîtes avec un volet intérieur pivotant qui permet d'envoyer la farine ou les autres produits, sons, déchets, vers d'autres conduits qui descendent par gravité. Par contre, il n'est fait aucune mention de matériel plus récent, comme des planchisters ou des cylindres, par exemple, à la pointe du progrès dès les années 1880/1890 (Document 3).

Document 3. Article du *Journal d'Alençon* du 15 septembre 1894 relatif à la vente du Grand Moulin de Sarthe à Alençon. Source : Arch. dép. Orne, 252 J 293.



Eugène Quentin, 28 ans, meunier de Rémalard, l'acquiert en 1894. C'est lui qui met en place ce genre d'installations, comme nous l'apprend le *Journal d'Alençon* en 1910³³⁵ : « Avis du Grand Moulin d'Alençon : M. Quentin, propriétaire a l'honneur de

333 Arch. dép. Orne, M 1460, Enquêtes sur le ravitaillement de l'Orne, 1892.

334 Arch. dép. Orne, 252 J 293, 15 septembre 1894.

335 Arch. dép. Orne, 252 J 334, 23 mars 1910.

prévenir les cultivateurs de la région que son moulin est complètement installé et tout moderne. Il fera le travail de détail : échange de farine pour du blé, écrasage d'orge pour aplattissage d'avoine, le tout pour des prix réduits ». S'il s'adresse ici aux cultivateurs, nul doute que son moulin produit une excellente farine destinée aux boulangers locaux. On peut penser que le terme *moderne* signifie l'installation de cylindres qui remplacent les meules.

Dans les années 1930, un moteur à huile lourde supplée la turbine, les cylindres ont remplacé les meules, la minoterie est équipée de planchisters BUNGLER, de fabrication allemande, d'élévateurs ainsi que d'une cellule de stockage du grain au rez-de-chaussée³³⁶. Le bâtiment est toujours disposé sur six niveaux.

Le parcours des produits s'effectue par des allers-retours aux différents niveaux selon les phases de la mouture. Le parcours des produits (figure 11) :

- Les sacs de grains sont déversés des camions côté rue (1) dans la fosse à blé sale (2). Un élévateur à godets (3) les élève au 6^e niveau où le blé est nettoyé par aspiration des poussières (4) et dans un nettoyeur (5), le grain descend par gravitation et remonte dans les étages par les élévateurs vers divers appareils, cylindres (6), planchisters et bluteries (7), sasseurs (8),
- avant de descendre vers le silo à farine pour enlèvement (9).

C'est une minoterie très active au XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle sur la place d'Alençon, comme par exemple (éléments qui sont développés en partie II) :

- en 1893 : elle présente la seconde production annuelle en tonnes avec 3 100 tonnes, devancé par Condé-sur-Sarthe avec 4 100 tonnes,
- en 1920 : elle développe la plus grosse activité en septembre sur l'Alençonnais : Quentin (moulin de Sarthe) : 371 qx, Bouvet à Hesloup : 344 qx, Verron (moulin de Lancrel) à Alençon : 240 qx, Bourguine à Condé-sur-Sarthe : 193 qx, Lecomte à Livaie : 45 qx,
- en 1935, la production journalière est de 56 qx/j,
- en 1954, année de son arrêt d'activité, c'est le quatrième contingent le plus important des deux cantons de l'Alençonnais.

Par toutes ses améliorations, la production journalière a évolué entre le début du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, passant de 12 qx/j en 1809, à 30 qx/J en 1910, et enfin à 56 qx/J en 1935 (figure 12). Cette minoterie a marqué l'histoire alençonnaise.

³³⁶ Informations fournies par M. Jean Mourot d'après plusieurs entretiens en 2013/2015.

Figure 11. Élévation et coupe de la minoterie dans les années 1930, proposition de restitution. Réalisation : Patrick Birée et André Coutard.

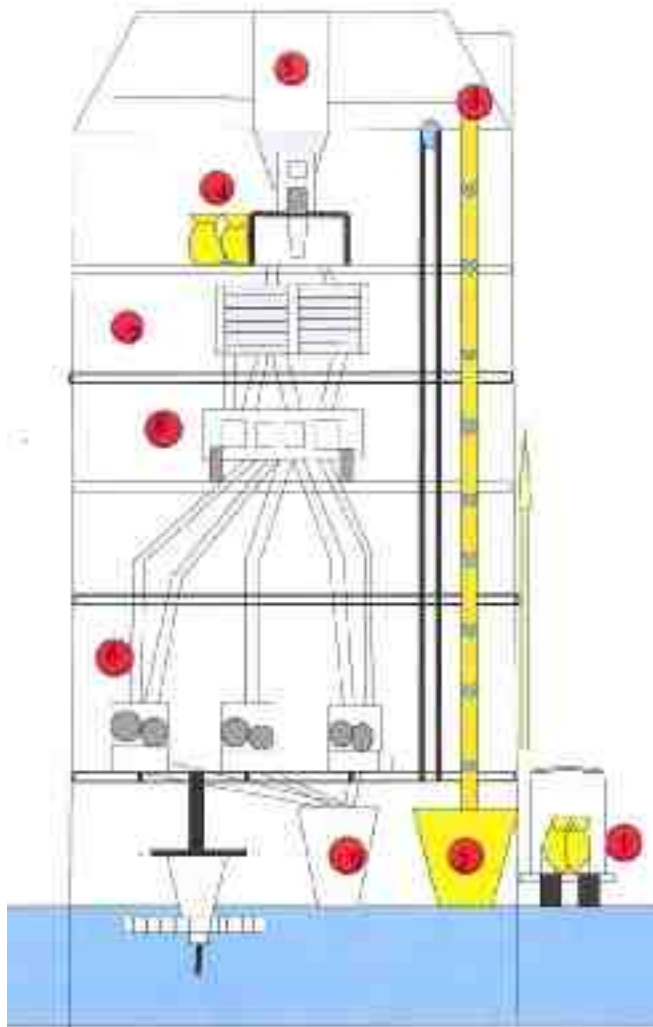
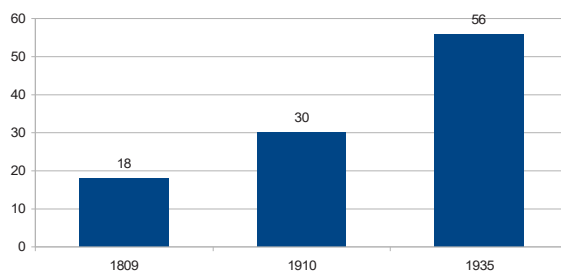


Figure 12. Production journalière du Grand Moulin de Sarthe entre 1809 et 1935. Réalisation : Patrick Birée.

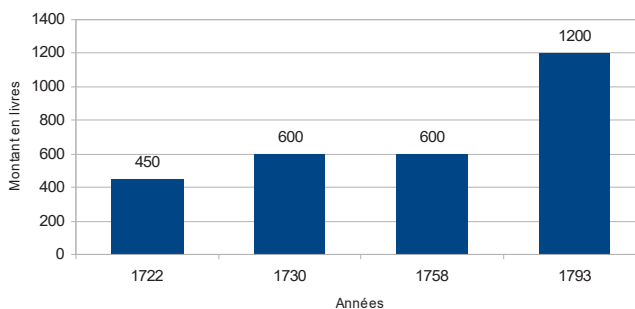


Chapitre VIII

La minoterie de Condé-sur-Sarthe, l'utilisation d'une nouvelle énergie**Le moulin avant la Révolution industrielle**

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le moulin à blé de Condé-sur-Sarthe fait partie de ces innombrables « petits » moulins hydrauliques. Si son voisin, le moulin des Vallées, est attesté par un bail datant de 1570³³⁷, l'ancienneté du lieu est prouvée par la présence d'un logis attenant au moulin, datant des XV^e et XVI^e siècles. Des baux du XVIII^e siècle mentionnent son activité et son appartenance à la maison de Verveine³³⁸. Au fil du siècle, le montant du fermage a évolué à la hausse : le moulin est affermé pour 450 livres en 1722, 600 livres en 1730 et 1758, puis passe à 1 200 livres en 1793 (figure 13).

Figure 13. Évolution du fermage au moulin de Condé-sur-Sarthe au XVIII^e siècle.
Réalisation : Patrick Birée.



La vente des biens nationaux n'affecte pas les propriétés nobles d'Achard de Bonvouloir, comme a pu le souligner Jean-Claude Martin³³⁹. Achard, demeurant dans la Manche,

337 Arch. dép. Orne, 4 E 71/101, 11 février 1570.

338 Arch. dép. Orne, II C, Contrôle des actes, 1722, 1730, 1751, 1758.

339 MARTIN, « La vente des biens nationaux à Condé-sur-Sarthe », *Mutations et permanences, l'Orne et la révolution*, 1989, p. 123-131.

donne le moulin à ferme pour six années à René Vaugeois pour 1 200 livres par an en 1793³⁴⁰. Ce document nous renseigne quelque peu sur la disposition des lieux : « ...le dit preneur entretiendra le moulin à ses frais de toutes les choses nécessaires pour le faire tourner comme la roue, l'arbre, le rouet, fuseaux, alçons³⁴¹ ». Rien que du très classique dans la description qui précise aussi que c'est le bailleur qui fournira le bois brut sur le lieu pour la roue, l'arbre et le rouet seulement. Mais que le preneur entretiendra le gros fer et les fusées en fonte, laissera l'anille en bonne réparation, fournira à ses frais des meules neuves à sa sortie. On peut imaginer un bâti sur deux ou trois niveaux, salle basse des mécanismes, chambre des meules et probablement grenier/pièce de stockage. Pour l'extérieur, il est fait mention de quatre pales de l'écluse (dont une partie est maçonnée), et d'une pale devant le moulin (cette dernière qui devra être neuve en sortant). La chaussée avec une partie est en herbe et l'autre en terre, devra être rendue en bon état à la sortie.

Sur le cadastre napoléonien de 1812, cette construction apparaît de forme carrée et se situe au confluent de la Sarthe et du Sarthon. Elle appartient à Joseph Rattier, négociant en draps, domicilié à Paris³⁴². La production journalière du moulin, indiquée dans l'enquête de 1809, est de 12,60 quintaux. C'est la troisième plus importante du bassin alençonnais, derrière le Grand Moulin de Sarthe à Alençon et Saint-Germain-du-Corbéis (Carte 16).

Carte 16. Plan du moulin de Condé-sur-Sarthe, cadastre napoléonien, 1812

▲ Nord – échelle 1/2000°. Source : Arch. dép. Orne, 3 P 3/117.



340 Arch. dép. Orne, 4 E 71/101, 11 février 1570. Bail du moulin à blé de Condé-sur-Sarthe entre René-Charles Achard Bonvouloir demeurant à Verveine à Condé-sur-Sarthe et en sa maison du Désert (Manche) et René Vaugeois, meunier, demeurant en la paroisse de Condé-sur-Sarthe.

341 Fuseaux, alçons, fusées, voir lexique note 279, p. 123.

342 Arch. dép. Orne, 3 P 2 et 3 P 3/117, 1812.

Le moulin après 1830

Une procédure de règlement d'arriérés de fermages entre Joseph Rattier et Françoise Laudier, veuve Vaugois en septembre 1838 nous apprend que des travaux importants sont en cours au moulin en 1834-1835³⁴³. Cette procédure a existé en raison de l'augmentation subite du loyer (de 2 000 à 3 000 francs) justifiée par ces travaux. Dans ces années, l'ancien moulin est donc détruit (la matrice du cadastre mentionne la date de 1847 mais probablement en décalé). Une nouvelle usine existe, pour le moins en octobre 1845, puisque une pétition signée par différents propriétaires riverains est envoyée au préfet. Celui-ci déclenche l'ouverture de la procédure du règlement d'eau pour ce moulin³⁴⁴, (ce qui ne nuit apparemment pas au fonctionnement de l'usine jusqu'au dénouement de cette affaire en 1851). Le procès-verbal de visite des lieux a lieu le 15 octobre 1849, soit quatre années plus tard, en présence de plusieurs personnes dont Édouard Juchereau, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Louis Druet-Desvaux, le propriétaire du moulin en amont (noté *usinier supérieur*) et de l'avoué du propriétaire, toujours Joseph Rattier. Le système hydraulique y est décrit :

- on trouve deux roues, dites de côté, à palettes planes, emboîtée chacune dans un coursier circulaire, présentant, l'une à droite 1,45 m de largeur et l'autre à gauche 3 m de largeur,
- elles reçoivent l'eau par des vannes motrices de même largeur,
- les orifices régulateurs placés en amont à 110 m du moulin, consistent en un déversoir de 15 mètres de longueur, un vannage de décharge avec quatre vannes munies d'engrenages à crémaillère.

Un repère provisoire est placé au niveau du déversoir. Suite à cette visite, les requêtes des différents propriétaires riverains et en aval, relatives aux niveaux et aux flux et reflux des eaux³⁴⁵, obligent le propriétaire à effectuer des travaux pour modifications. Ce n'est que deux ans plus tard, le 25 juillet 1851 qu'a lieu une nouvelle visite de récolement entreprise par les ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Elle a pour but de vérifier l'avancement des travaux. Leur rapport comporte 23 articles qui précisent entre autres que l'actuel propriétaire est autorisé à conserver le moulin, que la hauteur définitive est fixée à partir d'une borne en granite (d'au moins 0,40 m de côté) située dans le lit du bief près de la rive droite et qu'en cas de dépassement des eaux du niveau légal de retenue, le propriétaire ou son fermier seront tenus de lever les vannes

343 Arch. dép. Orne, 9 UP 247, 1^{er} août 1838.

344 Arch. dép. Orne, S 1006, Dossier du règlement d'eau du moulin de Condé-sur-Sarthe, 1845-1852.

345 Il est fait mention des recherches sur la Sarthe à Alençon de M. Petzold pour le contentieux Grand Moulin de Sarthe/moulin de Guéramé évoqué par ailleurs pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.

de décharge de manière à ramener et à maintenir les dites eaux à ce niveau. Un plan aquarellé est joint à ce rapport (Carte 17).

Carte 17. Plan du moulin de Condé-sur-Sarthe et de son système hydraulique dressé en 1851, ▼ Nord – échelle 1/2000°. Source : Arch. dép. Orne, S 1006.



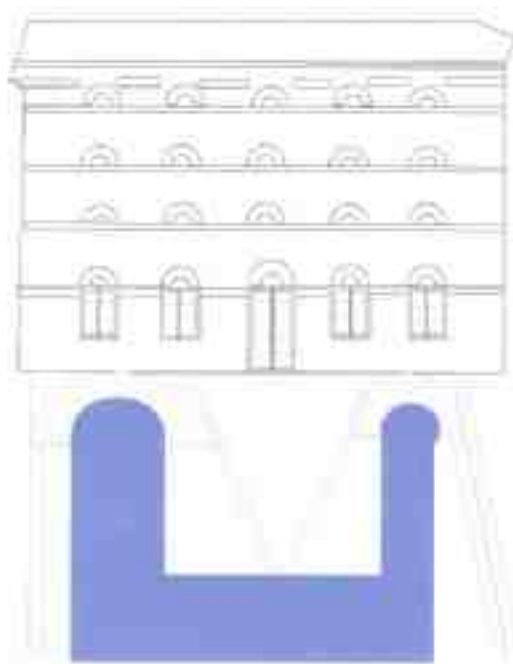
Le moulin « neuf » de Condé a laissé place à une construction d'une autre ampleur que l'ancienne. Elle s'inscrit dans l'architecture industrielle des moulins « à l'anglaise » de l'époque et il n'est pas sans rappeler le Grand Moulin de Sarthe. Elle présente au moins cinq niveaux. Nous ne possédons pas assez de renseignements concernant les aménagements et les machines installées à l'époque pour risquer une quelconque restitution intérieure, nous contentant de l'extérieur (Figure 14).

Un article du *Journal d'Alençon* de 1846 nous apprend cependant l'invention de Jean-François Vaugeois, fabricant de bluteaux³⁴⁶. Il est le fils du meunier Jean-Baptiste Vaugeois et de Françoise Laudier, demeurant à Condé-sur-Sarthe. Au décès de son père en 1806, âgé de 22 ans, il exploite quelque temps le moulin avec sa mère. Il pose un brevet pour quinze années relatif au blutoir qu'il vient d'améliorer. D'après le journal, « Le sieur Vaugeois, convaincu, par l'expérience de son imperfection, s'est appliqué à chercher de tendre et de détendre à volonté les côtés du blutoir ; il est parvenu à la trouver en établissant dans le cylindre un appareil très simple mu par une seule vis ». L'originalité du système tient dans l'utilisation de soies mobiles dans le

³⁴⁶ Arch. dép. Orne, 252 J 254, p. 8.

blutoir, qu'il nomme la bluterie à tension. Cette invention est selon les propos de Vaugeois, « appelée à rendre des services à la meunerie, car il ne s'est décidé à donner de la publicité qu'après avoir reconnu, par expérience, son utilité incontestable ». Une de ces bluteriers fonctionne chez Pierre Juliard, meunier au moulin de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon, commune proche, et sans doute une autre au moulin de Condé. Cette brillante invention n'empêche cependant pas Jean-François Vaugeois de faire faillite en 1855 dans son activité de fabricant de bluteaux. Il retrouve ensuite son activité de meunier à Montaignu dans le Puy-de-Dôme.

Figure 14. Élévation du moulin de Condé-sur-Sarthe, proposition de restitution de la façade extérieure au milieu du XIX^e siècle. Réalisation : Patrick Birée.



Le premier membre de la famille Bourguine, Isidore, arrive à Condé-sur-Sarthe en 1856 (liste nominative de recensement de la commune) ; mais il exploite le moulin voisin des Vallées. Les matrices du cadastre napoléonien indiquent l'arrivée de Jules-Pierre Bourguine comme propriétaire du moulin de Condé en 1889 (donc probablement antérieure), ce que confirme le recensement de population en 1886³⁴⁷. Il cède le moulin à son fils Jules-Philippe, en 1906. Une machine à vapeur y est aussi mentionnée en 1910, mais cet aménagement est plus ancien. Si la machine à vapeur de Watt est mise au point vers 1775, cette nouvelle source d'énergie ne va trouver son application dans

³⁴⁷ Arch. dép. Orne, 3 P 3/117/3.

l'Orne, pour un certain nombre d'établissements industriels, que vers les années 1820/1830, et surtout dans le textile. *L'Annuaire de l'Orne* ne recense cependant que 38 machines à vapeur en utilisation industrielle dans le département en 1861. Malgré tout, cette technologie qui n'a plus besoin de la force de la rivière, se développe. Un exemple local est illustré par la tannerie Ponche à Saint-Germain-du-Corbéis. Créée en 1859, on y installe en 1875 un moulin à tan avec des appareils destinés au découpage des écorces (battoirs, hachoirs) mus par une machine à vapeur. Ce projet n'est d'ailleurs pas sans irriter les voisins qui se plaignent du bruit qui rend inhabitable les maisons proches³⁴⁸.

Qu'en est-il pour la meunerie à grains ? En France, le premier moulin utilisant cette énergie semble être un moulin à « l'américaine », près de Saint-Quentin dans l'Aisne en 1818. Dans cet établissement, situé en dehors d'une rivière, un beffroi³⁴⁹ supporte quatre paires de meules actionnées par une machine à vapeur de Watt de 16 chevaux. Ce procédé se développe alors peu à peu en France, couplant énergie hydraulique/énergie thermique sur les sites anciens ou n'utilisant que cette dernière pour les sites nouveaux. Pour l'Orne, il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour constater son utilisation (seule une poignée de minoteries sera d'ailleurs concernée par cette forme d'énergie lors du conflit de 1914-1918³⁵⁰). Dans la région alençonnaise, deux moulins sautent le pas à cette époque : Lancrel à Alençon et Condé-sur-Sarthe.

En 1896, M. Bourges (à ne pas confondre avec Bourguine), propriétaire du premier, installe en 1896 une machine à vapeur dont la capacité de la chaudière est de 1 700 litres et la surface de chauffe de celle-ci de 13,90 m²³⁵¹. Selon les propos de Bourges, cette machine à vapeur est « demi-fixe horizontale » construite par Messieurs Renard et Totey à Paris, mais ajoute-t-il « Elle est vieille et destinée à faire marcher un moulin à blé »³⁵².

L'utilisation d'une telle machine à Condé-sur-Sarthe est sans doute effective dès cette époque mais elle n'est pas attestée par des documents écrits. Cependant, l'iconographie du début du XX^e siècle le prouve. Les photographies et les cartes postales du moulin avant 1914 sont nombreuses et elles montrent l'évolution du site³⁵³. Avant 1906, date attestée par la construction de la maison d'habitation, le moulin est

348 Arch. dép. Orne, M 2649 (1859) et M 1402 (1875). La tannerie Ponche est classée parmi les établissements dangereux.

349 Le beffroi est une structure en bois et en métal qui supporte les meules et comprend les appareils de transmission du mouvement donné par un moteur hydraulique ou à vapeur. Marcel ARPIN, *Historique de la meunerie et de la boulangerie*, tome 1, p. 152.

350 Voir partie III.

351 Arch. dép. Orne, S 1118. « Appareils à vapeur », service de la 1^{ère} division, préfecture de l'Orne, dossier Juillet/octobre 1896.

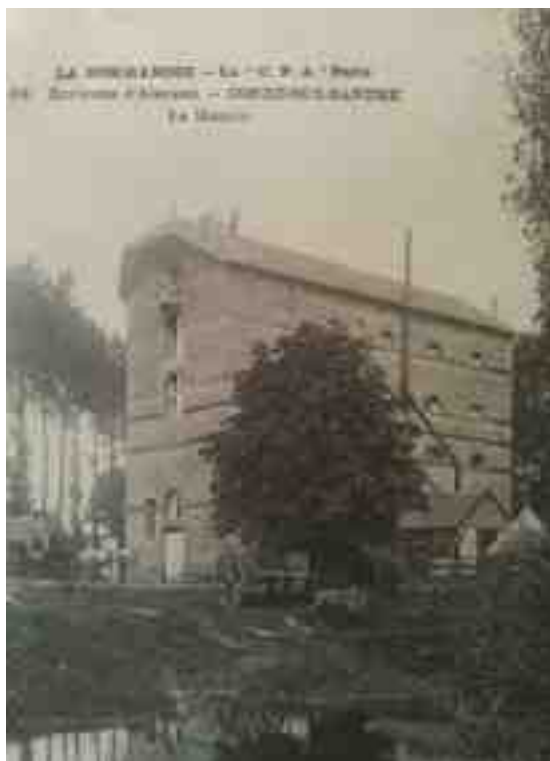
352 Ibid., courrier de M. Bourges au préfet de l'Orne, 26 juillet 1896.

353 Collection Geneviève Bourguine.

équipé d'une machine à vapeur. Elle est placée à l'arrière du bâtiment dans une construction plus basse sur un niveau. Une longue cheminée en métal s'appuie sur celui-ci et s'élanche vers le ciel.

Depuis la mise en place de cette technique dans le moulin de Saint-Quentin en 1818, il a fallu près d'un siècle pour constater son arrivée dans l'Alençonnais. Un courrier de *Bourgine et fils* du 23 février 1918 au préfet de l'Orne nous indique que ce moulin a été actif pendant la Première Guerre mondiale et précise quelque peu son fonctionnement. Selon les termes de la lettre : « En réponse à votre courrier du 21 février me demandant la quantité de charbon nécessaire mensuellement à la marche de mon établissement, comme je me sers de charbon que lorsque l'eau fait défaut, j'en consacre en moyenne 4 tonnes par mois. Je me sers de houille ayant une machine à vapeur »³⁵⁴. La pièce où est située la machine à vapeur et la cheminée d'évacuation sont visibles sur la façade arrière du moulin sur une photographie datant du début des années 1900 (Illustration 44).

Illustration 44. Carte postale du moulin de Condé-sur-Sarthe, vers 1900.
Collection Bourgine.



³⁵⁴ Arch. dép. Orne, M 1723, Courrier de M. Bourgine en réponse à l'enquête de la préfecture relative aux combustibles nécessaires à la bonne marche des moulins de l'Orne, 23 février 1918.

D'après les propos de Bourguine, l'énergie thermique est couplée à l'énergie hydraulique et vient en complément. Une seule roue est alors utilisée dans le grand coursier. La roue du petit coursier n'est sans doute déjà plus en place, n'ayant plus à mouvoir la paire de meules autefois située au-dessus.

Le dispositif de mouture au moulin dans les années 1910/1920 (figure 15) :

1^{er} niveau (rez-de-chaussée) : les mécanismes de la roue et ceux de la machine à vapeur – la zone d'expédition des produits,

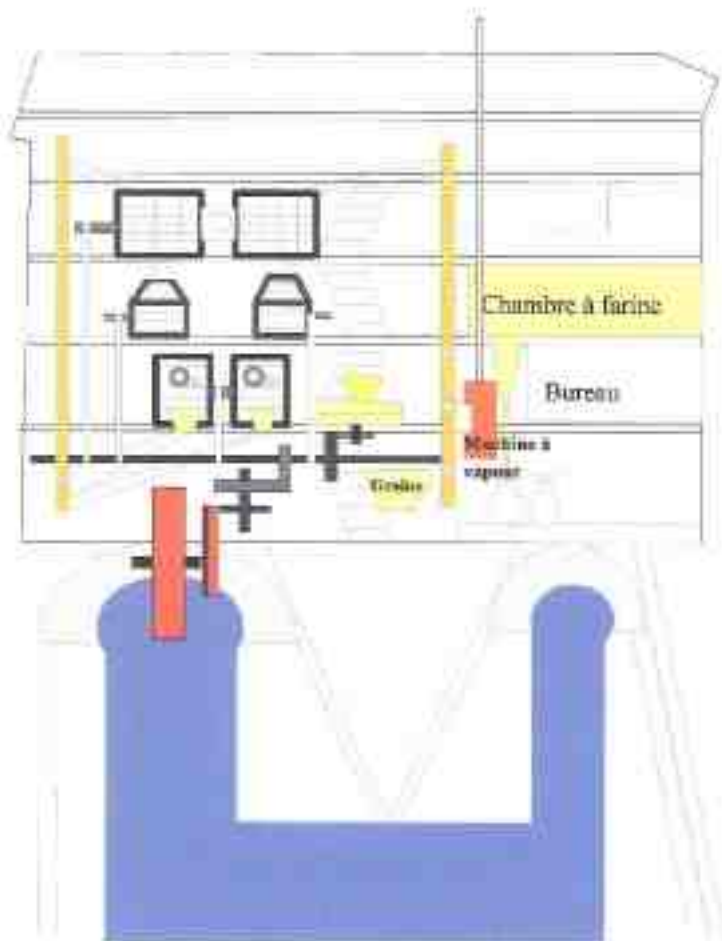
2^e niveau : une paire de meules, deux ou trois cylindres – le bureau,

3^e niveau : les sasseurs – la chambre à farine (d'où est parti le feu en 1947),

4^e niveau : les planchisters,

5^e niveau : les têtes d'élévateurs – réserve.

Figure 15. Élévation et coupe du moulin de Condé-sur-Sarthe, proposition de restitution, années 1910/1920. Réalisation : Patrick Birée.



Les potentialités de production sont importantes pour ce moulin devenu minoterie. Au tournant du XX^e siècle, c'est devenu le premier site de l'Alençonnais³⁵⁵ :

- en 1892 avec 18 615 quintaux annuels,
- en 1893 avec 4 100 tonnes de production de farine,
- en 1910, avec 30 qx/jour.

Le réseau commercial de la minoterie s'est au fil du temps organisé autour de la vente de céréales et de celle de farine, dans la région alençonnaise. En 1926, 21 créanciers sont mentionnés sur la déclaration de succession de Jules Bourguine³⁵⁶, ce qui nous fournit des indications sur le maillage territorial et le type de clients de la minoterie (pas forcément des boulangers et pâtisseries) :

- 3 marchands de grains (Lamarque à Sées, Chrétien et Jouatel à Alençon),
- 12 boulangers (Fleury à Sées, Chesnais, Farou, Jarier, Lecourt, De Phaétère, Lechat, Chesnais, Lecamp, Jousse à Alençon, Jouatel à Hauterive, Rondeau à Condé-sur-Sarthe),
- 2 pâtisseries (Bloche et Catrou à Alençon),
- l'asile de l'Orne à Alençon, dont une somme de 500 francs appartenant à Jules Bourguine, est en dépôt de garantie, pour « fourniture de farine à faire»,
- divers autres : Levoyer, marchand de charbon à Alençon, Coudray, maréchal-ferrant et Fould, propriétaire à Condé-sur-Sarthe.

Au début du XX^e siècle, Bourguine doit affronter la concurrence d'un collègue sur la commune, la minoterie de M. Rondeau, située à la Boissière, sans lien avec la rivière donc. Celle-ci, située dans une cour fermée d'une grille, ne comprenait qu'un seul bâtiment, une partie réservée à la production, avec une pièce réservée au moteur, et une autre pour l'habitation. L'édifice a malheureusement été détruit le 3 novembre 1914, incendie qui aurait pris feu dans la bluterie³⁵⁷.

Dans les années 1920, un moteur à gaz est alors installé et remplace la machine à vapeur, comme l'atteste un inventaire dressé lors de la succession de Jules Bourguine en septembre 1926. Celui-ci nous indique qu'une somme de 17 000 francs a été utilisée pour la construction d'un bâtiment annexé au moulin et servant de chambre au moteur à gaz. À cette époque, la minoterie reste toujours aussi active par rapport à ses concurrents, le Grand Moulin de Sarthe et le Moulin de Lancrel. L'enquête sur

355 Données développées dans la partie III, « Les réseaux économiques des moulins à grains de l'Alençonnais, XVII^e-XX^e siècles ».

356 Arch. dép. Orne, 3 Q 11847, Déclaration pour la succession de Jules Bourguine, 22 septembre 1926, décédé le 21 février 1926.

357 Arch. dép. Orne, *Journal d'Alençon*, 252 J 313, 3 novembre 1914, p.3.

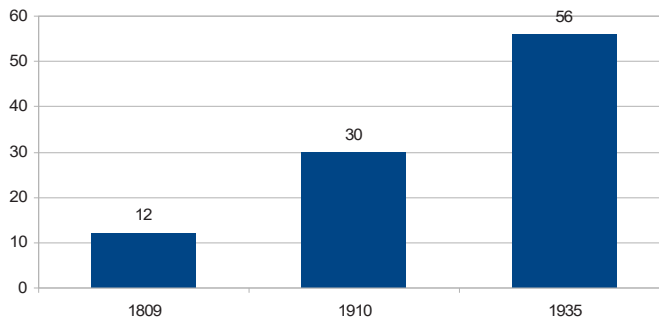
« La situation de dizaines des moulins de commerce de l'Orne », remplie entre le 1^{er} et 10 septembre 1920, donne l'information qu'elle produit 261 quintaux. Dans le même temps, Verron, du Moulin de Lancrel à Alençon, assure une production de 413 quintaux et Quentin, du Grand Moulin de Sarthe à Alençon, 312 quintaux.

En 1926, Pierre Bourguine remplace son père à la mort de celui-ci. Avec son épouse, Marie née Léveillé, il réside au moulin. Mais, il ne semble pas aussi investi dans les affaires de la meunerie que son père.

En 1935, l'*État des usines pour la région alençonnaise* cite la minoterie à 56 qx/j, c'est-à-dire du même niveau de production que le moulin de Sarthe et légèrement moins que celui de Lancrel à Alençon, à 64 qx/j. Les améliorations techniques depuis le milieu du XIX^e siècle ont fait passer la production journalière de 12 quintaux en 1809, à 30 en 1910 puis 56 en 1935 (figure 16).

Figure 16. La production journalière du moulin de Condé-sur-Sarthe entre 1809 et 1935.

Réalisation : Patrick Birée.



Mais, en 1939, la minoterie est déclarée « ne fonctionnant plus » par le service du ravitaillement. Inactive pendant la guerre, elle est louée par Pierre Bourguine à un dénommé Picard, puis à Albert Royer, meunier venant de Pré-en-Pail. Après quelques mois d'exploitation, le 30 août 1947, la minoterie prend feu³⁵⁸. Les raisons de l'incendie ne sont pas connues mais l'incendie a démarré dans la chambre des farines au 3^e niveau³⁵⁹. D'après le journal *L'Orne Combattante*, les dégâts sont importants : 50 sacs de blé, 120 à 130 sacs de maïs, ainsi que tout le matériel ont été réduits en cendres. Mais plus encore, le bâtiment central est détruit et les pompiers n'ont fait que protéger la maison d'habitation avoisinante. Le préjudice de l'incendie est évalué à 8 millions de francs. C'en est fini de cette minoterie dont il ne reste que quelques pans de murs qui s'élèvent désespérément vers le ciel (illustration 45).

358 Arch. dép. Orne, PER 74/4, *L'Orne-Combattante*, Jeudi 4 septembre 1947.

359 Ce renseignement ainsi que d'autres concernant l'architecture et l'exploitation ont été fournis par Madame Geneviève Bourguine, fille du dernier propriétaire, en décembre 2014.

En 1906, Jules-Philippe Bourgine fait élever une superbe maison d'habitation à côté du moulin, plus proche de la route que l'ancienne demeure. L'abbé Poulain, curé de Condé-sur-Sarthe, décrit ainsi les lieux en 1916, dans son journal paroissial³⁶⁰ :

« En revenant de la Cusselière, nous passons par le moulin de Condé, l'un des plus importants du pays. L'ancienne maison de maître située près du moulin, est une gentilhommière qui ne manque pas d'un certain cachet. Des peintres sont venus en faire le croquis³⁶¹.

Entre la route de la Pôoté³⁶² et le moulin s'élève une superbe maison à plusieurs étages avec appartements doubles et petit belvédère à l'est. Elle a tout le confortable, les commodités et agréments désirables, paratonnerre, lumière électrique, téléphone, jardins fleuristes et petit parc, etc. C'est la demeure de M. et M^{me} Bourgine qui dirigent l'exploitation de ce grand moulin ».

Illustration 45. Les ruines de la minoterie de Condé-sur-Sarthe en 2014.

Photographie : Patrick Birée.



360 Abbé Poulain, *Journal paroissial*, Archives communales de Condé-sur-Sarthe, 1916.

361 Un article du Journal d'Alençon de 1887 mentionne que Corot y serait passé.

362 Commune actuelle de Saint-Pierre-des-Nids en Mayenne.

Chapitre IX

Le moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis, un modèle régional

Quand les autres moulins s'arrêtent, ne reste plus que celui de Saint-Germain-du-Corbéis... Après la fermeture du moulin de Saint-Denis-sur-Sarthon au début des années 1990, la minoterie Maudet est la dernière en fonctionnement dans tout le bassin alençonnais (il existait une quarantaine de moulins rien que sur les deux cantons Alençon-est et Alençon-ouest en 1809).

À ce titre, ce site valait bien une étude approfondie pour essayer de connaître au mieux son histoire et mesurer son évolution pour tenter de comprendre pourquoi, contrairement aux autres, celui-ci avait pu résister et se renforcer au fil du temps.

Les données concernant l'entreprise Maudet s'arrêtent en 2010, date de la cession de cette entreprise aux établissements Guénégo.

Situation géographique et sociale

Dans son ouvrage monographique de 1922 consacré à Saint-Germain-du-Corbéis, Georges Lecointre présente ainsi ce territoire dans l'entre-deux-guerres³⁶³ : « La commune de Saint-Germain-du-Corbéis, qui appartient au canton Ouest d'Alençon, est située en aval et à l'ouest de cette ville, sur la rive gauche de la Sarthe. Elle est bornée par Alençon, le département de la Sarthe, la commune d'Hesloup et celle de Condé-sur-Sarthe. La rivière la Sarthe, qui l'enveloppe dans une vaste courbe, la sépare de cette dernière commune et de la ville d'Alençon, avec lesquelles deux ponts permettent de communiquer.

363 LECOINTRE, 1930, p.1.

« Sa population, qui était de 502 habitants au recensement du 8 messidor An II (20 juin 1794), de 508 en 1811, est maintenant, d'après le recensement de 1921, de 571 habitants ».

Que rajouter de plus à cette description dans le but de la réactualiser ? La population n'a cessé d'augmenter au XIX^e siècle, atteignant 676 habitants en 1782, mais a décliné par la suite (dans le même schéma que la démographie ornaise) mais pour encore atteindre 637 habitants en 1911, en perdre suite au premier conflit mondial, pour remonter à 648 en 1931.

Après 1945, nous assistons à un développement très rapide dû à la proximité d'Alençon et à son attractivité par le phénomène de péri-urbanisation à partir des années 1970 : 761 habitants en 1946, 1 364 en 1962, 2 332 en 1975, 4 976 en 1990. Une décrue fait passer le total d'habitants à 3 999 en 2006 puis à 3 878 en 2011³⁶⁴.

La morphologie urbaine s'en est trouvée modifiée³⁶⁵. D'une bipolarité *bourg-église/Belle-Charpente-Route de Fresnaye* avec de grands espaces vides au début du XX^e siècle, la commune a vu de nombreux lotissements et infrastructures se construire entre ces deux pôles. Un nouveau pont, désengorgeant l'ancien de la fin du XIX^e siècle situé à proximité de l'église, a été mis en place en 1983, soit quatre-vingt-dix ans après le premier³⁶⁶. Si la rivière n'a cessé d'être présente, les activités industrielles du moulin et des tanneries l'ont cependant peu à peu abandonnée. Elle se cantonne maintenant à des activités de loisirs dans un cadre environnemental plus préservé.

Une carte postale du début du XX^e siècle montre le moulin dans son environnement très rural, assez représentatif de la situation passée pour cette commune³⁶⁷ (Illustration 46). L'activité de la population est empreinte de cette réalité rurale jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, comme l'atteste une enquête menée par les écoliers de la classe de CM2 de M. Philippe Peccate effectuée en 2000 et qui évalue à plus de 40% le nombre d'actifs dans le primaire avant la Première Guerre mondiale³⁶⁸.

364 Données INSEE.

365 Pour un schéma quelque peu similaire, BIRÉE, *Histoire de Radon, Les moulins de la fin du Moyen Âge au XX^e siècle*, 2013, p. 124-165.

366 DOSSAL, 1995, p. 66-67.

367 Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le moulin sera un lieu-dit à part entière dans les listes nominatives de recensement de population.

368 BIRÉE, *Pratiquer l'histoire locale à l'école*, 2001, p. 121-136.

Illustration 46. Carte postale du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis vers 1900.

Collection Lysiane Birée.

En partie sommitale, on ne note que deux rangées de dalles au lieu des trois d'origine.



Le moulin à l'époque médiévale et moderne

Georges Lecointre évoque aussi l'origine médiévale de la commune. Saint-Germain est un hagiotopeyme remontant au Haut Moyen Âge, de la même époque que Saint-Martin, et les églises dédiées à ces saints sont des lieux de culte créés dès le VII^e siècle dans le cadre d'une christianisation en profondeur qui s'achève au XII^e siècle³⁶⁹.

Yves Dossal fait remonter au XIII^e siècle l'origine de quatre paroisses de Saint-Jame, Hellou, Saint-Barthélémy et Saint-Germain-du-Corbéis³⁷⁰. La commune actuelle fut formée par la réunion au XVII^e siècle des deux paroisses de Saint-Barthélémy et Saint-Germain. Le fief de Corbie qui donna son nom à Saint-Germain-du-Corbéis fut divisé en plusieurs portions dont Chauvigny. Au Moyen Âge, Saint-Germain-du-Corbéis était un quart de fief, qualifié plus tard de demi-fief de hautbert. Le possesseur était tenu en quinze jours de garde à la seconde porte du château d'Alençon, et ses vassaux, lorsqu'ils venaient vendre leurs marchandises à Alençon, devaient un denier par semaine, pour droit d'étalage. Guillaume Codon, sieur de Vaubougon et de Chauvigny, possédait ce fief en 1611. Marguerite de Chauvigny, fille du président Cochon de Chauvigny, le

369 Ce processus est comparable à celui de Radon, BIRÉE, *Histoire de Radon, Des origines au Moyen Âge*, tome 1, 1996, page 18-22.

370 Le terme paroisse correspond d'abord au Moyen Âge à la circonscription spirituelle d'un curé, puis plus tard, à la circonscription administrative relative à la perception de la taille, ce qui devint la commune après 1789. Sur ces territoires se calquent les « terres, fiefs et seigneuries » dont les propriétaires éminents sont les seigneurs.

porta en mariage à Georges Des Moulins de la Queustière, capitaine et maître des Eaux-et-Forêts du bailliage d'Alençon, qui en rendit aveu en 1639. Depuis lors, pendant près de deux siècles ce furent les Des Moulins qui furent propriétaires de cette seigneurie, érigée en marquisat sous le nom de Marquisat de l'Isle en 1716 avec union des fiefs de Chauvigny, Beaumias et la Tirelière en vertu de lettres patentes du Roi³⁷¹.

Selon Jean-Louis Roch, au Moyen Âge en Normandie, il est fréquent qu'une seigneurie présente "un équipement" de trois moulins : à blé, à tan et à draps (foulon) et « certains seigneurs semblent multiplier les moulins dans leurs seigneuries³⁷² ». Pour Saint-Germain nous trouvons seulement un moulin à blé, banal³⁷³, attesté dès le XIV^e siècle (document de 1397³⁷⁴).

Cette existence d'un moulin est révélatrice de l'occupation du territoire. Selon Daniel Pichot, le moulin banal est capital dans le développement de la société médiévale. Cet « *aménagement hydraulique, lourde structure mise en place par les puissants* » au Moyen Âge, seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, participe « *par l'élément banal au succès des bourgs* » et « *oultre les motifs financiers, il est lié au contrôle des eaux. Plus qu'un élément d'aménagement, il participe vraiment au contrôle du territoire* ». Les autres moulins, de types différents (à tan, à foulon, à papier, à fer, à huile, etc.), sont sources de revenus pour les seigneurs car ils doivent « *obligatoirement faire l'objet d'une autorisation et d'une concession d'emplacement pas toujours gratuite* »³⁷⁵ et participer aux revenus de la seigneurie, ce qui, en l'état actuel de nos connaissances, ne semble pas être le cas à Saint-Germain-du-Corbéis.

Les propriétaires du moulin du XVII^e siècle au XXI^e siècle³⁷⁶

Il n'est pas rare des trouver des stratégies de conservation du patrimoine familial dans les familles nobles surtout jusqu'à la Révolution française dans un processus d'hérédité de possession. Nous ne connaissons pas l'identité des propriétaires du moulin avant le début du XVII^e siècle. Mais il est entre les mains de familles nobles à l'époque moderne³⁷⁷ : Jacques de Bully, écuyer, sieur de Guéramé jusqu'en 1611,

371 DUVAL, 1890, p. 170.

372 ROCH, *Un autre monde du travail, la draperie en Normandie au Moyen Âge*, PURH, 2013, p. 84.

373 Dans le système féodal français, obligation d'aller moudre son grain au moulin du seigneur ou d'aller cuire son pain dans le four banal.

374 Arch. dép. Orne, H dépôt 19, convocation devant le moulin de Saint-Germain relative au différend entre l'Hôtel-Dieu d'Alençon, la confrérie de Notre-Dame et les autres confréries, le 17 mars 1397.

375 PICHOT, 2002, p. 259/262 et 303.

376 Il nous a paru plus judicieux de regrouper dans ce tableau les propriétaires des différentes périodes, y compris ceux postérieurs au XVIII^e siècle.

377 Le moulin est un bien-fonds qui peut être vendu (comme une seigneurie) à des nobles ou à des roturiers (qui dans ce cas payent leur non-appartenance à la noblesse par une redevance spéciale, le franc-fief.

Guillaume Codon, sieur de Vaubougon et de Chauvigny, les chevaliers marquis de l'Isle aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Par une donation, le bien-fonds change de famille par la suite : du marquisat de L'Isle et de son dernier héritier, Louis Marie Desmoulins, la propriété passe chez les Vendœuvre, vraisemblablement avant 1810. Elle arrive ensuite en 1816 dans les mains d'un non aristocrate, Jean Roussel, propriétaire-fermier, avant d'être achetée en 1842 et conservée dans la famille de Louis Druet-Desvaux, bourgeois et politicien ornaïsi du XIX^e siècle, jusqu'en 1914. Il faut attendre cette date (la signature a lieu en avril, soit quelques mois avant le premier conflit mondial) pour que ce moulin devienne la propriété d'un meunier, Émile Narrais, ce qui sera toujours le cas par la suite, notamment avec la dynastie des Maudet (tableau 20).

Tableau 20 . Les propriétaires du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis du XVII^e siècle au XXI^e siècle.

Les propriétaires du moulin	
Années - Date d'acquisition	Identités, éléments biographiques – Formes d'association
Avant 1611 ³⁷⁸	Jacques de Bully , écuyer, sieur de Guéramé.
1611	Guillaume Codon , sieur de Vaubougon et de Chauvigny.
1639	Georges Des Moulins de la Queustière .
XVIII ^e siècle (cité en 1701 et 1724 ³⁷⁹)	Messire Louis Des Moulins , chevalier marquis de L'Isle ³⁸⁰ baron de Hertré, commandeur dans l'ordre militaire de Saint-Louis lieutenant général des armées du Roy, commandant dans la ville et citadelle de Lille le fort de Saint-Sauveur en Flandres étant depuis au château de L'Isle paroisse de Saint-Germain-du-Corbéis (mention de 1724). Il fut nommé maréchal de camp le 23 décembre 1731 et inspecteur général de l'infanterie, tant française qu'étrangère, le 14 juin 1734. Il fut tué le 29 juin suivant, à la bataille de Parme.
XVIII ^e siècle (cité en 1741 ³⁸¹)	Messire Louis des Moulins de Godet des Marais , chevalier, seigneur marquis de L'Isle.
XVIII ^e siècle (cité en 1788 ³⁸²)	Messire Louis-Marie Desmoulins , marquis de L'Isle, capitaine de cavalerie dans les régiments de Beaucaire et de Marcien, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis le 2 juin 1757. Il mourut au château de L'Isle à l'âge de 64 ans en 1789.

378 Vente du moulin à blé de Saint-Germain-du-Corbéis, par Jacques de Bully, écuyer, sieur de Guéramé à Guillaume Codon, sieur de Vaubougon et de Chauvigny, le 10 septembre 1611, in *Bulletin de la SHAO*, 1888, p. 264.

379 Arch. dép. Orne, Rôle de taille de 1701, II C supplément 235-236-237, et Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé du 5 novembre 1721, 4 E 70/357.

380 Nous fixerons le patronyme à *de L'Isle*, parmi les différentes graphies.

381 Arch. dép. Orne, 4 E 194/47, Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé – 19 juin 1749.

382 Arch. dép. Orne, 4 E 71/267, Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé, 13 mai 1788.

Fin XVIII ^e siècle - début XIX ^e siècle ?	Monsieur Aimé-Louis Desmoulins , archidiacre, abbé de de L'Isle, archidiacre et vicaire général de Nevers, abbé de Foucaude, prieur de Notre-Dame d'Alençon.
Début XIX ^e ³⁸³	Louis Leforestier, Comte d'Osseville et madame Charlotte Leforestier de Vendœuvre , son épouse, héritière de madame Marguerite Françoise Camille Delaunay-Desterville , épouse de monsieur le comte de Vendœuvre, sa mère, qui avait recueilli ces biens (dont le moulin) dans la succession de monsieur Louis Desmoulins, archidiacre, qui lui-même les tenait de Monsieur le Marquis de L'Isle, son frère ³⁸⁴ .
1816-1842 ³⁸⁵	Jean Roussel , meunier, Saint-Germain-du-Corbéis (1816), puis propriétaire et cultivateur demeurant la terre de La Landelle, commune de Valframbert (1842) et Madame Catherine Marie Marchand ³⁸⁶ .
1842-1868 15 décembre 1842 ³⁸⁷	Louis Druet-Desvaux (1793-1868) Jacques Louis Matthieu Druet-Desvaux est le fils de François Jacques Druet-Desvaux (1746-1824). Entré dans les gardes de Napoléon 1 ^{er} en 1813, il fait toutes les campagnes de la fin du Premier Empire. En 1817, il est garde général des forêts, sous inspecteur des forêts de l'Orne. Il démissionne à la Révolution de Juillet 1830. Conseiller municipal d'Alençon de 1832 à 1848, conseiller d'arrondissement puis conseiller général. Il est député de l'Orne de 1848 à 1851, siégeant à droite. Il se distingue lors d'un épisode courageux sur les barricades de Paris le 26 et 27 juin 1848 ³⁸⁸ . Il se définit lui-même ancien sous-préfet de l'Orne dans un courrier de 1850. Il est ainsi décrit dans <i>Profils et biographie des 900 représentants du peuple</i> ³⁸⁹ : « M. Druet-Desvaux est un homme de cinquante-cinq ans, à la tournure sèche, à la chevelure en désordre. Sa famille est bourgeoise, mais fort estimée depuis longtemps dans le pays. Lui-même, ancien administrateur des Eaux-et-Forêts sous la Restauration, il avait entouré son nom d'assez de considération et d'estime pour avoir été porté candidat à presque toutes les élections du dernier règne, par le parti d'opposition légitimiste de son département. À chaque fois, il n'échouait que de trois ou quatre voix à peine. Le suffrage universel est venu réparer ses échecs. Louis

383 Des mentions de 1802 citent encore le marquis de L'Isle (voir plus loin, le moulin pendant la période révolutionnaire).

384 Informations données par le *Journal d'Alençon*, le 19 mars 1843. Arch. dép. Orne, 252 J 252. Georges Lecointre nous donne quelques éléments complémentaires sur Louis Desmoulins : à la mort de son frère aîné en 1789 Louis Marie, celui-ci ne laissant point d'enfants, ce fut Aimé Louis Desmoulins, son frère puîné, abbé de L'Isle, archidiacre et vicaire général de Nevers, abbé de Foucaude, prieur de notre-Dame d'Alençon, qui hérita des biens du marquisat de L'Isle (dont le moulin). Georges Lecointre, *Saint-Germain-du-Corbéis*, Alençon, 1930, p. 20. Dans l'ouvrage *La Normandie Monumentale et pittoresque*, sous la direction de Louis Duval en 1897, p. 87, Georges Lecointre, auteur de la notice sur le château de l'Isle à Saint-Germain-du-Corbéis, emploie alors l'expression suivante : « Aimé Louis Desmoulins laissa comme héritière la comtesse de Vendœuvre ... ».

385 Arch. dép. Orne, 4 E 194/167, Vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leforestier/Roussel, 19 nov. 1816.

386 Un inventaire des biens de sa femme est dressé suite au décès de cette dernière le 3 juin 1842, Arch. dép. Orne, 4 E 73/109.

387 Arch. dép. Orne, 3 Q 11612, Vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Roussel/ /Druet-Desvaux, 3 juin 1842.

388 ROMAN D'AMAT et LIMOUZIN-LAMOME (sous la direction de), 1967, p. 845.

389 GARNIER, 1848, p. 101-102.

	Druet-Desvaux est un homme d'une grande honnêteté et passe généralement pour avoir l'esprit juste et la parole facile ». Il était marié à Henriette Le Mouton de Boisdeffre (1805-1841) avec laquelle il eut une fille Palmyre Druet-Desvaux. Il possédait entre autres le moulin de Saint-Germain et celui de Guéramé à Alençon.
1870-1914 15 mai 1870 ^{390-391 - 392}	Palmyre Druet-Desvaux (1841-1886) Fille du précédent. Mariée avec le baron Albert Leguay, union dont naîtront 8 enfants, résidant à Paris. Devient propriétaire du moulin à la mort de son père. Albert Leguay (1831-1918) Mari de la précédente, préfet à Chartres en 1871, sous-gouverneur du Crédit foncier de France, chevalier de la Légion d'Honneur, résidant à Paris et au château de Montgoubert, commune de Saint-Julien-sur-Sarthe en 1885 ³⁹³ . Co-propriétaire du moulin, a survécu à son épouse.
1914-1921 ³⁹⁴ 16 avril 1814	Émile Narrais (1877-) , minotier à Piacé (72) et Olympe Béquignon (1877-) ³⁹⁵
1921-1922 20 juin 1921	Albert Duru, Chérancé (72) ³⁹⁶
1922-1930 ³⁹⁷ 11 juillet 1922	Émile Narrais (1877-) , minotier à Piacé(72) et Olympe Béquignon (1877-)
1930-1933 2 juillet 1930	Félicien Bigot (1872-)
1933-1934	Émile Narrais (1877-) , minotier à Piacé(72) et Olympe Béquignon (1877-)
1934-1977	Maurice Maudet (1908-1978)
1977-2000	Luc et Ginette Maudet - MOULINS MAUDET S.A.
2000-2004	Luc et Ginette Maudet - MOULINS D'ALENÇON S.A.
2004-2010	Luc et Ginette Maudet - Vincent Maudet - MOULINS D'ALENÇON S.A.S.
Depuis 2010	Famille Guénégo - MOULINS D'ALENÇON S.A.S.

L'exploitation du moulin

Les éléments manquent pour indiquer si l'occupation du moulin a été continue au fil des siècles. Entre 1393 et 1611, aucune trace écrite ne vient l'attester et il faut ensuite attendre le milieu du XVII^e siècle pour être sûr de son fonctionnement, à travers les rôles de taille, notamment. Mais, entre 1649 et 1689, aucun meunier n'est indiqué sur

390 Archives privées.

391 Arch. dép. Orne, Bail verbal du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leguay/Ribot, 18 novembre 1871.

392 Arch. dép. Orne, 4 E 312/138, Bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leguay/Sorel, 16 avril 1875.

393 Arch. dép. Orne, 3 Q 11612, Vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leguay/Narrais, 16 avril 1914.

394 Archives privées.

395 Arch. dép. Orne, 4 E 73/40, Acte de vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 16 avril 1914.

396 Arch. dép. Orne, 252 J 322, Incendie du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, les 13, 16 et 23 avril 1922.

397 Les derniers actes du XX^e siècle et du début du XIX^e siècle : archives privées.

ceux-ci. Assiste-t-on à une mise au chômage du moulin ou les meuniers ou les faisant-valoir sont-ils domiciliés à l'extérieur ? Les documents postérieurs de l'époque moderne (rôles de taille et baux³⁹⁸) permettent d'attester de l'exploitation sans discontinuité à partir de la fin du XVII^e siècle. Ainsi plusieurs baux du XVIII^e siècle sont mentionnés dans le contrôle des actes en 1721, 1749, 1750, 1756, 1766, 1768, 1780, 1788. Quelques-uns, ceux de 1721, 1749 et 1788³⁹⁹, ont été retrouvés dans le notariat d'Alençon.

Dans les différents baux d'Ancien Régime, les moulins banaux de Saint-Germain et de Guéramé (Alençon) sont toujours baillés ensemble en tant que biens appartenant aux marquis de L'Isle. Ces baux concernent les deux moulins à blé, les maisons (d'habitation), séparées ou intégrées dans le bâti, formant alors un « corps de bâtiment » (mentions des baux et ventes du XIX^e siècle), deux jardins (un à chaque moulin), les îles et îlots formés par le bief (canal d'amenée pour Guéramé et canal de fuite pour Saint-Germain), des prés et des terres labourables situées autour du moulin ou à proximité, comme cela se vérifie sur le cadastre napoléonien, mais dont le nombre n'est jamais cité dans les baux du XVIII^e siècle. On note une complexification du contenu global de ces baux avec des points de plus en plus précis concernant les droits (peu nombreux) et devoirs (nombreux) des preneurs.

Faire de la farine, honnêtement

Les meuniers sont soumis et à un respect strict des contenus de leur mission : « seront les dits preneurs tenus de faire moudre les sujets et vassaux à leur rang et ordre en sorte qu'il n'en vienne aucune plainte » (bail de 1749), « sera tenu le dit preneur de faire moudre les bleds des sujets et vassaux dans leur rang et ordre préférablement à tous autres, en sorte qu'il ne vienne aucune plainte au seigneur bailleur » (bail de 1788). Dans certains baux, comme pour Radon, il est même précisé que les meuniers peuvent être révoqués dans les trois jours en cas de problème grave, sans autre forme de jugement.

398 Les rôles de taille de Saint-Germain-du-Corbéis sont exploités en dernière partie de cette étude. L'examen de sources judiciaires peut apporter son lot de renseignements sur la vie des meuniers mais cette recherche n'a pas été menée pour l'instant sur ce territoire.

399 Au XVIII^e siècle, le contrôle des Actes établi par l'administration royale offre des documents normalisés concernant les mutations de propriétés et les baux. Les « actes translatifs de propriétés d'immeubles et les baux » ont été inscrits dans des registres particuliers que l'on trouve dans les sous-séries II C aux archives départementales. La particularité de cet enregistrement est qu'il ne s'inscrit pas dans un territoire particulier mais qu'il s'appuie sur les territoires « de fonction », non déterminés, des notaires locaux. De part la position excentrée d'Alençon dans la généralité, il se dessine une zone d'enregistrement qui couvre la partie alençonnaise, mais aussi une partie nord du Maine voisin (les départements de la Sarthe et de la Mayenne), ce qui préfigure le « bassin alençonnais », structure intercommunale future, telle qu'elle se met en place dans les dernières décennies du XX^e siècle. On peut retrouver ces actes dans les registres notariés, si ces derniers ont été conservés, ou encore si les actes n'ont pas eu lieu sous seing-privé.

Entretien et restituer le matériel

Les charges sont récurrentes concernant le bon entretien du matériel du moulin, notamment le système mécanique élémentaire (roue, arbre, rouet, lanterne, fer et paires de meules), dont le preneur (ou les dits preneurs) « pourra jouir avec tous droits dignités et libertés aux dits moulins en bon père de famille » (mention de 1749), qu'il rendra en bon état et pour cela, celui-ci :

- « entretiendra de *roues, rouets et palles, alsons* qu'il fera faire à ses frais en lui fournissant pour le dit seigneur bailleur tout le bois nécessaire et au moyen le dit preneur s'oblige de rendre le dit moulin à la fin du présent, tournant, virant et faisant farine », pour le bail de 1721,
- « sera sujet et obligé à toutes grosses et menues réparations y compris les arbres, roues, rouets, pales et alsons en leur fournissant seulement le bois nécessaire sur le lieu, qu'ils feront débiter à leurs frais et généralement tout ce qui conviendra pour l'usage et entretien des dits moulins, en sorte que le dit sieur bailleur au dit nom ne sera tenu que de fournir le bois nécessaire », pour le bail de 1749,
- « sera sujet et obligé à toutes les menues et grosses réparations en général, y compris les *arbres, roues, rouets, calandres, cables, alsons, fusées, fers, tourtes et tourillons* des dits moulins, ce qui convient à leur usage et entretenir à la charge en outre d'acheter et fournir à ses frais tout le bois qui sera nécessaire pour toutes les choses cy-dessus expliquées, ainsi que pour les *javelles, saillées, trémies, huches, pales* et autres choses généralement quelconques, le tout également à ses frais », pour le bail de 1788.

Les meuniers sont donc tenus à un entretien constant des mécanismes, à fournir le matériau pour le remplacement des pièces défectueuses et rendre tout le matériel trouvé sur place : « ils conserveront dans les dits moulins les balances et poids qui y sont afin que ceux qui pourraient y apporter leurs grains puissent être pesés et ne puissent pas se plaindre qu'on leur fasse tort » bail de 1749.

Si l'entretien des toitures incombe au propriétaire en 1749 : « les dits bailleurs entretiendront les couvertures des dits moulins de tuiles, et en feront la réparation tous les ans », cette charge est dévolue au locataire en 1788, qui devra : « entretenir de couverture les dits moulins et bâtiments y attendant et faisant partie du présent bail, de tuiles, lattes, clous et chaux ».

Fournir les meules

En plus, les preneurs doivent fournir les meules comme cela est précisé sur le bail de 1749 : « délivrer à leurs frais deux bonnes et belles meules au moulin de Saint-Germain

et de faire employer celles du dit moulin au moulin de Guéramé pendant le cours du présent bail, le tout à leurs frais », ou sur celui de 1788 : « fournir deux belles et bonnes meules sujettes à visite et de les faire placer au dit moulin de Saint-Germain lorsque les vieilles seront hors d'état de servir et de faire employer celles de Saint-Germain à celui de Guéramé, une fois pendant le cours de son bail, le tout à ses frais ». On note donc plusieurs fois l'obligation de réemploi des anciennes au moulin de Guéramé.

S'adapter au temps

Les preneurs devront aussi gérer l'excès d'eau lors des inondations ou la pénurie d'eau lors des sécheresses pour ne pas endommager les lieux environnants : « seront aussi les dits preneurs obligés de lever les pales de Guéramé dans les grandes eaux en sorte que les prés et îlots ne soient pas endommagés faute de le faire, comme aussi seront tenus dans le dit temps des grandes eaux de tenir les dites pales levées pour tenir le passage libre et empêcher l'inondation des prés voisins », bail de 1749.

En 1788, nouvelle charge pour les preneurs, charge rencontrée souvent dans les baux, ils ne peuvent toucher de dédommagement pour cause de sécheresse : « il ne pourra prétendre aucun dédommagement pour le temps où les moulins ne pourront faire de bled farine, par rapport aux réparations et réfections qui seront faites aux dits moulins ou pour toutes les choses généralement quelconques, prévues ou imprévues ».

Faire la police sur les bords de la rivière

À la fin du XVIII^e siècle apparaît toute une réglementation en plusieurs points sur le droit de pêche que le bailleur possède sur la rivière Sarthe entre le moulin de Guéramé et le moulin de Baudet (paroisse de Hesloup) et qu'il ne consent pas partager ; même plus, il laisse au locataire la responsabilité de la présence d'éventuels fraudeurs :

- « fait partie du présent bail, le droit de pêche appartenant au dit seigneur bailleur avec le droit de bateau dans la rivière de Sarthe à prendre depuis le moulin de Saint-Germain jusqu'au grand moulin d'Alençon et depuis le moulin de Baudet jusqu'au gué de Châtillon et ruisseaux qui tombent dans la dite rivière le tout en ce qui appartient en appartient au dit seigneur bailleur,
- se réserve le dit seigneur, les autres parties de rivière qui lui appartiennent et qui ne font point partie du présent,
- souffrira le dit preneur pêcher ceux qui peuvent avoir droit dans la dite partie de rivière à lui affermée, que le dit preneur a dit bien connaître, à la charge pour lui de se conformer à l'ordonnance du mois d'août 1669, arrêts et règlements rendus en conséquence tant pour les temps prohibés que pour les filets et nacelles,

- sera tenu de faire si bonne et *surgarde* sur la dite rivière qu’aucunes personnes ne puissent y aller pêcher pas même avec la ligne et en cas d’abus et de contravention poursuivra les délinquants à ses frais, à laquelle le présent lui vaudra de pouvoir spécial sauf au dit seigneur bailleur à intervenir s’il avise que bien soit ».

Par contre, comme à Radon et dans toutes les seigneuries, le charroi des meules et l’entretien des bief incombe à tous les vassaux de la seigneurie payant cens, comme il est précisé dans les aveux, ou dans d’autres documents. Par exemple dans l’acte de vente de la seigneurie en 1611, il est spécifié que cette tâche est une charge pour les vassaux « sujets de curer les bieux⁴⁰⁰ », et donc ne relève pas des meuniers.

Les visites de moulins sont très instructives concernant la procédure de changement de tenancier pour le moulin. Mais aucune n’a pu être trouvée pour le moulin de Saint-Germain.

Les conditions particulières et le prix du fermage

À cette époque, une visite préalable à la prise de tenure par le « preneur » est assurée par deux meuniers, extérieurs à la paroisse et à priori agissant en toute honnêteté. Ils se rendent au(x)moulin(s) concerné(s), évaluent le bon fonctionnement de l’ensemble (ce qui nous fournit une description des différentes pièces. Là encore, pas de traces dans la documentation historique sur Saint-Germain-du-Corbéis.

Le bail est souvent de 6 ou 9 ans et le paiement à effectuer de trois mois en trois mois ou tous les six mois en 1788, en juin, septembre, décembre, mars et toujours le onze du mois⁴⁰¹ :

- « premier quartier par avance au onze décembre prochain, le second trois mois après et ainsi à continuer de quartier en quartier au château de L’Isle à Saint-Germain », bail de 1721,
- « payable de quartier en quartier et par avance, le premier quartier par avance à payer le onzième jour de juillet prochain et ainsi de suite à continuer d’an en an et de quartier en quartier et par avance jusqu’à la fin du présent bail », bail de 1749,
- « payables en deux termes et paiements égaux de six mois en six mois et par avance, le premier paiement le 11 juillet 1791, le second au onze janvier suivant

400 Bulletin de la Société historique et archéologique de l’Orne, Vente du moulin à blé de Saint-Germain-du-Corbéis le 10 septembre 1611, 1888, p. 264.

401 Le terme de ces baux ne s’inscrit pas dans le calendrier agro-liturgique sous l’Ancien Régime. Seule la Saint-Martin d’hiver se situe le 11, en novembre. Source : MORICEAU Jean-Marc, *Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation XII^e-XIX^e siècle*, 2002, p. 19-23.

et ainsi continué d'an en an, et termes en termes pendant le cours du présent bail », bail de 1788.

La rupture de bail intervient en cas de non-paiement de fermage (« paiement de termes en termes pendant le cours du présent et faute par le preneur d'y satisfaire, le dit seigneur bailleur sera libre de faire résilier le présent bail d'après une simple sommation sans autres formalités de justice », bail de 1788) ou faute grave et peut conduire à une saisie du mobilier et à une expulsion⁴⁰². Elle peut aussi se faire par choix de l'une des deux parties : « avertissant trois mois avant l'expiration des six premières années et entre les mains du seigneur bailleur ou de son procureur au dit château de L'Isle », en 1721.

Persistance d'origine médiévale, les faisances (avantages en nature, des chapons, des poulets, des livres – monnaie – pour le vin, le *pot-de-vin*) sont parfois perçues lors des baux, mais elles n'apparaissent pas dans ceux du moulin de Saint-Germain.

Les documents mentionnent souvent ensemble le prix du fermage de Saint-Germain et celui de Guéramé. Parfois il n'est pas aisé de distinguer l'un de l'autre, comme en 1788 où le montant est de 3 000 livres pour les deux moulins. Le bail du premier semble globalement le double du second comme nous l'indique le bail de 1749, soit 750 livres contre 400. Le loyer du moulin augmente régulièrement au cours du XVIII^e siècle. Il se monte à 470 livres en 1721, à 750 livres en 1749 et à 2 000 livres en 1789.

Le revenu des meuniers de ces deux moulins banaux suit cette évolution, car les rôles de taille montrent ces derniers comme faisant partie des feux les plus imposés dans la paroisse au XVIII^e siècle.

À cette période, on assiste à un renouvellement régulier des meuniers (voir tableau et commentaires plus loin). Cependant, tous ces documents ne nous renseignent guère sur le bâti du moulin lors de cette période. Les seules mentions concernent les éléments techniques de la meunerie (roue, arbre, rouet, alluchons, meules, etc.).

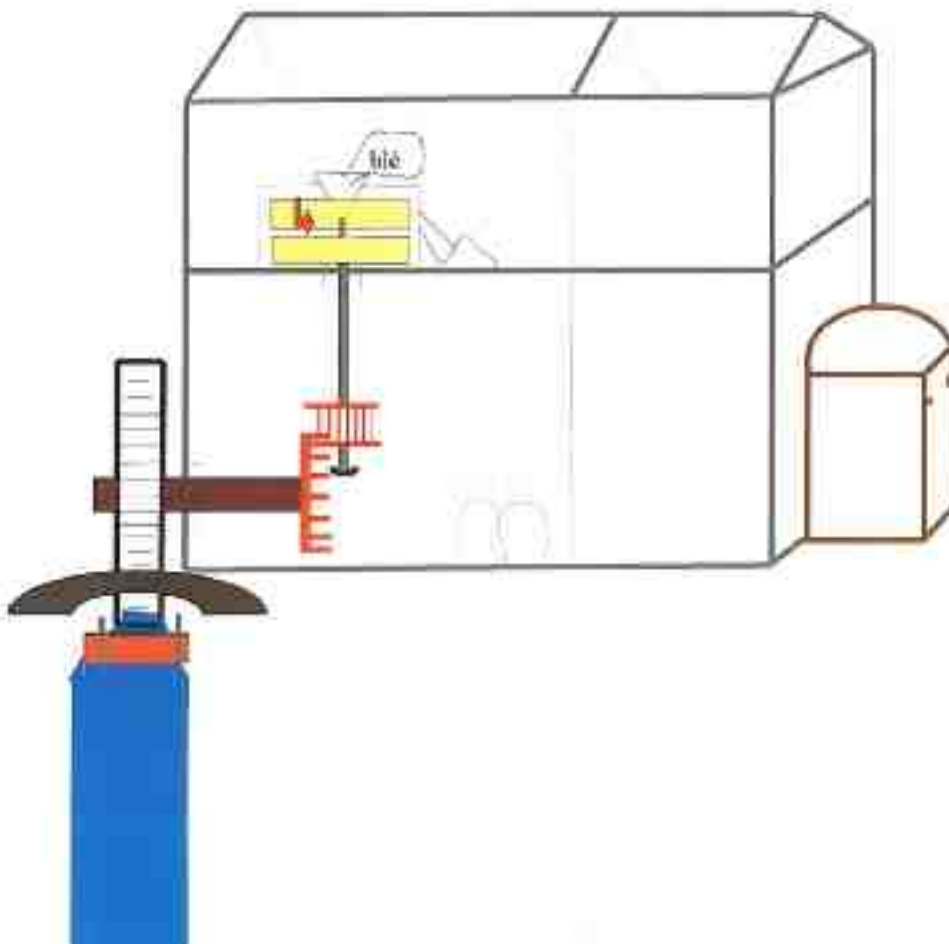
En 1788, le marquis de L'Isle vient d'effectuer des constructions à côté du moulin : « petits bâtiments, qu'il a jugé à propos de faire construire proche et à côté du moulin de Guéramé ». Le meunier doit aussi les entretenir, comme le moulin. S'agit-il d'une nouvelle habitation ou de bâtiments annexes agricoles (écuries, presses à cidre ou des remises) ? Rien n'interdit qu'il ait pu y avoir de tels travaux dans le moulin de Saint-Germain. Pour la restitution proposée, nous partons de l'observation des documents

402 Dans certains baux, pour d'autres moulins, le non-paiement du fermage ou faute grave peut conduire à une saisie du mobilier et à une expulsion. Ceci n'est pas mentionné pour Saint-Germain.

postérieurs, notamment le cadastre napoléonien de 1812, et nous ne gardons qu'un seul bâtiment compartimenté, avec le système hydraulique sur la gauche. Une restitution est proposée pour cette période (figure 17).

Figure 17. Élévation et coupe du moulin du Saint-Germain-du-Corbéis à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle, proposition de restitution.

Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.



Le moulin lors de la période révolutionnaire⁴⁰³

Le moulin a-t-il subi les effets de la Révolution française ?

Dans les premiers mois de 1789, la paroisse devait nommer des délégués chargés de la représenter à l'assemblée convoquée au chef-lieu de bailliage, à Alençon, en vue de la nomination des députés aux États Généraux. Des cahiers de doléances furent à cette

⁴⁰³ Les archives des séries révolutionnaires (L et Q) couvrent les années 1790-1800 dans les archives départementales.

occasion écrits par les habitants, le dimanche premier mars 1789, « à l'issue des vêpres, au son de la cloche, de la manière accoutumée »⁴⁰⁴. Parmi les douze articles rédigés, un est relatif au moulin, l'article huit : « Nous demandons que la banalité des moulins soit supprimée ». Comme dans la plupart des paroisses, la banalité du moulin devient lourde et les habitants ne supportent plus cette contrainte. Le meunier de l'époque ou tout du moins le preneur du moulin, François Manoury, n'étant pas résident sur la paroisse, ne figure logiquement pas dans la liste des paroissiens ayant signé ce document. Passons sur divers épisodes entre 1790 et 1793 que G. Lecointre décrit dans son ouvrage et qu'il tient du registre tenu par le curé constitutionnel, Joseph-Roch Bidon, pour nous intéresser à ce qui est lié au moulin à cette époque, tel que présenté, dans un ordre chronologique.

Le premier élément a trait aux recensements du grain, base de l'alimentation et à ce titre prioritaire aux yeux de l'administration révolutionnaire⁴⁰⁵. Le 29 octobre 1792, selon Bidon, ordre est donné au capitaine de la garde nationale Jean Chapelain, d'accompagner avec huit hommes les officiers municipaux chargés de réaliser le recensement (obligatoire) du grain chez les cultivateurs. Plusieurs lieux-dits sont ainsi cités avec la quantité de blé, d'orge, de méteil, d'avoine, de seigle ou encore de carabin (sarrasin). On y apprend à cette occasion que le moulin détient 35 boisseaux de blé et 5 boisseaux de mouture, ce qui ne semble pas énorme comparé aux contenance des agriculteurs, mais logique si les agriculteurs travaillent « à façon » avec le moulin. Cela atteste pour le moins de son activité à cette période.

Le second élément est relatif aux documents du chartrier du marquisat de L'Isle (aveux, papiers, registres, gages-plèges et autres actes) qui sont versés entre les mains des officiers municipaux, le 7 août 1793 par le sieur Véron, mandataire de Aimé Louis Des Moulins de l'Isle demeurant à Nevers. Le 11 août suivant, tous ces papiers sont brûlés. Cela concerne donc directement le moulin puisqu'il était (et est encore à cette époque) propriété du marquis de l'Isle et que de nombreuses sources écrites le concernant ont disparu à jamais.

Le troisième élément est un épisode dramatique qui s'est déroulé au moulin, lieu de passage par la passerelle aménagée sur le barrage le 14 brumaire an II (4 novembre 1793) : un corps de garde de la garde nationale avait été placé sur la chaussée du moulin. Une troupe de jeunes gens armés de fusils et de sabres traversa le pont malgré la défense de la sentinelle et du poste et se dirigea vers les rochers en direction du bois. Ils furent

404 DUVAL, 1887.

405 Il faudra même un ordre de transport des céréales comme le montre un épisode aussi relaté par Bidon : le 28 brumaire an II (18 novembre 1793), le sieur Jacques Jouvin, farinier au moulin de Damigny circule avec du blé soi-disant pour des fermiers sans ordre de transport. L'affaire finit devant le juge de paix de Damigny.

rapidement rattrapés par la garde nationale et dans l'échauffourée qui s'en suivit, l'un de ces fuyards fut tué à proximité du moulin.

Malgré tous ces épisodes dramatiques, la propriété du marquisat n'apparaît en aucune manière avoir fait partie des biens aliénés par la Nation lors des confiscations révolutionnaires⁴⁰⁶. La famille de Lisle, propriétaire avant la Révolution, n'est pas dessaisie de ses biens.

Le moulin a-t-il pour autant fonctionné pendant ces années ?

Une liste des moulins et usines en fonctionnement dans le district d'Alençon⁴⁰⁷ cite quinze établissements mais sans mentionner celui de Saint-Germain-du-Corbéis (six pour Alençon, et un pour chacune des communes suivantes : Damigny, Lonrai, Saint-Denis-sur-Sarthon, La Roche-Mabile, Pacé, Mieuxé, Gandelain, Semallé, Congé). Il semble surprenant que plusieurs parmi les autres soient mis au chômage lors de cette période, d'une part parce que la mouture des grains donc l'obtention de farine reste essentielle pour l'alimentation de la population et d'autre part parce que quelques-uns de ces moulins ont pu accroître (ou compléter) leur activité en cette période ; c'est le cas pour celui de Saint-Germain, comme cela est démontré par l'étude d'autres sources.

Un courrier daté du 7 messidor an III (27 juin 1795)⁴⁰⁸, émanant des sieurs Valframbert et Mannoury, fermiers des moulins d'Alençon pour le premier, Lancrel, Saint-Germain et Guéramé pour le second, nous apprend que ceux-ci ont converti en farine 2 270 quintaux de grains dans leurs moulins respectifs pour l'approvisionnement de l'Armée de Mayenne aux mois de ventôse et pluviôse de l'An II (janvier 1794). Ayant reçu cet ordre du Comité de subsistance établi à Alençon, ils réclament donc leur dû, d'un montant de 1 986 francs, aux administrateurs du département de l'Orne. Il semble que les choses ne soient pas réglées rapidement puisque le dit Mannoury n'accuse réception de sa quote-part dans le paiement que le 11 prairial an VIII (29 mai 1800). Une nouvelle réclamation de sa part pour paiement, datée du 22 ventôse an VII, précise qu'il a encore écrasé 1 165 quintaux de grains pour l'armée, pris dans le magasin de l'armée à Alençon, ce qu'atteste le dénommé Gautier, garde magasin⁴⁰⁹. Une autre indication, cette fois-ci de Jean Roussel, nouveau fermier du moulin de Saint-Germain nous apprend indirectement que celui-ci a fonctionné sans discontinuité pendant toutes ces années. Le dit Roussel dans un courrier daté du cinq germinal An X de la République (25 mars 1802), « se réclame à la justice du citoyen préfet qu'il en

406 Confiscation et vente des biens immobiliers appartenant à l'Église (à partir du décret du 2 novembre 1789), et par la suite ceux appartenant aux nobles émigrés (à partir du décret du 27 juillet 1792).

407 Arch. dép. Orne, 1 Q 67, L 696, années 1793/1795.

408 Arch. dép. Orne, 1 Q 67, 7 Messidor an III (27 juin 1795).

409 Ibid., 22 ventôse an VII.

faire ses poursuites à Saint-Germain⁴¹⁰». Il expose que le chemin d'Alençon à Saint-Germain, Hesloup, Moulin (le Carbonnel) et autres lieux, est impraticable par défaut de réparations des fossés qui l'environnent et le bordent, provoquant des inondations. Les propriétaires dont il cite la négligence sont : la « citoyenne » veuve du Catel d'Alençon pour un pré dont la jouissance est exercée par la Nation (après confiscation de biens de nobles) et qui cause le plus gros des dommages, la « citoyenne » Fontaine de Condé-sur-Sarthe pour une pièce de terre et un pré, et le citoyen Pollard de Saint-Germain pour un pré. Volontairement ou non, Roussel incrimine l'État qui est d'après lui, responsable des dommages. Le préfet Lamagdeleine confie l'affaire à son directeur des domaines. Celui-ci fait évaluer à 486 francs le montant des travaux à effectuer. Il décharge cependant l'État de toute responsabilité et la renvoie sur le fermier actuel, responsable à ses yeux de la détérioration du chemin par manque d'entretien des haies et fossés et qui doit donc supporter les frais de la réparation. Il ajoute cependant que « le comte de Lisle, propriétaire du moulin de Saint-Germain dont l'exploitation journalière a coopéré à la détérioration du chemin » pourrait lui aussi contribuer aux frais de cette réparation, selon un montant qui reste à déterminer par des experts. Aucun document ne permet de connaître la suite donnée à cette affaire, qui atteste néanmoins de l'activité du moulin au fil de ces années.

Le moulin à l'époque contemporaine

Un moulin et des aménagements sur la rivière, le difficile partage de l'eau

Le moulin et les meuniers du moulin de Saint-Germain sont contraints à un certain nombre de règles liées à la gestion de la rivière de la Sarthe : la gestion commune de la rivière et un système hydraulique spécifique à ce moulin. Ils ont su faire évoluer ce lieu, profitant des avancées techniques de chaque époque pour accroître leur volume de production. La rivière est un espace vivant, évolutif, dont le débit varie selon les saisons. Support de l'activité économique (entre autres) depuis des millénaires, celle-ci engendre un certain nombre de règles qu'il faut gérer de façon collective pour que les riverains ne soient pas lésés. Elles concernent les moulins et usines situés sur les rives des rivières mais aussi le monde de l'agriculture. De nombreux documents nous en révèlent la réalité. Parmi ceux relatifs à ceux du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, quelques-uns concernent François Roussel, meunier du moulin au début du XIX^e siècle qui se trouve au milieu d'histoires liées à des contraintes collectives car cette gestion commune de la rivière génère des droits mais aussi des devoirs.

Les prises d'eau intempestives sont un autre problème, rencontré dès le début du XIX^e siècle. Le 21 nivôse an 9 (11 décembre 1800), le préfet Lamagdeleine prend un arrêté concernant l'abaissement des vannes des moulins et usines, le curage des

410 Arch. dép. Orne, 1 Q 517, 5 germinal an X (25 mars 1802).

ruisseaux et rivières et les prises d'eau. Pour ce dernier point, il déclare, à l'article 23, que « les riverains peuvent tirer du lit des rivières ou ruisseaux, l'eau nécessaire à l'arrosage de leurs héritages⁴¹¹ mais qu'ils doivent avoir égard aux besoins des moulins ou usines que font mouvoir ces rivières ou ruisseaux ». L'article 24 précise quant à lui qu'« aucun des riverains ne peut jouir de cet avantage que pendant la quantité d'heures à lui assignée », et ensuite, dans chaque commune où se trouve une rivière ou ruisseau, le maire après avoir entendu les dires riverains, ainsi que ceux des propriétaires ou fermiers des moulins ou usines, et après avoir pris l'avis du conseil municipal, rédigerait un règlement qui fixerait le temps de l'irrigation pour chacun et concilierait autant que possible l'intérêt de l'agriculture avec celui des usines⁴¹². Un autre arrêté daté du 18 fructidor, an 11 (5 septembre 1803) renforce cette réglementation. Ce dernier ordonne l'exécution du précédent arrêté relatif à la constitution des règlements et au cas où ils n'existeraient pas, « fait défense à tous propriétaires, riverains de détourner le cours des ruisseaux et rivières qui alimentent les moulins et usines ».

Cependant les ordres du préfet restent vains et apparemment aucune commune de l'Orne ne fournit un règlement sur l'irrigation. Cela ne semble léser personne car, au fil du temps s'établit, dans toutes les justices de paix du département, une jurisprudence décidant en principe que « les riverains dans les communes où il n'y avait pas de règlement ne pouvaient se permettre aucune prise d'eau ».

Les choses en seraient restées là si un agriculteur n'avait pas déclenché les hostilités. Le dénommé Morel, cultivateur dans la commune de Coulonges, semble ignorer cet élément et détourne à son profit les eaux de la Sarthe. Devant cet état de fait, quelques meuniers locaux s'insurgent, et portent l'affaire en justice. Mais ces derniers sont alors déboutés par un jugement du tribunal civil d'Alençon qui décide que « dans les communes où il n'existe pas de règlement de prise d'eau, les meuniers ne peuvent se plaindre des dérivations qu'autant qu'elles seraient excessives ou abusives ». Ainsi toutes les communes de l'Orne traversées par la Sarthe sont concernées. Rejoints par d'autres, les meuniers constituent un « collectif de défense » et engagent une procédure qui passe par un courrier envoyé au préfet. Daté du 9 mars 1826, il est signé par douze d'entre eux dont les moulins sont situés en aval et en amont d'Alençon sur la Sarthe (partie « Orne », mais aussi partie « Sarthe ») : les sieurs Jean Bourgeois, meunier à Hesloup, Jean Vaugeois, meunier à Condé, François Roussel, meunier à Saint-Germain du Corbéis, Louis Roussel, meunier du moulin de Guéramé, commune d'Alençon, Joseph Lebouc meunier à Ozé, même commune, François Péan, meunier au Chevain, Pierre Julliard meunier à Aché, commune de Congé⁴¹³, Jean Collet meunier à Montaudin, sur la

411 Propriétés.

412 Arch. dép. Orne, S 1118, Courrier du 9 mars 1826.

413 Maintenant sur la commune de Valframbert.

commune du Chevain, Vallée, meunier du moulin d'Hauterive, Leprince, meunier à Rouellée, Frété meunier à Saint-Léger-sur-Sarthe et Chatelas, meunier au Mêle-sur-Sarthe.

Ils pensent que le principe proclamé par le tribunal civil d'Alençon aura pour effet d'absorber la totalité des eaux et de mettre leurs moulins au chômage pendant la sécheresse de l'été et réclament, pour prévenir un tel malheur, le retour aux articles de l'arrêté de décembre 1800 relatifs aux prises d'eau et aux règlements communaux. Un courrier du préfet informe le maire d'Alençon le 30 juin 1826 de l'existence de ce courrier et de la décision qu'il a prise à ce sujet (document 4).

Document 4. Courrier des meuniers cosignataires relatif aux prises d'eaux intempestives sur la rivière Sarthe, dont François Roussel, celui du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 9 mars 1826. Source : Arch. dép. Orne, S 1118.



Les documents postérieurs indiquent que la législation ornaise donne raison aux meuniers dans leur lutte contre l'illégalité des prises d'eau. Un arrêté du 20 juillet 1870 est consacré à cette question des prises d'eau pour l'irrigation. Il s'appuie sur la législation de l'an IX en précisant dans l'article 1, que « celles-ci sont interdites pendant les périodes de sécheresse dans les communes où il n'existe pas de règlement, excepté depuis le samedi à six heures du soir jusqu'au lundi matin à six heures du matin et que les riverains auront à s'entendre entre eux sur la durée de jouissance respective des eaux, ou à faire régler leurs droits judiciairement. Pour les communes ayant des règlements

pour les prises d'eau, il sera veillé à ce qu'ils soient strictement observés⁴¹⁴ ». Le combat des meuniers, dont celui de Saint-Germain-du-Corbéis n'aura pas été vain.

L'exigeante contrainte du curage des rivières

Cette contrainte est inhérente à l'histoire des seigneuries de par l'obligation des vassaux d'aller curer les biefs. Elle existe bien sûr à Saint-Germain jusqu'à la Révolution. La mention la plus ancienne retrouvée date du 10 septembre 1611 dans un acte relatif à la vente de ce moulin par Jacques du Bellay à Guillaume Codon, acte qui précise que les vassaux sont « sujets de curer les bieux ».

La législation du XIX^e siècle remplace celle de l'Ancien Régime. Comme pour les prises illicites d'eau, elle s'appuie sur plusieurs arrêtés, celui du 21 nivôse an IX (11 janvier 1801) et celui 14 floréal an XI (4 mai 1803). Ils ont pour but de faciliter le libre écoulement des eaux. Comme l'indique le préfet dans un courrier aux maires du département le 16 août 1845, « les débordements des rivières qui compromettent si gravement les récoltes de foin et causent des dommages si considérables, sont attribués en grande partie à l'encombrement et au rétrécissement des lits des rivières, à l'exhaussement des retenues des usines et à la négligence des propriétaires ou fermiers de ces usines qui ne lèvent pas leurs vannes en temps utiles ». S'il met en cause les usiniers, il pense que le premier problème vient de la largeur du lit des rivières, donc du curage. En effet, divers obstacles, vases, terres et graviers se trouvent amoncelés dans les rivières et des plantations, des constructions, des remblais même ont lieu dans leur lit », engendrant des inondations dans les propriétés jusqu'aux maisons⁴¹⁵.

Les deux arrêtés assujettissent chaque propriétaire de moulins ou usines dans ses chaussées et écluses, et chaque riverain le long de ses propriétés, à curer ou faire curer et nettoyer le lit de la rivière ou du ruisseau. Ils prescrivent d'effectuer ce curage à vif fonds, de rétablir l'ancienne largeur de la rivière ou du ruisseau, d'arracher les arbres ou souches, de couper les racines, de détruire les alluvions, d'enlever tout ce qui peut mettre obstacle au libre cours de l'eau, y compris dans les fossés, canaux, rigoles et autres ouvertures qui aboutissent aux cours d'eau. Ils donnent le pouvoir aux maires de faire exécuter les travaux au frais et dépens des propriétaires qui s'y seront refusés. Les années suivantes, on note une reprise en main de la gestion des curages par l'administration. Ainsi, en 1856, l'arrêté du préfet de l'Orne précise à l'article 1 que : « À l'avenir les projets de curage des différents cours d'eau du département de l'Orne seront étudiés par les soins de l'administration des Ponts-et-Chaussées ». Dès lors jusqu'au XX^e siècle, ils seront réglés par l'administration.

414 Arch. dép. Orne, S 1754, Arrêt du préfet relatif aux prises d'eau pour irrigations, 20 juillet 1870.

415 Arch. dép. Orne, 252 J 254, *Journal d'Alençon*, 11 septembre 1845.

La procédure dans les communes est balisée par la préfecture au niveau départemental, comme le montre une affiche datant du 12 juillet 1864, conservée dans les archives communales de Saint-Germain-du-Corbéis⁴¹⁶. Il s'agit en fait d'un procès-verbal d'annonce d'une enquête pour curage. Celui-ci devra être affiché dans la commune « tant à la porte de la mairie qu'à la porte de l'église et publié au son de caisse ou de trompe ». Pour la partie rivière Sarthe concernée, un registre sera déposé à la mairie d'Alençon entre le 17 juillet et le 2 août pour recevoir les observations des parties intéressées.

Un exemple de nettoyage de la rivière auprès de ce moulin est fourni par le *Journal d'Alençon* du 4 août 1845. Il mentionne que « lundi prochain, la rivière Sarthe sera mise à cours depuis Alençon jusqu'au moulin de Saint-Germain, afin que l'on puisse enlever les terres glaises qui ont servi à la confection des bâtardeaux du pont de bois construit pour le chemin de grande communication n°10 d'Alençon à Fresnaye dans le pré de l'hospice » et que les personnes intéressées par ces terres de bonne qualité prendront contact avec l'agent-voyer conducteur des travaux qui se rendra la veille à six heures du soir sur le pont. Le règlement d'eau du moulin de Saint-Germain de janvier 1852 mentionne bien cette obligation de curer les biefs. Dans l'article 9, il est stipulé que : « le permissionnaire ou ses ayant cause seront tenus d'effectuer le curage à fonds vif du bief de leur retenue dans toute l'amplitude du remous, toutes les fois que la nécessité s'en fera sentir et qu'ils en seront requis par l'autorité administrative, si mieux n'aiment les riverains opérer ce curage eux-mêmes et à leurs frais, sauf l'application des règlements locaux ». Une certaine liberté existe quant à la fréquence des travaux de curages, de même que le choix de leurs exécutants.

Le bail du moulin de 1885 mentionne encore cette servitude à l'article 8 : « Les preneurs cureront les fossés et rigoles chaque fois qu'il en sera besoin ». Cette servitude reste en vigueur au cours du XX^e siècle jusqu'au démantèlement du bief (canal d'amenée et canal de fuite) dans les années 1970. L'opération de curage s'appuie sur celle des écourées⁴¹⁷. Cette opération d'abaissement du niveau d'eau de la rivière pour nettoyage des rives ou des ouvrages a été plus ou moins bien vécue par les

416 Mairie de Saint-Germain-du-Corbéis, Fonds « Rivières et moulins », Procès-verbal pour enquête de curage, 12 juillet 1864.

417 Terme qui est propre aux départements qu'arrosent la Mayenne et la Sarthe, employé tel quel dans les documents ornaï du début du XIX^e siècle. Il s'agit d'opération qui consiste à ramener une rivière à son niveau d'étiage naturel (le niveau le plus bas connu d'un ruisseau), et même à l'assécher, en ouvrant simultanément les pertuis (ouvertures ménagées dans un barrage pour la navigation, en usage depuis l'Antiquité, ancêtre de l'écluse) de tous ses barrages puis en les refermant en commençant par l'amont. La mise à sec ainsi effectuée permet d'intervenir sur les ouvrages et les biefs qui ont besoin de réparations, de curage, etc. Pour une efficacité optimale, l'on pratique l'écourée à partir du plus loin possible en amont du ou des lieux où doivent s'effectuer les travaux, et l'on referme les pertuis les uns après les autres, en commençant toujours par l'amont, de manière à assécher le plus longtemps et le plus parfaitement possible la zone de travaux.

meuniers. Au début du XIX^e siècle, les écourues ont lieu tous les ans comme le précise un document de 1824, voire deux fois, pendant 96 heures et selon un horaire précis par commune, chacune en décalé par rapport aux autres. Ainsi, en 1827, pour le moulin de Saint-Germain la première écourue commence le 2 août à 1h30 du matin et la seconde, le 27 août à 1h30 du matin. Cette « écourue générale » concerne bien sûr le dit François Roussel, meunier pour le moins négligent comme le montre l'histoire suivante⁴¹⁸.

Un procès-verbal de visite de Pierre Louis Aubron, commissaire de police de la ville d'Alençon nous apprend que le 4 août 1824, celui-ci s'est transporté aux moulins d'Ozé, du Pont de Sarthe, de Guéramé et de Saint-Germain pour s'assurer si les pales, vannes et vantelles des dits moulins étaient levées. Si pour les premiers c'était bien le cas, pour le dernier cela n'était pas fait. Par conséquent le commissaire rédigea un rapport destiné à monsieur le Baron Séguier, Préfet de l'Orne. Il met en cause nommément le sieur Roussel, expliquant que les pales, vannes et vantelles n'étaient pas levées et que le moulin était en pleine activité. Le lendemain, le 5 août, le préfet écrit au maire de Saint-Germain pour lui notifier la chose et lui demander de faire exécuter cette mesure et que d'autre part, François Roussel serait cité en police pour y être condamné aux peines et amendes prononcées par la loi. Le jour suivant le 6 août, le maire de Saint-Germain répond au préfet et plaide en faveur de son concitoyen en ces termes :

« J'ai l'honneur de vous demander grâce pour le meunier de Saint-Germain, mon adjoint qui a été désobéissant en ne levant pas au jour fixé les pales de son moulin. Il reconnaît bien tout son tort et il vous demande pardon ». Il explique l'erreur de Roussel par le fait que celui-ci croyait être prévenu huit jours en avance pour qu'il ait le temps de se précautionner de la disette de farine qui pourrait avoir lieu pendant les quatre jours de l'écourue. De plus, il avait plusieurs sacs de grains à moudre dans son moulin. De plus, le maire indique n'avoir reçu la lettre du préfet que le 1^{er} août, ce qui ne permettait pas aux personnes de réclamer leur farine pour « cuire de suite ».

En conclusion, il sollicite le préfet de sa mansuétude et lui demande de pardonner pour cette fois (il est à noter que la même procédure avait déjà existé en 1822 pour Louis Roussel, frère du précédent, meunier du moulin de Guéramé proche) et que si pareille désobéissance arrivait de nouveau, il certifie qu'il dénoncerait cet acte. Mais cela ne doit pas être un cas isolé à cette époque comme le montre un document datant du 10 juillet 1827. Il s'agit un courrier du préfet de la Sarthe adressé à tous les maires des communes bordées par les rivières Sarthe, Huisne (donc cela concerne aussi les communes ornaïses et c'est pourquoi ce document se trouve dans des archives ornaïses) et Loir, les incite à « la surveillance qu'exige assez généralement la négligence que les meuniers

418 Arch. dép. Orne, S 1118, Dossier sur l'écourue de la rivière Sarthe concernant François Roussel meunier de Saint-Germain du Corbéis, 28 août 1822- 6 août 1824.

apportent à s'y conformer ». Devant de tels comportements l'administration réagit. Les écourues et les curages vont être très réglementés par la suite. L'arrêté de 1856 stipule à l'article 3 que : « les maires des communes concernées, avec l'aide de l'ingénieur en chef du département, devront parcourir les cours d'eau, prévenir propriétaires et usiniers pour déterminer :

- les largeurs et profondeurs à donner aux différentes parties des cours d'eau,
- l'étendue du *remou*⁴¹⁹ des usines dans l'amplitude de la retenue,
- les époques qu'il convient de fixer pour les curages et les faucardements⁴²⁰ périodiques et la durée des périodes »,

le tout consigné dans un procès-verbal pour chaque cours d'eau et pour chaque commune. Ainsi, l'administration espère-t-elle dorénavant limiter les cas de refus d'obtempérer. Au XX^e siècle, les projets de curages s'effectuent dans le cadre d'adjudications des travaux avec un cahier des charges précis, la tenue d'un registre des propriétaires riverains et sont réalisés par des sociétés spécialisées. C'est ce que l'on observe par exemple en 1935 avec le curage de la rivière Sarthe dans Alençon⁴²¹. Ils sont toujours maintenus de nos jours, même si l'activité industrielle des rivières n'existe pratiquement plus.

Le règlement d'eau du moulin en 1852 et les travaux effectués

Toute une procédure administrative se met en place dans les années 1840 pour l'établissement d'un règlement d'eau au moulin de Saint-Germain.

Le propriétaire en est Louis Druet-Desvaux à partir de 1842. Il est à l'époque sous-préfet, demeurant à Saint-Mars-d'Égrenne. Plus tard en 1848, il devient député de l'Orne, et comme tel, personnalité ornaise ayant un certain pouvoir⁴²². Il a acheté ce moulin ainsi que celui de Guéramé à Alençon (le moulin en amont) à M. Jean Roussel, agriculteur de Valframbert. Cette double possession complique les choses puisqu'il souhaite lier les deux propriétés dans leurs évolutions respectives⁴²³.

Cette procédure mettra une dizaine d'années avant qu'elle n'aboutisse à un règlement d'eau pour le moulin de Saint-Germain. Le moins que l'on puisse en dire, c'est que Louis Druet-Desvaux a laissé traîner les choses en longueur, remettant en cause le bien fondé de cette demande et essayant par tous les moyens de faire supporter les frais occasionnés par les travaux à l'administration. Celle-ci s'inscrit dans un long

419 Remou : emprise de la machinerie du moulin ou de l'usine sur le cours d'eau.

420 Faucardement, maintenant faucardage : action de couper les végétaux aquatiques.

421 Arch. Dép. Orne, S 1757, Dossier des curages de la rivière Sarthe, 1920-1940.

422 Voir la biographie dans la rubrique des propriétaires.

423 Le moulin de Guéramé obtient son règlement d'eau le 20 mars 1848, soit quatre ans avant celui de Saint-Germain-du-Corbéis.

contentieux l'opposant à Monsieur de Jumilhac, propriétaire du moulin de Sarthe à Alençon⁴²⁴.

D'après les éléments conservés, l'échange épistolaire entre Druet-Desvaux et les autorités commence en 1842. Au milieu de l'année, ce dernier demande à l'administration l'autorisation d'allonger le déversoir du moulin de Guéramé. Cet allongement se justifie suite à la reconstruction du moulin de Sarthe à Alençon en 1841 par M. de Jumillac, ce qui a engendré des modifications du cours de la rivière et des perturbations des ouvrages régulateurs des moulins en amont et en aval de celui-ci. Le 27 septembre, il reçoit un courrier du préfet de l'Orne l'informant non seulement du refus pour cet allongement mais en plus de la mise en place d'une enquête effectuée par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées relative au fonctionnement du moulin de Saint-Germain et à sa gestion des eaux de la Sarthe. L'ingénieur effectue l'enquête rapidement et il préconise d'abaisser et de rallonger le déversoir du moulin de Saint-Germain de dix mètres, « dans l'intérêt du moulin ».

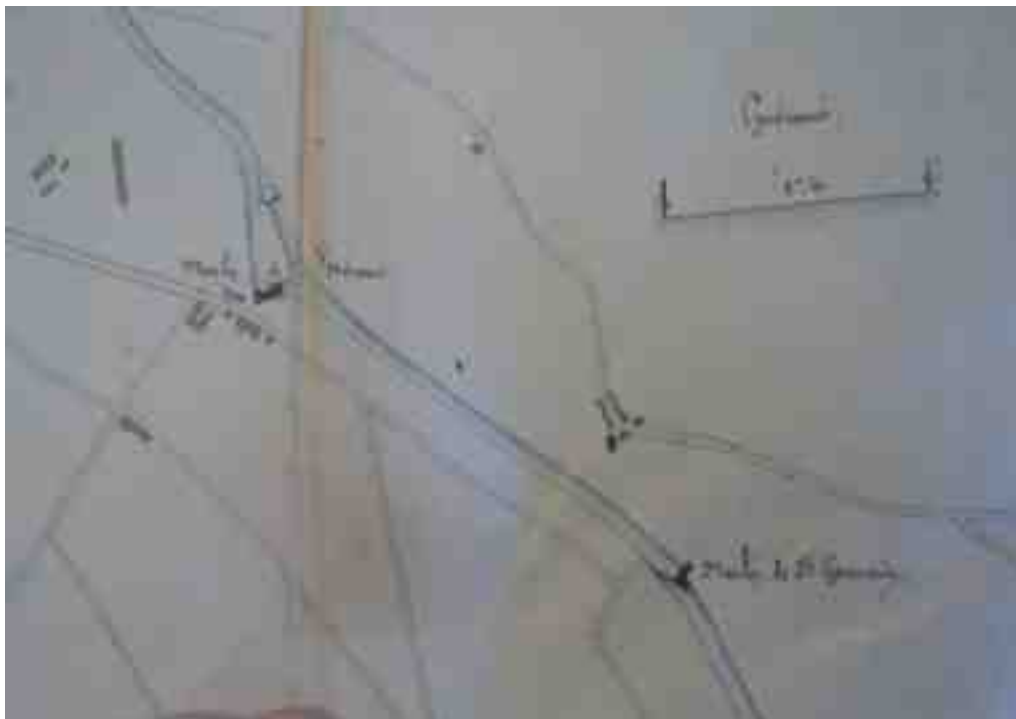
Le 27 octobre suivant, Druet-Desvaux répond au préfet que : « le bief entre les moulins de Guéramé et de Saint-Germain, est l'un de ceux de la Sarthe, où les eaux sont les plus plates et les plus stagnantes et où la roue du moulin supérieur, celle de Guéramé, patouille davantage, quand les eaux du bief sont au niveau du déversoir du moulin de Saint-Germain ». Outre un aspect financier qui lui pose problème (3 à 4 000 francs de dépenses à ses frais), c'est aussi l'aspect technique que le sieur Druet-Desvaux met en avant pour contrecarrer cette mesure : pourquoi imposer seulement un règlement au moulin du bas et aucun à celui du haut, alors que les deux sont forcément liés par le cours de la rivière, car il faut « que cette mesure soit connexe et traitée simultanément entre les deux moulins, et peut-être plus loin encore », comme il l'écrit. Il poursuit en précisant que cet état de choses étant défavorable au moulin de Guéramé « a donné lieu d'établir à son bénéfice une servitude insolite et extraordinaire qu'une des pales de fond de ce moulin doit être levée aussitôt que le moulin cesse de moudre ».

Druet-Desvaux pense que si le déversoir du moulin de Guéramé était prolongé sans que celui de Saint-Germain ne le fut pas, « les eaux entrant dans le bief en double quantité, et ne pouvant sortir dans une semblable proportion, il y aurait recrudescence des eaux aussi défavorable aux habitations souveraines et à leur salubrité, qu'au moulin de Guéramé qui cesserait de tourner une partie de l'année » (carte 18).

424 Un rapport de 47 pages daté du 31 mai 1846 et relatif au moulin de Guéramé par M. Louis Druet-Desvaux et une réfutation de ce rapport par M. De Jumilhac sont encore conservés. Les deux parties s'y opposent dans le cadre d'une procédure qui va durer du 17 juin 1842 au 27 janvier 1845, chacun rejetant sur l'autre les inondations de la Sarthe en aval du moulin de Sarthe. Le premier les impute aux travaux du nouveau moulin en 1841 (nouvelle turbine et déversoir reconstruit plus long), alors que le second les attribue à l'insuffisance du barrage et des vannes de décharge de Guéramé. (Arch. dép. Orne, Per SHAO 4987, document photocopié).

Carte 18. Plan de la rivière Sarthe entre le moulin de Guéramé en aval et le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 1855, Échelle 1/2500^e, N ◀.

Source : Arch. dép. Orne, 1812 W 1.



Il souhaite donc l'intervention du préfet pour que les deux moulins soient associés à la recherche d'une solution et que le règlement d'eau soit borné aux deux moulins.

Selon lui, cette histoire jette un discrédit sur le moulin de Saint-Germain et la famille Roussel, ancien propriétaire et il annonce d'ailleurs l'avoir récemment mis en vente, à un prix juste, selon lui, mais bien inférieur à ceux de Guéramé et d'Ozé.

Pour davantage appuyer sa position, M. Druet-Devaux se fend d'un autre courrier le 17 novembre suivant, avec une argumentation plus poussée pour que la mesure d'élargissement du barrage du moulin de Saint-Germain touche aussi celui de Guéramé. Une réponse lui est faite verbalement quelques jours plus tard par les services de la préfecture (il est inscrit en marge de la lettre : « cette lettre a été lue à M. Desvaux le 24 novembre 1842), l'expédition en a été suspendue jusqu'à sa détermination définitive pour le règlement du moulin de Saint-Germain qu'il a demandé, et dont il s'est désisté le 30 décembre (voir sa lettre) ».

On lui indique qu'ayant été sollicité par un tiers intéressé, l'administration ne peut se refuser à régler (proposer un règlement par les ingénieurs) pour un moulin. Ainsi en va-t-il pour celui de Guéramé. Mais cette mesure s'applique automatiquement pour celui

de Saint-Germain. La demande d'enquête prescrite a été envoyée au maire de la commune de Saint-Germain-du-Corbéis.

M. Druet-Desvaux semble quelque peu surpris par la puissance du droit public que l'administration possède pour faire régler les usines et prescrire les mesures propres à prévenir tout dommage public. De plus, il lui est répondu que les frais d'étude sont à la charge des propriétaires des usines. M. Desvaux rétorque que son usine (moulin) a perdu 10 000 francs, équivalant au quart de valeur (courrier du 17 novembre 1842).

Le 30 novembre, dans un nouveau courrier adressé au préfet, il demande à ce dernier « de considérer sa demande comme non avenue, quelle que soit la mesure qui soit adoptée au moulin de Guéramé ».

Les choses semblent rester en l'état dans les mois suivants mais la procédure va reprendre en septembre 1843 avec un courrier, en date du 1er septembre, provenant des propriétaires des prairies situées sur la Sarthe entre le moulin de Guéramé et celui de Saint-Germain. Ces derniers se plaignent de dommages qui leurs sont occasionnés par le moulin de Saint-Germain car leurs prairies sont fréquemment inondées par la suite de l'insuffisance des débouchés que le déversoir et les vannées du moulin donnent aux eaux. Ils demandent donc que cette usine soit réglée le plus tôt possible. Le préfet de l'Orne, sollicité, adresse un courrier au maire de Saint-Germain-du-Corbéis le 9 septembre 1843 en le sommant de faire afficher la réclamation des dits propriétaires « à la porte inférieure de la mairie pendant vingt jours » afin que les intéressés soient entendus avant la venue des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées.

Le certificat de publication est délivré le 1^{er} décembre par le maire de la commune. L'arrêté du 9 janvier 1744, décrète :

- Article 1 : « qu'il sera procédé aux études d'un règlement pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis et qu'à cet effet un ingénieur des Ponts-et-Chaussées se rendra sur les lieux pour entendre les intéressés et y faire les opérations nécessaires »,
- Article 2 : « que l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté ».

La visite des lieux est effectuée le 22 janvier 1844 par l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement d'Alençon et son rapport rendu le 16 août suivant, avec plans et profils joints. Les choses ne semblent pas évoluer pendant deux années puisque ces éléments sont repris dans un courrier du service des Ponts-et-Chaussées de l'Orne du 24 mars 1846 envoyé au maire de Saint-Germain-du-Corbéis. Y est joint un rapport incluant des frais d'honoraires d'un total de 91,30 francs, datant des 27 février et 1^{er} mars précédents, apparemment pour le même type d'opération (vacations pour

déplacements sur le terrain - dont une location de barque, vacations pour rédaction des rapports). Cela signifie-t-il que les premières opérations n'aient pas eu de suite et que l'on assiste à une reprise totale du dossier deux ans plus tard ?

Quoi qu'il en soit, l'enquête concernant le règlement du moulin est close le 15 mai 1846 et les services des Ponts-et-Chaussées invitent le sieur Druet-Desvaux à faire parvenir ses observations pour le 15 août au plus tard (lettre du 29 juin 1846). Mais entre-temps, le préfet lui accorde un délai supplémentaire pour la réponse, qui finalement n'arrive que... le 18 décembre 1847, ce retard étant justifié par Druet-Desvaux par le fait qu'il attendait le règlement lié des deux moulins. Le 30 décembre 1847, accompagné d'un courrier récapitulatif, le préfet envoie un règlement au ministre des travaux publics, proposant le maintien de l'activité du moulin à blé de Saint-Germain-du-Corbéis à la condition de l'exécution des travaux prescrits par le règlement du moulin, et notamment le respect de la fixation d'un certain niveau de la retenue.

Mais, un nouvel élément est fourni par le ministère des travaux publics dans un courrier daté du 29 mars 1848 et envoyé au préfet. Le sieur Druet-Desvaux demande à avoir communication du dossier relatif au règlement du dit moulin, objectant qu'il n'a pas une complète et suffisante connaissance des documents sur lesquelles sont basées les propositions faites, ce qui reporte d'autant l'élaboration définitive du règlement d'eau⁴²⁵.

Il faut encore plus d'une année pour que le projet de règlement soit quand même terminé et il est consultable le 30 novembre 1849 à la préfecture. Cependant, nouveau rebondissement, le 18 mars 1850 : dans un courrier qu'il adresse au ministre, M. Druet-Desvaux refuse de payer les 139,30 francs qui lui sont maintenant réclamés pour la constitution du dossier de règlement, en arguant que cette réclamation est mal fondée du fait que l'usine concernée existait avant 1789⁴²⁶. Il pense que les usines (moulins) antérieures à cette date, sont censées être pourvues d'un règlement et, par ce, ne peuvent être nuisibles dans un intérêt public. Par conséquent, les frais de l'instruction, engagée par « quelques riverains tellement indifférents à son résultat que la plupart n'ont pas comparu à l'enquête et qu'aucun ne s'occupe de la voir terminer » doivent être supportés par ceux-ci. L'affaire traîne encore puisque le 30 septembre 1850, ce dernier « s'accorde » un délai pour produire ses observations sur le moulin en

425 Le ministre souligne bien que : « rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à ce propriétaire, l'Administration désirant avant tout que dans ces sortes d'affaires les parties ne puissent jamais se prévaloir de n'avoir pas été mis suffisamment à même d'être entendues dans leurs dires et observations ».

426 Elle est donc fondée en titre et n'est pas soumise à la même réglementation que les usines établies après 1789, fondées sur titre.

question. Il admet être fort en retard, mais que sur cette enquête, entamée sept ans auparavant « nul n'en a poursuivi l'exécution » et qu'il pensait celle-ci « véritablement tombée en désuétude ». Ne voulant manifestement pas que ce projet aboutisse, Druet-Desvaux demande un délai supplémentaire de réflexion en janvier 1851.

Par courriers interposés, il réussit même à faire ajourner le rapport du ministre sur le règlement, cette fois en précisant que, pour le règlement établi il y a peu d'années pour les moulins et terrains supérieurs (en amont), personne, qu'il soit usinier ou propriétaire riverain, n'en a demandé l'exécution. L'affaire est cependant terminée le 14 janvier 1852, soit dix années après le lancement de la procédure avec l'arrivée du règlement, signé au palais des Tuileries à Paris⁴²⁷.

Il comporte quatorze articles dont les quatre premiers, spécifiques au site, sont manuscrits, et les dix suivants, plus généralistes, sont pré-imprimés :

Article 1 : Le sieur Druet-Desvaux est autorisé à maintenir en activité le moulin à blé de Saint-Germain-du-Corbéis, aux conditions suivantes :

Article 2 : Le niveau de la retenue sera fixé à la cote de 7,20 m du nivellement général, c'est à dire à 1,43 m en contrebas du repère provisoire pris sur le seuil en pierre de taille de la porte d'entrée de la *scierie* établie au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, laquelle porte a une hauteur de 2,80 m et se trouve à de 3,77 m en contrebas de l'appui de la fenêtre supérieure,

Article 3 : Le déversoir sera établi dans son emplacement actuel ; il sera arasé à la hauteur fixée ci-dessus pour la retenue ; sa longueur sera portée à 20 mètres.

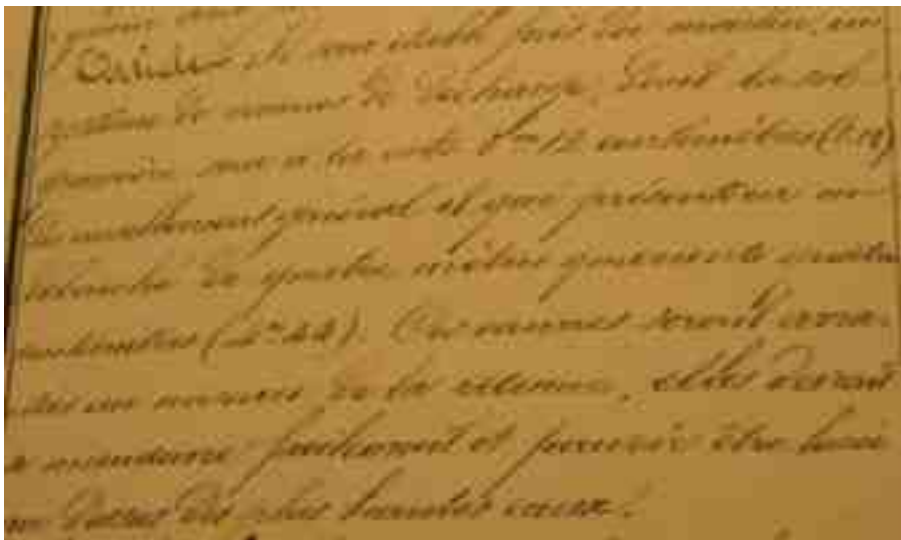
Article 4 : Il sera établi auprès du moulin un système de vannes de décharge, dont la sole gravière sera à la cote de 8,12 m du nivellement général et qui présentera un débouché de quatre mètres quarante quatre centimètres (4^m44). Ces vannes seront arasées au niveau de la retenue ; elles devront se manœuvrer facilement et pouvoir être levées au dessus des plus hautes eaux (document 5).

Dans les articles suivants, il est fait mention des obligations de l'usinier (le meunier) et du propriétaire du moulin dans un respect de la police et du mode de distribution des eaux dont ils sont autorisés à faire usage (levage des vannes en cas de dépassement du niveau légal de retenue, pose – avant un an et entretien d'un repère définitif à un point zéro, etc.).

427 Arch. dép. Orne, S 1087, Moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.

**Document 5. Règlement pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis,
daté du 14 janvier 1852 ; l'article 4 relatif au système de vannes de décharge.**

Source : Arch. dép. Orne, S 1087.



Dans le contentieux qui l'oppose à Druet-Desvaux⁴²⁸, de Jumilhac fournit, en octobre 1845, les éléments suivants concernant les déversoirs, les hauteurs de chute et la situation des déversoirs par rapport aux plus basses prairies des moulins en aval de celui de Saint-Germain et qui viennent compléter toutes ces données (à mettre en relation avec la carte 16 précédente) :

- longueur des bassins : Ozé 2900 m, Montaudin 2800 m, Aché 2300 m, Condé 2300 m, le Chevain 2200m, Alençon (pont de Sarthe) 2000 m, Guéramé 1300 m et Saint-Germain 900 m,
- hauteur des chutes : Alençon 1,22 m, Saint-Germain 1 m, Chenai 0,98 m, Le Chevain 0,91 m, Ozé 0,87 m, Aché 0,85 m, Montaudin 0,78 m, Guéramé 0,74 m, Condé 0,65 m,
- situation des déversoirs par rapport aux plus basses prairies : contrehaut : Montaudin à 0,52 m, Aché 0,06 m ; contrebas : Ozé 0,06 m, Alençon 0,24 m, Guéramé 0,34 m, Condé 0,35 m et Saint-Germain 0,52 m.

Parmi ceux cités et tous en amont, le moulin de Saint-Germain présente les particularités d'avoir le plus court bassin (900 m), une des plus hautes hauteurs de chute (1 m) et l'encaissement le plus marqué à 0,52 m au-dessous des plus basses prairies. Ce dernier point semble donner tort aux propriétaires qui se plaignaient de l'inondation de leurs prairies en 1843.

⁴²⁸ Arch. dép. Orne, Per SHAO 4987, document photocopie.

Le maire de la commune reçoit officiellement la notification d'autorisation de fonctionnement du moulin le 12 mars 1852, mais il est probable que le dit moulin n'a jamais cessé son activité au cours de ces années passées. Le maire tient d'ailleurs à notifier ce règlement au meunier de l'époque, Victor Elloin⁴²⁹.

Les contraintes administratives et les ultimatums semblent n'avoir aucune prise sur Druet-Desvaux. Un an après, les travaux n'ont toujours pas été effectués, comme le souligne un courrier du dénommé Jean Lambert, entrepreneur de bâtiments demeurant à Alençon. Ce dernier expose qu'un de ces prés, voisin d'un autre appartenant à Druet-Desvaux qui longe la Sarthe, a été inondé par suite du creusement de la chaussée, intervenu, soit par faute de précautions, soit par faute de réparations.

Certainement mis dans l'injonction de faire les travaux, M. Druet-Desvaux s'exécute enfin et ceux-ci sont effectués au cours de l'année 1854. Un procès-verbal de récolement est daté du 29 septembre 1854. Il est signé par Müller, ingénieur ordinaire, contresigné par l'ingénieur en chef Dufresne, et l'acte a lieu en présence du maire de Saint-Germain, de M. Bigot-Pontménil, propriétaire-riverain et du propriétaire des lieux, Druet-Desvaux. La réception définitive des travaux est accordée car les travaux correspondent au décret du 14 janvier 1852. Même si quelques éléments diffèrent, ils n'influent pas sur le bon respect des règles édictées : la longueur du déversoir présente une longueur de 19,50 m au lieu des 20 mètres demandés, le second vannage est de 0,01 m trop élevé et le premier (qui représente plus du quart du débouché) est de 0,14 m trop bas.

Les travaux au vannage de décharge après 1852

Dans un courrier du 17 septembre 1861, Druet-Desvaux, dorénavant domicilié rue du Château à Alençon, expose que le moulin dont il est propriétaire est pourvu de deux empacements. L'un a été construit suite au règlement d'eau de 1852 et l'autre, fort ancien, menace de s'écrouler. Il souhaite profiter de sa reconstruction pour opérer un changement de vanne : à la place des deux pales les plus près du moulin et présentant une largeur de 1,52 m, il propose de faire placer une seule pale plus large, ce qui permettrait un écoulement plus rapide, « un avantage pour le public », selon ses propres termes. Celle-ci serait manœuvrée au moyen d'un engrenage eu lieu des tourniquets et leviers existants.

Avec un certain culot, quand on connaît les éléments antérieurs, il précise que ces changements et constructions sont fort urgents, et il prie le préfet de vouloir ordonner les mesures nécessaires pour que cette affaire soit instruite le plus promptement possible. La réponse de l'administration le 11 octobre suivant est rapide. Le sieur

429 Arch. dép. Orne, S 1087, Moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.

Druet-Desvaux est autorisé à réparer le vannage de décharge du moulin, sous un délai de trois mois, mais les nouveaux ouvrages devront satisfaire aux prescriptions de l'article 4 du décret du 14 janvier 1852. Il est donc implicitement autorisé à ne faire qu'une pale mais la largeur du vannage (le débouché) devra être de 4,44 m. Aucun élément ne permet de savoir si Druet-Desvaux a donné suite à cette affaire...

La passerelle surélevée sur le déversoir du moulin et le nouveau pont

Le déversoir du moulin a été assez large et puissant pour pouvoir y implanter, depuis un temps reculé, un chemin de passage sur les dalles de granite en partie sommitale et qui permet de traverser la Sarthe. Mais le délabrement de l'ensemble commence à présenter des dangers de circulation dès les années 1880 et se pose alors la question épineuse du coût des réparations et du payeur. Le propriétaire du moulin pose la question de la révocabilité de ce droit de passage.

Par une délibération en date du 14 août 1881, le conseil municipal de Saint-Germain-du-Corbéis émet l'avis qu'il y a lieu de réparer, à bref délai, la passerelle du moulin qui présente des dangers pour la circulation. En effet, l'une des grandes dalles en pierre est cassée au milieu, plusieurs piliers également en pierre supportant ces dalles et les maçonneries d'appui sont détériorés, suite aux grandes eaux du mois de novembre précédent. Sur décision du conseil municipal, des madriers en bois emportés par les eaux, ont même été remplacés provisoirement par d'autres en bois de sapin. Le financement de ces travaux effectués et à venir pose problème et le conseil municipal est d'avis qu'ils relèvent du propriétaire du moulin de l'époque, Albert Leguay.

Avisé par le maire, celui-ci a rétorqué qu'en échange du paiement de ces travaux, il souhaitait recevoir une reconnaissance par laquelle le maire attestait que personne n'avait le droit de passage sur cette passerelle et que « si on y passait ce n'était qu'à titre gracieux et par pure tolérance », ce qu'a refusé le maire. Ce dernier sollicite donc le préfet pour qu'il détermine à qui incombe le soin de faire ces réparations. Le préfet lui répond par courrier le 18 novembre 1881, en précisant qu'il délègue les ingénieurs du service hydraulique à se rendre sur place et à indiquer si le maintien de la passerelle dans son état actuel peut être cause de dangers. Il pense cependant comme le conseil municipal que les frais de réparation reviennent au propriétaire.

Desrozières, ingénieur des Ponts-et-Chaussées se rend sur place et fournit un rapport le 19 octobre. Il y a constaté les faits suivants : « La passerelle du moulin se composait à l'origine de trois rangées de dalles de granite, encastrant deux files de madriers pour les roues des voitures ; elle avait 3 m de largeur. À l'heure actuelle, les files de dalles et de madriers situés vers l'aval ont complètement disparu. Plusieurs dalles de la file

moyenne ont également disparu et sont remplacées par de simples planches. Enfin, les avant-becs amont sont disloqués et ne peuvent guère résister à de nouvelles crues ; leur chute entraînera celle de plusieurs dalles de la rangée amont. Une de ces dalles, ainsi, que l'indique le conseil municipal est complètement cassée ».

Il poursuit en précisant que « la largeur de la passerelle est réduite à deux mètres à peine, et cette largeur se réduira certainement à un bref délai, en plusieurs points par la chute de nouvelles dalles. Il pense que « la situation pour les piétons, assez mal assurée dès aujourd'hui, sera alors certainement très dangereuse ». Il en conclut que « nous devons constater que, si le passage reste ouvert au public, l'intérêt et la sécurité générale exige des réparations sérieuses et immédiates ».

Desrozières en reste donc à la partie technique, précisant bien que le document qu'il fournit, « ne préjuge en rien sur les questions de droit soulevées par la commune et le propriétaire ». Ce chemin est un élément important dans l'histoire de ce moulin, comme le précise un extrait du registre de délibérations du conseil municipal datant du 14 octobre 1920. Faisant suite à une demande de l'intéressé le 13 septembre précédent, il indique l'achat d'un talus sur le chemin vicinal ordinaire n° 2 menant au moulin par Émile Narrais. Comme il est mentionné, M. Narrais, « bénéficiera des jeunes arbres complantés dans le talus de la parcelle à condition d'établir une clôture destinée à prévenir les accidents »⁴³⁰.

Au cours du XX^e siècle, ce chemin deviendra progressivement propriété du moulin sans droit de passage (inutile de toutes façons par la destruction de la passerelle). Yves Dossal nous donne la suite de cette affaire retrouvée dans les délibérations du conseil municipal: le 14 août 1883, celui-ci décide de faire remplacer les dalles cassées de la passerelle du moulin en notifiant au propriétaire, Leguay, que ce passage est public et qu'il ne peut en conséquence en réglementer l'accès⁴³¹. Mais, ce passage fort ancien est devenu bien insuffisant pour le trafic de l'époque.

Un vaste projet de nouveau pont était déjà, depuis les années 1870, dans les cartons du conseil général de l'Orne. Condé était en lice pour obtenir cet ouvrage, situé à mi-distance entre Saint-Céneri et Alençon. Mais la commune se désiste en 1891. Celle de Saint-Germain lui emboîte le pas et l'inscrit à son programme des travaux pour une réalisation en 1893⁴³². Le pont met fin à l'utilisation publique de ce passage situé sur la chaussée du barrage (illustration 47).

430 Arch. dép. Orne, O 205, Extrait du registre de délibérations du conseil municipal, 14 octobre 1920.

431 DOSSAL, 1995, p. 37.

432 Un autre pont, celui de « Guéramé » sera mis en service en 1983.

Illustration 47. Carte postale du début du XX^e siècle montrant la passerelle sur le déversoir du moulin sur la gauche et plus loin sur la rivière, le nouveau pont, à Saint-Germain-du-Corbéis. Collection Maudet.



Un nouveau barrage

Le barrage subit au fil des années les outrages du temps, d'autant plus qu'en 1977, le système hydraulique du moulin est détruit (voir plus loin). Subissant les crues des hivers 1993 et 1995, l'ouvrage se trouve peu à peu fort dégradé. Un article de *Ouest-France* du 2 mai 1994 résume la situation en ces termes : « La vanne cède au barrage du Moulin Maudet : la Sarthe a baissé d'un mètre ». Vito Vitti de la direction départementale de l'équipement explique alors que cet écroulement a provoqué la forte baisse de la rivière. La digue étant fort ancienne, la fondation sur laquelle est posée le barrage étant instable, une lourde facture étant à prévoir, la question se pose alors du fait de maintenir ce barrage qui n'a plus l'utilité d'être. Ce point de vue est partagé par Jean-Paul Doron du syndicat des pêcheurs pour qui « Il faut détruire purement et simplement le barrage pour redonner à la rivière son vrai visage, sans la main de l'homme »⁴³³. Mais M. Thibault, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Sarthe n'est pas d'accord avec ce point de vue. Dès 1996, un projet de rénovation est porté par le SIARS (dont le siège social est d'ailleurs situé en mairie de Saint-Germain)⁴³⁴. Mais, toujours opposé au projet, Jean-Paul Doron déclare en juillet 1998 que ce projet est stupide et irresponsable⁴³⁵.

433 *Journal Ouest-France* du 25 mai 1994, « Saint-Germain-du-Corbéis, La vanne cède au Moulin de Maudet ».

434 Arch. dép. Orne, 1812 W 1. *Élévation du projet de rénovation du barrage de Saint-Germain-du-Corbéis*, 4 mars 1996 et *Plan de masse du barrage*, avril 1997.

435 *Journal l'Orne-Hebdo* du 16 juillet 1998 : « Indispensable pour les uns, inutile et néfaste pour les autres ».

Le SIARS, conciliant, veut alors proposer un aménagement qui tienne compte des divers points de vue. Dans un courrier datant du 1^{er} octobre 1998 adressé à l'inspecteur régional de l'environnement, M. Thibault explique que « les travaux concernent surtout les ouvrages hydrauliques mais que le syndicat a souhaité associer à cette réalisation la mise en place de passes pour le franchissement du poisson sur cet ouvrage »⁴³⁶. Un cahier des charges très précis y est adjoint. En novembre 1999, après trois ans de procédures et de travaux, effectués entre mai 1998 et juin 1999, un nouveau barrage est inauguré. Le 19 novembre, un article du journal *Ouest-France*⁴³⁷ relate l'inauguration du nouvel ouvrage en précisant que celui-ci joue un rôle important pour la tenue des berges et l'écoulement des eaux pluviales de l'agglomération [alençonnaise], et qu'après son effondrement il n'y avait plus d'eau entre l'hôpital d'Alençon et le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis ».

Selon les propos de M. Gaston Thibault, « cet ouvrage est neuf, il est assis sur des fondations profondes, dont la partie la plus importante est couverte par l'eau. Il s'agit d'un rideau de *palplanches* en acier disposées de part et d'autre du barrage et dont les plus profondes ont été enfoncées jusqu'à dix mètres sous le fond de la rivière. Au total, ce sont 70 tonnes de fondations pour éviter l'accident de 1995 lorsque le sol emporté par la force de la crue s'était dérobé sous les piliers. Des enrochements (blocs de pierres) assurent également la stabilité des berges ». Daniel Beck, technicien de la direction départementale de l'agriculture ajoute quant à lui que « le nouvel ouvrage est transparent aux crues et ne représente plus un obstacle. Que l'hiver l'ouverture des vannes [automatiques] fait évacuer les alluvions et que le chenal d'écoulement est ainsi entretenu, et que l'été un clapet régule le niveau et que le gros du débit est alors absorbé par les deux passes à poissons qui ont été créées : deux du côté Condé-sur-Sarthe, l'une pour les anguilles, l'autre pour les poissons blancs et une côté Saint-Germain pour le Kayak ». Il précise bien ainsi que tous les « usagers » de la Sarthe ont été entendus (les pêcheurs, montés au créneau en premier, mais aussi les navigateurs, les promeneurs, etc.).

Le coût de l'opération se monte à deux millions de francs a été financé par le SIARS (auquel adhèrent 28 communes riveraines), aidé d'une subvention de 20 % du montant par le conseil général de l'Orne, et de 147 000 francs du ministère de l'Environnement. Au final, selon le concepteur, il s'agit « de la restitution d'un ouvrage fonctionnel, sûr et en apparence identique au précédent, sans bouleversement du site du barrage ». Depuis, les tensions se sont apaisées et l'ouvrage fonctionne dans l'intérêt de tous (Illustrations 48 et 49).

⁴³⁶ Ibid, *Courrier au directeur régional de l'environnement*, 1^{er} octobre 1998.

⁴³⁷ *Journal Ouest-France* du 19 novembre 1999, « Saint-Germain-du-Corbéis, Le barrage sur la Sarthe rénové et inauguré ».

**Illustrations 48 et 49. À gauche, plan de masse du barrage (avril 1997) ;
à droite, élévation des vannes automatiques avec les hauteurs prévues (mars 1996).**

Source : Arch. dép. Orne, 1812 W 1.



Le système hydraulique du moulin

Directement situé sur la rivière Sarthe, ce moulin ne possédait pas de canal d'amenée (bief). Sa prise d'eau et sa vanne motrice étaient situées à l'extrémité aval d'une chaussée (illustrations 50 à 52). Celle-ci, est toujours située en travers du cours d'eau. On y trouvait une vanne de décharge et un déversoir. À son sommet se situait un chemin emprunté jusqu'à la construction du premier pont enjambant la Sarthe un peu en amont, à la fin XIX^e siècle.

Non sans mal, le moulin est pourvu d'un règlement d'eau qui donne entre autres, le niveau légal de la retenue d'eau en 1852. Le repère définitif fut fixé sur le mur de la partie gauche du moulin.

**Illustration 50. Les aménagements sur la rivière au début du XX^e siècle
Carte postale, début XX^e siècle. Collection Maudet.**



Illustration 51. Les aménagements sur la rivière au début du XXI^e siècle, (Photographie aérienne de 2010). Collection Maudet.



La roue

Installée depuis les origines, elle a été démantelée dans les années 1970. Elle était située dans un canal d'amenée qui traversait le bâtiment séparant d'un côté la partie moulin (sur la droite) et de l'autre l'ancienne partie scierie (sur la gauche). Elle passait sous un passage maçonné aujourd'hui bouché pour la partie supérieure et remblayé pour la partie inférieure. Jusqu'à la révolution industrielle, elle présentait probablement une structure en bois avec cerclage de fer. L'armature métallique fut sans doute installée au milieu du XIX^e, comme on l'a souvent rencontré dans d'autres moulins. Dans son dernier aménagement, la roue datait peut-être de 1914 quand le moulin vit l'installation des cylindres remplaçant les meules, ou bien de la rénovation qui suivit l'incendie de 1922.

Illustration 52. La façade arrière du moulin avec le passage (au centre du bâtiment) où se situait la roue et donnant sur le canal de fuite. Collection Maudet.



Il s'agissait d'une roue de grande dimension (6 mètres de diamètre) à ossature métallique de type « par-dessous ». Les aubes en bois (frêne) avaient une dimension de 0,80 sur 1,20 m et elles étaient au nombre de trente. Elles étaient fixées à l'aide de boulons sur des armatures métalliques en profil en « L ».

L'arbre moteur en acier présentait une section de 0,25 m. L'eau qui provenait du canal d'amenée était canalisée à l'aide de deux murets qui allaient en se rapprochant et arrivaient sur une largeur correspondant à celle de la roue. La hauteur de la chute était de 0,80 m pour une puissance de 10 chevaux.

Les vannes de délestage en amont, à l'origine en bois, en fer ensuite, permettaient de réguler le cours de la rivière, celle de la roue (dite de travail) servait de régulateur de vitesse pour l'eau en temps normal, sachant que l'hiver le courant pouvait être trop puissant (cas de « barbotage » qui nécessitait de débrayer la roue) et l'été trop faible (pas de débit pour faire tourner la roue).

Un moteur diesel est accouplé à la roue, probablement dès 1914, peut-être en 1922 et jusqu'en 1937, puis l'électricité le remplace en 1937 jusqu'en 1977. La roue permettait de lancer le moteur du moulin sans puiser toute l'énergie électrique. Tout le système hydraulique fut démonté (mécanismes, roues, vannes de travail) ou rebouché (canaux amont et aval) à partir de 1977. Depuis le moulin n'est plus en connexion avec la rivière. Un nouveau barrage est aménagé en 1977 puis repris dans les années 1990, comme cela a déjà été précisé.

Un bâti en évolution selon les productions

Le site de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle

Le plus ancien document planimétrique est le cadastre napoléonien datant des années 1810⁴³⁸. Le bâti décrit alors est vraisemblablement en place depuis longtemps, dans les mêmes dispositions, du moins pour la partie moulin (bien que les renseignements fournis dans les documents d'époque moderne ne nous permettent pas de l'affirmer).

La matrice du cadastre mentionne au numéro 128 du plan : « moulin à eau, cour et bâtiments », englobant indistinctement le bâtiment principal d'un seul tenant et le bâtiment annexe plus petit.

L'affectation de ces bâtiments n'est pas précisée : sur les feuilles cadastrales, il est d'usage de colorier en rose-mauve les bâtiments d'habitation et en jaune les bâtiments à usage agricole ou d'exploitation artisanale ou industrielle, ce qui n'est pas le cas ici. Quoiqu'il en soit, le bâtiment principal est déjà d'une longueur importante (environ

438 Arch. dép. Orne, 3 P 2 et 3 P 3/ 397, 1812.

40 m selon l'échelle). En arrière on note le jardin (n° 129), le court canal de fuite (n° 126), l'île au milieu de la Sarthe (n° 125), au niveau de la chaussée, une bande de terrain en pré (n° 127). La superficie totale du moulin est de 1 hectare 12 ares 90 centiares (Carte 19).

Carte 19. Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis sur le cadastre de 1812.
Échelle 1/2500^e - N ▲. Source : Arch. dép. Orne, 3 P 3/397.



D'autres documents postérieurs font une description peu détaillée des bâtiments :

- la vente du moulin le 19 novembre 1816 : « le moulin dit de Saint-Germain » consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, une cour, un petit jardin, plusieurs prés et deux îles⁴³⁹,
- le bail de 1827 : « les bâtiments, l'usine, la chaussée, le cours d'eau, les prés et le jardin en dépendant »⁴⁴⁰.

L'enquête de 1809 sur les moulins ne précise pas le nombre de paires de meules pour l'arrondissement d'Alençon (contrairement à d'autres arrondissements comme Domfront), mais il n'est pas impossible que celui-ci en présente deux, vu que la production de ce moulin est assez élevée (14 quintaux par jour, le deuxième du bassin alençonnais en terme de production).

Néanmoins, dans la reconstitution proposée, le moulin est figuré avec une seule paire de meules (figure 20). La restitution de ce moulin s'appuie sur le plan du cadastre napoléonien où figure un long bâtiment. La partition en trois corps de bâtiments est attestée par l'article du *Journal d'Alençon* de 1842-1843 (voir plus loin). Il a été fait le choix de présenter une hauteur d'élévation pour les différentes parties comme nous

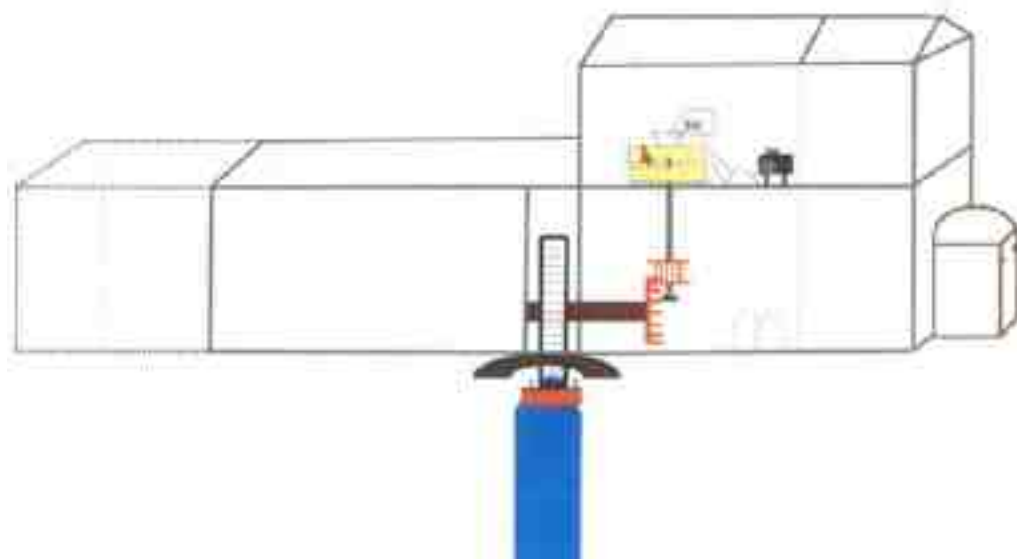
439 Arch. dép. Orne, Bail du moulin de Saint-Germain à François Roussel par Jean Roussel, 19 novembre 1816.

440 Arch. dép. Orne, 4 E 194/189, bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis par Jean Roussel propriétaire, à François Roussel, son neveu et à Elizabeth Jeanne Renard, son épouse, le 7 novembre 1823.

l'apercevons sur certaines photographies au tournant de 1900. Une restitution est proposée pour cette période (figure 18).

Figure 18. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle, essai de restitution.

Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.



L'élévation de la partie « moulin » repose sur les descriptions des mécanismes en place au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle :

- le canal de travail et la roue sont situés sur la gauche du moulin,
- le mécanisme et les meules se développent de ce côté dans la partie haute de droite, sur deux niveaux, avec de l'autre côté, le logement, ce bâtiment présentant un toit à deux pans et un four en développement latéral au rez-de-chaussée,
- les deux autres parties sur la gauche correspondent probablement à des annexes agricoles. Aux siècles précédents, le moulin a pu se présenter avec un seul bâtiment sans ces annexes et dans ce cas le canal de travail et la roue se présentaient en pignon ouest du bâtiment.

Un autre bâtiment existe en arrière du bâtiment principal, annexe agricole ou porcherie.

Le site de la moitié du XIX^e siècle à 1914

Plusieurs éléments laissent apparaître une évolution du site de production :

- un article du *Journal d'Alençon* daté du 29 juillet 1841⁴⁴¹ mentionnant une société dissoute, liant scierie, menuiserie et meunerie. On y apprend que par jugement

⁴⁴¹ Arch. dép. Orne, 252 J 251, *Journal d'Alençon*, 29 juillet 1841.

contradictoire du tribunal de commerce de l'arrondissement d'Alençon, en date du 21 juillet 1841 enregistré à Alençon le 24 du même mois, a été déclarée nulle, faute d'avoir reçu la publicité voulue par la loi, la société formée entre les sieurs Etienne-Augustin Herrault, propriétaire demeurant à Alençon, et Louis-Théodore Roncin, demeurant à Saint-Germain-du-Corbéis, pour l'exploitation d'une scierie mécanique, la confection de travaux de menuiserie et de charpente et pour l'exploitation du moulin à farine. Cette société était établie en la dite commune de Saint-Germain-du-Corbéis. S'agirait-il d'activité sur le même site que le moulin ? L'hypothèse prend corps car le dit Roncin est en fait domicilié au moulin en 1841 avec sa femme et son fils Édouard. Il est inscrit comme « mécanicien », ce qui pourrait correspondre,

- un article du *Journal d'Alençon* daté du 9 octobre 1842, relatant l'*Exposition de l'Industrie et des Arts* d'Alençon, en cours. Il est mentionné qu'un certain Rondeau de Saint-Germain-du-Corbéis (mentionné comme menuisier sur les listes nominatives de 1841 à 1856), a exécuté les belles bibliothèques de bois de merisier et de pommier, utilisées dans le cadre de l'exposition. Il est noté que le bois des planches a été débité par la scierie mécanique récemment établie au moulin de de cette même commune. Cette affirmation confirme l'hypothèse de la présence de la scierie dans le moulin,
- un autre article du *Journal d'Alençon* du 19 mars 1843⁴⁴² (Document, dans la rubrique « Annonces judiciaires ». Il est fait état de l'achat du moulin de Saint-Germain par M. Louis Druet-Desvaux où l'ensemble est décrit ainsi : – 1) Un moulin à farine consistant en un corps de bâtiment où se trouve les *tournans* et *virans* de l'usine, une salle à feu à côté avec un four, laverie, couloir, chambre à feu, cabinet à côté, grenier dessus et une petite mansarde – 2) Un autre bâtiment construit récemment sur l'emplacement d'une ancienne écurie ; dans ce bâtiment se trouve une scierie mécanique montée sur l'arbre du moulin – 3) Un troisième corps de bâtiment composé de deux écuries, cave, grenier sur le tout – 4) Un pressoir avec ses ustensiles et moulage en granite – 5) Cour – 6) Jardin – 7) Clos, le tout d'une superficie totale de 1 hectare 78 ares 40 centiares aux numéros 125 à 130 du cadastre,
- la matrice du cadastre en 1851, dans les « Augmentations et diminutions », mentionne une « augmentation » du moulin qui passe à 1 300 francs, ce qui correspond peut-être à l'installation de la scierie au début des années 1840, (ce que réfutent d'ailleurs par la suite les propriétaires demandant une réduction de moitié à 650 francs). Mais il n'est pas impossible cependant que l'activité de

442 Arch. dép. Orne, 252 J 252, *Journal d'Alençon*, 19 mars 1843.

scierie ait continué puisque le propre père du meunier, Victor Guillet, 71 ans, est inscrit comme menuisier, sur la liste nominative de 1856. La superficie du moulin se monte à 1 hectare 81 ares 90 centiares,

- un bail de 1885⁴⁴³, qui décrit les éléments constituant le moulin de Saint-Germain et de ses dépendances : 1) le moulin au n° 128 du cadastre 2) la maison d'habitation, portant le même numéro cadastral, composée d'une cuisine avec à côté une chambre, une cour dans laquelle sont deux écuries, une étable et une remise, un bâtiment renfermant des toits à porcs 3) une pépinière, un jardin, le tout d'une superficie de 5 ares 90 centiares, avec en plus, un jardin, une pépinière plantée, cinq prés, l'ensemble couvrant 1 hectare 77 ares, 90 centiares,
- un rôle de patente datant de 1890 où l'information est donnée que le moulin possède une deuxième paire de meules et aussi une troisième paire de meules, « en chômage »⁴⁴⁴, probablement située à la place de la scierie. Cet élément est repris dans une enquête du ministère de la Guerre concernant le ravitaillement et l'activité des moulins datant de l'année 1892. Il y est mentionné que le moulin possède trois paires de meules⁴⁴⁵,
- l'acte de vente de 1914 ⁴⁴⁶qui donne comme description : le moulin proprement dit et les roues, virants et tournants qui en dépendent, la maison d'habitation y attenante, cave, écuries et dépendances, jardins et herbages, d'une superficie totale de 1 hectare 81 ares 90 centiares,
- le plan cadastral de 1936 qui reproduit les deux anciens bâtiments. On note de légères modifications : l'appendice arrière du bâtiment principal ainsi que celle correspondant au four ont disparu pendant qu'un petit ressaut apparaît sur le deuxième bâtiment en façade arrière. Une nouvelle construction de forme carrée apparaît (quelle en serait l'utilisation ?).

Les éléments nouveaux :

- la présence « en enfilade » de plusieurs corps de bâtiments, avec de la droite vers la gauche, dans le premier de ceux-ci, une partie « habitation » et la partie « moulin à grain » ancienne, un autre corps de bâtiment (de l'autre côté de la roue et de son passage) où l'on trouve la « scierie », dans un premier temps puis vraisemblablement une autre partie « moulin à grain » et enfin, un troisième corps de bâtiment avec deux écuries, cave et grenier,
- l'utilisation du bâtiment à l'arrière en tant que pressoir.

443 Arch. dép. Orne, 4 E 312/138, Bail du moulin de Saint-Germain à Édouard Sorel, 9 mai 1885.

444 Arch. dép. Orne, P 212/1, rôle de patente pour la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, Année 1890.

445 Arch. dép. Orne, M 1640, Enquêtes du ministère de la Guerre concernant les moulins, 1892.

446 Arch. dép. Orne, 3 Q 11612, Vente du moulin de Saint-Germain à Émile Narrais, 16 avril 1914.

Par contre, la surface totale n'évolue pratiquement pas. L'iconographie du début du XX^e siècle, notamment les cartes postales, montre bien les parties distinctes bien identifiables par la hauteur différentes des toitures, la partie moulin à droite, la partie scierie au milieu, puis la partie habitation à l'extrême gauche (illustration 53).

Illustration 53. Les différentes parties du moulin en enfilade, carte postale du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis du début du XX^e siècle. Collection Maudet.



Le site se présentait donc ainsi :

- la partie moulin à droite :

L'élévation était sur deux niveaux, probablement de façon ancienne et qui perdura jusqu'en 1937.

Au rez-de-chaussée, sur tout le niveau, la salle des mécanismes (*pignons qui transforment le mouvement et augmente la vitesse*) avec différents organes de transmission en fonte et/ou bois qui recevaient l'axe moteur, l'autre partie était réservée à l'habitation (Cf. *Le Journal d'Alençon* de 1843).

Au premier étage, la chambre des meules, avec peut-être une bluterie alimentée par un élévateur à palettes à sangle en toile sur laquelle sont fixées des palettes de bois⁴⁴⁷, les deux appareils actionnés par l'axe de transmission du rez-de-chaussée.

Un système de treuil à main à châssis, très ancien, avec deux roues à engrenages permettait de lever la meule tournante et la retourner puis la déposer à côté de façon à rhabiller (recreuser) les feuillures tant sur celle-ci que sur la meule dormante. Les meules étaient soit d'un seul tenant (monolithes) ou en plusieurs parties en grès ou en granite, cerclées de fer et de dimension d'environ 1,70 m de diamètre,

⁴⁴⁷ Différentes des courroies en cuir qui relient les poulies de transmission.

- la partie scierie au milieu (reconstitution) :

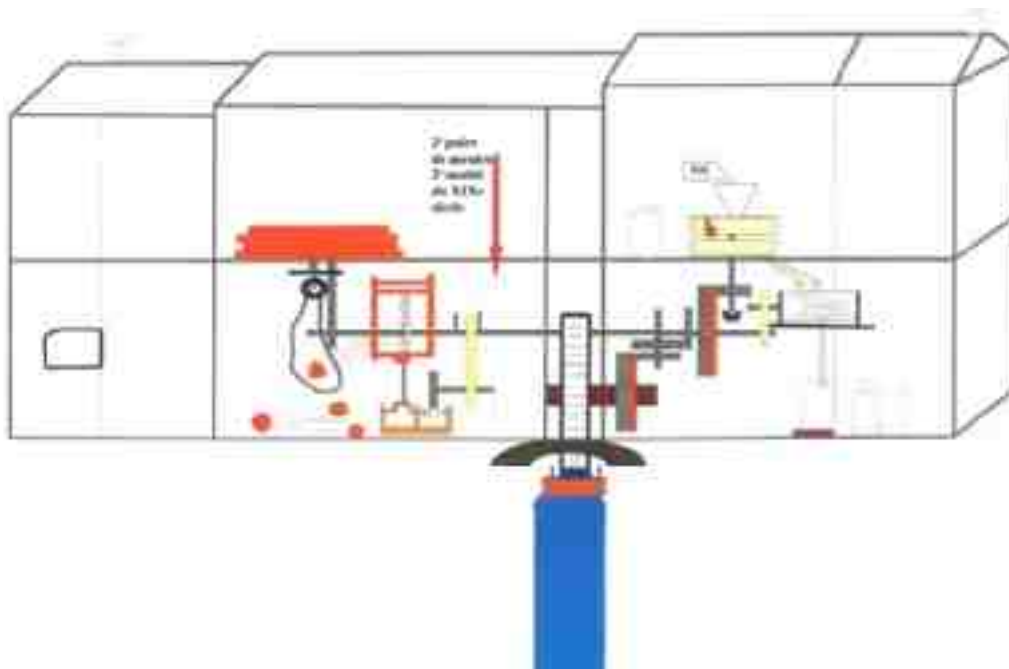
Au rez-de-chaussée, la salle des machines de la scierie (scie, autres appareils de levage et de coupe) fonctionnant grâce à l'axe de transmission arrivant de la partie moulin.

Au premier étage, une pièce dont l'affectation ne nous est pas connue de façon certaine mais qui était peut être pour le stockage du bois débité, puis pour le stockage de sacs de farine et/ou de blé en lien avec la partie moulin quand la partie scierie cessa de fonctionner,

- la partie habitation à gauche : elle présente des petites pièces sur deux niveaux et combles avec cheminées et four.

Une restitution est proposée pour cette période (figure 19).

Figure 19. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis du milieu du XIX^e siècle à 1914, essai de restitution. Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.

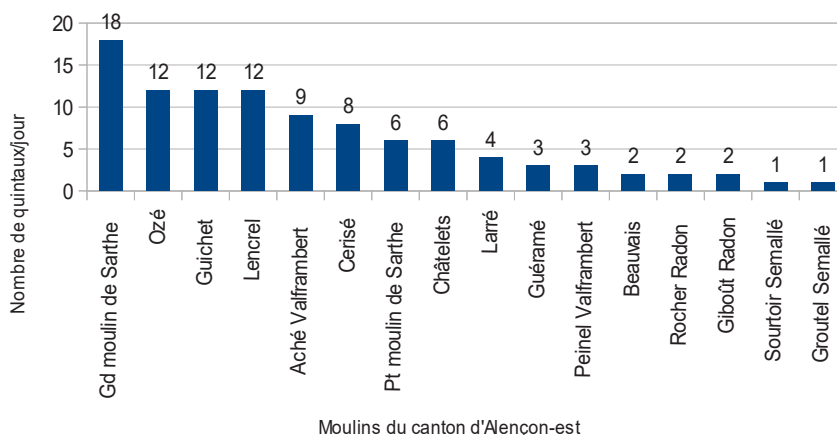


La production du moulin à la fin du XIX^e siècle

L'enquête des années 1892 déjà mentionnée est révélatrice du bon comportement du moulin de la commune de Saint-Germain par rapport à ses congénères des cantons Alençon Est et Ouest. Première constatation : près de la moitié de ceux de l'enquête de 1809 ont disparu puisque nous n'en trouvons plus que 22 sur 38. Second élément, les plus grosses productions se font sur les moulins de Condé-sur-Sarthe (18 615 qx), suivi des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Raines de la Roche-Mabille

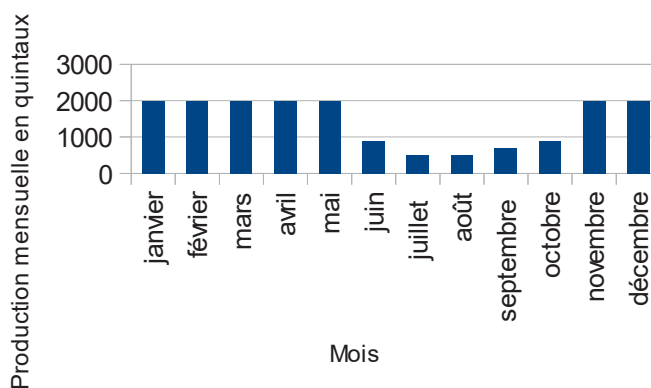
(17 520 qx), puis le moulin de Sarthe à Alençon (13 140 qx), le moulin de Lancrel à Alençon (12 410 qx), le moulin de la Forge de la Roche-Mabille (11 680 qx) les moulins du Pont et de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon (10 220 qx chacun), tous au delà des 10 000 quintaux, les 14 autres se situant en-dessous (figure 20).

Figure 20. Quantité annuelle de blé moulu en quintaux pour les 22 moulins en activité sur les cantons Alençon Est et Ouest, Année 1892. Réalisation : Patrick Birée.



De plus, cette enquête détaille pour chaque unité ses éléments caractéristiques. Ainsi pour le moulin de Saint-Germain, on note qu'avec 24 quintaux en puissance de rendement journalier, il se situe en seconde position derrière celui de Condé-sur-Sarthe avec 34. L'activité mensuelle est comparable aux autres moulins avec une activité maximale d'octobre à mai (2 000 qx) et beaucoup plus réduite en juillet-août avec 500 et 520 quintaux. Cependant, ces données ne précisent qu'une mouture pour le blé. Est-ce un terme générique ou cela exclut-il les autres types de céréales ? (Figure 21).

Figure 21. Production mensuelle (chiffre de mouture pour le blé) en quintaux noté pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis en 1892. Réalisation : Patrick Birée.



Le site de 1914 à 1937

Le moulin ne subit pas de modifications architecturales mais par contre, des transformations affectent son intérieur. À partir de 1914, le moulin dispose de cylindres qui sont installés dans l'ancienne partie scierie et qui fonctionnent grâce à l'axe de transmission de la roue toujours en place. Mais les anciennes meules ne sont pas pour autant inactives, elles changent de type d'utilisation. Dorénavant elles n'écrasent que des céréales pour les animaux (orge, avoine) et du sarrasin pour l'alimentation humaine.

Les nouvelles machines sont des cylindres à reprise qui permettent un concassage plus ou moins fin des céréales par deux passages sans blutage. Elles impliquent un changement de la mouture qui devient moderne⁴⁴⁸. Cette évolution technologique arrive au moment de la Première Guerre mondiale. Les informations sont données par le maire de la commune qui répond à une enquête en décembre 1914⁴⁴⁹.

On y apprend ainsi que le moulin a été transformé en moulin à cylindres après Pâques 1914 par Émile Narrais. Mais ce dernier ayant été appelé sous les drapeaux, son neveu qui l'aidait, aussi parti à la guerre, le moulin fonctionnait péniblement avec un farinier. Hors, ce dernier venant de quitter le moulin, François Sorel, l'ancien meunier avoue ne point savoir conduire un moulin à cylindres, ayant conduit un moulin à meule autrefois. C'est un saut technologique ! L'ancien meunier garde cependant une petite activité sur les anciennes meules toujours en place.

Une enquête de 1917⁴⁵⁰ à laquelle a répondu Émile Narrais, démobilisé, nous apprend :

- que le moulin est à cylindres et à meules,
- qu'il fonctionne à l'eau,
- que la quantité maximum de blé écrasé est chaque jour de 20 quintaux,
- que ce nombre peut passer journallement à 40 quintaux en admettant un travail de nuit,
- que la contenance en blé des magasins dépendant de l'établissement est de 300 quintaux,
- et enfin, que le moulin travaille à façon pour les agriculteurs.

Cette activité autorise le meunier à avoir un permis de circuler, comme le précise un mandat de 5,75 francs (peu élevé par rapport à d'autres) correspondant aux frais de circulation pendant le deuxième trimestre de 1918⁴⁵¹.

448 Voir partie I concernant l'évolution de la mouture.

449 Arch. dép. Orne, M 1709, Enquête concernant les minoteries et les moulins de l'Orne, 5 décembre 1905.

450 Arch. dép. Orne, M 1868, Enquête concernant les minoteries et les moulins de l'Orne, 19 juin 1917.

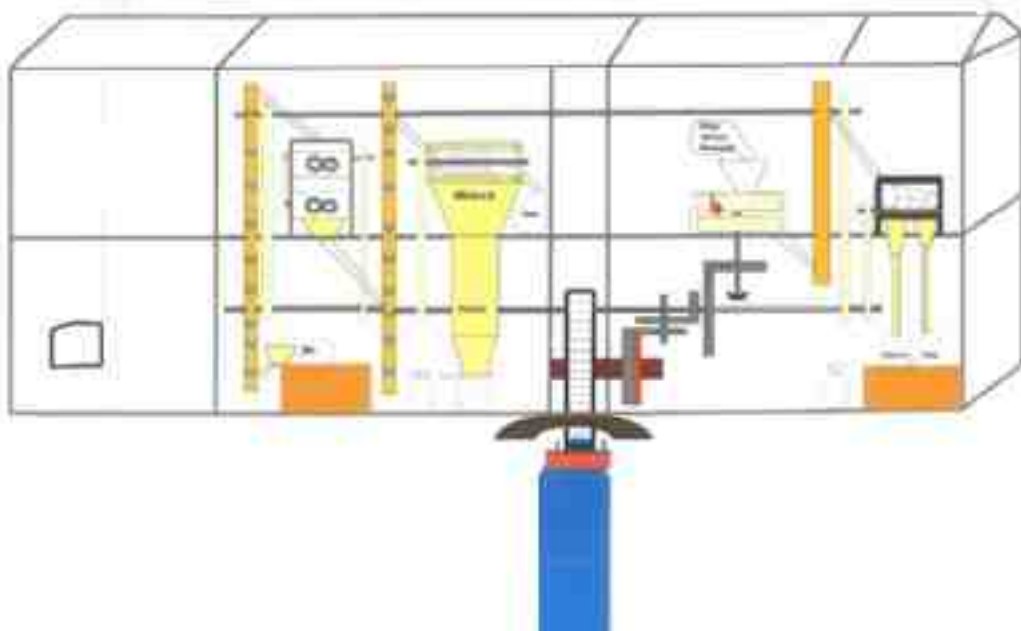
451 Arch. dép. Orne, M 2516, Mandat pour permis de circuler pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 5 août 1918.

Pendant la guerre 1914-1918, nous avons donc un petit moulin faisant la mouture des céréales destinées aux animaux, établissement ne faisant pas partie des moulins de commerce. Il faut sans doute attendre l'après-guerre pour que le moulin retrouve une activité normale.

En 1922, le moulin brûle et il est reconstruit (à l'identique ?). Un aménagement notable cependant, le rehaussement des niveaux de toitures. De plus, à partir de cette période, les meules sont en granite reconstitué, toujours en un seul morceau. Le témoignage de Luc Maudet est précieux pour reconstituer le fonctionnement du moulin à cette époque, qui, même s'il ne l'a pas vu (étant né en 1940), se rappelle des descriptions faites par son père.

Les sacs de blé arrivent au rez-de-chaussée et sont stockés sur un quai de déchargement. Puis le blé est versé manuellement dans une trémie. Une vanne règle le débit pour un élévateur à godets qui alimente les cylindres. La mouture tombe alors dans un autre élévateur qui l'amène sur la bluterie à robe tournante (rouleau en armature en bois de forme hexagonale recouverte d'un tamis) qui sépare le froment de l'écorce (son). Celui-ci est évacué en sortie de bluterie dans des sacs, et sera utilisé pour l'alimentation animale. La farine descend dans une trémie de réception puis s'écoule dans une réserve au niveau inférieur pour l'ensachage. Les sacs sont stockés à cet emplacement en attendant la livraison chez le boulanger. Une restitution est proposée pour cette période (figure 22).

Figure 22. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1914 à 1937, essai de restitution. Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.



Le site de 1937 à 1977

Maurice Maudet devient propriétaire en 1934 et, en 1937, il opère de nombreuses modifications. Le moulin est entièrement rénové : un étage est remonté, l'ancienne partie de gauche est entièrement utilisée par des nouvelles machines (broyeurs à cylindres, planchister) qui sont installées.

La description fournie par l'inventaire du patrimoine en 1990⁴⁵² correspond encore à ce bâtiment, même après les travaux de 1977 :

- 1) Atelier de fabrication à deux étages carrés, à toit à longs pans en tuile mécanique,
- 2) Logement à un étage carré.

Le site présente maintenant trois bâtiments comme le montre le cadastre de 1939 : le moulin avec les deux parties distinctes de production et d'habitation, des écuries et des remises agricoles par derrière et enfin, le toit à porcs, retiré⁴⁵³ (Carte 20).

Carte 20. Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, cadastre de 1939, ↑ Nord, échelle 1/200°. Collection Maudet.



L'énergie utilisée est d'origine triple : hydraulique (la roue), thermique (les moteurs à explosion) et électrique (le courant électrique). Ces dernières se complètent mutuellement : l'électricité est accouplée à la roue⁴⁵⁴, ce qui n'exclut pas l'utilisation du moteur diesel en cas de panne d'électricité et ce moteur produit même le courant lumière 110 volts par la présence d'une dynamo.

Avec ces nouvelles installations, la mouture change. Une multitude de passages s'effectue dans quatre broyeurs et 5 convertisseurs placés dans trois appareils à cylindres compartimentés au premier étage, plus un planchister au deuxième étage. Celui-ci est

452 « Patrimoine industriel : l'Orne », *L'Inventaire*, 1990, n° 244.

453 Indications de Luc Maudet.

454 Luc Maudet se rappelle après guerre avoir encore huilé les rouets en bois avec du suif pour faciliter l'engrenage.

double en caisse, il classe les produits par granulométrie puis les distribue sur des sorties différentes pour une nouvelle mouture, tout en extrayant la farine à chaque passage. Cela permet d'obtenir une farine plus pure et d'augmenter le volume de production qui passe de 40 à 65 qx de blé par jour.

En 1947, par une amélioration du matériel (cinq détacheurs à disques qui permettent de désagréger les « plaquettes » de farine ressortant des cylindres et un nouveau planchister plus performant), la production potentielle d'écrasement journalière passe à 120 quintaux soit 6 quintaux de farine à l'heure.

En 1968, on augmente la capacité de stockage avant et après mouture qui n'existait pas dans le passé. À l'arrière du bâtiment sont installés des « boisseaux » métalliques pour le blé « sale », du rez-de-chaussée au deuxième étage d'une capacité de 400 quintaux, et des boisseaux à blé propre de 120 quintaux. Après avoir été mouillé pour l'amener à 17 % d'humidité (il arrive à 12 - 15 % d'humidité des producteurs), le blé est mis au repos de 24 à 48 heures pour que l'amende soit bien humide.

Dans le bâtiment de droite, au deuxième niveau, on trouve maintenant une chambre à farine de 100 quintaux et un stockage de son sur le plancher puis par ensachage. Le chargement des sacs de farine s'effectue à l'aide d'une glissière en bois du premier étage au camion (illustration 54).

Illustration 54. Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis dans les années 1960.
Collection Maudet.



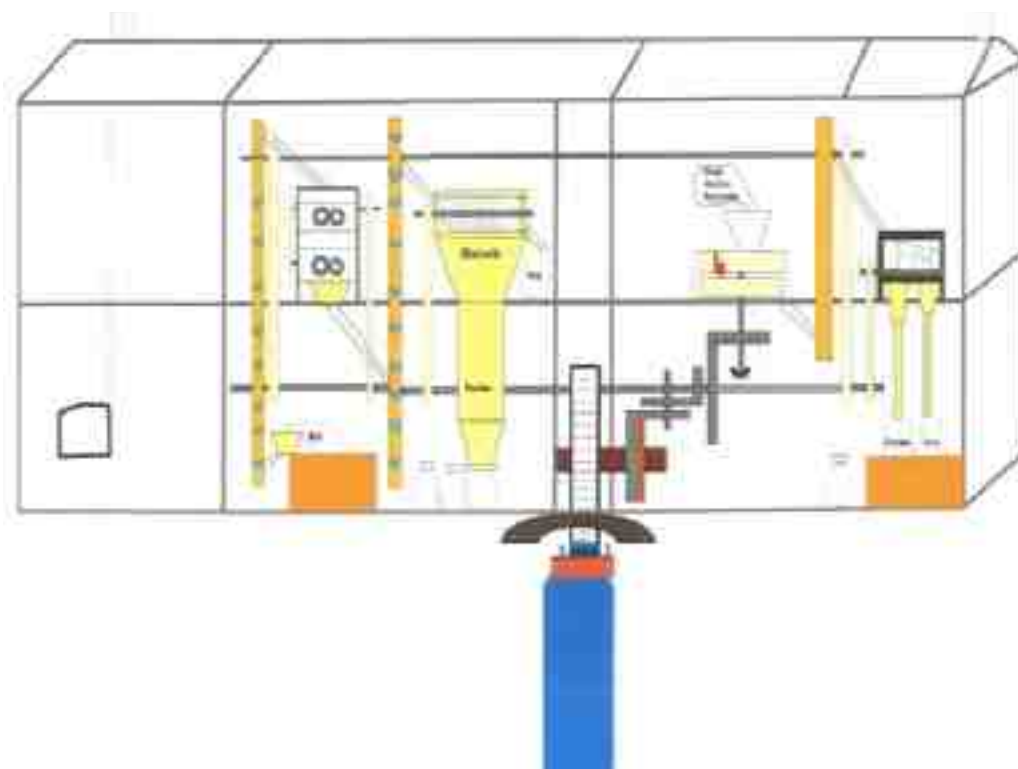
À partir de 1970, progressivement, tout le système hydraulique ancien (bief amont, la roue, canal de fuite, les « îles ») est détruit ou remblayé. Pendant quelques années, l'utilisation des meules (fonctionnant par l'énergie électrique des moteurs) perdue pour la mouture du seigle, du sarrasin et du blé biologique. Cette production stoppe vers 1977 lors de la démonte du système des meules.

En 1972, l'Annuaire Technique de Normandie donne les chiffres suivants :

- Superficie totale du site de production (non compris l'habitation) : 3 923 m²
- Superficie couverte : 2 279 m².

Une restitution est proposée pour cette période (figure 23).

Figure 23. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1937 à 1977, essai de restitution. Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.



Le site de 1977 à 2010 (fin d'exploitation par la famille Maudet)

Ayant obtenu un contingent plus important en 1955, le moulin qui datait de 1937 nécessitait une profonde rénovation. Plutôt que de rénover l'ancien bâtiment, les Maudet font le choix de la construction de nouveaux bâtiments plus vastes et plus fonctionnels, à structures métalliques, permettant de mettre en place de nouvelles technologies, notamment le transfert des produits moulus (le blé brut suit encore les

vis et les godets) « par pneumatique ». La puissance d'écrasement passe à 500 quintaux de blé par jour. La possibilité de stockage est progressivement démultipliée par l'installation de vastes silos, à l'intérieur de cette structure dans un premier temps puis à l'extérieur dans de nouvelles constructions en 1999.

La superficie totale est augmentée de 12 x 12 m soit 144 m² en 1977 et de 12 x 4 m soit 48 m² en 1999 pour atteindre depuis cette époque une superficie couverte de 2 471 m² ⁴⁵⁵. L'évolution du cadastre est marquante (Cartes 21-23).

Cartes 21-23. L'extension du site révélée par l'évolution du bâti sur le cadastre entre 1968 et 1999, échelle 1/2000^e, N ▲. Collection Maudet et Archives communales.



L'ancien bâtiment change d'affectation : il n'est plus utilisé que pour le stockage, pour le laboratoire et les bureaux.

Des nouvelles installations voient le jour dans des bâtiments métalliques, modulables. Ils se situent à l'arrière de l'ancien moulin, adossés aux silos et boisseaux datant de 1968, ce qui permet une réutilisation des parois métalliques. La nouvelle structure présente quatre niveaux, de 16 mètres de hauteur et de 120 m² de surface au sol. Elle comprend maintenant :

- 4 « boisseaux » de blé propre de 250 qx chacun soit 100 tonnes,
- 4 chambres à farine de 200 qx chacune,
- 1 chambre à son sur deux étages de 24 m², pour 200 qx de stockage.

Ces évolutions démultiplient les capacités de stockage des produits. À l'intérieur du nouveau bâtiment on trouve maintenant :

- au premier niveau : 2 moteurs et 2 transmissions,
- au second niveau : les 6 machines à cylindres de 1937, sur 2 rangées de 3 machines actionnées par les moteurs du bas (alors que les autres machines au quatrième et cinquième niveaux ont un moteur individuel).

- au troisième niveau, les conduits de distribution sur les machines,
- au quatrième niveau, le planchister de 8 rangées de 18 tamis, soit 144 tamis (nettoyés par brosses tournantes).

Si le transport du grain s'effectue toujours par vis et/ou élévateurs, le transport des produits de mouture ne s'effectue plus horizontalement par les vis ni verticalement par les élévateurs, mais par air (cette méthode de transport par aspiration ou refoulement, dite pneumatique, permet de supprimer tous les mécanismes anciens de transmissions, remplacés par des tuyaux qui véhiculent les produits dans toutes les directions et tous les angles. L'air est obtenu par :

- une turbine aspirante placée au cinquième niveau du bâtiment des machines et qui centralise tous les conduits par un collecteur, dit « clarinette » (tuyau horizontal) où à ce niveau, les produits (farine semoules, et gruaux) arrivent du bas dans un « cyclone », sorte de tuyau de forme conique, qui a pour fonction de séparer les produits de l'air, par la force centrifuge,
- un compresseur situé en contrebas de la chambre à farine qui « pousse » la farine vers le silo situé à l'extérieur à une moyenne de 20 tonnes à l'heure.

En 1977, le moulin est aussi équipé d'un pont-bascule de 50 tonnes avec un tablier de 18 m de long, situé dans le prolongement vers la rivière. Cet équipement permet de peser les camions et les remorques de blé et les camions d'expédition du son et du remoulage (queue de la mouture) en vrac, servant d'alimentation pour le bétail.

En 1999 se met en place un équipement du moulin en livraison « vrac intégral » de farine pour camions-citerne. Il est monté sur le pont bascule trois silos de farine de 300 qx chacun, soit 900 qx. La farine arrive par le haut du silo, pulsée par un compresseur. Une vis horizontale y distribue six cuves de chargement par une programmation automatisée de chargement pour les camions citernes de livraison.

Si plusieurs ouvriers-meuniers se chargent encore de la mouture, tout est contrôlé par électronique et dans ce cas ils sont prévenus par le son d'une clochette de l'endroit de la panne.

La minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis présente une structure globale qui s'apparente aux grandes minoteries françaises comme nous le montre le site en ligne de la *Meunerie Française* dont nous reproduisons ici le schéma général de fonctionnement d'une minoterie⁴⁵⁶ (illustration 55).

456 <http://www.meuneriefrancaise.com/>

Illustration 55. Schéma de fonctionnement d'une minoterie au XX^e siècle.

Source : *La Meunerie Française*.



La mouture

Malgré tous ces changements, le principe de mouture reste identique, (c'est-à-dire le diagramme de mouture) depuis 1937. Différentes sortes de blé arrivent au moulin, provenant de la Beauce, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Sarthe et de l'Orne selon les années et sont mélangées (jusqu'à six différents) pour obtenir une qualité plus homogène.

Une machine analyse la teneur en protéines ainsi que l'humidité des blés qui arrivent. Celle-ci est très variable, mais doit être amenée à 17 % pour un meilleur travail de mouture (trop humide, on le sèche, trop sec, on le mouille).

Le blé passe dans trois types de machines, un séparateur, un épierreur et une brosse à blé. Nettoyé, il est alors humidifié et se repose 24 à 48 heures dans les boisseaux à blé propre afin que l'humidité pénètre au cœur de l'amande (les boulangers récupèrent la farine à 15 % d'humidité car la mouture lui fait perdre 2 % d'humidité à causes des échauffements et aspirations).

La mouture s'effectue dorénavant sur quatre niveaux et présente des allers-retours multiples des produits entre cylindres et planchisters qui permettent de les classer suivant leur granulométrie à chaque passage. Mais, à chaque passage, la farine la plus fine est extraite et dirigée vers la chambre à farine.

Après une montée par élévateur du boisseau à blé propre au quatrième étage, le blé (en grain) descend par gravitation dans une brosse à blé, puis descend sur le premier cylindre cannelé au 2^e niveau pour la première mouture. Celle-ci remonte par aspiration sur le premier tamis du planchister, machine d'un poids de 4,5 tonnes, située au 4^e niveau. Celui-ci classe (divise) les différents éléments du blé concassé :

- l'écorce vêtue (son et farine) qui est dirigée pour un deuxième broyage vers un cylindre cannelé,
- les semoules qui sont dirigées pour un premier passage vers un convertisseur (cylindre lisse) afin de les réduire partiellement en farine,
- la farine qui est extraite de la mouture est dirigée vers la chambre à farine.

Puis l'opération se poursuit ainsi :

- l'écorce passe quatre fois successivement sur quatre appareils à cylindres avec des cannelures de plus en plus fines pour en extraire toute la farine au niveau des planchisters, avant d'être dirigée sur la chambre à son,
- les semoules extraites à chaque passage de broyage sont dirigées cinq fois sur cinq cylindres différents, suivant leur granulométrie.

Les farines obtenues sont de moins en moins pures (taux de cendre) sur le quatrième et cinquième passage. Des distributeurs volumétriques servent au mélange de la farine.

La farine pâtisseries, la plus pure, type 45, est obtenue uniquement à partir des trois premiers passages de la mouture suivant les besoins. La farine type 55 est obtenue à la totalité des passages.

Dans le circuit, la mouture totale d'un produit dure environ cinq minutes, de l'obtention de la farine la plus pure qui dure quelques secondes jusqu'à la « queue de mouture »⁴⁵⁷, en passant par l'obtention du son.

Toutes ces améliorations permettent d'extraire pour une quantité donnée, environ 77 % de farine et 23 % d'issues (18 % de son pour l'alimentation du bétail et 5 % de recoupe pour l'alimentation canine).

457 Les refus des passages 5 à 7, sont nommés « la queue de la mouture » mais sont aussi appelés « le remoulage ou la recoupe », et sont en fait différents produits comprenant des fragments d'enveloppes et de particules de grain.

Cet ordre de passage, complexe, est programmé par le minotier, cela s'appelle le diagramme de mouture. Il est différent d'un moulin à l'autre et montre bien la multiplicité de ces passages.

L'ensachage est encore manuel jusque dans les années 1990 ; par la suite, il s'automatise.

Les farines stockées dans les silos à farine sont expédiées par camion-citerne en vrac. Un autre conditionnement en sac (sacs de 50 et 100 kilogrammes) existe encore et la livraison s'effectue par camion-transporteur. Ce produit est vendu chez un certain nombre d'artisans boulangers et pâtisseries de tout l'Ouest dans un rayon de 200 kilomètres.

Les issues sont dirigés sur des chambres et ils partent pour l'alimentation du bétail. Ils sont livrés, soit en vrac, soit en sacs de 50 et 100 kilogrammes.

Deux restitutions sont proposées pour cette période, l'une correspond à l'ancien bâtiment et l'autre au nouveau (figures 24 et 25).

Figure 24. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1977 à 2010, l'ancien bâtiment, essai de restitution. Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.

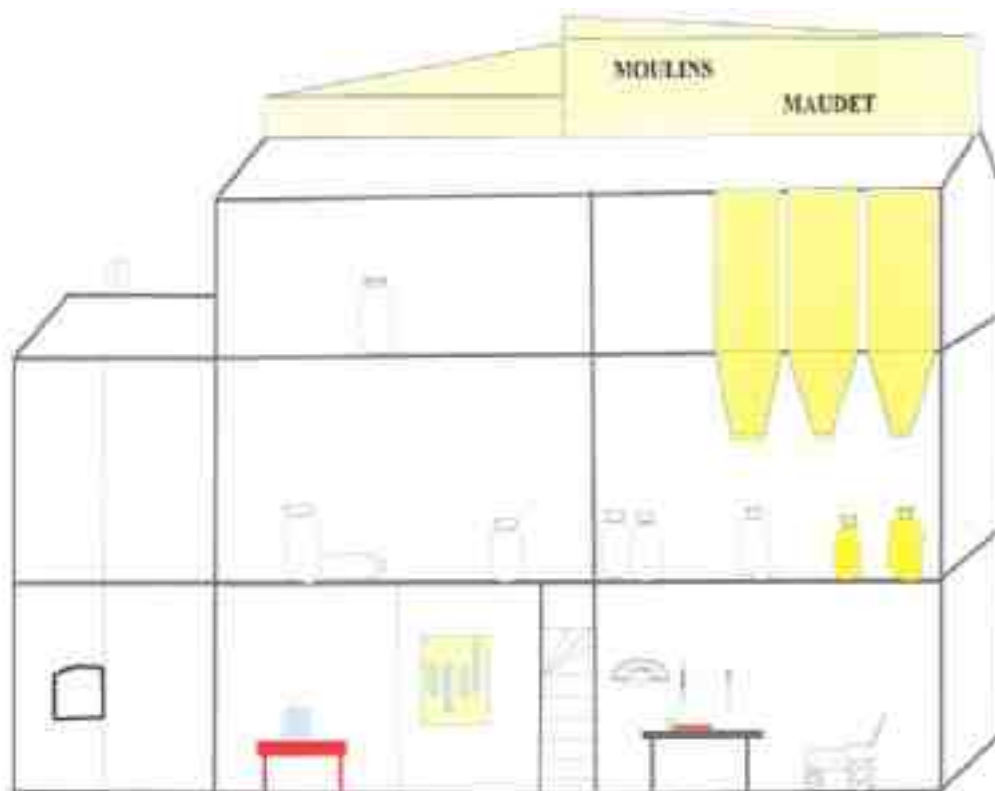


Figure 25. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1977 à 2010, le nouveau bâtiment, essai de restitution. Réalisation : Patrick Birée, Luc Maudet.



Un moulin, une minoterie

Tous les aménagements successifs relèvent de la volonté de suivre l'évolution technologique pour augmenter la puissance du moulin. Grâce en soit rendue à tous ces propriétaires qui ont voulu et pu investir dans cet établissement, depuis les premiers seigneurs au Moyen Âge jusqu'aux membres de la famille Maudet au XX^e siècle, sans oublier le tournant majeur apporté par Émile Narrais en 1914 avec l'introduction des cylindres qui voit la structure évoluer. Le site en s'agrandissant fait que l'on passe d'un moulin à une minoterie.

Quelques points distinguent cependant ces deux entités. Le moulin représente une structure globale plus petite : d'un point de vue architectural (bâtiments sur un ou deux niveaux pour les plus anciens), d'un point de vue technologique (utilisant la force motrice de la rivière - ou du vent - avec d'abord des roues verticales et éventuellement des turbines, puis utilisant éventuellement des moteurs de faible puissance - à vapeur, à gaz pauvre, à fuel, électricité), des moyens humains (d'un employé à deux ou trois employés), des investissements de faible ampleur, une emprise économique moins large (la commune, la commune voisine).

Pour Saint-Germain, le passage de l'un à l'autre s'effectue peut-être en 1914 (avec l'installation des cylindres) ou 1922 (après l'incendie), mais de façon certaine en 1937. Ginette Maudet a compilé toute l'histoire du moulin en notant ses principales transformations à partir de l'achat du moulin par son beau-père en 1934⁴⁵⁸. C'est un témoignage rare, où l'on sent Mme Maudet personnellement investie dans cette entreprise. Elle montre la volonté de sa famille de faire évoluer ce lieu de production meunière, tant en quantité (puissance d'écrasement, manipulation des produits, de moins en moins de manipulation humaine) qu'en qualité (fournil d'essai - le laboratoire est cité en amont, la démarche commerciale - marque du moulin, *Mie'stinguette*) par des investissements réguliers et un relationnel influent (le député et collègue, M. Janvier de Saint-Denis-sur-Sarthon). De plus, ce texte renseigne sur les filières d'approvisionnement et les circuits commerciaux au fil du temps (par exemple, en amont pour l'achat des céréales et le rôle des agriculteurs et en aval par la vente des produits de mouture - le premier camion en 1935) :

- « En 1934 : après plusieurs faillites, un incendie, le moulin, qui écrase alors 14 quintaux par jour, est repris par Maurice Maudet. À l'époque, les cultivateurs apportaient leur blé au meunier et repartaient en charrette avec la farine et le son. Le pain était cuit à la ferme ou réalisé par le boulanger en échange de la farine. Le décompte des pains s'affectait par des coches sur une baguette de coudrier fendue en deux,
- En 1935 : achat du premier camion roulant au gazogène pour livrer la farine par sac de jute de 100 kg, farine descendue du moulin et remontée à dos d'homme dans les greniers des boulangers. La force électrique arrive au moulin,
- En 1937 : le moulin est entièrement rénové, un étage est remonté et la mouture à cylindres devient automatique. Le débit passe à 65 quintaux de blé par jour. L'électricité est accouplée à la roue,
- En 1939 : après maintes réclamations, notre contingent (droit de travailler un certain volume de blé pour d'écrasement) est porté à 10 377 quintaux par an (en 1934-1935 nous avons 2 933 quintaux, en 1936, 7 300 quintaux),
- En 1939 : en septembre, déclaration de guerre et mobilisation de Maurice Maudet. C'est seule que madame Maudet a dû faire face à tous les problèmes durant l'occupation,
- En 1947 : par l'amélioration du matériel (détacheurs, planchisters etc.), et sans augmenter la longueur des cylindres, notre capacité d'écrasement passe de 56 à 120 quintaux par jour,

458 Ce récit de Ginette Maudet se présente sous la forme d'un manuscrit. Nous le reprenons tel quel. Certaines éléments ont déjà été exploités au cours de l'étude.

- En 1955 : achat de 5 000 quintaux de contingent d'un collègue qui fermait son moulin. Cette autorisation d'acheter du contingent nous a été donnée grâce à M. Janvier député et minotier à Saint-Denis-sur-Sarthon, qui a défendu ce droit au travail auprès des instances nationales. Après plusieurs rachats notre contingent⁴⁵⁹ est de 67 745 quintaux de blé (c'est encore l'actuel),
- En 1968 : M. Maurice Maudet prend sa retraite bien méritée et arrive son fils Luc,
- En 1968 : pour faciliter l'approvisionnement et ne plus avoir à manipuler les sacs de blé, nous avons construit une fosse de récupération en vrac et porté la capacité de stockage du blé à 4 000 quintaux avec trois cellules de stockage et six boisseaux pour les mélanges de blé afin d'avoir une qualité régulière,
- En 1977 : l'entreprise personnelle de M. Maudet Maurice devient une société anonyme *MOULINS MAUDET S.A.*, avec le regroupement du moulin de Saint-Acquilin de Pacy-sur-Eure (Eure), le 1^{er} février 1977.

Le moulin qui datait de 1937 commençait à devenir obsolète et la construction d'un nouveau bâtiment et d'un nouveau moulin s'imposent. Il est monté en pneumatique (transport des produits par air au lieu des élévateurs à godets) et la puissance d'écrasement de blé passe de 120 quintaux par jour à 500,

- En 1999 : construction de silos à farine sur le pont bascule pour expédition et livraison de la farine chez nos clients boulangers,
- En 2000 : Luc Maudet prend sa retraite et arrive son fils Laurent, la troisième génération au moulin de Saint-Germain. La société devient *MOULINS D'ALENÇON S.A.*,
- En 2001 : création de notre logo et de notre marque *Mie'stinguette*,
- En 2002 : création d'un fournil d'essai,
- En 2004 : passage de la société en SAS,
- En 2010 : vente du moulin à la famille Guénégo ».

L'évolution de la production

La structure a évolué dans sa forme, on l'a vu, surtout au XX^e siècle. Le volume de grains potentiellement transformable s'est alors trouvé considérablement augmenté. Le pic maximum apparaît être les années 2000 avec 40 000 quintaux de blé traité pour 30 000 quintaux de farine obtenus, assez loin de la limite du contingent (tableau 21). La puissance d'écrasement potentielle, c'est-à-dire possible par jour, s'est trouvée augmentée par tous les aménagements du XX^e siècle (figure 26). Elle se situait à

459 Contingents rachetés aux moulins qui ferment les uns après les autres.

14 quintaux/jour en 1809 (enquête préfectorale), elle atteint 500 quintaux/jour au début du XXI^e siècle. Mais cette évolution d'un plus « quantitatif » se double d'une recherche de qualité. Laurent Maudet expose la démarche commerciale de l'entreprise dans un article du journal *Ouest-France* des 3 et 4 août 2002 : « Le minotier ne doit plus rester dans son moulin. La démarche commerciale a pris une place prépondérante dans la fonction. Aujourd'hui il doit être un bon minotier et un bon commercial. En plus de se former pour choisir et sélectionner les blés qui feront un bon pain, on doit s'exercer au métier de boulanger. À l'époque de mon grand-père, on apportait son blé et on repartait avec sa farine. Aujourd'hui, tout cela a bien changé. On trie nos blés, puis on les envoie à analyser. À partir de là, on confectionne nos farines toujours dans la recherche de la qualité. Le moulin Maudet pourrait faire plus de 40 000 tonnes, mais nous privilégions le service aux bons boulangers ».

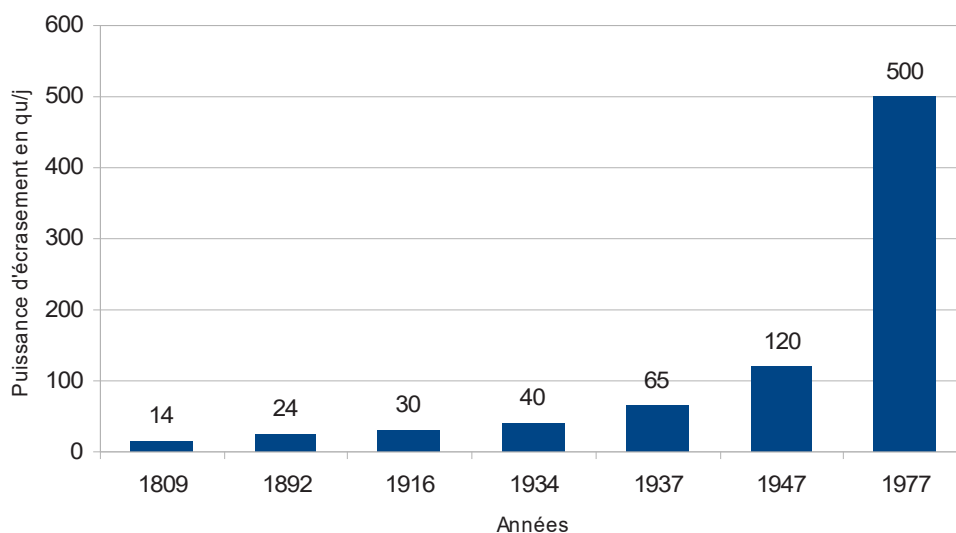
Tableau 21. Compilation des données relatives à la production du XX^e siècle, élaborée à partir des différentes sources⁴⁶⁰.

Années	Contingent en quintaux	Réception de blé maximale (en quintaux par an)	Production de farine maximale (en quintaux par an)	Puissance d'écrasement potentielle (quintaux par jour)	Production de farine (quintaux à l'heure)	Vente de produits par an (en quintaux)
1809				14		
1916				30		
1934	2 933			40		
1936	7 300					
1937				65		
1939	10 377					
1947				120	5	
1955	67 745					
1950/1960						10 000
1970/1980		55 000				15 000
1977				500	20	
1990/2000						40 000
2000		40 000	30 000			

460 Données compilées : Luc et Ginette Maudet pour les articles de journaux, *Annuaire technique de Basse-Normandie 1972* ; *Guide Pratiques de l'Orne, 1987-2009*, etc.

Dans cette démarche qualitative et pour atteindre de nouvelles clientèles, l'entreprise crée deux marques de farine qui lui sont propres : *Le Pain d'autrefois* vers 1970 et *Mie'stinguette* en 2001. La composition de celles-ci s'appuie à chaque fois sur un mélange de farine ordinaire T 55 mélangée avec un certain pourcentage de seigle, ce qui lui donne son originalité. Ginette Maudet dans le journal *Ouest-France* du 13 juin 2009 mentionne cette recherche de qualité reconnue au-delà des limites de la contrée : « Nous livrons notre farine uniquement dans les boulangeries artisanales. La zone de vente de cette production a un rayon de 200 km autour d'Alençon. Nous sommes connus par le bouche-à-oreille. Des boulangeries de la région alençonnaise mais aussi de Paris ou encore du Havre font partie de nos clients ». Les meuniers et les boulangers savent travailler main dans la main comme le montre un autre article du journal *Ouest-France* du 20 mai 1996. À cette date, commence une opération qui sera reconduite plusieurs années de suite, la fête du pain, célébrée le 16 mai, le jour de la Saint-Honoré, patron des boulangers. La société départementale des boulangers, forte de 240 boulangers, s'associe alors à la Société des Moulins Maudet pour « valoriser le pain ». Le choix de la clientèle est clairement les boulangers artisanaux et non les grands magasins dont la livraison est assurée par des minoteries d'une autre dimension que le moulin Maudet.

Figure 26. Évolution de la puissance d'écrasement journalière pour les XIX^e et XX^e siècles, moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis.
Réalisation : Patrick Birée.



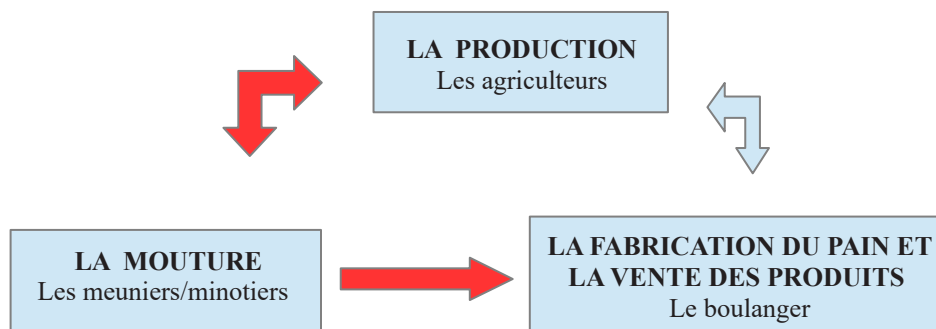
Le type de mouture

Il s'est forcément trouvé changé au fil du temps. L'enquête de 1809 nous apprend que le moulin présente une mouture à la grosse. Rien n'interdit de penser que celle-ci ait évolué vers un autre type (à l'économique) ? Mais le témoignage de Ginette Maudet sur l'organisation fonctionnelle du moulin avec les agriculteurs dans les années 1930 qui travaillent « à façon », contredit quelque peu cet élément. En tout cas, la mouture se transforme en une autre plus moderne avec l'introduction des cylindres en 1914, et les aménagements successifs de 1922, 1937, 1947, 1968, 1977 et 1999.

Le rayon d'emprise du site de production

Avant d'arriver au consommateur, le grain passe entre plusieurs mains. Actuellement le système présente une base ternaire, de la production à la fabrication du pain et à la commercialisation des produits de mouture, avec, au centre, incontournable, le meunier (figure 27).

Figure 27. Schéma ternaire autour du moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis aux XIX^e et XX^e siècles. Réalisation : Patrick Birée.



Ce système a connu plusieurs étapes pour l'approvisionnement et le débouché :

- *L'échange à façon* : ce réseau a fonctionné tant bien que mal jusqu'au début du XX^e siècle. Les agriculteurs livraient sur place avec une voiture à cheval un blé dont ils récupéraient 70% de la farine. Le meunier gardait pour lui 30 % de la farine et le son, qu'il vendait aux boulangers. L'agriculteur quant à lui, apportait la farine au boulanger, qui lui payait une partie de celle-ci et/ou lui cuisait un certain nombre de pain en échange de la farine,
- *La vente directe* :
 - par l'agriculteur au meunier, ou du blatier au meunier,
 - par le système des Halles-aux-blés (Sées, Alençon, Mortagne-au-Perche, par exemple, pour l'Orne) : l'agriculteur y vend sa production que le meunier

achète. Ce dernier fait la mouture et vend directement les produits au boulanger, schéma que l'on trouve au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis avant et juste après la Seconde Guerre mondiale,

- par l'achat aux coopératives par l'intermédiaire des grainetiers : l'achat du blé s'effectue dorénavant directement avec les coopératives avec un prix qui est aligné sur les transactions internationales du commerce des céréales.

L'aire d'approvisionnement et l'aire de commercialisation des produits n'ont cessé de s'élargir. Le rayon d'emprise d'une minoterie est bien plus grand qu'un moulin, cela d'autant plus que les établissements deviennent de plus en plus rares et de plus en plus importants, comme pour Saint-Germain :

- de la paroisse propre du moulin sous l'Ancien Régime (même si pendant les épisodes révolutionnaires, la zone d'approvisionnement du blé pouvait être plus vaste comme nous l'avons vu pour l'*Armée de Mayenne*), et du moulin vers la proximité, agriculteurs ou boulangers,
- aux communes proches au XIX^e siècle et début du XX^e siècle pour l'approvisionnement, comme nous l'indique le meunier (sans doute M. Sorel) pour l'enquête de 1916, qui précise que :

« les 900 quintaux de blé mensuel du moulin, mené au moulin, appartient aux agriculteurs et ils viennent de 17 communes de l'Orne ou de la Sarthe »⁴⁶¹,

- aux communes du bassin hydrologique jusqu'au milieu du XX^e siècle,
- à la région puis grande région ouest. En 1972, l'Annuaire Technique Régional ne cite pas les approvisionnements mais parle de 20 % de débouchés hors région (région parisienne) et 80 % de marché régional (Orne et Eure). Par la suite, comme cela est indiqué par Luc et Ginette Maudet, information relayée par les médias lors des visites organisées à la minoterie : « les blés viennent d'un rayon de 200 km », *Ouest-France* du 25 juin 1987, « les blés viennent de la Beauce », *Ouest-France* du 12 juillet 2000 et du 13 juin 2009, « les blés viennent de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Sarthe et de l'Orne, *Ouest-France* du 12 juillet 2001.

Le rayon d'emprise de la minoterie s'élargit peu à peu dans un mouvement largement centripète, pour l'amenée des produits bruts (les grains) au moulin/minoterie et centrifuge, pour la distribution des produits transformés (les moutures) - (figure 28).

461 Arch. dép. Orne, M 1709, Courrier au préfet, 6 avril 1916.

Ce mouvement est d'autant plus prononcé que la structure est grande et pour le site de Saint-Germain, nous trouvons :

- au XIX^e et au début XX^e siècle, un petit moulin,
- de 1914 à 1937, une petite minoterie,
- de 1937 à 2010, une minoterie de plus en plus importante.

L'achat d'un camion-citerne fait l'objet d'une mention dans le *Ouest-France* du 15 juin 2009 : « À partir de l'année prochaine, nous disposerons d'un camion-citerne et de nouveau matériel pour livrer nos clients ».

Ce matériel permettra ainsi une meilleure livraison (vrac ou demi-vrac, en plus des sacs) et plus lointaine si besoin. Ce point souligne l'évolution du matériel roulant d'exploitation qui s'est bien transformé au fil du temps car le mode de transport est uniquement par route : des charrettes tirées par des chevaux, aux premiers camions entre les deux guerres, au semi-remorques et camion-citerne à la fin du XX^e siècle.

Les documents iconographiques du début du XX^e siècle montrent parfois une charrette utilisée pour le transport des produits. Elle peut appartenir à l'agriculteur venant livrer ou bien appartenir au moulin. Le premier camion du moulin est un P45 Citroën acheté en 1935, caractéristique avec sa bâche, d'une puissance de 10 tonnes de ptc (poids total en charge). Après guerre, l'entreprise se dote peu à peu d'engins de plus en plus puissants⁴⁶² (figure 29) :

Avant 1935 : 1 charrette d'environ 1 tonne de ptc

1935 : 1 camion P45 *Citröen* de 10 tonnes de ptc

1958 : 1 camion P5 *Citröen* de 12 tonnes de ptc⁴⁶³

1960 : 1 camion *Saviem Renault* de 17,5 tonnes de ptc

1970 : 2 camions : 1 camion de 17 t de ptc – 1 camion de 6 t de ptc, soit un total de 23,5 t de ptc

1972 : 3 camions de 17,5 t de ptc – 1 camion de 6 t de ptc, soit un total de 58,5 t de ptc

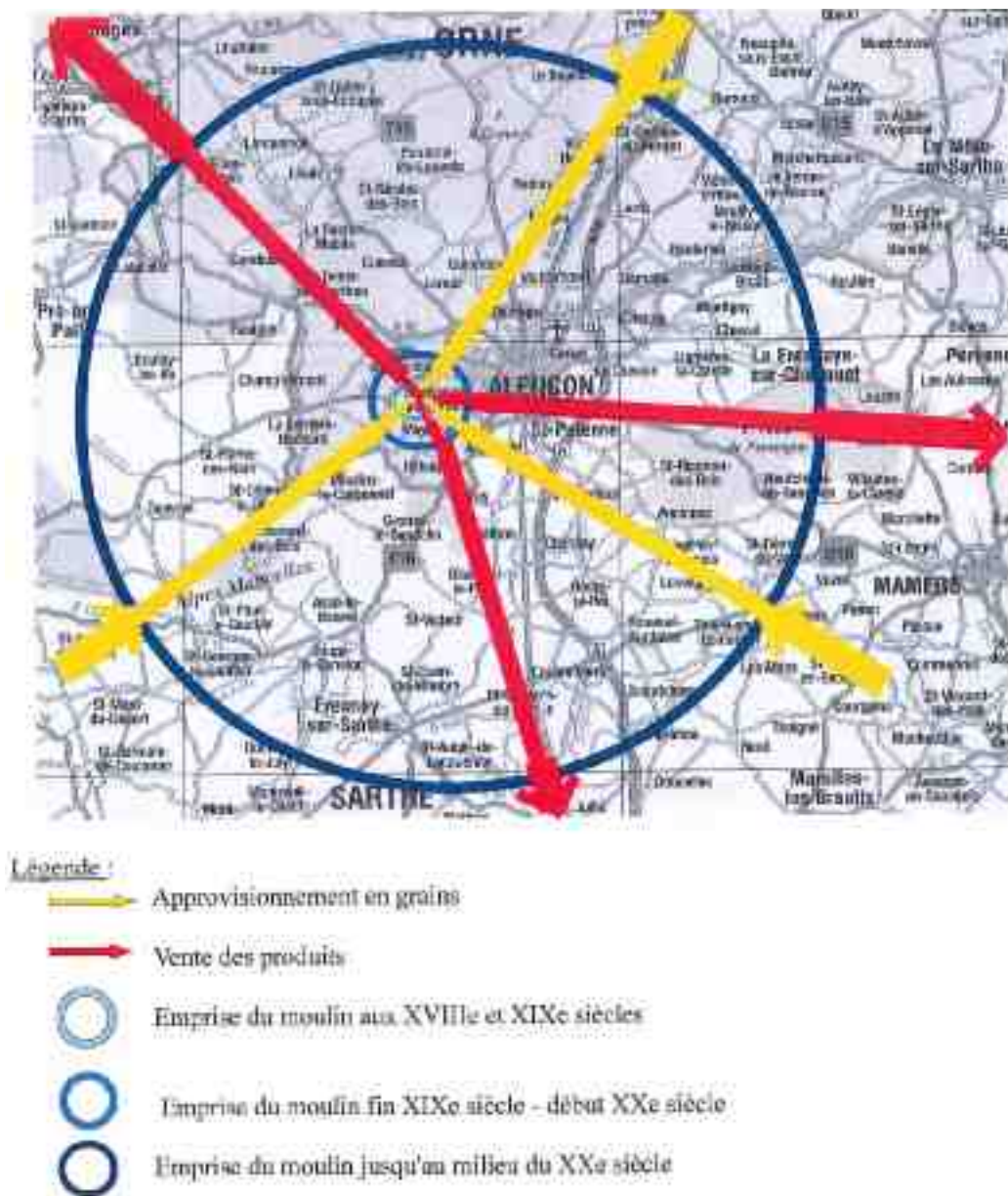
1990 : 3 camions : 1 camion-remorque de 38 t de ptc – 1 de 17,5 t de ptc – 1 de 6 t de ptc, soit un total de 61,5 t de ptc

2000 : 4 camions : 1 camion-remorque de 38 t de ptc – 2 camions-citernes semi-remorques de 38 t de ptc – 1 camion de 17,5 t de ptc, soit un total de 131 t de ptc.

⁴⁶² Informations fournies par Luc Maudet, sauf 1972, données tirées de l' *Annuaire Technique Régional*. Ici ne sont donnés que les éléments concernant les camions et ne comprennent pas celles concernant les véhicules de service (camionnettes et autres).

⁴⁶³ Véhicule sur lequel Luc Maudet passera son permis de conduire.

Figure 28. Schéma organisationnel du moulin/minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis au fil du temps, « du plus proche au plus lointain ». Réalisation Patrick Birée.



Les camions transporteurs actuels peuvent livrer en sacs ou par semi-vmc ; dans ce cas ils possèdent une réserve avec compresseur dans leur remorque, avec un tuyau de livraison. Les camions-citernes livrent la farine par compression « en vrac ».

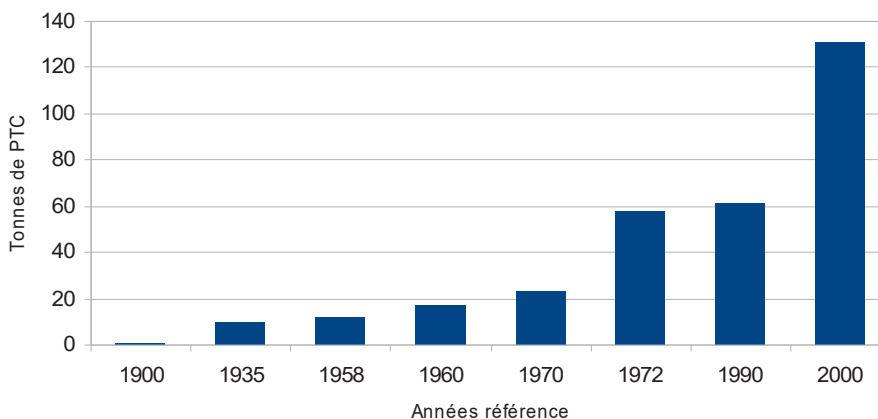
Illustrations 56 à 58. L'évolution des moyens de transports dans l'entreprise de gauche à droite : une charrette vers 1900, P45 Citroën vers 1938, camion-remorque et camions citerne vers 2010. Collection Maudet.



Le poids total en charge évolue donc considérablement au cours du XX^e siècle dans l'entreprise (figure 29).

Figure 29. Évolution de la puissance totale en charge des camions du moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis au XX^e siècle.

Réalisation Patrick Birée.



Conclusion de la seconde partie

Profiter de la dynamique du progrès, le suivre ou disparaître

Les moulins, hydrauliques ou éoliens, ont été les seules machines pendant des siècles, capables de mettre à disposition de l'homme une importante énergie autre que musculaire. Mais, techniquement, peu de choses ont profondément évolué dans le monde de la meunerie depuis le Moyen Âge, surtout dans les mécanismes. Alain Gras remarque que la multiplication par presque trois de la puissance motrice installée en Europe (de 75 millions de chevaux à la fin du XVI^e siècle à 187 millions à la fin du XVIII^e siècle) est due à l'amélioration des roues mais surtout à la multiplications des chutes captées⁴⁶⁴.

Dans son étude sur les brevets entre 1792 et 1812, Yannick Lecherbonnier note le peu d'intérêt que rencontrent les questions de l'hydraulique ou des moulins : sur 733, seules 18 s'y reportent⁴⁶⁵. Le XIX^e siècle apporte de grands changements avec l'utilisation de nouvelles techniques, tant pour la maîtrise du flux de l'eau (canaux, roues plus adaptées, turbines, etc.) que dans les transmissions (importance du métal dans les transmissions), la mouture (les cylindres) et le tamisage (les planchisters), puis le XX^e siècle avec les moteurs et l'électricité. Mais rien n'eut été possible sans l'utilisation du métal. Le fer produit dans les anciens sites métallurgiques (y compris ornaï) n'était pas forcément d'une qualité optimale. Les nouveaux procédés dans le contexte de la Révolution industrielle permettent d'obtenir l'acier, beaucoup plus résistant que le fer. Les améliorations techniques (roues, turbines, mécanismes de transmission, machines, etc.) en profitent.

L'histoire des moulins de l'Alençonnais s'inscrit dans celle générale des moulins en France. L'étude exhaustive de plusieurs d'entre eux, les plus représentatifs selon nous,

464 GRAS, 2007, p 156.

465 LECHERBONNIER, 2000, p. 135-154.

a permis de définir plus précisément l'évolution technologique entre la fin du XVIII^e siècle et le milieu de XX^e siècle dans ce territoire. Mais il a existé des alternatives, pas forcément couronnées de succès.

Gérer l'eau

La maîtrise des flux et reflux des eaux est un souci permanent au cours des siècles. Jusqu'au XIX^e siècle, les meuniers doivent agir avec leurs contraintes. Dans un courrier de réponse au préfet lors de la (longue) procédure d'obtention de son règlement d'eau, Joseph Rattier propriétaire du moulin de Condé-sur-Sarthe, l'exprime en ces termes en 1849 : « La rivière de Sarthe n'a d'état normal que pendant une faible partie de l'année. Dans les grandes eaux, c'est un fleuve, ce n'est souvent qu'un ruisseau »⁴⁶⁶. Cette réalité hydrographique locale sert à d'autres pour faire de la publicité, comme pour la vente du moulin à blé de Gouyer à Mieucé, dont il est précisé en 1825 dans le *Journal d'Alençon*, que c'est « l'un des meilleurs de la région, ne manque jamais d'eau »⁴⁶⁷.

À ces contraintes prégnantes, s'ajoutent des problèmes de gestion de l'eau entre moulins amont/aval. Le comportement de chacun n'est pas exempt de reproches. Joseph Rattier poursuit en ce sens : « Les propriétaires ou les fariniers d'une usine en amont, lorsqu'ils éprouvent du chômage, et par le seul motif de nuire à ceux qui sont placés en aval, lèvent quelquefois s'en qu'aucun besoin ne s'en fasse sentir, les vannes de décharge. Le résultat est une crue instantanée qui oblige les usiniers inférieurs à lever également leurs vannes de décharge. Cette crue passée, il ne reste plus assez d'eau pour alimenter l'usine, il faut rester un certain temps sans marcher ». Toute ce respect de la réglementation dans le cadre de la contrainte « banale » comme le montre la coutume de Normandie quand il est précisé que : « Le seigneur a qualité pour faire punir les contraventions à la banalité⁴⁶⁸.

Les transformations structurelles de la première moitié du XIX^e siècle amènent l'administration à légiférer et à établir des règlements d'eau pour la plupart des moulins. Dans le cas du non respect de ces règles, la justice se charge de l'affaire. Tel est le cas pour le dénommé Jean Lebouc, âgé de 47 ans, meunier demeurant à Alençon, condamné à seize francs d'amende le 16 août 1844 pour avoir : « Les 16 et 17 juillet dernier, occasionné l'inondation des propriétés voisines de la rivière Sarthe, et par suite un dédommagement appréciable, en ne tenant pas levées les vannes de son moulin⁴⁶⁹ ».

466 Arch. dép. Orne, S 1006, Courrier de l'année 1849.

467 Arch. dép. Orne, 252 J 242, *Journal d'Alençon*, 24 avril 1845, p. 4.

468 *Traité des banalités à l'usage de la province de Normandie*, Rouen 1787, p. 41, article IX.

469 Arch. dép. Orne, 252 J 253, *Journal d'Alençon*, 2 septembre 1844, p. 2.

La longue procédure judiciaire entre de Jumilhac et Druet-Desvaux au sujet de leurs moulins respectifs semble le point d'orgue pour ce genre d'affaire. Dans ces conditions, la priorité reste d'augmenter le rendement des roues traditionnelles. C'est toute la démarche entreprise par Jean-Charles Alexandre François de Mannoury, marquis d'Ectot, ornais de naissance avec son système de volant hydraulique⁴⁷⁰. Yannick Lecherbonnier le relate en ces termes : « Mannoury d'Ectot s'est attaché, entre autre, à tenter de solutionner deux questions chez les hydrauliciens et les ingénieurs : comment éviter d'une part la perte de la force motrice due au choc de l'eau sur la roue, et d'autre part, la perte d'énergie due aux nombreux engrenages et aux frottements qui s'opèrent entre les différents mécanismes permettant de donner son mouvement aux meules⁴⁷¹ ? ».

Quelques années plus tard, force est de reconnaître que cette invention n'a pas connu grand succès se heurtant à l'immobilisme de ses contemporains qui restent sur l'utilisation de la roue traditionnelle. Le changement va peu à peu venir de ce côté : les roues de types Poncelet équipent un certain nombre de moulins au cours du siècle. C'est le cas pour le moulin de Mieuxcé dont l'iconographie fin XIX^e siècle nous révèle la présence d'un tel équipement avec arbre et armature en métal et aubes courbes en bois. Le moulin du Rocher à Radon se voit quant à lui, muni de roues à augets métalliques vers 1860. Les autres sites meuniers emboîtent le pas sans aucun doute. Cependant, l'innovation la plus pertinente semble la mise en place de turbines au Grand Moulin de Sarthe à Alençon en 1841. C'est un procédé novateur à l'époque qui va permettre à celui-ci d'augmenter le rendement de la force hydraulique.

S'affranchir des contraintes de l'eau

Des solutions alternatives pour ne plus subir la contrainte de l'eau ont existé dès le XVIII^e siècle :

- les moulins à vent, mais bien peu actifs dans l'Alençonnais (un seul fonctionnant partiellement à Saint-Denis-sur-Sarthon dans les années 1820). Plusieurs autres sont mentionnés dans les listes de 1809 dans les communes voisines de Ciral, Vingt-Hanaps, Boitron, Sées, mais souvent étant mentionnés « détruits » ou « ne fonctionnant plus depuis longtemps »,
- les moulins à chevaux : l'exemple le plus connu est celui installé en 1731 dans le moulin de Lancrel par l'entremise de M. de Lallemand, Intendant de la Généralité⁴⁷². Devant la sécheresse qui dure neuf mois, il fait construire un

470 Mannoury d'Ectot est né à Saint-Lambert-sur-Dives en 1777, décédé à Paris en 1822 .

471 LECHERBONNIER, 2000, p. 135-154.

472 Arch. mun. Alençon, 12 E 64 .

moulin à chevaux auquel on ajoute une roue. Solution temporaire, efficace car la population alençonnaise a pu trouver ici de la farine, mais qui ne trouve pas de suite,

- la machine de Perronnet, projetée en 1742 pour faire tourner les moulins à force de bras lorsqu'ils manquent d'eau⁴⁷³,
- un moulin à bras à rouet en fonte blanche, qu'un seul homme peut mouvoir, projet des « citoyens » Durant, père et fils, présenté dans un long rapport en 1793, par la Société royale d'Agriculture⁴⁷⁴, et dont un exemplaire est arrivé à l'Intendance. Cette invention est encore valorisée en 1818 dans le journal local : « Moulin de ménage, avis aux habitants sur l'économie de grains, et description du moulin à blés et à bras, perfectionné pour moudre toutes sortes de grains, avec diverses applications que l'on peut faire de cette machine, indispensable dans chaque maison »⁴⁷⁵. Rien ne prouve que ces moulins personnels, qui rappellent les moulins à bras pour la mouture du sarrasin, utilisés par les particuliers, de manière licite depuis le XV^e siècle en France, n'aient eu un quelconque succès. Il faut sans doute attendre les années 1930 pour trouver en nombre, les aplatisseurs de céréales mus par l'électricité dans les exploitations agricoles,
- l'énergie thermique. Dans la région alençonnaise, deux moulins font le choix de cette source d'énergie à la fin du XIX^e siècle : Lancrel à Alençon et Condé-sur-Sarthe qui s'équipent de machines à vapeur. La nouvelle source d'énergie est couplée à l'ancienne dans une complémentarité évidente. Les propriétaires sont des meuniers qui n'hésitent pas à assumer ce pari technologique. Les performances de leurs minoteries respectives prouvent qu'ils avaient eu raison. La vie de leur établissement a été prolongée de cette façon,
- la motorisation : les moteurs à gaz pauvre, puis diesel viennent en complément et/ou remplacent l'ancien système hydraulique à partir des années 1920/30, dans certains moulins (Saint-Germain-du-Corbéis, Condé-sur-Sarthe), voire avant cela en 1914. Ils sont placés comme unique source motrice dans une nouvelle minoterie, sans lien avec un cours d'eau, chez Rondeau à Condé-sur-Sarthe. La publicité pour les moteurs *Le Pratic*, fabriqués à Nantes par la société Kent, est éloquente à ce propos : « Force motrice la plus économique du monde, à gaz pauvre, essence, huile lourde, vapeur, pétrole, etc. : Moteurs *Le Pratic* »⁴⁷⁶.

473 Arch. dép. Orne, C28.

474 Arch. dép. Orne, L 1237.

475 Arch. dép. Orne, 252 J 236, *Feuille Hebdomadaire du département de l'Orne*, 13 septembre 1818, p. 1.

476 Arch. dép. Orne, 252 J 319, *Journal d'Alençon*, publicités de l'année 1920.

Améliorer les mécanismes, transformer le moulin

La possession d'une usine à grains, reste avant la Révolution française le droit exclusif des seigneurs dans le cadre de la banalité.

Les moulins à grains, multiséculaires pour la plupart, sont restés sur des techniques qui ont peu évolué. Le système de base : roue, arbre, rouet/alluchons, lanterne/fuseau, fer, anille, meules, semble figé. L'Assemblée provinciale de la généralité d'Alençon de 1787 en dresse le constat cinglant (même si cette réalité dépasse le cadre alençonnais et normand). Pourtant, on prend bien soin des mécanismes et machines, voire on construit de nouveaux moulins. La *Feuille Hebdomadaire de l'Orne* le précise dans une annonce pour la vente du moulin à blé de Colombiers en 1820, qui présente des « ustensiles dans le meilleur état possible, roue, arbre, rouet, d'être placés à neuf depuis deux mois »⁴⁷⁷.

Que de chemin parcouru en quelques décennies à travers cet article du *Journal d'Alençon* du 22 août 1846 qui parle de « progrès faits jusqu'à ce jour dans le mécanisme des moulins ». Il reflète bien une réalité : les progrès techniques continus depuis le début du XIX^e siècle.

Les moulins dits « à l'anglaise » se développent en France dès les années 1820. Ils se caractérisent par une mécanisation accrue des opérations de production, allant de pair avec un besoin d'augmentation de la force motrice. A côté de l'ancien travail de mouture avec un seul passage aux meules, les produits repassent désormais plusieurs fois aux meules, avec blutage entre chaque. Les appareils annexes se multiplient pour nettoyer, trier, ensacher. Ces opérations ne peuvent se mettre en place sans une augmentation du volume du bâti. Le Grand Moulin de Sarthe, construit deux décennies plus tard est un bel exemple d'une construction neuve de grande ampleur destinée à ces nouveaux objectifs. Mais des plus « petits » moulins s'inscrivent aussi dans cette démarche, tel celui du Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon, qui se trouve à vendre et selon le *Journal*, ce « beau moulin est susceptible d'être monté à l'anglaise »⁴⁷⁸.

La fin du XIX^e siècle voit l'apparition des planchisters qui améliorent sensiblement les bluteries. Mais la mise en place des cylindres est encore plus capitale. Les moulins qui n'ont pas suivi sont irrémédiablement distancés au début du XX^e siècle.

La dynamique libérale industrielle a prévalu. La bourgeoisie a peu à peu pris le relais de l'ancienne noblesse de sa tâche industrielle et a investi dans ce pari technologique.

477 Arch. dép.Orne, 252 J 238, *Journal d'Alençon*, 20 août 1820, p. 8.

478 Arch. dép. Orne, 252 J 254, *Journal d'Alençon*, 8 novembre 1844, p. 4.

Cependant, les meuniers ne sont pas en reste (on l'a vu dès le milieu du XVIII^e siècle dans la région parisienne) tel Jean-François Vaugeois qui est un exemple de meunier sensible à l'évolution technique. Sa volonté de perfectionnement de l'appareil à bluterie en 1846 est significative.

Il en est de même pour tant d'autres meuniers qui se sont investis dans cette mission. Parmi eux, emblématiques, à nos yeux, Jules Bourguine et Maurice Maudet qui ont su apporter l'inflexion nécessaire au bon moment. Les autres, dépassés par la modernité et l'évolution, ont laissé leur moulin vivoter entraînant sa disparition.

Comparer avec le département de la Sarthe

Dans cette dynamique, quelles ont été les évolutions pour les moulins sur la rivière Sarthe en aval d'Alençon, mais situés dans le département de la Sarthe. André Coutard a réalisé une étude exhaustive de bons nombre d'entre eux, reprenons quelques-unes de ses données⁴⁷⁹.

L'enquête de 1809 révèle pour le département de la Sarthe la présence de 926 moulins à grains, hydrauliques, soit une densité au kilomètre carré plus importante que pour l'Orne.

La cartographie du XX^e siècle de la rivière Sarthe et de ses moulins en amont du Mans, entre Alençon et Le Mans, sur une cinquantaine de kilomètres, est déjà très révélatrice⁴⁸⁰ (Carte 24). On y remarque les lieux de production au sud de l'Orne, parfois pour des moulins situés à quelques encablures de leurs congénères ornaïes. 23 sites sont notés en activité en 1915, seulement 11 parmi eux ont été contingentés en 1937. Un seul, le moulin de Boulay, à Teillé, garde une activité en 2005. Nous assistons au même phénomène de diminution du nombre de moulins au cours du XX^e siècle sur un même cours d'eau.

479 Pour la Sarthe, les écrits d'André Coutard représentent une source bibliographique indispensable. Près de 300 notices de présentation d'ouvrages, d'articles ou de documents versés aux Archives départementales de la Sarthe ont été recensés. Il s'agit bien d'une étude très poussée sur les moulins sarthois quelle que soit leur forme (hydrauliques ou non), et leur utilisation très variée (à blé, à foulon, à électricité, à chanvre, à scie, à fer, etc.), le tout se situant le plus souvent dans une large fourchette chronologique allant du Moyen Âge au XX^e siècle.

480 COUTARD, *La Sarthe au temps des moulins à eau*, 2006, p. 14.

Carte 24. Le cours de la rivière Sarthe dans le département de la Sarthe avec le positionnement des moulins. Réalisation : André Coutard.



Les moulins du Pont à Fresnaye-sur-Sarthe sont les plus proches d'Alençon à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest⁴⁸¹. D'origine médiévale, ils intègrent le domaine royal (comme ceux d'Alençon, aussi au Pont de Sarthe), dans le cadre de l'apanage. La vente des moulins, le grand et le petit, par le procureur du roi a lieu « à la bougie », en 1777. Au XIX^e siècle, plusieurs propriétaires se succèdent, dont un dénommé Théodore Laloue, le propriétaire du Grand Moulin de Sarthe à Alençon jusqu'en 1894. En 1910, Théophile Bodinier, le meunier exploitant déclare écraser 30 quintaux par jour et 3 000 par an. Dans les années 1930, le contingent évolue entre 6 000 et presque 10 000 quintaux pour le blé, le moulin étant alors équipé de huit paires de cylindres. En 1950, Roger Maudet, fils du meunier de Saint-Rémy-des-Monts, acquiert le Moulin du Pont. C'est évidemment un membre de la lignée des Maudet évoquée à propos du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis tout proche, en fait le propre oncle de

481 COUTARD, « Les moulins du Pont à Fresnaye-sur-Sarthe », *Moulins de la Sarthe*, n°28, janvier 1998, p. 21-31.

Luc Maudet. Particularité concernant le moulin de Saint-Rémy dont est originaire Roger Maudet : son père a tenu plusieurs années ce moulin, comme les frères de celui-ci l'ont fait aussi chacun une douzaine d'années⁴⁸². Roger Maudet devient propriétaire du moulin en 1958 et modernise alors cet établissement pour arriver à un broyage de 6 quintaux par heure. En 1980, le contingent se monte à 18 500 quintaux/an. Le moulin stoppe son activité à la retraite de Roger Maudet en 1982 et il est démonté. Racheté en 1990, le bâtiment est transformé en résidence privée.

Les moulins du Mans présentent une origine très ancienne : parmi eux, ceux à blé du Gué de Maulny⁴⁸³, attestés dès le Moyen Âge sont encore sept à être afferchés en 1792. Au cours du XIX^e siècle, ils sont vendus, d'abord en 1824, puis en 1844 à Adolphe Foulard qui en détruit deux pour construire à leur place une minoterie à l' « anglaise », le *Grand moulin neuf* de la rive droite. Il en transforme d'autres en marbrières et en moulin à chanvre. Après une nouvelle vente, deux établissements sont détruits et à leur place on construit un autre grand moulin, le *Moulin Bourdon*, sur la rive droite de l'Huisne. Dans un premier temps, quatre paires de meules sont installées, auxquelles viendront s'ajouter quatre paires supplémentaires. Mais, en 1863 celui-ci est transformé en usine élévatrice des eaux par la ville du Mans qui vient de l'acquérir. Turbines, machines à vapeur, roues *Sagebien* équipent désormais le lieu. Ce sera la première usine des eaux de la ville, avec embryon de réseau de distribution. Nouvelle utilisation des lieux, c'est une glacerie à partir de 1920, encore en activité vers 1950. Ces moulins ont décidément eu une histoire bien mouvementée pendant ces deux derniers siècles et l'activité de meunerie a finalement été arrêtée assez rapidement.

Toute autre est l'histoire des moulins de Saint-Georges-du-Plain, situés sur l'ancienne paroisse de la Quinte du Mans. La rivière Sarthe ayant été canalisée au milieu du XIX^e siècle, une écluse est construite au gué d'Enfer, entraînant de fait un étagement des eaux. La première minoterie construite pour utiliser cette nouvelle chute ne date que de 1860 quand les sieurs Jamin et Leroux (déjà propriétaires de moulins au Gué du Maulny évoqué plus haut) sont autorisés à construire un grand moulin à l'anglaise afin de pouvoir utiliser la chute du barrage du gué d'Enfer. Ce lieu est approximativement à quatre kilomètres de la place des Halles au Mans. La nouvelle construction s'articule autour d'un grand bâtiment à cinq étages sous combles, et est équipée de deux roues hydrauliques accolées, soit 13 m de long de roues sur 8 m 50 de diamètre, plusieurs paires de meules et tous les appareils de la division de la bluterie. L'ensemble est opérationnel dès 1863.

482 Ils faisaient partie d'une fratrie de 11 frères et soeurs. Entretien avec Luc Maudet, Mai 2015.

483 COUTARD, « Les moulins du Gué de Maulny au Mans », *La Province du Maine*, tome 88, fascicule 60, octobre-décembre 1986 p. 359-374, tomes 89, fascicule 1, janvier-mars 1987, p. 53-66, fascicule 2, avril-juin 1987, p. 211-224, fascicule 4, octobre-novembre 1987, p. 465-476.

En 1873, une machine à vapeur d'une force supplémentaire de 180 chevaux, vient compléter le dispositif qui permet d'actionner 38 paires de meules. Une desserte spéciale du chemin de fer a été aménagée pour faciliter les circuits des produits (achats et écoulements). En 1864, 40 employés y travaillent. En 1898-1899, le volume de mouture est de 357 086 quintaux. Ces données impressionnantes, en font à cette époque le second moulin de France ! Puis les cylindres remplacent les meules, et l'électricité est installée à la minoterie.

À chaque époque, l'établissement se dote des meilleurs moyens de transports, voitures hippomobiles, puis, c'est logique au Mans, voitures automobiles (selon la propriétaire, madame veuve Jamin, la minoterie possède dès 1893, une « Bollée » et une « Peugeot »). Le site est bien sûr très actif pendant le premier conflit mondial, et de grands silos sont même construits en 1920 pour le stockage des céréales. Cependant, la crise de 1929 pousse la « Compagnie Agricole de Minoterie » qui gère la minoterie, à la liquidation judiciaire. L'activité repart sous une autre forme juridique en 1936 : la minoterie est louée à l'« Association des Moulins Régionaux ». Le contingent autorisé est de 192 000 quintaux en 1936-1937 puis 289 000 en 1939, avec une puissance journalière d'écrasement de 1 500 quintaux. L'activité va perdurer jusqu'en 1955, dernière année de fonctionnement de la minoterie. L'ensemble du lieu va alors être transformé en unité de fabrication d'aliments du bétail et actif sous cette forme jusqu'en 1980.

Aujourd'hui, l'ensemble du moulin est à l'abandon, attendant un éventuel promoteur à la reprise du site ?

D'autres moulins représentatifs de l'histoire molinologique sarthoise ont été étudiés par André Coutard. Parmi eux, celui de la Suze, d'origine médiévale, qui présente 50 000 quintaux de puissance d'écrasement en 1910, mais qui stoppe toute activité avant 1936⁴⁸⁴. Les données actuelles font état de quatre minoteries encore en fonctionnement dans le département de la Sarthe en 2015 : à Champagné, *Les Meuniers réunis*, usine neuve construite dans les landes au bord de la route de Paris, à Saint-Vincent-des-Près, le moulin des Près, à Teillé, le moulin du Boulay et enfin à Yvré l'Évêque, le moulin des Noyers (dont les membres de la famille Trottin sont meuniers depuis 110 ans dans le moulin). Les données évolutives sont de même ordre que pour l'Orne avec quelques minoteries subsistantes, de taille régionale.

Après avoir étudié les moulins et minoteries de l'Alençonnais dans leur évolution technologique, puis établi une rapide comparaison avec les voisins sarthois, il faut maintenant déterminer quel est leur positionnement dans les réseaux économiques et de propriété propres à ce territoire.

484 COUTARD, « Les moulins de la Suze », *Moulins de la Sarthe*, n°35, FFAM, octobre 1999, p. 26-39.

TROISIÈME PARTIE

Du grain au pain, le moulin à grains dans les réseaux économiques et de propriété

Le piano et le moulin (suite et fin)

Fable

Le moulin la laissa crier tout à son aise.
« Joli voisin, dit-il à voix de serinette,
« Vous connaissez l'art d'enchanter ;
« Mais que produisez-vous ? Vos timbres de sonnette
« Font un joli bruit, c'est fort bien :
« Il est pourtant fâcheux qu'il n'en résulte rien.
« Mon bruit est monotone et ma voix assommante ;
« Mais voyez ces vingt sacs de farine excellente,
« Qui vont nourrir long-temps le village voisin :
« Voilà le produit du moulin. »

Auteur inconnu

Feuille hebdomadaire du département de l'Orne,
22 août 1822

Section 1 - partie 1

Le réseau horizontal : la chaîne de production du XVIII^e au XX^e siècle, des producteurs aux consommateurs

Un triptyque de 1493 présenté dans un ouvrage majeur de Claude Rivals est éloquent pour situer le moulin à grain dans sa chaîne économique entre l'agriculteur qui produit les céréales et le boulanger qui fabrique, enfourne le pain et le vend⁴⁸⁵. Parce qu'il obtient la farine, le meunier est un personnage central dans les sociétés anciennes, villageoises ou urbaines, quand le pain est à la base de l'alimentation⁴⁸⁶. Sa position a toujours été stratégique dans l'histoire de l'approvisionnement en France même si cela est moins une réalité de nos jours. Le moulin se trouve au centre d'une chaîne économique et sociale para-locale reliant de nombreux partenaires sociaux différents en termes de statuts et de fonctions. Le meunier y évolue paré d'un certain prestige ou alors accablé de critiques. Mais le moulin c'est aussi « une machine », une « usine ». Ceux à eau sont coûteux. Au Moyen Âge, seuls l'aristocratie et les ordres religieux peuvent supporter un tel investissement. Chaque seigneur entreprend la construction de cette usine à grains sur son fief, et en cède aux meuniers le droit d'exploitation contre le paiement d'un loyer et la charge d'entretien (ce qui n'est pas forcément le même cas pour les autres types de moulins à tan, papier, foulon, etc., où l'on remarque que les propriétaires présentent des profils différents).

485 RIVALS, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, 2000, p. 16.

486 Les grains panifiables sont le blé-froment, le seigle, le méteil, mélange de blé-seigle, voire l'orge, comme le précise en 1808 le rapport statistique du préfet Lamagdelaine qui mentionne l'utilisation de l'orge pour le pain en ces termes : « L'arrondissement de Mortagne est le seul où l'on fasse pour le pain usage de l'orge mélangé avec le blé ». Le sarrasin, qui n'est pas une céréale, est surtout consommé en bouillie ou sous forme de crêpes : « Le sarrasin consommé en bouillie serait un aliment assez agréable s'il était bien assaisonné, mais le plus souvent on fait cette bouillie avec du sel et rarement avec du beurre ou du lait. Dans les jours de régal, on fait des crêpes au Carême avec la fleur de sarrasin, et ce mets n'est pas désagréable quand on emploie du lait et des œufs et qu'on étend dessus un peu de beurre frais ». Arch. dép. Orne, 252 J 283, Rapport statistique pour l'Orne, 1808, manuscrit sans pagination.

Par la suite, au XIX^e siècle, les meuniers s'approprient progressivement leur outil de production. Ceux-ci deviennent de moins en moins nombreux, mais leur productivité augmente. Les meuniers sont intégrés à des réseaux complexes. Cette dimension était le thème du 140^e congrès du Comité des travaux historiques et scientifiques organisé en mai 2015 sur le thème : « Réseaux et société ». Le document de présentation définissait ainsi les différents axes de recherche⁴⁸⁷.

Dans la partie « Les réseaux économiques », il est noté ceci : « On peut essayer de définir la notion de réseau économique. Il s'agit de la conjonction de plusieurs éléments qui prennent en compte des individus, plus ou moins organisés et opiniâtres dans leur action, l'espace économique constitué de centres de production et de consommation, qui peuvent être reliés entre eux par terre (infrastructures routières, ponts, etc.) ou par mer (ports, comptoirs) et les organismes ou institutions qui les fédèrent (à travers la création de foires, réseau hanséatique, etc) ; des liens économiques viennent unir ces différents éléments (autour de l'offre et de la demande, mais aussi des réseaux d'information), etc. ».

Cette démarche nous a guidé pour traiter cette question. Outre le fait d'avoir eu l'honneur de présenter une communication à ce congrès, ceci a cadré notre recherche organisée selon deux axes. Deux réseaux plus ou moins formels se sont formés selon un axe différent. L'axe horizontal est l'axe technique et interprofessionnel. Il marque l'aspect économique correspondant à la chaîne de production, du produit brut, le grain, jusqu'au produit fini, le pain, partant donc des agriculteurs et allant jusqu'aux boulangers, en passant évidemment par les meuniers et y intégrant des intermédiaires. L'axe vertical est hiérarchique et infraprofessionnel : il structure l'organisationnel, du pouvoir de décision à l'exécution des tâches. Le premier aspect de cet axe (la propriété des sites meuniers) sera traité dans cette partie III ; le second (les hommes « sur le terrain ») sera développé dans la partie IV.

Qu'en est-il pour la production agricole dans cette contrée pour les XVIII^e-XX^e siècles ? Quelle est l'activité, le nombre et la localisation des boulangers ? Comment se développent les échanges de produits bruts ou transformés au fil du temps ? Bref quelle est l'interaction entre ces groupes ?

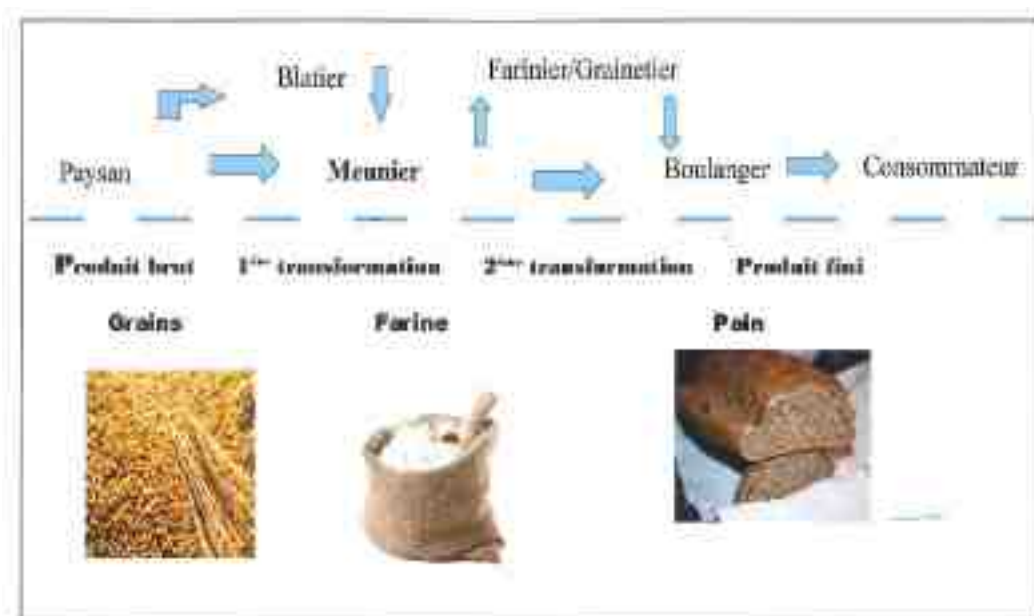
Nous verrons dans une dernière partie comment ces réseaux s'effacent dans le cadre de l'industrie de guerre en 1914-1918 et d'une gestion départementale de l'approvisionnement.

487 CTHS, Réseaux et société, Appel à contribution du 140^e Congrès des sociétés historiques et scientifiques à Reims du 27 avril-2 mai 2015, octobre 2014, p. 17.

Cette chaîne de production, entre blé⁴⁸⁸ et farine, comprend les agriculteurs, mais aussi les blatiers ou fariniers et les grainetiers qui échangent les produits soit en amont, soit en aval des meuniers (surtout jusqu'au milieu du XIX^e siècle), puis les boulangers. Au moins à deux étapes, les produits sont transformés. Cette chaîne fonctionne depuis des siècles. Elle est par exemple, bien réelle en 1738 dans un procès-verbal des « Dires de Marie-Élizabeth Guille des Buttes et des habitants et boulangers d'Alençon et projet d'arrêt du conseil ». On y note que le fermier des moulins banaux des moulins d'Alençon est déchargé de l'obligation d'avoir un commis qui enregistre jour par jour et date les grains qui leur sont apportés⁴⁸⁹. De même en 1926, comme le montre un courrier émanant du directeur de la Direction de l'Agriculture de l'Orne au préfet de l'Orne. On y mentionne des directives pour connaître les stocks de blé disponibles dans le département de l'Orne, « tant en culture, que chez les grainetiers, minotiers et boulangers », avec courrier spécifique pour chacune de ces professions concernées⁴⁹⁰ (figure 30).

Figure 30. Schéma du réseau horizontal entre grain et pain au XIX^e siècle.

Réalisation : Patrick Birée.



488 Le terme générique « blé » signifie la plupart du temps les grains panifiables dans les sources historiques.

489 Arch. nat., Q¹ 879, 8 juillet 1738.

490 Arch. dép. Orne, M 1742. Enquête sur les quantités disponibles de blé dans le département de l'Orne, Préfecture de l'Orne, 13 mars 1926.

S'inscrire dans la législation nationale sur le grain

Pendant longtemps, notamment du XVII^e au XX^e siècle, les politiques de l'État en matière d'approvisionnement en grains ont oscillé entre dirigisme et libéralisme recherchant à s'adapter ou à anticiper les crises de subsistances qui ont émaillé les siècles passés⁴⁹¹. Cela a engendré une législation importante dans le cadre d'une politique du commerce des blés en France. Sous l'Ancien Régime, celle-ci a toujours été un sujet sensible évoluant entre « le principe de marché » ou marché libre, impliquant des échanges de nature, privés et « le marché », lieu public, surveillé de près par les agents du gouvernement⁴⁹². Là, acteurs et produits sont concentrés sur des emplacements définis où ils sont soumis à la surveillance des pouvoirs publics. La volonté de contrôler le marché, ce lieu public de vente, a cependant souvent prévalu au XVIII^e siècle, hormis la période de libéralisation du commerce du grain prônée par Turgot de 1774 à 1776 qui annonçait qu'« Il n'y a pas de meilleur moyen de susciter une pénurie que de promulguer des ordonnances publiques destinées à les prévenir »⁴⁹³. Un courrier de l'intendant de la généralité d'Alençon l'exprime en ces termes à ses subdélégués en juin 1775 : « Les droits qui se perçoivent en différents endroits sur les grains, supposant l'abondance et au juste prix des subsistances, le Roi a résolu de lever de pareils obstacles : pour cet effet, vous aurez agréable de m'envoyer, le plus promptement qu'il vous sera possible, un état contenant le nom des villes, bourgs et marchés de votre subdélégation où il y a des halles et des marchés à blé et autres grains avec l'indication des grains qui s'y perçoivent⁴⁹⁴ ».

Le subdélégué d'Alençon donne réponse le 2 août suivant, en précisant que depuis l'arrêt du conseil d'État du 13 septembre 1774 qui établit la liberté de commerce des grains et des farines, ce droit ne s'exerce point hors des halles. Ce droit est celui de la *petite coutume*, et il se perçoit dans les halles seulement sur tous les blatiers et fermiers, à raison de dix deniers par somme de grains, composée de dix boisseaux, mesure d'Alençon de la contenance de 22 pintes. Les ecclésiastiques, les nobles et bourgeois en sont exempts⁴⁹⁵. Mais la Guerre des farines de 1775 et d'autres crises

491 Les grandes crises démographiques du XVII^e siècle allient crise frumentaire et peste, celles du XVIII^e siècle sont plus atténuées et les dernières se rencontrent encore au XIX^e siècle.

492 Toute une réglementation législative des XVII^e et XVIII^e siècles est conservée aux Archives départementales de l'Orne en série A : Arrêts, déclarations, lettres patentes relatives aux blés, 1689-1789, quinze pièces. La déclaration du roi datée du 7 septembre 1693 concerne par exemple la police des blés et leur vente sur les marchés publics. Arch. dép. Orne, A 324 et A 325.

493 Turgot, dans une lettre adressée aux élus des États de Bourgogne, 18 avril 1775. Cité dans HILTON L. ROOT, *La construction de l'État moderne en Europe. La France et l'Angleterre*, 1997, pp. 395-399.

494 Arch. dép. Orne, C 90, courrier de l'intendant de la généralité d'Alençon à ses subdélégués, Alençon, 20 juin 1775.

495 Ibid., tableau du 2 août 1775.

frumentaires obligent le gouvernement à redonner du pouvoir à la police royale des grains. Anticipant les crises frumentaires ou les mauvaises récoltes, la législation ultérieure marque régulièrement une volonté politique de s'orienter sur le dirigisme plutôt que le libéralisme. Cette inflexion est nette dans l'arrêt du Conseil d'État du Roi concernant les grains et l'approvisionnement des marchés du 23 avril 1789⁴⁹⁶. Devant l'inquiétude relative au produit de la récolte et l'insuffisance possible des importations, il y est fait obligation pour les propriétaires, marchands ou autres dépositaires de grains, de garnir les foires et les marchés du ressort dans lequel ils sont domiciliés, voire de transporter ces grains dans une autre province. La loi du 22 prairial an V (10 Juin 1797) limite la libre circulation des grains sur le territoire français et impose un rétablissement du contrôle des prix et recensement autoritaire des ressources. Par la suite, pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, chaque régime politique interprète à sa manière la loi, toujours hésitant entre économie de marché et économie dirigée, selon Nicolas Bourguinat⁴⁹⁷.

Si le décret impérial du 4 mai 1812 rétablit la déclaration obligatoire des réserves par les agriculteurs et les détenteurs de blé et l'interdiction de la vente hors marchés, vers 1848-1849, on note une influence combinée de l'intervention étatique et de l'intégration des marchés. Est-ce la raison pour laquelle le marché n'est pas unifié ? Pour Jacques Mairesse, Jean-Marie Chanut et Jean Heffer, certaines régions sont déficitaires en production et les prix peuvent y être différents. Ainsi, la Normandie présente-t-elle en 1852 un prix du froment élevé par rapport à la Bretagne voisine⁴⁹⁸. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les systèmes de production et d'approvisionnement ne sont plus soumis à la loi des marchés. Une enquête de 1923 où les prix des blés et farines ornaies sont liés à ceux de la Bourse de Paris l'atteste⁴⁹⁹.

Ce système évolue en 1936 avec la création de l'ONIB (*Office National Interprofessionnel du Blé*), devenu l'ONIC (*Office National Interprofessionnel des Céréales*) en novembre 1940. Dans un pays encore à 50 % rural, il faut garantir des revenus stables aux producteurs par une politique dirigiste de prix. Placé sous contrôle ministériel, l'ONIC a le monopole de l'exportation et de l'importation du blé, comme de la farine, afin d'assurer un juste prix du blé, que ce soit pour les producteurs, les coopératives (qui voient le jour à cette époque), les minotiers, les intermédiaires et les consommateurs. C'est dans ce contexte qu'est créé le principe du contingentement des

496 Arch. dép. Orne, A 318, 23 avril 1789.

497 BOURGUINAT, *Les grains du désordre*, 2002, 542 p. Nicolas BOURGUINAT, « Libre-commerce du blé et représentations de l'espace français », 2001, p. 125-130.

498 MAIRESSE, CHANUT, HEFFER, « Économies, Sociétés, Civilisations », 1986, p. 1273-1302.

499 Arch. dép. Orne, M 1750, Cours des blés et des farines de la Bourse du Commerce, 11 au 20 avril 1923.

moulins (lois de 1935 et 1938). Après le second conflit mondial, les États-Unis et l'Europe tentent d'organiser la production pour réguler les excédents dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Actuellement, le cours du blé est fixé par des marchés internationaux complexes. Si la chaîne des échanges se situe maintenant sur une vaste échelle, nationale et internationale, auparavant elle se positionnait à un échelon plus local.

Chapitre X

Produire le grain : les agriculteurs

La plaine d'Alençon a depuis fort longtemps une vocation agricole. Dans un ouvrage concernant la généralité d'Alençon en 1698⁵⁰⁰, l'intendant de la généralité, Jean-Baptiste de Pomereu, ne manque pas de souligner ces attraits que sont production agricole et élevage. Dans un paragraphe intitulé *Qualité et terroir de la campagne d'Alençon*, il décrit ainsi la situation : «La campagne d'Alençon, qui s'étend depuis la forêt d'Escouves, située en Normandie, jusqu'à celle de Perseigne, qui est de la province du Maine, ainsi que de la plus grande partie des terres et villages qui sont aux environs, dans un paysage assez uni, sont fertiles et abondantes en toutes sortes de grains, fourrages, chanvres et fruits, et particulièrement des pommes et des poires qui servent à faire du cidre et du poiré, dont est composé la boisson ordinaire du pays ; mais il n'y a point de vignes. Il s'y trouve aussi beaucoup de bons pasturages dans lesquels on met quantité de bœufs et de vaches que l'on mène à Paris, Rouen et Picardie ». Il ajoute que l'on fait commerce de blé du côté d'Alençon pour les provinces voisines, du Maine, du Perche, de l'Anjou et de l'Orléanais⁵⁰¹.

Cependant, la production ne se cantonne pas à ce produit, blé ou aussi appelé blé-froment, mais aussi au seigle, à l'orge à l'avoine (*les autres gros grains*), et divers *menus grains* (sarrasin, chènevis, etc.) comme le montre des enquêtes menées par l'administration royale. L'imposition de la taille nécessite des enquêtes sur le terrain, les chevauchées qui ont pour but d'évaluer les états des récoltes en vue de sa répartition. Dans l'élection d'Alençon, pour l'année 1741, le sieur Barbot note les appréciations suivantes dans son mémoire concernant la production céréalière et l'état

500 DE POMEREU Jean-Baptiste, *Mémoires sur la généralité d'Alençon*, Alençon, 1698, édition présentée par Louis DUVAL dans son ouvrage, *État de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV*, Alençon, 1890, p. 13.

501 Ibid. p. 119-120.

des herbages de quelques paroisses (dans l'ordre de présentation)⁵⁰² : « Radon : La récolte de cette paroisse est médiocre en gros grains, les menus sont bons ; Cerisé : Les gros blés ont manqué dans les meilleurs fonds, on a lieu que d'y espérer que moitié, les menus sont comme partout ailleurs, les prairies situées sur le bord de la Sarthe ont subi la glace qui a refroidi la terre et n'ont produit que la moitié de d'habitude ; Congé : les fonds sont assez bons mais il n'y aura pas plus de demi année de gros blé, les orges et autres menus grains sont bons ; Cuissai : les blés comme ailleurs sont en petite quantité, les orges et autres menus [grains] sont bons ; Valframbert : les fonds de cette paroisse sont des meilleurs et les terres ne paraissent pas rapporter plus de moitié d'année de gros blés, les terres médiocres et de grouas ont plus rapporté pour les menus grains, ils sont fort bons ; Larré : dans cette paroisse dont les fonds sont assez bons, on peut espérer deux tiers d'année de gros blés et une pleine année de menus grains ; Forges et Colombiers : dans les deux paroisses on estime qu'il n'y aura pas deux tiers d'année de gros blé, les menus grains comme partout ailleurs sont bons ; Damigny et Lonrai : Dans les deux paroisses les meilleures terres ont manqué, il n'y aura pas plus de demie année de gros blé, comme dans les autres les menus sont forts bons ; Saint-Germain-du-Corbéis et Condé : les terres de ces deux paroisses quoique moins bonnes que bien d'autres pourront produire les deux tiers d'année de gros blé, les menus y sont bons ; Mieuxcé : Cette paroisse qui est fort étendue ne promet pas rapporter plus de demie année de gros blés et pour les menus il en est une pleine année, les prairies qui sont sur la rivière n'ont pas rapporté autant de foin comme ordinaire ; Hesloup et Le Froust : les fonds de ces paroisses et particulièrement du Froust sont mauvais et ne produiront que demie année au plus de gros blés, pour les menus, ils paraissent bons ».

Cette enquête énumère les paroisses situées dans la plaine d'Alençon et permet de circonscrire les terres à forte potentialité céréalière : Cerisay, Congé, Cuissai, Valframbert, Larré, Forges, Colombiers, Damigny, Lonrai. « En négatif », apparaissent les autres terres propices à l'élevage, prairies et prés, situées sur les coteaux. Les habitants de La Lacelle définissent leur terroir comme « terres froides qui produisent dans une grande partie, des joncs et de la bruyère et des genêts et que ces terres de mauvaise qualité produisent peu de grain, blé noir, seigle et avoine »⁵⁰³. La valeur foncière de ces dernières est plus forte comme nous le montre le relevé des impositions des rôles de taille⁵⁰⁴. En 1789, les données (recoupant celles de 1741)

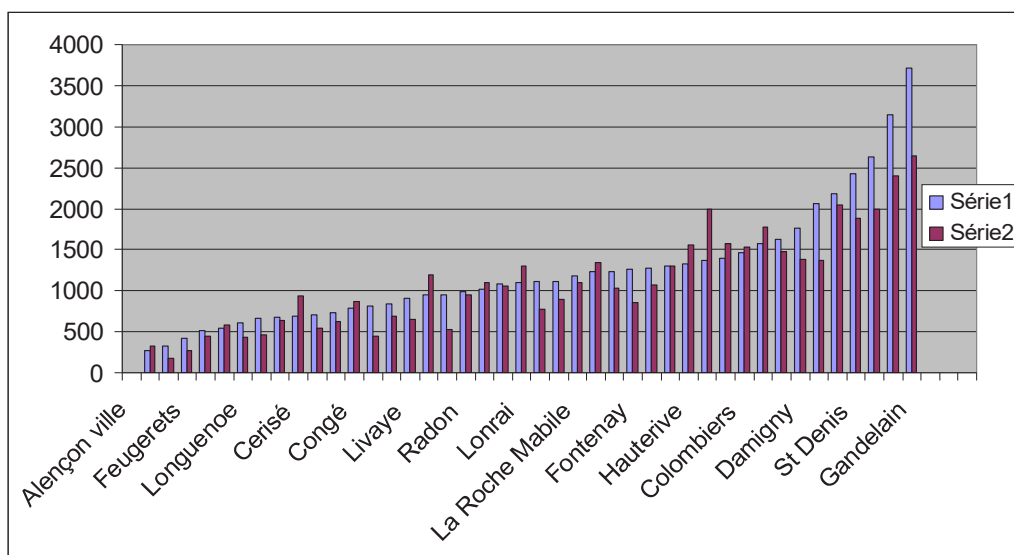
502 Arch. dép. Orne, C 784, Mémoire du sieur Barbot, élu sur l'état de la récolte de l'année présente, le dernier jour d'août 1740, imposition de la taille pour l'année 1741, Arch. dép. Orne.

503 DUVAL, 1887, p. 186-187.

504 Arch. dép. Orne, C 783, répartition de la taille par paroisses, dans l'élection d'Alençon, 1739-1789.

montrent que les six paroisses les plus imposées se situent sur les contreforts de la forêt d'Écouves : Gandelain (2 650 livres), Ciral (2 400), Mieucé (2 044), Saint-Éllier, Saint-Denis (1 878), ou de la forêt de Bourse pour Bursard (2 000). Nous sommes loin devant les données des paroisses de la plaine : Semallé (1 774), Valframbert (1 574), Hauterive (1 556), Condé (1 480) Damigny (1 380), Colombiers (1 346), Larré (1 300), ou Saint-Germain (1 297), etc. Les données fournies par d'autres chevauchées, comme celle de l'année 1767 confirment ces indications sur l'état des récoltes dans les paroisses, classées en deux catégories, les bonnes terres agricoles et les mauvais sols⁵⁰⁵. Pour Mieucé, il est noté : « Grande et bonne paroisse riche en labours, bons herbages, proche de la ville » et pour Les Feugerêts située à proximité de la forêt d'Écouves : « Petite paroisse dont le fonds est très médiocre » (figure 31).

Figure 31. Montants pour la taille dans la subdélégation d'Alençon pour 43 paroisses, chiffres comparés de 1741 (série 1) et 1789 (série 2). Réalisation : Patrick Birée.



D'autres éléments sont fournis dans les statistiques de l'élection d'Alençon pour l'exercice 1772, mesurées en boisseaux⁵⁰⁶. Pour la récolte de l'année concernée, déduction faite de la semence, pour les grains servant pour la farine panifiable, la culture du blé-froment vient en tête avec 71 548 boisseaux, suivi du seigle avec 32 117 boisseaux. La production de sarrasin en propre n'est pas connue, contenue dans

⁵⁰⁵ Arch. dép. Orne, C 782, imposition de la taille pour l'année 1767.

⁵⁰⁶ Arch. dép. Orne, C 93, statistiques agricoles de la généralité d'Alençon, élection d'Alençon, 1772-1773. À cette époque, l'élection d'Alençon comporte vingt paroisses dont la plupart vont se retrouver dans les cantons d'Alençon est et ouest mis en place en 1790 et intégrant 26 communes.

celle des menus grains (12 677 boisseaux), seulement environ 5 % de la production. Pour les grains d'alimentation pour animaux, l'avoine présente une production de 72 170 boisseaux, contre 32 255 pour l'orge. L'approvisionnement des moulins peut donc s'effectuer sur une base locale (tableau 22).

Tableau 22. Production de céréales en boisseaux en 1772-1773, selon les statistiques de la généralité d'Alençon, année 1773.

Production de céréales en boisseaux⁵⁰⁷ en 1772-1773		
Avoine	72 170	32,20 %
Blé-froment	71 548	32,00 %
Orge	35 255	15,70 %
Seigle	32 117	14,50 %
Menus grains (dont sarrasin)	12 677	5,60 %
Total	223 767	100,00 %

Le commerce des produits de la terre est toujours très actif pendant la période révolutionnaire comme l'indique un rapport daté du 24 thermidor an II (11 août 1794). Il concerne les foires et marchés qui se tiennent dans les villes et bourgs du district d'Alençon (Alençon, Sées, Carrouges, Essay, le Mêle-sur-Sarthe) et nous renseigne sur les produits disponibles à la halle-aux-grains pour le chef-lieu de la généralité : « Les trois jours de marché [lundi, jeudi, samedi], il existe des halles où se vendent blé, seigle, orge, sarrasin, lentilles, seires, jarousses, vesce, avoine, chènevis, graines de sainfoin et de trèfle⁵⁰⁸. Un courrier du commissaire du commerce et approvisionnement du district d'Alençon fait état des types de transactions commerciales en distinguant les grains directement apportés par les cultivateurs à tel ou tel marché et les grains qui sont apportés par l'intermédiaire des blatiers ou par toute autre voie de commerce⁵⁰⁹. Les rapports des différents préfets, dont ceux du préfet Lamagdelaine, entre 1800 et 1814, sont porteurs d'information sur l'état de l'agriculture dans le département et les arrondissements. Il est ainsi précisé l'évolution des différentes surfaces de cultures entre 1789 et l'an X (1801) données en arpents⁵¹⁰. On constate que celles-ci présentent toujours les mêmes orientations avec le blé, le seigle et l'orge, en augmentation, l'avoine et autres menus grains, dont le sarrasin, cette denrée en diminution (tableau 23).

507 Le boisseau, mesure d'Alençon, était différent selon le produit ; il valait 2,095 décalitres pour celui de blé, 2,38 décalitres pour celui de l'avoine. Préfecture de l'Orne, *Tables de comparaison entre les mesures anciennes du département de l'Orne et celles qui les remplacent*, Alençon, An X, p. 34.

508 Arch. dép. Orne, L 1535, enquête sur les foires et marchés du district d'Alençon, 24 thermidor an II (11 août 1794).

509 Ibid., Courrier du 25 fructidor an II (11 septembre 1794).

510 Un arpent équivaut à 0,51 hectare.

Tableau 23. Évolution des surfaces emblavées entre 1789 et 1801 en arpents dans le district d'Alençon.

Années Superficie en arpents Cultures	1789	An X (1801)	Différence
Blé	100 646	101 423	+ 777
Seigle	78 204	78 567	+ 363
Orge	30 115	30 286	+ 171
Avoine	116 184	115 445	- 739
Menus grains	53 045	52 636	- 409
Total	378 194	378 357	+ 163

Les quantités de grains obtenus en 1807 se montent à 82 934,6 tonnes de blé, répartis ainsi par types (tableau 24).

Tableau 24. Quantité de grains produits dans l'Orne en 1807 en tonnes.

Produit	Tonnes	%
Blé	30 685,2	37
Seigle	14 529,6	17,5
Orge	9 593	11,6
Avoine	21 647,4	26,1
Sarrasin	6 479,4	7,8
Total	82 934,6	100

D'autres points complémentaires relatifs aux récoltes sont fournis dans ce rapport : « Nous obtenons une quantité de farine de 52 429 tonnes, privées des 26 214,5 tonnes des issues⁵¹¹. Il est à remarquer que les récoltes de l'Orne, dans ces dernières années sont insuffisantes pour la consommation et pour remplir le déficit qu'il éprouve, il [le département] est obligé d'importer des grains de plusieurs départements voisins, tels que ceux du Calvados, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Manche. Des quatre arrondissements du département, on observe que seul l'arrondissement d'Argentan suffit à ses besoins et peut même exporter tandis que les trois autres arrondissements sont obligés d'acheter dans les départements voisins une partie des grains nécessaires à leur consommation ». Il est probable alors que l'approvisionnement des meuniers de la région alençonnaise dépasse l'échelon local.

511 Son et recoupes formant les déchets de broyage.

Ces chiffres sont à mettre en lien avec les types de produits écrasés dans les moulins selon l'enquête de 1809. Les 38 moulins des deux cantons étudiés écrasent essentiellement le blé (36/38), le seigle (38/38) et l'orge (37/38), peu le sarrasin (4/38) et l'avoine (3/38). Ces deux derniers produits sont moulus dans la partie du bocage du territoire, à l'ouest et au nord (St Céneri-le-Gérei, la Ferrière-Bochard, Gandelain et La Lacelle). Les moulins de la plaine se concentrent sur la farine panifiable (blé et seigle) et l'orge. Par la suite, dans l'Orne comme ailleurs en France, l'agriculture va évoluer profondément, même si ce département garde longtemps une population active liée au secteur primaire. Radon en est un exemple significatif avec un secteur primaire très important au début du XIX^e siècle, encore actif moins d'un siècle plus tard, mais cependant en perte de vitesse⁵¹². Michel Vivier parle d'un nouvel usage de l'espace agricole et estime que l'agriculteur ornais au cours du siècle et demi écoulé, « va vivre une profonde mutation : de cultivateur, il devient éleveur »⁵¹³. Le couchage en herbe, élément caractéristique de l'agriculture ornais au XIX^e siècle, n'épargne pas la plaine d'Alençon. Les chiffres fournis par Pierre Brunet sont très évocateurs concernant les cantons d'Alençon est et ouest. La superficie des cultures est en nette diminution entre 1855 et 1935, passant de 7 546 à 3 842 hectares, soit une diminution de moitié, avec l'exemple du blé qui diminue de 2 481 à 1 469 hectares. Les autres cultures, seigle et méteil, orge, avoine, sarrasin sont aussi concernées par ce phénomène au profit des cultures fourragères et des prairies artificielles (sainfoin et luzerne), mouvement qui se poursuivra au XX^e siècle⁵¹⁴ (tableau 25).

Tableau 25. Comparaison des surfaces agricoles en hectares dans les cantons Alençon est et ouest entre 1855 et 1935.

Cultures	Année 1855 Surfaces en ha	Année 1935 Surfaces en ha	Différence
Blé	2 481	1 469	- 1 012
Seigle et méteil	1 000	78	- 922
Orge	2 166	920	- 1 246
Avoine	1 641	1 287	- 354
Sarrasin	258	88	- 340
Total	7 546	3 842	- 3 704

512 Pour Radon, en 1801, le primaire représente 85,3 % de la population active, le secondaire, 12,9 % et le tertiaire, 1,8 %. En 1891, les données sont les suivantes : primaire, 61,4 %, secondaire, 20,6 %, tertiaire, 18 %.

513 VIVIER, 2001, p. 21-38.

514 Pierre BRUNET, « Essai sur l'évolution de l'agriculture dans le département de l'Orne (1800-1940) », 2001, p. 5-20. Pour l'année 1935, les tableaux statistiques citent des récoltes *médiocres* pour le blé et le sarrasin, *moyennes* pour l'avoine, l'orge et le seigle. Arch. dép. Orne, M 1912, Statistiques agricoles ornaises, année 1935.

L'exploitation agricole d'Avoise sur la commune de Radon s'inscrit tout à fait dans cette tendance, entre sa phase agro-industrielle (production d'alcool de betteraves 1858-1879) avec 192 hectares de terres labourées sur une SAU⁵¹⁵ de 267 hectares en 1865, et sa phase uniquement agricole (polyculture à élevage dominant – 1879-1960) avec 185 hectares de surfaces en herbe sur une SAU de 292 hectares en 1901⁵¹⁶. Au fil des décennies, la production céréalière locale de l'Alençonnais s'amointrit sensiblement, ce qui n'est pas sans incidences sur les professionnels de la meunerie incités à chercher des marchés de plus en plus lointains. La base territoriale concernée par l'essentiel de l'approvisionnement en céréales panifiables (blé-froment, seigle, méteil, sarrasin) ou céréales animales (orge, avoine) est, au XVIII^e siècle et hors période de crise frumentaire, la paroisse. Ce territoire d'approvisionnement, qui correspond à la commune après 1790, reste le même dans la première moitié du XIX^e siècle. On passe par la suite à un approvisionnement dans les communes proches, puis à un échelon cantonal avant de passer à un plus lointain à l'échelle départementale voire régionale. Ainsi pour les cantons d'Alençon, l'aire d'approvisionnement correspond au milieu du XIX^e siècle au bassin de production du sud de l'Orne, mais aussi le nord de la Sarthe (frange Mamers/Fresnaye-sur-Sarthe⁵¹⁷), le nord de la Mayenne (frange Pré-en-Pail/Saint-Pierre-des-Nids). Cette aire ne va cesser de s'agrandir comme nous le montre l'exemple du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis qui, à la fin du XX^e siècle, s'approvisionne dans un rayon de 200 kilomètres à la ronde.

Gérer les pénuries

Les crises frumentaires du passé sont souvent dues à la pénurie de grains. Dans ce cas, la pratique est commune de faire venir du grain hors de France. Ainsi, Jean de Brière, bourgeois d'Alençon, cité par Christian Louis Thomas, le note-t-il dans ses chroniques pour l'année 1714 : « La même année, au mois de mars, il arriva à Alençon quarante deux mille boisseaux de grains que l'on fit venir d'Écosse. Pendant les années situées entre 1709 et 1714, on fit venir des blés étrangers via Le Havre, Rouen et Dieppe, et en 1725 on fit venir des blés d'Anjou et même d'étranger »⁵¹⁸. Ce processus se renouvelle encore par la suite au XVIII^e siècle. Parfois, et ce depuis le siècle

515 Surface Agricole Utile.

516 BARRIÈRE-BIRÉE, « Avoise : 1858-1879, la ferme-usine, un modèle », p. 47-110, BIRÉE, « Avoise, exploitation agricole, 1879-1987, ruptures et continuités », p. 111-212, *Bulletin trimestriel de la SHAO*, Tome CXXX, septembre-décembre 2011.

517 Ce territoire est depuis fort longtemps mis en valeur, comme le démontre Yves Nevoux dans plusieurs de ses recherches archéologiques. Dès la période antique, il voit le « grenier à blé » de cette région, le Saosnois en particulier, dans la région de Louvigny. NEVOUX, « Espaces et déplacements », chapitre 4, *Regards sur les passés, 20 ans de projections archéologiques en nord Sarthe*, 2006, p. 84-111.

518 THOMAS, 2013, p. 169-197.

précédent, la situation devient si critique que les autorités prennent des mesures drastiques pour lutter contre la possession non autorisée de blé et éventuellement son commerce illégal avec l'obligation de la vente des surplus possédés, sous peine de sanctions lourdes. L'ordonnance de 1649 précise à ce propos que : « Il est ordonné et enjoint à tous les habitants et faubourgs, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de venir faire leur déclaration au greffe de la juridiction et bailliage de ce lieu sous huitaine, de la quantité des grains qu'ils ont dans leurs maisons et greniers, et du nombre de personnes qu'ils ont en leur famille, pour reconnaître ce qui leur est nécessaire d'avoir de grains, pour l'entretien de leur dite famille, et le surplus être vendu aux marchés de cette ville, pour la fourniture de ceux qui n'ont point de grain, au juste prix et raisonnable, etc.⁵¹⁹ ».

Un courrier de 1762 de monsieur Bertin employé de l'administration royale à Versailles à l'attention de monsieur de Lévignan exprime en ces termes la préoccupation de l'administration royale au sujet de l'approvisionnement en grains en cas de disette : « Les précautions que le gouvernement a prises dans des temps de disette, pour faire garnir les marchés et pour empêcher que le prix du blé ne montât trop haut, ont subsisté dans les temps mêmes où l'abondance paraissait être assurée »⁵²⁰. Pendant la période révolutionnaire, des mesures strictes sont prises au sujet de l'approvisionnement des halles et marchés. Ainsi, en l'an IV un ordre de réquisition type est délivré par les administrateurs du district d'Alençon aux officiers municipaux et à l'agent communal en ces termes : « En exécution du Comité de Salut public, du 7 fructidor dernier, nous vous requérons de faire conduire au marché de cette ville, par les propriétaires, cultivateurs et fermiers de votre commune, le [...], la quantité de [...] quintaux de blé, [...] de seigle, et [...] d'orge, pour l'approvisionnement du marché de [...], formant au moins [...] boisseaux de tous grains ». Il est de même précisé que les municipalités devront répartir les produits requis entre tous les producteurs en proportion des charrues que chacun d'eux fait exploiter, que les grains seront conduits sur le marché au plus tard à dix heures du matin et qu'ils seront vendus comptant au prix courant⁵²¹.

Pour le district d'Alençon, au mois de thermidor an III, ce « prix commun » doit se baser sur le prix des céréales aux mercuriales d'Alençon de 1790 : blé, 11 livres 5 sols le quintal, seigle, 8 livres 15 sols, Orge, 7 livres 10 sols, avoine, 6 livres 5 sols⁵²². Cette politique de gestion des crises s'applique encore lors de la disette de 1816-1817,

519 Cité dans DUVAL, 1890, p. XXV et XXVI.

520 Arch. dép. Orne, C 90, courrier de monsieur l'administrateur Bertin à l'attention de monsieur de Lévignan, intendant de la généralité d'Alençon, Versailles, 13 avril 1762.

521 Arch. dép. Orne, L 1535, Ordre de réquisition de céréales, an IV.

522 Ibid., courrier relatif au prix commun des grains en 1790, 19 fructidor an III (5 Septembre 1795).

une des dernières du XIX^e siècle, qui durera dix-huit mois autant en France qu'en Europe. Daniel Goualard l'a analysée pour l'Orne⁵²³ (tableau 26). Les récoltes du printemps 1816 représentent environ 25 % de pertes par rapport à une saison normale et le prix du blé oscille entre baisses et augmentations jusqu'en juin. Cette situation oblige le préfet à prendre des mesures importantes : demander un secours de 30 000 francs au gouvernement et engager le maire d'Alençon à inviter les boulangers à s'approvisionner en dehors du territoire du département. Les boulangers augmentent alors le prix du pain pendant l'été et la situation reste critique jusqu'au milieu de l'année 1817 où l'on note de nombreux délits liés à cette situation. Le *Journal du département de l'Orne* de l'époque relate deux de ces épisodes qui ont pour lieu la halle de Bellême⁵²⁴.

Le 8 mai, une émeute éclate et dans le tumulte, une grande partie d'une charretée de blé appartenant à un blatier est pillée et un autre blatier est victime de violences. Quelques jours plus tard s'y déclare « une rébellion à la force armée et à l'autorité publique dont l'objet est la taxe arbitraire des grains à la dite halle ». Le 5 juillet suivant, plusieurs personnes sont condamnées, dont trois hommes à cinq années de travaux forcés, par arrêt rendu par la cour prévôtale de l'Orne, à Alençon. Cependant, les mauvaises récoltes de céréales en France de 1828-1829, de 1839 et 1855-1856 ne semblent pas affecter l'Orne ni la région alençonnaise.

Tableau 26. La crise frumentaire de 1816-1817 dans l'Orne : déroulé chronologique.

Printemps 1816	Été 1816	Automne 1816	Hiver 1816-1817	Printemps 1817
Récoltes ↓	Prix du pain ↑	Prix du pain ↗	Prix du pain ↗	Émeutes

Les crises frumentaires peuvent aussi être causées par la sécheresse, le gel ou les inondations, qui limitent la production mais aussi empêchent les moulins de tourner. Cet état de fait existe déjà en temps normal, comme dans l'arrondissement de Domfront en 1809, où quarante-neuf mentions d'arrêts de moulins sont mentionnés pour manque d'eau l'été sur cent-cinquante-six moulins à eau, soit environ un tiers⁵²⁵.

Au fil des siècles, la région alençonnaise n'est pas épargnée par ces catastrophes climatiques qui gênent cette activité. Citons les exemples de l'hiver 1693-1694, qui voit « une gelée qui dure deux mois de la même force et qui rend les rivières solides

523 GOUALARD, 1993, p. 81-97.

524 Arch. dép. Orne, *Journal du département de l'Orne*, 252 J 235 20 juillet 1817.

525 Précisions données dans l'enquête de 1809 précédemment analysée au chapitre 5.

jusqu'à leur embouchure »⁵²⁶, en février et mars 1711 quand des inondations sont dues à la fonte des neiges⁵²⁷, en mai 1731 qui voit la sécheresse arrêter les moulins. Un courrier de l'administrateur Bertin mentionne qu'en janvier 1768, de fortes gelées, des grosses et basses eaux ont freiné la possibilité de fabriquer les farines nécessaires aux subsistances des habitants de la généralité d'Alençon. Malgré tout, il pense que suite au dégel, « la plus grande partie des moulins se trouvent dans le cas de travailler et qu'il lui paraît en conséquence qu'il serait inutile de faire parvenir à Alençon des farines à un prix fort cher, eu égard aux frais de transport, et qui occasionneraient une perte assez considérable qui serait à la charge des habitants de cette ville »⁵²⁸. En février 1784 et en juin 1889, on note de mémorables inondations⁵²⁹.

526 Citation du Duc de Saint-Simon, cité par Jean Vigile, « Au temps du grand hiver, Pages d'histoire locale », *Orne-Combattante*, Édition Alençon, 7 février 1985, p. 25-28.

527 THOMAS, 2013, p. 31-32.

528 Arch. dép. Orne, C 90, courrier de l'administrateur Bertin à l'attention de monsieur l'intendant d'Alençon, Versailles, 19 janvier 1768.

529 DESARTHE, 2011, p. 43-68.

Chapitre XI

Transformer le grain en farine, les meuniers

L'enquête de 1809 révèle l'omniprésence des moulins sur le territoire ornaïen puisque 750 (essentiellement hydrauliques) sont recensés pour l'Orne, la plupart d'origine fort ancienne. Les moulins des deux cantons du bassin alençonnais sont au nombre de 38 sur 26 communes, selon des caractéristiques qui s'intègrent dans celles départementales déjà définies précédemment⁵³⁰. Ces moulins ont pour la plupart une existence pluriséculaire. L'histoire des moulins de Sarthe à Alençon s'inscrit dans celle de la ville à partir du XI^e siècle. L'historique des moulins de Radon et de Saint-Germain-du-Corbéis a déjà été explicité. Pour le XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle l'existence de bon nombre d'entre eux a été attestée par l'étude du notariat d'Alençon effectuée par M. de Courtilloles en 1887/1889⁵³¹. La plupart sont hydrauliques mais parfois aussi à vent, comme à Vingt-Hanaps. Les moulins de Damigny, Lancrel, Ozé et Guéramé à Alençon, Pacé, Valframbert, Semallé, Condé-sur-Sarthe, Saint-Céneri, La Lacelle, Hauterive, Hesloup, Vingt-Hanaps, ou encore Fontenai-les-Louvets font l'objet de transactions de vente, d'aveux, procès, etc, la plupart du temps entre nobles (tableau 27).

Tableau 27. Mentions des moulins de l'Alençonnais relevées par M. de Courtilloles dans l'étude du notariat d'Alençon pour les XVI^e et XVII^e siècles.

Damigny et Lancrel à Alençon	1509	Aveu pour deux moulins dont les hommes sont moutants	Jean de Meurdrac à Jean de Silly, chevalier seigneur de Lonrai
Pacé	1536	Vente de la terre et seigneurie de Pacé avec les moulins	Hauts et puissants seigneurs et dame d'Almenèches à François de Silly, seigneur de Lonrai

530 Voir première partie chapitres 5.

531 COURTILOLES (M. de), 1887, 1888, 1889.

Valframbert	1554	Procès au sujet de la banalité du moulin de Cuissai	Noble homme Guillaume de Cuissé, seigneur du lieu et Jean de Montrayer sieur du lieu
Semallé	1568	Partages comprenant le moulin du Sourtoir	Noble homme Julien du Breuil, demoiselle Magdeleine Marie, sa femme et demoiselle Renée Marie
Condé (sur-Sarthe)	1568	Transaction comprenant le moulin de Condé	Noble homme Jean d'Aché, seigneur du lieu et de Larré, dame Marie de Saint-Denis et noble et puissant seigneur messire Jean de Bailleul, seigneur de Renouard
Saint-Céneri-le-Gérei	1571	Échange de la baronnie, château, fief, terre et seigneurie comprenant le moulin	Haut et puissant seigneur messire Jacques de Matignon, noble dame Françoise de Daillon son épouse, et noble et puissant seigneur Antoine d'Espinay, seigneur de Brous
La Lacelle	1579	Vente de la terre de La Lacelle comprenant le moulin	Demoiselle de Saint-Mory, veuve de noble homme Jacques le Royer, seigneur châtelain de Chênebrun à noble homme Robin Billard, sieur de la Fontaine-Méry
Hauterive	1579	Bail en pure fief de la seigneurie d'Hauterive comprenant le moulin	Noble homme Martin du Pillois, seigneur de Groustel et Panon à noble homme Guillaume de Maulny, seigneur du Plessis et des Landes
Hesloup	1590	Vente des deux moulins à blé de la seigneurie de Beaudet	Noble homme Gilles de Villiers seigneur de la Bunache et Villiers à honorable homme François le Coustelier sieur de Bonnebos d'Alençon
Vingt-Hanaps	1591	Déclaration de fiefs comprenant le moulin à vent du Noyer	Nicolas Bouvyer, conseiller du roi
Alençon	1602	Vente du fief de Chauvigny avec obligation de moudre au moulin de Guéramé	Odet de Saint-Denis à maître Guillaume Cochon, écuyer seigneur de Vaubougon
Fontenai-les-Louvets	1602	Vente du fief et seigneurie de Fontenay avec les deux moulins	Jean Cadier écuyer sieur de Fontenay, Guillaume Cochon, écuyer seigneur de Vaubougon
Alençon	1607	Subjection du charroi des meules au moulin d'Ozé	Administrateur échevin représentant les habitants tenants de ce fief

L'étude du notariat d'Alençon a permis de retrouver d'autres actes liés cette fois aux moulins fonctionnant au XVIII^e siècle⁵³² (tableau 28). Ces données recourent celles de la carte des fiefs dressée pour le bailliage d'Alençon (partie 2) puisque l'on dénombre près de 40 des 47 moulins, la différence pouvant s'expliquer par la non superposition pour l'enregistrement bailliage/notariat sur ce territoire. Par contre, nous pouvons affirmer que tous les moulins inventoriés en 1809 fonctionnaient au siècle précédent. Leur cartographie a été présentée sur la carte n° 8 p. 100 de cette étude.

Tableau 28. Mentions des moulins de l'Alençonnais relevées dans l'étude du notariat d'Alençon pour le XVIII^e siècle.

Paroisses	Moulins	Nombres de pièces notariées	Dates extrêmes des actes
Alençon	Grand Moulin de Sarthe Petit Moulin de Sarthe Moulin du Guichet	13	1719-1793
	Les Châtelets	5	1740-1768
	Lancrel	3	1725-1777
	Guéramé	3	1721-1774
Bursard	Moulin de Fontaine	1	1798
	Moulin de Bougis	2	1720-1771
Cerisé	Moulin de Cerisé	17	1720-1768
Colombiers	Courmoulin Moulin des Prés Moulin de Launay	19	1723-1784
	Moulin à tan	1	1758
Condé-sur-Sarthe	Moulin de Condé	9	1722-1793
Cuissai	Moulin de Cuissai	10	1720-1786
Damigny	Moulin de Damigny	9	1725-1786
La Ferrière-Bochard	Blardièrre (à foulon)	2	1758-1784
	Gibard	3	1767-1770
Les Feugerêts	Beauvais	3	1722-1775
Fontenai-les-Louvets	Moulin du Haut		1742-1780
Gandelain	Moulin du Val Buhuru	4	1751-1779

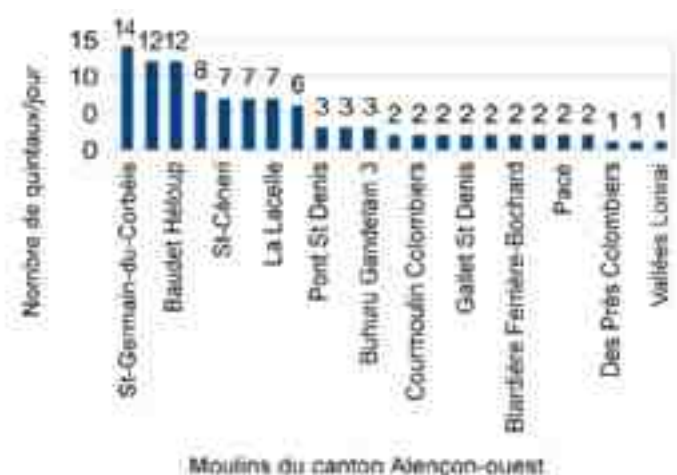
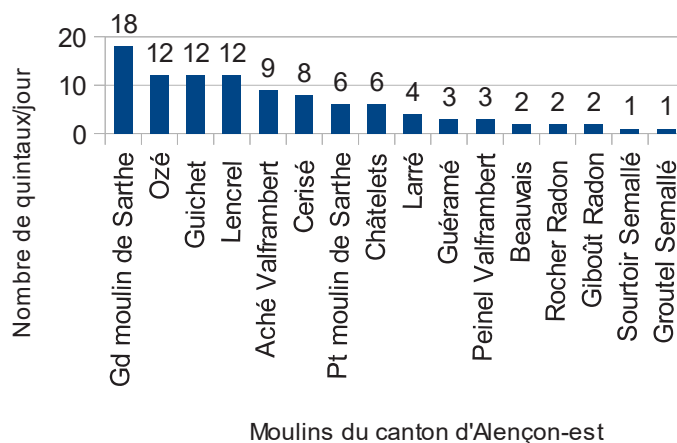
532 Arch. dép. Orne, Sous-série II C 139-142 et 158-161, 4 E 70, 4 E 71, 4 E 166, 4 E 194.

Hauterive	Moulin d'Hauterive	9	1719-1783
Hesloup	Moulin de Beaudet	9	1723-1785
Larré	Moulin de Larré	9	1735-1786
Lonrai	Les Vallées	2	1720-1790
	Bourdon	7	1740-1789
Mieuxé	Moulin de Goyer	4	1730-1778
Pacé	Chahains	5	1721-1783
	Moulin de Pacé	9	1720-1795
Radon	Le Rocher - Giboût	6	1712- 1789
	La Cazaquinerie (à foulon)	2	1729-1769
	Moulin du bourg (à tan)	1	1720-1790
La Roche-Mabile	Moulin de la Haie	1	1739
Saint-Denis-sur-Sarthon	Gallet	5	1737-1789
	Le Pont	5	1757-1789
Saint-Germain-du-Corbéis	Moulin de Saint-Germain	12	1721-1789
Semallé	Moulin de Groutel	10	1738-1775
	Moulin du Sourtoir	6	1742-1785
Valframbert	Moulin d'Aché	4	1724-1795
	Moulin de Pesnel	8	1731-1791
Vingt-Hanaps	Moulin à grains (à vent)	2	1730-1775

S'il n'est pas possible de quantifier la production sous l'Ancien Régime, les données statistiques ultérieures, aux XIX^e et XX^e siècles, le permettent. L'enquête de 1809 devient d'alors d'une grande pertinence puisqu'elle nous dresse de façon statistique tous les moulins de l'Alençonnais, ce qui n'était jamais arrivé auparavant.

Le territoire alençonnais, comme celui de l'Orne présente un maillage dense des moulins mais dans lequel on note une différence importante de la production. Sur les deux cantons concernés, le Grand Moulin de Sarthe à Alençon est le plus productif avec 18 quintaux par jour alors que les moins productifs fournissent un seul quintal quotidiennement (figures 32 et 33). À cette époque, production communale de céréales et mouture dans les moulins de proximité sont encore en adéquation.

Figures 32 et 33. La production journalière des moulins en 1809 dans les cantons Alençon Est et Ouest. Réalisation : Patrick Birée.

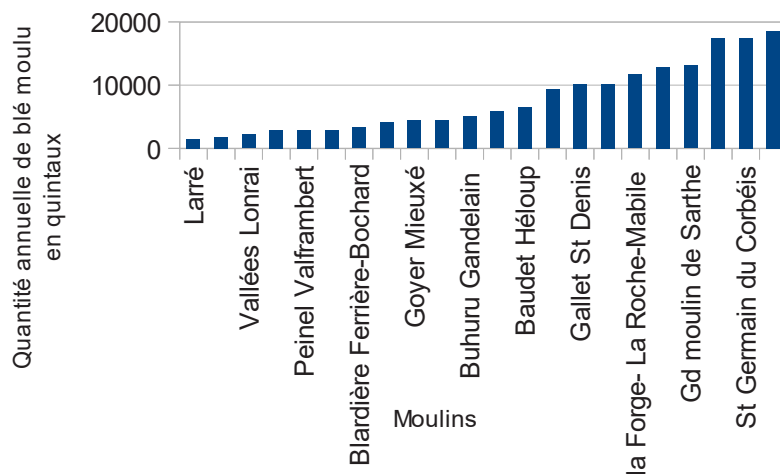


Au XIX^e siècle, les moulins alençonnais, comme les autres, sont pris dans la nasse du progrès et de l'évolution industrielle. Si on note un petit regain du nombre des moulins à grains vers 1820/1830 (dans ces années, à Radon un moulin à tan est transformé en moulin à grains et à Colombiers les matrices du cadastre napoléonien mentionnent la création d'un moulin à tan et à blé, ce qui correspond à une phase d'expansion décrite par Yannick Charbonnier pour l'Orne), la tendance de fond est à la baisse par la suite. L'enquête sur le ravitaillement dans l'Orne de 1892 est révélatrice de la disparition d'un certain nombre d'entre eux au cours du siècle⁵³³. La production des sites meuniers est mentionnée pour les cantons d'Alençon est et ouest. On ne parle guère

533 Arch. dép. Orne, M 1460, Enquêtes sur le ravitaillement de l'Orne, 1892.

encore de minoteries même si quelques-unes disposent de turbines (et encore moins de moteurs thermiques car le premier site à l'adopter est celui de Condé-sur-Sarthe avant le premier conflit mondial). La première constatation par rapport à l'enquête de 1809 : près de la moitié ont disparu puisqu'il n'en reste plus que 22 sur 39. Second élément : les plus grosses productions annuelles s'observent surtout sur les moulins de la plaine et non ceux des terres surélevées des coteaux : Condé-sur-Sarthe (18 615 qx), suivi des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Raines de la Roche-Mabile (17 520 qx), puis le moulin de Sarthe à Alençon (13 140 qx), le moulin de Lancrel à Alençon (12 410 qx), le moulin de la Forge de La Roche-Mabile (11 680 qx), les moulins du Pont et de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon (10 220 qx chacun), tous au delà des 10 000 quintaux, les 14 autres se situant en-dessous. Pour donner un ordre d'idée, à cette époque le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis est attesté avoir une production journalière de 14 quintaux/jour et celui de Condé-sur-Sarthe de 16 (figure 34).

Figure 34. Quantité annuelle de blé moulu en quintaux pour les 22 moulins en activité pour les cantons Alençon Est et Ouest, année 1892. Réalisation : Patrick Birée.



Le plan départemental de ravitaillement pour l'année 1893 intègre quelques-unes de ces unités de production dans ses schémas « de manière à mettre le travail des moulins avec la production locale et l'importation du blé dans les départements⁵³⁴ ». Six moulins dans la région alençonnaise (Hauterive se situe sur le canton voisin du Mêle-sur-Sarthe)

⁵³⁴ Arch. dép. Orne, M 1640, Plan départemental de ravitaillement, Ponts-et-Chaussées de l'Orne, 29 mai 1893. Les chiffres fournis par les meuniers semblent *a minima*. En effet, pour les subdivisions d'Alençon et de Sées, il est noté que les enquêteurs « ont la certitude que les chiffres fournis par les meuniers sont plutôt faibles, ces industriels craignant toujours des accroissements d'impôts, et étant poussés à réduire l'importance de leurs établissements ».

sont censés pouvoir fournir 9 000 tonnes de farine réparties de la façon suivante (tableau 29) :

Tableau 29. Plan de ravitaillement de 1893 concernant les moulins de la région alençonnaise.

Moulins/minoteries	Production de farine en tonnes/an
Alençon – Moulin de Sarthe	3 100
Alençon – Moulin de Lancrel	1 000
Condé-sur-Sarthe	4 100
La Roche-Mabile – Raïnes	800
Saint-Germain-du-Corbéis	800
Hauterive	800

Trois autres moulins locaux sont cités mais leur production n'est pas comptabilisée dans ce total (Moulin de la Forge à La Roche-Mabile, 580 qx/an, le moulin du Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon, 510 qx/an, le moulin de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon, 510 qx/an). L'enquête fournit des renseignements supplémentaires relatifs :

- à l'approvisionnement : il se ferait par voitures à cheval (au moins pour les trois plus importants des six sites) sur les marchés de Pré-en-Pail (Mayenne), Mamers (Sarthe), et Beaumont (Sarthe), et sur place par les agriculteurs vendant leur blé aux minotiers qui le transportent eux-mêmes,
- à la mouture : il est précisé en préambule de l'enquête que les moulins à une paire de meules ne produisent que de la farine de 3^e catégorie (mangeaille pour les animaux), et que la moitié seulement du travail de ceux à 2 paires de meules est en farine de 1^{ère} catégorie (mais aucun n'est concerné dans la subdivision d'Alençon). Les moulins à trois paires de meules ou à cylindres sont les seuls qui travaillent réellement en 1^{ère} catégorie. L'évolution technique influe donc sur le type de production,
- au réseau commercial. On y apprend ainsi que les minotiers d'Alençon et de Condé-sur-Sarthe expédient leurs farines par voie de terre dans les départements limitrophes d'une façon régulière, les trois autres « sans régime bien réglé ». Le chemin de fer semble donc inutilisé à cette époque pour ces acheminements dans le sud de l'Orne, contrairement à d'autres endroits du département où cela a été observé.

La diminution des sites meuniers continue au XX^e siècle. Plusieurs enquêtes réalisées avant et après le premier conflit mondial nous renseignent sur l'activité de ces moulins. Celle des années 1910 donne des chiffres de production précis⁵³⁵. Les deux cantons ne possèdent plus que 11 sites recensés avec seulement 7 qui fournissent des données de production potentielle journalière : à Alençon, le moulin de Lancrel et le Grand Moulin de Sarthe, à Condé-sur-Sarthe et à Hesloup la production s'élève à 30 quintaux/jour, à Saint-Germain-du-Corbéis on note 20, au moulin du Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon, 12, au moulin de Radon à 2 et à celui de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon à un quintal par jour. On peut considérer qu'ils sont les seuls actifs avant le conflit de 1914-1918, ce sont les 7 mentionnés sur la carte de 1910 (carte 25).

Carte 25. Les moulins-minoteries en 1910
dans les cantons Alençon-est et Alençon-ouest, carte de base IGN, 1/25 000, N ▲.
 Réalisation : Bernard Langellier, Patrick Birée.



Une autre liste (de la période de guerre ?), nous apprend que :

- six moulins utilisent uniquement des cylindres (Alençon, Condé-sur-Sarthe, Hesloup, etc.),
- un seul, celui de Saint-Germain-du-Corbéis, utilise cylindres et des meules,
- ceux de Cérisé, Aché à Valframbert, et La Lacelle, utilisent uniquement des meules.

⁵³⁵ Arch. dép. Orne, M 1751, Liste des minoteries et moulins en activité, années 1910.

Mais leur production n'est pas mentionnée comme s'ils étaient déjà marginalisés. Une classification s'opère donc au début du XX^e siècle entre les moulins/minoteries de commerce (les plus importants) et quelques autres moulins uniquement « à façon » qui traitent la mouture pour des particuliers ou celle pour les animaux⁵³⁶. Cette classification est d'ailleurs renforcée par la Première Guerre mondiale puisque l'activité des seconds est restreinte au travail à façon.

La situation de ces minoteries pendant le premier conflit mondial est évoquée dans un chapitre suivant. Malgré la fin du conflit de 1914-1918, le contrôle départemental des boulangeries de l'Orne vérifie encore les quantités de produits et leur provenance chez les boulangers, comme le montre une enquête de septembre 1920 concernant la provenance de la farine chez les boulangers d'Alençon⁵³⁷. Pour ceux des cantons est et ouest d'Alençon, nous observons le circuit d'approvisionnement chez les meuniers locaux dans la dernière semaine de juin et la dernière d'août 1920. Les boulangers exerçant à Alençon sont au nombre de 38, dont 25 situés à Alençon même et 13 dans le reste du territoire. La moyenne d'approvisionnement se situe aux alentours de 34 quintaux par semaine avec des différences notables entre les boulangeries. Si on note, par exemple, 5 quintaux pour Davoust à Alençon, Repraiter dans cette même ville est à 74 quintaux.

L'approvisionnement en farine se réalise très localement dans les quelques minoteries encore en fonctionnement après le conflit de 1914-1918, proches de cette zone, voire plus lointaines. Pour ces deux semaines de production d'un total de 1 276 quintaux de farine, les minoteries produisent dans l'ordre de l'importance : Quentin (moulin de Sarthe) : 371 qx, Bouvet à Hesloup : 344 qx, Verron (moulin de Lancrel) à Alençon : 240 qx, Bourguine à Condé-sur-Sarthe : 193 qx, Lecomte à Livaie : 45 qx. Mais d'autres sites sont sollicités : Launay au Chevain dans la Sarthe (mais proche de la ville d'Alençon) : 58 qx, Touches et Denis à Bretoncelles dans le Perche, minoterie très active en 1914-1918 : 25 qx. Une certaine hiérarchie existe et la concurrence s'exerce donc entre tous ces sites de la meunerie (tableau 30).

536 Certains, comme par exemple celui de Saint-Germain-du-Corbéis après 1945, peuvent encore fonctionner en étant « de commerce » pour les boulangeries et « à façon » pour les agriculteurs locaux. Les céréales traitées ne sont pas les mêmes et les circuits de mouture différents. Cette minoterie a utilisé une paire de meules jusque dans les années 1960 pour les céréales à façon, réservant les cylindres pour les céréales panifiables.

537 Arch. dép. Orne, S 1836, septembre 1920.

Tableau 30. Minoteries fournisseurs de boulangeries alençonnaises en 1920.

Boulangers	Dates	Quantité de farine attribuée à la semaine	Minotiers
Alençon			
Davoust	26-07-1920 31-08-1920	3 qx 2 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Depraïter	26-07-1920 31-08-1920	49 qx 25 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Châble	26-07-1920 31-08-1920	17 qx 15 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Lenormand	26-07-1920 31-08-1920	12 qx 14 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Aillard	26-07-1920 31-08-1920	26 qx 24 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Bouvet – Hesloup
Aveline	26-07-1920 31-08-1920	18 qx 18 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Lechat	26-07-1920 31-08-1920	45 qx 28 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Verron	26-07-1920 31-08-1920	28 qx 4 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Bourban	26-07-1920 31-08-1920	20 qx 38 qx	Launay (le Chevain – Sarthe) Launay (le Chevain – Sarthe)
Chesnay	26-07-1920 31-08-1920	26 qx 27 qx	Verron (moulin de Lancrel) Alençon Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Poisson	26-07-1920 31-08-1920	18 qx 26 qx	Touches et Denis – Bretoncelles Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Jousse	26-07-1920 31-08-1920	11 qx 11 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Louvel	26-07-1920 31-08-1920	12 qx 2 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Moinet	26-07-1920 31-08-1920	20 qx 19 qx	Verron (moulin de Lancrel) Alençon Bourgine – Condé-sur-Sarthe
Droust	26-07-1920 31-08-1920	10 qx 10 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Bouvet – Hesloup
Parou	26-07-1920 31-08-1920	13 qx 13 qx	Verron (moulin de Lancrel) Alençon Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Jeffroy	26-07-1920 31-08-1920	17 qx 17 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Bouvet – Hesloup

Vangorp	26-07-1920 31-08-1920	15 qx 17 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Jarrier	26-07-1920 31-08-1920	34 qx 4 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Cousin	26-07-1920 31-08-1920	19 qx 19 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Leroy	26-07-1920 31-08-1920	25 qx 5 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Lulet	26-07-1920 31-08-1920	19 qx 19 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Talbot	26-07-1920 31-08-1920	18 qx 18 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Allais	26-07-1920 31-08-1920	21 qx 21 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Bourgine – Condé-sur-Sarthe
Asile	26-07-1920 31-08-1920	20 qx non connue	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Autres communes cantons d'Alençon			
Fortin – Radon	26-07-1920 31-08-1920	21 qx 10 qx	Quentin (moulin de Sarthe) Alençon Bourgine – Condé-sur-Sarthe
Guillochin – Condé-sur-Sarthe	26-07-1920 31-08-1920	11 qx 23 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Bourgine – Condé-sur-Sarthe
Huard – Condé-sur- Sarthe	26-07-1920 31-08-1920	19 qx 19 qx	Verron (moulin de Lancrel) Alençon Verron (moulin de Lancrel) Alençon
Lebossé – Damigny	26-07-1920 31-08-1920	29 qx 29 qx	Verron (moulin de Lancrel) Alençon Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Dupuis – Damigny	26-07-1920 31-08-1920	16 qx 16 qx	Bourgine – Condé-sur-Sarthe Quentin (moulin de Sarthe) Alençon
Fléchu – Gandelain	26-07-1920 31-08-1920	19 qx 19 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Tessier – Gandelain	26-07-1920 31-08-1920	11 qx 8 qx	Lecomte – Livaie Lecomte – Livaie
Le Menier – Hesloup	26-07-1920 31-08-1920	9 qx 9 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Savary – La Lacelle	26-07-1920 31-08-1920	26 qx 0	Lecomte – Livaie « Si nous ne recevons pas d'allocation demain, mercredi nous restons sans boulangier »
Beuchet – Saint- Denis-sur-Sarthon	26-07-1920 31-08-1920	8 qx 8 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Morin – Vingt- Hanaps	26-07-1920 31-08-1920	7 qx 6 qx	Touches et Denis – Bretoncelles Verron (moulin de Lancrel) Alençon

Huber – La Ferrière-Bochard	26-07-1920 31-08-1920	6 qx 15 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup
Binetuy – Saint- Céneri-le-Gérei	26-07-1920 31-08-1920	10 qx 10 qx	Bouvet – Hesloup Bouvet – Hesloup

Dans les années 1920, le nombre des moulins-minoteries continue de décroître. La « *Situation de dizaine des moulins de commerce de l'Orne* » effectuée du 1^{er} au 10 septembre 1920 va dans ce sens⁵³⁸. Ne sont plus recensés que 35 moulins pour l'Orne avec pour les plus importantes minoteries, Russo de Flers à 9 390 quintaux de farine produite pendant cette période), Gérard du Mêle-sur-Sarthe à 3 298 quintaux, Croissant à Couterne à 2 085 quintaux. Les sites de l'Alençonnais sont distancés : en 13^e position se place Verron du Moulin de Lancrel d'Alençon avec 413 quintaux puis Quentin, moulin de Sarthe à Alençon avec 312, Bourguine à Condé-sur-Sarthe, 261, Bouvet à Hesloup, 257. Si on y ajoute la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis, non mentionnée ici, mais qui retrouvera une activité par la suite, on trouve là les derniers sites meuniers en activité entre les deux guerres. Les minoteries sont moins nombreuses mais avec des productions plus importantes. Les échanges sont plus volumineux mais avec beaucoup moins d'intermédiaires.

La classification des moulins entre ceux du commerce et ceux à façon présente un autre type d'échanges : si pour les premiers, les transactions commerciales se déroulent par système monétaire, pour les seconds, elles peuvent s'appuyer sur le troc dans les « moulins à façon ». Ainsi, pour se rétribuer de la mouture, et ce encore jusqu'en dans les années 1950, le meunier se fait payer tant de la mouture ou bien garde les 30 % du grain qui se retrouvent dans les issues (son et déchets)⁵³⁹. Pour les moulins-minoteries de commerce, comme pendant et après le conflit de 1914-1918, le système est différent. Une enquête de 1923 opérée par la préfecture de l'Orne nous renseigne sur les prix des grains et farines avant et après transformation du producteur jusqu'au boulanger⁵⁴⁰. L'enquête permet de calculer les différentes marges que prennent les meuniers. Parmi eux, un échantillon de cinq a été désigné (dont deux du bassin alençonnais) : Touche et Denis à Bretoncelles, Russo de Flers, Quentin d'Alençon (Moulin de Sarthe), Croissant à Couterne et Bourguine à Condé-sur-Sarthe. Par comparaison, les prix ornaïens s'alignent grosso-modo sur les prix de la bourse du Commerce mais avec quelques différences à la baisse ou à la hausse. La plus-value pour le meunier se monte à environ 25 francs par quintal de grain moulu (tableau 31).

538 Arch. dép. Orne, M 1751, Enquête sur la situation de dizaine des moulins de commerce de l'Orne, 1920.

539 Information rapportée par Luc Maudet, minotier à Saint-Germain-du-Corbéis.

540 Arch. dép. Orne, M 1756, Cours des blés et des farines, enquête pour l'Orne, avril 1923. Ces prix se calquent plus ou moins sur le prix du cours du blé à la bourse de Commerce de Paris et, par exemple, pour le 11 avril 1923, le prix du quintal est de 91,75 francs pour le blé, courant, 116, 25 francs pour la farine, courante, et 123 francs sur la farine de consommation du rayon de Paris.

Tableau 31. Cours des blés et des farines pratiqués auprès d'un échantillon test de cinq minoteries de l'Orne, 14 avril 1923.

Établissements	Blé Prix du quintal (en francs) gare départ ou chez le producteur	Blé Prix du quintal (en franc) rendu en minoterie	Farine Prix du quintal (en francs) au moulin	Blé Prix du quintal (en francs) rendu en boulangerie
Touche et Denis	94	96	121	122 à 125 selon les frais de transport et de camionnage
Russo	87 à 92	89 à 94	121 à 122	123 à 125
Quentin	90 à 91	93 à 94	118 à 120	122 à 124
Croissant	90 à 91	95	118 à 120	120
Bourgine	91 à 92	93 à 95	118 à 120	123 à 124

L'enquête sur les stocks de blé présents dans les minoteries ornaises permet d'évaluer l'activité locale et de hiérarchiser les productions en 1926⁵⁴¹. Le plus important de l'Orne est encore Russo de Flers avec 12 200 quintaux de grains et 850 quintaux de farine. Les locaux apparaissent bien loin : Quentin à Alençon possède 1 200 quintaux de grains et 400 quintaux de farine, Bourgine à Condé-sur-Sarthe 900 et 400, Bouvet à Hesloup, 120 et 64, Narrais à Saint-Germain-du-Corbéis, 91 quintaux de grains mais pas de farine, Leterrier à Neuilly-le-Bisson, 90 quintaux de grains et Portebœuf (moulin du Pont) à Saint-Denis-sur-Sarthon, 25 et 12. Le service du ravitaillement reste actif pendant toutes les années 1930. Ainsi en 1935, un document intitulé *État des usines* est dressé par l'administration pour « les préparer à la mobilisation pour les besoins des grands services publics et de la population civile »⁵⁴². Il fournit les données relatives au fonctionnement et à la production des plus importants moulins/minoteries du département à cette période. 16 établissements sont répertoriés pour l'Orne ; parmi eux, pour la région alençonnaise, les trois suivants :

- les minoteries Quentin, à 56 qx de production journalière,
- la minoterie Verron, à 64 qx/j à Alençon,
- la minoterie Bourgine à Condé-sur-Sarthe à 56 qx/j.

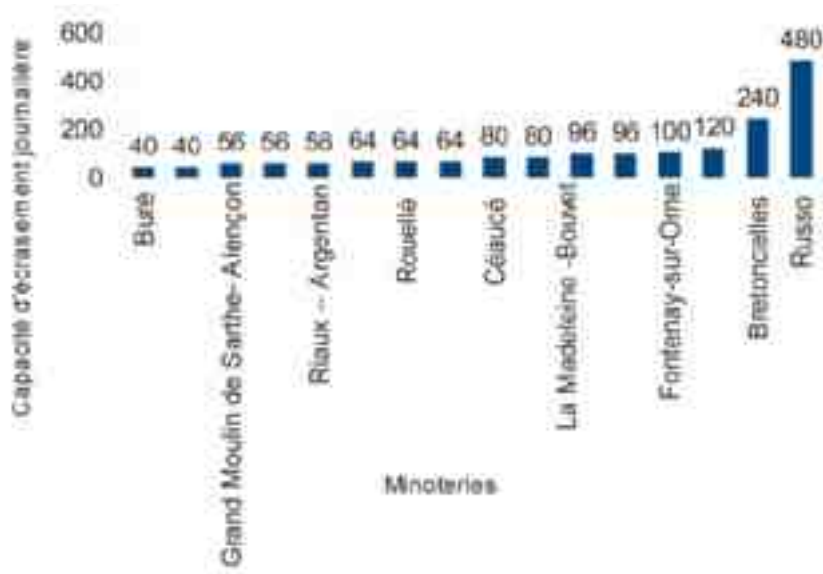
Il n'est pas ici fait mention des autres moulins encore actifs localement, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Denis-sur-Sarthon, Hesloup, à la production moindre. Mais les minoteries du bassin alençonnais sont largement devancées en termes de

541 Arch. dép. Orne, M 1742, Enquête sur les stocks de blé des moulins de l'Orne, 13 mars 1926.

542 Arch. dép. Orne, M 2656, État des usines, 31 août 1935.

production par un certain nombre de leurs semblables ornaïses, et notamment les quatre à 100 qx/j ou plus, Fontenay-sur-Orne, Couterne, Bretoncelles et Russo de Flers (figure 35).

Figure 35. Les 16 principales minoteries ornaïses et leur production journalière en 1935, Service départemental de ravitaillement de l'Orne. Parmi elles, le Grand Moulin de Sarthe et Lancrel à Alençon, Bourguine à Condé-sur-Sarthe. Réalisation : Patrick Birée.



C'est dans ce contexte que se met en place la politique de contingentement. En septembre 1936, *Le Journal d'Alençon* en définit les contours dans un long texte composé de 18 articles. L'article 5 donne les indications suivantes sur le choix des coopératives : « Chaque producteur aura la faculté de s'adresser à la coopérative de blé de son choix, mais il ne pourra appartenir qu'à une seule coopérative par exploitation, etc. ». L'article 17 est relatif au prix et à la qualité des produits et l'article 178, le dernier mentionne les minotiers et limite leur approvisionnement à certains sites autorisés par la réglementation : « Les minoteries et les semouliers devront, en se conformant aux prescriptions du comité départemental, s'approvisionner auprès des coopératives de blé, des organismes visés à l'article 5 et des négociants en grains ». Les quelques moulins/minoteries concernés pour la région restent une petite dizaine et se partagent le contingentement. Les chiffres n'ont pas été retrouvés pour les années 1930. Seule, la minoterie Maudet a pu fournir les données suivantes relatives à son contingent annuel pour 1934, 1936 et 1939, pour lequel on note une augmentation réelle du volume avec respectivement, 2 933 quintaux, 7 300 quintaux et 10 477 quintaux.

Dans une enquête de 1937 relative au type d'énergie employée, la plupart des minotiers affirment ne pas utiliser l'énergie électrique (*la force électrique*) pour fonctionner, mais mentionnent se servir de la force hydraulique. Seul Bourguine à Condé-sur-Sarthe précise qu'il utilise un moteur à huile lourde (destinée à un moteur diesel) pour fabriquer sa lumière lui-même⁵⁴³. Peu à peu, la sélection impitoyable s'opère. Le service du ravitaillement ne mentionne plus que Quentin et Verron en 1939 à Alençon, la minoterie de Condé-sur-Sarthe étant déclarée « ne marchant plus »⁵⁴⁴. Cet établissement présente une activité réduite pendant le second conflit mondial et brûle en 1947 après reprise par un nouveau meunier.

Après la seconde guerre mondiale, seule quelques minoteries restent actives. La nature de la force motrice est triple, la plupart du temps, hydraulique, électrique et huile lourde. La liste des contingents pour l'année 1954 révèle que six minoteries sont encore actives dans les deux cantons (pour 43 dans le département soit 14 %)⁵⁴⁵. La plus importante est Verron d'Alençon avec un contingent annuel de plus de 23 000 qx. Plus étonnant est le contingent de chacune des deux minoteries de Saint-Denis-sur-Sarthon. Le total du contingent de ces six minoteries se monte à 101 946 quintaux, ce qui représente 14,9 % de celui de l'Orne (683 759 quintaux). Ces six sites ont un potentiel légèrement supérieur à la moyenne ornaise des contingents qui est de 13 673 quintaux par minoterie. Mais rappelons que ces données fournissent la potentialité d'écrasement annuel et qu'en réalité la production elle-même est bien moindre. La même enquête donne pour l'Orne un chiffre d'écrasement de 358 056 qx soit la moitié des contingents. À noter localement, hors de la zone étudiée, trois « petits » moulins qui résistent et présentent un petit contingent : Neuilly-le-Bisson et Hauterive dans le canton du Mêle avec respectivement 9 146 et 4 775 quintaux et Rouperroux dans le canton de Carrouges avec 4 931 quintaux (tableau 32).

Tableau 32. Contingents pour les minoteries des cantons Alençon est et ouest en 1954.

Verron – Lancrel – Alençon	23 714 qx
Muchery – Saint-Denis-sur-Sarthon	21 845 qx
Janvier – Saint-Denis-sur-Sarthon	21 071 qx
Quentin – Moulin du Pont de Sarthe Alençon ⁵⁴⁶	15 572 qx
Maudet Saint-Germain-du-Corbéis	10 477 qx
Bouvet – Hesnoup	9 267 qx
Total	101 946 qx

543 Ibid., Courriers des 13 février et du 6 avril 1937.

544 Ibid., *État des usines*, 7 février 1939.

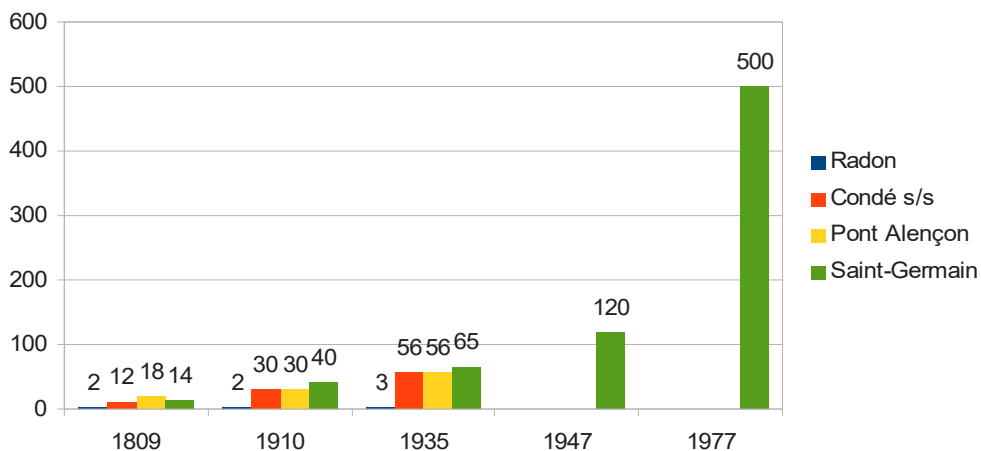
545 *Annuaire de la Meunerie Française, Orne*, éd. SEP, 1954, p. 400-403.

546 Ce moulin cesse son activité cette même année.

Les moulins du Pont de Sarthe et de Lancrel à Alençon, Muchery à Saint-Denis-sur-Sarthon arrêtent leur activité dans les années 1950, celui de Radon moule le grain pour l'alimentation animale jusqu'en 1960 puis stoppe. Hesloup agit de même au début des années 1970. Les derniers minotiers achètent les contingents des minoteries qui ferment, comme cela est précisé dans l'étude de celle de Saint-Germain-du-Corbéis. *L'Annuaire de la meunerie Française* pour 1977 ne mentionne plus que trois minoteries en activité sur l'Alençonnais mais elles représentent le quart du potentiel ornaïs avec 72 485 quintaux (sur 274 286, soit 26,42 %, pour une moyenne de 18 285 quintaux par minoterie pour l'Orne) : Héloup avec 14 167 qx, Janvier à Saint-Denis-sur-Sarthon avec 21 071 et Saint-Germain-du-Corbéis dont le contingent n'a fait que croître après des achats successifs, à 23 247 quintaux. Sur la région alençonnaise, seules deux travaillent encore après 1980. Le moulin du Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon, ferme dans les années 1990. La minoterie Maudet à Saint-Germain-du-Corbéis achète son contingent en 1992 et survit seule au XXI^e siècle.

Depuis le début du XIX^e siècle, la production quotidienne des moulins-minoteries n'a cessé de croître en raison des évolutions techniques apportées. De moins de 20 quintaux produits par jour en 1809, elles passent à 30/40 environ en 1910 pour atteindre 50/60 en 1935. Dans les années 1970, la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis dépassera largement ces seuils atteignant 500 Qx/j. La comparaison est frappante avec le petit moulin de Radon (figure 36).

Figure 36. Évolution de la production journalière pour quatre moulins-minoteries de l'Alençonnais entre 1809 et 1977. Réalisation : Patrick Birée.



Chapitre XII

Acheter et vendre les produits de la terre

Le prix des céréales est lié à l'importance des moissons et donc aussi aux conditions climatiques : que celles-ci soient bonnes, le prix est raisonnable, qu'elles soient mauvaises, il s'envole⁵⁴⁷, comme l'analyse Marcel Lachiver pour les années 1710 à 1713 puis 1715 à 1717. Sur le marché, la hantise de la montée des prix suite à des pénuries ou spéculations ou encore l'attente du niveau des récoltes, concourent à considérer les mois d'avril, mai, juin et septembre comme des mois sous tension⁵⁴⁸. Mais il n'y a pas forcément corrélation entre le prix des grains (surtout celui du blé qui couvre l'essentiel de la farine panifiable) et celui de la farine car les circuits de distribution sont différents. Les meuniers sont pris en étau entre deux logiques : en amont, les agriculteurs leur reprochent de se procurer les céréales à un prix pas assez élevé et, en aval, les boulangers les accusent de vendre leur farine trop cher. Entre celui qui récolte le blé et celui qui le moule existe toute une chaîne d'autres intermédiaires : marchands en détail comme le blatier, aussi appelé farinier,⁵⁴⁹ marchand modeste que l'on rencontre dans nos contrées, marchands en gros, cribleurs, mesureurs, porteurs de grains (ces derniers surtout dans la capitale), s'intégrant dans le processus d'achat, de transport et de vente du blé. Comme l'explique Marcel Arpin, si « dans les campagnes, c'était chose facile au laboureur de porter son blé au moulin voisin et d'y reprendre la farine qui en était extraite, il n'en était pas de même lorsque le blé devait être transporté au loin et quand il s'agissait des grandes villes et surtout la capitale de la France »⁵⁵⁰. Le meunier peut aussi acheter le blé en culture chez un paysan selon le

547 LACHIVER, 1991, p. 385-390.

548 Le prix du pain est une notion récurrente dans les chroniques de Brière déjà évoquées. Cela reflète son importance dans la vie quotidienne sous l'Ancien Régime.

549 Ce qui peut amener à quelque confusion entre blatier et farinier, marchand de farine si l'on possède peu de données sur les individus. Ainsi pour Radon, René Poirier repéré comme farinier sur le registre paroissial dans la seconde moitié du XVIII^e siècle est-il blatier ou farinier ?

550 ARPIN, 1948, pp. 45-48.

principe de la « chasse-meunée »⁵⁵¹. Le farinier est quant à lui associé à la vente de la farine, soit pour le compte d'un meunier, soit à son propre compte et joue le rôle d'un colporteur qui lui est associé à la production industrielle⁵⁵². Ce rôle est relaté dans un document du subdélégué Delétang en avril 1789 qui décrit ainsi leur activité, en l'occurrence illicite dans un contexte de crise : « Plusieurs blatiers de mon canton achètent des grains dans les greniers des cultivateurs, les enlèvent nuitamment et les emmagasinent. Je suis persuadé d'ailleurs que la hausse des grains provient plutôt du commerce du blutage que de la disette de la denrée »⁵⁵³. Les meuniers vont très tôt s'adonner à ce commerce mais ils sont limités dans leur droit de commercer le blé du fait, en grande partie, de leur mauvaise réputation. Des ordonnances de Paris du XVII^e siècle leur interdisent même de se livrer à ce commerce dans la capitale.

Cependant, au fil du temps, ils veulent dépasser leur unique rôle de prestataire de service c'est-à-dire moulinier le grain sur commande et toucher pour cette action une rémunération. Ils aspirent à devenir aussi des marchands et influencer sur le marché, en vendant d'abord leur farine puis en se livrant à la « chasse », c'est-à-dire aux approvisionnements spéculatifs. Ils bénéficient de l'évolution de la pensée des physiocrates qui préconisent dès 1760 la libéralisation entière du commerce de la meunerie relayée par la pensée ministérielle « libérale-économique » existant entre les « cadrages » dirigistes gouvernementaux. Les meuniers s'engouffrent dans cette petite ouverture. Selon Stephen Kaplan et Jean-Philippe de Onnac, il existe à cette époque trois manières pour eux de faire du commerce⁵⁵⁴.

La première consiste à acheter du blé directement au producteur à titre de commande d'un boulanger qui recevra sa marchandise sous forme de farine livrée directement au fournil. La deuxième voit le meunier acheter et revendre du grain pour son propre compte et à titre purement spéculatif, sans qu'il y ait transformation en farine. On peut ainsi rencontrer des meuniers-blattiers. Dans le troisième cas, le meunier achète le blé sans commission et le transforme lui-même en farine en vue de ventes spéculatives sur le marché ou directement chez le boulanger. Ces auteurs ajoutent encore que, peu à peu, dans cette chaîne d'approvisionnement, le milieu des blatiers-fariniers se compose de plus en plus de meuniers capables de prendre en charge toute l'opération de l'achat, du conditionnement des grains, de leur transformation et de la revente de leurs produits. Cela va avoir pour effet de ruiner les marchands « classiques » et d'éliminer toute une catégorie d'intermédiaires. Mais cela amène aussi à déconsidérer

551 GAILLARD et CLAVAL, *De la terre au pain*, Association du moulin de Monfermeil, 2012.

552 Dans le sens proposé par Jean-Pierre POUSSOU pour l'industrie de l'Ancien Régime : « Ensemble des activités économiques qui produisent des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières ». POUSSOU, 1996, p. 21-26.

553 Arch. dép. Orne, C 90, Courrier de M. Delétang, à l'intendant de la généralité d'Alençon, 19 avril 1789.

554 KAPLAN, de ONNAC, 2010.

ces marchands-meuniers, devenus plus commerçants que techniciens de la mouture. Ce processus est souligné par la communauté des maîtres boulangers de la ville d'Alençon dans un mémoire adressé à l'intendant le 5 décembre 1787⁵⁵⁵. Ils y dénoncent le profit des meuniers, et en particulier de François Manoury, fermier de trois moulins d'Alençon qui « fait travailler ses moulins souvent pour lui-même, parce que lui-même marchand de farines », [...], et qui « préfère porter au loin ces mêmes farines et en alimenter des villes étrangères »⁵⁵⁶. Ces boulangers notent aussi que pendant au moins six voire à huit ou neuf mois, ces moulins, ne peuvent plus suffire à convertir en farine le quart de ce qui est nécessaire à la ville à cause de la rareté des eaux et qu'ils sont obligés de recourir aux farines étrangères, soulignant par là un cheminement plus complexe des farines. Non content de cet état de fait, les fermiers des moulins exigent alors des boulangers qui font venir des farines hors du ressort territorial, un droit de mouture égal à celui dû pour les grains portés à leurs propres moulins. L'activité de ces boulangers n'est cependant pas illégale dans le cadre de la banalité comme le souligne le Traité des banalités de 1787, qui précise qu'« à la banalité dans un moulin n'est point attachée le droit exclusif d'empêcher les boulangeries voisines de venir dans son district vendre du pain et les sujets banniers d'en acheter »⁵⁵⁷.

La Révolution française met à plat cette législation et les circuits commerciaux s'affranchissent d'une liberté certaine au cours du XIX^e siècle. Cependant, des blatiers-fariniers non meuniers sont encore monnaie courante. Ainsi à Saint-Germain-du-Corbéis, l'étude des listes nominatives de recensement de population révèle encore la présence de ceux-ci au XIX^e siècle. Parmi eux, Jean Bigot domicilié du bourg, est noté blatier en 1841, mais sans lien avec le moulin du lieu. Les liens qui peuvent exister entre ces deux catégories professionnelles sont mis en évidence par un jugement du 30 août 1864 où sont impliqués Mathurin Chaplin et Paul Chaplin, notés marchands de farines demeurant à Alençon et Pierre Chaplin, meunier dans cette même ville avec l'enseigne *Grains et Farine*⁵⁵⁸.

Tel qu'il apparaît à travers l'enquête de 1809, le maillage du territoire ornaïen par les moulins à grains est très dense et les réseaux se créent selon une logique commerciale. Pour la région alençonnaise, toutes les communes présentent un voire plusieurs

555 Arch. dép. Orne, C 1169. René Jouanne, *Cahiers de doléances des corps et corporations de la ville d'Alençon pour les États Généraux de 1789*, Alençon, 1729, p. 120-121. L'activité de ce meunier sur la ville d'Alençon se porte sur les deux moulins du Pont de Sarthe, le moulin du Guichet puis plus tard celui de Guéramé dont il est le fermier.

556 Le rôle de ce personnage a déjà été évoqué dans le chapitre 9 consacré à l'histoire de Saint-Germain-du-Corbéis.

557 Le BAROIS DES BARRES, 1787, p. 53.

558 Arch. dép. Orne, 252 J 211, Jugement du 30 août 1864 entre Mathurin Chaplin, Paul Chaplin, Françoise Chaplin, et Aurélie Rigot au sujet du testament de cette dernière.

moulins à grains dont l'activité commerciale est centrée sur la ville d'Alençon. Elle y centralise les échanges, grains et farines, sur les marchés situés en extérieur. C'est dans ce contexte que la halle aux blés, marché couvert, est construite⁵⁵⁹.

La halle aux blés d'Alençon plaque tournante des commerces de grains au XIX^e siècle

Le commerce d'approvisionnement régulier des grains ne peut se faire théoriquement en dehors des halles sous l'Ancien Régime, comme nous le révèle une déclaration royale du 17 avril 1723 qui impose les halles comme lieu unique de vente⁵⁶⁰.

Nombreuses sont les villes, de Paris jusqu'en province, possédant une halle aux grains ou « aux blés », inactive maintenant dans son affectation d'origine⁵⁶¹. Ce lieu est emblématique du commerce du grain pendant de longs siècles, plaque tournante des transactions céréalières, se substituant aux marchés en extérieur. Une législation pointilleuse y a toujours encadré l'activité. Dans la capitale, le marché des grains s'effectue depuis le Moyen Âge dans deux halles qui réceptionnent les marchandises débarquées au port de Grève, la Halle de Beauce et la Halle de la Juiverie⁵⁶². Les habitants et les professionnels, dont les meuniers, viennent y acheter les grains. Pour l'Orne à cette époque, citons les halles d'Alençon, de Sées, d'Argentan, de Mortagne-au-Perche. La halle aux grains de cette ville a été évoquée par Solange Bidou dans un article consacré à un registre de relevés de prix enregistrés de 1692 à 1790, mercuriales dont l'intérêt statistique est remarquable⁵⁶³. La construction de cet édifice ne date que des années 1822-1825, mais elle est révélatrice d'« un marché relativement important » au XVIII^e qui se perpétue au XIX^e siècle. En ce lieu, on trouve des grains (quatre sortes de blés, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine) mais aussi d'autres productions, pois, fèves, vesce, lentilles, chènevis. La halle d'Alençon a quant à elle été décrite par Adhémard Leclère en 1914⁵⁶⁴.

559 L'industrie toilière alençonnaise a connu un fort développement entre le XVI^e siècle et le XIX^e siècle. La première halle aux toiles d'Alençon fut probablement bâtie au XVI^e siècle et fut détruite en 1833. En 1826, la municipalité décide d'en construire une nouvelle pour remplacer l'ancienne devenue trop vétuste. CHAMPION, op. cit. p. 161-162.

560 Arch. dép. Orne, C 1097. Certains autres parlements légifèrent au sujet de ces lieux. Ainsi le Parlement de Bretagne en 1725 décide-t-il que « *les blés, farines et autres grains ne pourront être vendus, achetés ni mesurés ailleurs que dans les halles, marchés et ports, sous peine d'amendes considérables* ».

561 Terme générique car en ces lieux se traitait le commerce des céréales, en priorité, mais aussi d'autres produits alimentaires ou non. Selon Alain Champion, il semble éronné d'employer le singulier pour désigner l'édifice. Sous l'Ancien Régime, l'orge et l'avoine par exemple, étaient réputées comme des blés de printemps. Une déclaration royale du 27 avril 1709 dénonce la spéculation sur « les bleds » et il existait à Paris une « Chambre des blés ». À Alençon, la halle fut bâtie pour y faire le commerce des grains, et c'est sous le nom de « halle aux grains » que le bâtiment alençonnais est désigné jusque vers 1870 ». CHAMPION, 2003, p. 157-161.

562 ARPIN, 1948, p. 45-48.

563 BIDOU, 1989, p. 9-28.

564 LECLÈRE, 1914.

Sa construction est réalisée en 1812 mais elle remplace des halles bien plus anciennes. La première connue, un marché couvert proche de l'ancien château dans le quartier de Saint-Léonard, aurait été détruite en 1586. Pendant les deux siècles suivants, les marchés se tiennent à l'extérieur. Celui du jeudi consacré au commerce des gros grains (blé, froment, orge, méteil) et des petits grains (sarrasin, chènevis, etc.) est appelé *grande halle*. L'avoine est commercialisée sur une autre place passée à la postérité sous le nom de place à l'Avoine. Tout ne se passe pas pas forcément sereinement en ces lieux en cas de disette. Brière y fait souvent allusion dans sa chronique. Ainsi en 1725, il précise que « le 19 juillet, par ordre de Monseigneur l'Intendant, il fut enjoint à Monsieur le Lieutenant général de faire mettre soixante hommes de la bourgeoisie sous les armes dans la place du Palais, pour empêcher le trouble qui pourroit se passer dans la ditte halle au bled par la cherté du grain et du pain »⁵⁶⁵. En 1778, l'ancienne conciergerie du Palais fut convertie en halle aux grains pour l'*apprécie*⁵⁶⁶. Mais depuis cent ans nous dit A. Leclère, « il existait le projet de construire une halle couverte pour abriter le marché qui se tenait à l'extérieur quel que soit le temps, ce qui n'était guère pratique pour les grains notamment ». En 1801, ce serpent de mer refait surface et, le 25 mars 1802, le conseil municipal décide de son édification sur un terrain inoccupé du centre, acheté par le maire pour le compte de la ville d'Alençon. C'est un projet municipal important. La pose de la première pierre a lieu le 18 juin 1806. Cette halle de forme ronde, construite en granite présente deux murs d'enceinte, l'un extérieur, l'autre intérieur, d'une hauteur de 6,20 m, percés de huit portes, et d'un mur intermédiaire composé de trente deux arcades, avec une circonférence extérieure de cent soixante-trois mètres et une surface de 2 122 mètres carrés. Selon Jean-Jacques Gautier, dès cette époque, « on y a marqué à des emplacements les différents endroits où l'on doit exposer les grains : blé, seigle, orge, avoine, sarrasin »⁵⁶⁷. La halle est ouverte au commerce le 1^{er} juillet 1812 et après l'épisode prussien qui voit le passage de 40 000 soldats dans la région et son occupation par un régiment, trente deux boutiques intérieures sont installées en 1815. Peu à peu, ce lieu devient le temple du commerce des produits de la terre, grains et farines. La *Feuille hebdomadaire du département de l'Orne* publie souvent des encarts avec les prix moyens des grains vendus à l'hectolitre, sur la place d'Alençon les jeudis de chaque mois⁵⁶⁸. Les grains en vente sont le froment, le méteil, le seigle, la mouture⁵⁶⁹, l'orge, l'avoine, le sarrasin. Pour juin 1827 et juillet 1830, cela nous permet de comparer le prix moyen le plus élevé,

565 Cité dans THOMAS, 2011, p. 116.

566 Opération réalisée par vingt-quatre prud'hommes municipaux qui devaient jauger les sacs exposés et vérifier les types de grains et leur quantité, ce qui permettait par la suite aux officiers de l'Hôtel de ville d'évaluer les quantités achetées, celles gardées ainsi que les prix de vente.

567 GAUTIER, *Histoire d'Alençon*, Malassis imprimeur, Alençon, 1806, p. 228-229.

568 Arch. dép. Orne, 252 J 244 et J 245, 1828 et 1830.

569 Probablement mélange de céréales comme le méteil est un mélange de blé et de seigle.

celui du froment. On note globalement une baisse d'environ deux francs en trois années, signe d'une bonne tenue du marché (tableau 33).

Tableau 33. Prix moyen en francs du froment en juin 1827 et juillet 1830,
Journal du département de l'Orne.

1827	Prix le 3/06 22,67	Prix le 10/06 24,61	Prix le 17/06 24,66	Prix le 24/06 24,56	
1830	Prix le 3/07 19,67	Prix le 10/07 19,66	Prix le 17/07 20,91	Prix le 24/07 22,46	Prix le 31/07 22,00

Mais un incendie détruit cette construction en 1836. Reconstituée peu à peu, elle est remise en service en 1846 et utilisée pour le commerce des grains. En 1865, on y ajoute une structure en métal d'environ cinquante-cinq tonnes pour mille mètres carrés de vitrage. C'est une dentelle de verre et de fer au cœur de la ville. Elle devient le symbole de la dynamique industrielle du Second Empire. Mais c'est aussi son chant du cygne car la décadence du commerce des grains dans sa forme ancienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle provoque sa désaffectation en 1886. Elle est alors, peu à peu, convertie en lieu culturel, sa vocation première au XX^e siècle (illustration 59).

Illustration 59. La Halle aux blés d'Alençon en 2014. Photographie Patrick Birée.



Un article paru dans le *Journal d'Alençon* du 25 janvier 1845 permet de connaître le fonctionnement de cette halle aux grains, un an après la réouverture de l'édifice⁵⁷⁰. Dans la rubrique *Alençon, Halle aux grains*, il est précisé le *Règlement et Tarif des droits de Place et de Mesurage à la Halle au blé*. Ce texte est signé du comte Curial, pair de France, maire de la ville d'Alençon⁵⁷¹, et fait suite à une délibération

⁵⁷⁰ Est-ce dû à un retard de finition ? Arch. dép. Orne, *Journal d'Alençon*, 25 janvier 1845, 242 J 254.

⁵⁷¹ Ce personnage est propriétaire du Grand Moulin de Sarthe à l'origine d'une procédure judiciaire qui a duré de 1841 à 1846 entre lui et Louis Druaux-Desvaux, propriétaire des moulins de Guéramé et de Saint-Germain-du-Corbéis en amont. Voir chapitre 9 sur le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.

municipale datant du 15 janvier du même mois et s'appuyant sur des règlements antérieurs du 24 novembre 1834 et du 23 juin 1838, ce qui laisse à penser que l'inactivité du site pour sa reconstruction n'a pas toujours été continue. Il se compose de huit articles qui précisent :

- le droit de place :
 - pour les grains : concernant les vendeurs (agriculteurs), possibilité de laisser les grains exposés à la vente pendant huit jours moyennant droit de dépôt (5 centimes par hectolitre)⁵⁷², enlèvement des grains par l'acheteur le lendemain de la transaction, à défaut d'une taxe identique payable tous les huit jours. Concernant les meuniers, droit de dépôt de 12 francs payable par an par mètre ou 25 centimes par mètre courant, avec obligation de retirer ces grains le lendemain, avec dépôt obligatoirement le long du mur extérieur de la halle avec pour limite la ligne tracée sur les dalles le long de ce mur,
 - pour la farine : même réglementation avec taxe de dépôt de 10 centimes par sac de 100 kilogrammes avec temps de dépôt maximum de quatre semaines⁵⁷³. Vente établie dans une partie supérieure de la halle ou dans la galerie du rez-de-chaussée lors du temps de la Chandeleur⁵⁷⁴ ou de l'exposition des produits de l'industrie⁵⁷⁵, voire dans la cour intérieure si besoin,
- le tarif : *Gros grains et farines* : blé froment, seigle⁵⁷⁶, méteil ou mouture⁵⁷⁷, farines, 80 centimes le mètre carré. *Menus grains* : orge, avoine, sarrasin, légumes secs ou autres, etc., 40 centimes le mètre carré. Il est possible à chaque particulier d'apporter sa *mesure* à la halle pour mesurer son grain, 80 centimes par mètre carré. *Balance-bascule* destinée à peser les farines seulement, 80 centimes par mètre carré,
- le droit de mesurage⁵⁷⁸. Perçus par l'adjudicataire, lorsqu'il en sera requis, selon

572 Noté ici droit de « réduit ».

573 Le sac a longtemps été vendu au poids et non à la mesure : au XIX^e siècle, d'un poids de 159 kilogrammes, toile comprise. La toile comptant pour 2 kilogrammes, cette quantité de 325 livres, dit-on depuis l'époque de Louis IX, était nécessaire pour fabriquer 100 pains. Le sac passa à 100 kilogrammes avec la mise en place du système métrique, puis en 1935 arrivèrent les premiers sacs de 50 kilogrammes beaucoup plus maniables.

574 Fête à l'origine religieuse située au début de février. À Alençon, la fête de la Chandeleur est devenue au XX^e siècle une fête foraine qui dure trois semaines de fin janvier à mi-février.

575 Exposition annuelle relatée dans les journaux locaux. Celle de 1842 y voit une exposition des produits de la scierie située dans le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.

576 Mélange blé-seigle.

577 Probablement ici, *mouture à la grosse*, mouture issue d'un seul passage sous les meules.

578 Ce droit seigneurial levé sur chaque mesure de produit agricole, en particulier sur le blé fut reconduit comme taxe de droit de mesure publique après 1789. Dans la décennie 1770, un document précise que ce droit s'établit à 2 deniers par boisseau de froment, de méteil, de seigle et de farine. Arch. dép. Orne, C 90, tableau des années 1770.

le tarif de un centime à dix centimes selon la mesure (mesures sous le double décalitre à l'hectolitre) et/ou le type de produit.

Toute cette réglementation met en avant plusieurs éléments. D'abord la hauteur de la taxation qui frappe les meuniers (plus que les agriculteurs), confirmés ici dans leur rôle de marchands de grains et bien sûr de farine. Ils se retrouvent sur des emplacements bien délimités dans la halle. Ensuite, les types de produits issus de l'agriculture et hiérarchisés sont des *gros grains* (blé froment, seigle, méteil) destinés à la panification et des *menus grains* (orge, avoine, sarrasin, légumes secs ou autres) pour l'alimentation du bétail. Les unités de mesure appartiennent au système métrique en vigueur après la Révolution Française (mètres carrés pour les surfaces et en litres, multiples ou sous-multiples du litre pour les capacités). Enfin, la halle apparaît être un lieu de rencontres des acteurs économiques liés à la production agricole, secteur clé de l'économie rurale qui trouve ses développements en ville. Si les grains, à la conservation plus longue, peuvent provenir ou partir vers des contrées plus lointaines, le côté pérenne de la farine nécessite des ventes rapides, le plus souvent dans les halles à grains des villes proches des lieux de production plutôt que les foires plus dévolues aux produits de l'artisanat.

Cependant, une inflexion est notée au cours des décennies suivantes comme le stipule un règlement relatif à la taxe du pain à Alençon en 1858⁵⁷⁹. Cette taxe basée sur le prix du blé d'après les mercuriales du marché de cette ville, avait sa raison d'être dans l'usage adopté par les boulangers d'acheter leurs approvisionnements en blé à la halle et de les faire convertir en farine dans les moulins dans les environs de la ville. Mais depuis quelques années, est-il noté, « cet état de choses a été modifié car la plupart des boulangers au lieu d'acheter du blé pour le faire moudre achète de la farine devenu l'objet d'une vente courante ». Le marché sur place en est ainsi transformé, les transactions s'opérant plus directement, hors la halle aux grains, des producteurs aux meuniers et aux boulangers. Ce lieu n'a plus de raison d'être et sa fermeture devient inéluctable en 1888. Les transferts (achats et ventes) de produits s'effectuent d'une façon plus libre à la fin du XIX^e siècle. Mais la guerre 1914-1918 va amener un certain dirigisme dans ces circuits de production et de commerce. Ce processus n'est pas sans lien avec la création des coopératives agricoles dans les années 1920. Celles-ci se voient d'ailleurs gérer les stocks de céréales dans le cadre des lois sur le contingentement des moulins à partir de 1935.

579 Arch. dép. Orne, M 1751, Règlement de la taxe du pain, 17 août 1858.

Chapitre XIII

Transformer encore puis vendre le pain, les boulangers

Les boulangers forment le dernier maillon de la chaîne de production reliant les consommateurs. Ils présentent des interactions très particulières avec les autres métiers du secteur.

Les liens boulangers/agriculteurs

Les boulangers semblent ne pas globalement interférer dans les affaires de l'agriculture avec par exemple une exploitation à des fins commerciales d'une entreprise agricole ou la vente de produits de la terre. Ils ne sont pas en conflit avec les producteurs agricoles. Il n'en est point de même concernant leur relation avec les seigneurs banaux et leurs représentants, les fermiers.

Les liens boulangers/meuniers

Depuis le Moyen Âge et jusqu'à la Révolution française, ils font partie des catégories de personnes avec les bourgeois des villes ou quelques habitants des campagnes à pouvoir acheter des blés et de la farine pour faire cuire le pain chez eux. Le pain lié à la prospérité publique a toujours engendré un régime de surveillance très particulier. Comme l'explique Marcel Arpin, la législation concernant les boulangers est fournie et ancienne, par exemple à Paris, qui sert de marqueur au royaume⁵⁸⁰. Encore à la fin du XVIII^e siècle, la taxe sur le pain heurte les boulangers parisiens qui réclament « la liberté de travailler et de vendre les produits de leur fabrication comme le font les autres métiers ». Arpin ajoute qu'étant basé sur celui du blé, « on a toujours trouvé dangereux que ces deux commerces, meunier et boulanger, puissent être accaparés par

580 Sous le règne de Jean II le Bon, entre 1350 et 1364 fut établi trois sortes de pain, de poids différents appelé le *petit pain*, le blanc, le coquillé et le bis. En 1415, on interdit aux boulangers d'exercer la profession de meunier car on craignait qu'ils ne prennent pour eux la meilleure farine et qu'ils retardent les moutures des particuliers pour obliger le public à se fournir chez eux. Marcel ARPIN, tome II, 1948, p. 55-56.

la même personne ». Les boulangers ont cependant essayé de contourner cette règle. Selon Jacques Hyronimus, à Alençon au XVI^e siècle, «les boulangers les plus avisés (et les plus aisés sans doute) s'associent ensemble pour louer, à leur usage, un moulin de la banlieue : c'est ainsi que le 22 mars 1508, le moulin de Lancrel est loué pour un an à deux boulangers alençonnais⁵⁸¹ ». Aucun document nous indique que cette situation a perduré par la suite, mais c'est une étape qui mènera, plus tard, après la Révolution française, quelques boulangers à accaparer leur outil de travail et à acheter leur moulin. À l'époque, ils doivent se conformer à la banalité comme cela est indiqué dans le *Traité de banalité* de Normandie : « Obligation des boulangers à suivre la banalité, non seulement pour le pain qu'ils consomment dans leurs ménages, mais aussi celui qu'ils vendent »⁵⁸².

Dans son ouvrage sur les cahiers de doléances des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Alençon en 1789, Louis Duval cite deux arrêts liés à la banalité des moulins dans lesquels les boulangers sont impliqués⁵⁸³. Le premier émanant de l'échiquier d'Alençon le 12 octobre 1573 stipule que « la cour a fait deffenses à tous les boulangers paticiens et autres personnes de quelque qualité ou conditions qu'ils soient, qui sont sujetes à la bannalité des moulins de Monseigneur, de porter moudre leur blé en autres moulin qu'es moulins banniers de mondit seigneur, soit qu'ils ayent acheté le blé ou soit de leur cru ». Le second est daté du 20 mai 1689 pour une affaire entre la duchesse de Guise, pour son moulin banal d'Alençon et les boulangers de cette ville qui veulent que le meunier leur rende la farine dans les vingt-quatre heures.

Le terrier du duché d'Alençon dont la rédaction commence en 1776, cite les aveux des habitants d'Alençon et note les obligations de ceux-ci relativement aux fours et moulins. Pour certains, ils sont : « sujets aux moulins et fours banniers », et pour d'autres, « sujets aux moulins banniers du dit Alençon et à la confiscation de farines qui auraient été moulues à d'autres moulins, et du pain qui aurait été cuit à d'autres fours, pourvu que le blé d'iceux ait reposé pendant vingt-quatre heures dans la dite maison »⁵⁸⁴. À cette période, en campagne, selon le poids de la seigneurie ou celui de la collectivité, les paysans cuisent leur pain soit dans un four individuel, dans ce cas ils doivent le droit de cuisson de pain au *seigneur bannier*, ou soit par obligation dans le four banal appartenant au seigneur et ce, dans le cadre de la banalité. Ce four est généralement affermé à des boulangers appelés fourniers. On y cuit pour la semaine, la quinzaine, parfois plus, de gros pains chargés de mie sous une grosse croûte afin

581 HYRONIMUS, *Gens de métiers à Alençon, (1460-1560)*, Université de Caen, Thèse de troisième cycle, 1972.

582 *Traité des banalités à l'usage de la Province de Normandie*, Rouen, 1787, p. II de l'introduction.

583 DUVAL, p. 156.

584 Arch. nat., R5/239, Duché d'Alençon, Terrier de Monsieur le frère du roi, commencé en l'année 1776, paroisse de Saint-Léonard.

d'assurer la plus longue conservation naturelle possible. En ville, la situation est différente puisque les boulangers ont le droit du cuire le pain. Mais cela n'exclut pas la présence de fours à ban. À Alençon, un de ceux-ci était placé au centre de la ville⁵⁸⁵, et trois autres dans d'autres quartiers : rue de Sarthe (près donc des moulins éponymes), au carrefour des étaux, rue Marquet⁵⁸⁶. Comme le note Jacques Hyronimus, « la pratique du four banal est également source de conflit pour la profession de boulanger », car « il est manifeste que quelle que soit la bonne volonté des boulangers, il ne leur est pas toujours possible de l'utiliser »⁵⁸⁷. Et il cite le cas de Jacques Bellou en 1519, qui s'est engagé à faire le pain de la Charité pour le compte de la confrérie de la Présentation de Notre Dame. Une fournée de 6 420 pains doit être cuite pour le lendemain de la fête de la Présentation. Une telle entreprise ne peut être effectuée au four banal sans empêcher les autres usagers d'y cuire.

Au fil du temps, les relations se régulent, les boulangers payant un droit de banalité pour l'exercice de leur métier. La Révolution française met fin à toutes ces pratiques.

Les liens boulangers/consommateurs

La vente du pain est toujours très réglementée. Dans la généralité d'Alençon, il est reproché par l'administration royale à l'intendant, monsieur de Lévigian, d'avoir laissé le lieutenant de police de la ville d'Alençon augmenter le prix du pain⁵⁸⁸. Une affaire judiciaire d'une certaine importance et qui se déroule en 1789 à Domfront va dans ce sens. M. Kéter est condamné comme réunissant les deux professions de boulanger et de meunier et pour avoir vendu le pain au dessus du prix de la taxe⁵⁸⁹. Au niveau national, si Turgot défend le commerce de la boulangerie en 1778, il faut attendre cependant la loi d'Allarde du 2 mars 1791 pour que cette « industrie » devienne libre. Mais, nouveau coup de frein à cette liberté d'entreprise, la loi du 14 juin 1791 donne tout pouvoir aux autorités municipales pour taxer les boulangers. Cette loi est en vigueur dans la première moitié du XIX^e siècle dans l'Orne, comme le montre un règlement de la ville d'Argentan qui fixe ainsi toute la réglementation municipale pour la police des marchés et de la vente des grains et du pain en 1848⁵⁹⁰.

585 Alain Champion le place à l'intersection de l'actuelle rue du Bercaill et de la rue du Quarante-Neuvième Mobile de l'Orne, où se trouvait aussi une ancienne petite halle aux blés transformée au XVII^e siècle par les protestants en lieu de culte. CHAMPION, 2003, p. 52-53 et 246-247.

586 Arch. nat., R5/181, Duché d'Alençon, Domaines aliénés faisant partie du duché, début XVIII^e siècle.

587 HYRONIMUS, p. 69-70.

588 Arch. dép. Orne, C 90, Courrier de monsieur l'administrateur Aumont à l'attention de monsieur de Lévigian, intendant de la généralité d'Alençon, Versailles, 20 mars 1787.

589 Arch. dép. Orne, C 90, Courriers de M. de la Ferrière subdélégué de Domfront à l'intendant d'Alençon, 1^{er}, 7 et 9 mars 1789.

590 Arch. dép. Orne, M 1750, Règlements pour la vente du pain concernant les villes d'Argentan et Alençon, années 1840/1860.

Une affiche permet de prendre connaissance des dix articles du règlement communal dont le but est de veiller à la fidélité du débit et à la salubrité des comestibles exposés en vente, mais aussi, à préciser les modalités de la taxe sur le pain. Une autre affiche datée du 17 août 1858 expose la police de la boulangerie dans la ville d'Alençon. Elle concerne la taxe du pain, basée sur les mercuriales des farines. Le prix du pain à Alençon est ainsi déterminé selon des critères précis (date, poids concerné, type de pains assujettis, part du boulanger dans la taxe, etc). Le lien avec les meuniers et les moulins est explicite dans plusieurs articles (type et qualité des farines, temps de conservation, etc).

Un avis du maire d'Alençon daté du 20 décembre 1859 revient sur cet élément en prônant la réglementation suivante qui clarifie le mécanisme de la taxe à laquelle est lié le prix du pain :

- Article 1 : À partir du 1^{er} janvier 1860, l'évaluation du rendement en pain du quintal métrique sera fixé à 133 kilogrammes,
- Article 2 : Il sera alloué aux boulangers pour frais de manutention et bénéfice 5 francs 32 centimes pour 10 kilogrammes de farine transformée en pain,
- Article 3 : Pour obtenir la taxe, il sera ajouté au prix officiel du quintal métrique de farine 5 francs 32 centimes, ces deux sommes réunies et divisées par 133 donneront le prix du pain de 1^{ère} qualité,
- Article 4 : Il n'existera plus qu'un écart de six centimes entre le pain de 1^{ère} qualité et celui de 2^{ème} qualité⁵⁹¹,
- Article 5 : Notre arrêté du 17 août est maintenu dans toutes celles de ses dispositions qui ne sont pas contraires aux présentes,
- Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux dûment établis et poursuivis par le tribunal compétent.

Le syndic des boulangers met une année pour s'insurger contre ces dispositions qui d'après leur courrier adressé au maire d'Alençon en janvier 1861, « leur fait perdre 0,02 franc par kilogramme de pain 1^{ère} catégorie et 0,01 franc par kilogramme pour la seconde catégorie ainsi qu'une masse correspondant à 3 kilogrammes de pain par quintal »⁵⁹². Ils réclament un alignement de la taxe sur celle de Paris, prétendant que

591 Au XIX^e siècle, les pains étaient répartis en quatre grandes catégories : 1° le pain blanc de première qualité, pain usuel le plus vendu; 2° le pain de deuxième qualité, dit pain bis; 3° le pain de gruau dit viennois ou pain mollet, 4° le pain de seigle ou de farine grise de moindre qualité.

592 Arch. dép. Orne, M 1751, Courrier du commissaire de Police M. Prioux au préfet de l'Orne relatif au mémoire écrit par le syndic des boulangers, 11 février 1861.

les frais de boulangerie sont aussi considérables à Alençon qu'à Paris. Dans leur mémoire, les boulangers affirment qu'ils souffrent dans leurs intérêts matériels cruellement atteints, et dans leur considération comme citoyens et comme commerçants. Chefs de familles, ils travaillent en pure perte. Ils souhaitent que la taxe, basée sur les mercuriales d'Alençon, le soit sur celle de Paris, car le prix moyen du quintal de farine à Paris est légèrement inférieur (39,21 francs le 16 décembre 1860 à Paris contre 41,40 francs à Alençon le 13 décembre). Ils ajoutent encore que « la boulangerie d'Alençon s'approvisionne sur place ou à des négociants des environs » et que cet état de fait ne doit pas les pénaliser⁵⁹³.

La loi du 22 juin 1863 qui proclame la liberté du commerce de la boulangerie donne un peu d'air à cette profession. Bien qu'une certaine réglementation encore contraignante soit de nouveau de rigueur (poids et qualité des pains, utilisation de balances et poids en bon état, prix justifié en correspondance avec le poids, débit possible en morceaux), cette libéralisation va permettre la création de fonds de boulangeries en milieu rural dans la seconde moitié du XIX^e siècle (voir plus loin). Mais la surveillance de la profession est toujours d'actualité et la taxe du pain peut avoir l'effet inverse de régulateur des prix, comme l'exprime un extrait du registre de délibération du conseil municipal de Saint-Denis-sur-Sarthon daté du 23 mars 1879. Selon ce document, « les habitants de cette commune se plaignent constamment que les boulangers de Saint-Denis vendent leur pain plus cher qu'à Alençon et demandent qu'ils soient soumis à suivre la taxe de cette ville ». Par conséquent, le conseil municipal astreint les boulangers à suivre la taxe d'Alençon et il impose que celle-ci soit constamment affichée à la porte de la mairie⁵⁹⁴. Les choses évoluent par la suite à Alençon, puisqu'un arrêté municipal d'Alençon du 12 mai 1880, supprime cette taxe et fixe en quinze articles la réglementation concernant les boulangers (affichage du prix du pain, qualité des farines, types de pains, etc.,). Le pain vaut alors 0,38 franc en première catégorie et 0,33 franc en seconde catégorie⁵⁹⁵. En juin 1893, à Alençon, il est de 0,31 franc pour le pain de première qualité, de 0,32 franc pour celui de seconde catégorie, mais il diffère selon les villes⁵⁹⁶. Ce barème montre une (presque) harmonisation des prix, stabilisée sur une période d'au moins un trimestre. On note globalement une légère variation à la baisse par rapport à 1860, ce dont les autorités doivent se réjouir.

593 Arch. dép. Orne, M 1751, Mémoire écrit par le syndic des boulangers, 5 février 1861.

594 Arch. dép. Orne, M 1751, Extrait de registre de délibérations du conseil municipal de Saint-Denis-sur-Sarthon, 23 mars 1879.

595 Arch. dép. Orne, 252 J 279, *Journal d'Alençon*, 10 mai 1880.

596 Arch. dép. Orne, M 1751, Tableau du prix de vente du pain dans le département de l'Orne pendant le 1^{er} trimestre de 1893, Préfecture de l'Orne, document daté du 13 juin 1893. Le prix le moins élevé se trouve à Mortagne à 0,30 franc et le plus élevé à Trun à 0,33 franc. À Alençon, il n'existe pas de troisième catégorie contrairement aux autres villes ornaises.

Cette question du prix du pain est toujours d'actualité au début du XX^e siècle si bien qu'un projet de loi relatif à la taxe du pain est déposé par le gouvernement sur le bureau de la chambre des députés le 29 novembre 1901. Il a pour vocation d'harmoniser les poids et les prix des pains⁵⁹⁷. Dans ce contexte, est-ce un hasard si l'administration ornaise mène une enquête sur la vente du pain, ce même mois ? Dans un courrier explicatif aux sous-préfets, le préfet précise les buts de sa requête : « Mon attention vient d'être appelée sur l'intérêt qu'il y aurait à prendre pour tout le département un arrêté portant obligatoire pour les boulangers, en cas d'infériorité du poids des pains, de compléter ce poids aux dépens d'un autre pain au moment de sa livraison ». S'ensuit une série de huit questions concernant les dénominations, les types de pains, les modalités de vente (en boutique, à domicile), les prix (s'ils incluent davantage que la taxe du maire), la date de publication de la taxe (normalement chaque quinzaine)⁵⁹⁸. Les choses évoluent-elles par la suite ? Un télégramme du ministère de l'Agriculture envoyé au préfet de l'Orne le 10 octobre 1910, précise en ces termes : « Vous serez reconnaissant me faire connaître le prix du pain consommation courante au chef lieu et dans les sous préfectures de votre département ». Le 12 octobre, l'administration peut fournir les données pour les quatre principales villes de l'Orne. On ne note pas une harmonisation des prix sur le territoire ornais, par exemple pour le pain de 1^{ère} catégorie qui oscille entre 0,33 F pour le prix le moins élevé à 0,40 pour le plus élevé. Est-ce un indice révélateur : le terme « qualité » remplace celui de « catégorie » ? (Tableau 34).

Tableau 34. Enquête sur le prix du pain dans les sous-préfectures de l'Orne en 1910.

Alençon	1 ^{ère} qualité	0,40 F le kilogramme
	2 ^{ème} qualité	0,35 F le kilogramme
Argentan	1 ^{ère} qualité	0,40 F le kilogramme
	2 ^{ème} qualité	0,40 F le kilogramme
	3 ^{ème} qualité	0,38 F le kilogramme
Domfront	1 ^{ère} qualité	0,38 F le kilogramme
	2 ^{ème} qualité	0,36 F le kilogramme
	3 ^{ème} qualité	0,34 F le kilogramme
Mortagne	1 ^{ère} qualité	0,33 F le kilogramme
	2 ^{ème} qualité	0,33 F le kilogramme

597 Arch. dép. Orne, M 1752, Projet de loi sur le pain, Livret imprimé, n° 417, 6 novembre 1901.

598 Arch. dép. Orne, M 1752, Courrier du préfet de l'Orne relatif à l'enquête sur la vente du pain, 26 novembre 1904.

Le conflit de 1914-1918 va imposer des mesures drastiques concernant ces questions cruciales liées à l’approvisionnement en farine ainsi qu’à la fabrication et à la distribution des pains. Ces mesures sont prolongées durant l’entre-deux-guerres car l’approvisionnement en pain, ainsi que son prix, demeurent une préoccupation majeure du gouvernement. La composition du pain est réglementée par le ministère du ravitaillement comme cela est précisé dans *Le Journal d’Alençon* du 24 septembre 1920 : « La nouvelle composition du pain pour la campagne 1920-1921. Le pain pourra comprendre soit 80 % de froment et 20 % de seigle, soit 90 % de froment et 10 % de maïs, soit 85 % de froment 10 % de seigle et 5 % de maïs. La proportion de 3 % de farine de fèves pourra être incorporée à chacun des trois mélanges précédents ». Il est de même mentionné que des poursuites seraient entamées contre les minotiers qui ne se conformeraient pas à celles-ci⁵⁹⁹.

En 1924, le préfet de l’Orne intervient à propos de la taxe du pain en fixant un prix de vente maximum de 1,25 franc le kilogramme. Dans les communes où le prix de la vente des farines le permet, MM. Les maires peuvent prendre un arrêté fixant le prix du pain dans leur commune, à un prix inférieur à celui prévu par le présent arrêté. Le préfet fait donc discrètement jouer la concurrence au niveau de la trentaine de minotiers ornaïens, pour obtenir la farine la moins chère possible dans les communes.

Les boulangers dans le bassin alençonnais

Les boulangers ont de tout temps été nombreux dans la ville d’Alençon et sont en première ligne lors des crises frumentaires ou des hausses du pain. Pour l’Ancien Régime, René Jouanne les a bien identifiés dans sa recherche sur les cahiers de doléances de la ville d’Alençon car ils forment une corporation importante⁶⁰⁰. Il fournit les chiffres suivants : 28 en 1660, 36 en 1684, 32 en 1776, mais ne sont plus que 28 en 1789. Ces données restent stables au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle car la population des deux cantons alençonnais reste globalement identique, un peu à la hausse⁶⁰¹. Le nombre des boulangers à Alençon se monte à 31 en l’an X. Il en existe que quatre autres « en campagne » à la même époque. C’est à mettre en lien avec les 38 moulins de l’époque et la Halle aux blés, plaque tournante des échanges (carte 26).

599 Arch. dép. Orne, 252 J 309, *Le Journal de l’Orne*, 24 septembre 1910.

600 JOUANNE, 1929, p. XVIII, XIX.

601 Chiffre de la population pour les cantons Alençon-est et Alençon-ouest selon l’*Annuaire de l’Orne* : 26 360 habitants en 1806 et 28 219 en 1911.

Carte 26. Les boulangeries avec la Halle aux blés d'Alençon et les moulins de l'Alençonnais en 1809. Carte de base : IGN au 1/25 000. N▲.

Réalisation : Bernard Langellier et Patrick Birée.



L'Annuaire de l'Orne donne la liste des 31 boulangers pour l'année 1884. Une statistique de 1893 confirme ce chiffre et donne le nombre de 506 dans le département⁶⁰². Jouanne en note 29 pour 1924. Les boulangers ont le titre de maître dans les écrits de ce dernier. Cela relève d'une certaine reconnaissance de leur savoir-faire. Selon lui, à Alençon, leur communauté présente des statuts dès 1629 (reposant peut-être sur d'autres dès le Moyen Âge), puis en 1662. Elle semble assez puissante sous l'Ancien Régime comme le révèle un courrier signé de Turgot (à l'intendant d'Alençon ?) émanant de Versailles. Il y est précisé qu'en juillet 1774, les boulangers d'Alençon ont refusé de cuire. Selon Turgot, cela « est une preuve de la nécessité qu'il y aurait de supprimer les maîtrises des boulangers ». D'après lui, tout le monde doit avoir la liberté de faire du pain et d'en vendre ; le peuple serait plus abondamment fourni et à meilleur prix⁶⁰³. Comment se crée l'articulation entre le four banal et les 28 boulangers de la ville d'Alençon jusqu'en 1789 ? En l'absence de documents, nous en sommes réduits aux hypothèses : incapable de subvenir à l'ensemble de la population, le boulanger bannier s'appuie probablement sur l'activité de ses congénères. Ceux-ci, en fonction du lieu de résidence des habitants, et donc de leur

602 Arch. dép. Orne, M 1751, Statistiques concernant les boulangeries de l'Orne, 1893.

603 Arch. dép. Orne, C 90, Lettre de Turgot (à l'intendant de la généralité d'Alençon?), Versailles, 24 juillet 1775.

seigneurie, peuvent-ils percevoir les droits pour le seigneur concerné pour lui reverser par la suite.

Ce système semble complexe et ils profitent certainement de ce statut. Turgot les égratigne au passage en 1775. Il pense qu'il s'agit « d'une communauté exclusive qui abuse de son privilège au point de vouloir une augmentation du prix du pain sur une aussi légère augmentation du prix de blé que celle de deux sols par boisseau ». Quoiqu'il en soit, les 28 maîtres boulangers sont taxés à hauteur de 90 livres au rôle d'industrie en 1788 relativement à leur activité professionnelle. Ce n'est pas le montant de cette imposition dont se plaignent les boulangers et que relèvent les cahiers de doléances. Les revendications portent sur le fait de l'admission, les jours de marchés, de boulangers étrangers en concurrence avec eux, sur le rôle du meunier des moulins banaux déjà évoqué et sur le fait que ceux-ci profitent de la cherté des grains, ce qui les pénalise financièrement. Ils ont un certain pouvoir parce qu'ils sont rares en campagne. Les agriculteurs les plus aisés ont de tout temps produit leur pain. Ils portent leur grains aux moulins, et récupèrent la farine qu'ils pétrissent et portent au four banal. Mais, le reste de la population rurale doit l'acheter, et ce la plupart du temps à des boulangers urbains. À Radon, les rôles de taille confirment cette absence de boulangers pour les années tests 1640, 1675 et 1736, (contrairement à 1704 où l'on en repère un), mais les listes postérieures confirment l'absence de boulangers dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, puis en 1795, 1800, 1801 et 1846⁶⁰⁴. Le premier boulanger installé dans le bourg est repéré en 1891 ; il s'agit d'Édouard Fortin âgé de 33 ans, né à Radon en 1887. Il a un ouvrier boulanger qui travaille avec lui, Louis Dallier, âgé de 19 ans.

Dès 1805, Jean-Jacques Gautier confirme cette dimension urbaine de la fabrication du pain⁶⁰⁵. D'après lui, le commerce du pain existe pour la consommation de la ville mais aussi pour celle des campagnes, qu'il irrigue : « On en exporte journellement dans les campagnes qui environnent Alençon, et surtout dans celles qui avoisinent les forêts où l'on mange qu'un pain très grossier. La boulangerie d'Alençon fournit dans les campagnes le pain des personnes riches et aisées, des enfants, des vieillards et des malades. On en transporte jusqu'à 5 myriamètres⁶⁰⁶, dans le Maine et dans le pays bocage. Comme on ne récolte dans ces pays que du seigle et du sarrasin, on n'y fait point de pain blanc ; c'est la boulangerie d'Alençon qui fournit les particuliers, les marchands et tous les cabarets. Aussi les boulangers sont très multipliés à Alençon, et

604 Voir chapitre 7, Radon, la place des meuniers dans la stratigraphie sociale, aux XVII^e-XVIII^e siècles.

605 GAUTIER, 1806, op. cit. p. 228-229.

606 Le *myriamètre* est une ancienne unité de mesure adoptée sous la Révolution. D'une valeur de dix mille mètres (10 km), elle correspondait à trois lieues.

il en est qui cuisent jusqu'à quatre à cinq fois par jour. Quarante et un fours sont toujours brûlants, et il y a tel boulanger qui exporte deux cents charretées par an ».

Les listes nominatives de la population pour les cantons d'Alençon-est et Alençon-ouest permettent de comparer le nombre de boulangeries en fonctionnement à un siècle d'intervalle. Si le nombre est relativement identique, 35 en 1802 contre 38 en 1911, la répartition n'est plus la même. En 1802, alors qu'on compte 31 boulangers à Alençon, on en dénombre un dans la proximité immédiate à Damigny et 3 sur des communes plus lointaines (Saint-Céneri-le-Gérei, Saint-Denis-sur-Sarthon et la Roche-Mabile), soit 35. Un siècle plus tard, sur la liste nominative de recensement de population de 1911, 28 se trouvent sur Alençon et 9 dans la partie rurale dont cinq nouveaux en communes rurales (La Ferrière-Bochard, Condé-sur-Sarthe, Gandelain, Vingt-Hanaps et Radon), soit 38. On assiste à un phénomène d'expansion inverse de celui des moulins qui est en rétraction puisque de 36 moulins à eau en 1809 on passe à 5 moulins dévolus au commerce dans les années 1900/1910⁶⁰⁷, (Bourguine à Condé-sur-Sarthe, Bouvet à Hérouloup, Quentin, Verron et Javouhey à Alençon), le tout accompagné au milieu du siècle par la fermeture de la Halle aux grains à Alençon (carte 27).

Carte 27. Les boulangeries de l'Alençonnais avec les moulins en 1910.

Carte de base : IGN au 1/25 000. N ▲.

Réalisation : Bernard Langellier et Patrick Birée.



607 Arch. dép. Orne, M 1751, Années 1900/1910.

À Hauterive, commune située dans le canton du Mêle-sur-Sarthe mais jouxtant les communes de Larré et de Semallé, il a de tout temps existé un moulin banal de grande envergure et le phénomène est identique. Si les documents de 1802 ne citent pas de boulanger, ceux de 1911 mentionnent Montain, boulanger-patron au bourg. Les créations de boulangeries en campagne compensent les fermetures en ville. À Saint-Denis-sur-Sarthon, c'est la boulangerie Fléchin au Pont qui ouvre ses portes en 1882. Ce phénomène d'augmentation du nombre des boulangers dans les communes rurales où celles-ci n'existaient pas, développe les liens commerciaux. Un tableau émanant de l'administration départementale en 1893 fait état de l'existence de 506 boulangeries dans l'Orne, dont 91 dans l'arrondissement d'Alençon. Parmi elles, 31 sont situées dans la préfecture et 8 à Sées, à peu près la moitié pour ces deux villes ; les autres sont implantées en campagne dans des petites localités ou bourgs ruraux, comme nous l'avons souligné⁶⁰⁸.

Parallèlement, on assiste à un mouvement important de constructions de fournils privés en campagne dans la seconde moitié du XIX^e siècle ce qui suppose une fabrication du pain ; ainsi à Saint-Denis-sur-Sarthon les matrices du cadastre révèlent que 30 fournils ont été construits entre 1860 et 1910 (l'année la plus importante étant 1889 avec 12 nouvelles constructions). M^{me} Mélanie Desmoulins propriétaire à la Fortinière déclare, par exemple, un fournil nouveau en 1882⁶⁰⁹.

Cette « irrigation » de la campagne est mise en évidence dans les enquêtes effectuées lors du conflit de 1914-1918. Si le rôle des boulangers de la ville existe toujours, celui des ruraux est mis en exergue. Ainsi, le maire de Larré précise que la commune est approvisionnée par les boulangers Lenormand rue Saint-Blaise à Alençon, Montain à Hauterive, et Fortin à Radon. Lors de leurs transactions, le meunier et le boulanger peuvent utiliser un morceau de bois coupé en deux parties, la *taille*, qui sert à inscrire des marques correspondant au nombre de sacs de farine. Chacun garde ainsi trace de la transaction. En campagne, c'est ce même principe qui est utilisé par le boulanger vis à vis de ses clients pour la livraison de pain. Deux photographies de la veuve Fortin, boulangère de Radon avec ses employés, l'illustrent : devant la boulangerie et une autre en tournée, pendant ou à la fin du conflit de 1914-1918. Sur la photographie de droite, on aperçoit cette *taille* dans la main gauche de la cliente alors que dans le chariot s'en dressent plusieurs autres (illustrations 60 et 61).

608 Arch. dép. Orne, M 1751, Tableau des boulangers de l'Orne en 1893, 13 juin 1893.

609 Arch. dép. Orne, 3 P 3-382/1 à 6.

Illustrations 60 et 61. Photographies de la boulangerie Fortin à Radon. Collection Jouin.



Ce type de transactions n'est pas unique ; dans le canton de Carrouges qui jouxte celui d'Alençon sur sa partie nord, existe dans la première moitié du XX^e siècle, le système complexe de l'*échange*. Les agriculteurs portent leur blé chez les boulangers qui l'emmènent alors au moulin. Le système est basé sur l'échange blé/farine : une paire de meules écrasant en moyenne 100 kilos à l'heure, le meunier prélève un dixième du poids pour payer son travail soit 10 kilos par sac. Le rendement en farine étant de la moitié, une fois le meunier payé, il ne reste que 45 kilos de farine et de son pour le paysan. Pour le meunier, le prélèvement en nature est un réel avantage.

Les moyens de transport influent sur le marché en modifiant rapidité, volume et distance. Le rôle du chemin de fer est capital pendant la Première Guerre mondiale. Si le transport hippomobile est encore de mise au début du XX^e siècle, l'automobile (voitures et camions) va se développer, augmentant son poids total en charge (PTC), comme dans le cas du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis. Il est alors loin le temps de la livraison de la farine par le meunier à dos d'âne... Le réseau est transformé au fil du temps par ces nouvelles données spatio-temporelles. L'emprise des moulins devient peu à peu départementale au cours du XX^e siècle. Ainsi, le boulanger de Carrouges, monsieur Champin, de la fin des années 1930 au début des 1960 s'approvisionne-t-il dans cinq moulins : Ruperroux, le plus proche, Maudet à Saint-Germain-du-Corbéis, Janvier à Saint-Denis-sur-Sarthon, Rioux à Neuilly-le-Vendin et à Javron-les-Chapelles⁶¹⁰.

L'enquête de mars 1926 relative à la situation du marché du blé, déjà évoquée, fournit une liste d'un certain nombre de boulangeries de l'Orne et de leurs stocks de grains et farine⁶¹¹. Parmi eux, ceux de la région alençonnaise. L'enquête montre la prédominance du nombre de boulangers situés dans la ville d'Alençon (14 sur 25). Un cas particulier :

610 Archives privées, enquête sur la boulangerie Champin à Carrouges, Marie-Madeleine CHAMPIN, 2014.

611 Arch. dép. Orne, M 1742. Enquête sur les quantités disponibles de blé dans le département de l'Orne, Préfecture de l'Orne, 13 mars 1926. Toutes les fiches des boulangers ne sont manifestement pas conservées dans cette enquête, comme à Radon par exemple.

Quentin à Alençon qui présente une activité double, meunier et boulanger, ce qui explique les quantités en réserve. Hormis celui-ci, les boulangers n'ont en possession que de la farine et aucunement des grains en nature. Une hiérarchie existe entre les boulangeries : certaines ont un faible stock donc un petit débit, comme Jousse ou Poisson à Alençon, Leroy à Fontenay-les-Louvets, contrairement à d'autres, Leroy ou Quentin à Alençon. Si l'on ne tient pas compte de cette dernière boulangerie, la moyenne de quantité de farine disponible par site est de 27 quintaux. Peyre au Mêle-sur-Sarthe possède 90 quintaux et ce résultat est sans doute lié à la présence du grand moulin Gérard dans cette localité (tableau 35).

Tableau 35. Stock de blé et de grains dans les boulangeries de l'Alençonnais en 1926.

Boulangeries	Stock de farine (Qx)	Stock de grains (Qx)
Alençon		
Allain	25	0
Asseline	20	0
Coudreux	40	0
Deprutièrre	55	0
Dron	10	0
Grave	20	0
Janvier	41	0
Jousse	5	0
Lenormand	40	0
Leroy	60	0
Louvel	30	0
Moinet	20	0
Poisson	12	0
Quentin (également meunier)	400	1200
Condé-sur-Sarthe		
Huard	20	0
Damigny		
Lebossé	35	3
Mussard	Fermée	
Fontenai-les-Louvets		
Leroy	11	0
Hauterive		
Jouatel	20	0
La Lacelle		
Geslain	15	0

Le Mêle-sur-Sarthe		
Peyre	90	0
Le Mênil-Broult		
Renard	50	0
Saint-Denis-Sur-Sarthon		
Beucher	6	0
Vingt-Hanaps		
Morin	12	0

Dans le bassin alençonnais, au cours du XX^e siècle, le nombre des boulangers reste stable jusqu'aux années 1950 avant qu'existe un phénomène d'urbanisation intense jusqu'aux années 1980. La population d'Alençon va alors croître de façon importante par la création de quartiers périphériques (Courteille, Perseigne, etc.) entraînant l'implantation de grandes et moyennes surfaces dont beaucoup offrent un service de boulangerie. La présence des boulangers s'est alors greffée sur la création des nouveaux quartiers dans une dualité nouvelle dont il est difficile de mesurer la teneur, entre les artisans-commerçants à leur compte et les employés des grandes surfaces dans la boulangerie du magasin. Par la suite, une décroissance de la population urbaine du centre-ville, due à la péri-urbanisation, s'opère au profit de communes de la première ceinture périurbaine (Arçonnay et Champfleur pour le nord-Sarthe, Saint-Germain-du-Corbéis, Condé-sur-Sarthe, Damigny pour le sud-Orne, voire Radon pour une seconde ceinture).

Les données fournies par la ville d'Alençon montrent en 2013, un nombre de 31 boulangeries actives présentes sur la ville d'Alençon, mais auxquelles, il faut ajouter les grandes surfaces possédant un rayon boulangerie : 2 hypermarchés, 9 supermarchés, 5 supérettes. Paradoxalement, cette attractivité commerciale de la ville met à mal un certain nombre des anciennes boulangeries qui mettent la clé sous la porte, par exemple à Hauterive, à Saint-Cénéri-le-Gérei, à Hesloup et à Gandelain. Les moyens de communication modernes amènent les consommateurs des zones rurales à se rendre en ville ou en sa périphérie par une démarche consumériste qui inclut l'achat de pain. Le nombre de boulangeries ne cesse de baisser et ce problème est encore d'actualité en 2014 comme le montre un article du Journal *L'Orne Hebdo* qui titre le 9 décembre : « Pays d'Alençon, le guerre du pain » en expliquant que la conjoncture économique, la concurrence des grandes surfaces et le changement de modes de consommation sont désignés coupables dans la crise des boulangeries (en citant l'exemple *Du fournil de Courteille* qui vient de déposer le bilan)⁶¹².

⁶¹² *L'Orne Hebdo*, édition d'Alençon, du mardi 9 décembre 2014, pages 4 et 6.

Chapitre XIV

Le calendrier annuel, de la production agricole au four du boulanger au cours du XIX^e siècle

La récolte des grains dépend du type de culture (le seigle est semé en septembre/octobre par exemple) et de l'assolement en place, selon un calendrier agraire précis. Jean-Marc Moriceau y a d'ailleurs associé une dimension liturgique⁶¹³. Auparavant, l'assolement triennal présentait une rotation des cultures régulières sur trois années. Jean-Marc Moriceau en a bien expliqué son fonctionnement pour l'Île-de-France aux XVI^e et XVII^e siècles⁶¹⁴. Cet assolement triennal est encore présent dans l'Orne au début du XIX^e siècle, comme le souligne le préfet Lamagdeleine dans un de ses rapports concernant l'agriculture ornaise : « Les laboureurs de l'arrondissement d'Alençon pratiquent l'assolement triennal »⁶¹⁵. Il laisse sa place au cours du XIX^e siècle à d'autres assolements, quadriennaux, voire quinquennaux, comme nous avons pu le noter pour la ferme d'Avoise sur la commune de Radon dans le cadre d'une diminution des labours au profit des prairies naturelles⁶¹⁶. En 1896, dans cette exploitation agricole, les terres cultivées représentent une superficie de plus de 100 hectares. L'assolement est quadriennal⁶¹⁷, reposant sur la rotation de cultures suivantes : racines et plantes sarclées, avoine, trèfles et vesces⁶¹⁸, blé. D'une manière

613 MORICEAU, « Calendrier agro-liturgique, sous l'Ancien Régime », *Terres mouvantes, du féodalisme à la mondialisation, 1150-1850*, Paris, Fayard, 2002, p. 20.

614 MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994, figure 8, « L'aménagement de la rotation triennale », p.367.

615 Arch. dép. Orne, 252 J 283, *Mémoires statistiques pour le département de l'Orne*, Joseph Victor Alexandre LAMAGDELAINE, (sous la direction de), tome 4, L'Agriculture, 1809.

616 BIRÉE, *Avoise*, 2011, p. 111-212.

617 Les assolements ont évolué au fil des années : dès 1862-63, l'assolement était biennal sur 40 ha et quinquennal pour le reste des terres cultivées ; il devint en 1867-68 uniquement quinquennal, avant de devenir quadriennal en 1896. G. A. Houel inscrit ces pratiques culturales fourragères dans une dynamique ornaise commençant au milieu du XIX^e siècle et qui voit la diminution des surfaces de labours, au profit des prairies naturelles.

618 Vesce : plante à cosse comme les pois.

générale, le calendrier annuel de la récolte est forcément changeant suivant les plantes et les types d'assolements. Cependant, quelques constantes sont à noter : pour les espèces panifiables⁶¹⁹, le blé froment d'hiver est semé à l'automne en octobre/novembre et récolté en juillet, celui de printemps en mars/avril pour une récolte en août, le semis du seigle a toujours lieu en octobre/novembre pour une récolte en juin/juillet, et enfin le sarrasin, semé en juin, récolté en septembre/octobre⁶²⁰. L'enquête de 1809 précise pour l'arrondissement d'Alençon la mouture des plantes suivantes, par quintaux/jour : Orge 144, seigle 142, froment 141, puis avoine 159, sarrasin 44, méteil 6. Pour les espèces réservées à l'alimentation du bétail, l'avoine et l'orge peuvent être semées au printemps en mars/avril ou en automne en septembre/octobre et la récolte a lieu en juillet. L'enquête de 1809 précise pour l'arrondissement d'Alençon la mouture des plantes suivantes dans les moulins, par quintaux/jour : Orge 144, seigle 142, froment 141, puis avoine 59, sarrasin 44, méteil 6. Les mois de récolte sont donc juin à octobre. Or, cela correspond le plus souvent à l'inactivité des moulins, ou pour le moins, à une réduction de leur activité, comme on a déjà pu le noter dans l'arrondissement de Domfront en 1809. Même si la pluviométrie est légèrement supérieure dans le bocage ornaï, on peut affirmer que pour l'Alençonnais c'est aussi un problème récurrent. Un article du *Journal d'Alençon* de 1842, déjà évoqué, et relatif au Grand Moulin de Sarthe à Alençon, évoque la « basse saison » et la « haute saison ». Une statistique de 1892 le confirme⁶²¹. Pour les cantons d'Alençon-est et ouest, 32 moulins y sont inscrits. Les statistiques donnent les résultats suivants (tableau 36) :

Tableau 36. Statistiques des volumes de moutures annuels des minoteries en 1892 pour l'arrondissement d'Alençon.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Total de la production en quintaux	18 370	18 370	18 370	18 370	18 370	9 859	5 883	5 922	8 304	18 370	18 370	18 370
Moyenne de la production en quintaux par moulin	574	574	574	574	574	308	184	185	259	312	574	574

Même si l'uniformité des chiffres pour sept des douze mois laisse perplexe (18 370 quintaux par mois), les statistiques montrent que les mois les moins productifs sont juillet et août. Leur montant est sensiblement identique (de 184 et 185 quintaux de moyenne), soit le tiers de la production des mois d'hiver et de printemps. Ensuite, en ordre

619 Hormis le sarrasin mais dont on peut cependant faire un pain.

620 CHAUSSAT, 2013, p.111-140.

621 Arch. dép. Orne, M 1640, statistiques années 1880-1910.

croissant, on note septembre 259, juin 308, octobre 312 et enfin les autres mois avec 574. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les céréales sont moissonnées, puis assemblées en meules et enfin battues à la main au cours de l'hiver suivant et jusqu'au printemps dans les granges. La qualité des grains n'est pas altérée par ce processus récolte/battage car cueillies avant la maturité physiologique, les céréales mûrissent lors du séchage à l'extérieur ou en grange⁶²². À cette période, il n'y a donc pas inadéquation entre les calendriers céréaliers et molinologiques. Le problème vient plus des mauvaises conditions, qui peuvent bloquer les moulins, rencontrées lors de la période hivernale (gel, neige, pluies abondantes), tout au long du XIX^e siècle. Si l'on y ajoute une insuffisance des approvisionnements, on trouve les raisons des crises frumentaires. Le cas des mois sous tension d'avril, mai, juin et septembre a déjà été évoqué plus haut. Par la suite, la mécanisation puis la motorisation transforment les systèmes de production et augmentent les rendements même si le calendrier agraire reste identique. Le battage, comme à Avoise sur Radon à partir de 1860 s'effectue à l'aide d'une batteuse mue par l'énergie d'une machine à vapeur, avant d'être remplacée par un moteur à explosion puis par un moteur électrique. Au fil du temps, toute la chaîne de production n'est plus contrainte aux mêmes exigences climatiques : les minoteries deviennent moins dépendantes de l'énergie hydraulique car elles utilisent, elles aussi, la machine à vapeur ; les possibilités de stockage et de conservation sont accrues par la construction de grands silos en maçonnerie à la fin du XIX^e siècle, comme au grand moulin de Corbeil en 1894⁶²³. Ceci préfigure les nombreux silos de coopératives agricoles construits par la suite entre les deux guerres. Les contraintes liées au calendrier deviennent moins prégnantes par la suite. Les boulangers sont soumis à tous ces aléas pour la fabrication et la vente de leur pain mais n'ont pas de calendrier en tant que tel. Leur activité si réglementée, n'a pas d'emprise directe sur le prix du pain. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle et l'avènement des techniques et des formes d'énergie nouvelles, et avant les approvisionnements de plus en plus lointains, cette vente peut être sous tension les mois de printemps et d'été à cause des augmentations (figure 37).

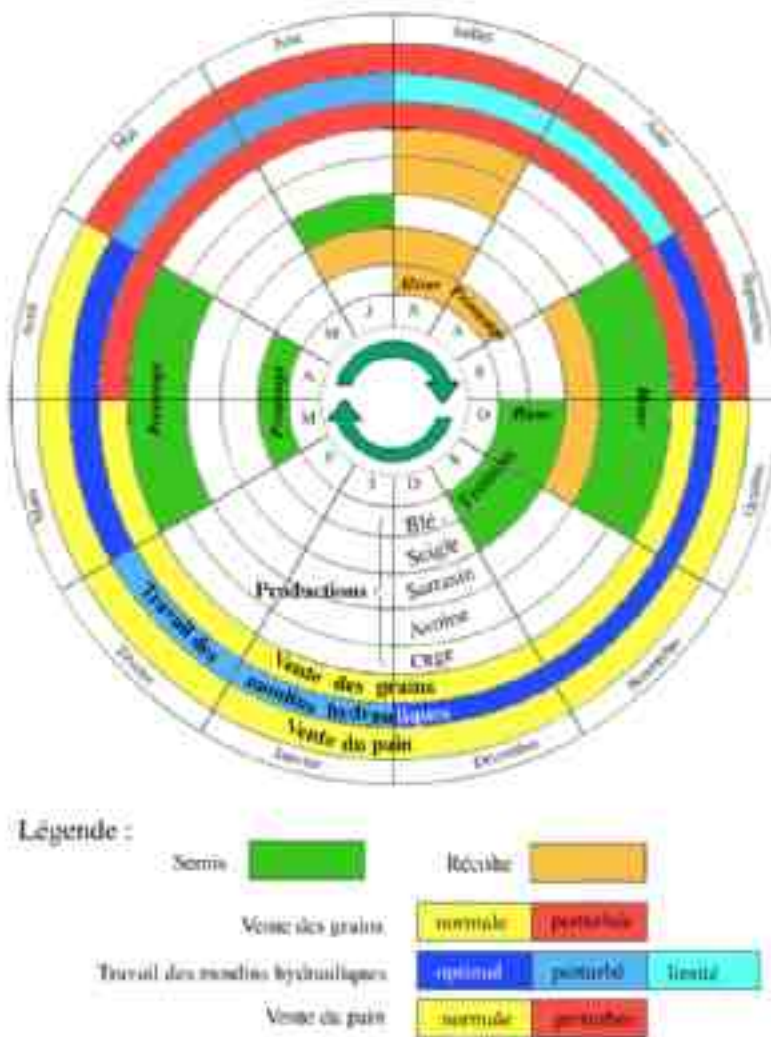
Les agriculteurs, les meuniers et les boulangers forment des professions distinctes. Leur intérêt n'a pas toujours été le même au fil des siècles mais la recherche de la qualité des produits devient encore plus une volonté commune au cours du XX^e siècle. Marcel Arpin le rappelle à propos d'une réunion interprofessionnelle tenue en 1922 à Paris. L'interaction entre ces trois parties est alors soulignée en ces termes par monsieur Hérouin, président du Syndicat de la Boulangerie Française « La boulangerie est

622 Informations recueillies en 2014 auprès de Jean-Marie Taupin, agriculteur dans la plaine d'Alençon.

623 ARPIN, 1948, tome I, p. 94.

heureuse de voir les meuniers étudier, de concert avec les agriculteurs, le moyen d'améliorer la qualité de leurs blés et de leurs farines, lesquelles donneront ainsi satisfaction au Boulanger et au Consommateur»⁶²⁴. C'est toujours une exigence actuelle au début du XXI^e siècle, comme l'exprime le site en ligne de la meunerie française⁶²⁵. L'évolution de la technologie a, au fil du temps, permis aux professionnels de ce secteur d'être plus performants, tant en quantité qu'en qualité mais aussi de s'affranchir des contraintes du calendrier (figure 37).

Figure 37. Calendrier conjoint de la filière agro-alimentaire du pain au XIX^e siècle.
Réalisation Bernard Langellier, Patrick Birée.



624 Ibidem, tome 2, p. 291-294.

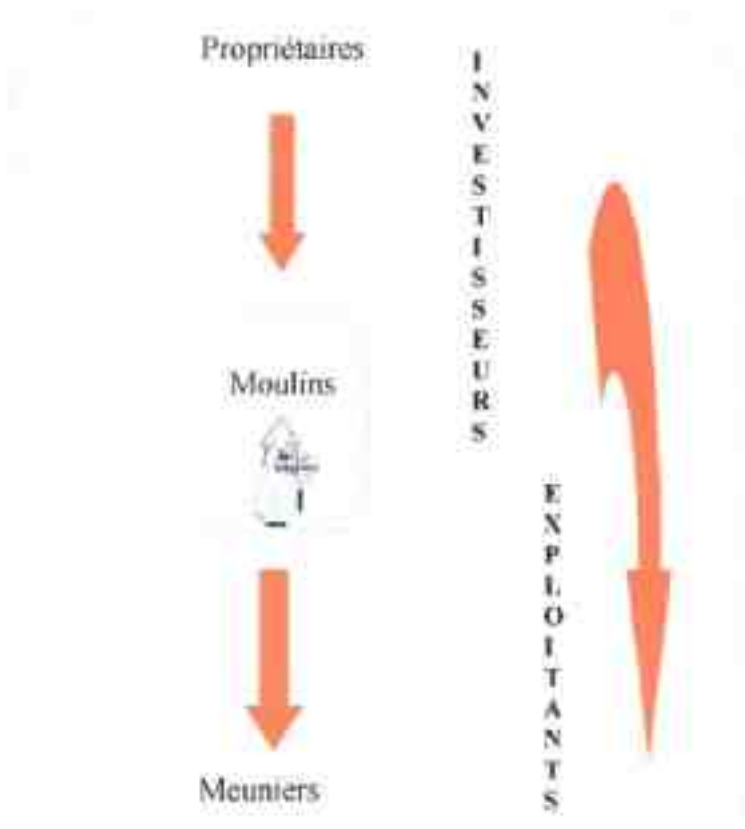
625 <http://www.meuneriefrancaise.com/> Espace presse.

Section 2 - partie 2

Le réseau vertical : la chaîne de décision, des propriétaires nobles aux meuniers

Le réseau vertical représente un axe hiérarchique qui passe du pouvoir de décision à l'exécution des tâches. Le propriétaire possède ce biens-fonds, investit éventuellement mais en cède le droit l'exploitation aux meuniers par fermage, c'est-à-dire, par paiement d'un loyer et charge d'entretien (figure 38). On se doit ici de séparer deux périodes, l'avant Révolution française et l'après, tant les modifications structurelles sont profondes concernant les moulins. Ainsi, les meuniers pourront devenir propriétaires par la suite ce qui transformera leur investissement. Tout cela relève d'un long processus qu'il nous faut expliquer.

Figure 38. Schéma du réseau vertical. Réalisation : Patrick Birée.



Chapitre XV

Posséder l'outil de travail sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, la propriété foncière est révélatrice d'un certain niveau social. Françoise Bayard et Philippe Guignent l'expriment en ces termes pour cette période: « La hiérarchie sociale elle même repose prioritairement sur la propriété foncière et il est de grande conséquence que la détention de biens-fonds soit le tremplin vers l'honorabilité sociale ». Construire et entretenir un moulin à grains est coûteux et il faut donc avoir une assise financière importante.

Dans le cadre de la banalité, les seigneurs, qu'ils soient laïques ou religieux détiennent les moyens de production liés au grains, les moulins à farine. Cela se vérifie à Radon et à Saint-Germain-du-Corbéis pour les trois moulins banaux⁶²⁶. Qu'en est-il pour le bassin alençonnais ? Deux ouvrages proposent une analyse de cette question : celui d'Odolant Desnos sur la ville d'Alençon⁶²⁷, et celui de Louis Duval sur la généralité d'Alençon sous Louis XIV⁶²⁸. Toute la noblesse et les terres titrées, « *principaux seigneurs et de maisons illustres qui y possèdent des terres* », sont ainsi répertoriées.

Sous l'Ancien Régime, la notion de régime féodal fondé sur le système du fief et de la vassalité a été vidée de son contenu. Si le fief existe encore et « *entraîne une seigneurie* », il ne représente plus qu'« *forme de propriété d'un ensemble foncier et de la propriété d'une partie de la puissance sur cet ensemble foncier*⁶²⁹ ». Les plus riches et/ou puissants possèdent donc encore des terres et domaines mais le système du franc-fief, « *droit payé au roi, exigé d'un roturier qui fait l'acquisition d'un fief*⁶³⁰ » permet à des roturiers d'acquérir des biens-fonds, mais ils sont peu nombreux dans la

626 Voir études précédentes.

627 ODOLANT DESNOS, 1787, p. 477-511.

628 DUVAL, 1890, p. 144-172.

629 CABOURDIN, VIARD, 1998, p. 143-144 et 302-303.

630 Ibid. p. 150.

châtellenie d'Alençon à l'époque moderne. Concernant la première catégorie, Louis Duval cite quelques personnages ayant une envergure certaine dans le royaume, et qui détiennent des terres sur le duché d'Alençon dans les années 1670 : Madame la grande duchesse de Toscane, qui possède le tiers du domaine du duché d'Alençon⁶³¹, par la succession de Madame de Guise, sa sœur, Monseigneur le Prince (Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, Monseigneur le comte de Toulouse, pour le duché de Damville, Monsieur le comte de Marsan, lié au marquisat de Lonrai, dont nous allons reparler à propos des moulins, Monsieur le Marquis d'O ou encore le comte de Tillières de la famille de Le Veneur qui possède les comtés de Tillières⁶³², Carrouges et et la baronnie de Bourg, etc.

Le cas de Monsieur de l'Isle, dont relève la terre et seigneurie de l'Isle à Saint-Germain-du-Corbéis a déjà été évoqué dans l'historique du moulin du même lieu. Louis Duval mentionne également dans son ouvrage les possesseurs des fiefs (*et choses en tenant nature*⁶³³) situés dans l'étendue du bailliage d'Alençon en 1674.

C'est un inventaire unique qui sert de marqueur pour cette période, trame guère différente de la réalité pour le siècle suivant. Il précise que cette recherche sur l'« arrière-ban⁶³⁴ » s'appuie sur le contenu de la série B aux Archives départementales de l'Orne. Il note ainsi les propriétaires des différents fiefs de trente-trois paroisses se situant sur la vicomté d'Alençon et châtellenie du même nom, ce qui correspond au bassin alençonnais et de ses marges (dans le Maine voisin, quelques paroisses sont ainsi citées : Arçonnay, Ancinnes, Neufchâtel, Ravigny).

Dans cette énumération, 75 « terres » ont pu être retrouvées, correspondant à 45 propriétaires : 7 d'origine religieuse, 34 de possession noble et 4 de possession

631 Partie apanagée du domaine royal. Après son rattachement à la couronne de France en 1220, le comté puis le duché d'Alençon est donné à plusieurs reprises en apanage aux cadets de la famille royale. 1220 : le comté d'Alençon est réuni au domaine royal par l'absence d'héritier du comte Robert IV ; 1268 : Louis IX donne le comté d'Alençon à son fils Pierre ; 1285 : Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, apanagé du comté d'Alençon ; 1328 : L'apanage du nouveau roi Philippe VI de Valois, dont Alençon, est réuni au domaine ; 1549 : Le duché d'Alençon est rattaché au domaine royal après la mort de Marguerite de France ; 1566 : François de France apanagé du duché d'Alençon ; 1589 : le duché retourne au domaine à l'avènement d'Henri III de Navarre ; 1607 : rattachement au domaine royal du domaine personnel d'Henri IV, dont le duché d'Alençon ; 1613, rachat par Marie de Médicis ; 1660 le duché passe à Elizabeth d'Orléans, épouse de Charles, duc de Guise ; 1710 : il échoit au duc de Berry puis en 1774 à Monsieur, frère de Louis XVI.

632 Tillières comme Damville appartiennent au département de l'Eure, autrefois intégrée à la généralité d'Alençon.

633 Ainsi noté dans le document.

634 Le ban est la convocation de vassaux directs pour le service militaire, l'arrière-ban pour les arrières-vassaux. Cette notion est devenue caduque dans l'armée monarchique et n'est plus évoquée après la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697) – (Cabourdin-Viard, p. 33). Cet élément postérieur aux éléments étudiés n'est donc logiquement pas intégré dans les écrits de Duval.

roturière⁶³⁵. La plupart des 47 moulins sont localisés en campagne (40 sur 47) et appartiennent soit à des institutions religieuses (pour sept d'entre eux), soit à des membres de la noblesse (pour 40 d'entre eux) - (tableau 37).

Tableau 37. Moulins recensés dans la vicomté d'Alençon et la châtellenie d'Alençon aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Nombre de paroisses concernées : 40	9 urbaines (Alençon) 31 rurales	Nombre de moulins concernés sur 47 7 40
Types de possessions	Par ordre de dignité : 3 baronnies 1 seigneurie 63 fiefs 8 vavassories,	Nombre de moulins possédés sur 47 : 1 2 41 3
Types de propriétaires : 45	Clergé : 7 Abbayes : 7 Nobles : 40 Duc-Duchesse : Marquis-Marquise : Seigneur : Sieur : Escuyer : Demoiselle-Dame : Roturiers : 0	Nombre de moulins possédés sur 47 : 2 2 8 8 12 10 5 0

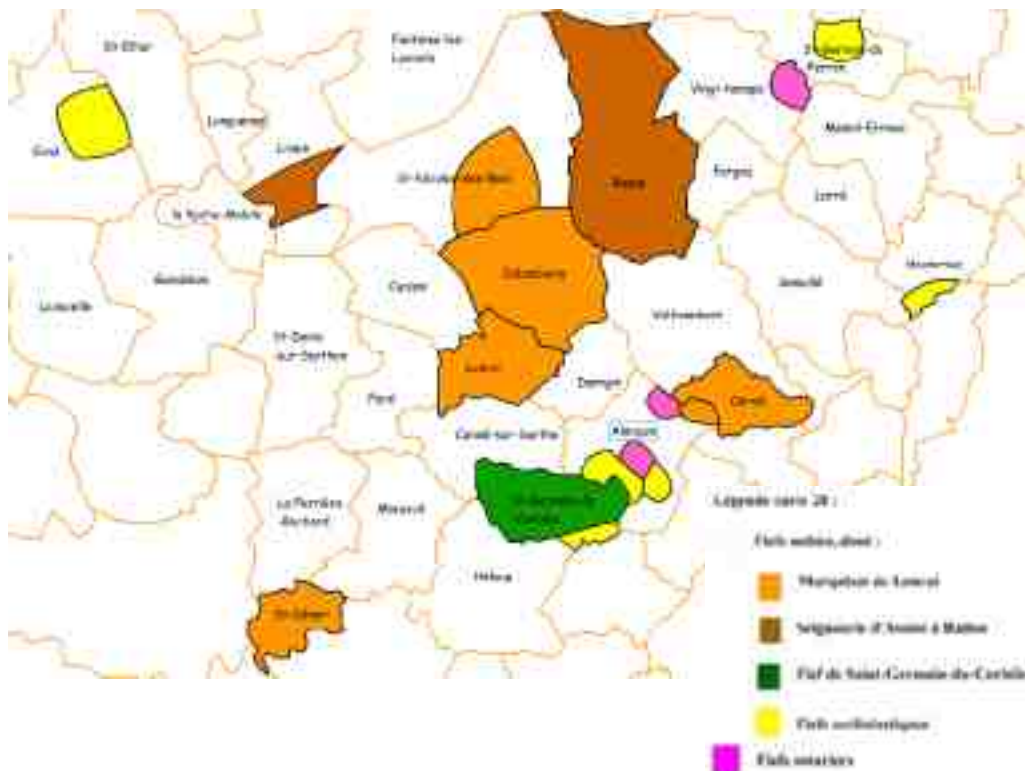
Il n'est pas facile de définir précisément les contours géographiques des fiefs. Mais, pour quelques-uns des ensembles constitués, le marquisat de Lonrai, la seigneurie d'Avoise, la terre de l'Isle à Saint-Germain-du-Corbéis, nous allons cependant essayer d'en cerner les limites (carte 28)⁶³⁶.

635 La particule et le titre d'écuyer ne confèrent pas forcément une appartenance à la noblesse et il faut être prudent quant à l'appartenance à cet ordre. Odolant Desnos note à ce propos : « Les généalogies des familles nobles du pays entrent dans son histoire, soit parce que la noblesse étant la partie la plus brillante de l'État, on désire de la connaître ; soit parce que cette connaissance renferme des faits qui instruisent des mœurs, de la police et du gouvernement ancien. Ce serait donc ici le lieu de donner une notice à des familles nobles de nom ou d'armes qui ont habité ou habitent encore Alençon ; de celles qu'il a plu à nos rois d'anoblir, soit pour services militaires, soit pour d'autres causes, et enfin, de celles ennoblies pour avoir possédé, [...], des offices auxquels la noblesse est attachée ; mais je me garderai bien ici d'ébaucher cette partie de l'histoire d'Alençon ; je craindrais que les titres dont je ferai usage ne se trouvaient pas toujours avec les prétentions des familles ». ODOLANT DESNOS, 1787, p. 510-511.

636 Le support de la carte est une carte administrative actuelle. Nous partons du postulat que pour cette région, les limites communales se sont calquées sur les limites des paroisses, comme nous avons pu le constater pour Radon et les communes circonvoisines après 1790. Cette carte intègre les fusions de communes opérées au début du XIX^e siècle (par exemple Le Froust dans celle de Saint-Nicolas-des-Bois ou Les Feugerêts dans celle de Vingt-Hanaps).

Carte 28. Fiefs de la châtellenie d'Alençon en 1674.

Réalisation : Bernard Langellier, Patrick Birée.



Pour les paroisses situées sur la ville d'Alençon, neuf fiefs sont répertoriés, avec autant de propriétaires, appartenant aux différents ordres, un au domaine de la couronne (le fief d'Alençon), 3 nobles (fiefs de Courteille, Grande Barre, Ravigny), 3 religieux (fiefs de Mancicas, de Ravigny, de Perseigne), 2 roturiers (Ravigny et Vicques). Les six moulins appartiennent à cinq propriétaires distincts, dont les trois du domaine⁶³⁷, le Grand Moulin et le Petit Moulin de Sarthe, le Moulin du Guichet et le Moulin des filles Sainte-Claire, tous moulins banaux, sauf le dernier, utilisé par le monastère (tableau 38).

⁶³⁷ Odolant Desnos donne quelques précisions quant au domaine d'Alençon, par ailleurs évoqué en note. Selon lui, il se nomme *le fief du roi*, a toujours été dans la possession des seigneurs d'Alençon et se compose de fiefs unis et incorporés soit par confiscation ou de déshérence, soit acquis. Les rentes et redevances domaniales de quelque nature qu'elles fussent dues à raison de ces fiefs formaient le domaine muable de la châtellenie d'Alençon. Le domaine immuable était composé de fermes, de droits divers (coutumes des marchandises, le droit de franc-bourgage, les fermes des moulins, les tabellionages, les sceaux aux obligations de la châtellenie, de la pêche de la rivière [Sarthe], du port qui était situé à la porte de Sarthe [à Alençon], des sergenteries, des amendes, des reliefs, des gardes, etc., ODOLANT DESNOS, 1787, p. 478-479. Bien qu'intégrés au domaine immuable, cela n'empêche pas que les trois moulins banaux d'Alençon situés en centre ville soient vendus en 1743.

Tableau 38 . Fiefs de la ville d'Alençon avec les moulins aux XVII^e siècle et XVIII^e siècle.

Paroisses	Dénomination	Propriétaires aux XVII-XVIII ^e siècles	Nombre de moulins banaux	N° sur le plan	Propriétaires sur le cadastre napoléonien en 1811
Ville d'Alençon	Fief d'Alençon	Domaine royal	3 Grand Moulin de Sarthe Petit Moulin de Sarthe Moulin du Guichet	1-2-3	Le domaine
	Fief de Courteille	Marquise de Seignelay (marquisat de Lonrai)			
	Fief de la Grande Barre	Sieur de l'Isle (Saint-Germain-du-Corbéis)	1 Moulin de Guéramé	4	François Roussel meunier
	Fief de Mancicas	Sieur prieur d'Alençon	1 Moulin des petits Châtelets	5	Joseph Vaugon boulanger à Alençon
	Fief de Perseigne ⁶³⁸	Sieurs religieux de Perseigne (paroisse de Neufchâtel)	1 Moulin des Filles Sainte-Claire	6	Détruit
	Fief de Ravigny	Sieur marquis de Vassé Avocat			
	Fief et seigneurie de Say	Maître Fleury de Motte Avocat			
	Fief de Saint-Isige	Sieur religieux de Saint-Martin de Sées	1 Moulin de Lancrel	7	Joseph Vaugon boulanger à Alençon
	Fief de Vicques	Sieur de Vicques -Hardy, bourgeois de Paris			

Parmi tous les autres fiefs de la châtellenie, un seul autre appartient à un roturier, celui du Noyer à Vingt-Hanaps. Quatre autres fiefs, propriétés d'ordres religieux, se trouvent à Saint-Germain-du-Corbéis (fief du Chapitre du Mans, n° 9), à Hauterive (fief de Saint-Évroult tenus par les religieux de Saint-Évroult, n° 10), à Ciral (le fief de Saint-Nicolas appartenant aux religieux de Saint-Martin-de-Sées, n° 11) et celui de Saint-Laurent-de-Baumesnil aux religieux de l'abbaye de Lonlay, n° 12). Aucun moulin à grains n'est associé à ces terres.

638 Noté fief de Sonnel par Odolant Desnos.

Chapitre XVI

Le marquisat de Lonrai et ses moulins

Parmi les grands domaines constitués, celui correspondant au marquisat de Lonrai s'étendait sur plusieurs paroisses, dont un fief en Alençon. En 1674, la marquise de Seignelay possède un domaine dont les limites vont delà de celles de la paroisse de Lonrai. Il est représentative de l'emprise foncière d'une grande famille à cette époque. Louis Duval retrace toute l'histoire des possesseurs du marquisat de Lonrai aux XVII^e siècle et XVIII^e siècle⁶³⁹. On y voit toute la chronologie, les titres, les charges

639 Les éléments de cette généalogie : De Charles de Lorraine, cinquième fils de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, d'Armagnac, etc., grand-écuyer de France, né le 8 avril 1648, comte de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, souverain de Bedeille, marquis d'Ambleville, baron de Miossens, mort le 13 novembre 1708. Il avait épousé : 1^o en mars 1683, Marie d'Albret, veuve de Charles-Phébus d'Albret, sire de Pons, prince de Mortagne, fille unique de César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, morte sans enfants le 13 juin 1692 ; 2^o le 22 février 1696, Catherine Thérèse de Matignon, marquise de Lonrai, veuve du marquis de Seignelay, fille de Henri Goyon, sire de Matignon et de la Roche-Guyon, comte de Thorigny, marquis de Lonrai, baron de saint-Lô, de Moyon et de la Roche Tesson, marquis de Luthumière, etc., lieutenant général de la province de Normandie, gouverneur des villes de Cherbourg, Granville et Saint-Lô, mestre de camp du régiment royal cavalerie, mort en 1682, et de Marie-Françoise Le Tellier, dame de Luthumière, fille unique de François Le Tellier, seigneur de Luthumière. La marquise de Lonrai mourut en couches le 7 décembre 1699, âgée de 39 ans, laissant de ce second mariage deux fils et une fille, à savoir : 1^o Charles-Louis de Lorraine, prince de Pons, comte de Marsan, chevalier des ordres du roi, etc., né le 19 novembre 1696, marié le 1^{er} mars 1714, à Élizabeth de Roquelaure, fille du duc de Roquelaure, lieutenant général des armées du roi ; 2^o Jacques-Henri, prince de Lixein, grand maître de la maison du duc de Lorraine, chevalier des ordres du roi, né le 24 mars 1698, marié le 19 juin 1721 à Marguerite-Gabrielle de Beauveau, fille du marquis de Beauveau, tué le 2 juin 1734, à la tête du pont de Philisbourg, n'ayant point laissé d'enfants ; 3^o Marie de Lorraine, née le 7 décembre 1699, morte le 16 du même mois. Le marquisat de Lonrai appartient, après la mort de Catherine-Thérèse de Matignon, à l'aîné, fils né du premier mariage qu'elle avait contracté le 6 septembre 1679 avec Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'État, commandeur et trésorier des ordres du roi, fils du grand Colbert. Elle avait obtenu, en 1683, des lettres patentes, portant confirmation de l'érection de la terre de Lonrai en marquisat. De ce premier mariage, elle laissa cinq fils, dont l'aîné, Marie-Jean Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, hérita du marquisat de Lonrai. Reçu maître de la garde-robe du roi, en survivance du marquis de la Salle, en 1690, il fut nommé colonel du régiment de Champagne, en 1702, brigadier d'armée le 20 juin 1708, et mourut le 26 février 1712. Il avait épousé, le 10 janvier 1708, Marie-Louise-Maurice de Furstemberg, née princesse du Saint-Empire, fille du prince de Furstemberg, dont il eut Marie-Louise et Marie-Sophie Colbert. Cette dernière, héritière des marquisats de Seignelay et de Lonrai, épousa, le 8 janvier 1724, Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg II^e du nom, duc de Pinei-Luxembourg, et de Beaufort-Montmorenci, pair de France, prince d'Aigremont et de Tingri, seigneur de Précé, né le 13 décembre 1702, gouverneur et lieutenant général pour le roi de la province de Normandie, maréchal de France, mort le 11 mai 1764, si connu par ses relations avec Jean-Jacques Rousseau. De ce mariage naquirent : 1^o Anne-Maurice, née le 7 mars 1729, morte jeune ; 2^o Marie-Françoise-Sophie, née le 6 novembre 1732, morte le 6 janvier 1740 ; 3^o jusqu'à Anne-François de Montmorenci-Luxembourg, né le 5 décembre 1735, colonel du régiment de Touraine qui vendit le domaine de Lonrai à Thomas Mercier, négociant, marchand de dentelles à Alençon en 1786. En 1786, il lui avait donné procuration, pour vendre et affermer le château de Lonrai et ses dépendances, à l'exception des terres du Plessis, Cuissai, Saint-Céneri, vendus séparément. Thomas Mercier devint définitivement acquéreur du domaine de Lonrai par acte du 17 janvier 1792.

dans le royaume, les alliances matrimoniales et les filiations d'une famille (qu'il faut cependant aborder avec la même prudence qu'Odolant Desnos l'a envisagé). Par son mariage en 1724 avec Marie-Sophie Colbert, Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg en est le propriétaire jusqu'à sa mort en 1764. Son fils, Anne-François de Montmorenci-Luxembourg lui succède alors. La composition de ce domaine a été analysé par Nathalie Hinault en 1995⁶⁴⁰, qui souligne que « la possession de nombreux fiefs par cette noblesse terrienne, confère à leurs propriétaires, une puissance politique et économique et les propulse au premier rang du groupe social ». Le château seigneurial de ce marquisat était situé sur la paroisse de Lonrai et avait belle allure avec sa distribution en L, sa façade principale et deux ailes en retour ajoutées, pour l'une au début du XVI^e siècle par François de Silly et pour l'autre par Léonor Goyon de Matignon à la fin du XVII^e siècle. Cet ensemble foncier est vendu à Thomas Mercier, négociant en dentelles d'Alençon en 1786 (illustration 62).

Illustration 62. Le château de Lonrai au XVIII^e siècle. Collection privée.



L'ensemble du domaine concerné s'appuie sur huit paroisses représentant à peu près 1/6 de la châtellenie de l'Alençonnais. Les données fournies par Odolant Desnos permettent de comptabiliser neuf moulins à grains : 1 sur Cerisé, 3 sur Colombiers, 1 sur Cuissai, 1 sur Damigny, 2 sur Lonrai et 1 à Saint-Céneri dont les revenus sont estimés à environ 2 000 livres par an (tableau 39).

640 HINAULT, 1996, p. 159-184.

**Tableau 39. Fiefs du marquisat de Lonrai aux XVII^e et XVIII^e siècles
et montants des fermages dans les décennies 1750/1760.**

Paroisse où le chef-lieu de la terre est assis	Intitulé de la terre	Propriétaires en 1674	Propriétaires au XVIII ^e siècle	Moulins banaux à grains	Montant du bail en livres et année ⁶⁴¹	Propriétaires en 1809 sur le cadastre napoléonien
Alençon	Fief de Courteille	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg			
Cerisé	Fief de Cerisé	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin de Cerisé	380 livres en 1768	M. de Château Thierry à Cerisé
Colombiers	Fief de Courteilles	Marquise de Seignelay	Sorti du domaine	Moulin de Launay		
	Fief de Mores	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin des Près	160 livres en 1762	
	Fief du Plessis	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg			
Cuissai	Fief de Cuisseles	Pierre de Brosset	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin de Cuissai	360 livres en 1768	Thomas Mercier propriétaire à Cuissai
Damigny	Seigneurie de Damigny ⁶⁴²	Philippe de Meurdrac	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin de Damigny	260 livres en 1768	François Prétel Meunier à Lonrai
Le Froust	Fief du Froust	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg			
Lonrai	Fief et seigneurie de Lonray	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin de Bourdon	300 livres en 1763	Renault secrétaire de la préfecture à Alençon
	Fief et seigneurie de Lonray	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin des Vallées Bourdon	180 livres en 1759	M. Roussigny propriétaire à Lancrel Alençon

641 Recherches dans la série 4 E, Arch. dép. Orne.

642 Avant de faire partie du domaine foncier du marquisat de Lonrai, la terre de Damigny avec un moulin banal était encore possédée par la famille de Meurdrac jusqu'au début du XVIII^e siècle avant de passer dans le domaine de Lonrai. Damigny est un fief attesté dès 711, demi-fief de Haubert en 1147, et après de nombreuses aliénations, la terre passe à Roger de Meurdrac en 1366 par mariage avec Jeanne de Tilly. Par descendance ce fief reste pendant quatre siècles dans la même famille. Abbé A. Devaux, *Bulletin des Amis des monuments Ornaïis*, n°3 et 4, Alençon, 1903, p. 71-78.

Pacé	Fief de Pacé	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin de Pacé	100 livres en 1752	
Saint-Céneri	Baronnie de Saint-Cénery	Marquise de Seignelay	Duc de Montmorenci-Luxembourg	Moulin de Saint-Céneri	300 livres en 1765	Veuve Richard Pierre cultivateur à Saint-Céneri
TOTAL				9	2 000 livres par an en moyenne estimée pour les années 1755/1768	

Ce domaine apparaît encore constitué de la même façon un siècle plus tard, avec une seule modification concernant la vente du moulin de Launay effectuée en 1745. L'analyse des baux des moulins conservés pour le domaine permet d'estimer le montant des fermages pour ces sites meuniers dans les décennies 1750/1760⁶⁴³. Ils rapportent grosso-modo environ 2 000 livres par an de fermage. Difficile d'évaluer ce que représente cette source de revenus dans le cadre de ce domaine. Cette évaluation a, par contre, pu être calculée pour la seigneurie d'Avoise en la paroisse de Radon.

643 Arch. dép. Orne, Notariat d'Alençon du XVIII^e siècle, II C 158-161, 4 E 70, 4 E 71, 4 E 166 et 4 E 194.

Chapitre XVII

Les revenus de la seigneurie d'Avoise à Radon au XVIII^e siècle

Une seigneurie singulière ?

Radon présente une bipolarité, seigneurie d'Avoise/paroisse de Radon, attestée dès le XI^e siècle. Pendant la période de l'époque moderne, quel que soit le document concernant la seigneurie d'Avoise (aveu, vente, terrier...), ce ressort territorial est mentionné de la même façon : « sise » ou « dont le chef est assis en la paroisse de Radon », ou encore « tous les héritages sont possédés sur la paroisse de Radon ». Cette formulation, avec en référence l'institution paroissiale, date du Moyen Âge et la raison en est vraisemblablement l'antériorité de celle-ci, fixée entre le VIII^e et le XI^e siècle, par rapport à la seigneurie d'Avoise. C'est en tout cas ce qu'accrédite l'archéologie du paysage, montrant un système radial au niveau des voies partant de l'église et structurant le paysage.

Dans ce territoire de plus de 1670 arpents (soit de l'ordre de 852 hectares), la part du domaine non fieffé s'établit à 437 arpents 41 perches, soit de l'ordre de 221 hectares, distinctement séparé (cela s'explique par l'historique de la seigneurie évoqué auparavant) en domaine d'Avoise, 316 arpents 91 perches, et le domaine de Goincières⁶⁴⁴, 120 arpents 50 perches.

En terme d'occupation du sol, le domaine non fieffé se répartit de la façon suivante :

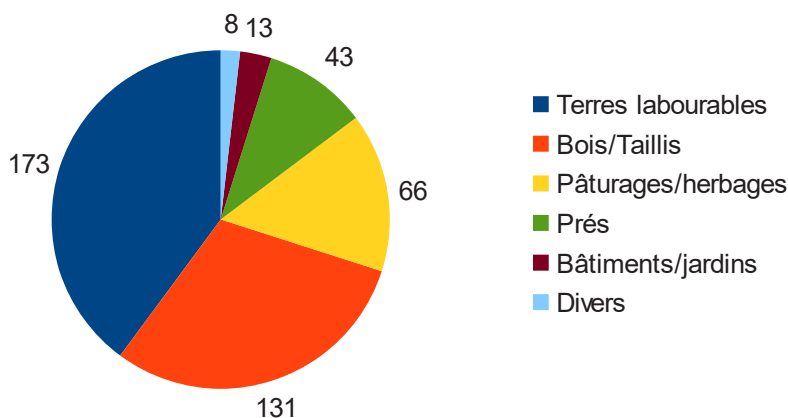
- 173 arpents 71 perches de terres labourables, de l'ordre de 88 hectares (16,7 % de la superficie totale des terres labourables recensées dans le territoire seigneurial),
- 131 arpents 49 perches de bois/taillis, de l'ordre de 6 hectares (81,6 % de la superficie totale des bois/taillis),

⁶⁴⁴ La seigneurie de Goincières, sur le même territoire de Radon a été annexée au cours du XV^e siècle par Avoise et garde une « identité propre » dans les documents.

- 66 arpents 65 perches des pâtures/herbages, de l'ordre de 34 hectares (42,7 % de la superficie totale des pâtures/herbages),
- 43 arpents 56 perches de prés, de l'ordre de 22 hectares (25,1 % de la superficie totale des prés),
- 13 arpents 53 perches de bâtiments et terres associées, de l'ordre de 7 hectares (13,2 % de la superficie totale des bâtiments et terres associées),
- auxquels il faut ajouter un clos de 23 perches, un verger de 60 perches, les deux ensembles de l'ordre de 1 hectare et l'étang d'une superficie de 7 arpents 78 perches, de l'ordre de 4 hectares (figure 39).

Figure 39. Répartition du sol de la seigneurie d'Avoise au XVIII^e siècle.

Réalisation : Patrick Birée.



Le seigneur se réserve la plus grande partie des bois et taillis de la seigneurie, possède presque la moitié des bonnes terres en pâtures et herbages (Radon est réputée pour la qualité de son élevage équin) et a le monopole de l'eau (l'étang alimenté par le ruisseau du Rocher dessert les deux moulins banaux). Le reste de ses possessions se répartit en terres labourables et prés, lotis en grandes parcelles pour la plupart.

Les redevances seigneuriales d'après le terrier de 1785

Aux droits féodaux, liés à la terre, et aux droits seigneuriaux, liés à l'exercice d'une partie de la puissance publique, se rattachent les rentes, féodales et seigneuriales. À l'origine bien différenciées, les premières ne touchant que les propriétaires, c'est à dire les tenanciers d'héritages roturiers dont la tenure en censive est soumise au paiement du cens, les secondes pour tous les habitants de la seigneurie, elles ont, au fil du temps, fini par se confondre pour présenter selon le mot de Pierre Goubert, « une extraordinaire complexité ». Comme il l'explique, comment ventiler dans les rentes,

celles du loyer de la terre de celles seigneuriales⁶⁴⁵ ? Pour enfoncer le clou, Annie Antoine estime quant à elle que « la fréquentation des charriers ne suggère pas un quelconque classement »⁶⁴⁶.

Il n'est en effet pas simple de retrouver une logique dans les rentes « foncières et seigneuriales », ainsi qu'elles sont présentées dans le terrier de la seigneurie.

Plusieurs remarques s'imposent :

- Le terrier constitue là encore l'ultime compilation des rentes dues au seigneur. Il semble présenter une situation quelque peu « figée », comme le montrent certains articles, immuables, par exemple l'article n° 223, concernant la propriété d'Élizabeth Pihan/d'Avois, déjà soumis à la même rente en 1532. Mais par sa nature même, il ne mentionne que les propriétaires. Ainsi seulement 27 propriétaires sur 183 sont assujettis. Quid des autres ? Qu'en était-il pour les autres habitants de Radon non tenanciers ? Les baux précisent parfois qu'ils sont, eux aussi, soumis à des rentes seigneuriales, comme c'est le cas pour le bail du moulin à tan, où c'est le preneur, en l'occurrence Pierre Poirier, meunier de Radon, qui doit s'acquitter des droits qui en dépendent, soit un gant d'oiseau⁶⁴⁷ ou comme le preneur du bordage de la Petite Goincièrre qui doit réparer le chemin d'Argentan en deux corvées (maximum) par an⁶⁴⁸.
- Ces rentes ne concernent que 102 articles sur les 714 du domaine fieffé.
- Pourquoi si peu d'articles ?
- Sur 27 propriétaires, l'accent est davantage mis sur la rente seigneuriale (15 mentions) que sur la rente féodale (aucune mention), avec 5 mentions double-foncière et seigneuriale. Pour 10 cas, l'absence de précision ne permet pas de statuer.
- Le seigneur d'Avoise est toujours le bénéficiaire de ces rentes, sauf dans un cas où c'est le chapelain d'Avoise (article 223 : 2 chapons à Noël et 6 poulets à la Saint-Jean Baptiste).
- S'il est logique que de gros propriétaires soient soumis à contribution, par exemple Elizabeth Pihan/d'Avois pour 29 articles, formant 45 arpents 75 perches, devant à ce titre, 6 chapons, 1 géline et 6 poulets, sur quelle base Pierre Leconte, pour un aître de maison manable de 12 perches de superficie, est-il

645 GOUBERT, 1969, p. 122-123.

646 ANTOINE, 1999, p. 24.

647 Un gant en cuir pour la chasse au faucon. Bail du moulin à tan, 4 E 71/187, 27 août 1750, Archives départementales de l'Orne.

648 Bail du bordage de la Petite Goincièrre, 27 janvier 1752, Archives départementales de l'Orne, 4 E 166/34.

imposé 2 sols ou encore Jean-Joseph Marais, pour un article concernant un aître de maison manable de 85 perches, est-il imposé pour 5 boisseaux d'avoine ? La répartition des rentes semble n'obéir à aucune logique et présente une grande disparité : les redevances n'apparaissent ni liées à la superficie, ni à la nature de l'article, ni à la qualité du tenancier ! Si cinq des plus importants propriétaires sont sollicités, on trouve aussi quinze « petits » propriétaires.

Certaines aliénations ou partages ont pu augmenter cette complexité : si les articles 135/136/137 correspondent à un seul propriétaire en 1579, ces trois articles sont par la suite dissociés entre les sœurs Ruel et le sieur Clair Aubry.

Les plus anciennes mentions de rentes pourraient-elles correspondre aux plus anciens tènements datant des XV^e ou XVI^e siècles, comme le moulin à tan et sa rente annuelle, se montant à un gant d'oiseau ?

- La superficie du sol astreinte à redevances se monte à 149 arpents sur 1 233, avec 20 articles du bâti : 6 maisons manables, 6 aîtres de maisons, 3 corps de bâtiments, 1 bordage, le moulin à tan, 3 métairies. Leur nombre et la superficie qu'ils couvrent ne sont guère élevés. On est loin des 2/3 de la superficie du domaine fieffé de la baronnie de Saint Aubert-sur-Orne dans la région d'Argentan, en 1758⁶⁴⁹.
- Le montant des « rentes seigneuriales et féodales en nature et en deniers » est de 175 livres, 8 sols et 3 deniers.
- Les tenures s'acquittent différemment : 17 en argent (monnaie), 10 en argent et en nature (grains, beurre, volailles, etc.) et 3 en nature uniquement. Le détail des rentes en nature est assez pittoresque : une seule est exigée en corvée de faneur pour une journée, les autres correspondent à des volailles : 10 chapons, 4 gélines, ½ géline, 5 poules, 6 poulets, une oie, ou des mesures de céréales : 15 boisseaux d'avoine, 10 boisseaux d'orge. On trouve encore des accessoires ou aménagements utilisés pour la chasse : un huteau⁶⁵⁰, une sonnette d'argent, un gant d'oiseau.
- Les termes étaient ceux des grandes fêtes du calendrier liturgique : Noël (5), la Chandeleur (1), la Toussaint (8), l'Angevine ⁶⁵¹(4), la Saint Rémi (1), la Saint-Jean Baptiste (3).
- Certaines rentes seigneuriales ont pu correspondre à d'anciennes corvées ou droit de guet rachetées et transformées en prestation en argent, mais rien ne permet de le définir.

649 CHAMPEAUX, 1975, p. 30.

650 Peut-être une petite hutte pour le chasseur, en particulier pour la chasse au canard sauvage ? LACHIVER, 1997.

651 La fête de la nativité de Notre-Dame, le 8 septembre, LACHIVER, 1997.

- Si la grande majorité des rentes ne concernent qu'un seul propriétaire, certaines sont partagées par deux propriétaires à moitié. Ainsi pour les pièces 597 – 598 – 603 – 608, « l'Hôtel-Dieu d'Alençon est sujet à 22 sols 4 deniers, moitié de 44 sols 8 deniers, le reste étant payé par le sieur Joseph Couël de la Fèverie ».
- Les actes de mutations de propriétés, logiquement pour les rentes foncières, mentionnent ces rentes, comme par exemple, la possession du « Lieu et bordage de la Marquisière » inclut-elle 29 livres 3 sols de rente foncière, que le nouvel acquéreur devra régler annuellement⁶⁵².
- Ces rentes étaient-elles toutes à jour ? Les gages-plèges de la seigneurie et les procès de la fin du XVIII^e siècle tentent à prouver certains retards de paiements !

La forme et le contenu de ces rentes semblent s'appuyer sur une tradition et une rigidité toute médiévale, en décalage avec l'évolution des deux derniers siècles de l'époque moderne.

À la fin du XVIII^e siècle, les rentes ne rapportent que 175 livres, 8 sols et 3 deniers, (montant estimé des rentes seigneuriales et féodales en nature et en deniers⁶⁵³). Cela semble assez peu si l'on compare au montant d'un bail d'une propriété du domaine non fieffé, en l'occurrence celui de la métairie d'Avoise, d'un montant de 800 livres en 1765⁶⁵⁴. Les rentes semblent ici honorifiques. Peut-on sans doute parler de « seigneurie légère » au regard des prélèvements seigneuriaux, toutefois sans connaître le montant des droits de mutations qui n'étaient pas sans rapporter au seigneur. Toutefois, les vassaux doivent s'acquitter de ces droits « à peine d'amende, selon la coutume », comme il est bien précisé.

Les revenus du domaine non fieffé

Le bâti du domaine non fieffé

Plusieurs procédures constatées à l'époque moderne ont accru la superficie du domaine de même que le nombre de constructions. La liste des pièces de terre en 1687 était de 65 ; en 1780, sur le terrier, elles se montent à 80, soit une quinzaine en plus⁶⁵⁵.

La liste du bâti relevant du domaine non fieffé d'Avoise est moins longue, une dizaine d'articles tout au plus. Certains (le château d'Avoise et quelques terres) font partie de la retenue que le seigneur garde en propre.

652 Vente du 27 avril 1735, 4 E 70/366, Archives départementales de l'Orne.

653 Dans l'aveu au roi de 1631, elles se montent à 400 livres.

654 Bail pour le métairie d'Avoise, Archives départementales de l'Orne, 86 J 9, 5 mars 1767.

655 Ces terres en plus correspondent-elles à la dizaine d'articles dont l'historique n'est pas mentionné en marge dans le terrier ?

Dans l'aveu au Roi de 1687, elle se compose ainsi :

- le château d'Avoise (n°1 du plan)
- la maison pour le fermier à Avoise, la métairie d'Avoise (n°1)
- le moulin à blé du Rocher (n°13)
- le moulin à blé de Giboût (n°12)
- la terre et métairie de Goincières (n°3)
- la terre et métairie du Fourneau (n°4)
- le lieu et terre de la Pesantière (n°18)
- le lieu, terre et métairie de Grandchamp et une maison manable à Grandchamp (n°5).

À la fin du XVIII^e siècle, suite à des ventes, la part du bâti ne comporte plus que quatre articles :

- le château-manoir d'Avoise, et la métairie d'Avoise,
- le moulin à blé du Rocher,
- le moulin à blé de Giboût,
- la terre et métairie de Goincières.

Si certains articles disparaissent donc du domaine non-fieffé, il n'en est pas ainsi pour deux métairies et les deux moulins banaux, certainement source de revenus importants (carte 29).

Le fermage des propriétés bâties du domaine non fieffé

Pour l'ensemble du territoire de la seigneurie d'Avoise, la recherche dans les registres notariés a permis de retrouver 156 baux.

Parmi toutes ces opérations, 46 concernent le domaine non fieffé (métairies et moulins). Ces actes se répartissent ainsi pour les ensembles bâtis :

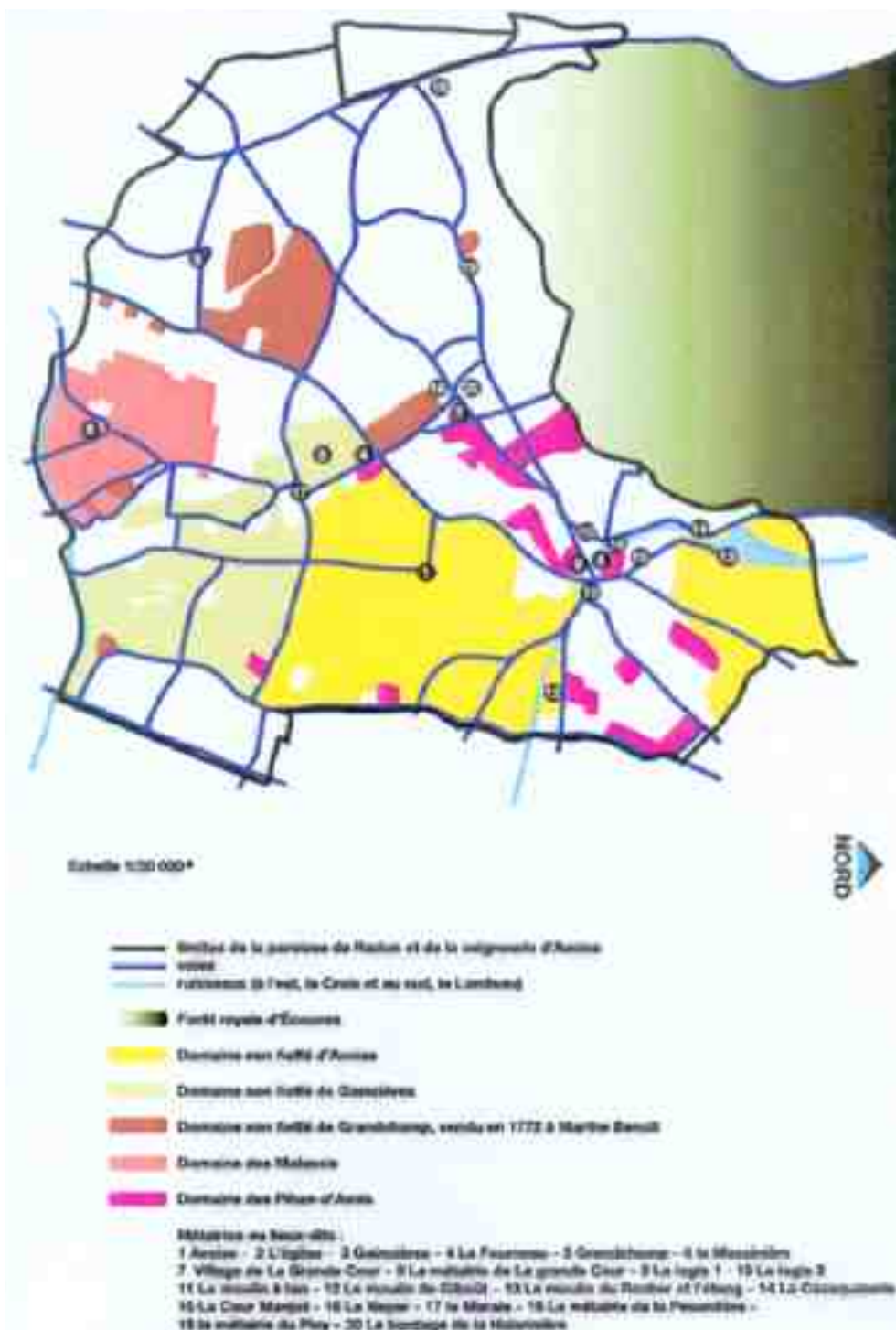
- La Cour d'Avoise : 14 actes,
- Goincières, 13 actes,
- Grandchamp, 5 (avant la vente à un particulier),
- Le Fourneau, 3 (même cas de figure).
- Les moulins banaux, 11 actes.

Plusieurs baux sont mentionnés dans le contrôle des actes mais sans que ceux-ci aient pu être retrouvés dans les registres notariaux. Citons parmi ceux-ci :

- La terre de la Pesantière affermée pour 464 livres 10 sols en 1783 et 330 en 1784,
- des maisons, non localisées mais qui nous donnent une estimation de la valeur locative : entre 18 et 54 livres annuelles à la fin du XVIII^e siècle (années 1780), contre 5/40 dans le premier tiers du siècle.

Carte 29. Domaine de la seigneurie d'Avoise au XVIII^e siècle.

Réalisation : Didier Birée, Patrick Birée.



Les baux étant tous à ferme d'argent, la plupart courant pour 3 ou 6, voire 9 ans, ils sont donc régulièrement contractés. Ainsi pour Goincières dont on a une bonne couverture sur ce siècle, les dates relevées sont d'une fréquence d'environ deux par décennies (sans compter les éventuels autres actes aujourd'hui disparus) : 1712-1718, 1724-1727, 1730-1736, 1743-1749, 1754, 1760-1769, 1777, 1781.

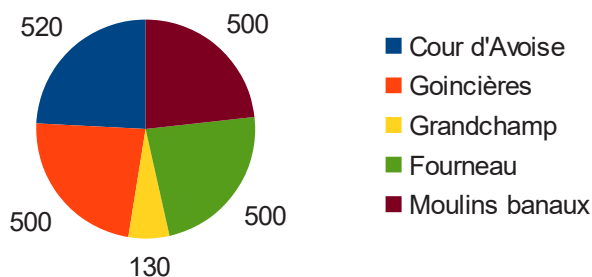
Tous ces actes sont précieux quant aux indications sur le bâti qu'ils comportent (évolution des lieux, charges des preneurs pour l'entretien ou la réfection des bâtiments, etc.).

Les prix des fermages (en livres), ainsi que leur évolution, indiquent l'importance du site et permettent d'établir la comparaison entre les différentes propriétés seigneuriales. Si les prix suivent une courbe ascendante sur le siècle, après 1775, l'augmentation nette des fermages, pour ce que l'on en connaît de Goincières et des moulins banaux, fait suite à l'acquisition de la seigneurie par le seigneur de la Ferrière, et coïncide avec la vente des propriétés de Granchamp et du Fourneau. Pour un seul cas, la métairie du Fourneau, on note un fermage qui baisse. Ces prix sont compris sans les faisances qui accompagnent chaque bail. Ainsi, par exemple, celles de Goincières se montent à 2 oies grasses et un pain de sucre pesant 6 livres, le tout d'un montant de 6 livres.

Les revenus seigneuriaux concernant ces fermages (figure 40) :

- la métairie de la Cour d'Avoise : 480 livres en 1713, 520 de 1722 à 1754 (7 fermages), 800 en 1760, 1766 et 1767.
- la métairie de Goincières : 500 livres de 1712 à 1754 (9 fermages), 800 en 1760 et 1769, puis 1 600 en 1777 et 1781,
- la métairie de Grandchamp : 130 livres en 1744, 160 en 1764,
- la métairie du Fourneau : 160 livres en 1728 et 1746, 150 en 1752,
- les deux moulins banaux (baillés ensemble) : 430 livres en 1712, 1719 et 1724, 460 en 1729, 500 en 1747, 550 en 1750, 600 en 1764, 850 en 1774 et 900 en 1789.

Figure 40. Part des fermages des moulins dans les revenus de la seigneurie d'Avoise au XVIII^e siècle. Réalisation : Patrick Birée.



Un calcul simple nous donne approximativement un gain financier :

- pour la première moitié du XVIII^e siècle, de l'ordre de 2 000 livres pour huit biens-fonds.
- pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, de l'ordre de 3 300 livres pour quatre biens-fonds.

La part des moulins représente environ 22 % pour la première estimation et 26 % pour la seconde soit, grosso-modo, un quart des revenus du domaine de la seigneurie. C'est donc une rentrée d'argent non négligeable, même si le seigneur d'Avoise se doit d'effectuer des travaux occasionnellement (achat de meules, réfection de certaines parties du moulin, notamment), puisque qu'il pouvait profiter de la « gratuité » de certaines tâches dues dans le cadre des corvées.

Les corvées des vassaux concernant les moulins

Aux aspects purement financiers pour lesquels les vassaux de la seigneurie sont sollicités, s'ajoutent des charges en nature dont quelques unes relatives aux moulins, corvées dues :

- pour charrois (transport) de meules, de bois de chauffage, de foin,
- pour fumage des prés,
- pour curage des biefs et fossés des moulins.

Cependant aucune indication ne permet d'en connaître les modalités d'application (beaucoup de choses se réglaient par la coutume, donc non écrites : types de corvées⁶⁵⁶, nombre de jours, repas fourni). On y retrouve d'ailleurs une certaine similitude avec les contraintes locatives concernant les propriétés du domaine fieffé. Bien sûr, les vassaux sont tenus à la banalité des moulins, sinon ils sont contraints à une taxe en nature (une gerbe sur 16 de « verte moutte⁶⁵⁷ »).

Le moulin à grains est un « outil de production précieux ». Les moulins à grains sont rarement en vente de façon isolée au XVIII^e siècle. Quand ils le sont, c'est dans le cadre d'une aliénation d'un domaine dans lequel ils sont intégrés⁶⁵⁸. Une étude relative aux mutations de propriétés dans le cadre du contrôle des actes de la sous-série II C aux archives départementales de l'Orne le confirme tout en permettant d'évaluer le prix de ces biens-fonds.

656 Les corvées personnelles sont dues par ceux qui habitent dans l'étendue de la seigneurie, même s'ils n'y ont pas de biens et les corvées réelles, sont dues par les possesseurs de fond situés dans la seigneurie, même s'ils n'y ont pas leur domicile. CABOURDIN, VIARD, 1998, op. cit.

657 « Moutte » : forme ancienne pour mouture. En Normandie, ce droit s'appliquait aussi au vassal quand il engrangeait hors du fief le grain qu'il avait récolté sur les terres banales. LACHIVER, 1997.

658 Par exemple Avoise sur la paroisse de Radon change plusieurs fois de propriétaire aux XVI-XVIII^e siècles : BIRÉE, 2008, p. 19-21.

Chapitre XVIII

Les mutations de propriétés au XVIII^e siècle dans l'Alençonnais : la faible place des moulins

L'analyse du marché immobilier

Au XVIII^e siècle, le contrôle des Actes établi par l'administration royale offre des documents normalisés concernant les mutations de propriétés et les baux. Les « actes translatifs de propriétés d'immeubles et les baux » ont été inscrits dans des registres particuliers que l'on trouve dans les sous-séries II C aux archives départementales⁶⁵⁹.

La particularité de cet enregistrement est qu'il ne s'inscrit pas dans un territoire particulier mais qu'il s'appuie sur les territoires « de fonction », non déterminés, des notaires locaux. De par la position excentrée⁶⁶⁰ d'Alençon dans la généralité, il se dessine une zone d'enregistrement qui couvre la partie alençonnaise, mais aussi une partie nord du Maine voisin (les départements de la Sarthe et de la Mayenne), ce qui préfigure le « bassin alençonnais », structure intercommunale future, telle qu'elle se met en place dans les dernières décennies du XX^e siècle⁶⁶¹.

Plus de 11 500 mutations de propriétés, 11 565 exactement ont été recensées. Sur cette masse d'informations, à moins d'y passer un temps dont nous ne disposons pas, l'analyse fine des données (types de vendeurs et d'acheteurs, types de propriétés, montants des transactions, etc.) n'a pu être effectuée. Nous nous bornerons à un relevé des mutations concernant les moulins (moulins eux-mêmes ou propriétés comportant des moulins), un autre relatif aux biens dont la valeur vénale est supérieure à

659 Archives départementales de l'Orne, pour les mutations de propriétés, II C 139 à 142 (4 registres), pour les baux, II C 158 à 161 (5 registres). D'autres sources peuvent être exploitées pour connaître le marché foncier. Nous avons déjà étudié le bâti de la paroisse de Radon au XVIII^e siècle d'après le terrier : BIRÉE, 2008. Gérard Béaur a analysé les mutations immobilières pour la ville de Sées à la fin de l'Ancien régime à partir de l'enregistrement du Centième denier. BÉAUR, 1991, p. 289-300.

660 Les registres couvrent des périodes inégales : II C 139 (de 1730 à 1750, soit 21 ans), II C 140 (de 1751 à 1758, soit 9 ans), II C 141 (de 1759 à 1781, soit 23 ans), II C 142 (de 1782 à 1792, soit 11 ans).

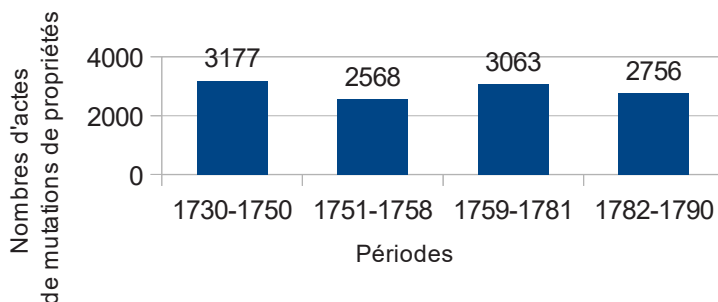
661 La communauté urbaine d'Alençon compte 35 communes le 1^{er} janvier 2014, dont cinq de la Sarthe.

10 000 livres sur la période 1730-1792 et à des échantillonnages pour les années 1743 et 1770, au sujet de la valeur vénale des biens-fonds, leur localisation et leur type.

Quels sont les tendances du marché immobilier au XVIII^e siècle dans l'Alençonnais ?

Globalement les données sont équilibrées pour la période 1730-1790. Sur les trente premières années de la période, nous comptabilisons 5 745 actes et pour les trente suivantes, 5 819. Nous pouvons cependant noter que deux décennies (1750 et 1780) sont plus dynamiques (leur total est légèrement en dessous de ce que l'on obtient sur les autres périodes couvrant deux décennies). Nous n'assistons pas à une suractivité du marché au fur et à mesure de l'avancée dans le XVIII^e siècle, même si la vente des biens nationaux (surtout à partir de 1791) a pu transformer le marché ordinaire⁶⁶² (figure 41).

Figure 41. Nombre d'actes de mutations de propriétés de la région alençonnaise au XVIII^e siècle. Réalisation : Patrick Birée.



L'essentiel des transactions est de petite et moyenne valeur, en dessous de 10 000 livres. On note seulement 170 transactions supérieures à ce chiffre, soit 1,5 % du total mais, par contre, leur nombre est en progression au cours des périodes. Elles se répartissent ainsi par périodes et par montant (tableau 40) :

Tableau 40. Répartition des mutations de propriétés de la région alençonnaise au XVIII^e siècle au-delà de 10 000 livres.

Mutations de propriétés au-delà de 10 000 livres sur la période 1730-1791							
Périodes \ Montant	10/19 ⁶⁶³	20/29	30/39	40/49	50/59	Plus de 60	Total
1730-1750	22	2	0	2	0	0	26
1751-1758	17	7	4	2	0	0	30
1759-1781	26	17	3	3	0	0	49
1782-1791	41	12	4	1	2	5	65
Total	106	38	11	8	2	5	170

662 Des ventes massives de biens-fonds ont été proposées entre janvier et juin 1791; ainsi, pas moins de 149 ventes ont été inscrites ce qui dénature le marché.

663 En milliers de livres.

Quels sont les volumes de vente pour les quatre périodes ?

Si seules 13 transactions dépassent un montant de 10 000 livres pour la première période, leur nombre va s'accroître avec le temps pour atteindre 65 dans la dernière. Les plus fortes transactions se tiennent dans la décennie 1780 avec 7 transactions supérieures à 50 000 livres ce qui n'existait pas antérieurement. Elles sont, pour beaucoup, relatives à des domaines avec titres : terre, fief, baronnie, seigneurie. Ainsi, on note deux transactions de 50 000 livres (*fief et terre* en campagne), une de 60 000 (*baronnie* rurale), deux de 70 000 (*maisons* à Alençon, *fief-terre et métairie* en campagne), une de 81 500 (*domaine* rural), une de 84 000 (*fief et terre* en campagne). Analysons particulièrement deux années test, 1743 et 1770, l'une au début de la période concernée, l'autre vers la fin.

Le marché en 1743

Nous comptabilisons 164 mutations de propriété situées sur 31 paroisses (dont une dans le département actuel de la Mayenne) avec 23 transactions non localisées, ce qui représente un total de 14 %. On dénombre 32 ventes dans la ville d'Alençon, soit un total de 19,5 %, loin devant Saint-Denis-sur-Sarthon avec 11 transactions (6,7 %), les autres étant disséminées dans ce territoire (en ordre décroissant pour les premières : huit pour Hauterive et La Ferrière-Bochard, sept pour Damigny, six pour Radon et Lonrai, etc.). Les types de biens mutés sont dans l'ordre croissant (tableau 41) :

Tableau 41. Analyse du marché, types de biens des mutations de propriétés de la région alençonnaise en 1743.

Nombre d'actes	%	Types de biens
122	74,4	Biens (sans précisions, sans doute des terres)
18	11	Maisons
6	3,7	Rentes foncières
4	2,4	Terres (domaines)
3	1,9	Droits divers (2 <i>père et mère</i> - 1 non précisé)
2	1,2	Droits de franc-fief
2	1,2	Jardins
2	1,2	Bordages
1	0,6	Pièce de terre
1	0,6	Boutique
1	0,6	Douaire
1	0,6	Moulins (3 établissements groupés)
1	0,6	Étangs (2 étangs ensemble)
Total : 164	100	13 types

L'essentiel des ventes sont des « biens », 122 sur 164, soit près des $\frac{3}{4}$, qui correspondent à des ensembles immobiliers non précisés (bâti et/ou non bâti) mais pouvant correspondre à des pièces de terre, dans une proportion qui se rapproche de celle de 1770. Ensuite, on note le bâti (18 maisons, une boutique, une vente de moulins), les ensembles mixtes représentant bâti et non bâti : quatre « terres », deux bordages, et le non-bâti : deux jardins, une pièce de terre, une vente de deux étangs (vendus ensemble). Il existe aussi des types particuliers de vente : rentes foncières (concernant donc un bien-fonds : terre et/ou bâti⁶⁶⁴), droits de père et mère (droit d'héritage ?), droits de francs-fiefs⁶⁶⁵. Une seule de ces transactions concerne les moulins (les trois moulins banaux d'Alençon) mais, nous allons le voir, pour un montant énorme.

Quels sont les volumes de vente pour 1743 ?

La « masse immobilière » est de 110 000 livres ce qui représente une valeur vénale moyenne d'environ 680 livres par transaction (111 006 livres pour 164 transactions, soit exactement 677 livres). On note 149 ventes de moins de 1 000 livres. Si 13 transactions dépassent un montant de 1 000 livres, une seule atteint 6 000 livres (sommés moyennes à l'échelle du marché global), et que dire des moulins d'Alençon vendus pour 42 000 livres⁶⁶⁶!

C'est la vente la plus importante pour toute cette année 1743 et même pour la période 1730/1750, investissement massif à la hauteur du rôle économique et du revenu que ces trois moulins représentent sur la ville d'Alençon.

Le marché en 1770

240 actes de mutation de propriété ont été notés, localisés sur 27 paroisses (aucune provenant du Maine) avec huit transactions non localisées, ce qui représente un total de 3,3 %. Les ventes dans la ville d'Alençon se montent à 72, soit un pourcentage de 34,1 % du total, puis suivent Lonrai, 17 transactions, soit 7,1 %, les autres étant, comme pour 1743, disséminées dans ce territoire (en ordre décroissant pour les premières : 14 pour La Ferrière-Bochard, 10 pour Mieuxé et Cerisé, etc.). La description des types de biens mutés est beaucoup plus précise, avec notamment toutes les ventes relatives à la terre (les *pièces de terre* – en fait les labours, et les *prés*, correspondant probablement aux mentions *biens* de 1743). Ce sont dans l'ordre croissant (tableau 42) :

664 Rente : revenu régulier (le plus souvent annuel) assuré sur des biens-fonds immobiliers (par exemple, le revenu d'une terre, d'une maison) ou sur des fonds placés chez des particuliers (intérêts). DELSALLE, *Vocabulaire historique de la France moderne XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, 1996.

665 Droits de franc-fief : droit que doit verser un roturier qui possède un fief, une terre noble.

666 Malgré son importance, cette somme est largement inférieure à l'adjudication de ces trois moulins banaux à demoiselle Desbuttes en 1748 pour une valeur de 120 000 livres. Arch. nat., R5/230, n°50, 30 déc. 1748.

Tableau 42. Analyse du marché, types de biens des mutations de propriétés de la région alençonnaise en 1770.

Nombre d'actes	%	Types de biens
124	51,6	Pièces de terre (113 mentions) et prés (9)
69	28,7	Maisons
11	4,6	Jardins (7), clos (3), arbres (1)
9	3,7	Terres (domaines)
8	3,3	Droits divers (non précisés)
6	2,5	Rentes
4	1,6	Bâtiments agricoles (3 granges , 1 étable)
2	1	Bordages
3	1	Partie de maisons (2 caves, 1 chambre)
2	1	Moulins
1	0,5	Douaire
1	0,5	Non précisé
Total : 240	100,00%	11 types

Les ventes de pièces de terre, bien que majoritaires avec près de 52 % des transactions, semblent être en proportion moins grande qu'en 1743. Il faut y rajouter cependant dix jardins et clos ce qui représente un peu moins des 2/3 des transactions. Le bâti proprement dit se monte à un tiers des transactions, soit 80 sur 240 (69 maisons, quatre bâtiments agricoles, trois parties d'une maison, cave et chambre, deux bordages, deux moulins), les ensembles mixtes représentant bâti et non bâti : neuf « terres », deux bordages.

Les variétés de vente sont moins nombreuses : six rentes foncières (concernant donc un bien-fonds : terre et/ou bâti), six droits divers et un droit de douaire. Deux transactions concernent les moulins (un moulin à blé à Pacé et un moulin à tan à Radon), avec des volumes de vente très différents (21 096 livres pour le premier, 595 pour le second). La ville d'Alençon concentre les transactions de maisons (48 mentions sur 69).

Quels sont les volumes de vente pour 1770 ?

La « masse immobilière » est de plus de 324 000 livres, soit trois fois plus qu'en 1743 (110 000 livres) ce qui représente une valeur vénale moyenne d'environ 1 352 livres par transaction (324 358 livres pour 240 transactions). La plupart des ventes se situent à moins de 10 000 livres (236 sur 240), dont 10 situées entre 5 000 et 10 000 livres, 2 entre 10 000 et 20 000 livres et 3 entre 20 000 et 30 000 livres. Beaucoup de ces transactions concernent des pièces de terre (avec une valeur vénale liée à la

superficie⁶⁶⁷), dont évidemment le prix n'a rien de commun avec des maisons en ville ou encore avec des domaines.

Quel est le marché relatif aux moulins sur l'ensemble de la période 1730/1791 ?

Les mutations concernant des moulins sont très peu nombreuses puisque l'on dénombre seulement 14 mentions. Ainsi, respectivement on note, cinq mutations pour la première période, puis trois, quatre et trois pour les autres, ce qui représente 0,1 % du total des transactions (hors la vente des biens nationaux, dont les données n'ont pas été retenues à partir de 1791, car cela transforme le marché ordinaire et ceci doit donc être étudié à part). Si on se réfère à l'année 1770, on remarque une augmentation du nombre car on ne prend en compte que les mutations de bâti. Mais en tout état de cause, moins de 1%. On remarque la vente d'une *terre* pour un montant de 21 096 livres, ensemble mixte comprenant des terres, et des bâtiments dont un moulin situé sur la paroisse de Pacé. Il est probable que d'autres cas de ce type ont existé dans les ventes de haute valeur mais cela n'est pas mentionné dans le contrôle des actes et seul un dépouillement systématique des actes concernés pourrait le confirmer. Mais il existe bien un marché spécifique des moulins comme objet immobilier autonome, même si celui-ci est de faible ampleur (tableau 43).

Tableau 43. Analyse du marché, actes concernant les moulins dans les mutations de propriétés de la région alençonnaise au XVIII^e siècle.

Années	Montants en livres	Type de mutation	Type de produit – Emplacement
1737	9 000	Vente	Moulin à blé - Saint-Denis-sur-Sarthon
1738	3 300	Vente	Moulin à blé - Semallé
1741	22	Usufruit	Moulin à tan - Radon
1742	520	Vente	Moulin à tan - Colombiers
1743	42 000	Vente	Trois moulins à blé - Alençon
1745	2 200	Vente	Moulin à blé - Colombiers
1745	10 298	Vente	Moulin à blé - Saint-Denis-sur-Sarthon
1753	3 000	Vente	Moulin à blé - Pacé
1763	200	Fieffe	Moulin à blé - Semallé
1767	2 000	Vente	Moulin à blé - La Ferrière-Bochard
1770	695	Vente	Moulin à tan - Radon
1788	7 000	Vente	Moulin à blé - Cerisé
1789	4 979	Vente	Moulin à blé - Le Froust
1789	3 048	Vente	Moulin à blé - Semallé

667 Si le prix des *pièces de terre* (terres en labour) dépasse rarement 1 000 livres, ce n'est pas le cas des prés dont le prix atteint plus facilement ce seuil, voire le dépasse allègrement : par exemple, 1 300 livres pour un pré à Semallé, 1 900 pour un autre à Valframbert, et 6 000 pour un pré à Mieuxé.

Les mutations sont régulièrement espacées dans le temps et aucun élément conjoncturel ne semble affecter les ventes hormis peut-être celle d'Alençon en 1743. Cette vente, d'un très fort volume, d'un élément appartenant au domaine apanagé d'Alençon à un particulier, permet sans doute d'engranger des subsides dans les caisses royales. Ces ventes touchent le milieu urbain (Alençon en 1743) mais encore plus le milieu rural (13 mutations sur 14).

Les deux plus petites transactions sont des cas particuliers de mutations : 22 livres pour un usufruit, 200 pour une fieffe⁶⁶⁸, ce qui, en Normandie signifie bail à rente.

Deux moulins à tan sont concernés par ces ventes pour 11 moulins à blé (bien sûr beaucoup plus nombreux).

Finalement, il s'agit un marché étroit, spécifique et très disparate, non conjoncturel, d'un volume de 88 262 livres pour 14 transactions soit une moyenne de 6 300 livres par transaction, le prix d'une petite maison en ville ou de quelques arpents en prés ou prairies. Cela semble représentatif du faible engouement des investisseurs de l'époque envers ce marché relatif aux outils de production mais aussi de la « captation » de ceux-ci par la puissance nobiliaire ou bourgeoise qui les possède.

⁶⁶⁸ En Normandie, une fieffe est une vente moyennant la création d'une rente annuelle. Cette rente est souvent complétée par une somme versée lors de la passation du contrat. Arch. dép. Orne, 4 E 71/258.

Chapitre XIX

**S'inscrire dans la banalité, la remettre en cause :
les cahiers de doléances**

La banalité s'applique aux moulins, mais aussi aux fours et aux pressoirs, notamment. Cela relève pour la Normandie de la coutume de cette région. Plusieurs ouvrages de l'époque moderne traitent de cette question. Parmi eux, celui écrit par maître Le Barois des Barres, avocat au Parlement de Rouen paru en 1787, qui a l'avantage de paraître peu de temps avant la période révolutionnaire et ainsi représenter la forme ultime de la législation coutumière en cours dans la province⁶⁶⁹. La justice est intraitable concernant la banalité, comme le révèle une sentence de la juridiction d'Alençon datant de 1720⁶⁷⁰. Jean Retaillé, fermier du moulin banal de la seigneurie de Saint-Didier-sous-Écouves, Longuenôe et la Plesse porte en justice Inocent Launet, laboureur domicilié à Saint-Didier-sous-Écouves. Selon Retaillé, ce dernier « ne s'est point fait moudre ses grains au dit moulin duquel il est sujet, et a fait moudre ses grains ailleurs ». Launet est pour cela condamné à verser la somme de 120 livres d'indemnisation à Retaillé par le tribunal.

Les moulins à eau ou à vent sont attestés depuis le Moyen Âge, et en construire un ou l'entretenir reste coûteux. Seuls la noblesse et les ordres religieux peuvent prendre en charge un tel investissement à cette période, lesquels sont, en petite proportion, remplacés par des roturiers fortunés à l'époque moderne. Chaque propriétaire

⁶⁶⁹ *Traité des Bannalités à l'usage de la Province de Normandie*, écrit par Maître Le BAROIS des BARRES, avocat au Parlement de Rouen paru en 1787. L'ouvrage présente dix-sept articles allant de la définition de la banalité à l'article I : « droit qu'à un seigneur de contraindre les vassaux à venir moudre à son moulin, cuire à son four, pressurer à son pressoir, et de les empêcher d'aller ailleurs », pages 2 à 4, jusqu'au droit de verte-moutte, article XVII, pages 134-135, en passant par les obligations imposées au seigneur de la banalité, article XI, point le plus développé sur vingt pages, 89-109.

⁶⁷⁰ Arch. dép. Orne, 3 BP 103, Procès d'Inocent Launet, laboureur, condamné pour non utilisation du moulin banal de la seigneurie de Saint-Didier-sous-Écouves, Longuenôe et la Plesse, sentence du 11 mars 1720.

entreprenant la construction de cette usine sur son fief, et en cède aux meuniers le droit d'exploitation contre le paiement d'un loyer et la charge d'entretien. Les seigneurs exercent un véritable monopole en instaurant l'obligation d'utiliser le moulin banal pour toute personne habitant dans le district de la banalité du moulin⁶⁷¹. Jusqu'à la Révolution française, les paysans, qui n'ont pas le droit de moudre, sollicitent les meuniers, soit directement soit par l'intermédiaire des blatiers. Les paysans ont recours au moulin banal moyennant un prélèvement sur le grain appelé émolument. La rétribution en nature du meunier consiste en un prélèvement d'une partie des grains à moudre ou d'une partie de la farine.

Ce prélèvement, a pu varier de 1/32^{ème} à plus de 1/16^{ème} des quantités traitées, selon les régions. De plus, l'usage général de la province de Normandie est d'accorder au seigneur banal le 1/16^e des essences des grains qu'on y fait moudre⁶⁷². Le meunier se voit donc investi d'une fonction technique, économique et sociale essentielle. Son rôle d'« usinier » du moulin à farine est prépondérant dans les sociétés anciennes. Cet artisan, intermédiaire entre différentes classes sociales, est influent, respecté, mais devient vite décrié, profitant de sa tâche pour s'enrichir sur le dos de ses congénères. Les maîtres boulangers de la ville d'Alençon dans leur mémoire déjà cité du 5 décembre 1787, les critiquent ouvertement. D'après eux, la banalité impose le droit de *mouturage*⁶⁷³, perçu par les meuniers pour les farines reçues au moulin et auquel se rajoute un droit de cinq pour cent payé par le vendeur, [meuniers et vendeurs] « qui s'engraissent ainsi, sans peine et sans travail, de la plus belle portion des farines importées dans leur ressort »⁶⁷⁴.

Les articles des cahiers de doléances remettent en cause toutes ces contraintes. Jean-Claude Martin en souligne l'importance dans la processus de la Révolution française dans l'actuel département de l'Orne⁶⁷⁵. Les typologies de doléances se concentrent sur une quinzaine de points⁶⁷⁶, dont parmi eux la remise en cause du système seigneurial et de la banalité des moulins et des fours. Dans ses propres recherches sur les doléances

671 Le BAROIS des BARRES, 1787, p. 46.

672 Ibid., p. 28.

673 Pour « mouture ».

674 Cela correspond à la perception du *vingtième*, impôt direct touchant l'ensemble de la population (tiers-état, noblesse et clergé) dont le montant correspond à 5 % (1/20) des revenus. Il entre en vigueur le 17 mai 1749 et remplace le *dizième*.

675 MARTIN, 1988, p. 9-18.

676 Dans l'ordre de présentation du répertoire: *L'attachement à la personne du roi, les grands principes, une participation au pouvoir politique, une remise en cause du système seigneurial, des critiques modulées à l'égard du clergé, une valorisation du Tiers-État, promouvoir la réforme du régime fiscal, modifier l'organisation judiciaire, réviser le systèmes de la milice, organiser l'assistance, former les artisans et industriels, faciliter le commerce, encourager l'agriculture, doter le territoire d'un réseau routier adapté.*

dans le bocage du Houlme et de la plaine d'Argentan, il montre que 82 revendications dans 2/3 des cahiers portent sur la lourdeur ressentie des banalités et que les 3/4 des doléances expriment la volonté des communautés de les supprimer. Élisabeth Gautier-Desvaux y fait allusion dans sa recherche sur le Perche en évoquant le fait que les banalités suscitent des développements violents dans cette région⁶⁷⁷.

Qu'en est-il pour l'Alençonnais ? (consulter le tableau récapitulatif en pièces annexes)

Les Cahiers de doléances pour la ville d'Alençon vont dans le sens du rejet de la banalité dans l'article 35 du chapitre « objets relatifs au commerce et à l'agriculture⁶⁷⁸ ». Il est ainsi mentionné : « Que la suppression de toutes les banalités de moulins, fours et autres sera demandée, comme contraire aux droits et à la liberté publique ». Il est noté d'autre part « que les propriétaires, nommés ici *seigneurs-propriétaires*, soient indemnisés, [ceux-ci] ne pouvant d'ailleurs en être préjudiciés, d'après l'inhibition qui sera faite de construire aucuns moulins à blé ». La plupart des communautés rejettent elles aussi la banalité dans le ressort de la châtellenie d'Alençon⁶⁷⁹.

Ce bailliage se compose donc de 42 paroisses rurales auxquelles il faut ajouter la ville d'Alençon et ses faubourgs. Un peu plus de la moitié de celles-ci, soit 24 sur 42, citent un article des cahiers de doléances en lien avec la banalité. Cela représente près de 6 % des doléances, soit 24 sur 401 (hors Alençon), ce qui semble peu. Ces articles remettent en cause la banalité, de façon plus ou moins prononcée, comme l'exprime la phrase lacunaire de Condé-sur-Sarthe et Damigny : « [Les habitants demandent] la suppression des banalités ». D'autres vont un peu plus loin dans la dénonciation de la banalité, comme à Pacé où l'on pense qu'elle est « onéreuse pour les habitants », à Cuissai qui y voit pertes et procès, ou à Lonrai, où elle est perçue comme « charge aggravante pour le Tiers-État ». Mais la charge est parfois lourde, comme ceux de La Ferrière-Bochard ou d'Hauterive qui évoquent le manque de liberté et parlent des

677 MARTIN, 1989. GAUTIER-DESVAUX, 1989, p. 73-98.

678 JOUANNE, 1929, p. 120-121.

679 Le bailliage d'Alençon renfermait jusqu'en 1789, les châtellenies d'Alençon ou vicomté d'Alençon, Essai, Moulins Bons-Moulins, Sainte-Scolasse, la sergenterie d'Alménêches. La châtellenie d'Alençon ne formait qu'une seule sergenterie, divisée en huit branches : 1) Branche d'Alençon, comprenant la ville et les faubourgs ; 2) Branche de la Roche-Mabille, comprenant Ciral, Gandelain, La Lacelle, La Roche-Mabile, Saint-Ellier ; 3) Branche de Fontenai-les-Louvets, comprenant Fontenai-les-Louvets, Livaie, Longuenoë, Roupperoux, Saint-Didier-sous-Écouves ; 4) Branche de Condé-sur-Sarthe, comprenant Condé-sur-Sarthe, Hélop, La Ferrière-Bochard, Mieucxé, Pacé, Saint-Cénéri-le-Gérei, Saint-Germain-du-Corbéis ; 5) Branche de Colombiers, comprenant Cerisé, Colombiers, Damigny, Forges, Radon, Valframbert ; 6) Branche du Perron, comprenant le Bouillon en partie, Bursard en partie, Echufflei en partie, les Feugerêts, Ménil-Erreux, le Perron, Saint-Laurent-de-Brauménil, Vandes en partie ; 7) Branche de Congé, comprenant Congé, Hauterive, Larré, Neuilly-le-Bisson, Semallé, Vingt-Hanaps ; 8) Branche de Saint-Denis-sur-Sarthon, comprenant Cuissai, Le Froust, Lonrai, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Nicolas-des-Bois. Les noms présentés sont ceux des communes actuelles.

banalités, comme « contraire aux droits et à la liberté », « ne permettant pas de jouir des libertés qui tiennent à l'existence, [...], servitude accablante », « servitude injuste, contraire à la liberté ». Radon parle de « tyrannie féodale ».

Le comportement des meuniers est cité dans huit articles (sans compter l'article antérieur relatif aux boulangers d'Alençon concurrents économiques de ceux-ci et qui les égratignent forcément) : « mains souvent indignes de la confiance publique » (La Ferrière-Bochard), « meunier qui profite par les temps les plus désastreux pour s'enrichir » (Longuenoë), décrits comme « manipulateurs » (Radon). Dans les moulins sont aussi dénoncés « les abus qui s'y passent ou l'inexactitude de la mouture » - le huitième prélevé plutôt que le seizième - (Saint-Ellier-les-Bois), « moulin où on n'est pas bien servi » (Fermiers et laboureurs d'Alençon), « Moulins où fait éprouver des torts et des certitudes » (Mieuxcé).

Trois articles plaident pour la liberté du commerce : « Commerce libre et franc de tous droits pour les farines » (Colombiers), et trois autres pour le paiement en argent plutôt qu'en nature « émouturage aux moulins payable en argent plutôt qu'en essence, objet de réclamation du Tiers-État » (Colombiers). Deux remontent des plaintes contre les propriétaires.

Il ressort de cette analyse que les habitants souhaitent globalement la liberté de faire moudre dans le moulin de leur choix, dans le cadre d'une réglementation des moulins et des règles de mouture contrôlés par l'administration, le paiement en argent pour lutter contre la malhonnêteté des meuniers car « moudre ses blés forme un besoin de première nécessité » (Mieuxcé) - (Voir tableau en pièces annexes n° 4 en fin d'ouvrage).

L'accusation est forte, mais, comme le souligne Cyril Belmonte, la banalité présente un avantage, son « incontestable caractère de réciprocité ». Si « les assujettis ont obligation de se soumettre, en contre partie, ils bénéficient d'un service économique garanti ». La nécessité d'entretien par le propriétaire de ce lieu banal, four, moulin ou encore pressoir sur lesquels s'appliquent la banalité, fait dire à ce dernier que « des principes de continuité, de mutabilité et même en un certain sens d'égalité, ce qui incite de nombreux auteurs à penser que les banalités pouvaient être assimilées à de véritables services publics locaux⁶⁸⁰ ». Dans ce cadre, les propriétaires, essentiellement de condition sociale noble, ont dû continuellement investir, au moins pour maintenir en état leur outil de production (réfection de certaines parties de bâtiments ou des mécanismes, achat de meules, etc.).

680 BELMONTE, 2011.

Pour l'Alençonnais, la sous-série II C des archives départementales de l'Orne mentionne encore les propriétaires suivants dans les années 1780 : Parat de Mougeron/Chalandre à Alençon, de Luxembourg à Cerisé, le duc de Montmorrency à Damigny et à Larré, de la Fournerie à Radon et La Ferrière-Bochard, le marquis de Vassé à La Roche-Mabile, le marquis de l'Isle à Saint-Germain-du-Corbéis, Devilliers de Hulloin à Hesloup, etc. Mais il ne semble pas que la modernité ait pu être un moteur d'innovation au XVII^e et XVIII^e siècle, les moulins évoluant peu d'un point de vue technique. Ce manque d'investissement dans l'outil de production et le besoin qu'ont les nobles de trouver de nouvelles ressources financières expliquent-ils la tendance à la vente de ces biens-fonds à la fin du XVIII^e siècle dans cette région ? Il semble que l'on puisse établir un parallèle dans la démarche avec la remise à jour des terriers dans les années 1780, comme nous avons pu le vérifier pour la seigneurie d'Avoise⁶⁸¹ ? Si le marquisat de Lonrai passe entre des mains roturières en 1786 avec tous les moulins qui en font partie, la vente des moulins « à l'unité » commence aussi à s'opérer. Il en est ainsi pour le moulin de Groutel sur la paroisse de Semallé. Une *fiemme* datée du 2 août 1779 est révélatrice à ce propos. Thomas François Charles Morel, seigneur du Grand-Escure vend ce moulin à Jacques Lebrec, ancien meunier moyennant 200 livres de rente annuelle et 3 240 livres de « pot de vin », prix principal de l'achat. La vente comprend les bâtiments, aménagements en eau et terres utiles au moulin : « le moulin bannal de Groustel (...) avec les sujets dépendants d'yceluy moulin ».

Mais elle inclut aussi le droit de banalité avec toutefois l'obligation pour l'acquéreur de continuer à « tenir et relever ledit moulin et dépendances de la seigneurie du Grand-Écure ». Les sujets de la seigneurie ont donc toujours l'obligation de faire moudre leurs céréales à ce moulin banal s'ils en relèvent. Un cas similaire de transfert de droit de banalité vers un roturier a été observé à Joué-du-Bois, paroisse dans la région proche de Carrouges pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le meunier du moulin banal de l'époque, Thomas le Noir « passa de son humble condition de meunier à celle de son seigneur suzerain », après avoir acheté cette propriété, comme l'écrit l'abbé C. Macé en 1888⁶⁸². Une sentence du 14 juillet 1768 de la haute-justice de Joué-du-Bois, appartenant au bailliage de Falaise, clôt une longue procédure judiciaire entre messire Louis Antoine Destours, seigneur et patron de la Chaux et noble dame Charlotte de Montreuil au sujet de la construction d'un moulin banal non

681 La reconstitution des terriers, comme celui d'Avoise sur Radon effectué dans les années 1780/1785, a pour but de réactualiser les changements de propriétés pour remettre en vigueur des droits anciens, ceci dans le but de mieux percevoir les rentes. BIRÉE, 2008, p. 14.

682 MACÉ (abbé), 1893, p. 172-194.

justifié et qui « concurrence » celui de Le Noir. De Montreuil fut obligée de détruire son moulin nouvellement construit car le tribunal jugea « que les droits de banalité pouvaient appartenir à un roturier, lorsque celui-ci possédait les terres et logis auxquels ils étaient attachés », ce qui était le cas, dans le cadre de la réglementation du franc-fief.

Ce processus d'aliénation des moulins s'étend-il par la suite lors de la période révolutionnaire ?

Ceux de Radon, de Saint-Germain-du-Corbéis et d'Alençon ont continué de fonctionner entre 1789 et 1800. Une liste établie en l'an IV ne mentionne pourtant que quinze moulins sur le district d'Alençon (les six moulins d'Alençon et ceux de Damigny, Lonrai, Saint-Denis-sur-Sarthon, La Roche-Mabile, Pacé, Mieucé, Gandelain, Semallé, Valframbert⁶⁸³). Cela semble pour le moins assez réducteur sur l'ensemble de la période. Certains ont-ils fait partie des ventes en tant que biens nationaux ? Un autre document de l'an IV liste les biens nationaux qui sont à vendre : les trois moulins de l'ancien domaine apanagé y figurent⁶⁸⁴. Mais ils ne semblent pas sortir du domaine puisqu'en mai 1808, ils sont affermés par adjudication en tant qu'« objets appartenant à la nation », comme le montre une affiche imprimée par les soins de M. Renault, receveur des domaines à Alençon⁶⁸⁵. La recherche dans le notariat d'Alençon a démontré que plusieurs autres moulins avaient aussi été vendus comme biens nationaux : à Pacé, les deux moulins de Pacé et de Chahains, à Valframbert le moulin de Peinel, tous en nivose en l'an III⁶⁸⁶. Les anciens moulins banaux de Radon ont eux été vendus en tant que biens de seconde origine, biens confisqués aux émigrés. Ils échoient à un roturier, le sieur Coispel (avant de retourner dans des mains aristocratiques plus tard en 1838). Il ne semble pas qu'il y ait d'autres cas identiques de vente de biens confisqués à des émigrés dans le territoire alençonnais.

683 Moulins cités dans l'ordre du document. Arch. dép. Orne, L 684, vendémiaire an IV (septembre/octobre 1795).

684 Arch. dép. Orne, 1 Q 582, État des domaines nationaux à vendre dans l'arrondissement d'Alençon, 16 messidor an IV (22 juin 1796).

685 Arch. dép. Orne, 1 Q 658, 14 avril 1808.

686 Arch. dép. Orne, II C 142, Vente des biens nationaux, 21 décembre 1794 au 14 janvier 1795.

Chapitre XX

Aménager ou vendre les moulins au XIX^e siècle avant qu'ils ne disparaissent

Que deviennent tous les moulins de l'Alençonnais vers 1800 ? Le cas des moulins de Radon, du Grand Moulin de Sarthe à Alençon, Condé-sur-Sarthe et de Saint-Germain-du-Corbéis ont déjà été évoqués. Deux possibilités existent : l'outil de production reste aux mains des mêmes propriétaires ou de leurs ayants droits (Alençon, Condé-sur-Sarthe et Saint-Germain-du-Corbéis, par exemple), ou bien il est aliéné. Nous allons suivre la trajectoire d'autres sites révélateurs de l'évolution en terme de propriété.

Le moulin de Groutel à Semallé : ce moulin a appartenu du XVI^e au XVII^e siècle à la famille Morel d'Escures localement implantée au château de Semallé. En 1779, Jacques Lebrec, ancien meunier, s'en porte donc acquéreur puis cette propriété échoit à son fils François Lebrec, meunier. Cette propriété est vendue à M. Bourguine en 1816 puis au comte de Semallé, Marie Louis de Semallé en 1841 avant d'appartenir en 1913 à M. Gicquel des Touches, comte de Semallé, qui possède cette propriété jusqu'à sa vente en 1980 à M. et Mme Breteau. L'acte de vente de 1913 mentionne que ce moulin n'est plus en activité et qu'il se compose d'un corps de bâtiment [l'ancien moulin] avec cuisine, chambre à feu, pièce à usage de débarras, cave et greniers, fournil séparé, grand bâtiment comprenant écuries, grange et soue à porcs, cour, jardin, canal de décharge, deux prés.

Le moulin des Châtelets à Alençon⁶⁸⁷ : avant 1789, il appartient au Domaine. Celui-ci le vend au sieur Lesage le 14 prairial An II (1793). Il est racheté le 7 prairial an XIII (1804) par le dénommé Crochard, et ce moulin est de nouveau en vente en janvier 1808 comme l'indique le *Journal du département de l'Orne*⁶⁸⁸. Le 20 juin 1809

687 Dossier historique réalisé par M. Jean Mourot, descendant de Narcisse Bourges.

688 *Journal du département de l'Orne*, n°88, Dimanche 24 janvier 1808, p. 167-168.

c'est le sieur Guibé qui en devient propriétaire, mais ce dernier n'est plus noté sur le cadastre napoléonien qui mentionne Joseph Vaugon, boulanger à Alençon en 1811 (qui possède aussi le moulin de Lancrel tout proche). C'est plus tard en 1827 que le dénommé Narcisse Bourges, meunier de Radon, déjà rencontré dans l'étude de ce territoire, l'acquiert⁶⁸⁹. Pendant plusieurs générations, cette propriété va rester dans la même famille, Narcisse Emmanuel Bourges fils du précédent, puis Léon Bourges (1854-1918), dernier meunier du moulin dont l'activité stoppe à la mort de celui-ci. Il s'agit d'un « petit moulin » qui reste configuré à l'ancienne avec meules et disposé sur deux étages, comme on le note dans la description de l'acte de vente de 1827 : bâtiments, terres et accessoires qui l'environnent, consistant dans le moulin proprement dit, alimenté par la rivière la Briante, retenue d'eau avec déversoir, ancienne maison manable avec four et cheminée, fenil sur celle-ci, écurie avec mangeoires et rateliers, grenier dessus, étable avec une crèche, grenier sur la dite étable, deux celliers sans plancher, toit à porcs, petit jardin de l'écluse, etc.

Le moulin de Guéramé à Alençon : son histoire est liée à celle du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, déjà évoquée. Après la Révolution madame de Venduvre (descendante des de l'Isle de Saint-Germain-du-Corbéis) en est la propriétaire et le cède vers 1805 à François Roussel meunier, inscrit en 1811 sur la matrice du cadastre napoléonien. En 1840 Jean Roussel succède à son père. En 1844, il appartient à Jacques Revert, tisserand du Bas-de-Monsort à Alençon et reste dans la même famille jusqu'en 1911. Ce moulin est transformé en scierie puis en usine de semelles de bois de 1919 à 1948.

Le moulin de La Lacelle : peu de choses nous sont parvenues. Le cadastre napoléonien indique que le propriétaire est René Godfroy, meunier (probablement de famille avec Adrien Godfroy meunier du moulin de Buhuru à Gandelain). Vers 1810, lors de l'établissement du cadastre, ce dernier est propriétaire de six articles : deux jardins, le moulin, un autre bâtiment et une cour, un pré et l'étang. Il s'agit d'une petite ascension sociale pour cet individu qui possède à cette époque son outil de travail. Malheureusement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ce site, comme tant d'autres, arrêtera son activité.

La recherche systématique des propriétaires des 38 moulins concernés dans la zone permet de distinguer plusieurs catégories, de l'État jusqu'aux commerçants (tableau 44) :

689 Archives privées, Acte de vente de la propriété à Narcisse Bourges, le 8 mars 1827.

Tableau 44. Types des propriétaires des moulins de l'Alençonnais notés sur le cadastre napoléonien dans les années 1808/1820.

Cadastre napoléonien 1808/1812	Propriétaires urbains	Meuniers	Propriétaires ruraux	Ancienne noblesse Aristocratie	Agriculteurs	État	Boulangers	Marchands
38 moulins	10	7	7	5	3	3	2	1

Quel constat : l'ancienne noblesse n'a plus qu'une portion congrue des propriétés avec seulement cinq possessions (soit 13 %). Cette catégorie sociale est autant campagnarde (marquise de Feugerêts, Ruel de Forges à Colombiers) qu'urbaine, résidant à Alençon (De Bouaille, Château-Thierry). Les institutions religieuses ont disparu du paysage.

De nouvelles catégories de propriétaires sont apparues :

- celles issues du monde de la bourgeoisie urbaine, soit de Paris pour 3 d'entre eux, soit d'Alençon pour les 7 autres, ce qui représente plus du quart des possessions (26 %). Ces personnages appartiennent à cette moyenne ou haute bourgeoisie, issue du monde de l'entreprise, et qui s'impliquent dans l'industrie. Le représentant le plus illustre de ces *notables-bourgeois* est probablement Thomas Mercier déjà évoqué pour Lonrai. Selon Sandrine Boutrit, il fait partie des grands notables d'Alençon au XIX^e siècle⁶⁹⁰. En 1820, la valeur de ses biens immobiliers représente un montant de 36 350 francs,
- une petite classe moyenne rurale composée de propriétaires divers, qui émerge avec 7 moulins (soit 18 %),
- les meuniers qui se saisissent de leur outil de production avec 7 moulins, surtout en milieu rural, soit 18 %,
- un boulanger qui possède deux moulins à Alençon,
- quelques agriculteurs.

Globalement, on peut remarquer qu'il n'existe pas de correspondance directe entre l'importance du moulin en terme de production, son emplacement et le type de propriétaire. La période révolutionnaire et celle de l'Empire ont bien rebattu les cartes. Ainsi, l'agriculteur Roussel de Valframbert (propriétaire foncier rural d'une certaine envergure) possède-t-il le gros moulin de Saint-Germain-du-Corbéis et à l'inverse la veuve Fromont de Bouaille d'Alençon, le petit moulin de Pacé. Si François Préal, meunier de Lonrai est le propriétaire du beau moulin de Damigny, Godefroy de La Lacelle, lui aussi meunier, est celui du petit moulin de La Lacelle, alors que Damoiseau, propriétaire résidant à Ravigny (Mayenne actuelle), celui imposant du

690 BOUTRIT, 1994, p. 13-15.

Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon. Nous assistons à un brassage social concernant la propriété de ces biens-fonds qui par aliénation passent à des individus de classes sociales différentes.

Que deviennent ces moulins au XIX^e siècle ?

Alors que ces moulins étaient restés des siècles dans les mêmes mains, on note un mouvement important de transactions immobilières, voire une certaine frénésie dans la première moitié du XIX^e siècle⁶⁹¹. Beaucoup de ces propriétés sont vendues avec augmentation de la valeur vénale au fur et à mesure des transactions. Pour la ville d'Alençon, cela concerne cinq des sept moulins, le moulin d'Ozé, le Petit Moulin de Sarthe, le moulin de Guéramé, le moulin de Lancrel et le moulin des Châtelets (tableau 45) :

Tableau 45. Mutations de propriétés concernant les moulins entre 1821 et 1841 à Alençon.

Moulin d'Ozé	1821 1832 - 1836 - 1838 - 1841	18 000 F Jacques Mercier pour devenir une filature – 75 000 F
Petit Moulin de Sarthe	1841	Ville d'Alençon pour démolition
Moulin de Guéramé	1838	25 200 F
Moulin de Lancrel	1825 1838	18 300 F 42 500 F
Moulin des Châtelets	1827	Prix de transaction non connu

Le même phénomène se retrouve sur le territoire formé par les deux cantons d'Alençon. Un relevé des propriétaires du cadastre napoléonien tout au long du XIX^e siècle pour les moulins des communes concernées fournit les éléments suivants (tableau 46) :

Tableau 46. Mutations de propriétés concernant les moulins entre 1789 et 1920 dans l'Alençonnais.

	Nombre de moulins	État	Nobles	Aristocrates	Notables Bourgeois	Petits Propriétaires ruraux	Agriculteurs	Meuniers	Boulangers	Autres
1789	38		32 84 %		5 13 %			1 3 %		
1811	38	3 8%		5 13 %	10 26 %	7 18 %	3 8 %	7 19 %	2 5%	1 3 %
1890	20				3 15 %		1 5 %	12 60 %	4 20 %	
1920	7						1 14 %	5 72 %	1 14 %	

691 Annonces repérées dans le *Journal d'Alençon*.

On observe un double processus : le premier est la diminution continue et importante du nombre des moulins au cours du XIX^e siècle, avec seulement 7 encore actifs en 1910, soit 17,5 % de ceux existant un siècle auparavant. L'autre processus est la perte de valeur de ces moulins comme le montrent les matrices cadastrales relatives à l'évolution du bâti à Alençon⁶⁹². Si l'on observe la construction du moulin de Sarthe en 1841, elle fait cependant suite à la destruction des deux anciens moulins l'y précédant, le Grand et le Petit moulin ; en 1852, il est mentionné la réduction du moulin de Guéramé passant de 800 francs de revenus à 512 francs ; en 1864, celle du Moulin du Guichet de 2 200 francs à 1 300 francs ; en 1886 la transformation de celui-ci en maison d'habitation. À Colombiers, les trois moulins à grains subissent le même sort funeste à la fin du XIX^e siècle : Launay en 1893, ceux des Prés et de Courmoulin en 1883, de même que le moulin à tan⁶⁹³. Il est vrai que ces moulins étaient peu évalués par rapport aux Alençonnais : 150, 134 et 120 francs pour les moulins à grains et 67 francs pour celui à tan. Cette évolution explique probablement le désintérêt progressif des classes socialement aisées pour ce genre de biens-fonds.

Dans un premier temps, les « gros moulins » passent dans la propriété de notables alençonnais à l'instar du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis acquis par Druet des Vaux en 1842, celui de Sarthe resté au domaine mais acquis en 1819 par Parat de Chalandre et madame Lelièvre de Villette, héritiers de mademoiselle Guille-des-Buttes, engagiste en 1712⁶⁹⁴, passé par héritage au comte de Jumilhac, ou encore celui de Condé-sur-Sarthe dont le propriétaire est Joseph Rattier, bourgeois demeurant à Paris dans les années 1830.

Dans un second temps, alors que les petites infrastructures disparaissent, ces plus gros sites sont achetés par des boulangers ou des meuniers : c'est le cas pour le moulin de Sarthe à Alençon, que Jumilhac vend en 1859 à un boulanger de Fresnaye-sur-Sarthe, Pierre-René Laloue. Pour ceux de Condé et Saint-Germain-du-Corbéis, c'est le même dénouement avec un achat par des meuniers. Ce processus se confirme pour les moulins qui restent à la fin du XIX^e siècle, puisque sur 20 fonctionnant encore, 12 appartiennent à des meuniers, 4 à des boulangers, un à des agriculteurs, et seulement 3 à des membres de la bourgeoisie. On remarque une volonté de suivre le progrès comme pour le moulin des Vallées à Lonrai, « reconstruit à neuf » en 1836 ou quelques autres restaurés, comme ceux de Condé-sur-Sarthe et Lancrel à Alençon dans les années 1840, de Gallet en 1853 présentant « un petit moulin neuf » ou du Rocher à

692 Arch. dép. Orne, 3 P 3/001/6, Augmentations et diminutions de propriétés bâties, commune d'Alençon, 1825-1914.

693 Arch. dép. Orne, 3 P 2 et 3 P 3/111, Colombiers, cadastre napoléonien.

694 Voir l'étude présentée sur le Grand Moulin de Sarthe à Alençon (chapitre 7).

Radon dans les années 1860. Mais beaucoup ont sombré dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les annonces de ventes se multiplient alors dans la presse locale et pour certains c'est la vente de la dernière chance, comme pour celui de la Blardière à La Ferrière-Bochard en 1863 qui propose « une situation très avantageuse ».

À la fin du siècle, les quelques moulins restants se transforment en minoteries par une volonté d'investissement accrue des propriétaires qui, en l'occurrence, sont le plus souvent des meuniers/minotiers. Les exemples des sites de Condé-sur-Sarthe, des moulins de Sarthe et de Lancrel à Alençon, de Saint-Denis-sur-Sarthon puis plus tard de Saint-Germain-du-Corbéis en sont l'illustration. La sélection technique, financière et sociale a fait son œuvre.

Section 3 - partie 3

Les moulins de l'Alençonnais dans de nouveaux réseaux économiques lors de la guerre de 1914-1918⁶⁹⁵

Chapitre XXI

Les moulins de l'Alençonnais dans l'histoire ornaise en 1914-1918

La Première Guerre mondiale marque l'histoire par l'ampleur de ses combats, le nombre d'hommes mobilisés, blessés ou tués, la quantité des destructions sur plusieurs champs de bataille, notamment l'est et le nord de la France et l'impact sur les sociétés civiles plongées dans des économies de guerre.

Les moulins semblent loin de cette réalité. Pourtant ils participent en première ligne à l'effort de guerre dès le début du conflit et jusqu'à la fin de celui-ci dans le cadre d'une politique volontariste du ravitaillement, destinée à éviter les crises de subsistance. Ce contexte de crise alimentaire engendre une nouvelle administration entièrement vouée à la gestion des subsistances, aussi bien à l'échelle locale que nationale et ayant la mainmise sur l'ensemble des acteurs du milieu (producteurs, vendeurs, meuniers, distributeurs et consommateurs). Les meuniers et leurs moulins ou minoteries se trouvent donc être les intermédiaires entre les producteurs (locaux ou non) et les consommateurs (civils ou militaires).

Ce conflit n'est pas sans conséquence sur l'évolution ultérieure de la meunerie en France et plus particulièrement dans l'Orne.

⁶⁹⁵ La première partie de cette recherche a été rédigée avec la contribution d'Alain-Gilles Chaussat. Un recueil de tous les textes législatifs relatifs à cette question émanant de la Préfecture de Seine-et-Oise, le *Guide du meunier, 1918* a pu être consulté en ligne : <http://www.corpusetampois.com/che-20-1918guidedumeunier.html>

Les moulins et la politique du ravitaillement en France avant le conflit

La Première Guerre mondiale plonge la France dans un nouvel épisode de crise économique puis de subsistance. Certes, il faut nourrir les millions de soldats sur le front, mais également tous ceux qui sont restés à l'arrière. La production agricole marche au ralenti, car tous ces hommes dans les tranchées sont autant de bras en moins dans les sillons. Sans compter les territoires perdus ou qui ne peuvent plus produire au nord-est de l'hexagone.

Le 8 septembre 1914 est créé le « Service du ravitaillement civil » qui a pour but de « concourir au ravitaillement de la population civile en facilitant l'importation et la répartition des denrées essentielles à son alimentation⁶⁹⁶ ». Il est sous la tutelle du ministère du Commerce avec deux parties : d'un côté les grains, farines et fourrages et l'autre le reste des denrées. Cette idée de ravitaillement n'est pas nouvelle et sa gestion se met en place après la Guerre de 1870-1871, comme nous le verrons plus loin.

Dans un premier temps, le gouvernement ne veut pas trop s'immiscer dans le libre échange du commerce. Il ne veut pas se substituer au marché, mais simplement, par des directives, encadrer le taux de blutage, limiter l'utilisation des céréales à la panification, le mélange de céréales ou assimilés comme le sarrasin pour faire du pain, vérifier que les quantités de farine livrées aux boulangeries correspondent bien aux besoins alimentaires de la population et interdire le pain de luxe ou de fantaisie. Dans un même effort, les restaurants et hôtels se doivent d'éviter le gaspillage.

Néanmoins, la circulation des grains et les importations ne sont pas touchées de même que la consommation. Il n'est pas imposé de contrôle sur les moulins, les minoteries ou boulangeries. Il faut attendre le 16 octobre 1915 pour qu'on émette l'idée de réquisition des céréales pour la population civile.

L'article 3 de la loi du 29 juillet 1916 autorise les préfets « à réquisitionner directement le blé, la farine ou le son, le seigle, l'orge ou l'avoine, qu'ils soient détenus par le producteur ou déposés dans un magasin, un entrepôt ou une gare ou qu'ils soient en cours de transport par voie ferrée ou fluviale ».

À partir de 1917, les difficultés s'accroissent : mauvaises récoltes, hausses des prix, difficultés pour les importations, transports maritimes contrariés par les sous-marins allemands. Le déficit pour l'année à venir (1918) étant évalué à 13 millions de quintaux en comptant le contingent d'importation⁶⁹⁷, il devient plus que nécessaire de

696 « Décret pour la création du service de ravitaillement civil », *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 9 septembre 1914, p. 7874.

697 PINOT Pierre, 1925, p. 40.

prendre des directives de rationnement. Le ravitaillement devient une question de plus en plus importante. Pour gérer efficacement ces nouvelles dispositions, il est érigé au rang de ministère le 20 mars 1917. Un mois plus tard, le 16 novembre 1917, il fusionne avec l'agriculture et devient le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, jusqu'au 20 juillet 1919.

Le 31 juillet 1917, le gouvernement décrète que « l'achat et la répartition de la production totale des céréales sont placés sous le contrôle de l'État⁶⁹⁸ ». Par ailleurs, un système de rationnement est mis en place. Chaque chef de famille doit déclarer les quantités de pain qui lui sont nécessaires pour son foyer, dans la limite des proportions instituées pour chaque catégorie de citoyen :

- 300 grammes par jour pour les enfants de 1 à 6 ans,
- 500 grammes par jour pour les personnes âgées de plus de 6 ans,
- une ration supplémentaire de 200 grammes pour les personnes qui les déclarent comme indispensables à leur alimentation,
- une ration de 400 grammes supplémentaires pour les consommateurs exerçant une profession active⁶⁹⁹.

Un carnet est donc distribué aux consommateurs et ils doivent présenter une feuille chaque fois qu'ils vont demander du pain au boulanger. Celui-ci doit garder ces feuilles et les donner au Bureau permanent pour obtenir la farine nécessaire à la fabrication de son pain. Cela permet à l'administration de connaître réellement les besoins de la population et d'empêcher certains citoyens d'acheter plus de pain que nécessaire pour un minimum vital. Cette mesure préfigure le système de rationnement avec carte qui sera instauré à partir de 1918.

Pour mettre en œuvre ce nouveau décret, le ministère du Ravitaillement Général se voit doté d'un Office central des céréales et d'un Comité central de la meunerie et de la boulangerie. L'Office est chargé de contrôler l'achat, la répartition et le transport des céréales sur l'ensemble du territoire tant pour la consommation militaire que civile. En cas de déficit d'un département, il peut solliciter d'autres départements excédentaires pour réquisitionner des grains et les envoyer dans ceux qui souffrent de cette insuffisance. Le Comité, lui, doit collaborer à l'approvisionnement des meuneries et des boulangeries et participe au contrôle de la mouture des céréales panifiables. Pour suppléer localement ces deux institutions centrales, chaque département se voit doté d'un Office départemental des Céréales avec un Bureau permanent pour faire l'interface entre les administrés et les dirigeants de ces institutions dans lesquelles on

698 *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, Paris, Journal officiel, 2 août 1917.

699 PINOT Pierre, 1925, p. 40.

retrouve le préfet, un ou plusieurs négociants en grains, un meunier, des membres du conseil général, un officier du service de l'intendance, un médecin hygiéniste, un boulanger et un représentant d'une société coopérative⁷⁰⁰. Selon l'article 2 du chapitre 1 du décret du 31 juillet 1917, les offices départementaux et leurs bureaux permanents : « surveillent l'exécution des opérations d'achat de céréales, assurent l'approvisionnement des meuneries et des boulangeries, surveillent la mouture des céréales panifiables et les livraisons de farine ainsi que la fabrication de la vente du pain, proposent au préfet les prix à fixer pour la taxation de la farine et du pain et évaluer d'une manière générale les difficultés relatives à la réglementation de la consommation du pain⁷⁰¹».

Enfin, le dernier maillon de la chaîne est joué par les municipalités avec leurs maires qui ont un rôle important dans le relais de ces nouvelles institutions. Une fois que l'Office départemental a attribué un contingent de farine à une commune, le maire doit le récupérer auprès du meunier, puis organiser la distribution avec des points de vente qui sont le plus souvent les boulangeries, les épiceries, les graineteries ou les galleteries en Bretagne⁷⁰². L'encadrement de l'achat des grains et farines ne suffit pas, c'est pourquoi le gouvernement décide de mettre en place un véritable monopole d'État.

L'article 20 du décret du 30 novembre 1917 stipule : « À dater du 1^{er} janvier 1918, sont réquisitionnées pour le compte de l'État, qu'elles soient détenues par un producteur, par un commerçant ou par tout autre détenteur, toutes les céréales en grains ou en gerbes ci-après énumérées : blé froment, seigle, méteil, orge, (y compris escourgeon et paumelle), maïs, sarrasin, sorgho et avoine⁷⁰³». Bien entendu, l'État ne va pas acheter ces grains au prix du marché et les prix sont fixés par l'État, comme ainsi en décembre 1917 (tableau 47) :

Tableau 47. Prix maximum payé par l'État pour 100 kg de grains, 5 décembre 1917.

Denrées	Froment	Orge	Maïs	Seigle	Sarrasin	Méteil	Sorgo	Fèves Faverolles	Avoine
Prix en francs	50	42	42	42	42	45	35	45	42

Ne sont pas concernés les grains nécessaires pour les semences, ceux consommés à titre personnel par l'exploitant et les grains autres que le froment utilisés pour nourrir les animaux de la ferme. Le monde des subsistances dans son ensemble est mis au service de l'État (agriculture, commerce, transformation et distribution). Il s'agit d'une

700 CHATRIOT, 2013.

701 *Journal officiel de la République française. Lois et décrets.*

702 Arch. Dép. Orne, M 2516, Arrêté dans le département de l'Ille-et-Vilaine à propos de la vente de farine de sarrasin contre des tickets de pain, 9 novembre 1918.

703 *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 5 décembre 1917, Article 23.

collaboration entre les services de l'État et les professionnels du milieu. Les meuniers ont donc interdiction de moulin d'autres grains que ceux envoyés par le Bureau permanent. Selon l'article 22, les producteurs peuvent livrer aussi bien à la commission de réception, qu'aux meuniers ou à des commerçants et courtiers en grains patentés. Mais ils agissent pour le compte de l'État et sont tenus de déclarer toutes les quantités au bureau permanent. C'est d'ailleurs lui, par l'intermédiaire de son régisseur comptable, qui doit les payer. Enfin, pour limiter les fraudes des contrôles réguliers sont instaurés, les transports sur route ne peuvent avoir lieu sans un permis de circulation délivré par les maires. Le 20 juillet 1919, ces dispositions cessent.

Les meuniers et moulins de l'Orne dans l'économie de guerre

La situation antérieure au conflit

La situation des moulins de l'Orne a déjà été évoquée pour une période antérieure⁷⁰⁴. Pour rappel, en 1809, 750 moulins à grains étaient recensés, surtout hydrauliques (23 à vent seulement). En un siècle, près de $\frac{3}{4}$ de ceux-ci disparaissent au profit de plus gros sites de production, les minoteries qui ont su se transformer d'un point de vue technique. Souvent elles délaissent les meules pour les cylindres et l'énergie hydraulique pour l'énergie thermique (machine à vapeur) ou encore le moteur à explosion (à gaz pauvre). La taille de leurs bâtiments et les surfaces de production au sol se trouvent augmentées. Le rapport du préfet Desmars de 1919 mentionne, pour 1914, 130 moulins à eau et 30 minoteries soit 160 sites⁷⁰⁵. Les minoteries sont plus imposantes et bénéficient des avancées technologiques les plus récentes, comme le montre l'entête de courrier de la minoterie Touche/Denis à Bretoncelles où l'on aperçoit un grand bâtiment de production sur quatre niveaux avec la haute cheminée (illustration 63).

Illustration 63. Minoterie Touche-Denis à Bretoncelles, entête de courriers, 1914-1918.

Source : Arch. dép. Orne, M 2517.



704 BIRÉE et CHAUSSAT, 2013, p. 195-210.

705 DESMARS, 1919.

Quant aux petits moulins hydrauliques à meules, ils gardent leur silhouette légendaire. Entre les « gros » et les « petits », la production se trouve modifiée, surtout au niveau du rendement. Ainsi dans une statistique juste antérieure au conflit, datant des années 1900-1910, le nombre de quintaux de blé « pouvant passer en 24 heures » est de 46,3 quintaux en moyenne dans les minoteries à cylindres, contre 12 dans les « petits moulins »⁷⁰⁶. L'état de fait existant en 1914 permettait de classer les moulins-minoteries en trois catégories : ceux travaillant pour le commerce, ceux travaillant à façon, ceux mêlant les deux. Mais la troisième catégorie est interdite au cours du conflit et les meuniers travaillant à façon n'ont rapidement plus le droit de livrer des farines en boulangerie.

La question du ravitaillement est une des préoccupations des autorités nationales dès la fin de la Guerre de 1870 et la réorganisation militaire⁷⁰⁷. Le plan départemental de ravitaillement produit des données statistiques concernant les moulins, types, et production dès 1892⁷⁰⁸.

Dans un courrier du 1^{er} septembre 1902, le ministre de la Guerre remercie le préfet du département de l'Orne pour les bons résultats statistiques concernant les récoltes et la production agricole de 1900-1901⁷⁰⁹. Le Comité de Ravitaillement est félicité pour « son zèle patriotique et la grande compétence de ses membres » et cela est révélateur de toute une volonté de la recherche d'efficacité pour le ravitaillement dès cette époque. Mais les minoteries, moulins et batteuses inscrits à *l'état I bis* sont décrits comme « étant toujours les mêmes depuis plusieurs années, et que cette constance appelle l'attention du comité ». Cela est-il révélateur du manque d'investissement de certains meuniers sur cette question ?

Un autre courrier un peu antérieur, puisqu'il est daté du 15 décembre 1897, envoyé par le préfet de l'Orne au chef des Ponts et Chaussées de l'Orne nous fournit les résultats « approximatifs » (comme cela est inscrit) des récoltes pour l'année en cours :

- froment : 630 000 quintaux,
- méteil : 103 000 quintaux,
- seigle : 86 870 quintaux
- orge : 278 250 quintaux,
- avoine : 510 quintaux⁷¹⁰, soit un total de 1 098 630 quintaux tous types de céréales confondus.

706 Entre guillemets, termes propres à l'enquête. Arch. dép. Orne, M 1460, enquête sur les moulins, période 1900-1910.

707 BIRÉE et GALLAIS, 2008, p. 14-16.

708 Arch. dép. Orne, M 1460, Enquêtes statistiques concernant les moulins de l'Orne, 1892.

709 Ibid., Courrier du 1^{er} septembre 1902.

710 Ibid., Courrier du 15 octobre 1897. Dès le début du conflit de 1914-1918, il est interdit de donner de l'avoine aux animaux autres que les chevaux.

Ces données sont à rapprocher de l'enquête déjà citée de 1900-1910 qui fournit un total d'écrasement dans les moulins ornaïens de 1 040 250 quintaux tous types de céréales confondus. On peut donc affirmer qu'avant la guerre de 1914-1918, l'Orne est potentiellement capable de fournir son million de quintaux sous forme de céréales ou de farine à la nation, sans compter d'autres cultures non prises en compte dans ces statistiques, comme le sarrasin par exemple. Un autre courrier, du 1^{er} juin 1897, nous apprend que sur toute cette récolte, 7 000 quintaux de farine seront à fournir par le département pour le ravitaillement du camp retranché de Paris dans le cadre des ravitaillements pour l'armée⁷¹¹.

Autre point primordial pour la suite des opérations, le maillage du chemin de fer dans le département. Cela est sous-jacent dans une autre enquête sur les moulins datant de 1888 et renseignée par les Ponts et Chaussées de l'Orne qui fait mention de la gare de proximité des sites de productions meuniers, et ce, dès 1880. Ainsi pour tout le bassin alençonnais sont citées, celles d'Alençon, Saint-Denis-sur-Sarthon, Macé, La Lacelle, Neuilly-le-Bisson ; pour le bassin flérien, celles de Flers, Saint-Bomer-Champsecret, Messei, Berjou-Cahan, etc⁷¹².

C'est un élément capital pour l'approvisionnement en céréales et autres produits et l'expédition des farines obtenues après mouture dans les moulins dans le conflit de 1914-1918. Ce problème est déjà soulevé par Russo, à l'époque seulement minotier à Flers⁷¹³ qui alerte dès le début de septembre 1914 le préfet de l'Orne dans un courrier en lui indiquant qu'« il a en souffrance dans les gares de Laval et de Rennes plusieurs wagons de blé qui lui sont absolument nécessaires pour assurer le ravitaillement de la population civile ». Le préfet lui répond qu'il en avise au plus vite M. Longeau, ingénieur des chemins de fer de l'État pour trouver une solution rapidement⁷¹⁴.

711 Ibid., courrier du 1^{er} juin 1897.

712 Ibid., statistiques de 1888.

713 Pierre Russo n'est pas encore Contrôleur d'arrondissement de Flers. En 1898, il a acheté la minoterie que MM. Bellanger et Duchatellier avaient fondée en 1884. Il accomplira la tâche de Contrôleur d'arrondissement avec un zèle particulier si l'on prend en compte le nombre et la pertinence des courriers, tous tapés à la machine à l'encre bleu ciel, envoyés dans les années 1916 à 1919. Cet homme y dénote une efficacité remarquable et un caractère affirmé. Il refuse même de percevoir l'indemnité à laquelle il a droit en octobre 1918 en précisant que « le contrôle qu'il fait ne vaut pas cette somme et qu'il serait plus utile que cette indemnité soit dépensée en essence par le Bureau permanent ». Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 9 octobre 1918.

714 Arch. dép. Orne, M 1872, courrier du 4 septembre 1914. Le préfet ajoute dans son courrier qu'il a personnellement constaté que la farine manque à Flers, qu'il y a urgence à en procurer non seulement aux boulangers de la localité qui ont à fournir du pain à la population civile, mais aussi aux nombreux blessés en traitement à Flers et au nombre considérable d'étrangers évacués sur cette ville. M. Russo dans un courrier précédent du 3 août, donc au tout début du conflit, avait déjà prévenu le préfet qu'il attendait du Havre des blés, depuis réquisitionnés par l'armée et donc qu'il ne peut plus tenir ses engagements en ce qui concerne les fournitures à faire à l'autorité militaire.

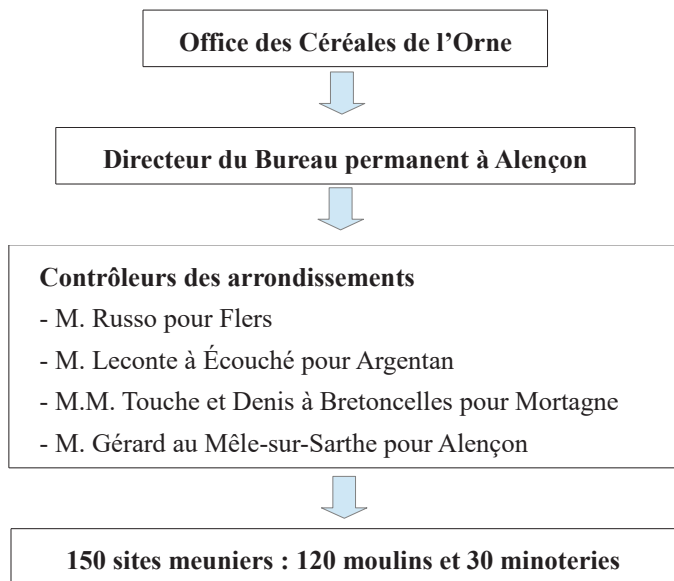
Ce mode de transport permet d'acheminer les céréales qui viennent de l'étranger et qui transitent par les ports du Havre et de Cherbourg⁷¹⁵. Les moulins-minoteries des contrôleurs d'arrondissements seront d'ailleurs tous situés à proximité d'une voie de chemin de fer : Russo à Flers et Leconte à Écouché (ligne Paris-Granville), Touche-et-Denis à Bretoncelles (ligne Paris-Rennes), Gérard au Mêle-sur-Sarthe (ligne Alençon-Condé-sur-Huisne).

L'état de guerre, 1914-1918

L'organisation de la meunerie et sa législation au fil des années

Le fonctionnement des moulins et minoteries est lié au ravitaillement général, planifié depuis quelques décennies et amplifié pendant les deux premières années de la guerre. C'est ainsi que chaque département se voit doté d'un Office départemental des Céréales avec un Bureau permanent et des relais sur le terrain, organisé ainsi (tableau 48) :

Tableau 48. Organisation du Bureau permanent des Céréales dans l'Orne en 1917/1919.



Peu à peu se mettent en place des structures départementales d'encadrement de la meunerie et les choses évoluent, surtout à partir de 1915. Un courrier du sous-secrétaire d'État du Ravitaillement au préfet de l'Orne datant de mai 1918 en restitue tout l'historique de la législation au niveau national⁷¹⁶.

715 Arch. dép. Orne, M 2524, Répartition des céréales pendant l'année 1918, Bureau permanent de l'Orne, 1918.

716 Arch. dép. Orne, M 2517, Courrier du 24 mai 1918.

- Le permis de mouture :

Il est donné par le Bureau permanent et il est précisé dans l'article 46 du décret du 30 novembre 1917 « que les meuniers ne pourront effectuer de mouture que contre remise du permis de mouture ». Le prix de la mouture dans le moulin à façon est supprimé en nature et remplacé en espèce de 3,50 francs par quintal de céréales écrasées dans le moulin.

- La fabrication de la farine :

L'article 35 du décret du 30 novembre 1915 précise que les moulins travaillant, soit pour le commerce, soit à façon, ne doivent laisser sortir de leur moulin que trois produits seulement : 1) la farine entière 2) le son fin et gros 3) les déchets de nettoyage. Les recoupes, remoulages et retraits doivent être incorporés à la farine. En conséquence, la farine entière comprend tous les éléments des céréales mise en mouture, sauf le son et les impuretés de nettoyage. Le taux d'extraction est de 80 % pour le blé pesant 77 kilogrammes à l'hectolitre et ne contenant pas plus de 2 % de corps étrangers⁷¹⁷, et les meuniers sont poussés à « ouvrir résolument leurs extractions pour éviter qu'aucune parcelle de farine, de graux, de remoulage ou de recoupe ne soit rejetée dans le son ». Au passage, on demande aux meuniers « d'absolument rompre avec leurs vieilles habitudes, de s'inspirer de principes nouveaux et de faire preuve d'initiative personnelle pour améliorer sans cesse sa fabrication pour arriver à tirer sans cesse le meilleur profit des céréales qui leur sont confiées ». Une remise en cause ?

- Les mouvements de produits :

Ils sont consignés dans les registres d'entrées et de sorties et les situations hebdomadaires. Le premier décret les concernant date du 27 juin 1916 à l'article 3 qui précise l'obligation pour tous les meuniers, même ceux travaillant à façon à tenir un registre, mis régulièrement à jour et clos tous les samedis soirs, sur lequel figureront :

- les entrées des céréales accompagnées de tous les détails indicatifs sur la provenance de la marchandise (nom du livreur, prix payé, quantité reçue, types de céréales),

717 Il est précisé ici le taux de blutage pour le blé. Qu'en est-il pour les autres céréales ? Le décret du 22 juillet 1918 fournit les taux d'extraction suivants : 75 % pour le méteil, 70 % pour le seigle, 65 % pour l'orge, 67 % pour le sarrasin, etc. Le taux de blutage est étroitement lié au type d'une farine, c'est-à-dire à la quantité de substances minérales qu'elle contient. Plus on pousse l'extraction, plus on récupère ces substances, dont l'intérêt est surtout nutritionnel. En 1915, il est préconisé d'obtenir une farine de type complète (type 130) probablement dans le cadre d'une mouture à l'économique, la mouture à la grosse étant réservée pour les moulins à façon. Les types de farines actuels : type 45 : farine très blanche, pour pâtisserie - type 55 : farine blanche courante dans la grande distribution - type 65 : farine blanche habituelle dans l'alimentation biologique - type 80 : farine bise - type 110 : farine semi-complète - type 130 : farine complète - type 150 : farine intégrale -type 180 : farine « ancienne ».

- les sorties de farine et sons avec indication du destinataire, du prix, de la quantité, avec une colonne spéciale pour la mélasse délivrée aux agriculteurs.

Les contrôleurs des moulins sont chargés de vérifier les opérations d'entrées et de sorties des produits et d'évaluer rapidement les données relatives aux stocks de céréales et de farine.

De plus, chaque meunier est tenu de fournir une situation hebdomadaire au contrôleur des moulins de son arrondissement et une autre au bureau de l'Office des céréales à Alençon.

Autre obligation, un permis de circulation est obligatoire (délivré gratuitement par les secrétaires de mairie) tant pour les meuniers du commerce que pour les meuniers à façon. Tout meunier doit avoir en sa possession les permis de circulation concernant les marchandises entreposées dans son moulin et inscrits sur son registre spécial. La peine encourue pour possession illicite de marchandises entraîne la réquisition de celles-ci avec une réduction de prix de 7 francs par quintal pour toutes les catégories de céréales et d'un prix unique de 51 francs le quintal pour la farine (plusieurs cas de jugements pour fraude ont été relevés dans la liasse M 2517).

- Les sanctions :

Devant les manquements de certains meuniers, la législation se durcit au fil du temps. Le premier décret coercitif, à l'article 15, date du 31 juillet 1917 (maintenu en vigueur par le décret du 30 novembre 1917). Il prescrit que tout manquement aux obligations établies par les lois et décrets en vigueur peut entraîner, après avis du Bureau permanent :

- pour les moulins de commerce, le refus de la livraison de céréales pendant un temps déterminé,
- pour les moulins à façon, la suspension des permis de circulation sur route des céréales chez les meuniers concernés, ce qui entraînerait un arrêt du moulin pendant la même période.

La loi du 10 février 1918 aux articles 2 et 3 va encore plus loin, puisqu'elle prévoit des pénalités allant de 16 à 2 000 francs d'amende ou des peines d'emprisonnement pour les contrevenants.

Le rôle du directeur du Bureau permanent à Alençon et des contrôleurs des arrondissements dans l'Orne :

- Accorder les permis de mouture selon les catégories de moulins :

dès le début du conflit les plus petites structures n'ont plus l'autorisation de moudre pour le commerce et elles « travaillent à façon », c'est-à-dire qu'elles écrasent les

céréales pour le bétail, et les plus grosses, moins nombreuses, ont « le label » moulins du commerce avec l'autorisation de moudre les céréales pour le ravitaillement général ou pour le département selon les directives fournies par l'Office des Céréales de l'Orne. Pour ce département, pendant le conflit, on peut estimer à 150 le nombre des sites meuniers avec environ 120 « petits moulins » et 30 minoteries. Le Bureau permanent doit aussi gérer les demandes permanentes soit pour l'obtention de droit de mouture, soit pour l'augmentation d'attribution de céréales de la part des moulins et minoteries, soit pour des changements d'affectation des « petits moulins » à façon dans la catégorie de ceux de commerce, il est vrai plus en fin de guerre et après l'armistice pour ce point particulier⁷¹⁸.

- Gérer les circuits de distribution des produits bruts et des produits finis :

Le circuit des produits qui arrivent dans les moulins-minoteries est assez complexe : achat aux centrales du ravitaillement ou achat aux agriculteurs, tout cela sous l'œil averti de l'Office des Céréales départemental.

Un courrier de M. Bazille du moulin de Rouellé, adressé au directeur du Bureau permanent à Alençon, daté du 29 novembre 1918, nous restitue les opérations pour une petite structure. Il déclare avoir reçu trois quintaux de blé de M. Bleuze cultivateur à Saint-Brice-sous-Rânes (Orne) par ordre du directeur du Bureau permanent en paiement du même poids de blé *Manitoba* qui a été fourni à ce cultivateur au printemps dernier. Il ajoute qu'il a aussi reçu deux quintaux de blé de M. Louveau cultivateur à Saint-Front (près de Domfront), « paiement *Manitoba* » également. Il ajoute qu'il joint à sa lettre les permis de circulation de ces blés. Un autre courrier de M. Pilloy du moulin de Condé-sur-Huisne, daté du 13 septembre 1918, fait mention de la non réception de la part de la Commission de Mortagne le 12 février, de 174 quintaux de blé, 1,5 quintal d'orge et 2 de seigle, que ces quantités sont donc à déduire de son compte. Et il précise « qu'il doit être très facile de retrouver à la gare expéditrice la destination de cette expédition »⁷¹⁹.

- Veiller à leur bonne qualité des produits :

Le directeur du bureau permanent fait remonter dans un courrier du 22 novembre 1918 au négociant de blé M. Guérandel de Briouze la plainte de la part de M. Russo de Flers au sujet de la mauvaise qualité de ses blés. Il lui rappelle que les céréales doivent être de « qualité saine, loyale et marchande »⁷²⁰.

718 De nombreux courriers en ce sens sont conservés dans la série M 2517 des Archives départementales de l'Orne.

719 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 13 septembre 1918.

720 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 22 novembre 1918.

M. Russo, contrôleur de l'arrondissement de Flers constate le faible taux d'extraction des céréales de la part de ses collègues meuniers, dans une lettre adressée au directeur départemental⁷²¹.

- Participer à l'échange de produits avec d'autres territoires ou instances nationales :

Des céréales sont ainsi achetées par des régisseurs d'autres départements (dans l'ordre de présentation du document) : Eure, Eure-et-Loir, Côtes-du-Nord, Morbihan, Île-et-Vilaine, Mayenne, Seine-et-Marne, Sarthe, Finistère, Loire-Atlantique, Indre, ainsi qu'un « train d'évacuation du Nord ». Entre le 7 juin et le 27 décembre 1918 ont été ainsi « récupérés » par ces départements ou sur le front, une quantité totale de 33 327 quintaux de blé, 11 977 quintaux de farine (nature non précisée), 5 336 d'orge, 828 d'avoine, 610 de sarrasin, 339 de méteil et 7 de seigle, soit une quantité totale de 52 424 quintaux⁷²².

Difficile de ne pas imaginer que le Bureau permanent ne soit pas impliqué dans la livraison de 40 000 quintaux d'avoine imposés au département par le ministère de la Guerre, quantité validée par la Commission d'exploitation des Ressources dans sa séance tenue à Alençon le 27 juillet 1916 ou encore de 30 000 quintaux d'orge, le 6 avril 1917 comme cela est précisé dans un courrier de l'inspection générale du Ravitaillement⁷²³.

La mobilisation des meuniers

Suite au déclenchement du conflit, de nombreux meuniers sont mobilisés. Au cours de cette guerre, un certain nombre seront tués parmi les quelque 10 000 victimes ornaises. Ainsi pour les 400 morts du canton de Carrouges, 7 se révèlent être des meuniers⁷²⁴. Les meuniers sont obligés de délaisser leur moulin ou leur minoterie, ce qui peut engendrer l'arrêt pur et simple ou pour le moins un ralentissement de son activité. Un courrier du maire de Saint-Germain-du-Corbéis daté du 5 décembre 1914, est explicite sur ce point. Il écrit que l'actuel propriétaire (depuis peu car il a acheté le moulin en avril 1914), M. Narrais, bien que né en 1876, a rejoint son régiment (probablement dans la Territoriale vu son âge), après un sursis non renouvelé. Son neveu qui l'aidait dans l'exploitation du moulin est passé du service auxiliaire au service armé et mobilisé le 30 novembre. Il ne reste plus au moulin que sa jeune

721 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 15 juillet 1918.

722 Arch. dép. Orne, M 2509, achats effectués par les régisseurs d'autres départements du 7 juin au 27 décembre 1918.

723 Arch. dép. Orne, R 438/1, séance du 27 juillet 1916, et courrier du 6 avril 1917.

724 Les recherches effectuées n'ont permis de retrouver que 293 mentions de métiers sur les 398 soldats recensés décédés du canton. 69,3 % de ceux-ci appartiennent au secteur primaire, 16 % au secteur secondaire (dont les meuniers), et 14,7% au secteur tertiaire. Patrick BIRÉE et Monique GALLAIS, op. cit. p. 56-57.

femme de 23 ans et le maire ajoute que le moulin devra sûrement être fermé faute de personnel⁷²⁵. Un autre problème, technologique se pose alors : l'ancien propriétaire du moulin est sollicité pour reprendre l'activité mais « il ne sait pas conduire un moulin à cylindres », comme cela est inscrit dans le document.

Ce problème de mobilisation des meuniers est récurrent pendant tout le conflit. Si dans l'agriculture l'on peut placer des soldats sur des communes qui les répartissent dans les fermes⁷²⁶, cela est plus difficile dans les moulins compte-tenu de la maîtrise technique que demande la conduite de chaque site de production.

Des demandes de sursis sont régulièrement déposées mais, soit elles sont refusées, soit elles sont de courte durée. Parmi celles retrouvées, une lettre du soldat Duffay-Delaunay de Crulai : il sollicite le contrôleur des moulins M. Denis-Touche de Bretoncelles, pour qu'il présente au préfet de l'Orne une demande d'autorisation de nouveau sursis, argumentant que depuis le début de la guerre, il a été absent 27 mois de son moulin qui par ailleurs peut être d'un grand soulagement pour le ravitaillement civil⁷²⁷.

Dans un courrier du 4 novembre 1918, le maire de Loré demande au général de la *Quatrième région* un sursis pour le caporal Varennes du 232e RIT dans le but de « permettre à celui-ci de remplacer sa femme malade dans l'exploitation de son moulin ». Le 13 novembre, il lui est répondu par un refus du commandant du dit régiment (pourtant soldat de la *Territoriale*), qui précise que « le soldat Varennes a profité de sa dernière permission de détente du 2 au 10 octobre précédent et que par conséquent il ne peut en obtenir une avant février 1919 »⁷²⁸. Les grosses structures qui alimentent le Bureau départemental des Céréales, semblent bénéficier de plus de largesse. Ainsi pour Russo à Flers, Goude-Croissant à Couterne et Gérard au Mêle-sur-Sarthe, par exemple, on note successivement le nombre de trois, cinq et sept sursitaires. Les noms mentionnés montrent un (petit) roulement sur ces deux années, mais les directeurs des structures ne sont pas mobilisés⁷²⁹. Ils sont par contre investis dans le Bureau départemental des céréales en tant que contrôleurs d'arrondissement.

Certains meuniers bénéficient de circonstances particulières. Le dénommé Bazille de Céaucé, de la classe 1905 (donc né en 1885), a son sursis autorisé parce que la pénurie de charbon prive les minoteries thermiques (à vapeur) et que le ministre de la Guerre

725 Arch. dép. Orne, M 1709, courrier du 5 décembre 1914.

726 Arch. dép. Orne, M 1925, dossier « Main d'œuvre agricole », janvier 1916.

727 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 27 mai 1918.

728 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 13 novembre 1918.

729 Arch. dép. Orne, M 2517, état comparatif des sursitaires meuniers entre le 1^{er} janvier 1915 et le 20 novembre 1917.

favorise les exploitations hydrauliques et d'un bon rendement. « La mise en sursis favorisera la gestion et la surveillance du moulin de Céaucé et celui de madame veuve Bazille (sa belle-soeur?) à Rouellé selon les propos tenus par le préfet dans son courrier au ministre⁷³⁰.

Vers la fin du conflit, il est fait appel aux prisonniers de guerre, comme nous l'indique un courrier du 17 octobre 1918 de M. Maurice Leconte, minotier à Écouché, qui demande à l'Office départemental des Céréales à Alençon de « lui faire obtenir deux prisonniers de guerre pour le service de sa minoterie »⁷³¹.

Les moulins s'organisent donc comme ils le peuvent pour contrecarrer ce manque de personnel qualifié (appel aux femmes, aux retraités, aux plus jeunes, soldats, prisonniers de guerre, etc.). Mais leur nombre en fonctionnement est en diminution pendant ces années de guerre.

Le fonctionnement des moulins ornais

Plusieurs enquêtes conservées en série M aux Archives départementales de l'Orne effectuées pendant le premier conflit mondial dans les années 1917 et 1918, permettent de situer au plus près de la réalité le nombre des moulin-minoteries⁷³². Celles-ci sont hebdomadaires pour la plupart, et toujours relatives à la production de céréales pour les sites actifs dans le département. Elles ont bien sûr à appréhender avec prudence car les conditions de récupération de l'information ne sont pas optimales, même si cela est géré par les contrôleurs des arrondissements.

L'enquête sur les « Céréales reçues par la meunerie de l'Orne, du 20 au 26 janvier 1918 » dresse le tableau des sites de production sans distinction de leur type : « petit moulin hydraulique », « minoterie hydraulique et/ou à vapeur ». 149 sites sont inscrits mais seulement les 2/3 sont renseignés.

L'enquête sur « La situation hebdomadaire des moulins du 23 au 30 mars 1918 » est double et semble plus fiable :

- feuillets pour les « Moulins travaillant à façon », ils fonctionnent sans réserve, juste sur demande d'agriculteurs locaux amenant leurs céréales soit pour leur utilisation personnelle soit pour obtention de farine animale. Si 112 sont ainsi inscrits dans les colonnes, un seul présente une production de 28 quintaux de blé 5 quintaux de farine sur la période,
- feuillets pour les « Moulins du commerce de l'Orne », ceux qui ont vocation ou sont aménagés pour y moudre les céréales pour la consommation courante :

730 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 25 mai 1918.

731 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 17 octobre 1918.

732 Arch. dép. Orne, M 1760, enquêtes concernant les moulins, 1917 et 1918.

31 établissements y sont recensés, mais parmi eux 8 sont sans activité, ce qui réduit leur effectif en fonctionnement à 23.

On obtient donc un total de 143 sites potentiels de production farinière mais avec une trentaine dévolus à la production de farine panifiable. Les types d'aménagements techniques sont bien différents entre tous ces sites, avec aux extrêmes :

- les petits moulins avec système hydraulique ancien-bief, canaux, et système mécanique de base, roue (turbine parfois), arbre, rouets, paire de meules,
- les minoteries n'utilisant plus la force hydraulique de la rivière mais une machine à vapeur, voire un moteur à gaz pauvre, pas encore l'électricité semble-t-il, pour actionner des cylindres.

Quelques documents nous renseignent sur le type d'énergie utilisée car certaines sources énergétiques, comme le charbon, connaissent des problèmes d'approvisionnement au printemps 1918⁷³³. À l'enquête du préfet au sujet des besoins en charbon par les moulins et minoteries datée au début de l'année 1918, plusieurs établissements ont donné une réponse⁷³⁴ :

- Jules Bouvet d'Hesloup précise que son moulin marche uniquement avec des moteurs hydrauliques et par conséquent qu'il ne nécessite pas de charbon, mais il pense qu'au moment des basses eaux, il lui faudrait une machine à vapeur,
- Goude et Croissant à Couterne répondent le 22 février que la quantité de charbon mensuellement nécessaire pour assurer la bonne marche de leur établissement est de 12 tonnes de grains d'anhracite pour moteur à gaz pauvre,
- A. Deslandes à Pont-Érambourg signale quant à lui le 1^{er} mai que sa machine (à vapeur ?) étant usée, il est actuellement en pourparlers pour acheter un moteur mais que le constructeur n'est pas actuellement en capacité de lui en fournir un,
- le 8 mai, les établissements Russo à Flers précisent au préfet qu'ils ont encore 50 tonnes de charbon qui vont leur permettre de marcher pendant 10 jours et 10 nuits, et qu'ils ont besoin de 5 tonnes par jour soit mensuellement 110 à 130 tonnes. M. Russo ajoute qu'il préfère le charbon anglais à cause de sa chaufferie,
- le 9 mai, Touche et Denis à Bretoncelles annoncent au préfet que leur stock de charbon sera épuisé dans huit jours.

Une dizaine d'établissements dans l'Orne semblent donc concernés par cette forme d'énergie.

733 Dans un courrier du 2 avril 1918, il est écrit que « les événements actuels peuvent entraver les transports de charbon en provenance du bassin houiller du Pas-de-Calais ». Arch. dép. Orne, M 2515.

734 Arch. dép. Orne, M 1723, enquêtes sur les besoins de charbon dans les moulins et minoteries de l'Orne, 1918.

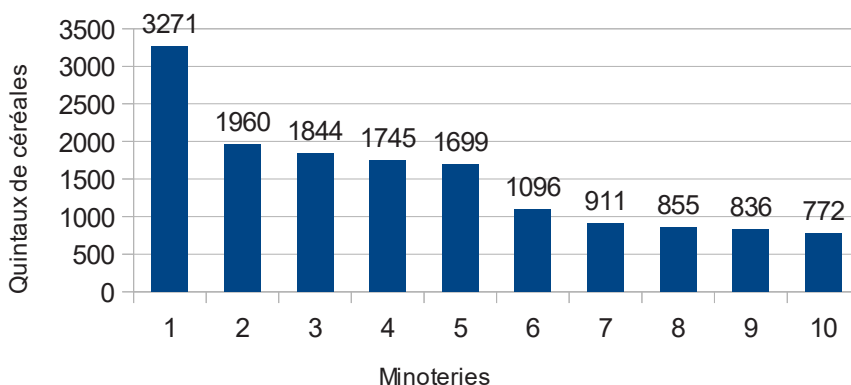
La production

Le circuit des produits qui arrivent dans les moulins-minoteries a déjà été évoqué à travers le rôle du Bureau permanent. Il existe donc une hiérarchie au sein des sites meuniers, entre « petits moulins », hydrauliques avec meules et minoteries équipées de cylindres et dotées d'un mode énergétique plus performant qui présentent des volumes de mouture beaucoup plus importants. Dans une autre enquête de la même série, par ordre décroissant en volume de production, on note pour la semaine du 23 au 30 mars 1918 pour les dix premiers parmi lesquels se distingue seulement Bourgine de Condé-sur-Sarthe pour l'Alençonnais (tableau 49 et figure 42) :

Tableau 49. Enquête sur la situation hebdomadaire des moulins ornaïes du 23 au 30 mars 1918.

Établissements	Production en quintaux /semaine
Touche et Denis – Bretoncelles (est)	3 271
Goude et Croissant - Couterne (ouest)	1 960
Pilloy – Condé-sur-Huisne (est)	1 844
Russo – Flers (nord-ouest)	1 745
Germond -Boissy-Maugis (est)	1 699
Hervieu – Giel-Courteilles (nord-ouest)	1 096
Dufour – Argentan (centre-nord)	911
Dufour – Trun (centre)	855
Bazille – Rouellé (ouest)	836
Bourgine - Condé sur-Sarthe (centre-sud)	772

Figure 42. Enquête sur la situation hebdomadaire des moulins de l'Orne, du 23 au 30 mars 1918, classement des minoteries par quantité de céréales traitées pour les dix premières. Réalisation : Patrick Birée.



1: Bretoncelles - 2: Couterne - 3: Condé s/H - 4: Russo/Flers - 5: Boissy-Maugis - 6: Giel - 7: Dufour/Argentan - 8: Dufour: Trun - 9: Rouellé - 10: Condé-sur-Sarthe

D'autres établissements sont aussi à considérer même si leur production durant cette semaine précise n'est pas aussi importante : Deslandes à Pont-Érambourg, Pelletier à La Madeleine-Bouvet, Maggenham à Fontenay sur-Orne, Rabault à Champsecret, etc.

On note aussi la production d'autres structures dans des sources historiques différentes, par exemple, la minoterie Quentin à Alençon. Pendant la période d'avril à novembre 1918, elle a acheté au Bureau permanent, 5 292 quintaux de blé, 209 de sarrasin, 111 d'orge, 102 de seigle, 66 de méteil, 4 d'avoine et 301 quintaux de farine⁷³⁵.

Dans le même temps, la minoterie Delarue à L'Aigle présente les données suivantes pour l'achat des céréales pour 1918 (du 6 janvier au 7 décembre) : blé 17 296 quintaux, orge 584 quintaux, seigle 257 quintaux, farine (nature non précisée) 100 quintaux, auxquelles il faut rajouter 100 quintaux de maïs, soit un total d'achat de 18 337 quintaux de matières premières pour l'année 1918⁷³⁶.

Une liste des moulins avec leur stock d'orge, établie pour le Service du contrôle national des moulins et minoteries (courrier du sous-secrétaire d'État du Ravitaillement au préfet de l'Orne, le 26 juin 1918) cite trente moulins-minoteries avec leur contenance d'orge en réserve : les plus importants sont Touche et Denis à Bretoncelles, Gérard au Mêle-sur-Sarthe, Russo à Flers avec 2 000 quintaux, suivi de Goude et Croissant à Couterne avec 1 500 quintaux. Les 26 autres ont moins de 1 000 quintaux de réserve : si Leconte à Écouché, Dufour à Trun et Pilloy à Condé-sur-Huisne présentent 800 quintaux, tous les autres sont au-dessous de 600 quintaux.

La cartographie de cette liste présente un maillage départemental des minoteries, situées dans la partie centrale autour Argentan (8 sites), la partie centrale autour d'Alençon (4 sites), le bocage à l'ouest (5 sites), le nord dans la région de Flers (5 sites), autour de l'Aigle à l'est (8 sites).

D'autres renseignements relatifs aux minoteries ornaïses se trouvent précisés dans le livre comptable des ordres de versement au Trésor, rempli du 19 février au 4 septembre 1918 et provenant du Bureau permanent des Céréales à Alençon. On y trouve toutes les transactions relatives aux achats de céréales des moulins et minoteries de l'Orne dont le montant a été recouvré par le Trésor public, en un peu

735 Arch. dép. Orne, M 2511, Grand Livre comptable du Trésor, Comptes : minotiers, grainetiers, boulangers, année 1918.

736 Arch. dép. Orne, M 2502, Achats effectués par les négociants et les meuniers en 1918.

plus de six mois d'exercice⁷³⁷. Dans cette mine d'informations, il a été choisi de prendre cinq sites meuniers disséminés dans le département ornaï et représentatifs de leur territoire : Touche et Denis à Bretoncelles (sud-est), Bourguine à Condé-sur-Sarthe (centre-sud), Croissant à Couterne (ouest), Maggenham à Fontenay-sur-Orne (centre) et Russo à Flers (nord-ouest). Un tableau synthétique des données recueillies a été dressé (tableau 50).

Tableau 50. Livre comptable du Trésor, ordres de versement au Trésor relatifs à cinq établissements ornaï, du 19 février au 4 septembre 1918, tableau synthétique des données.

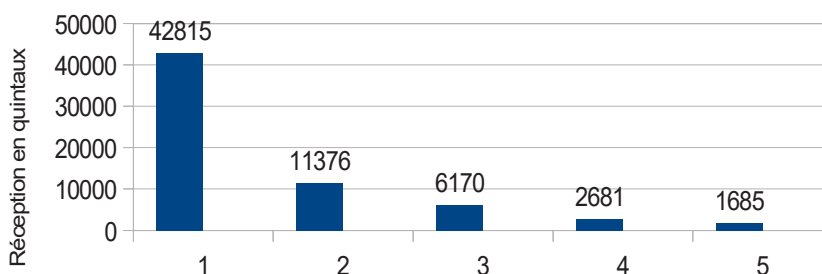
Minoteries	Total réception en quintaux	Blé %	Orge %	Seigle %	Méteil %	Sarrasin %	Maïs %	Manioc %	Farines diverses %	Divers %	Total des 5 minoteries %
Touche et Denis Bretoncelles	11 376	64,2	23,4	1	2,7	4,8	3,8	0	0	0,1	17,6
Bourguine Condé-s/Sarthe	2 681	39,4	8	0	0,6	0	14,7	0	36,3	1	4,1
Croissant Couterne	6 170	66,1	14,9	0,6	2,3	7,6	4,2	4	0,3	0	9,6
Maggenham Fontenay-s/Orne	1 685	86,2	0,2	0,3	0	0	11,2	0	2,1	0	2,6
Russo/Flers	42 815	79,2	9,9	0,4	1,9	6,6	2	0	0	0	66,1
TOTAL	64 727	47 783	8 072	309	1 285	3 818	2 146	250	1 027	37	
TOTAL %		73,8	12,5	0,5	2	5,9	3,2	0,4	1,6	0,1	100

Le volume traité apparaît bien différent selon les sites : de 2 681 quintaux pour Bourguine, on passe à 42 815 quintaux pour Russo à Flers, la plus grosse minoterie de l'Orne à cette période (figure 43).

⁷³⁷ Arch. dép. Orne, M 2487, Livre comptable du Trésor. Ordre de versement au Trésor, du 19 février au 4 septembre 1918. Le décret du 31 juillet 1917 voit un monopole d'État sur l'achat et la répartition de la production de céréales. L'État, devenu propriétaire des céréales que le meunier va travailler dans son moulin, doit les lui rétrocéder à un prix qui intègre la rémunération pour le travail de mouture accompli, soit le prix de la taxe. À cet effet, le jour où est établi le mandat ou chèque de paiement des factures produites par le meunier, le régisseur-comptable prépare un ordre de versement ou titre de recouvrement dont le paiement doit être effectué par le meunier chez le percepteur, dès avis du Bureau permanent. En fait, le paiement des sommes dues aux meuniers coïncide avec le recouvrement des sommes qu'ils doivent à l'État ; par cette manière de procéder les meuniers recevront immédiatement la différence entre le prix d'achat des céréales et leur prix de cession. D'après *Le guide du meunier de Seine-et-Oise*, 1918.

Figure 43. Quantité de réception de céréales en quintaux pour cinq établissements meuniers de l'Orne du 19 février au 4 septembre 1918.

Réalisation : Patrick Birée.

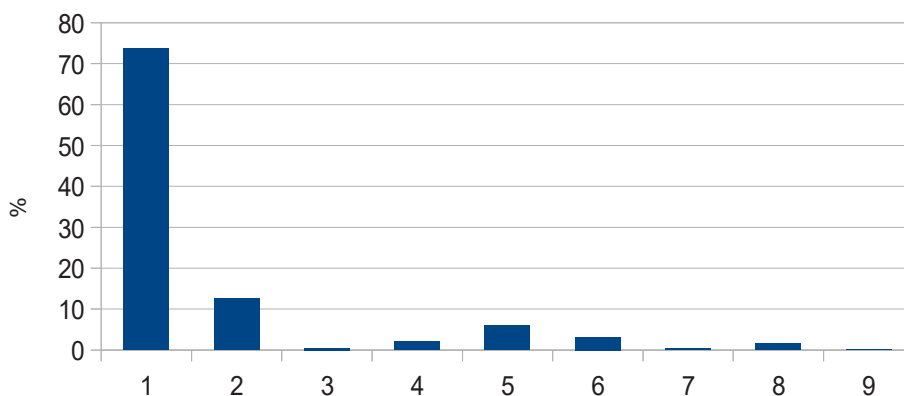


Minoteries : 1: Russo/Flers, 2 : Bretoncelles, 3 : Couterne, 4: Condé-sur-Sarthe- 5 : Maggenham/Argentan

Les types de produits écrasés : c'est en priorité le blé pour 73,8 % des volumes traités, suivi de l'orge à 12,5 % et du sarrasin à 5,9 %. Les autres denrées sont presque dérisoires : le maïs à 3,2 %, le méteil (mélange blé-seigle) à 2 %, seigle à 0,5 %, le manioc à 0,4 %, puis diverses farines (écrasées ou reçues écrasées et de nature non précisée dans le document) pour 1,6 % et divers déchets (criblures) pour 0,1 %. On trouve donc du manioc et du maïs, non produits sur place et donc importés dans l'Orne. (figure 44).

Figure 44. Répartition des réceptions de céréales en quintaux pour cinq établissements meuniers de l'Orne du 19 février au 4 septembre 1918.

Réalisation : Patrick Birée.



Types de produits :

1 : blé, 2 : orge, 3 : seigle, 4 : méteil, 5 : sarrasin, 6 : maïs, 7 : manioc, 8 : farines, 9 : divers

Le grand livre de comptes des minotiers, grainetiers et boulangers du Bureau permanent des céréales à Alençon d'avril à septembre 1918, apporte d'autres types de renseignements. De nouveau, il a été choisi quelques sites de production ornaïses :

- les types de produits : si Hervieu à Giel fait la mouture de blé, orge, seigle, sarrasin, Quentin à Alençon fait blé, orge, méteil, sarrasin, Russo à Flers moule en plus de ces produits, pois chiches et riz (en assez grande quantité), comme par exemple pour une expédition de 500 quintaux de farine de riz pour le préfet de l'Allier signalée au Bureau permanent par Russo dans un courrier du 10 juin 1918, (ce qui montre que les moulins étaient capables d'écraser des types de produits bien différents)⁷³⁸,
- la provenance des produits « bruts » : elle peut être lointaine comme pour Russo dont les 1 521 quintaux du 27 avril 1918 et les 1 028 quintaux de blé 5 juillet 1918 (le « blé exotique » en provenance des colonies probablement⁷³⁹) arrivent du port du Havre, d'autres de Cherbourg ou même de Brest. Elle peut aussi être ornaïse comme nous l'avons déjà évoqué avec l'exemple de Bazille de Rouellé ou des départements limitrophes (Sarthe, Mayenne, Eure-et-Loir, etc.),
- l'expédition des produits « finis » : elle peut concerner l'Orne, comme le montre la minoterie Gérard au Mêle-sur-Sarthe qui note avoir livré 1 038 quintaux de farine à 41 boulangers ornaïses le 21 mai 1918⁷⁴⁰. Elle se tourne aussi vers des horizons plus lointains, comme l'explique Russo à Flers dans un courrier du 28 août 1918⁷⁴¹ où il précise que sa minoterie a expédié un peu partout en France des farines et sons de céréales et d'autres produits (sarrasin, froment, maïs, pois chiches, riz). L'étude du grand livre de comptes des minotiers, grainetiers et boulangers du Bureau permanent des céréales montre une grande variété de destinations. Pour les seuls mois de mars à juin 1918 : farine de sarrasin fournie à Caen et plusieurs sites de l'Orne le 31 mars, son dans l'Essonne, le 6 avril, farine de maïs envoyée à Macon et d'autres villes de la Nièvre le 20 avril, farine de sarrasin dans plusieurs sites du Calvados le 27 avril, farine de sarrasin pour Brétigny-sur-Orge et son expédié à Mantes le 4 mai, farine de maïs pour la Nièvre le 8 mai, froment pour le Puy-de-Dôme le 21 mai, farine pour Chambéry, Clermont-Ferrand, Tulle, Brive le 25 mai, son de sarrasin

738 Arch. dép. Orne, M 2517, courrier du 10 juin 1918.

739 « Blés exotiques » : terme utilisé dans le document du 6 avril 1916 déjà présenté (Arch. dép. Orne, R 438/1).

740 Arch. dép. Orne, M 2511, Grand Livre comptable du Trésor. Comptes : minotiers, grainetiers, boulangers, année 1918.

741 Arch. dép. Orne, M 2517, Courrier du 28 août 1918.

et son de froment expédié à Mantes le 25 mai, farine de pois chiche envoyée dans la Manche, dans le Calvados et en Île-et-Vilaine, farine de riz expédiée en Haute-Loire et en Saône-et-Loire le 7 juin et dans la Nièvre, à Quimper et au Creusot le 10 juin, diverses farines livrées au département de l'Orne et de la farine de riz envoyée en Saône-et-Loire, Côte d'Or et Allier le 13 juin,

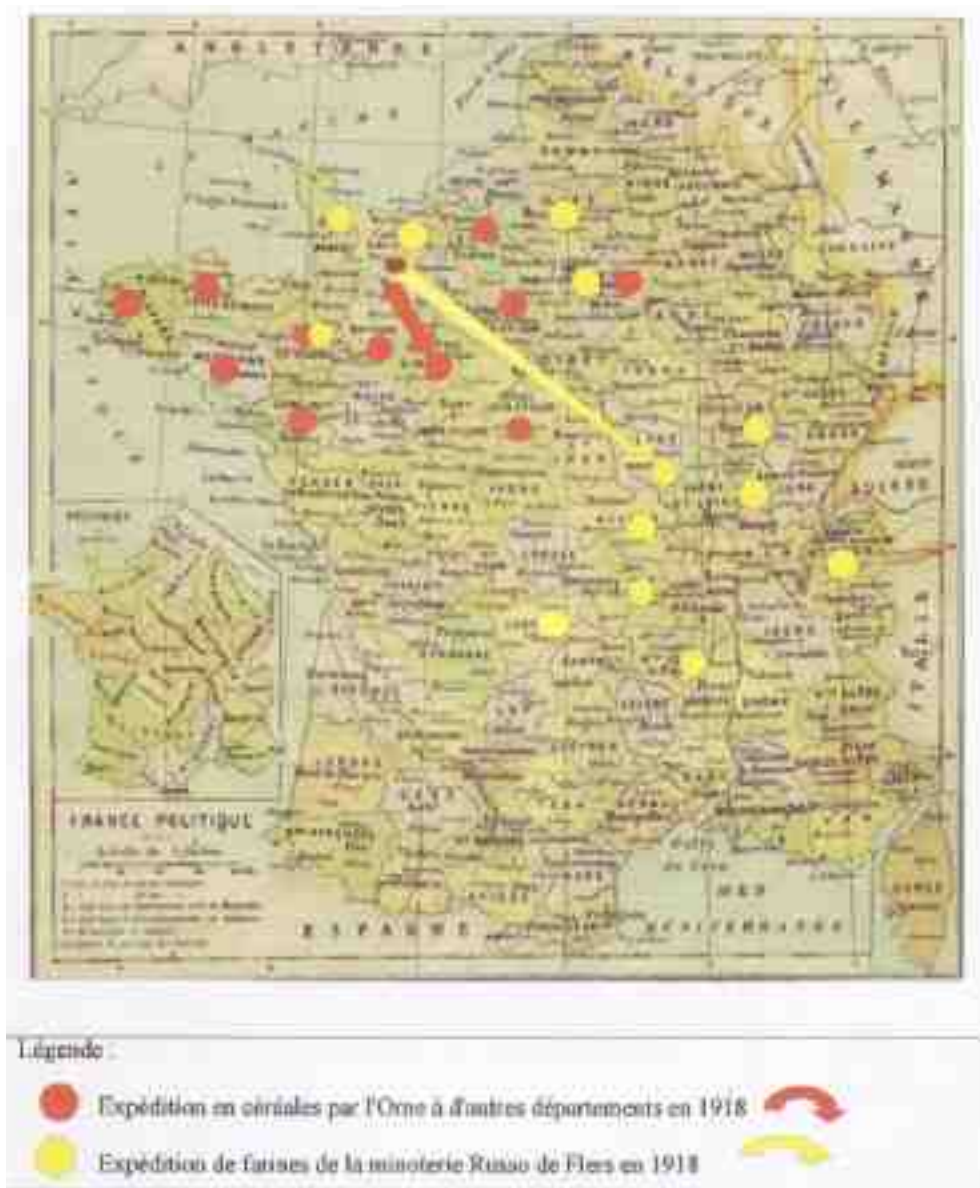
- le mode de transport : il est fait souvent mention de transport par train (gare) et route (camionnage). Il semble que les deux moyens se complètent, au moins pour la grosse structure qu'est Russo : si le 21 août, on note 43,78 francs de frais de transport par route pour 2 263,95 francs de frais de transport par fer, on note aussi le même jour 3 830,90 francs par route et 729,20 francs par fer⁷⁴². Probablement pour les sites meuniers ornais, les livraisons locales s'effectuent par voie terrestre (camions, voire charrette ?) et les plus lointains par voie ferrée.

Les moulins de l'Orne, à travers l'exemple de Russo à Flers, expédient leurs différents produits de mouture (farine et sons) vers des destinations de plus en plus lointaines pour alimenter l'armée et la population :

- sur le quart nord-ouest de la France on remarque des fournitures de céréales à certains départements,
- sur la moitié est de la France de l'Oise (donc du Front) jusqu'au Puy-de-Dôme, des fournitures de farines et sons à des départements en complément de leurs infrastructures meunières (carte 30).

⁷⁴² Les indemnités de transport sur route des céréales de la ferme au moulin dues par les meuniers aux cultivateurs et de la farine du moulin à la gare sont bien définies par l'État (par exemple, pour l'année 1918 : 0,12 franc par quintal pour un kilomètre dans le premier cas et 0,75 franc pour la mise en gare située à moins de deux kilomètres du moulin pour le second).

Carte 30. Quelques destinations des céréales par l'Orne pour d'autres départements en 1918 et des farines diverses concernant la minoterie Russo à Flers entre le 31 mars et le 13 juin 1918. Réalisation : Patrick Birée.



L'Orne est une terre agricole et les efforts consentis pour le ravitaillement général, l'approvisionnement de la population locale et des animaux ont été d'un apport remarquable. Tout cette recherche d'efficacité avait été largement anticipée dès les années 1890. Le fonctionnement des moulins, peu contraint au début du conflit, s'est vu régi par des lois de plus en plus strictes dans le cadre de la politique nationale du

ravitaillement mise en place par le Bureau permanent des Céréales avec le rôle incontournable des contrôleurs d'arrondissement. Les envois de farine, tels que révélés par la minoterie Russo, plaque tournante de la meunerie ornaise pendant le conflit, montrent une irrigation du territoire français pour nourrir les habitants à l'arrière mais aussi les soldats au front. Le nombre d'établissements meuniers recensés a continué de décroître. Les éléments conjoncturels (économie de guerre, perte d'employés par envoi au front, décès ou invalidité de nombreux meuniers) influent sans aucun doute mais amplifient un mouvement entamé à la fin du XIX^e siècle et qui augure d'une concentration des moyens de productions sur des centres plus importants, tant en machineries qu'en espaces annexes de stockage des produits bruts ou finis, de rangement pour le matériel, en bureaux, etc.

« Faire de blé farine », l'adage si souvent rencontré dans les actes notariés des siècles passés n'a jamais eu autant de sens qu'entre 1914 et 1918 dans une période si difficile pour le territoire national, et les moulins ornais y ont tenu leur rang. Ils ont si bien travaillé ! Mais la situation change aussitôt après-guerre, comme l'exprime M. Russo dans un courrier adressé au préfet de l'Orne en novembre 1919⁷⁴³. Selon ses propos : « Il serait bon d'attirer l'attention sur la situation de la meunerie de l'Orne, la production totale minimum de tous les moulins du commerce du département dépasse nos besoins de 800 quintaux de farine par jour. Cette surproduction occasionne de fréquents arrêts aux moulins qui sont encombrés de farine ». La période de guerre a vu le classement des sites meuniers en deux catégories : « petits moulins à façon », environ 120 et « minoteries ou moulins de commerce » au nombre d'une trentaine. C'est sur ces derniers que la modernisation va s'appuyer pour opérer dans les décennies postérieures⁷⁴⁴. Le contingentement, mis implicitement en place pendant la guerre, va d'ailleurs être pérennisé par la loi dans les années 1930⁷⁴⁵.

Concernant les moulins de l'Alençonnais, quelques-uns ont eux aussi été actifs pendant le conflit. Ainsi pour les minoteries d'Alençon (le Grand Moulin de Sarthe, Lancrel), la minoterie de Condé-sur-Sarthe, Mais, quoi qu'il en soit, ces établissements ont tous subi les aléas de la guerre, notamment ceux de Radon, d'Hesloup, de Saint-Denis-sur-Sarthon et de Saint-Germain-du-Corbéis.

Les moulins-minoteries de l'Alençonnais s'inscrivent dans toute cette histoire et leur trajectoire n'en est que plus compréhensible...

743 Arch. dép. Orne, M 2517, note datée de novembre 1919.

744 Il n'existe plus que quatre minoteries dans l'Orne en 2014.

745 Les décrets-lois du 30 octobre 1935 et 17 juin 1938, pour répondre aux problèmes posés par une capacité de mouture devenue excédentaire, fixent pour chaque moulin une limitation annuelle d'écrasement, c'est-à-dire une limitation de la quantité de blé tendre que le moulin est autorisé à transformer en farine au cours d'une année.

Conclusion de la troisième partie

L'actuel département de l'Orne, présentait autrefois un territoire plus industrialisé que de nos jours. La force hydraulique y actionnait les « usines ». Au cours du XIX^e siècle, le nombre de moulins a régulièrement diminué, quelle que soit leur utilisation, et ensuite, ils ont presque disparu. À chaque époque, le moulin à grains s'est intégré dans une chaîne technologique partant du produit brut (céréales) au produit fini (farine). Toute un échantillon de personnes, aux statuts et aux fonctions très différents travaillaient en réseau, de la production à la distribution. Une législation stricte a de tout temps balisé les productions.

La production céréalière partait des agriculteurs, était transformée dans les sites de la meunerie et au bout de la chaîne les boulangers utilisaient la farine pour fabriquer le pain. Ces réseaux ont pu se situer sur des petits territoires (la paroisse durant l'Ancien Régime puis la commune), ou se répandre sur des contrées plus lointaines.

Au fil du temps, des trames plus ou moins complexes de maillage des territoires se sont constituées.

Ces réseaux ont eu une logique de territoire : selon la période et leur développement, ils forment des spatialités différentes, locales, régionales, et plus vastes. Pour la région alençonnaise, cette spatialité des réseaux intègre le nord du département de la Sarthe, voire le nord de la Mayenne actuelle, comme cela est appréhendé à travers plusieurs éléments : l'emplacement des moulins de chaque côté de la rivière Sarthe, les marchés d'Alençon qui accueillent indifféremment les vendeurs et acheteurs des deux territoires, comme le mentionne Jean-Jacques Gautier en écrivant que « des fruits sont importés du département de la Sarthe⁷⁴⁶ », les mentions fréquentes d'achat de blé sarthois par le meunier de Saint-Germain-du-Corbéis. On y sent des échanges réels entre le nord Sarthe et le sud Orne et les ventes de produits ne s'arrêtent pas à la

746 GAUTIER, 1806, p. 230.

rivière Sarthe, limite naturelle mais aussi administrative. Ce développement de la notion d'échange bute sur cette logique de territorialité et les données sont plus d'ordre qualitatif que quantitatif. Une étude similaire sur le nord Sarthe pourrait évidemment être complémentaire de celle-ci. Cependant, ces réseaux ont une temporalité spécifique sur une année, du semis jusqu'à la vente des pains. Dans les périodes sans à-coups, la régulation se déroule calmement au long de l'année. Un problème de météo, de mauvaises récoltes, c'est toute la filière qui est en souffrance. Des heurts graves peuvent intervenir dans la population à certaines périodes charnières de l'année (fin de l'hiver, été). Les progrès dans l'agriculture ainsi que l'évolution technique vont permettre à toute cette filière de se dégager de ces contraintes et proposer du pain de façon continue tout au long de l'année...

Les individus

Le rôle fondamental des agriculteurs a été longuement souligné. Ils sont au départ de toute cette chaîne économique. Les intermédiaires, blatiers/marchands de grains ont eu, essentiellement jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la tâche de vendre les produits, bruts ou élaborés. La transformation des réseaux a entraîné leur disparition. Enfin, les boulangers, majoritairement urbains jusqu'au début du XIX^e siècle, ont assuré la fabrication du pain et sa vente.

L'étude de la partie III a porté sur les types de propriétaires de moulins au fil du temps. La partie IV sera consacrée aux meuniers eux-mêmes. Avant la Révolution française, le positionnement social est un élément déterminant pour posséder un moulin. La plupart de ceux-ci sont possédés par des nobles ou des fondations ecclésiastiques dans le cadre de la banalité. Les recherches montrent qu'en 1674, sur 47 moulins recensés sur le territoire concerné, 40 appartiennent à des nobles et 7 à des institutions religieuses. Cet outil de travail est source de profits non négligeables. Seuls, quelques rares roturiers, dont un meunier, se hissent au rang de propriétaire à la fin du XVIII^e siècle. Mais c'est l'amorce d'un changement profond car, après 1800, les données sont transformées. Une certaine démocratisation permet à des membres de classes sociales plus diversifiées, agriculteurs, commerçants, meuniers, bourgeois, etc., de devenir propriétaires.

La possession des moulins est encore partagée mais à la fin du XIX^e siècle, les meuniers ont récupéré l'ensemble des propriétés dans leur escarcelle.

Pendant des siècles, la banalité a imposé son emprise sur la population. Cette dernière a ensuite profité du changement de système de production après la Révolution française et a choisi à sa guise les moulins et les meuniers. La diminution des sites

de la meunerie a ensuite influé sur le nombre de personnes liées à ce secteur : propriétaires et employés.

Les sites de production et de consommation

Une continuité (stabilité) technologique a existé depuis le Moyen Âge jusqu'avant l'ère industrielle. La mécanisation puis la motorisation affectent alors l'industrie, l'agriculture et la meunerie. Les systèmes de production se transforment peu à peu.

Des flux matériels parcourent les réseaux horizontaux liés aux moulins/minoteries :

- le produit brut : le grain, dont les centres de production sont les exploitations agricoles. La taille de celles-ci, le choix du type de système production, la production elle-même, sont très variables et en évolution (l'agriculteur devient éleveur au cours du XIX^e siècle⁷⁴⁷). Cela influe sur l'approvisionnement de la meunerie locale. Hors cas de pénurie, évoqués longuement, le meunier pouvait se fournir localement, dans un marché local dont la plaque tournante était la Halle aux blés d'Alençon. Par la suite, l'aire d'achalandage s'est étendu (moyenne région), les réseaux de distributions simplifiés (diminution des intermédiaires puis centralisation dans des coopératives agricoles),
- le produit transformé : la farine. Obtenue dans les moulins puis minoteries, sa production a considérablement évolué entre la mouture à la grosse ancienne et la mouture fine des minoteries modernes. L'évolution technologique a eu un impact direct sur le produit de mouture,
- le produit fini : le pain. Les boulangers se fournissent chez les meuniers, en passant longtemps par l'achat à la Halle aux blés d'Alençon, puis de plus en plus loin par le développement des transports terrestres. Le développement des fournils privés à partir du XIX^e siècle n'a pas entravé la création de nombreuses boulangeries en milieu rural à cette époque. La variété et la qualité des pains ont été tributaires de l'évolution technique, des réglementations en vigueur et du contexte (état de guerre, crises d'approvisionnement, etc.). Le blé-froment est la base du pain, mais dans certains contextes, orge, seigle, méteil et sarrasin servent à la fabrication de pains.

La guerre de 1914-1918 a transformé ces réseaux dans le cadre d'une économie de guerre. Un dirigisme appuyé par le ministère du Ravitaillement encadre alors l'activité des minoteries. Mais il s'appuie sur la capacité des minotiers à interagir. Le cas de Russo de Flers est éloquent. Ce dirigisme est d'ailleurs un des facteurs déclenchants amenant la restructuration des quotas de production des minoteries (contingentement)

747 BRUNET, 2001, VIVIER, 2001.

dans les années 1930. Les moulins locaux de l'Alençonnais subissent ou participent à l'effort de guerre.

Les liens terrestres et maritimes

La charrette tirée par un cheval ou encore un âne portant les sacs de blé ont longtemps été les seuls moyens de transport. La seconde moitié du XIX^e siècle voit l'arrivée du chemin de fer dans l'Orne, ce qui révolutionne les échanges, qui deviennent plus lointains et plus nombreux. Les rapports de l'administration dans le cadre du ravitaillement sont éloquentes à ce propos à partir des années 1880. La Première Guerre mondiale valorise ce mode de transport. La filière entière bénéficie de la motorisation avec des tracteurs, des camions, toutes sortes de véhicules de plus en plus puissants et performants. Ils transforment la spatialité des échanges, plus nombreux, plus rapides, plus lourds. Les crises frumentaires des XVII^e et XVIII^e siècles, puis les périodes critiques de guerres ont montré l'importance de l'approvisionnement en grains de contrées plus lointaines. Le rôle du transport maritime qui prend appui sur les ports de l'ouest (Le Havre, Cherbourg, Rouen, etc.) a été souligné à ce propos. Là encore, les volumes de transport de marchandises ont été multipliés.

Des organisations

Une législation très cadrée a toujours existé depuis le Moyen Âge parce que le prix du pain est un problème récurrent au fil des siècles. La fixation de celui-ci dépend de l'approvisionnement en grains. Les agriculteurs semblent avoir souvent une réponse individuelle aux problèmes. Les meuniers montrent parfois une solidarité malgré une certaine concurrence, mais leur action collective ne laisse pas de traces au XIX^e siècle. Elle apparaît plus structurée au XX^e siècle avec notamment le Syndicat de la meunerie ou l'Association française de la meunerie. Ce sont les boulangers qui présentent la structure collaborative la plus ancienne avec leur corporation active dès le XVI^e siècle sur Alençon, mais qui ne résistera pas à la Révolution française.

La pérennité de ces réseaux

L'élaboration des céréales, des farines et du pain ainsi que leurs échanges sont intemporels. Longtemps leur spatialité a été limitée au terroir proche. Maintenant, elle présente une assise internationale. Mais, l'interaction entre ces différents groupes reste encore de mise. Importance de la production, variété des produits ainsi que qualité en sont les moteurs. Le site en ligne de l'ANMF (Association nationale de la meunerie française) valorise la qualité du pain à travers l'« Observatoire du pain », qui a pour mission de « mener des travaux scientifiques visant à améliorer la connaissance nutritionnelle des farines et du pain et à promouvoir la consommation de pain en France ». Tout un programme pour le futur, dans lequel doivent s'inscrire les

minoteries ornaïses et notamment la dernière sur la région alençonnaise, *Les Moulins d'Alençon S.A.* à Saint-Germain-du-Corbéis.

Après l'étude des lieux, des machines, la place des moulins et des minoteries dans les réseaux économiques, abordons maintenant la vie des hommes et des femmes qui y sont étroitement associés : les meuniers et leurs épouses.

QUATRIÈME PARTIE

*Du grain et de la farine en poche, les meuniers dans leur société,
dans la société*

Locutions et proverbes locaux

Rallonger la meule d'une aune (se marier).

Moudre moulin à sec (travailler sans résultats).

Il est comme le meunier de Souffrette :

il y manque toujours quelque chose :

quand il a d'l'iau, i n'a point d'grain ;

quand il a du grain, i n'a point d'iau.

Émile BRIÈRE,

Locutions normandes et mancelles,

Alençon, 1923.

Il fallait faire un choix : commencer par les moulins et finir par ceux qui y travaillent, ou l'inverse. La première possibilité a été retenue. Mais, bien sûr, l'une ne va pas sans l'autre... L'interaction est complète : fusion unique entre le lieu d'exercice du métier, l'outil de travail, et ceux qui en sont responsables, l'habitation et les occupants. L'étude exhaustive de plusieurs moulins et minoteries nous a mis en contact avec ceux qui les font tourner.

Plusieurs arbres généalogiques reconstitués permettent de mieux identifier des générations de meuniers et de les replacer sur des échelles spatio-temporelles.

Leur situation sociale a pu être déterminée, pour Radon au XVII^e-XVIII^e siècles et pour Condé-sur-Sarthe au XIX^e siècle et début XX^e siècle. Les femmes y sont bien présentes et il convient de les réhabiliter dans l'univers du moulin. D'autres questions émergent : Quel est l'univers quotidien du meunier, de sa famille et des employés ? Que peut-t-on dire de l'organisation du travail ? Existe-t-il un processus de reproduction sociale ?

Chapitre XXII

Un monde masculin ? Où sont les femmes ?

La place des hommes dans le monde de la meunerie est bien identifiable dans tous les documents, mais, bien que rarement mentionné, le rôle des femmes n'est cependant pas négligeable. Le manque de mentions les concernant au moulin est une grande injustice. Elles méritent mieux que les railleries des poésies, ou blagues souvent colportées. La recherche n'a pas souvent mis en avant les meunières⁷⁴⁸. Les filles sont exclues de la transmission des biens patrimoniaux selon le même processus qu'a décrit Jérôme-Luther Viret pour la population autour d'Argences où il note un primat de la masculinité⁷⁴⁹. Mais, fiscalement, elles peuvent être responsables à part entière sous l'Ancien Régime. Les rôles de taille mentionnent les taillables pour chaque feu, comme pour Radon⁷⁵⁰. En 1707, François Préel, meunier des moulins banaux depuis

748 Un numéro d'*Enquêtes rurales* est consacré aux femmes dans les sociétés rurales. C'est la femme paysanne qui est le plus souvent présentée dans les différents articles de cet ouvrage : « *Les femmes dans les sociétés rurales* », *Enquêtes rurales*, 10, *Cahiers de la MRSH*, XXXIX, 2014. La Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (FSHAN), lors d'un congrès récent en 2013 à Bellême a développé la thématique de la femme dans la société. Là encore, aucune allusion à la vie de femmes meunières. *Être femme(s) en Normandie*, Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, n°19, 2014. La prolifique revue *Moulins de France* de la FFAM est elle aussi discrète sur ce sujet. De nombreux articles relatent l'activité des meuniers. Révélateur de cet état de fait, Bernard Derivri décrit de façon remarquable la première planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert consacrée à l'*Art du meunier*, (tome III des gravures). Il note l'activité de personnages, actifs, mais ce sont uniquement des hommes. Sans doute, est-ce révélateur ? DERIVRI, 2007, p. 20.

749 VIRET, 2013, p. 25.

750 Voir chapitre 26.

une dizaine d'années est imposé pour 12 livres 10 sols. En 1711, Louise Péan, sa femme lui est associée dans l'imposition à hauteur de 15 livres. Après le décès de son mari en 1714, elle est imposée en tant que chef de famille pour 27 livres. Son activité se poursuit et jusqu'en 1722, elle est imposée seule. En 1723, l'activité est partagée avec son fils. En 1727, ce dernier assume la gestion seul. Pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, nous trouvons aussi la présence de femmes de meuniers disparus qui font valoir le moulin à leur place comme par exemple Françoise Blot, veuve de Guillaume Chaplain, en 1749.

Les femmes de meuniers sont souvent identifiées en tant que veuves. Elles continuent ainsi l'activité de feu leur mari, voire leur père, pour pouvoir élever leur famille, parfois nombreuse et pour assurer leur subsistance et dans ce cas, gère le patrimoine foncier. On découvre aussi des filles de meunier qui s'unissent à leur mère pour faire vivre la fratrie. Ainsi sur deux générations d'une même branche, ces faits se produisent au moulin de Condé-sur-Sarthe : Barbe Bourge, femme de René Vaugeois prend les rênes de l'établissement suite au décès de son mari en 1807.

Une génération plus tard, en 1832, sa belle-fille Françoise Laudier, ayant huit enfants mineurs à la mort de son mari Jean-Baptiste Vaugeois, agit de même, en créant une association avec son fils aîné, Jean-François. Françoise Laudier, devient, quant à elle, meunière en association avec sa mère, Françoise Lévêque, à la suite de la mort de Jacques Laudier son père en 1798. Cette situation est attestée par le recensement de population de la commune d'Essai en l'An X⁷⁵¹. Ces femmes deviennent à part entière des « meunières » en s'occupant de la gestion de leur moulin. D'autre part, d'un point de vue de responsabilité civile, elles se substituent à leur mari décédé. Par exemple, un bail du moulin du 3 septembre 1834 est noté au nom de Françoise Vaugeois « Ce Bail ayant été arrêté verbalement entre monsieur Rattier (propriétaire du moulin) et la dite dame Vaugeois⁷⁵² ». L'arbre généalogique des Laudier montre toutes ces branches (Figure 45).

Les femmes ont été très actives pendant le conflit de 1914-1918, suppléant parfois leur mari parti au front. Parfois, le moulin doit être arrêté et s'il continue son activité c'est grâce à l'épouse du meunier. Ainsi en est-il pour la meunière de Rouellé qui doit faire face à l'absence prolongée de son mari de 1914 à 1918. Nous verrons plus loin que la meunière de la Sauvagère connaîtra une fin tragique dans son moulin en 1880. L'évolution technique et la restructuration des moulins en minoteries éloignent sans doute les femmes de la gestion de celles-ci après le premier conflit mondial. Cependant, à l'instar de madame Ginette Maudet à la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis dans les années 1980/2010, elles jouent encore un rôle essentiel à côté de

751 Arch. dép. Orne, M 1484, Liste nominative de recensement de population, 30 prairial An X (19 juin 1802).

752 Arch. dép. Orne, 4 E 73/82, Procédure pour bail, 3 septembre 1835.

leur époux. Du fait de leur position familiale, ces femmes sont à la tête d'un patrimoine. Plusieurs inventaires permettent d'en définir les contours, tant d'un point de vue immobilier que mobilier :

- L' inventaire de Françoise Laudier à la donation partage de sa mère en 1815⁷⁵³, cite comme biens personnels immobiliers, les terres suivantes :
 - 1) Un bordage : bâtiments, cour, jardin et 4 pièces de terres labourables,
 - 2) Un pré nommé « Le Champ Bulot » de 1 ha 50 situé aux Ventes de Bourse,
 - 3) Un pré nommé « La Grande Noë » de 1 ha,
 - 4) Un pré nommé « Le pré Chenot » de 50 a situé à Essay,
 - 5) Un pré nommé « Le Gibet » de 1 ha situé à Essay,
 - 6) Un pré nommé « La Barre y Va » de 75 a,
 - 7) Un pré nommé « Le Champ de la Messe », de 55 a,
 - 8) Un pré nommé « L'aire du Coq », de 75 a.

Les biens de 3 à 8 ont été vendus pour un montant de 5 800 francs pendant le mariage.

- De l'inventaire des biens mobiliers après-décès de cette même personne effectué le 22 mars 1856⁷⁵⁴, peut être extrait la liste de ses effets personnels qui composent la garde robe de la défunte, où l'on constate un certain confort mais sans superflu : *Vêtements* : 6 camisoles, 7 jupons, 17 chemises, 2 paires de bas de laine, 2 paires de chaussons, 1 culotte en velours, 1 veste en cotonnade, 1 veste en serge, 5 gilets en piquet en toile ou en laine ; *Linge de cuisine* : 4 tabliers de cuisine, 6 nappes, 10 essuie-mains, 1 lot de chiffons ; *Accessoires pour la coiffure* : 11 coiffes, 2 fichus, 1 pelisse, 15 bandeaux, 1 voile en percaline brodée ; *Linges de couchage* : 30 draps, 2 couvertures, 13 taies d'oreiller ; *Divers* : 4 mouchoirs de poche, 1 parapluie, 2 jeux de broche à tricoter.

On peut remarquer qu'un certain nombre de meuniers ont épousé des filles de meunier, bien dotées. La famille Laudier, dont le premier membre identifié est Jacques au moulin de Bois-Roger à Neauphe-sous-Essai sert d'exemple pour la seconde moitié du XVIII^e siècle (1763-1798). Parmi ses cinq enfants, quatre filles épousent des meuniers qui sont basés dans la région alençonnaise : Champfleur, Condé-sur-Sarthe, Saint-Germain-du-Corbéis, Macé, Moulin du Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon, le moulin de Galet à Saint-Denis-sur-Sarthon. Ces unions s'inscrivent dans les stratégies matrimoniales de l'époque et sont donc au cœur du système. Les dots peuvent être conséquentes. Ainsi pour les filles que l'on vient d'évoquer, elle s'élève à 600 F pour chacune⁷⁵⁵. La génération suivante continue le même processus d'endogamie (figure 45).

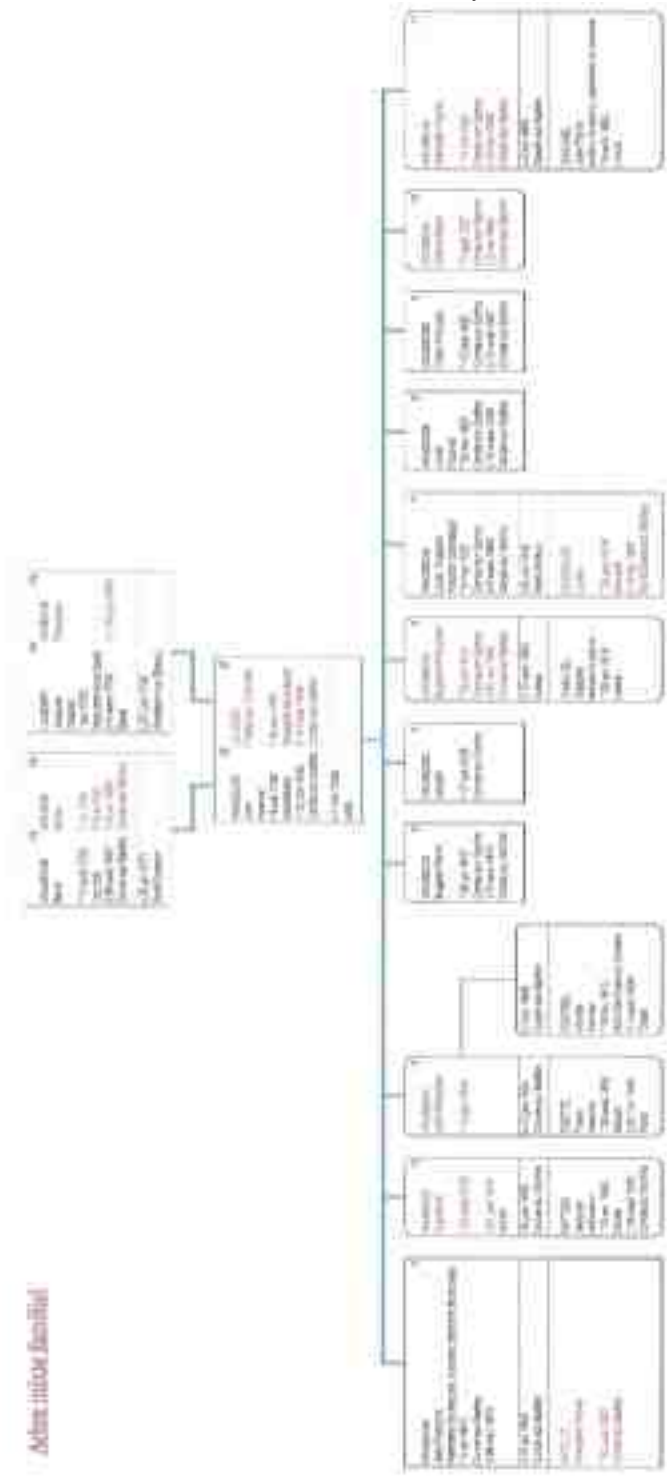
753 Arch. dép. Orne, 4 E 73/18, Donation partage de Françoise Lévêque épouse Laudier à ses enfants, 28 décembre 1815.

754 Arch. dép. Orne, 4 E 126/29, Inventaire après-décès de Françoise Laudier, 22 mars 1856.

755 Arch. dép. Orne, 4 E 73/18, Contrat de mariage, 23 avril 1803. Il s'agit en fait d'une avance sur héritage, dite avance douairie, récupérable en cas de décès de la dite personne.

Figure 45. Arbre généalogique des Laudier aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Réalisation : Nicole Marco-Beyer.



Les femmes font souvent partie du binôme meunier/meunière indispensable à la bonne marche des petits moulins. Elles ont pu remplacer leur mari en cas de nécessité (guerre, veuvage, etc.) puis laisser le flambeau souvent à un de leurs fils. Elles ont eu un rôle essentiel dans l'environnement social du moulin, de tout temps, lieu essentiel de la sociabilité des villages. Parler de « meuniers » est donc un peu un abus de langage.

Souvent dans l'ombre, mais bien actives, guère présentes dans la documentation historique, c'est probablement dans les romans historiques que se dessine le mieux leur image. Nous voulons illustrer ce propos en prenant quelques pages d'un roman écrit par Gérard Plommée, historien, lui-même descendant de meuniers⁷⁵⁶.

Louise Bougas, la meunière de Boisard à Oizé (Sarthe).

Dans ce roman, Gérard Pommée ré-écrit la vie de cette femme devenue meunière de ce moulin, entre 1709 et 1724, date de son décès à 39 ans. Pour le canevas historique, il s'appuie exclusivement sur des éléments extraits de sources dépouillées aux Archives départementales de la Sarthe (BMS de la paroisse et minutier des notaires d'Oizé notamment). Un véritable travail d'historien sur lequel se fonde le romancier ! Quelques passages de l'ouvrage sont présentés ici, illustrant ce parcours de femme, qui selon l'auteur « est un cas atypique, les baux de bordages, grosses fermes, autres biens ruraux et moulin étant essentiellement octroyés à des hommes, à des couples. Louise Bougas ne savait pas écrire et signait d'une croix ». Une vie bien mouvementée et occupée comme femme de meunier puis elle même meunière, femme d'intérieur et d'extérieur et aussi mère. Portrait dans lequel bon nombre de femmes des moulins ont pu (peuvent) s'identifier. Roman d'autant plus proche que c'est le personnage qui raconte sa vie à la première personne...

Printemps 1709

Louise Bougas arrive au moulin de Boisard. Elle y rencontre son futur mari, Jacques Giroudeau et démarre sa vie de meunière.

« Parvenue devant la huche, Jacques me demande de commencer à remplir mon sac de farine à l'aide de sa mesure [...]. Me voici seule dans le moulin en marche, heureuse à l'idée que je puisse devenir meunière, et je commence mes premiers gestes d'aide au meunier en remplissant mon sac de farine. J'entends les pas du meunier et mon âne devant le moulin, la porte à monter les meules s'ouvre. Jacques Giroudeau, lestement, rentre par là, bascule un autre sac de blé dans la trémie. »

Juillet 1709

« Juillet et les moissons enchaînent la ronde des travaux des champs. Nous travaillons beaucoup avec la parentèle, qui en retour vient nous donner la main pour les terres du

756 PLOMMÉE, *La Meunière de Boisard*, 2010.

moulin, je vis mes premières semailles [...]. Je profite des regains d'herbe et que notre vache fournisse plus de lait, pour, avec la crème faire du beurre que je sale afin de le conserver, je passe de nombreuses heures à agiter le baraton dans la baratte [...].

Automne 1709

Quand arrivent les premières pluies d'automne et les premiers frimas de novembre, je reste davantage autour du moulin et dans la maison. Je m'approprie de plus en plus l'intérieur de celle-ci, déplace les meubles à mon idée, trie le linge dans la maison et élimine le vieux, instaure des rangements personnels, aménage selon mes goûts. Puis je commence à préparer quelques vêtements pour l'enfant à naître, et je dois me faire de nouvelles jupes à cause de ma taille qui enfle. Je passe de longues heures à coudre.»

Printemps 1711

« Mes deux premières années au moulin avec Jacques m'ont familiarisée avec le fonctionnement de la machine. Comme promis, Jacques m'a initiée au travail des meules. Mon cher mari m'a dit que je suis aussi instruite qu'un garçon meunier, les seules tâches que je ne puisse assumer seule sont le transport des grands sacs, trop lourds, ainsi que le rhabillage des meules. Mais pour le remplissage de la trémie, Jacques me laisse des demi-sacs plus manipulables pour moi, et avec son accord, je me livre à une division des gros sacs en poches plus petites. Un sac normal contient deux boisseaux de grains ou de farine et pèse environ quatre-vingt livres, mais certains clients passent au moulin avec seulement un boisseau. Ainsi, si Jacques est absent, je puis leur faire la mouture aussitôt. »

Automne 1712

« Jean Delahaie arrive au moulin. [...]. Rapidement, Jacques lance la roue et, jusqu'à midi, je ne revois plus les deux hommes, j'entends seulement les bruits familiers du travail au moulin. Dès que la potée est prête, je vais les prévenir. Ils passent à table. Ils mangent de grand appétit, vident une chopine de vin pour honorer notre hôte lequel me complimente pour ma potée. En fin de repas, il prend notre Louis sur ses genoux pour jouer avec l'enfant. »

Printemps 1717

« Comme je reprends de plus en plus mes activités à l'extérieur de la maison, seule la petite Louise me crée des soucis car il faut encore beaucoup la surveiller. [...]. Les pruniers, les guigniers et les cerisiers sont bien fleuris et on espère une belle récolte de fruits si nous n'avons pas de gelées tardives. Je donne des graines de sarrasin et du son à mes volailles car bientôt commencera la saison des pontes de printemps pour les premières couvées. »

Chapitre XXIII

L'horizon du meunier (et de la meunière)**L'univers du moulin**

Dans leur vie quotidienne, l'horizon des gens du moulin est celui des machines, meules et autres aménagements, quand il est à l'intérieur. Mais il est vert, à l'extérieur : celui des jardins, prairies et des prés avoisinants, des arbres sur ou en limite de propriété, que le meunier coupe pour son chauffage, ou encore celui des collines proches. Mais aussi le vert, ou la couleur verdâtre, de l'eau qui coule, de la rivière, les canaux, ou celle qui stagne. C'est un monde d'horizontalité (l'eau ruisselante, les mécanismes et les machines) et de la verticalité (l'eau tombante, les mécanismes, les machines et ...les étages des moulins).

Hormis quelques exceptions qui concernent la ville d'Alençon (les deux moulins du Pont de Sarthe, celui de Guéramé, celui de Lancrel), les moulins de la région sont situés dans le monde rural. Une description du moulin de Buhuru à Gandelain en 1838 nous fournit les indications suivantes : moulin avec deux tournants et virants, maison de meunier, chambre sur le four, cave à cidre, deux écuries, deux toits à porcs, hangar pour les charrues, un pressoir, un grand jardin, deux prés où récolter 24 bottes de foin, un clos à chanvre, une écluse, une retenue d'eau plus haut dans l'étang de Guéroncin⁷⁵⁷. Plus qu'un rural, le meunier est un agriculteur : en plus de la marche de son moulin, il gère les pommes et fabrique le cidre, récolte du foin pour ses chevaux, élève des porcs et (lui ou sa femme) s'occupe du jardin pour la nourriture domestique, voire récupère le chanvre. La visite du moulin de Gibouët à Radon, en 1765, confirme cette impression. Celui-ci présente deux soues à porcs, avec trois porcs dont deux mâles et une femelle d'environ un an, une écurie où l'on trouve deux juments, l'une

⁷⁵⁷ Arch. dép. Orne, 252 J 250, *Journal d'Alençon*, Annonce pour la vente du moulin de Buhéru à Gandelain, 9 juillet 1838, p. 4.

sous poils noirs, l'autre sous poils souris, un cellier avec deux mères oies et deux pipes de cidre, ainsi que deux mauvais fûts de pipes défoncés par un bout⁷⁵⁸. En outre, le meunier dispose la plupart du temps d'un jardin et de prés attenants, voire de l'île ou les îlots que forment les aménagements de bief, comme à Saint-Germain-du-Corbéis par exemple.

Les cadastres napoléoniens du début du XX^e siècle confirment cette position de la plupart des moulins au cœur de la campagne. Le meunier de Condé-sur-Sarthe est aussi un agriculteur dans les premières décennies du XX^e siècle, ainsi que l'attestent les documents fiscaux et notariaux.

L'univers sonore et olfactif des moulins est très varié et les perceptions sont très diversifiées. Annie Bouchard, fille de meunier, puise dans ses souvenirs pour évoquer si poétiquement le moulin de son enfance et son atmosphère particulière : « Imprégnée de la bonne odeur tiède du froment, bercée par la plainte des eaux chutant dans les écluses, les heures ponctuées par les allées et venues des usagers et des livraisons, oubliant à force de l'entendre le cliquetis des engrenages et le claquement des courroies fortement harmonisées au souffle de la brise des arbres, je l'ai vu palpiter tant à la cadence du grain qui y devient farine qu'au gré de l'eau qui traverse ses entrailles »⁷⁵⁹. Même si cette description évoque un moulin de la région d'Evrecy dans le Calvados, rien ne devait différer dans les moulins de l'Alençonnais, au moins pour les petites unités. Dans celles-ci, l'air est peu renouvelé, ce qui n'est pas le cas dans les gros moulins et minoteries à partir du XX^e siècle.

L'importance de la qualité de l'écoute dont doit faire part le meunier est aussi souligné par Annie Bouchard. Le meunier peut vaquer à ses occupations dans et autour du moulin, « à condition de rester constamment à portée d'oreilles afin de toujours entendre le babillard signaler une anomalie éventuelle ou la sonnette annoncer que l'alimentation en grain s'épuise ou bien encore écouter la roue dont la vitesse se règle à l'oreille »⁷⁶⁰. Mais l'évolution technique impose de gros changements aux anciens moulins devenus minoteries et au fil du temps, pour ces grosses structures, le ronronnement des moteurs, le glissement des chaînes à godets, le tourbillon des cylindres, couvrent alors les « anciens » bruits.

Le pas des chevaux a longtemps résonné, jusqu'à la Première Guerre mondiale au moins, dans les allées des moulins. Le déplacement des meuniers est lié depuis des siècles à ce mode déplacement, forcément très local, paroisse sous l'Ancien Régime, puis commune, canton, région très proche. L'histoire de la minoterie de Saint-Germain-

758 Arch. dép. Orne, 86 J 9, *Chartrier d'Avoise*, Visite du moulin de Giboût, 26 août 1765.

759 BOUCHARD, *La Guigne*, 1999, p. 3.

760 Id, p. 129.

du-Corbéis nous montre que l'aire d'approvisionnement et de vente des produits n'a cessé de s'élargir, notamment grâce à l'amélioration des moyens de transports motorisés : camions et automobiles. Le poids total en charge a été démultiplié en quelques décennies à partir des années 1910. Le camion de la minoterie de Condé-sur-Sarthe vers 1910 a déjà remplacé les véhicules hippomobiles. (illustration 64).

L'étude sur le conflit de 1914-1918 a mis en évidence le rôle incontournable du chemin de fer.

Illustration 64. Le camion de la minoterie de Condé-sur-Sarthe vers 1910, carte postale. Collection Bourguine.



L'habitat

Le quotidien c'est encore l'habitation au moulin. Celle-ci apparaît comme secondaire dans les actes, partie intégrale du moulin et à laquelle on ne prête guère attention. L'exemple du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis est révélateur. Les baux sont très lacunaires à ce propos : celui de 1721 parle de « moulin à blé avec la maison qui en dépend », celui de 1818 « des bâtiments d'habitation et d'exploitation ». En général, les descriptions ne sont pas plus développées, sauf en cas de vente. Le *Journal d'Alençon* de 1843 évoque : « le moulin à farine, consistant en un corps de bâtiments où se trouvent les virants et les tournants, une salle à feu à côté avec un four, laverie, couloir, chambre à feu, cabinet à côté, grenier dessus et petite mansarde ».

L'habitat peut donc être intégré à l'« usine » dans la prolongation du bâtiment. C'est le cas aux moulins de Goincières et du Rocher à Radon. À Saint-Céneri-le-Gérei, lors de la vente du moulin en mai 1822, on remarque que la maison habitable se compose seulement d'une salle avec cheminée. Cet intérieur est formé de quelques pièces pour se loger, se nourrir, se réchauffer, ranger ses propres ustensiles. Les quelques inventaires après décès et/ou visites de moulins révèlent un univers qui peut être frustré et sans confort quand le logement est situé dans le moulin.

Les données concernant le moulin de Goincières à Radon au XVIII^e siècle confirment cette impression. Plusieurs visites de moulins dans le cadre d'une procédure de saisie de tous les biens meubles, datant de 1765, nous restituent le mobilier privé des ménages, ce qui matérialise quelque peu « leur intérieur »⁷⁶¹.

Dans les parties du moulin de Giboût, Jacques Louis François Paquier, huissier de justice a noté les effets suivants appartenant au défunt meunier Jacques Vallet, dont la mort a entraîné la saisie du moulin.

Dans la maison *manable*⁷⁶² du moulin :

- les ustensiles de cuisson, d'éclairage et de chauffage : deux chenets, une crémaillère, un gril, une pelle et une pincette à feu, un poste à frire, un fer à repasser, un chandelier, une grande marmite avec sa cuiller à pot, une broche à rôtir, le tout en fer,
- la vaisselle et les couverts : une *plombée*, un grand poêlon d'airain, un bassin, une écuelle à oreilles, et un pot avec six cuillers, le tout en étain commun, un gobelet aussi d'étain, un entonnoir de fer blanc, une petite saucière de bois, trois gobelets de verre, six fourchettes de fer, une salière de faïence, une bannette en bois, trois mauvaises pièces de faïence, six pièces de mauvaise poterie,
- le mobilier : cinq mauvaises chaises de bois, enfoncées de paille, deux billots sur trois pieds, une grande maie avec son couvercle (dans laquelle il ne s'est rien trouvé), une table ronde garnie d'un tiroir (dans lequel il ne s'est trouvé qu'une salière de faïence), un mauvais coffre (dans lequel s'est trouvé environ trente fils de brin écrus), deux rouets à filets avec un treuil, un autre mauvais petit coffre (dans lequel il ne s'est rien trouvé),
- pour le couchage : une mauvaise couchette sur laquelle il y a un mauvais petit lit de toile rempli de plumes de poules, un traversin de même, deux alaises de drap de grosse toile, une mauvaise couverture de plusieurs chiffes en pièces, un *charlit*⁷⁶³ de bois de chêne sur lequel il y avait une paillasse de grosse toile, un lit et un traversin *entayé*⁷⁶⁴ de coutil, et deux oreillers *entayés* de toile, le tout rempli de plumes d'oie pesant environ trente cinq livres, deux taies d'oreiller, de toile commune, deux draps de chacun *laise*⁷⁶⁵ et demie de grosse toile, une couverture de serge sur fil blanche, trois mauvais rideaux de toile faisant le tour d'un lit avec les pentes de même,

761 Arch. dép. Orne, 86 J 9, 26 juin 1765.

762 Manable signifie habitable.

763 Ou châlis : bois de lit.

764 Entouré d'une taie d'oreiller.

765 Mesure de largeur.

- les habits et chaussures : un mauvais habit de serge sur fil, une veste de pluie, une mauvaise culotte d'étoffe, une paire de bas de laine grise, une mauvaise paire de souliers avec des boucles de fer, un bonnet de laine et un mauvais chape, six chemises, de grosse toile, tant bonnes que mauvaises, un mouchoir de coton à moucher et un autre aussi de coton servant de tour de col,
- pour la cheminée : deux chenets.

Dans une petite « passée⁷⁶⁶ » à côté, uniquement du mobilier pour dormir et des affaires de femmes et d'enfants :

- une petite paire d'armoire de bois de chêne fermante, à deux battants et clefs de serrure, (dont l'ouverture nous a été faite par la dite veuve), dans laquelle ne s'est trouvé que les hardes et linges servant à la dite veuve, hardes d'enfants (que l'huissier n'a pas saisi), deux draps de chacun *laize* et demie de grosse toile, une petite couchette de bois sur laquelle il y a un petit lit *entayé* de toile, rempli de plumes d'oie pesant environ quinze livres et un traversin aussi *entayé* de toile rempli de plumes de poules, un drap de *laize* et demie de grosse toile, une mauvaise literie⁷⁶⁷ dans laquelle il ne s'est rien trouvé, six pièces de fil de brin écriin, et un petit coffre de bois.

Dans une soue à toit étant à côté dans la cour du dit lieu :

- trois porcs dont deux mâles et une femelle d'environ un an.

Dans l'écurie à côté de la dite soue :

- une jument sous poil noir, et une autre jument sous poil soury⁷⁶⁸.

Dans un cellier :

- deux mères oyes⁷⁶⁹ et deux fûts de pipes vides.

Dans la cour dudit lieu :

- deux autres mauvais fûts de pipes défoncés par un bout.

Bien que concernant le meunier des moulins banaux de Radon, pourtant parmi les plus imposés pour la taille au XVIII^e siècle, cette liste d'effets personnels, de mobilier divers, d'animaux, nous révèle un quotidien du XVIII^e siècle assez frustré et précaire pour le meunier et sa famille, sans beaucoup de confort dans les pièces qu'ils habitent. Juste de quoi s'abriter, se nourrir, se chauffer, dormir, dans des conditions d'hygiène minimales, sans doute le quotidien de beaucoup de meuniers de l'époque et probablement encore par la suite...

766 Couloir ou extension de la maison.

767 Literie.

768 Souris : gris.

769 Oies.

Mais l'habitation peut aussi être disposée à proximité dans une annexe comme à Buhuru de Gandelain ou pour le moulin de Condé-sur-Sarthe. Les meuniers profitent d'une habitation d'une autre ampleur, comme c'est le cas pour les époux Vaugeois au moulin dès 1787, date de leur arrivée. Ils habitent alors dans une construction distante de quelques mètres du moulin, la maison de la Randumière, logis du XVI^e siècle. Le décès de Jean-François Vaugeois en 1832 oblige la mise en place d'une procédure notariale et la constitution d'un inventaire⁷⁷⁰. Le niveau de vie est incomparablement plus élevé que celui du meunier de Radon. Le mobilier et les affaires possédés par ce meunier et son épouse (ils ont six enfants) sont bien plus variés et de plus grande valeur. Selon la description :

Le logement : il s'agit d'une maison donnant sur la rue qui est définie comme un vaste appartement présentant une cuisine, trois cabinets, une chambre, un grenier, le tout desservi par un escalier.

Le « mobilier meublant » (disposé dans l'ensemble des pièces) :

- couchage : 6 lits ou bois de lits avec couchettes en bois de chêne, 4 petits lits d'enfants,
- rangement : 3 armoires en bois de chêne ouvrant à 2 vantaux et fermant à clef, un mauvais petit coffre, un buffet de service,
- service : 15 chaises communes, 2 petites chaises d'enfants, une table en bois de chêne, deux autres petites tables, un banc en bois, un dévidoir, un portemanteau, deux cabinets,

Le « petit mobilier » :

- feu-éclairage : une paire de landiers, un pelle, une pincette, une crémaillère, un garde cendre, une main de fer, un petit trépied, 4 chandeliers (2 en cuivre jaune et deux en fer), un haut de chandelier, une petite boîte à chandelle,
- cuisson-cuisine : un chaudron, un tourne-broche, une broche-roti, une chambrière, un grill, une grille, un moulin à poivre, une poivrière en fer blanc, une salière en étain une autre en verre, deux marmites en fonte dont une avec son couvercle, 2 poêles à frire, un poêlon, une bassinoire en cuivre, une loterie de ferraille, un quart de vinaigre, un moulin à moutarde,
- service : un potage en pierre avec une chevrette, 32 bouteilles en verre noir, 56 assiettes tant en faïence qu'en terre, 7 plats en faïence, un en étain, une sonnette, deux plats en terre, 18 verres en verre blanc, une soupière en faïence, un petit bocal en grès, 2 cruches, 15 pots en grès ou en terre (dont un à moitié rempli de beurre), une cuillère à pot, une écumoire, 24 cuillères d'étain, 18 fourchettes en fer,

⁷⁷⁰ Arch. dép. Orne, 4 E 73/69, Inventaire après décès de Jean-François Vaugeois, 18 mai et 25 octobre 1832.

- divers : 3 fers à repasser le linge, deux seaux à puiser, un pot de chambre en faïence, un mauvais broc avec un lot de ferraille),

Les effets personnels :

- toilette : 37 serviettes, tant neuves que vieilles, une glace à cadre en bois,
- table : 14 nappes en toile, 18 essuie-main en grosse toile,
- couchage : 7 couettes remplies de plume d'oie entayées de coutil, 3 traversins également en plumes d'oie en coutil, un oreiller, 61 draps, partie ancien, partie neuf, une couverture en laine, 2 couvertures en serge, 2 courtpointes en toile de coton et en toile chinée, un tour de lit en toile flammée dont le devant est en colonnade, 6 paillasses,
- divers : un petit ballot de laine filée, un autre peloton de laine, deux coupons de toile de lès différents, un rouet à filer (avec un paquet de chanvre), une mauvaise barrique remplie de plumes), un arrosoir en fer blanc, un livre de corde,
- vêtements : 40 chemises en toile, un manteau en drap bleu, 3 vestes de différentes étoffes, 4 gilets, 4 pantalons, 6 paires de bas en laine et coton, 6 bonnets de coton, un chapeau, une paire de souliers,
- objets de chasse et autres : un fusil, un crochet, une vieille montre à boîte d'argent, une horloge franche-comtoise avec 21 poids et cordages et avec sa boîte en bois blanc peint, un fauchard, une boule en fer,

Le numéraire : 124 francs 3 centimes.

L'activité agricole

L'activité laitière pour la consommation en interne, est confirmée dans une pièce « la laiterie » où sont recensés : une mare à pétrir, une baratte, une jatte, un billot en bois, une poêle à frire, 2 paniers, une boîte en carreau, un garde-manger en fer blanc, une passoire en cuivre, 4 pots en terre, 2 faisselles, une marmite en fonte avec son couvercle, ainsi que 30 fromages.

L'activité agricole du meunier est attestée par la présence dans le grenier de l'habitation d'une grande quantité de trèfle et de foin, 18 pièces de fond en bois de débit, un perche de charrue, 11 jantes de voitures (à cheval), une raie. Dans le pressoir attenant, on trouve : une pile, l'arbre, la vis, le tablier (matériel pour le pressoir), deux fûts de tonneau, une cuve en bois, une pelle à lessive, plusieurs morceaux de bois, une planche en bois de chêne, un rabot en fer, une pelle à four, 3 barils de différentes grandeurs, 5 pipes à moitié vides, un établi, une pelle, un broc, une mauvaise selle à cheval.

L'écurie et l'étable présentent chacune du matériel de couchage : un bois de lit, 2 draps, une couette en plume d'oie, un traversin, un oreiller, une couverture de serge (pour le couchage des garçons-meuniers ?), ainsi que des instruments spécifiques à l'élevage, fourches, crocs, colliers, limons, pour 4 mulets, 3 chevaux, 2 vaches, une à poil caillé hors âge, et l'autre à poil rouge de 6 ans. Pour la basse-cour, 33 oies, 12 canards, 15 poules et un coq sont comptés dans la cour. Les véhicules sont nombreux : une charrette avec ses roues et son essieu, un petite voiture à cheval avec ses roues et son essieu, une charrue et son train, une paire de herses en fer, une vieille roue de charrue.

Vers des bâtiments plus luxueux

Plusieurs décennies plus tard, en 1906, le meunier de l'époque, Jules Bourguine, fait élever une grande maison sur une terre lui appartenant près du moulin. C'est une construction soignée présentant une recherche esthétique certaine avec l'encadrement des ouvertures en appareil mixte, briques et granite et une certaine symétrie. On trouve deux niveaux sous combles avec des plafonds à trois mètres de hauteur, un perron et emmarchement en granite. Le couloir central du rez-de-chaussée dessert les différentes pièces, réparties également de chaque côté. On note tout le confort de l'époque dont l'eau courante fournie avec une pompe sur le puits (l'eau courante n'arrivera qu'en 1957 dans la commune). Par contre, le courant électrique n'est pas installé, mais, il le sera en 1928. Selon l'abbé Poulain en 1916, cette maison « a tout le confortable, les commodités et agréments désirables, paratonnerre, lumière électrique, téléphone, jardins fleuristes et petit parc, etc ». Cette construction est toujours de nos jours occupée par Geneviève Bourguine, fille du dernier meunier propriétaire (illustration 65).

Illustration 65. La maison du moulin de Condé-sur-Sarthe, nouvelle construction de 1906, au fond à droite la minoterie, carte postale du début du XX^e siècle. Collection Bourguine.



La minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis possède quant à elle, dès le milieu au XIX^e siècle un bâtiment disposé tout en longueur et compartimenté en trois parties distinctes. Deux sont utilisées par le moulin et une pour l'habitation. En 1843, l'habitat se trouve pignon est, puis, après, sera transféré pignon ouest. Les quelques pièces déjà décrites apparaissent sans confort superflu avec cependant cheminée et four à bois. Il a été longtemps un habitat réservé aux membres de la famille Maudet (avant de construire leur pavillon attenant à la minoterie dans les années 1990, le couple de minotiers de l'époque, Luc et Ginette Maudet avait toujours habité dans ce logement). Il sert aux employés de la minoterie actuelle. Au fil des années, il a gagné en confort.

Avec ces différentes habitations relatives aux moulins, entre Radon, Condé-sur-Sarthe et Saint-Germain-du-Corbéis, nous avons tout l'éventail de l'univers intime des meuniers entre le XVIII^e et le XX^e siècle, de l'habitation la plus sommaire à celle plus cossue. Ces différences reflètent des inégalités de fortune, suivant que le meunier-minotier est propriétaire du moulin ou non.

Des servitudes

Enfin, l'univers du moulin, c'est au quotidien, une multitude de servitudes, de tâches et d'occupations pour les meuniers. Les baux nous le révèlent pour celui de Saint-Germain-du-Corbéis au XIX^e siècle.

Dans ce moulin, 1914 constitue une date importante puisque pour la première fois un meunier devient propriétaire. Se termine ainsi la réglementation bailleur/preneur avec la forme écrite du bail.

Pour le XIX^e siècle, nous avons pu retrouver ceux de 1827⁷⁷¹ et 1885⁷⁷² qui permettent de découvrir que les modalités de location n'ont pas été simplifiées depuis la fin du XVIII^e siècle, voire qu'elles comportent des points nouveaux. On y comprend bien que le meunier a un métier qui dépasse largement la mouture des céréales, et qu'il doit aussi être agriculteur, couvreur, menuisier, etc. S'il ne possède pas toutes ces compétences et disponibilités, il doit savoir s'entourer d'aides (garçons-meuniers, ouvriers, membres de la famille).

Depuis le changement de propriétaire en 1816, on observe une dissociation des baux entre le moulin de Guéramé et celui de Saint-Germain-du-Corbéis qui sont baillés de manière séparée avec des modalités qui évoluent.

771 Arch. dép. Orne, 4 E 194/189, bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis par Jean Roussel propriétaire, à François Roussel, son neveu et à Élisabeth Jeanne Renard, son épouse, le 7 novembre 1823.

772 Arch. dép. Orne, 4 E 312/1389, bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis par Albert Leguay propriétaire, à François Édouard Sorel, le 7 mai 1885.

Faire de la farine, honnêtement

Ce type de notion n'apparaît plus dans les deux actes. Cela est-il dû à la plus grande probité des meuniers ? Au moyen de contrôles plus pertinents ? À l'évolution technologique qui autorise moins de « dérapages » ?

Pendant gérer le bon fonctionnement du système hydraulique du moulin est un point important. Avant le règlement du moulin fixé en 1852, il existe des points précis, ce dont le meunier devra tenir compte, notamment par rapport au moulin de Guéramé (dont le propriétaire est de nouveau le même), en amont, et qui ne doit pas souffrir et être lésé par une mauvaise gestion de l'eau : « Les preneurs seront tenus, comme le bailleur y est obligé par son contrat d'acquisition, de tenir une pale de fonds levée, lorsque le moulin n'ira pas pour l'avantage de celui de Guéramé », bail de 1827.

La référence à la police de l'eau arrive dans le document de 1885 ; il est ainsi mentionné que « Les preneurs seront tenus pour la levée des pales et en général pour l'exploitation du moulin de se conformer aux régimes des eaux et qu'ils seront obligés de tenir la pale de fond levée à la hauteur d'eau, lorsque le moulin ne manœuvrera pas et que l'eau passera par dessus le déversoir. Dans le cas où ils négligeraient ce règlement, ils pourraient être contraints de mettre une pale à vis à leurs frais et sans indemnité de la part du bailleur ».

Entretenir et restituer le matériel en bon état

Ce sont toujours des conditions locatives de base :

- « Les preneurs useront et jouiront des objets à eux affermés à l'exemple d'un bon père de famille, sans souffrir qu'il y soit soumis aucune dégradation. Ils feront aux bâtiments les réparations locatives et feront aux couvertures jusqu'à la concurrence de quatre journées d'ouvrier par an. Pour les *virants* et les *tournants*, les preneurs y feront les réparations nécessaires », bail de 1827.
- « Les preneurs rendront le moulin et ses dépendances en bon état à la fin du bail, un état des lieux de sortie sera établi pour comparer avec le précédent de l'entrée en jouissance », et « ils entretiendront les bâtiments en bon état de réparations locatives », bail de 1885.
- « Ils entretiendront à leurs frais en bon état de réparations les *tournants* et *virants*, tant extérieurs comme la roue, qu'intérieurs, ainsi que tous les agrès et ustensiles même non tournants ni virants ». Par contre, les réparations extérieures autres que le mécanismes, chaussée, empacements, etc., ils seront à la charge du bailleur, y compris les vannes, sauf les pales dont il ne devra fournir que le bois », bail de 1885.

Fournir les meules

Cette lourde contrainte antérieure n'existe plus au XIX^e siècle : « Les meules actuellement existantes ont été placées par les preneurs et appartiennent au bailleur », bail de 1827.

Faire la police sur les bords de la rivière

Cette condition antérieure n'existe plus ni en 1827 ni en 1885. Par contre, les fermiers doivent « avertir le propriétaire en temps de droit et sous peine d'être responsables, des entreprises ou usurpations qu'y commettraient des tiers », bail de 1827.

Entretenir le chemin

La chaussée du moulin sert de passage sur la rivière et c'est longtemps le seul pont entre la pont de Sarthe à Alençon et le pont de Saint-Céneri-le-Gérei, chemin qui par ailleurs engendre un conflit propriétaire/municipalité dans les mêmes années 1880, comme déjà évoqué) : « Ils entretiendront le chemin bordant la propriété et servant à l'exploitation du moulin », bail de 1827.

Cette close est plus large en 1885 : « Les preneurs devront entretenir en bon état le chemin qui accède du chemin vicinal de Saint-Germain au moulin et celui qui va du moulin à la sortie de la chaussée. Ils devront aussi le recharger de quinze centimètres de pierres et entretenir le pont faisant suite au chemin devant les bâtiments du moulin de sorte qu'il n'y ait point d'ornières », bail de 1885.

Elles concernent aussi les travaux et leurs modalités : « Les preneurs seront tenus de nourrir les ouvriers employés aux réparations de toutes natures qui seront faites par le bailleur. Mais cette obligation n'existe pas pour les preneurs et ils devront transporter les bois et autres matériaux de toutes natures nécessaires aux réparations, toutefois pas au-delà d'une distance de dix kilomètres du moulin », et ils doivent aussi « avertir à temps le propriétaire du besoin de réparations des vannes sous peine de supporter personnellement toutes les réparations », bail de 1885.

D'autres conditions particulières dans l'un ou l'autre des baux

De nouvelles conditions apparaissent par rapport aux baux antérieurs concernant l'entretien des prés et arbres et les clôtures sur la propriété :

- « Les preneurs entretiendront les prés en bon état, ils les fumeront tous les ans dans les endroits qui en auront le plus besoin (et qui seront indiqués par le bailleur) et ce jusqu'à la concurrence de la moitié des engrais qui pourraient être faits sur le moulin si le propriétaire l'exige », bail de 1827,
- « Ils soigneront tous les arbres que le bailleur a fait planter, tant en espaliers qu'en quenouille, ne couperont aucun bois par pied ni par branche, conserveront les jeunes jets de belle tenue, etc. », bail de 1827,

- « Le propriétaire se réserve le droit d’abattre le bois qu’il lui plaira et planter comme bon lui semblera sans indemnité particulière », « Les preneurs ne pourront faire les coupes de haies qu’en temps et saisons convenables et devront laisser sans les étêter les brins qui paraîtront de belle tenue », bail de 1885.
- « Les preneurs entretiendront les clôtures en bon état », bail de 1827.

Une autre clause concerne les rigoles et fossés : « Les preneurs cureront les rigoles et fossés chaque fois qu’il en sera besoin », bail de 1885.

Le prix du fermage et certaines modalités

Le fermage annuel se monte à 2 800 francs en 1827 et 1 200 francs en 1885, payable en deux termes égaux à Alençon en la demeure du bailleur, le 10 juillet et le 10 janvier en 1827 et à la Toussaint et à Pâques en 1885 (avec un premier paiement à la Toussaint 1886). Le mode de paiement est différent entre les deux années : « Ces fermages ne pourront être payés qu’en monnaie d’or ou d’argent et non autrement », bail de 1827, « Paiement en francs », bail de 1885. Le paiement d’un fermage à échéance entraînerait une résiliation sans sommation. La vente des immeubles pourrait amener la fin dudit bail et « Les preneurs ne pourront sous-bailler ou céder à qui que ce soit sans l’autorisation du bailleur », bail de 1827 ou « sous-louer », bail de 1885.

Les preneurs ne peuvent être indemnisés en cas d’arrêt du moulin : « Ils ne pourront réclamer aucune diminution de fermage pour grosses réparations qu’il serait nécessaire de faire pendant la durée de ce bail, quelque temps qu’elles durent et quand même il faudrait mettre le moulin au chômage », bail de 1827. Les preneurs sont assujettis à l’impôt : « Ils acquitteront sans aucune diminution des fermages tous les impôts prévus et imprévus relatifs au moulin de Saint-Germain », bail de 1827.

Nouveauté relative à l’impôt en 1885 : « les preneurs acquitteront l’impôt foncier des portes et des fenêtres - une nouvelle disposition fiscale⁷⁷³, et les impôts locaux ».

Un monde dangereux et épuisant

Le monde bucolique des moulins tel qu’il peut transparaître dans la littérature ou la peinture est quel que peu erroné. Ne nous y trompons pas : le moulin est un lieu dangereux, autant pour les habitants de la contrée que pour les employés. Quelques exemples, tirés de la presse alençonnaise, illustrent ce propos⁷⁷⁴.

Les dangers de l’eau

Les noyades sont fréquentes dans les retenues d’eau des moulins. La plupart du temps, elles ne concernent d’ailleurs pas forcément les gens du moulin. En septembre 1910

⁷⁷³ Voir au chapitre 29.

⁷⁷⁴ Arch. dép. Orne, Journal d’Alençon, 1880 : 252 J 279, 1885 : 252 J 284, 1900 : 252 J 299, 1910 : 252 J 309, 1914 : 252 J 313, 1920 : 252 J 319.

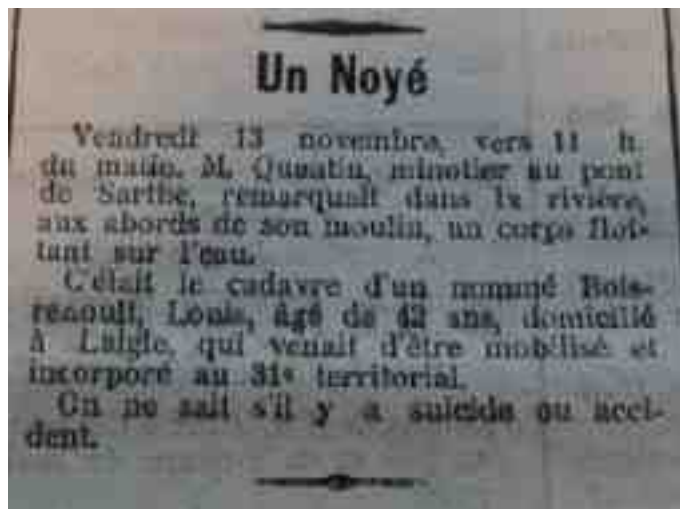
vers 16 h, une femme du nom de Marais, habitant au 7 rue de Sarthe à Alençon, tombe dans l'eau au niveau du Grand Moulin du Pont de Sarthe. Par chance, le dénommé Edmond Bouglé, domicilié rue de Bretagne, pêchant dans un bateau, peut la retirer de l'eau et la sauver. Mais pour un sauvetage, combien de noyades ?

En mai 1880, plusieurs soldats du 11^e bataillon de chasseurs d'Alençon se baignent dans la Sarthe. L'un d'eux, le nommé Vaisseau disparaît tout à coup, entraîné par le courant assez rapide en cet endroit que forme le remous des vanes du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis. Malgré l'utilisation d'une barque à proximité, il ne peut être ranimé et son corps est ramené au moulin proche. Même issue tragique au moulin du Chevain pour trois autres soldats, cette fois-ci en 1885. Mais ces incidents touchent aussi les employés des moulins comme l'illustre l'histoire d'un jeune garçon-meunier tombé dans l'eau du bief du moulin de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon alors qu'il venait puiser de l'eau pour ses chevaux, en janvier 1885. Inquiets de son absence au moment où il devait partir au marché d'Alençon, ses patrons se sont mis à sa recherche et ont trouvé son corps sans vie sous la glace à environ quinze mètres de l'endroit où il était tombé.

En novembre 1914, le minotier Quentin du Grand Moulin du Pont de Sarthe fait la découverte macabre d'un soldat près de sa minoterie, comme nous le précise l'entrefilet du *Journal d'Alençon*. Sans doute faut-il y voir un lien avec le conflit en cours (document 6) ?

Document 6. Article du *Journal d'Alençon* du 15 novembre 1914, relatant le décès par noyade de Louis Renoult près du moulin du Pont de Sarthe à Alençon.

Source : Arch. dép. Orne, 252 J 313.



Les dangers des machines

La machinerie avec ses mécanismes, courroies, poulies, sangles, etc., constitue un véritable danger ! Voici quelques drames racontés dans la presse. Là encore, les employés en sont victimes, mais souvent aussi des personnes extérieures aux moulins :

- en février 1880, à La Sauvagère dans la région de La Ferté-Macé, la meunière locale, madame Valis fut la victime d'un accident mortel raconté ainsi par le journal : « Elle était montée sur une chaise pour placer le cuir de rouage qui conduit le nettoyage du moulin. Tout à coup, sa manche fut prise par un engrenage, et, fortement attirée par le mouvement de rotation de l'arbre de couche, la malheureuse femme perdit l'équilibre, tomba de sa chaise et fut étranglée. On l'a retrouvée suspendue par le bras droit et par les cheveux, qu'il a fallu couper, ainsi que les vêtements pour la décrocher »,
- en avril 1880 au moulin de Tanville, un déplorable accident est raconté dans un entrefilet du journal. « Le mardi 10 avril, madame Chauvet visitait le moulin de Montroy en compagnie de sa fille, âgée de quinze ans. Tout à coup, les jupons de cette dernière furent saisis par un engrenage, s'enroulèrent sur l'arbre et firent corps avec lui, entraînant la malheureuse victime, dont le pied droit complètement engagé dans l'implacable machine, fut complètement broyé ; déglagée aussitôt, la malheureuse enfant rendit, quelques heures après, le dernier soupir »,
- en juillet 1900, un employé du moulin l'Évêque à Saint-Pavace dans la Sarthe est retrouvé étouffé sous un tas de farine : « Un des ouvriers de ce moulin, le dénommé Guet, était employé seul dans la chambre à farine, située au second étage, à pousser la farine dans un entonnoir appelé manche, afin de la faire descendre par un tuyau dans une pièce au-dessous. Dans cette dernière se trouvait cinq ouvriers occupés à ensacher, à compter et à peser des sacs. Voyant que la farine ne venait plus, ils montèrent aussitôt dans la chambre où se trouvait M. Guet. Ne voyant plus leur camarade, ils pressentirent un malheur et se mirent à fouiller le tas de farine. Leur recherche fut de courte durée, et ils aperçurent le malheureux tombé dans la manche à farine. Il y en avait plus d'un mètre au-dessus de lui, et, par conséquent, en empêchait l'écoulement. On le retira. Des soins lui furent aussitôt donnés par le personnel du moulin, en attendant l'arrivée du docteur Châtellier, qui vint un quart d'heure environ après. Malheureusement, il ne put, malgré tous ses soins, ramener Guet à la vie ; l'asphyxie avait fait son œuvre, bien qu'il ne fut resté enseveli que cinq minutes environ. Pour effectuer son travail le malheureux Guet devait toujours prendre pelle à pelle sur le sommet du tas. Mais il arrivait souvent que, malgré les observations de M. Langevin-Ligneul, le propriétaire, qui savait ce travail

dangereux, Guet faisait une brèche presque au bas du tas de farine, et la faisait ensuite écouler dans la manche. Est-ce à une imprudence qu'il faut attribuer l'accident ou bien Guet aura-t-il glissé sur le parquet ou été frappé d'une congestion ? On ne sait. Guet qui était depuis 25 ans environ employé au moulin, était très estimé de son patron ».

Les dangers du feu

Le cas de l'incendie du moulin hydraulique de Saint-Germain-du-Corbéis en 1922 et celui de la minoterie à vapeur de Condé-sur-Sarthe en novembre 1914, et de la minoterie de la même commune en 1947, ont déjà été commentés dans cette étude. Des sinistres de ce genre se sont déclarés dans divers autres moulins et minoteries à toutes les époques. Ils touchent souvent l'ensemble du site et le réduisent en cendres. En septembre 1910, c'est le moulin de Fresnaye-sur-Sarthe qui prend feu. Selon le journal de l'époque, « Malgré de prompts secours, des effectifs dévoués des pompiers et de la population, tout a été détruit. Les flammes étaient si intenses et s'élevaient à une telle hauteur, qu'on en apercevait les lueurs à Alençon⁷⁷⁵ ». Ce fléau ne touche pas que la meunerie comme le montre l'incendie de la tannerie Ponche à Saint-Germain-du-Corbéis en 1910.

Les maladies liées au monde de la meunerie

Les attaques cardiaques et les maladies des poumons ont probablement été la cause de nombreux accidents et maladies mortels. Aucune donnée n'a été accessible à ce propos. Cependant, les meuniers ne font souvent pas de vieux os. L'étude menée sur ceux Radon montre la mort prématurée de quelques-uns d'entre-eux aux XVIII^e-XX^e siècles, révélées par les registres paroissiaux du XVIII^e siècle puis l'État Civil pour le XIX^e siècle (tableau 51).

Tableau 51. Liste des décès des meuniers repérés pour les XVIII^e et XIX^e siècles à Radon.

Meuniers	Date du décès
François Préel environ : 30/35 ans	1712/1713 (?)
François Préel (fils) : 35 ans	1729
Jean Belloche : 40 ans	1729
Jean Hubert : environ 35 ans	1741
Jacques Vallet : 45 ans	1765
René Vallet (fils du précédent) : Garçon meunier 14 ans	1772
François Chenel : 23 ans	1775
Pierre Chenel : 40 ans	1807
Désiré Ramage : 24 ans	1869
Victor Fortin : 61 ans	1884

⁷⁷⁵ Située à 20 kilomètres environ.

Au XVIII^e siècle à Radon, la mortalité pour le groupe d'âge des 29/59 ans représente un pourcentage de près de 32 % du total des décédés⁷⁷⁶. La mortalité des meuniers semble bien supérieure avec sept décès enregistrés, tous appartenant à cette classe d'âge. La constitution d'arbres généalogiques sur les familles Laudier-Vaugeois et Bourgine aux XVIII^e - XX^e siècles permet de situer une vingtaine de meuniers et de calculer leur âge à leur décès (tableau 52).

Tableau 52. Liste des décès des meuniers repérés pour les XVIII^e et XIX^e siècles à Condé-sur-Sarthe.

Laudier Jacques	1763/1798	Moulin – Essai	35 ans
Laudier François	1781/1805	Moulin – Essai	24 ans
Bougis François	1757/1805	Moulin Foulard – Essai	48 ans
Bougis Louis	1791/1856	Moulin du Pont – Saint-Denis-sur-Sarthon	65 ans
Juliard Pierre	1793/1860	Moulin de Gallet – Saint-Denis-sur-Sarthon	67 ans
Juliard François	1755/1813	Moulin de Gallet – Saint-Denis-sur-Sarthon	58 ans
Vaugeois René	1752/1807	Moulin – Condé-sur-Sarthe	55 ans
Vaugeois Jean-Baptiste	1783/1832	Moulin – Condé-sur-Sarthe	49 ans
Vaugeois René	1779/1796	Moulin – Condé-sur-Sarthe	17 ans
Vaugeois Jean-François	1810/1872	Puy-de-Dôme	62 ans
Fretté Pierre	1803/1843	Moulins – Radon	40 ans
Vaugeois Louis	1820/1865	Moulin – Condé-sur-Sarthe	45 ans
Vaugeois Julien	1821/1838	Moulin – Condé-sur-Sarthe	17 ans
Bourgine Julien	1785/1834	Moulin de Groutel – Semallé	49 ans
Bourgine Pierre	1817/1874	Moulin – Le Chevain	57 ans
Bourgine Isidore	1824/1885	Moulin – Le Chevain	61 ans
Bourgine Jules Pierre	1837/1922	Moulin – Condé-sur-Sarthe	85 ans
Bourgine Isidore	1854/1892	Moulin – Le Chevain	38 ans
Bourgine Jules Philippe	1873/1926	Moulin – Condé-sur-Sarthe	53 ans

Deux meuniers meurent avant 20 ans, 8 entre 20 et 50 ans, 9 après 50 ans dont un fort âgé à 85 ans.

Mais est-ce représentatif d'une profession particulière à cette époque ?

⁷⁷⁶ BIRÉE, 2004, pages 19-36. Pour les six décennies du XVIII^e siècle correspondant aux années 1730-1790, la répartition des décès inscrits sur les actes des registres paroissiaux est la suivante : moins d'un an : 27,1 %, 1/9 ans : 19,2 %, 10/19 ans : 3,3 %, 20/59 ans : 31,9 %, plus de 60 ans : 18,5 %.

Chapitre XXIV

L'organisation du travail

Pour se développer, une classe d'artisans spécialisés ne peut apparaître que lorsque certaines conditions sont réunies : un marché local, une main d'œuvre qualifiée, des circuits commerciaux d'échanges de matières premières, puis de produits transformés, des moyens techniques capables d'assurer la qualité et la quantité de la production, une assise financière pour les conforter. Les moulins puis les minoteries ont pu remplir tous ces critères à une époque donnée. Cela a engendré une division entre détenteurs du capital et employés. Si les premiers ont été traités dans la partie III, il reste à évoquer les autres.

Les différents types de métiers concernant la meunerie sont peu nombreux. Les sources mentionnent meunier, garçon-meunier, farinier, voire valet sous l'Ancien Régime, qui sont liés à la mouture. Le charretier transporte les produits. Chacun a sa propre activité dans le moulin.

L'apprentissage n'est pas formalisé par l'écrit. Les contrats d'apprentissage notamment, pour les garçons-meuniers, ne semblent pas exister, ainsi qu'a pu le vérifier Jean-Pierre Bréard pour une partie du département de l'Orne⁷⁷⁷.

Les interconnexions meuniers/moulins

Les moulins sont en interaction par la propriété (une même personne ou institution pouvant posséder plusieurs établissements), comme cela a été montré auparavant⁷⁷⁸. Ils peuvent aussi être liés par les meuniers et leurs familles dans un maillage en forme de

⁷⁷⁷ Jean-Pierre Bréard étudie le notariat ornaï (dans le Houlme et la région argentannaise plus particulièrement) depuis plusieurs années et il a recensé des centaines de milliers d'actes pour le département de l'Orne. Sur ce total, aucun ne mentionne des contrats d'apprentissage relatif à la meunerie. Est-ce le signe d'un processus d'engagement dans le métier essentiellement intra familial ? Sa dernière publication : BRÉARD, 2013, p. 5-78.

⁷⁷⁸ En Partie II et III. Par exemple, pour les moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et de Guéramé, possédés par Louis Druet-Desvaux.

« tache d'huile » de par leur activité. La généalogie est source de renseignements à ce niveau. Ainsi pour l'arbre Laudier, trois générations nous montrent l'emprise spatiale sur le territoire essentiellement centré sur l'Alençonnais qui se déploie sur au moins huit moulins (carte 31) :

- Première génération :
 - Jacques Laudier – 1763-1798 (n°1), exploite successivement les moulins de Nauphe-sous-Essai et Essai (en dehors de la zone d'étude),
- Deuxième génération :
 - François Laudier : 1781-1805, meunier à Essai
 - Louise Laudier, épouse Trémerel, 1782-1815, à Champfleur,
 - Françoise Laudier, épouse Vaugeois, 1787-1856, Condé-sur-Sarthe et Saint-Germain-du-Corbéis,
 - Louise Laudier, épouse Bougis, 1789-1873, moulin du Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon,
 - Julie Laudier, épouse Juliard, 1794-1838, moulin de Galet à Saint-Denis-Sur-Sarthon,
- Troisième génération :
 - issus de Françoise Laudier :
 - Jean-François Vaugeois, 1810-1872, moulin à Condé-sur-Sarthe puis marchand de bluteaux,
 - Louis Vaugeois, 1820-1865, moulin des Vallées à Condé-sur-Sarthe et moulin de Montaudin au Chevain,
 - issu de Julie Laudier :
 - Pierre Juliard, moulin de Galet à Saint-Denis-Sur-Sarthon.

Carte 31. Moulins de la région alençonnaise associés à l'arbre généalogique des Laudier pour les XVIII^e et XIX^e siècles. Carte de base : IGN au 1/25 000. N▲.

Réalisation : Bernard Langellier, Patrick Birée



Un autre type d'interaction, davantage lié à la propriété est révélé par une procédure judiciaire concernant le moulin de Saint-Céneri-le-Gérei, en 1822⁷⁷⁹. Le 8 juin, il est effectué l'adjudication préparatoire des biens immeubles du moulin, dans le cadre d'une vente judiciaire de biens fonciers. Celle-ci a lieu à 10 heures du matin en l'étude et par devant M^e Masson, notaire à Alençon place des Halles Neuves, commis par jugement au tribunal de première instance d'Alençon. Elle est effectuée à la requête de plusieurs personnes dont un certain nombre de meuniers, tous héritiers de feu Élisabeth Patrice, leur aïeule, veuve de Pierre René Joussetin. Ces héritiers ont essentiellement investi le territoire sarthois voisin :

- Pierre Rousselin, meunier à Torcé (Sarthe),
- François Laurent Rousselin, meunier à Torcé,
- René-Louis Joussetin, meunier au Pont-de-Gesnes (Sarthe),
- Mathurin François Durfort, meunier, au nom de Marie Joussetin son épouse, demeurant ensemble à Ponthoin-sous-Ballon (Sarthe),
- Anne Dorbec, fille majeure demeurant à René (Sarthe),

⁷⁷⁹ Arch. dép. Orne, 252 J 240, *Feuille hebdomadaire du département de l'Orne*, 19 mai 1822.

- Pierre René Jousselin, père, meunier, demeurant commune du Pont-de-Gesnes (actuellement commune de Montfort-le-Gesnois, Sarthe), agissant au nom et comme tuteur de René Jousselin, Auguste Jousselin, Victor Jousselin, Jacques-François Jousselin, Henriette-Louise Jousselin,
- Pierre Chaplain, propriétaire et cultivateur, demeurant commune de Radon (Orne), curateur de la demoiselle Anne Dorbec.

D'autres liens, comme celui de solidarité, peuvent relier les meuniers, comme le montre une procédure mise en place contre l'administration en mars 1826 au sujet des dérivations et des prises d'eau sur les rivières alimentant un moulin⁷⁸⁰. Les moulins sont situés sur la rivière Sarthe, en amont et en aval d'Alençon, de chaque côté des rives gauche et droite, soit dans le département de l'Orne, soit dans celui de la Sarthe. Les meuniers concernés par cette mesure constituent un « collectif de défense » et engagent une procédure. Ils envoient un courrier au préfet, signé par douze d'entre eux (dans l'ordre de présentation du document) : Jean Bourgeois, meunier à Hesloup, Jean Vaugeois, meunier à Condé, François Roussel, meunier à Saint-Germain-du-Corbéis, Louis Roussel, meunier du moulin de Guéramé, commune d'Alençon, Joseph Lebouc meunier à Ozé, même commune, François Péan, meunier au Chevain, Pierre Julliard meunier à Aché, commune de Congé⁷⁸¹, Jean Collet meunier à Montaudin, sur la commune du Chevain, Vallée, meunier du moulin d'Hauterive, Leprince, meunier à Rouéllée, Frété meunier à Saint-Léger-sur-Sarthe et Chatelas, meunier au Mêle-sur-Sarthe.

Mais, parfois, les meuniers n'ont pas les mêmes soucis d'entraide et d'ouverture, agissant sans se soucier des collègues en aval, comme cela a pu être remarqué dans l'étude de plusieurs moulins.

L'étude des sources montre des mouvements fréquents et plus ou moins lointains des meuniers, meunières et épouses. Ainsi en est-il pour la famille Laudier déjà évoquée, et dont l'activité se déploie sur plusieurs moulins. Elle est sans doute représentative de ce qu'il a pu exister pour tant d'autres.

Comment s'effectuent ces déplacements ? À pied et en voiture à cheval jusqu'à la première moitié du XX^e siècle⁷⁸². La photographie du charretier du moulin de Lancrel posant fièrement avec son cheval dans les années 1900 montre un mode de déplacement qui sera peu à peu supplanté par l'utilisation des engins motorisés

780 Voir le chapitre 9 sur le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.

781 Maintenant sur la commune de Valframbert.

782 La propre mère de l'auteur de ces lignes se rappelle de la description d'un déplacement de Carrouges au moulin de Chandon situé à cinq kilomètres, pour y moudre du sarrasin lors des années de guerre en 1943-1944. Ce transport s'était effectué en carriole à cheval à l'insu, mais non sans danger, des soldats de l'armée allemande.

(illustration 66). On peut le voir au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, par exemple. Le moulin focalise les liens sociaux locaux et favorise les rencontres, pas forcément dans la profession de meunier d'ailleurs.

Illustration 66. Victor, le charretier du moulin de Lancrel vers 1900. Collection Mourot.



Le roulement dans le moulin et l'origine géographique du personnel

Les rôles de taille et les documents notariaux de Radon ont pu montrer un roulement des meuniers sur les moulins environ tous les dix ans. Cela induit une mobilité structurelle de ces personnes. Les recensements de population du XIX^e siècle sont sources de renseignements sur les compositions du personnel des moulins (nature de la fonction, âge, situation familiale, provenance, etc.) à des dates précises. Prenons le cas de quelques-uns de ceux-ci concernant le Grand Moulin de Sarthe à Alençon⁷⁸³. Celui de 1830 fournit des données assez complètes pour les huit personnes mentionnées y travaillant (le propriétaire est M. De Jumilhac) :

- Paul Chaplain, le meunier-exploitant, âgé de 59 ans, venu de La Ferrière-Bochard, depuis quatre ans à Alençon,
- Mathurin Chaplain et Paul Chaplain, jumeaux, meuniers, fils du précédent, âgés de 25 ans, nés à Moulins-le-Carbonnel, depuis quatre ans à Alençon,
- Pierre Chaplain, 16 ans, garçon-meunier, fils du précédent, nés à Moulins-le-Carbonnel (Sarthe), depuis quatre ans à Alençon,
- Louis Rivière, garçon-menier, 40 ans, originaire de la commune Saint-Cénéri-le-Gérei, depuis 9 mois à Alençon,

⁷⁸³ Arch. dép. Orne, 3 NUM LN 1/AC 4 F 4-1 (1830), 21 (1850).

- Joseph Aubert, 36 ans, garçon-meunier, venu de la commune d’Avoise (Sarthe), depuis quatre ans à Alençon,
- François Poupert, garçon-meunier, 33 ans, venu de Mieuxcé, depuis quatre ans à Alençon,
- Alexandre Legendre, 48 ans, garçon-meunier, originaire de Saint-Nicolas-des-Bois, depuis cinq ans à Alençon,
- François Baudoin, 48 ans, farinier, originaire de Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe), depuis six mois à Alençon,
- Françoise Peronne, la femme de ce dernier, originaire de Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe), domestique, 40 ans, depuis neuf mois à Alençon.

En 1850, seulement six personnes sont encore inscrites sur les listes (de Jumilhac en est toujours propriétaire), et le personnel est complètement renouvelé :

- Pierre Chaplain, 24 ans, meunier-exploitant, 35 ans, au moulin depuis vingt-quatre ans,
- François Peronne, 35 ans, garçon-meunier, de Moulins-le-Carbonnel, depuis sept ans à Alençon,
- François Geneslay, 24 ans, garçon-meunier, originaire de Saint-Céneri-le-Gérei, depuis six ans à Alençon,
- Aristide Rimbault, 29 ans, garçon-meunier, venu de Saint-Germain-de-Ribay (Mayenne), depuis quatre ans à Alençon,
- Aristide Ginssac, 26 ans, garçon-meunier, originaire de Moulins-le-Carbonnel (Sarthe), depuis quinze ans à Alençon,
- Cécile Ruynel, 49 ans, domestique, originaire de Champfleur (Sarthe), depuis dix-huit mois à Alençon.

La provenance des personnes actives au moulin est essentiellement locale, la plupart des communes citées jouxtant Alençon, sauf Avoise près de Sablé-sur-Sarthe. Au bout de quelques années, elles changent de lieu d’activité. Jusqu’au milieu du XIX^e siècle, les moulins sont de grands pourvoyeurs d’emploi, comme pour le Grand Moulin d’Alençon, le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, de Condé-sur-Sarthe notamment.

Chapitre XXV

Le positionnement social des meuniers :**La place des meuniers dans la stratigraphie sociale et la démographie aux XVII^e et XVIII^e siècles à Radon⁷⁸⁴**

Le ressort territorial de l'étude présentée ici est réduit car il s'appuie sur une unique paroisse située dans la région alençonnaise, Radon. Cependant l'analyse porte sur une longue durée (1638-1736), cela étant rendu possible par la présence aux Archives départementales de l'Orne d'une série chronologiquement bien conservée de rôles de taille des XVII^e et XVIII^e siècles concernant cette paroisse. Leur étude a permis de mieux définir la structuration sociale de cette communauté villageoise durant cette période. En ce lieu se trouvent de nombreux artisans et plus particulièrement ceux qui sont en relation avec la rivière dans le cadre des moulins. Pour ces derniers, la dénomination « meunier » semble quelque peu restrictive puisque la plupart du temps on sous-entend uniquement les meuniers des moulins à grains. Le *Dictionnaire de Trévoux* de 1771, le souligne indirectement à travers la définition du meunier : « Celui qui tient et fait valoir un moulin à moudre des grains ». Cependant, il est ajouté « se dit aussi, quoique rarement, (de) celui qui fait aller, qui gouverne d'autres moulins que moulins à grains : le meunier d'un moulin à tan ; le meunier d'un moulin à foulon ». Mais ces termes sont remplacés respectivement par foulon et tanneur dans les rôles de taille à Radon. On sait, de plus, qu'il existe d'autres types de moulins, à papier, à fer, à huile.. Il n'existe donc pas de terme générique pour cette catégorie de professionnels employés sur des sites de production différents. Cette poly-fonctionnalité des moulins est mise en évidence dans une enquête pour l'Orne de l'intendant Lamagdelaine pour la période 1789-1800.

784 Recherche dont le contenu a été exposé au 46^e congrès de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, « Eaux courantes, *Eaux vives, eaux dormantes en Normandie*, le 18 octobre 2012.

La catégorie d'employés de ces lieux de production n'est pas univoque : on y parle de meuniers pour les meuniers à grain, mais aussi de foulons (pour les moulins à foulon), d'employés des moulins à tan, de papetiers (pour les moulins à papier) et d'employés des forges (terme générique utilisé pour les établissements sidérurgiques : hauts-fourneaux, grosses forges, fenderies, ateliers divers utilisant des moulins). D'où l'utilisation dans le cadre de cette recherche du terme « artisans de la rivière », qui exclut les employés des tanneries ou autre métiers utilisant la rivière sans les machines que sont les moulins, mais qui peut inclure les valets, les serviteurs, voire les journaliers qui, potentiellement, font partie de cette catégorie d'artisans. La stratification sociale peut être évaluée par l'analyse de documents fiscaux. Il s'agit d'effectuer le positionnement social des taillables (dans le cas de l'étude des rôles de taille, comme ici) selon le principe simple que plus l'imposition est forte, plus on est assis financièrement ou en tout cas supposé tel au vu des moyens techniques et conceptuels de l'époque. Le mécanisme de recouvrement de la taille est complexe et il n'est pas notre propos d'en détailler ici toutes les dispositions. Cependant quelques éléments sont nécessaires pour en comprendre la mise en place à l'échelon paroissial et l'intérêt que ce type de document représente pour l'historien⁷⁸⁵.

Pour les siècles couvrant les époques médiévale et moderne, plusieurs études appuyées sur une documentation riche (documents de gestion de la seigneurie : terrier, aveux, gages plèges, registres notariés, documents planimétriques – carte de Cassini, cadastre napoléonien –, registres paroissiaux de 1692 à 1792, etc.) ont permis d'analyser les éléments constitutifs du territoire correspondant à la paroisse de Radon et à la seigneurie d'Avoise, dont les limites respectives se superposent.

785 La taille est un impôt de répartition qui repose sur les seuls roturiers, essentiellement ruraux, car la noblesse, le clergé et certaines villes franches en sont exempts. Deux formes différentes sont appliquées selon les parties du royaume : la taille réelle (dans la plupart des pays d'État) et la taille personnelle (dans les pays d'Élection, en gros au nord de la France). Cette imposition repose sur les « facultés », terme vague pouvant désigner le revenu, le capital, voire l'un et l'autre. Le « brevet général de taille » est fixé par le roi chaque année puis réparti entre les généralités, les élections, puis, enfin, dans les paroisses qui reçoivent alors le « mandement des tailles ». Commence la tâche ingrate et difficile des collecteurs, désignés par la communauté villageoise : ils doivent constituer le rôle de taille, c'est à dire l'assiette des tailles qui comprend la liste des imposés par feu et la détermination du montant d'imposition, avant d'en assurer le recouvrement. Les rôles de taille sont une source de choix pour la connaissance de la société d'Ancien Régime, mais ce n'est pas la hiérarchie sociale qui est obtenue, seulement la hiérarchie des non-privilegiés et essentiellement dans le monde rural. L'impôt étant proportionnel aux revenus, on y trouve l'expression de la richesses de ces individus, et se dégage ainsi une hiérarchie sociale et les comportements particuliers des classes d'imposition déterminées. Cependant, un rôle de taille permet aussi de définir d'autres éléments : l'évolution démographique d'une population, la structure socioprofessionnelle s'appuyant sur une classification des taillables par grands groupes de catégories (laboureurs, journaliers, divers autres métiers non-agricoles, veuves, divers autres), les types de métiers, voire les lieux d'activité comme pour les moulins). La méthode de représentation selon la progression géométrique a été élaboré par Jacques Dûpaquier (1969) : constitution de classes calculées à partir de la moyenne d'imposition des taillables résidents : classes au dessus de la moyenne A = de 1 à 2 fois la moyenne, B = de 2 à 4 fois la moyenne... Idem pour les classes au-dessous de la moyenne a = 1 fois à ½ fois la moyenne, b = ½ fois à ¼ fois la moyenne etc.

Difficile d'évaluer le chiffre de la population tant le nombre des feux mentionné est fluctuant. Le chiffre le plus probant est celui de 1774, qui fournit un ordre de grandeur de 491 habitants pour 95 feux dans l'enquête sur la population de la généralité d'Alençon⁷⁸⁶. Les éléments démographiques relatifs à cette communauté ainsi que l'étude du bâti particulier de ce territoire rural révèlent notamment la présence depuis le Moyen Âge d'artisans de la rivière et des moulins où ils exercent. Les plus anciens lieux de production repérés sont les moulins banaux dont l'existence est avérée au XV^e siècle par des aveux qui présentent les devoirs des vassaux au sujet de ces dits moulins⁷⁸⁷, mais qui sont probablement beaucoup plus anciens, existant peut-être dès le XI^e siècle, lors de la mise en place de la seigneurie d'Avoise. D'autres apparaissent au fil des siècles. Au total, cinq moulins ont pu être répertoriés, quatre sur le ruisseau de la Croix (les deux moulins banaux, du Rocher et de Goincièrre, le moulin à foulon de la Cazaquinerie et un moulin à tan) qui traverse le bourg actuel de Radon et un autre, le moulin Hullain, possible moulin à tan (voire à huile), plus à l'ouest, sur la rivière Briante (carte 32).

Carte 32. Implantations des moulins de Radon aux XV^e-XVIII^e siècles
(Base : carte IGN actuelle) : 1 : moulin banal du Rocher. 2 : moulin à foulon.
3 : moulin à tan. 4 : moulin banal de Giboust. 5 : moulin Hullain.
 Réalisation : Bernard Langellier, Patrick Birée.



⁷⁸⁶ Arch. dép. Orne, C 662, Enquête sur la population de la généralité d'Alençon, 1774.

⁷⁸⁷ Par exemple, en 1458 : « [...], Item, il est sujet et moultant du moullin de Guybout à curer les bieux d'icelui et amener sa part du tournant d'icelui moullin, le tout comme les autres du dit fieu », Aveu à Jehan d'Avoise, seigneur du lieu d'une maison et d'une pièce de terre par Jehan Le Bugle, 9 juin 1458. E supplément, Fonds de la Fournerie de la Ferrière-Bochard, non coté, AD Orne.

La situation particulière de ce territoire sur les contreforts de la forêt d'Écouves et en limite de la plaine d'Alençon, explique la variété des types de moulins affectés pour moulin des céréales, mais aussi utilisés pour écraser l'écorce de chêne ou pour fouler les étoffes de laine. Les sources concernant l'exploitation de ces moulins nous placent dans une certaine discontinuité temporelle, même si le personnel qui y est affilié est mieux appréhendé pour le XVIII^e siècle (une quarantaine de mentions dans les registres paroissiaux signalent ces personnages). Mais ces données fournissent peu d'indications sur l'éventail des professions liées à la rivière sur une longue période et encore moins sur la stratigraphie sociale.

L'exemple de l'exploitation d'un rôle de taille, 1704.

Le rôle de taille de 1704 mentionne 129 feux taillables dont 9 sont précisés être domiciliés hors paroisse, soit 6,2 % du total des imposés (un provient de Valframbert, trois d'Alençon et pour cinq aucune mention n'est faite du lieu de résidence mais il est inscrit seulement « hors paroisse »). Ce groupe de « hors tenants » est imposé pour 24 livres 15 sols (495 sols) soit 4 % du montant total d'imposition. Le prêtre-curé de Radon, maître Antoine Pèlerin n'est exceptionnellement pas inscrit sur cette liste⁷⁸⁸.

Le montant de l'imposition est de 611 livres en nette hausse par rapport à l'année 1700 et aux années 1690 où il se situait aux alentours de 550 livres. Le montant de l'imposition des résidents est de 587 livres 3 sols ce qui fournit un montant moyen pour chacun de 4 livres 17 sols⁷⁸⁹.

L'évolution du peuplement peut être constatée par le nombre de chefs de feu et l'utilisation d'un coefficient multiplicateur représentant un nombre d'habitants par feu⁷⁹⁰. On remarque une sensible augmentation de la population résidente depuis plusieurs décennies : si l'on note 97 feux taillables résidents en 1675, on passe à 111 en 1689 puis à 120 feux en 1704, fournissant alors une fourchette d'habitants comprise entre 540 et 660 habitants.

Catégories socioprofessionnelles et imposition

Cinq classes ont été déterminées : trois dans l'activité économique (journaliers, laboureurs, divers métiers non agricoles), deux dans l'inactivité (les veuves et les divers, personnes surtout de sexe masculin au statut non précisé ou parfois notées fils de famille et, en ce sens, difficilement classables) - (tableau 53).

⁷⁸⁸ La dernière page du document est surchargée ce qui n'a pas laissé de place au(x) rédacteur(s) pour y inscrire cette mention que l'on retrouve dans le rôle suivant de 1705 : maître Antoine Pèlerin, prêtre curé de cette paroisse, exempt.

⁷⁸⁹ Arrondi à 5 livres pour le tableau des classes d'imposition.

⁷⁹⁰ Selon un coefficient multiplicateur consensuel de 4,5 à 5,5 habitants par feu.

Tableau 53. Les données du rôle de taille de 1704 à Radon.

	Nombre de feux taillables	% par rapport au nombre de résidents	% par rapport au recouvrement des résidents	Moyenne d'imposition
Laboureurs	14	11,7	27,8	11 livres 13 sols
Journaliers	68	56,7	46,8	3 livres 8 sols
Divers métiers autres	8	6,7	6,7	4 livres 18 sols
Veuves	17	14,1	8,7	4 livres 18 sols
Autres divers	13	10,8	10	4 livres 11 sols
Total	120	100 %	100 %	

Les laboureurs sont au nombre de 14 en 1704 et ils ne forment plus que 11,7 % du nombre total de taillables. Ils supportent 27,8 % du recouvrement, en diminution par rapport à 1675, ce qui représente 163 livres sur 587. Nous ne trouvons plus que quatre des dix plus imposés résidents dans ce groupe. L'écart de taxation entre les membres de ce groupe est peu élevé et on assiste à un resserrement des valeurs : la moins élevée est de 5 livres 13 sols et la plus élevée de 16 livres 12 sols. La moyenne d'imposition est d'un peu moins de 11 livres 13 sols. On note un regroupement dans les classes A (3 taillables) et B (11 taillables). Le taux d'imposition de cette catégorie est le plus élevé parmi les cinq répertoriées.

La catégorie des journaliers se compose d'un nombre de taillables imposant, 68 sur 120, soit 56,7 % du total. Ce groupe est imposé pour 46,8 % du montant total, avec une moyenne d'imposition de 3 livres 8 sols. Aucun journalier n'est exempt d'imposition. L'écart d'imposition est important : la plus forte cote est de 21 livres (420 sols) et la plus faible de 10 sols, pour quatre d'entre eux. Si cinq se trouvent au-dessus de la moyenne avec un en classe C, quatre en B, la plupart des cotes se trouvent dans les classes médianes et inférieures, soit 17 en classe A, 18 en classe a, et pour les plus faibles : 8 en b, 6 en c et 14 en d. On assiste à une certaine paupérisation de cette catégorie.

La troisième catégorie des professions non agricoles représente 6,7 % des taillables (8 sur 120). Les artisans y sont six sur huit, répartis dans un éventail peu diversifié, dans les catégories suivantes : un pour la construction (maçon), trois du secteur para-agricole (deux maréchaux-ferrants, un charron), et deux pour la meunerie (un foulon, un meunier), auxquels s'ajoutent deux gardes forestiers. Les membres de cette catégorie ne représentent que 6,7 % du recouvrement total avec un peu plus de 39 livres, et leur imposition moyenne s'élève à 4 livres 18 sols par contribuable. La

plus haute cote est celle du foulon avec 12 livres et la moins élevée se monte à 1 livre pour un des gardes forestiers (suivi de près par l'autre à 30 sols). Ces taillables se situent globalement dans les cotes moyennes d'imposition : 1 en B, 4 en A, 1 en a et 2 en b. Aucun ne se voit dispensé d'imposition.

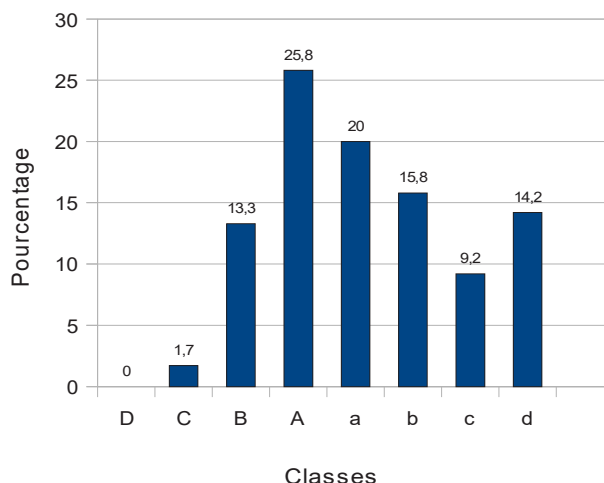
Dans la quatrième catégorie, 17 veuves sont recensées, soit 14,1 % du nombre total. Elles sont peu imposées avec 8,7 % du montant total, et leur moyenne d'imposition est égale à trois livres, avec des cotes globalement orientées vers le bas du classement : si une veuve est dans la classe C et trois en A, six se trouvent en b, cinq en c et deux en d. Les écarts d'imposition sont importants, de 13 sols (plus de la moitié d'une livre) pour la moins imposée à 319 sols (environ 16 livres) pour la plus taxée, soit un écart de 1 à 25). Aucune n'est non imposée.

La dernière catégorie comporte 13 taillables sur 120, soit 10,8 % du total, dont un mentionné « fils de famille ». Ce groupe est imposé pour 10 % du montant total, pour des cotes variant de 8 livres 9 sols (169 sols) pour la plus élevée à 10 sols pour la moins forte. Aucun n'est non imposé. La moyenne d'imposition pour ce groupe est stable à 4 livres 11 sols.

La hiérarchie fiscale de 1704 présente donc des classes aisées et moyennes qui se détachent. Si les quatre classes au-dessus de la moyenne forment 40,8 % du montant de l'imposition et les cinq en dessous à 59,2 %, les 10 contribuables les plus fortement imposés le sont à hauteur de 26,4 % du montant total (155 livres sur 587), ce qui semble faible par rapport à certains rôles de taille antérieurs. L'amplitude du montant des contributions est assez resserrée : l'écart entre le plus imposé et le moins imposé est réduit, 21 livres pour le premier contre la moitié d'une livre (10 sols) pour l'autre, mais 15 % des taillables atteignent les classes D, C et B (18 cotes sur 120), en augmentation ; près de la moitié d'entre eux (55 soit 45,8 % du nombre total) se situent dans les deux classes médianes (A-a). On note moins de contribuables dans les classes inférieures. Aucun résident n'est exempté.

En moyenne d'imposition, la hiérarchie par catégories est la suivante : d'abord les laboureurs (moyenne de 11 livres 13 sols), ensuite les diverses autres professions (moyenne de 4 livres 18 sols), les « divers » (4 livres d'imposition), puis les journaliers (3 livres 8 sols) et enfin les veuves (moyenne de 3 livres) - (figure 46).

Figure 46 . Hiérarchie fiscale pour 1704, classes obtenues par progression géométrique.
Réalisation : Patrick Birée.



Les données concernant les meuniers et les artisans de la rivière pour 1704

L'imposition totale concernant les artisans de la rivière est présentée sans les éventuels autres employés de ces établissements que peuvent être les serviteurs, valets, voire journaliers, pour lesquels le manque d'information dans les rôles de taille ne nous permet pas de les inclure dans cette catégorie. L'imposition des résidents et horsains réunis s'élève à 36 livres 17 sols, soit 737 sols alors que ce montant était de 961 sols en 1675, en nette baisse donc. Cela représente maintenant 6 % du montant total de la taille sur la paroisse. Ce montant propre à l'activité hydraulique présente un mouvement oscillant entre 3 et 6 % du total depuis les années 1670 : 5 % en 1676, 2,8 % en 1680, 3,7 % en 1688, 5,6 % en 1696, 4,7 % en 1700.

Seules cinq personnes, toutes résidentes, sont mentionnées comme relevant de l'activité meunière, sur au moins quatre des moulins de Radon :

- François Préal est noté comme meunier « faisant valoir les moulins de Radon » pour la première fois en 1698. Il est le meunier des moulins banaux et il est repéré sur les rôles de taille en 1700, 1704, 1705 et 1711. En 1714 (les rôles de 1712 et 1713 ne sont pas conservés), il est déjà décédé car c'est sa femme qui est inscrite. Régulièrement, jusqu'en 1726, elle est mentionnée « meusnière des moulins de la dite paroisse », puis est remplacée en 1727 par son fils, lui aussi prénommé François. L'imposition du meunier banal est en constante augmentation, régulière les premières années, en doublant par la suite : 4 livres 5 sols en 1698, 4 livres en 1700, 5 livres 10 sols en 1701, 12 livres en 1704 et 1705.

- François Le Veau est le foulon depuis 1696 et jusqu'en 1718. S'il est inscrit seul en 1696, il partage cette activité avec François Granger en 1697, 1698 et 1700. Ce dernier était déjà actif en 1672 et poursuit en tant que foulon jusqu'en 1700. Les impositions sont en augmentation au fil des années pour François Le Veau : 3 livres 10 sols en 1696, 4 livres en 1697, 6 livres 10 sols en 1698, 4 livres en 1700 et 1704 et il finira à 12 livres 10 sols en 1718. François Granger est en fin de carrière et il stagne à 5 livres les trois années où il est inscrit conjointement avec son compère, ce qui fait de lui pour le moins un ouvrier qualifié.
- Depuis 1695, François Le Monnier est inscrit comme tanneur. Il tient à ferme le moulin à tan de cette année-là à 1707 au moins car en 1711 il n'apparaît plus (pendant quelques années, les noms des « tenants et faire valoir du moulin à tan » ne sont pas mentionnés). Son imposition est globalement en augmentation et il apparaît comme un des plus taxés sur Radon : 13 livres 10 sols en 1695, 14 en 1696, 10 en 1697, 9 en 1698, 12 en 1700, en 1701, puis 21 livres en 1704, 19 en 1705 puis le maximum soit 21 livres 10 sols en 1707. À partir de 1700, il est inscrit comme « journalier » et non tanneur sur les rôles.
- Gervais le Conte est noté serviteur et il est imposé pour 1 livre 10 sols en 1704 ; il apparaît pour la première fois en 1701 et reste mentionné jusqu'à la fin des années 1720. Il change de statut en 1711 en devenant journalier. Son lieu de travail est inconnu. Il est possible que son activité se soit alors dirigée vers les exploitations agricoles locales.
- Pierre de Mores présente un profil un peu similaire : noté dès 1696 et en 1697, 1698 en tant que « meusnier » travaillant dans un moulin non noté. En 1700, son statut n'est pas mentionné ; puis il devient journalier et, en 1704, il est alors horsain et disparaît par la suite des rôles de taille. Son activité sur les moulins radonnais ne dure qu'une dizaine d'années. En 1704, il paye 7 livres d'imposition ; contre 9 livres en 1695 et 1696, puis 6 en 1697, 9 livres 10 sols en 1698 avant de rester stable à 6 livres en 1700 et 1701.

Sur ces cinq personnes, trois tiennent à ferme un moulin : François Préel fait valoir les moulins de Radon, François Le Veau tient le moulin à foulon et François Monnier le moulin à tan. Les deux derniers sont employés dans un de ces moulins. Aucune mention ne concerne le moulin Hullin. La hiérarchie au sein de ce groupe en 1704 est la suivante : François Monnier, tanneur, est le plus imposé à 21 livres, il est suivi de François Préel, le meunier des moulins banaux à 12 livres, Pierre de Mores à 7 livres, François Le Veau, le foulon à 4 livres. Ensuite vient Gervais Le Conte, serviteur de moulin, à 1 livre 10 sols. L'échelle des impositions est importante puisque l'écart va de 1 livre à 21 livres d'imposition.

L'analyse du rôle de taille de 1704 présente donc une société fiscalement peu hiérarchisée avec peu de cotes hautes, mais des cotes médianes en augmentation reflétant un accroissement sensible des revenus (constaté par la comparaison avec les rôles antérieurs), même si un tiers des habitants semblent en situation financière précaire. Les artisans de la rivière reconnus en activité sont au nombre de cinq, en baisse continue depuis les années 1680. Ce nombre restera identique jusqu'aux années 1710, avant de connaître un accroissement. La taxation de l'activité hydraulique est logiquement en baisse elle aussi, avec maintenant 6 % du montant total de la taille supporté par ces artisans de la rivière.

La stratigraphie sociale de 1630 à 1730

Près d'une centaine de rôles de taille ont pu être étudiés sur la période de la seconde moitié du XVI^e siècle (1573) à la fin du XVIII^e siècle (1789) : si 46 sont malheureusement incomplets et n'autorisent souvent que la prise en compte de certaines données (montant de l'imposition – avec ses partitions internes en principal de la taille, taillon, etc., nombre de taillables, exempts), 47 permettent une analyse complète du type de celle de 1704 pour les décennies 1630 à 1730, avec parfois des situations lacunaires (un unique rôle pour la décennie 1630) ou au contraire bien fournies (les décennies 1670, 1720 et 1730 avec 9 rôles sur 10). Les données statistiques sur la population et notamment sur les artisans de la rivière se concentrent donc sur cette période.

Les données sociales

Quel est le comportement fiscal général des habitants de la paroisse de Radon ? Durant les décennies 1630-1730, avec les données dont nous disposons, 91,9 % des taillables sont des résidents, couvrant 95,1% de l'imposition, laissant une faible part, soit 4,9 %, aux horsains. Ceux-ci sont le plus souvent taxés pour des propriétés qu'ils font valoir sur le territoire radonnais. Le nombre des taillables résidents a été évalué selon des critères précis (mention de cette situation sur le rôle de taille, autres éléments inscrits), en prenant en compte les exempts, en fait toujours le prêtre-curé, avec éventuellement son vicaire, mais sans jamais aucun noble (les possesseurs de la seigneurie d'Avoise et les propriétaires de biens fonciers sur Radon et relevant de la noblesse ne sont jamais résidents depuis le milieu du XVII^e siècle). Le nombre des taillables résidents se situe peu ou prou en moyenne par année autour de la centaine, du milieu jusqu'à la fin du XVII^e siècle (fourchette de 450/550 habitants). Il montre un net gain puisqu'il passe à 115 taillables (fourchette de 517/632 habitants) en moyenne dans la décennie 1690, pour atteindre 122 dans celle de 1700 (fourchette 549/671 habitants). Il se stabilise ensuite jusqu'au milieu du XVIII^e siècle autour de 110

taillables résidents (fourchette 495/605 habitants). Cette évolution du nombre de la population peut-elle influencer sur la conjoncture économique locale et en priorité sur l'activité des moulins ?

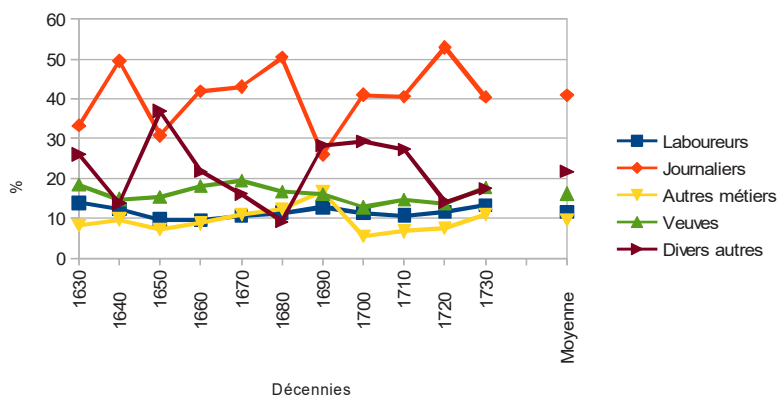
La moyenne générale d'imposition pour les résidents se situe autour de 7 livres avec cependant des évolutions notables par décennie : 4 livres 2 sols pour la décennie 1630, deux décennies plus fortes (1640-1650) à 9 livres puis 7 livres, avant cinq décennies plus basses entre 4 et 5 livres, puis une inflexion à 6, 8 puis 7 livres pour la fin de cette période.

Les catégories socioprofessionnelles se répartissent globalement de la même façon pour la période couvrant les décennies 1630-1730 que sur le rôle de taille de 1704. Cependant, le chiffre élevé des « divers » à 21,8 %, soit plus du 1/5^e des taillables, oblige à nuancer les conclusions de l'enquête car ceux-ci peuvent certainement se répartir sur l'une ou l'autre des catégories. Les fonctions administratives et judiciaires, les professions libérales sont absentes et on recense surtout des professions liées à la production agricole et para-agricole artisanale et de services (commerçants de bouche, serviteurs).

Le groupe le plus important est sans surprise celui des journaliers, avec un taux de 40,9 % du total, et avec des décennies montrant une forte inflexion (50,4 % pour celle de 1680 et 52,9 % pour celle de 1720). Si l'on y ajoute les données concernant les laboureurs, à 11,6 % en moyenne, on obtient plus de la moitié des taillables directement liés à l'activité agricole. Deux autres groupes sont dans une certaine logique avec ce qu'on peut noter en 1704 : les veuves représentent 16,2 % du total et les métiers non-agricoles 9,5 % (figure 47).

Figure 47. Répartition des catégories socioprofessionnelles de Radon, décennies 1630 à 1730.

Réalisation : Patrick Birée.



Quelle est la hiérarchie des revenus au sein de cette communauté villageoise ? La répartition de la contribution qui se met en place pour la période concernée, repose sur

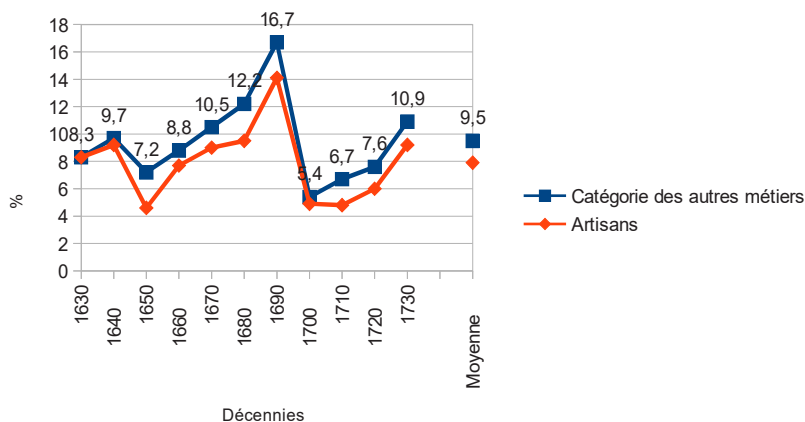
des bases identiques à 1704⁷⁹¹ : globalement, les deux catégories les plus imposées sont le groupe des journaliers, les plus nombreux des taillables résidents, qui représentent 33,8 % du montant total de l'imposition, et celui des laboureurs à 30 %. Ils couvrent à eux deux plus de la moitié du recouvrement. Les trois autres groupes se placent dans l'ordre suivant : les veuves (13,4 %), les divers métiers (13,1 %) et enfin les divers (9,7 %) dont le statut non défini, stipulant peut-être des situations plus précaires, engendre une contribution moins importante à l'effort fiscal.

La répartition montre une hiérarchie qui se dégage en terme de moyenne d'imposition : la tranche la plus haute des impositions est bien sûr tenue par les laboureurs avec une moyenne de 17 livres, loin devant la seconde catégorie, les divers métiers non agricoles, taxés en moyenne à 8 livres par feu fiscal. Les trois autres présentent des taux d'imposition plus faibles à 5 livres pour les journaliers et les veuves, et seulement à 4 pour les divers.

Quel est le comportement fiscal des artisans de la rivière ?

En nombre, le groupe des « autres métiers non agricoles » représente à peine 10 % des taillables résidents (9,5 %) ; mais les données sont très disparates sur l'ensemble de la période : si le début et la fin de celle-ci se situent dans ces moyennes, le reste est en dents de scie. On note un accroissement net du nombre de ces composants entre les décennies 1680 et 1690 (12,2 % pour la première, 16,7 % pour la seconde) avec une chute presque aussi brutale dans la décennie suivante. Quelle peut en être la raison ? Mouvements migratoires importants ? Baisse démographique suite à la grande crise de 1692-1693, engendrant à retardement une baisse de l'activité économique ? (figure 48).

Figure 48. Pourcentage de la catégorie socioprofessionnelle des divers autres métiers non agricoles de Radon, décennies 1630 à 1730. Réalisation : Patrick Birée.



791 Calcul effectué d'après les données de dix années références : 1640, 1656, 1667, 1675, 1684, 1696, 1704, 1716, 1725 et 1736.

À l'intérieur de ce groupe se trouvent plusieurs catégories de métiers dont certaines ne relèvent pas de l'artisanat, telles que celle des commerçants ou celle des employés de service. Il faut donc les défalquer pour obtenir la seule courbe relative aux artisans. Celle-ci se situe donc en deçà d'un à deux points de pourcentage, avec une moyenne de 9,1 % sur l'ensemble de la période, mais en l'épousant parfaitement, et montrant les mêmes fluctuations (tableau 54).

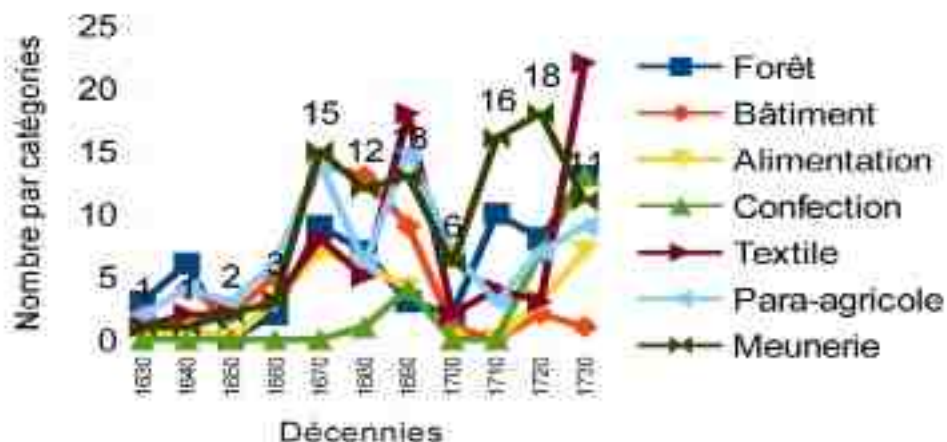
Tableau 54. Répartition par nombre des artisans d'après les mentions relevées dans les rôles de taille de Radon, décennies 1630 à 1730.

Type d'artisans	Nombre de mentions
Confection	25
Alimentation	31
Bâtiment	53
Forêt	63
Textile	70
Para-agricole	76
Meunerie (tous types de moulins)	98

Les artisans, dont l'activité professionnelle s'appuie sur une transformation de la matière, peuvent être scindés en plusieurs groupes. En nombre de mentions relevés dans les rôles de taille, ils se positionnent ainsi : les employés de la confection 25, de l'alimentation 31, du bâtiment 53, de la forêt 63, du textile 70, du secteur para-agricole 76 et enfin de la meunerie, les plus nombreux, 98. L'activité molinologique est donc principale dans cette catégorie d'artisans et se positionne le plus souvent en première place. Si le nombre des employés des moulins est révélateur de l'intensité de leur activité, un premier pic est repérable dans la décennie 1670, une baisse sensible dans la décennie 1700, puis un net regain par la suite, dans les décennies 1710 et 1720 (figure 49).

Figure 49 . Ventilation des artisans de Radon, par décennie, décennies 1630 à 1730.

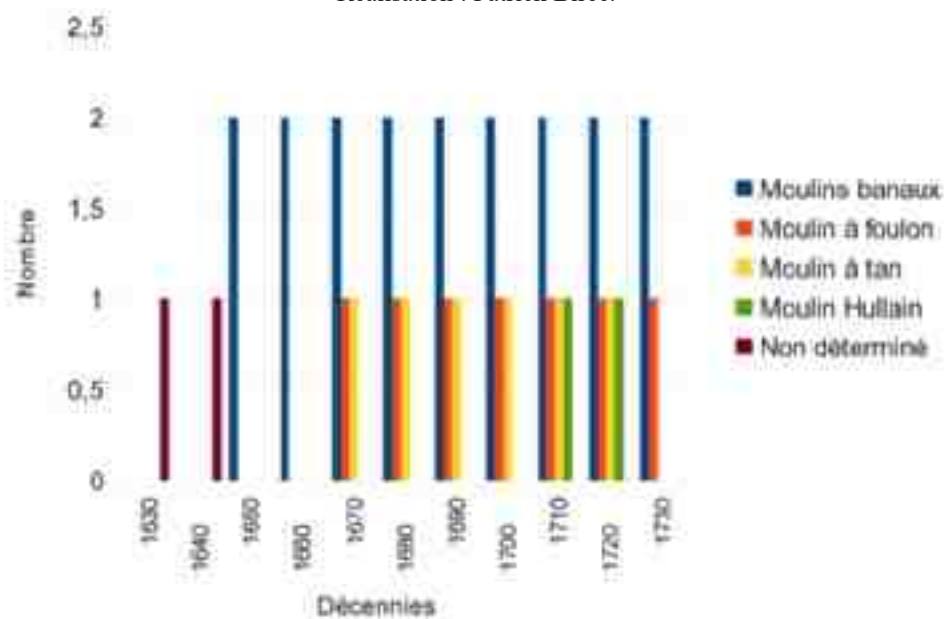
Réalisation : Patrick Birée.



L'étude de cette source fiscale sur l'ensemble de ces décennies met en avant l'exploitation des moulins. Si pour 1630 et 1640 le doute demeure quand au moulin mentionné (mais probablement les deux moulins banaux), il n'en est pas de même pour le reste de la période. On peut ainsi dresser un calendrier décennal de l'exploitation de ces moulins. Il apparaît que les seuls moulins utilisés de façon continue sont les moulins banaux. Parmi les autres, le moulin à foulon et le moulin à tan fonctionnent régulièrement entre les décennies 1670 et 1730, et le moulin Hullain épisodiquement pour 1710-1720. La décennie 1710 et le début de celle de 1720 sont remarquables puisque les cinq moulins sont tous en fonctionnement. En ce sens, l'activité molinologique ne se calque pas sur les données relevées pour le groupe des non agricoles : si globalement le nombre d'actifs de cette catégorie est en baisse dans cette période, cela n'affecte en rien les artisans de la rivière qui gardent (et parfois trouvent) un emploi dans ce secteur. Cela est d'ailleurs corroboré par un autre calcul. Si l'on prend en compte toutes les impositions relatives à l'activité de l'eau, en additionnant toutes les impositions des artisans de la rivière, que ceux-ci soient résidents ou horsains, on assiste au même phénomène : l'activité molinologique trouve son apogée dans les trois premières décennies du XVIII^e siècle, oscillant entre 6,5 et 7 % du montant total des impositions. Les autres décennies montrent une activité moins forte voire un fort tassement de cette activité (3 % pour la décennie 1680 par exemple) - (figure 50).

Figure 50. Utilisation des moulins, à Radon, décennies 1630 à 1730.

Réalisation : Patrick Birée.

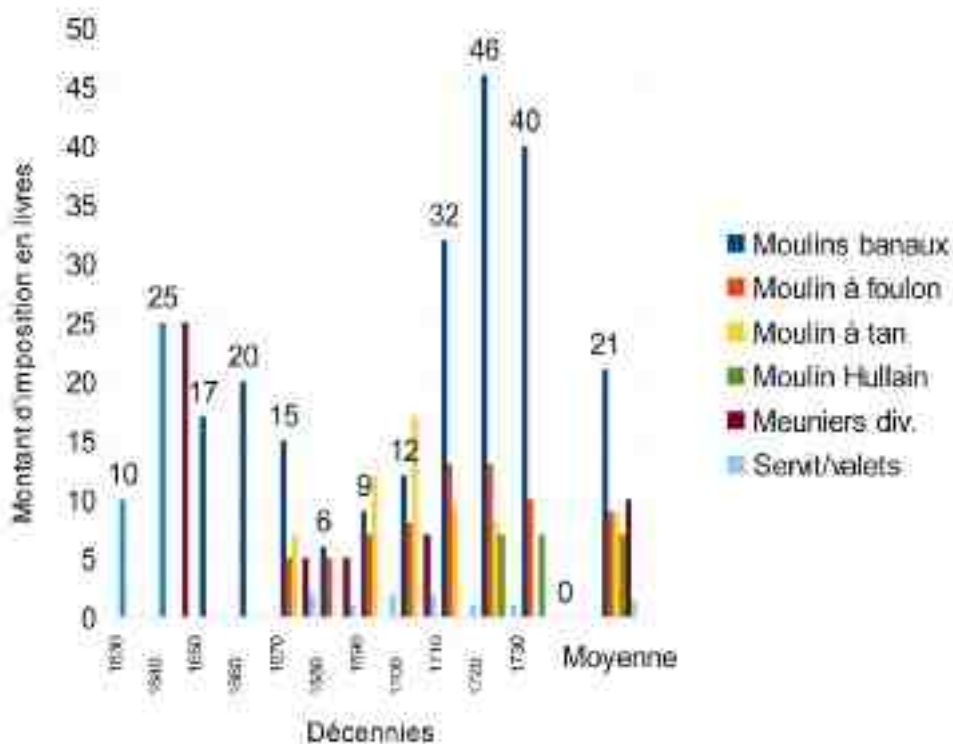


Le dépouillement des rôles de taille a permis de retrouver une grande partie des tenanciers de ces moulins. Ainsi dix d'entre eux le sont aux moulins banaux, cinq au moulin à foulon, trois au moulin à tan, présentant souvent des périodes d'activité sur 15 à 20 ans. Parfois l'identité n'est pas mentionnée et on a inscrit seulement sur le rôle « les tenants et faire-valloir » de tel moulin, comme pour le moulin Hullain, sans que nous puissions connaître le nombre de meuniers qui y est associé (cependant vu la période courte située sur les décennies 1710 et 1720, il est probable que seulement un à deux meuniers aient pu y exercer). D'autres fois, dans quatre cas, il est bien indiqué que telle personne est meunier mais sans référence à son lieu d'activité. En tout, nous avons à faire à une vingtaine de meuniers actifs sur 110 ans. À ce compte, il faut ajouter les éventuels employés fournissant la main-d'œuvre, tels que les serviteurs, les valets et parfois des journaliers. Ils sont une quinzaine repérés dans ce cas de figure, mais ce nombre est probablement en dessous de la réalité.

Une compilation des taxations selon les types de moulins où les personnes exercent a pu être établie par décennie. Il en ressort que les meuniers banaux, excepté pour une période creuse entre les décennies 1680/1700, se situent largement au-dessus des autres types d'artisans de la rivière en terme d'imposition. Ils acquittent en moyenne une taxation équivalente à 21 livres, avec une inflexion très nette dans le premier tiers du XVIII^e siècle, largement supérieure aux autres meuniers. Ils se situent même en tête des contribuables radonnais, apparaissant souvent dans les premiers imposés. Les tanneurs et les foulons, avec une moyenne d'imposition de 9 livres sur la période, sont sur un pied d'égalité, à peu près au même niveau que les meuniers dont l'activité ne peut être localisée, mais en tout cas devant ceux du moulin Hullain à 7 livres de moyenne et les employés subalternes qui se positionnent à moins de 2 livres d'imposition.

Il existe donc un grand écart de niveau d'imposition, reflet d'une situation sociale différente au sein du groupe des artisans de la rivière. Les types de moulins génèrent des profits différents : les moulins banaux (à grain) sont à forte plus-value, et les autres, industriels (moulin à tan ou à foulon) sont moins lucratifs et leurs « employés » moins bien payés (figure 51).

Figure 51. Taxation des artisans de la rivière à Radon par type de moulins ou activité, décennies 1630 à 1730. Réalisation : Patrick Birée.



L'analyse de ces nombreux documents fiscaux (presque une centaine), essentiellement exploitables pour les décennies 1630 à 1730, montre donc la présence de nombreux artisans de la rivière : meuniers, foulons, tanneurs (exploitant du moulin à tan), serviteurs et valets de moulins. Ils forment près de 31 % du nombre total de la catégorie des artisans pendant un siècle. Ils ont leur activité sur plusieurs moulins, principalement ceux (quatre sur cinq) situés sur un des deux cours d'eau qui coulent dans la paroisse, en provenance de la forêt d'Écouves. La mention des activités des artisans de la rivière et la localisation sur tel ou tel moulin induit des périodes précises d'exploitation, épisodiques pour les moulins à tan et à foulon, ou continues pour les deux moulins banaux.

Au fil des décennies c'est tout un monde qui vit au rythme de la rivière : ainsi dans la seconde décennie du XVIII^e siècle, cinq moulins fonctionnent simultanément sur le territoire radonnais. La stratification sociale s'organise en trois groupes distincts dans la communauté villageoise : une petite catégorie de contribuables aisés, une plus large frange de taillables dont les cotes se situent dans les classes médianes et, enfin, une catégorie plus importante de résidents au taux d'imposition faible voire inexistant.

La catégorie des employés du monde non-agricole (artisans, métiers para-agricoles et forestiers) pour la paroisse de Radon fait partie de la catégorie socioprofessionnelle la moins imposée, avec celle des veuves, pour la période 1630-1740.

Dans cette catégorie, les artisans font partie des classes globalement moyennement ou faiblement imposées. Parmi eux, les artisans de la rivière ont un statut différent : les meuniers des moulins banaux sont souvent les plus imposés de la paroisse, nettement devant les employés des moulins à foulon et à tan, et des manouvriers. Ils apparaissent souvent comme les plus aisés de la production agricole et para-agricole, presque au même niveau que les laboureurs : en haut de l'échelle sociale, le meunier des moulins banaux, en bas les valets !

Chapitre XXVI

Le positionnement social des meuniers :

Les meuniers et leur famille dans la démographie historique radonnaise au XVIII^e siècle

Une étude de démographie historique concernant la paroisse de Radon de 1692 à 1792 a été effectuée et publiée⁷⁹². Elle s'appuie sur les trois registres paroissiaux conservés où les curés rédacteurs ont enregistré les événements vitaux (naissance, mariage, décès) des paroissiens radonnais. Depuis, un certain nombre de renseignements propres aux meuniers, surtout vers la fin du XVIII^e siècle, ont été extraits (tableau 55).

L'étude longitudinale permet de cerner quelques destins particuliers de ces artisans de l'eau et de leurs proches et, pour cinq d'entre eux, de reconstituer leur famille.

Le tableau ci-dessous recense ces éléments, relatifs à chaque moulin (les deux banaux, la Cazaquinerie, à tan – le moulin Hullain n'a pas fonctionné assez longtemps entre les années 1710-1730), puis concernant des meuniers, dont on peut supposer qu'ils habitent Radon, sans que l'on connaisse leur lieu d'exercice.

Cela révèle une des réalités de la meunerie, la mobilité de ses membres. En effet, cela a déjà été mis en valeur lors de l'étude des rôles de taille, les meuniers bougent beaucoup. Peu restent plus d'une décennie sur un moulin. Pour exemple, aucun des meuniers de la paroisse de Radon⁷⁹³ n'y présente ses trois actes (baptême, mariage, inhumation). La mobilité semble donc l'emporter sur la sédentarité pour cette population particulière mais cela était déjà notre conclusion pour la population radonnaise au XVIII^e siècle. Cependant, plusieurs familles de meuniers ont pu être reconstituées.

792 BIRÉE, 2013.

793 Un seul cas retrouvé dans cette étude, le fils du meunier François Préel dans les années 1720, Antoine François (B 1723 - M 1744 - I 1785).

Cette mobilité fonctionnelle n'empêche cependant pas les six meuniers dont le mariage a été célébré à Radon de trouver une épouse dans la paroisse avant, pour la plupart d'entre eux de s'exiler sous d'autres cieux.

**Tableau 55. Éléments biographiques des meuniers radonnais
fin XVII^e siècle et XVIII^e siècle.**

Personnage	Situation	Dates attestées comme meunier	Faits familiaux	Éléments démographiques nuptialité / natalité / mortalité
Moulins banaux (du Rocher et de Gibout)				
Pierre Godefroy	Meunier	1690-1691		
Pierre de Mores	Meunier	1695-1697	Épouse : Louise du Pont Descendance légitime : ▪ Trois enfants (une fille, deux garçons) décédés le même jour le 9/11/1692 ▪ Pierre Jean (1695)	
François Prél	Meunier	1698-1707	Inhumation le 6-10-1710	
Louise Péan, veuve François Prél	Meunière	1714-1726	Inhumation à environ 70 ans, le 20/6/1726	
François Prél	Meunier	1723-1727	Mariage avec Antoinette Nourry le 13/8/1720 (née le 30/4/1697 Inhumation en 1743 à 47 ans environ) Inhumation le 1/2/1729 <i>Descendance légitime</i> : ▪ Marie (1721-M 1744) ▪ Antoine François (1723-M 1744-I 1785) ▪ Pierre François (1725-1725) ▪ Louise Élizabeth (1726-M 1751) ▪ Jean-François (1728-I 1739) <i>Descendance illégitime</i> : ▪ François né le 18/12/1724 « de François	<i>Type de famille</i> : incomplète (décès époux) <i>Provenance de l'épouse</i> : Radon <i>Durée de l'union</i> : 8 ans 6 mois <i>Âge de la femme au mariage</i> : 23 ans 4 mois Pas de procréation pronuptiale <i>Âge de la femme au premier enfant</i> : 25 ans 4 mois <i>Intervalle protogénésique</i> ⁷⁹⁴ : 12 mois <i>Nombre d'enfants</i> : 5 (2 filles, 3 garçons) <i>Intervalle intergénésiq</i> ue: 19 mois 1/8 <i>Prénom du père</i> : pour les 3 garçons en deuxième prénom <i>prénom de la mère</i> : en premier prénom pour un garçon Deux cas de mortalité infantile

794 L'intervalle protogénésique est le temps écoulé entre le mariage et la première naissance, alors que l'intervalle intergénésiq

			<p><i>Préel Meunier de Radon et de Marthe Gibert, fille de Robert Guibert et de Jeanne Mauger; à ce que nous a narré et attesté Barbe le Conte, sage-femme »</i> (Le curé transcripteur).</p>	<p>(6 jours - 11 ans) - Inhumation dans le cimetière Postérité de trois enfants (3 mariages attestés) <i>Parrainage</i> : Louise Péan, grand-mère, marraine de Marie Pas d'indication de signature sur l'acte de mariage</p>
Jean Hubert	Meunier	1731-1736	<p>Mariage le 7/11/1730 avec Marguerite Marais (née hors paroisse vers 1693, décédée en 1738 à environ 45 ans), veuve de Jean Belloche, (celui-ci meunier de Radon depuis 3 mois est décédé le 11/12/1729 à l'âge de 40 ans environ. Marguerite Élizabeth Belloche est née de cette union le 7/3/1730). Veuf le 25/12/1738 et Inhumé le 23/4/1741 <i>Descendance légitime</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pierre Jean (1731, mais décédé avant 1735 ?) ▪ Jean (1733-) ▪ Pierre Jean (1735-) ▪ Jean-François (1737-) 	<p><i>Type de famille</i> : incomplète (décès épouse) <i>Provenance de l'épouse</i> : hors paroisse <i>Durée du veuvage avant remariage de l'épouse</i> : 11 mois avec naissance d'une enfant pendant ce temps <i>Âge de la femme au mariage</i> : environ 37 ans Pas de procréation pronuptiale <i>Durée de l'union</i> : 8 ans et 1 mois <i>Âge de la femme au premier enfant</i> : 38 ans environ <i>Durée de l'union</i> : 7 ans et 11 mois <i>Intervalle protogénésique</i> : 9 mois <i>Nombre d'enfants</i> : 4 (4 garçons) <i>Intervalle intergénésiq</i>ue : 25 mois <i>Prénom du père</i> : pour les 4 garçons en premier ou second prénom Un cas de mortalité infantile possible (le premier enfant dont le prénom est redonné au 3^e enfant) <i>Parrainage</i> : Jean Belloche, parrain de Jean Monnier le 12/10/1729 Jean Hubert, parrain de Anne-Jacquine Poirier le 2/5/1734 (fille de Philippe Poirier ?) Pas d'indication de signature sur l'acte de mariage</p>
Philippe Poirier	Meunier	1741-1754	<p><i>Descendance légitime (sous réserve)</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inhumation le 28/7/1740 dans l'église Philippe Poirier âgé d'environ 9 ans (mention : « le père est Philippe Poirier ») ▪ Catherine (1743-1744) ▪ Marin (1745-1748) 	<p>Trois cas de mortalité infantile (9 ans environ, 2 ans et 3 ans) Une inhumation dans l'église <i>Parrainage</i> : Philippe Poirier parrain d'Anne Françoise Poirier en 1742</p>

Pierre Poirier	Meunier	1741-1754		Parrain de Barbe Jacqueline Chardel le 10/1/1746 (père non meunier)
Jacques Vallet	Meunier	1761-1765	Inhumation au cimetière le 8/3/1765 à l'âge de 45 ans <i>Descendance légitime :</i> ▪ René Vallet (1758 ?-1772) ▪ Félicité Marie Vallet (1762-1772)	
Louis Rozé	Meunier	1761	<i>Descendance légitime :</i> ▪ Louis (1770-)	
Michel Manoury	Meunier	1773-1774	Aucun élément	
Jean Paris	Meunier	-1789	Aucun élément	
Augustin Grisard	Farinier-Meunier	1789-1801	<i>Descendance légitime :</i> Augustin François - 1790	
Moulin de la Cazaquinerie				
François Granger	Meunier	1672-1689	Inhumation le 18/9/1692	
François le Veau	Foulon	1696-1718	<i>Descendance légitime :</i> ▪ Marguerite (1693-1705) ▪ Charles (1696-1696) ▪ Jeanne (1697-) ▪ Nicolas (1701-) ▪ Michel (1703-) ▪ Renée (1708-)	<i>Nombre d'enfants : 7</i> (3 filles, 4 garçons) Trois cas de mortalité infantile (12 ans et moins d'un an)
André Huvé	Foulon	1719-1730	<i>Descendance légitime :</i> ▪ André (1716-) ▪ Anne (1719-1724) ▪ Marguerite (1723-) ▪ Madeleine (1726-)	<i>Nombre d'enfants : 4</i> (3 filles, 1 garçon) Un cas de mortalité infantile (5ans)
Nicolas le Veau	Foulon	1729-1736	<i>Descendance légitime :</i> ▪ Jacqueline Française (1728-1728) ▪ Jacqueline Française (1729-1729) ▪ Jacqueline (1730-)	<i>Nombre d'enfants : 3</i> (3 filles) Deux cas de mortalité infantile (moins d'un an) Réemploi systématique du prénom de l'enfant décédé

Pierre Huvé	Foulon	1737	<i>Descendance légitime :</i> ▪ Pierre André (1736-) ▪ Charlotte (1738-)	<i>Nombre d'enfants : 2</i> (1 fille, 1 garçon)
Pierre le Peltier	1751		Aucun élément	
Moulin à tan				
François le Monnier	Tanneur « Tanneur et poudrier » 1710	1689-1707	Inhumation dans l'église le 22/03/1710	
Jean Chénel	Tanneur	1738-1741	Mariage le 11/2/1738 avec Madeleine Bizeuil née à Radon le 22/7/1718 Inhumation le 6/4/1741 à environ 30 ans <i>Descendance légitime :</i> ▪ Charles Jean (1740-) ▪ Jean (1741-1790, mariage en 1772)	<i>Type de famille :</i> incomplète (décès époux) <i>Provenance de l'épouse :</i> Radon <i>Durée de l'union :</i> 2 ans 10 mois <i>Âge de la femme au mariage :</i> 19 ans 7 mois Pas de procréation pronuptiale <i>Âge de la femme au premier enfant :</i> 21 ans 8 mois <i>Intervalle protogénésique :</i> 14 mois <i>Nombre d'enfants :</i> 2 (2 garçons) <i>Intervalle intergénésique:</i> 14 mois <i>Prénom du père :</i> pour les 2 garçons en premier ou deuxième prénom Pas de cas de mortalité infantile connu Postérité d'un enfant (mariage) et inhumation attestés) <i>Parrainage :</i> Pas de mentions Les époux ont déclaré ne savoir signer au mariage
Jean Chénel	Tanneur	1770 et 1784-1785	Fils du précédent ?	
Nouveaux renseignements divers obtenus dans les registres paroissiaux relatifs à des meuniers sans mention du lieu d'exercice				
François Chénel	Meunier		Inhumation : 12/10/1770 dans le cimetière	
René Maine	Meunier		Mariage le 28/8/1742 d'environ 32 ans, de la	<i>Type de famille :</i> incomplète (déménagement ?)

			<p>paroisse mais non natif de Radon, avec Barbe Leconte d'environ 23 ans, elle aussi de la paroisse mais non native de Radon</p> <p><i>Descendance légitime :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marie (1743-) 	<p>Les époux ont déclaré ne savoir signer au mariage</p> <p><i>Intervalle protogénésique :</i> 10 mois</p>
Étienne Prél	Farinier aussi noté garçon-meunier		<p>Originaire du Cercueil mais depuis 3 ans à Radon</p> <p>Mariage le 13/1/1767 avec Jeanne Despierres de Radon née en 1747</p> <p><i>Descendance légitime :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isaac Étienne (1768 -) 	<p><i>Type de famille :</i> incomplète (déménagement ?)</p> <p><i>Provenance de l'épouse :</i> Radon</p> <p><i>Durée de l'union :</i> ?</p> <p><i>Âge de la femme au mariage :</i> 19 ans 4 mois</p> <p>Pas de procréation pronuptiale</p> <p><i>Âge de la femme au premier enfant :</i> 20 ans 4 mois</p> <p><i>Intervalle protogénésique :</i> 12 mois</p> <p><i>Nombre d'enfants :</i> 1 (1 garçon)</p> <p><i>Intervalle intergénésiq</i>ue: ?</p> <p><i>Prénom du père :</i> en deuxième prénom</p> <p>Pas de cas de mortalité infantile connu</p> <p><i>Parrainage :</i> Pas de mentions</p> <p>Les époux ont déclaré ne savoir signer au mariage</p> <p><i>Parrainage :</i> Parrain de Joseph Fleury le 21/4/1766 (père non meunier)</p> <p>Parrain de René Fretté le 4/12/1766 (père non meunier)</p>
René Poirier	Farinier		<p><i>Descendance légitime :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Augustine Adélaïde (1768-) ▪ René (1774-) ▪ Anne-Marie (1775-) ▪ Marie-Jeanne (1778-1786) 	
François Chenel	Meunier		<p>Environ 23 ans</p> <p>Inhumation dans le cimetière le 12/10/1778</p>	
Pierre Chenel	Meunier			<p>Parrain de Françoise Charlotte Lefèvre le 22/6/1782 (père non meunier)</p>

Julien Chenel	Meunier		Mariage le 3/8/1784 avec Marie Anne Vallet veuve de Jean Fretté (premier mariage : 2/8/1774) <i>Descendance légitime</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marie Françoise Julienne (1785-1787) ▪ Marie Élizabeth Charlotte (1787-) ▪ Pierre (1789-) ▪ Renée (1790-) 	<i>Type de famille</i> : incomplète (déménagement ?) <i>Provenance de l'épouse</i> : Radon <i>Veuve de l'épouse</i> : 34 mois <i>Durée de l'union</i> : ? <i>Âge de la femme au mariage</i> : ? Pas de procréation pronuptiale <i>Âge de la femme au premier enfant</i> : ? <i>Intervalle protogénésique</i> : 12 mois <i>Nombre d'enfants</i> : 4 (3 filles, 1 garçon) <i>Intervalle intergénésiq</i> ue : 15 mois <i>Prénom du père</i> : non utilisé <i>Prénom de la mère</i> : en premier prénom pour deux filles Un cas de mortalité infantile (fille à deux ans) Le marié signe au mariage <i>Parrainage</i> : Parrain de Julien Lefèvre le 7/3/1784 (père non meunier) Parrain de Julien René Brissot le 25/3/1784 (père non meunier)
----------------------	---------	--	--	---

Les éléments démographiques fondamentaux liés au monde de la meunerie

Mortalité

Difficile de constater si les crises démographiques qui touchent la population radonnaise en 1693/1694, en 1709/1710, en 1739/1744, 1749, 1753/1755 affectent cette population. Probablement les décès des trois enfants de Mores en novembre 1692, celui de François Préel en octobre 1710, celui de son petit-fils Jean Préel en janvier 1739 (en même temps que plusieurs enfants en bas âge en février-mars) leur sont-elles imputables ?

La mortalité infantile est forte au XVIII^e siècle : plus d'un jeune sur trois né à Radon n'arrive pas à l'âge adulte. Les enfants de meuniers ne sont pas épargnés : deux sur cinq pour le couple Préel dans les décennies 1720/1730, deux sur trois chez le foulon le Veau dans les années 1720. La mortalité des adultes, plutôt masculine, est fréquente pour des personnes encore assez jeunes. Cela est-il dû aux conditions difficiles d'exercice de ce métier ? Ainsi, pour les meuniers des moulins à blé : le père et le fils nommés François Préel en 1710 et en 1729, chacun d'une trentaine d'années, Jean Belloche en 1729 à quarante ans, Jean Hubert dans la quarantaine en 1741, Jacques Vallet à 45 ans

en 1765, pour le tanneur Jean Chénel âgé de trente ans en 1741. Les causes des décès ne sont jamais mentionnées (maladie, accident ?).

Nuptialité

Elle a déjà été évoquée pour les six mariages retrouvés dans les actes (soit 1,5 % du total). La publication des bans s'effectue selon la tradition des trois dimanches consécutifs à l'issue de la grand-messe paroissiale. Les cinq cérémonies de mariages de meuniers se déroulent le mardi, ce qui est la norme dans la paroisse pour 279 cas sur 411 (67,8 %). Pourquoi ce jour de prédilection : facilité de l'organisation matérielle, croyance particulière, liturgie ?

Dans trois cas, les mariés (Jean Hubert en 1730, Madeleine Bizeuil femme de Jean Chénel en 1738 et René Maine en 1742) n'ont plus leurs parents, ce qui peut être une raison de l'union.

Deux jeunes mariés épousent des veuves, dans un cas rapidement, seulement 11 mois après le décès du premier mari et dans l'autre après 34 mois de veuvage. Lors de la cérémonie, on note la présence de proches (membres de la famille et amis) sans que cela soit significatif dans un sens ou dans un autre par rapport à la sociabilité.

Les âges des mariés ne sont pas souvent connus ; peut-être se situent-ils dans la fourchette des Radonnais soit 27 ans pour les hommes ? Pour les femmes nous avons mention d'une mariée âgée de 19 ans, une de 23 ans et une veuve de 37 ans, alors que pour les femmes de Radon l'âge moyen au mariage est de 24 ans et 5 mois (les veuves sont souvent plus âgées).

Pour trois des mariages (pour les trois autres les données manquent), l'union est relativement brève avant le décès de l'un des deux époux : 2 ans 1 mois, 8 ans 1 mois, 8 ans 6 mois.

L'alphabétisation est peu marquée chez les époux : seul un des meuniers signe le registre lors du mariage (Julien Chenel en 1784) alors que pour la paroisse, on note 35 % des hommes et 4,1 % des femmes à signer pour la période 1731-1761, ces chiffres se montant à 52 % et 22 % pour la période 1762-1792.

Natalité

La cérémonie de baptême se passe semble-t-il rapidement après la naissance (le jour même, 3 mentions, le lendemain ; 1 mention), comme cela existe dans la plupart des cas sur Radon. On y note toujours la présence du père (ce qui n'est pas toujours le cas pour les baptêmes à Radon), de la mère et des parrains et marraines. Ils font souvent partie de l'entourage, voire du sacriste, mais parfois ils peuvent être plus prestigieux

comme maître Mathurin Pierre Pihan, procureur aux juridictions royales d'Alençon, en réalité régisseur des biens du seigneur de Larré, le seigneur d'Avoise et donc le propriétaire des moulins banaux, à la cérémonie du 13/08/1762.

Les mois de procréation sont révélés par les dates de naissance. Sur les 44 baptêmes d'enfants de meuniers repérés, on assiste à une répartition relativement homogène pour les mois de naissance, ce qui permet d'affirmer qu'il n'y a aucune période favorable à la procréation chez les meuniers radonnais neuf mois auparavant. De plus, il n'y a aucun cas de procréation pro-nuptiale avéré pour les six unions étudiées, le meunier étant trop une personnalité publique pour s'éloigner de la norme sociale de l'époque. Mais cela n'empêche pas François Prél d'avoir une relation extraconjugale ayant amené à la naissance d'un garçon hors mariage en 1727, d'ailleurs prénommé lui aussi François, cas non isolé puisqu'il concerne 1,2 % des naissances à Radon entre 1692 et 1792 (tableau 56).

Tableau 56. Mois de naissance des enfants de meuniers à Radon au XVIII^e siècle.

Mois	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Total
Nombre de naissances	7	3	3	3	4	2	6	5	3	3	5	0	44

L'âge des femmes à la première naissance est en moyenne de 25 ans 2 mois pour la population radonnaise. Les cinq femmes de meuniers dont nous avons trouvé les dates présentent les âges suivants :19 ans, 20 ans, 21 ans, 25 ans et 38 (veuve qui s'est remariée).

L'intervalle protogénésique moyen montre que chez les meuniers l'on attend guère de temps entre le mariage et la première procréation puisque celle-ci est inférieure à 12 mois, plus tôt donc que sur l'ensemble de la population radonnaise à 18 mois. De plus, les naissances s'enchaînent plus vite puisque l'intervalle intergénésiq ue est en moyenne de 18 mois alors qu'il est de plus de 28 mois pour l'ensemble de la population.

Nous n'avons pas de famille de type « famille complète⁷⁹⁵ » qui présente en moyenne entre 5 et 6 naissances. Mais pour le petit échantillonnage des meuniers, nous remarquons la naissance de nombreux enfants dans certaines familles (cinq pour François Prél et Antoinette Nourry, quatre pour Jean Hubert et Marguerite Marais - qui avait déjà une fille, quatre pour Julien Chénel et Marie Anne Vallet).

⁷⁹⁵ Famille de type « famille complète » : famille avec ou sans enfant, dont le décès d'un des deux parents intervient après la période de fécondité de la femme à plus de quarante neuf ans.

Pour d'autres, la mort prématurée de l'un des conjoints met fin au ménage et le veuf ou la veuve reste avec un ou deux enfants (Jean Chénel et Marguerite Bizeuil par exemple).

Fréquemment le prénom du père est donné à l'un des garçons, voire à plusieurs, comme Jean Hubert meunier dans les années 1730 qui donne son prénom en première ou seconde position à ses quatre fils.

Les meuniers, une population particulière ?

Hormis l'endogamie géographique relative aux jeunes épouses de meuniers, cette population ne se démarque pas du reste de la population radonnaise. Les grands éléments démographiques (mortalité, nuptialité et natalité) s'inscrivent donc globalement dans des mêmes schémas. Cette partie de la population ne semble pas coupée du reste de la population. Sa sociabilité l'ouvre aux autres comme l'attestent les cas de parrainage d'enfants issus d'autres catégories socio-professionnelles par des meuniers. Hormis la famille Préel dont le fils remplace le père après quelques années d'intérim de sa mère comme meunière, nous ne pouvons voir de lignages puisque cette population est par nature très mouvante. Comme les autres parties de la population ils sont soumis aux mêmes conditions difficiles de l'existence (mortalité).

Cette étude ne révèle rien qui semble distinguer les meuniers et leur famille du reste de la population si ce n'est l'impression que les conditions de vie au moulin ne devaient pas être plus faciles qu'ailleurs...

Chapitre XXVII

Le positionnement social des meuniers :**Deux cas d'ascension sociale, les Vaugeois et les Bourguine à Condé-sur-Sarthe du XVIII^e siècle au XX^e siècle**

Sous l'Ancien Régime, le meunier banal se place souvent en haut de la hiérarchie villageoise en tant que « coq de village » possédant, une aisance relative. Il existe une stratigraphie sociale prononcée dans ce secteur, comme cela a été montré pour Radon. L'ascension sociale des meuniers se passe à l'intérieur de cette catégorie socio-professionnelle sans basculement dans une autre. Cependant, à la fin du XVIII^e siècle, un transfert de droits liés à la banalité (par exemple à Semallé) indique un changement possible de statut du meunier, bien que cela reste une exception. Au XIX^e siècle, certains meuniers changent de statut en devenant des notables, d'abord par l'acquisition de leur outil de production, ensuite par un ensemble comportemental qui transforme leur position sociétale. Dans ce cas, la mobilité sociale est effective. Les marques de la notabilité se définissent ainsi : des moyens financiers, une certaine valeur du travail, un mode de vie bourgeois, une stratégie familiale d'installation et de transmission du patrimoine, un investissement dans la société locale⁷⁹⁶.

Nous avons choisi les exemples représentatifs des Vaugeois et des Bourguine, issus chacun de lignes généalogiques impressionnantes. Plusieurs de leurs membres ont pour lieu d'activité le moulin de Condé-sur-Sarthe :

- Les Vaugeois ont vécu à la fin du XVIII^e siècle/première moitié du XIX^e siècle et sont seulement meuniers exploitants,
- Les Bourguine prennent la suite chronologiquement, fin XIX^e siècle / première moitié du XX^e siècle, en étant meuniers propriétaires-exploitants.

⁷⁹⁶ Il nous semble pertinent de faire ici le lien avec la famille Houel, qui, sur quatre générations, de 1858 à 1960, s'est investie sur le patrimoine du domaine d'Avoise à Radon.

Avant de les présenter il semble opportun de lister Les meuniers et leur famille des XVIII^e au XX^e siècles⁷⁹⁷.

L'étude des sources fiscales et des baux ou autres documents permet de reconstituer des listes de meuniers exploitant le moulin. Seuls les deux derniers, Jules Bourguine, père et fils, en sont aussi les propriétaires. Les données apparaissent cependant parfois lacunaires (tableau 57).

Tableau 57. Liste des meuniers exploitant le moulin de Condé-sur-Sarthe du XVIII^e au XX^e siècle selon les listes nominatives de recensement de population.

Attesté pour les années 1722 et 1730	Jean Fretté
De 1746 à 1761	François Jousselin
De 1764 à 1783	Pierre Seurin
Attesté pour 1784	Pierre Seurin et son fils
De 1785 et 1786	Pierre Seurin, Pierre et Michel ses fils
De 1787 à 1807	René Vaugeois
De 1807 à 1809	Barbe Bourge Veuve Vaugeois et son fils Jean Baptiste
De 1810 à 1832	Vaugeois Jean Baptiste
De 1833 à 1839	Françoise Laudier, Veuve Vaugeois
Attesté pour 1841	Lemarié Gabriel
De 1842 à 1851	Lecuyer Louis
De 1861 à 1866	Royer Louis
Attesté pour 1872	Chaplain Jules
Attesté pour 1876	Chaplain François
1886-1906	Bourguine Jules Pierre, Propriétaire
1906-1926	Bourguine Jules Philippe, Propriétaire
1926-1947	Bourguine Pierre, Propriétaire

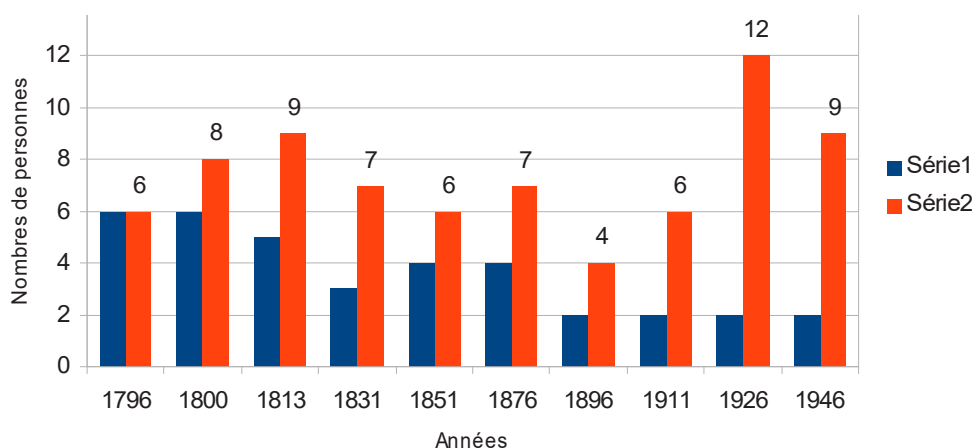
Les listes nominatives de recensement de population communales fournissent l'identité des personnes travaillant et habitant au moulin depuis l'an VI (1796) jusqu'en 1946, date du dernier recensement où l'on note encore la minoterie avant sa destruction (un an plus tard).

Comme au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, le nombre de personnes résidant au moulin de Condé-sur-Sarthe est supérieur au nombre de personnes liées à l'activité de meunerie. En effet, on y trouve la famille du meunier, l'épouse, les enfants, les domestiques et/ou employés du moulin (garçon-meunier, farinier, chartier, etc.) et les

⁷⁹⁷ En annexe, les données complètes des recensements de population concernant la commune de Condé-sur-Sarthe, An VI-1946.

autres, essentiellement les femmes pour l'activité domestique. Au fil du temps, le nombre de meuniers en action dans le moulin/minoterie baisse régulièrement, de 6 à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, pour se stabiliser à 2 au XX^e siècle. On peut y voir l'effet de l'évolution technologique (figure 52).

Figure 52. Nombre d'employés/nombre de résidents au moulin de Condé-sur-Sarthe aux XIX^e et XX^e siècles. Série 1 : Meuniers et employés en meunerie. Série 2 : Les résidents au moulin. Réalisation : Patrick Birée.



Ainsi, en 1813, 9 personnes sont recensées au moulin. Outre la meunière, Barbe Bourge, on note la présence de son fils Jean, de la femme de celle-ci, de leur fils Jean et de leur fille Augustine, âgés respectivement de deux ans et un an, ainsi que quatre domestiques, probablement trois au moulin et une à la maison (tableau 58).

Tableau 58. Données de recensement pour les années 1813, 1891 et 1946 à Condé-sur-Sarthe.

Bourge	Barbe	meunière	68
Vaugeois	Jean	meunier	29
Laudier	Françoise	sa femme	26
Vaugeois	Jean	son fils	2
Vaugeois	Augustine	sa fille	1
Goupy	Georges	domestique	35
Despierres	Louis	domestique	37
Saillant	Pierre	domestique	17
Boul	Marie	domestique	15

En 1891, Jules Bourgine, réside avec sa femme, leur fils de 17 ans, un employé meunier, un employé chartier ainsi que deux fariniers.

Bourgine	Jules	meunier	53
Leroux	Anastasie	sa femme	50
Bourgine	Jules	meunier	17

Benaut	François	chartier	36
Denel	Jean	farinier	29
Bedouet	Félix	farinier	30

En 1946, le dernier meunier réside avec toute sa famille et un ouvrier-meunier :

Royer	Albert	meunier
Royer	Marie-Louise	femme
Royer	Claude	fil
Royer	Jean-Pierre	fil
Royer	Marie-Agnès	fille
Royer	Jean-Yves	fil
Blais	Victor	ouvrier meunier

Les Vaugeois

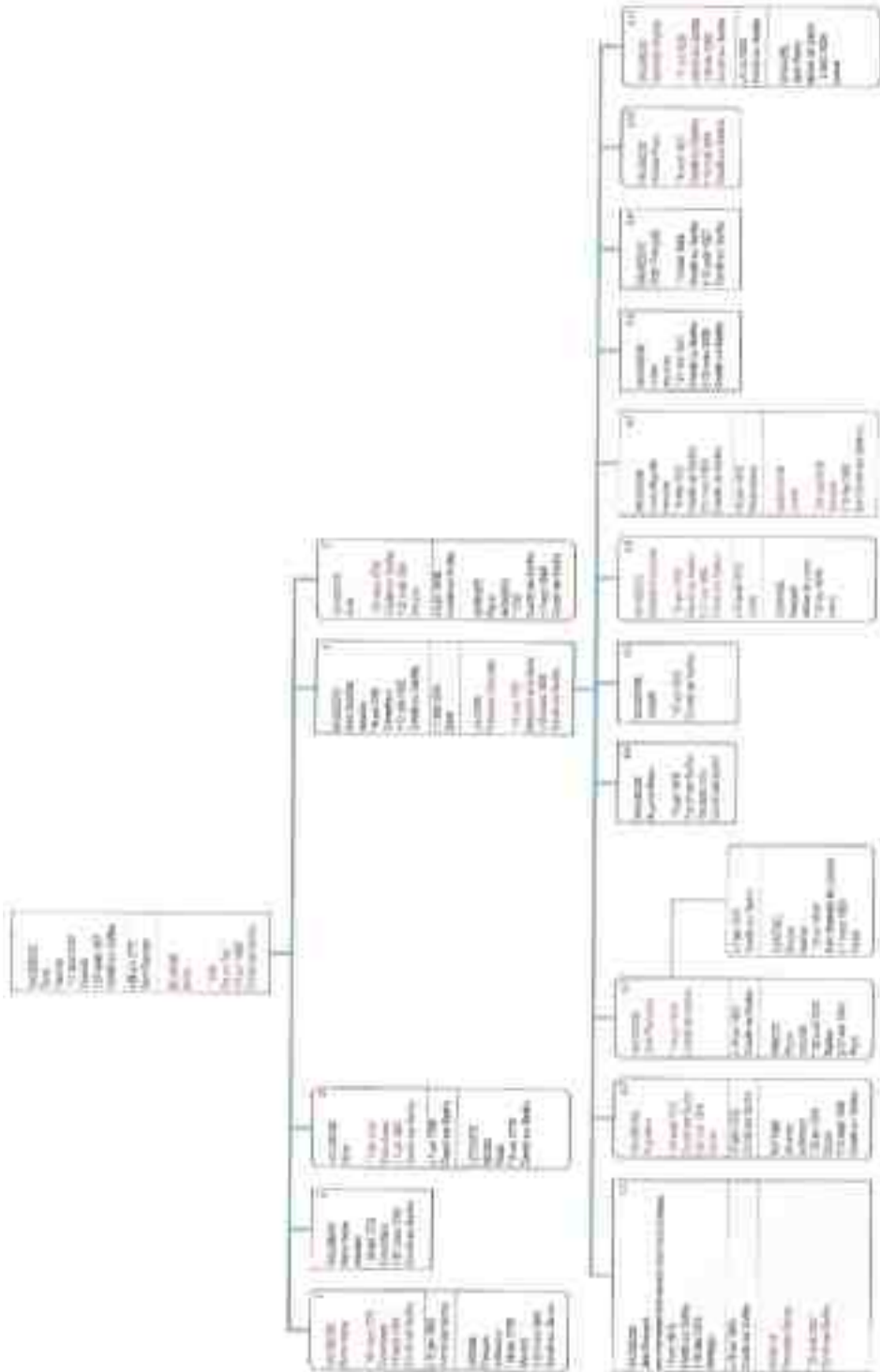
Une dynastie

Les recherches menées dans les registres des BMS, le notariat et les documents fiscaux ont permis de dresser des arbres généalogiques propres à la famille Vaugeois, du milieu du XVIII^e à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Le premier membre dont le statut de meunier est avéré est René, originaire de Courcité (Mayenne), où il est né en 1752. Il se marie en 1777 à Saint-Sanson (Mayenne) avec Barbe Bourge et réside à Cuissai (vraisemblablement au moulin de cette paroisse). Le ménage vit plus tard au moulin de Courmoulin à Colombiers (Orne) où quatre enfants voient le jour (Barbe en 1778, René en 1779, Marie en 1781, Jean en 1783). En 1787, le couple s'installe au moulin de Condé-sur-Sarthe où leur cinquième enfant naît (Anne en 1790). René décède le 24 août 1807 au moulin à l'âge de 55 ans, son épouse en 1820, au même lieu, non sans avoir exploité le moulin de 1807 à 1820. Le propriétaire de celui-ci est, jusqu'en 1808, Achard de Bonvouloir, qui possède le domaine de Verveine à Condé-sur-Sarthe. Ensuite, c'est Joseph Rattier, domicilié à Paris, comme le mentionne le cadastre napoléonien.

De ces enfants, seul René, tout juste adolescent, aide alors son père au moulin. Mais, il décède prématurément en 1796. Son frère Jean, le remplace comme meunier et seconde sa mère à la mort du père en 1807. Il épouse en 1809 à l'âge de 22 ans, Françoise Laudier, meunière à Essai, fille de meunier dont les quatre sœurs ont épousé des meuniers. Les sœurs de cette fratrie ne travaillent pas dans la meunerie. De l'union de Jean et Françoise naissent onze enfants entre 1810 et 1828. Parmi eux, trois embrassent la profession de meunier au moulin de Condé-sur-Sarthe, Jean-François (1810-1872), Louis (1820-1865), Julien (1821-1838). Une des filles, Julie (1814-1843), épouse un meunier. La génération suivante n'a plus de lien avec le monde de la meunerie (figure 53).

Figure 53. Arbre généalogique des Vaugois aux XVIII^e et XIX^e siècles.
 Réalisation : Nicole Marco-Beyer.



Réussite professionnelle familiale et augmentation du patrimoine

Au fil des ans, à partir de son arrivée à Condé-sur-Sarthe, René Vaugeois, puis ses successeurs, se constituent un patrimoine qui se trouve augmenté par l'activité des uns et des autres⁷⁹⁸.

En 1787, il achète une maison dans le bourg, puis une pièce de terre labourable de 25 hectares, une rente de 600 francs (à perpétuité, transmissible aux héritiers), à M. Fortin, moyennant une rente annuelle de 30 francs. À son décès dix ans plus tard, le mobilier est estimé à 437 francs, la rente à 30 francs de revenus, la maison louée à 12,50 francs de revenus, la pièce de terre à 7,50 francs de revenus.

Sa veuve, Barbe continue cette dynamique patrimoniale avec ses enfants, notamment par l'apport d'une somme de 4 000 francs en monnaie métallique trouvée (sous un matelas !) au décès de René. Elle achète en 1807, deux maisons avec un petit jardin derrière, une pièce de terre en labour à usage de clos à filasse, une pièce de terre de 30 ares, une pièce de terre en pâture de 50 ares.

En 1808, elle se rend propriétaire d'une pièce de terre labourable de 80 ares, d'un montant de 1 000 francs, somme qui provient de la vente de la première maison achetée par René.

Jean-Baptiste, en communauté avec sa femme, acquiert un ensemble conséquent d'immobilier bâti, d'immobilier non bâti (terres), et de mobilier⁷⁹⁹ :

- bâti : en 1823, une maison de maître à Condé-sur-Sarthe, d'une contenance de 60 a 40 ca, composée d'une belle salle à feu, avec cheminée et potager, une cave dessous, une belle chambre à feu avec alcove au premier étage et au-dessus beau grenier mansardé ; à côté de la dite maison, une salle pavée en granite, deux cabinets, une écurie avec mangeoire en granite et beau grenier dessus ; le corps de bâtiment est construit en pierres et couvert de tuiles ; une belle grange et une remise, une boulangerie, un toit à porcs, un poulailler, cour, enclos, très beau jardin en amphithéâtre, pré et douves ,
- non bâti : de 1817 à 1827, environ 6 hectares de terres labourées,
- mobilier : estimé à 20 188 francs (meubles, vaisselle, effets personnels, dettes actives et dettes passives, etc.).

798 Arch. dép. Orne, 4 E 71/297, 4 E 73/19, 4 E 194 /150.

799 Biens mobiliers (biens qui peuvent être transportés d'un endroit à un autre) : meubles, argent (comptant, banques, etc.), résultat de dettes actives (ce qui est dû à la succession) et passives (ce que doit la succession). Biens immobiliers : propriétés bâties et non bâties.

De plus, ses biens personnels provenant des héritages consistent en une maison, cour, jardin, cellier et grenier, ainsi que jardin et deux pièces de labour, de 66 ares environ. Les biens personnels de sa femme, Françoise Laudier, évalués à 10 400 francs ont été vendus et réemployés pendant la communauté. Tout ce patrimoine est séparé entre les sept enfants survivants.

Vers 1840, la troisième génération ne s'investit plus au moulin de Condé-sur-Sarthe, mais continue sous d'autres cieux. Jean-François seconde sa mère et construit une maison à Condé-sur-Sarthe en 1850. Puis, il devient marchand de meules et fabricant de bluteaux. Mais, suite à de mauvaises affaires (faillites de créanciers), il fait faillite en avril 1855 et quitte la région (il meurt dans le Puy-de-Dôme en 1873 toujours meunier). C'est un revers important pour la famille car il laisse un passif de 12 000 francs environ. En 1846, Louis exerce au moulin des Vallées à Lonrai puis au moulin de Montaudin au Chevain en 1856. Il augmente son patrimoine de 8 260 francs en biens immobiliers (rachat de terres à son frère, construction d'une maison à Condé-sur-Sarthe, achat d'un pré de 62 ares et un corps de bâtiment à vocation agricole avec une pièce de terre, toujours dans la même commune). Sur trois générations, on note à chaque génération, un accroissement du capital.

Une stratégie familiale

Le patrimoine acquis est toujours transmis à la génération suivante. Mais les héritages successifs ont éparpillé les biens selon le nombre des enfants. Cependant, chacun a gardé sa part du patrimoine familial. La première génération, celle de René, pourtant à l'époque troublée de la Révolution Française, pose les bases de ce patrimoine. La seconde, à l'époque de la Restauration, contribue fortement à son accroissement. La troisième le garde et le transmet, sauf pour l'épisode malheureux de Jean-François, qui cependant n'influe pas sur les acquis familiaux. Les générations suivantes, même éloignées du monde de la meunerie, conservent globalement ce patrimoine dans une dynamique de reproduction sociale.

Un niveau de vie

Les inventaires après-décès peuvent nous donner une idée de leur mode de vie confortable. Le bois des meubles est le chêne, symbole de solidité et de richesse. La vaisselle est abondante et de qualité (faïence, porcelaine, terre de pipe, bouteilles en verre noir, etc.). Nappes et serviettes sont utilisées dans le service courant. La cheminée est souvent bien garnie (landiers, crémaillères, chaudrons, tourne-broche, grils, chambrière, etc.) preuve d'une certaine aisance, de même que les chandeliers, glaces, etc. La literie se compose de couettes et traversins remplis de plumes d'oie.

Les vêtements sont abondants et d'une certaine qualité (40 chemises estimées 60 francs en 1832). Mulets, chevaux tractent les charrettes et servent pour le transport.

Une notabilité

Elle commence avec René Vaugeois. En 1788, ce propriétaire de Condé-sur-Sarthe participe à l'assemblée paroissiale pour la répartition de la taille et autres impositions (le meunier de Condé-sur-Sarthe fait toujours partie des plus imposés sous l'Ancien Régime, comme sur le rôle de taille de 1787, où il apparaît en 7^e position des imposés). Il participe à l'élaboration des cahiers de doléances en mars 1789 et signe même le procès-verbal. En février 1790, il est un des membres de l'assemblée qui établit la liste des citoyens actifs et procède à l'élection du conseil général de la commune. René est élu conseiller de la commune avec 13 voix sur 24 (et le restera jusqu'à sa mort). Il est présent lors de la préparation à l'élaboration du cadastre napoléonien au début des années 1800. Il signe tous ses actes, même si l'écriture apparaît hésitante.

Jean-Baptiste, son fils est nommé conseiller municipal par le préfet en 1809 et le restera jusqu'à sa mort en 1832. Il fait partie des dix plus forts contribuables de la commune en 1826. L'investissement politique ne s'arrête pas qu'à ces seuls membres de la famille, comme le montre l'exemple d'une des sœurs de ce dernier, Augustine, dont le mari, Jacques Rattier, devient maire de Cerisé dans les années 1850.

Les Bourgine⁸⁰⁰

Une dynastie

Les mêmes recherches menées dans les registres des BMS, le notariat et les documents fiscaux ont permis de dresser des arbres généalogiques propres à la famille Bourgine, de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle.

Le premier meunier avéré de la famille Bourgine est Julien (1785-1834) exerçant au moulin de Groutel à Semallé dans les années 1820. Sa femme, Marie Legros, prend alors la suite de son mari au moulin. Mais, elle aussi, décède prématurément en 1836, soit seulement deux ans après son mari, laissant cinq enfants mineurs. L'aîné des garçons, Pierre, après conseil de famille, est émancipé à la mort de sa mère⁸⁰¹. Le conseil de famille lui loue alors le moulin. Il l'exploite quelques années puis poursuit son activité jusqu'au milieu des années 1860 (il est encore attesté au moulin de Semallé en

800 Pour des raisons de confidentialité et d'accès aux documents (50 ans pour le fiscal et 75 ans pour le notariat), l'étude des sources fiscales s'arrête au décès de Jules-Philippe en 1926.

801 Procédure judiciaire par laquelle un mineur (moins de 25 ans) acquiert la pleine capacité juridique. Pour Pierre Bourgine, cela est effectif à 19 ans.

1865) et part au moulin du Chevain. Marié à Désirée Lemarié, ils ont six enfants, Jules-Pierre (1837-1922), meunier au Chevain puis à Condé-sur-Sarthe, Eugénie (1839-?), cultivatrice et femme de sabotier dans la région de La Fresnaye-sur-Chédouet, Eugène (1844-?), meunier à Argentan, Amante (1846-?), mariée à un épicier de Semallé, Louis (1854-?), sans profession, Isidore (1857-?), meunier à Ambières-les-Vallées.

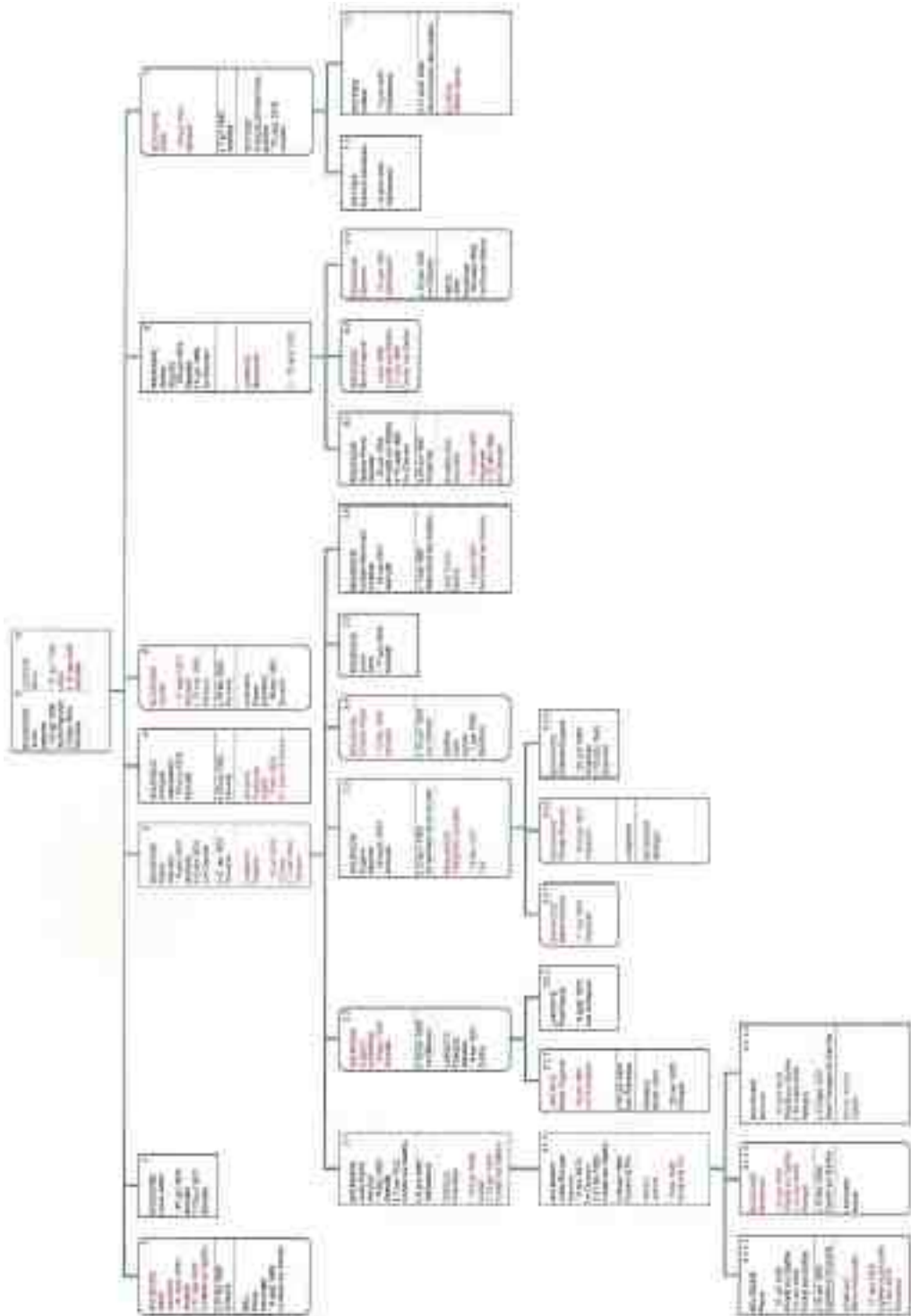
Dans cette génération, seul Jules, époux de Anasthasie Leroux, est en lien avec le moulin de Condé-sur-Sarthe où il arrive entre 1881 et 1886, d'après les recensements. De cette union, naît un fils, prénommé lui aussi Jules avec comme second prénom Philippe (1873-1926) - (illustration 67).

Illustration 67. Jules Bourgine (à droite) vers 1910 posant devant la minoterie de Condé-sur-Sarthe. Collection Bourgine.



Il se marie avec Jeanne Cavey, originaire de Nonant-le-Pin. Ils ont trois enfants, Pierre (1905-1982), Madeleine (1909-2006) et Bernard (1915-2005). Pierre est le dernier propriétaire-exploitant du moulin (figure 54).

Figure 54. Arbre généalogique des Bourgine, de Semallé à Condé-sur-Sarthe, aux XIX^e et XX^e siècles. Réalisation Nicole Marco-Beyer.



Une réussite professionnelle et une évolution du patrimoine

Au fil des ans, les Bourguine, surtout après leur installation à Condé-sur-Sarthe, se constituent un patrimoine augmenté par l'activité des uns et des autres⁸⁰².

Au décès de Julien en 1834, localisé à Semallé, le mobilier s'évalue à 1863,25 francs. Les immeubles, le moulin et à peu près deux hectares de terre rapportent un revenu annuel de 438,76 francs. La valeur du bien estimée par l'administration fiscale se monte à 8775,20 francs⁸⁰³. Le conseil de famille vend le moulin en 1839.

La succession de son fils Pierre n'est partiellement connue qu'à travers celle de son épouse. Bien que la connaissance de la succession soit incomplète, la valeur de l'immobilier est d'au moins 43 947 francs en 1893⁸⁰⁴. Cela représente déjà une augmentation conséquente.

Le patrimoine de Jules-Pierre, fils de Pierre, est estimable à partir de la déclaration de succession de 1922 qui fait suite à son décès⁸⁰⁵. Il se définit ainsi :

- mobilier : 8 828 francs,
- communauté Bourguine-Leroux (bâti et non bâti, maison à Alençon, terres à Semallé, Condé-sur-Sarthe, Mieuxcé, Saint-Aubin-d'Appenai) : 213 500 francs,
- immeubles appartenant en propre à Jules Bourguine (la Grande et la Petite Louverie à Semallé, composé de bâtiments et 14 hectares de terres) : 40 000 francs, soit un total 262 328 francs.

À la mort de son père en 1922, Jules-Philippe est déjà installé depuis plusieurs années au moulin de Condé-sur-Sarthe et par conséquent, il a déjà constitué son propre patrimoine qui va s'ajouter à celui de ses parents. Mais il décède seulement quatre ans après son père, ce qui conduit à une nouvelle déclaration de succession. Celle-ci se divise en biens en communauté et en biens propres d'un montant total de 1 856 655 francs :

- en communauté avec sa femme Jeanne Cavey, actifs nets de 864 742 francs, dont :
 - Biens mobiliers : 520 002 francs dont :
 - voitures hippomobiles et automobiles avec instruments, camions : 87 000 francs
 - mobilier dans le moulin : 2000 francs
 - stock de blé et farines : 192 445 francs
 - chevaux et bestiaux : 185 900 francs

802 Arch. dép. Orne, 3 Q 549, 3 Q 621, 3 Q 11838.

803 Calculée à partir d'un coefficient multiplicateur de 20. La valeur du franc reste pratiquement la même entre 1803 et 1914 car sur ce laps de temps il y a eu très peu d'inflation. Le franc va connaître de nombreuses dévaluations à partir de la Première Guerre mondiale et il est remplacé par le franc Poincaré en 1928.

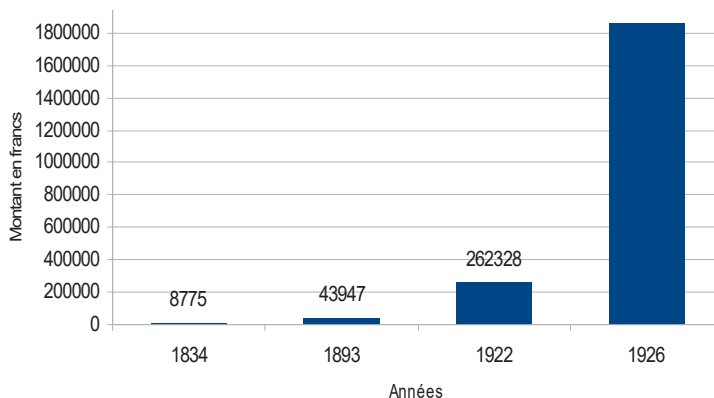
804 Succession du 20 mai 1893.

805 Succession du 26 novembre 1922.

- paille, foin : 2660 francs,
- meubles : 50 0000 francs,
- Biens immobiliers (sur les communes de Moulins-le-Carbonnel, Ginai, Condé-sur-Sarthe, Semallé) : 344 740 francs,
- biens propres à Jules-Philippe Bourgine, d'un montant de 991 913 francs dont :
 - le moulin de Condé-sur-Sarthe, évalué 250 000 francs⁸⁰⁶, et dont la description précise qu'il se compose d'un bâtiment avec tout le mécanisme par destination,
 - une maison d'habitation et dépendances,
 - des prés et pâtures situés en divers endroits de la commune,
 - La propriété de Vaucelles, composée du château et de la ferme d'une valeur de 90 000 francs,
 - autres terres et immeubles bâtis sur les communes de Moulins-le-Carbonnel, Ginai, Condé-sur-Sarthe, Semallé.

Quelles sont les raisons d'un tel bond en avant sur quelques années et notamment entre 1922 et 1926 ? L'élévation importante des sommes indiquées entre 1922 et 1926 peut s'expliquer par une forte inflation, comme nous l'indique une fiche technique parue dans *Le Revenu* de mai 2002 à partir de données de l'INSEE⁸⁰⁷. D'autre part, l'investissement technologique réalisé dans le moulin apporte vraisemblablement des revenus au regard de la mise de fonds. L'activité importante pendant le conflit de 1914-1918 a pu aussi être source de bénéfices conséquents. Il existe enfin probablement une stratégie familiale entre le fils et le père de l'époque (figure 55).

Figure 55. Évolution du patrimoine des Bourgine sur quatre générations entre 1836 et 1922. Réalisation : Patrick Birée.



806 Cette évaluation du moulin et des autres biens est largement sous-estimée puisque quelques mois après, le fisc réévalue l'ensemble de la propriété à une valeur de 1 399 500 francs.

807 *Le Revenu*, mai 2002, n° 6675.

Une stratégie familiale

Comme pour les Vaugeois, le patrimoine acquis est toujours transmis à la génération suivante. Par contre, les héritages successifs n'ont pas éparpillé les biens car le nombre d'enfants, au moins sur trois générations, est moins important, parfois un fils unique. Le patrimoine familial s'est donc trouvé augmenté et non divisé.

La première génération étudiée, celle de Julien, ne pose pas les bases de ce capital à Semallé à cause du besoin de vendre le moulin pour la subsistance de la famille. La seconde, celle de Pierre permet de constituer un premier ensemble foncier. La troisième, celle de Jules-Pierre, augmente le capital. Mais c'est la quatrième, celle de Jules-Philippe qui contribue fortement à son accroissement. La meunerie a changé. Nous sommes passés à un stade industriel qui s'appuie sur les changements technologiques engendrant de nombreuses transformations. Ainsi, Jules-Philippe n'hésite pas à investir juste après la guerre de 1914-1918 :

- 17 000 francs pour la construction d'un bâtiment annexé au moulin et servant de chambre pour le moteur à gaz,
- 25 000 francs pour le moteur à gaz,
- 26 000 francs pour améliorations et outillages du moulin,
- un camion automobile de 16 HP complète le parc hippomobile.

Les générations suivantes, même éloignées du monde de la meunerie, conservent globalement ce patrimoine, là encore dans une volonté de reproduction sociale⁸⁰⁸.

Un niveau de vie

Nous n'avons pas trouvé d'inventaires après-décès ou autres documents nous permettant de définir le niveau de vie. Par contre, la construction de la maison, en 1906, est évaluée à 45 000 francs. Cette somme importante correspond à un bâti cossu, décrit dans l'étude du moulin. Les voitures automobiles, Panhard 4 places et Zèbre reflètent un certain *standing* dans les années 1920. L'investissement dans le monde de l'équitation à cette époque, tel que relaté par Geneviève Bourgine, est un autre facteur à prendre en compte dans cette dimension sociale.

808 Arch. dép. Orne, Déclaration de succession de Jules-Philippe Bourgine, 3 Q 11847, 22 juillet 1926. Il avait envisagé l'héritage d'un oncle, meunier à Argentan, ce qui aurait peut-être permis à Jules-Philippe d'acheter le moulin à son père, dès son mariage en 1904. Mais cette hypothèse, qui reposait sur le fait que dans la succession de Jules-Pierre, le moulin n'apparaît pas, a depuis été abandonnée par la découverte de deux filles légalées de ce cousin argentannais.

*Une notabilité*⁸⁰⁹

En 1888, Jules-Pierre est élu conseiller municipal et 1^{er} adjoint au maire. Il occupe cette fonction jusqu'en 1896 date à laquelle il devient maire jusqu'en 1920. En 1890 et 1892, il est élu délégué pour les élections sénatoriales. Dès 1890, il fait partie de la liste des propriétaires répartiteurs de la commune.

Il est actif tout au long de ses mandats, et s'investit dans plusieurs réalisations : en 1907, création d'un troisième réseau téléphonique, en 1908, contrat d'éclairage public au sud de l'église, en 1910, appui d'un vote de 50 francs pour un service de voiture entre Alençon et la Pooté (commune actuelle de Saint-Pierre-des-Nids), en août 1914, organisation et entraide pour la rentrée et le battage des moissons, puis même opération pour les semailles.

Lors de la guerre, il n'est d'ailleurs pas incorporé à l'armée bien que toujours mobilisable et ayant un grade de sergent⁸¹⁰. En 1918, il fait un don de 1000 francs pour l'entretien général du cimetière et de l'allée entourant la chapelle familiale du monument funéraire du donateur. Cette élévation, preuve de notabilité certaine, ne se retrouve que pour une autre famille dans le cimetière, les Fould.

809 Archives communales de Condé-sur-Sarthe, Registre des délibérations du conseil municipal, 1886-1926.

810 Arch. dép. Orne, R 1072, Fiche matricule de Jules Bourguine, classe 1893.

Chapitre XXVIII

Le positionnement social des meuniers :

Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, une réalité sociale, du XVII^e siècle au XXI^e siècle

Une longue recherche a permis d'identifier de nombreux personnages liés à cet établissement.

Deux tableaux synthétiques dressent la liste des meuniers ayant été recensés dans les documents, l'un pour les XVII^e et XVIII^e siècles, et l'autre pour les XIX^e et XX^e siècles (tableaux en annexes).

Les rôles de taille, quand ils existent encore, nous donnent non seulement l'identité des meuniers et leurs dates d'occupation du moulin mais aussi leur niveau d'imposition. Les baux, voire les actes de vente, les listes nominatives (à partir du XIX^e siècle seulement), etc., fournissent aussi des éléments d'identification.

Cependant, il faut aller plus loin pour en comprendre la réalité sociale du moulin. Quels en ont été les propriétaires, locataires et employés au fil des siècles ? Quel a été le roulement d'exploitation et la provenance des meuniers ? Quel lien pour ce moulin entre habitat et lieu de travail ? Dans quelle hiérarchie sociale ont été placés les meuniers aux XX^e et XIX^e siècles à Saint-Germain-du-Corbéis ? Nous voulons clore cette recherche avec la généalogie meunière des Maudet, « cinq générations de meuniers » et en guise de conclusion présenter un entretien avec Luc et Ginette Maudet.

Propriétaires, locataires et employés

Pendant trois siècles (XVII^e-XVIII^e et XIX^e siècles), le moulin appartient à des propriétaires non-exploitants (de Lisle Forestier, Roussel, Druet-Desvaux, Le Guay). Il faut attendre 1914 pour trouver le premier propriétaire-exploitant, Émile Narrais, (noté *chef patron-meunier* sur la liste nominative de 1921 puisque celle de 1916

n'existe pas). Il existe donc une distinction claire entre propriété et exploitation. Auparavant, les choses n'étaient pas aussi simples pour distinguer la fonction (preneur ou responsable du moulin donc exploitant) du métier (meunier, garçon-meunier, domestique-charretier ou autre, farinier ou blatier). Les preneurs (qui louent aux propriétaires) sont gestionnaires de l'entreprise, les seconds s'occupent de son fonctionnement.

Si François Sorel est identifié patron-meunier à la fin du XIX^e siècle, les termes sont peu explicites sous l'Ancien Régime. Il est en effet difficile de trouver une logique entre les *tenans* et les *faisant-valoir* des moulins, tels qu'ils sont dénommés dans les rôles de taille. Que sont ces tenants et faisant-valoir le moulin, inscrits en 1696-1698 (dont l'identité d'ailleurs n'est pas fournie) ? Si Jean Joinclain et sa femme sont déclarés *faisant-valoir* le moulin en 1711, on en déduit qu'ils l'exploitent. Il semble que le meunier habitant sur place soit le faisant-valoir du moulin, comme en 1719-1727, Abraham Hublin. Mais, quelques années plus tard, en 1728-1730, comment expliquer la distinction entre Abraham Hublin toujours meunier (imposé 30 livres) et les *faisant-valoir* le moulin (imposés entre 40 et 60 livres) ? Que penser des indications qui mentionnent Joachim Leconte et de ses associés déclarés les *faisant-valoir* du moulin en 1694 et 1695 ou de François Manoury, marchand demeurant à Alençon, *preneur* des moulins banaux de Saint-Germain et Guéramé dans un bail de 1788 ?

Pour résumer, les « preneurs » sont, parfois des meuniers qui sont tenants et font valoir en même temps, parfois des non-meuniers qui « emploient » des meuniers pour la (bonne) tenue des moulins.

Si les termes de *meuniers*, *garçon-meuniers*, *charretiers* voire *domestiques* sont sans équivoque (bien que pour domestique on puisse quand même s'interroger sur leur fonction dans le moulin, production et/ou employé de maison ?), il n'en est pas de même pour le *farinier* ou le *blatier*.

Les blatiers peuvent être considérés comme les marchands de blé sous l'Ancien Régime et un certain nombre apparaissent comme tels dans les documents. Jean Bigot domicilié du bourg de Saint-Germain-du-Corbéis, est encore noté blatier en 1841. À partir du XIX^e siècle, ceux-ci sont plus souvent nommés « fariniers ».

Ainsi, pour Charles Nourry en 1800 et 1801, René Cosseron en 1801, Pierre Bougis en 1861, Jacques Rivière au bourg en 1866 et 1872, tous domiciliés dans le bourg, cela pourrait correspondre. Mais ce terme semble aussi désigner un meunier. Pierre Lamare, farinier est domicilié au moulin en 1841 (il est aussi noté meunier domicilié au bourg en 1846 !). Auguste Ancelin est mentionné comme domestique-farinier habitant au moulin en 1861, comme Louis Richard en 1911, Alfred Doguet en 1921,

Alexandre Goupil en 1926, Ernest Gautier en 1936 et Jean-Claude Maudet (le fils du patron) en 1954. Le farinier peut dans certaines régions être considéré comme le commerçant vendant de la farine tandis que le meunier est l'artisan fabriquant la farine, mais ici cette définition semble plus contestable. Luc Maudet confirme que son frère, inscrit comme farinier en 1954 sur le liste nominative était un employé meunier dans la minoterie de son père. Dans le cadre de cette étude, ne seront donc comptabilisés comme exerçant pour le moulin que les fariniers y habitant et donc pouvant être considérés comme meuniers.

Plusieurs femmes sont associées dans la gestion de l'exploitation, soit avec leur mari, soit le remplaçant : Jean Joinclain et sa femme font-valoir le moulin en 1711, Françoise Blot veuve de Guillaume Chaplain demeurant à Alençon preneur des moulins banaux de Saint-Germain et Guéramé en 1749, François Roussel et Élisabeth Renard, sa femme, tous deux « co-preneurs solidaires », Ginette Maudet, co-gestionnaire de 1977 à 2004. On ne peut guère parler de « meunière », les « mains dans la farine », à leur égard, mais plutôt de gestionnaire, comme le confirme Ginette Maudet.

Roulement d'exploitation et provenance des meuniers

Les listes établies pour les meuniers montrent un roulement continu dans l'exploitation. Sanson Chevrel, François Hérivel, Joachim Leconte apparaissent épisodiquement au XVII^e siècle. Noël Hublain n'est repéré que deux années en 1700 et 1701, mais au XVIII^e siècle, le temps d'occupation dure plus longtemps : une dizaine d'années pour Abraham Hublin de 1719 à 1730, les sieurs Véron et Chapelain de 1732 à 1741 et Louis Roussel de 1783 à 1789, une vingtaine d'années pour les sieurs Chapelin et Lenvin, de 1742 à 1761. Avant l'arrivée de François Sorel repéré en 1886 et qui reste jusqu'en 1911, le XIX^e siècle voit beaucoup de passage. Par la suite, la famille Maudet s'installe pour trois générations de 1834 à 2010.

D'après les résultats obtenus, les meuniers proviennent d'une zone essentiellement locale et leur mobilité géographique se limite au grand bassin d'Alençon (Sud-Orne, Nord-Sarthe, Nord-Mayenne) : Charles Nourry, repéré sur les listes de 1800 et 1801 semble être le seul de tous les meuniers des XIX^e et XX^e siècles avant Luc Maudet (dans les années 1960) à être né à Saint-Germain et exerçant au moulin.

Pour l'année 1872, Joseph Ribault, le chef-meunier est mentionné être né à Gesnes-le-Gandelain (actuelle commune du Nord-Sarthe), sa femme à Villepail (actuelle commune du Nord-Mayenne), leurs deux fils, meuniers dans l'exploitation, à Saint-Céneri, lieu de l'ancien établissement de leur père. On trouve aussi Jules Ribot, habitant au bourg, né à la Pôoté (actuelle commune de Saint-Pierre-des-Nids en Mayenne).

Pour l'année 1911, François Sorel (arrivé au moins depuis 1886), est mentionné être né à Gandelain (commune du canton Alençon-Nord), sa femme à Champfrémont (commune actuelle en Nord-Mayenne), tout comme leur domestique farinier, leur garçon-meunier à Magny-le-Désert (commune proche de la Ferté-Macé), alors que leur meunier Albert Tirot est né à Gesvres (commune actuelle en Nord-Mayenne).

À leur première mention sur les listes nominatives de recensement de population, les meuniers, chefs d'exploitation ou propriétaires-exploitants, sont souvent relativement âgés. Plusieurs n'en sont pas à leur première expérience, ce qui prouve l'importance de ce lieu de production. Si Charles Nourry en 1800 et François Sorel en 1886 n'ont respectivement que 33 et 28 ans, par contre Pierre Nicoux a 50 ans en 1846, de même que Victor Eloin en 1856, Aristide Ribault 43 ans en 1861, Jacques Rivière, 39 ans en 1866, Joseph Ribault, 58 ans en 1872, Ferdinand Lebeugle, 47 ans en 1881, Émile Narrais 37 ans en 1914, Félicien Bigot, 59 ans en 1931. Le plus jeune de tous est Maurice Maudet, jeune patron-meunier de 26 ans, quand il reprend l'affaire en 1934. Son fils, Luc qui lui succède en 1977 a 37 ans. L'âge des garçons-meuniers et des employés meuniers et/ou fariniers peut être très variable. Si Émile Sorel, meunier en 1896 a 15 ans, Pierre Bougis, farinier en 1866 a 62 ans.

Moulin : habitat et lieu de travail

Les meuniers, les fariniers⁸¹¹, les garçons meuniers et les domestiques employés au moulin logent pour la plupart au moulin au XIX^e siècle. Le plus souvent, ils sont mariés⁸¹² y vivent entourés de leur famille (femme, enfants, voire beaux-parents). Ainsi, pour l'année 1856, l'on recense 14 personnes résidant au moulin, soit la plus grosse affluence jamais observée, une véritable dynastie :

- Victor Éloin le chef-meunier âgé de 50 ans,
- Marie Guillet, sa femme, 45 ans,
- leurs six enfants dont deux garçons (des futurs meuniers?) : Eulalie 24 ans, Céline 22 ans, Hortense 17 ans, Victor 13 ans, Adolphe 2 ans et Marie 4 ans,
- Auguste et Félix Guillet, leurs neveux de 13 et 11 ans (garçons-meuniers ?),
- Victor Guillet, le père du meunier, menuisier, 71 ans,
- François Liberge, domestique de 63 ans,
- Félix Blot, 24 ans, domestique,
- Pierre Lainé, 28 ans, domestique.

811 Ce terme de farinier habitant au moulin signifie meunier.

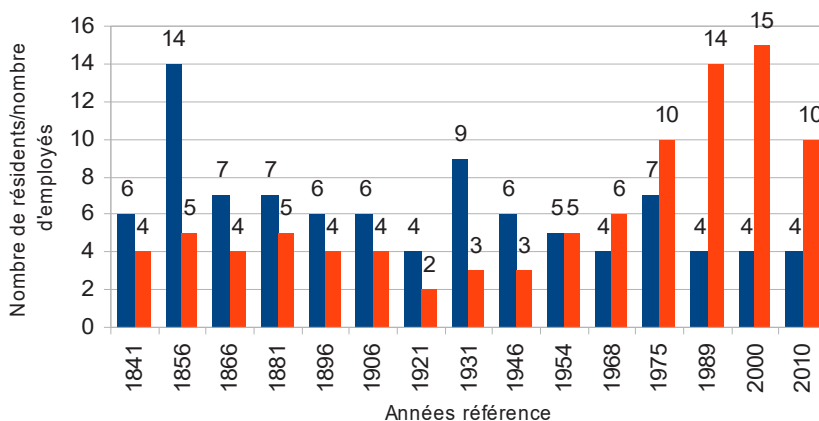
812 Dans l'état actuel de nos connaissances aucun élément ne permet de parler de stratégie matrimoniale concernant les meuniers de Saint-Germain-du-Corbéis repérés lors des recherches.

Dans l'ensemble, les couples des patrons-meuniers et leurs épouses présentent un ou deux enfants, plus ou moins jeunes qui peuvent participer ou non à l'activité comme employés. Ainsi, par exemple, François Sorel en 1911 est père d'une fille de 31 ans, alors que Joseph Ribault en 1872 est accompagné au moulin par ses deux fils de 23 et 27 ans, meuniers eux aussi. Il n'y a pas de règle fixe.

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, on compte en moyenne de quatre à cinq personnes employées au moulin. Après 1945 et au fur et à mesure des travaux effectués, le nombre des employés augmente régulièrement pour passer à 6 en 1968, 10 en 1972⁸¹³, chiffre confirmé par M. et Mme Maudet pour 1975, avant de baisser à 14 salariés en 1987, 15 en 1995, 1997 et en 2000 avant de descendre à 11 en 2002, puis présenter 12 employés en 2005 et 10 en 2008⁸¹⁴.

Le plus souvent au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, les gens résident et travaillent au moulin. Par la suite, après la Seconde Guerre mondiale on observe une dissociation habitat/lieu de travail. Ainsi, en 1975, sept personnes sont domiciliées au moulin, mais une seule, parmi elles, y travaille, le patron-meunier, alors que l'entreprise emploie une dizaine de personnes, elles-mêmes domiciliées dans les alentours. Ce phénomène s'amplifie par la suite, avec une augmentation du nombre d'employés résidant pour la plupart en dehors des murs de la minoterie. Dans les années 1990 et jusqu'en 2010, on ne note plus que la présence sur le site du responsable du moulin, de son épouse et de leurs deux enfants, soit quatre personnes. Sur 10 employés, un seul y réside (figure 56).

Figure 56. Ratio nombre de résidents dans le moulin/nombre d'employés aux XIX^e et XX^e siècles à Saint-Germain-du-Corbéis. Réalisation : Patrick Birée.



813 Renseignement fourni dans l'*Annuaire Technique Régional, l'Orne*, en 1972.

814 *Guides Pratiques de l'Orne*, réalisés par la *Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon*, années 1987-2009.

Les meuniers et la hiérarchie sociale aux XVIII^e et XIX^e siècles à Saint-Germain-du-Corbéis

Sous l'Ancien Régime, l'imposition de la taille concerne seulement les roturiers. Elle est basée sur les « facultés », terme vague pouvant tout à la fois désigner le revenu, le capital ou les deux à la fois.

Les rôles de taille conservés pour la commune de Saint-Germain-du-Corbéis (paroisse avant la Révolution) sont relativement nombreux, au total, 35 de 1637 à 1700 siècle, 70 de 1701 à 1789, soit 105 sur 184 possibles, avec la plupart en bon état de conservation.

Comme le tableau précédent nous l'indique, le premier meunier mentionné est Sanson Chevrel, déclaré *moulnier* en 1637, puis François Hérivel de 1638 à 1641. Jacques Manoury et François Roussel, meuniers, sont les derniers inscrits dans les années 1780. Le total des taillables est inférieur à 100 au XVII^e siècle avec 90 comptabilisés en 1641 (résidents et non résidents) et plus élevé au XVIII^e siècle. On dénombre 105 taillables en 1700 dont 98 résidents ce qui donne, avec les coefficients compris entre 4,5 habitants et 5,5 par feu, soit entre 441 et 539 habitants⁸¹⁵. Le nombre d'habitants semble rester stable au XVIII^e siècle puisque en 1730 et en 1789 on dénote 99 feux taillables, soit entre 445 et 544 habitants.

L'analyse du rôle de 1730 donne les éléments suivants pour les 115 taillables et le montant de la taille (tableau 59) :

Tableau 59. Taille de 1730 à Saint-Germain-du-Corbéis, renseignements généraux.

Nombre total de taillables	115
Nombre de « hors paroisse »	16
Nombre de taillables résidents	99
Montant total de la taille	1 249 livres 15 sols
Montant de la taille pour les « hors paroisse »	171 livres 10 sols
Montant de la taille pour les résidents	1 078 livres 5 sols

La composition sociale et la répartition de l'assiette fiscale se présentent ainsi (tableau 60).

⁸¹⁵ CABOURDIN et VIARD Georges, 1998, p. 142.

**Tableau 60. Taille de 1730 à Saint-Germain-du-Corbéis,
catégories socio-professionnelles et imposition.**

Catégories socio-professionnelles des résidents	Nombre	% du nombre	Imposition (quand le calcul a été effectué) et % du montant
Journaliers	52	52.5	
Laboureurs	14	14.1	567 livres soit 52.3 %
Veuves	17	17.2	
Divers (fils de famille, sans mentions, etc.)	9	9,1	
Métiers hors agriculture (artisanat, commerces, « service »)	7 Meunier 1 Tisserands 2 Tailleur 1 Maréchaux-ferrants 2 Domestique 1	7,1	96 livres 10 sols soit 8,9 %
	99	100	1 249 livres 15 sols

La part prise par l'agriculture est prépondérante avec 67 % des emplois (journaliers et laboureurs). Les 14 laboureurs sont imposés pour plus de la moitié de l'assiette de la taille. Les métiers⁸¹⁶ hors agriculture sont peu nombreux et parmi eux nous trouvons un seul meunier dont le montant de l'imposition le place en 14^e position des imposés. Ce n'est pas le cas pour les faire-valoir du moulin (les employeurs du meunier), non résidents sur Saint-Germain-du-Corbéis, et ceux en tête de l'imposition avec 60 livres, devant les laboureurs. L'imposition relative à l'activité du moulin se monte à 90 livres soit 7,2 % du total, donnée relativement identique à celle retrouvée sur Radon.

D'après les données conservées, pour les années 1694 à 1714, les tenants des moulins sont parmi les 10 plus imposés se situant entre la 9^e et la 2^e place. Mais à partir de 1715, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les impositions des faisant-valoir seuls ou du cumul des faisant-valoir et des meuniers résidant se placent soit en première soit en deuxième position parmi les plus imposés. Si l'imposition de Noël Hublain, « munier », se monte à 14 livres en 1700 (cinquième imposé), celle des sieurs Chapelin et Yvon qui font-valoir le moulin en 1750 est 92 livres, (premier imposé), celle de Louis Roussel est de 94 livres en 1789 (deuxième imposé).

L'étude de la situation fiscale des meuniers sous l'Ancien Régime à partir des rôles de taille établit leur position, privilégiée pour les meuniers des moulins banaux, véritables « coqs de village », surtout au XVIII^e siècle. Cela est confirmé pour Saint-Germain-du-Corbéis, comme cela l'a été pour Radon où les autres meuniers (foulons, « tanneurs ») présentaient une situation beaucoup plus humble⁸¹⁷.

816 Terme qui n'existe pas en tant que tel avant le XIX^e siècle ; on parle alors d' « état et profession ».

817 BIRÉE, 2013, p. 125-151.

Les meuniers et la hiérarchie sociale au XIXe siècle à Saint-Germain-du-Corbéis

Dans le siècle qui suit la Révolution Française, le système évolue difficilement d'une fiscalité uniquement assise sur le patrimoine vers une autre basée sur le patrimoine et les revenus⁸¹⁸. Mais, ayant moins bien résisté à l'épreuve du temps, les documents fiscaux conservés pour Saint-Germain-du-Corbéis sont paradoxalement moins nombreux qu'à l'époque antérieure.

Par exemple, nous ne trouvons aucune liste des trente foyers plus imposés de la commune appelés à concourir, avec le conseil municipal, au vote des impositions locales extraordinaires⁸¹⁹. Par contre, sont conservés aux Archives départementales de l'Orne, une matrice générale des contributions foncières, personnelle-mobilière des portes et fenêtres pour l'année 1890 (qui mentionne donc le patrimoine possédé) et une autre matrice relative à la patente⁸²⁰.

La première matrice, un livret épais de plusieurs dizaines de pages, cite 323 imposés pour un montant total d'imposition de 10 995,23 francs, soit une moyenne de 49,30 francs. Mais les 35 plus imposés (soit 10,9 % du nombre total) représentent plus de 62 % de la masse d'imposition (6842 francs sur 10 995) - (tableau 61).

Tableau 61. Montant de l'imposition de la contribution foncière de la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, pour l'année 1890.

Montant de l'imposition en francs	Nombre d'imposés	% des imposés	Montant de l'imposition pour cette tranche en francs	% de l'imposition par tranches
Imposition inférieure à 49	288	89,1	4 153	37,8
Imposition 50/99	19	5,9	964	8,8
Imposition 100/199	6	1,8	780	7,1
Imposition 200/299	4	1,2	970	8,8
Imposition 300/399	3	0,9	1 023	9,3
Imposition 400/499	0	0	0	0
Imposition 500/999	1	0,5	566	5,2
Imposition + 1000	2	0,6	2 539	23
	323	100	10 995	100

818 Quatre lois, fixées entre 1790 et 1800 marquent l'évolution fiscale en France au XIX^e siècle vers une fiscalité axée sur le patrimoine : la contribution foncière sur les biens fonciers, créée en 1790, la contribution mobilière sur le logement en 1791, la contribution des patentes assise sur l'industrie et le commerce, en 1791, la contribution des portes et fenêtres, fondée sur le nombre et la taille des fenêtres des immeubles et instaurée en 1798. La question des revenus ne réapparaît qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle : impôt sur les revenus mobiliers en 1872, impôt sur les revenus boursiers en 1896, puis seulement en juillet 1914, l'impôt sur le revenu.

819 D'après la loi du 18 juillet 1837, Article 42 : « Dans les communes dont les revenus sont inférieurs à 100 000 francs, toutes les fois qu'il s'agira de contributions extraordinaires ou d'emprunts, les plus imposés au rôle de la commune seront appelés à délibérer avec le conseil municipal, en nombre égal à celui des membres en exercice ».

820 Arch. dép. Orne, P 271/2, Rôles d'imposition pour le foncier et les activités et rôle de la contribution des patentes pour l'année 1890.

L'imposition est proportionnelle à la richesse des contribuables. Beaucoup sont peu imposés : 288 sur 323, soit près de 9 sur 10 qui payent moins de 50 francs d'imposition. Seuls 35 font partie des tranches plus imposées. Une grosse partie de ceux-ci se situent dans la deuxième tranche « 50/99 » (19 d'entre eux, soit 5,9 % du total), les autres se répartissant sur les autres tranches : un seul contribuable (François Blin propriétaire demeurant à Alençon) se situe dans l'avant-dernière tranche avec 566 francs d'imposition et deux dans la dernière tranche : 1 226 francs pour le comte Curial, propriétaire du château de L'isle et 1 313 francs pour Eugène Lecointre – déjà évoqué auparavant, propriétaire à Alençon.

Quel est le comportement fiscal des artisans de la meunerie et des industriels, avec parmi eux les meuniers et industriels ?

Cette première enquête situe les personnes en tant que propriétaires sur la commune (qu'ils y soient résidents ou non⁸²¹) :

- Daniel Ponche, tanneur, est le quatrième plus gros contribuable. Cela est révélateur d'une activité en hausse, dans cette tannerie créée en 1876 et qui ne cesse de s'agrandir,
- Jean Roussel, meunier à congé (descendant de Jean Roussel, propriétaire du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1816 à 1842), propriétaire d'immeubles sur la commune est le cinquième imposé à hauteur de 313 francs,
- Constant Ribault, meunier au moulin de Guéramé, est imposé pour 58,78 francs (pour une petite propriété bâtie ?),
- François Sorel, meunier au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis est imposé pour 10,85 francs (pour une petite propriété non-bâtie ?),
- Jules Ribot, garçon-meunier à la Loupe (Eure-et-Loir) est imposée pour 6,15 francs (pour une petite propriété non-bâtie ?).

Si Jean Roussel perpétue une tradition familiale d'investissements fonciers, les autres meuniers cités, dont celui de la commune, ne sont pas de bien gros propriétaires, ne possédant souvent qu'un petit bâti (maison) et un bien-fonds non bâti (jardin ou pré). Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis est possédé par Albert Leguay qui ne le vendra à Émile Narrais qu'en 1914. C'est un mouvement d'accès à la propriété qui se remarque aussi sur d'autres moulins de l'Alençonnais à la même période. Mais ces sites perdent alors de la valeur, étant déclassés à cause de l'évolution technique (par exemple le refus d'installer des cylindres) ou à cause de l'évolution législative (par exemple la loi du contingentement de 1935).

821 Étonnamment elle ne cite pas Albert Leguay encore propriétaire du moulin à cette époque.

La seconde enquête, un feuillet de quelques pages, est relative à la patente⁸²² et elle présente l'activité sur la commune pour le commerce, l'artisanat et l'industrie. Elle s'intitule : *Rôle pour la contribution des patentes de l'année 1890 pour le commune de Saint-Germain-du-Corbéis, État des sommes imposées.*

Le montant de ce rôle est de 1 270,30 francs, montant d'environ un dixième de celui de l'autre imposition. Il se monte à 50,5 francs en moyenne mais réparti de façon très inégale : si 23 ont moins de 50 francs d'imposition, seuls 3 ont plus : le moulin avec 78,20 F, le marchand de vin et spiritueux à 97,74 francs et la tannerie Ponche à 640,13 F d'imposition !

Le commerce est omniprésent sur la commune à cette époque avec 10 cafés-cabaretiers, 6 épiciers et 3 marchands (bois, vins et alcool, charbon) et hormis le commerce de spiritueux, est faiblement imposé. L'industrie et la production se manifestent par la présence de 2 carriers, 1 fondeur de suif, 2 entrepreneurs de travaux publics (routes et construction ?), eux aussi peu imposés. L'activité du moulin est assez imposée, mais sans commune mesure avec la tannerie (d'un rapport de 1 à 10) : 78 francs pour le moulin pour 640 francs pour la tannerie.

Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis présente une activité certaine mais pas extraordinaire ; les données similaires avec d'autres communes permettraient de comparer les volumes respectifs de production de leurs moulins et minoteries.

En conclusion, pour les meuniers résidents de cette commune : non propriétaires de leur site de production, ils le sont parfois pour d'autres biens fonciers mais de petite ampleur et leur imposition relative à leur exploitation n'est guère élevée (moyenne supérieure) indiquant une activité de moyenne ampleur (tableau 62).

822 Patente : c'est l'autorisation administrative et la taxe qui est lui due d'exercer certains métiers. Elle a été progressivement codifiée par plusieurs lois lors de la période révolutionnaire-décret des 2-17 mars 1791, dit « Décret d'Allarde », loi du 22 juillet 1795 et loi du 23 août 1796, puis au cours du XIX^e siècle - loi du 25 avril 1844 et loi du 15 juillet 1880. Cette dernière précise les principales caractéristiques de la patente : la personnalité (elle ne peut servir qu'à la personne à qui elle a été délivrée), la quotité (la cotisation assignée à chaque contribuable est indépendante de celles des autres patentables de la même commune ou du département) et l'annualité (elle est due pour l'année entière par toute personne exerçant une profession imposable). Sur le rôle de 1890 de Saint-Germain-du-Corbéis, on peut noter dans la grille qui correspond à chaque contribuable les éléments suivants : 1) *Profession et droits fixes* 2) *Droit proportionnel sur une valeur locative* 3) *Centimes additionnels* 4) *Frais d'avertissement.*

**Tableau 62. Montant de l'imposition de la patente
de la commune de Saint-Germain-du-Corbéis pour l'année 1890.**

Activités (dans l'ordre de présentation dans le rôle)	Montant d'imposition inférieur à 10 francs	Montant d'imposition entre 10 et 49 francs	Montant d'imposition entre 50 et 99 francs	Montant d'imposition entre 100 et 499 francs	Montant d'imposition supérieur à 500 francs	Total
Cafetiers/cabaretier	2	8				10
Carrier		2				2
Fonderie de suif	1					1
Marchand de bois		1				1
Marchand de vin et d'eau de vie			1			1
Marchand de charbon		1				1
Entreprise de travaux publics	1	1				2
Tannerie					1	1
Moulin			1			1
Marchand épicier- épicière	4	2				6
Total	8	15	2	0	1	26

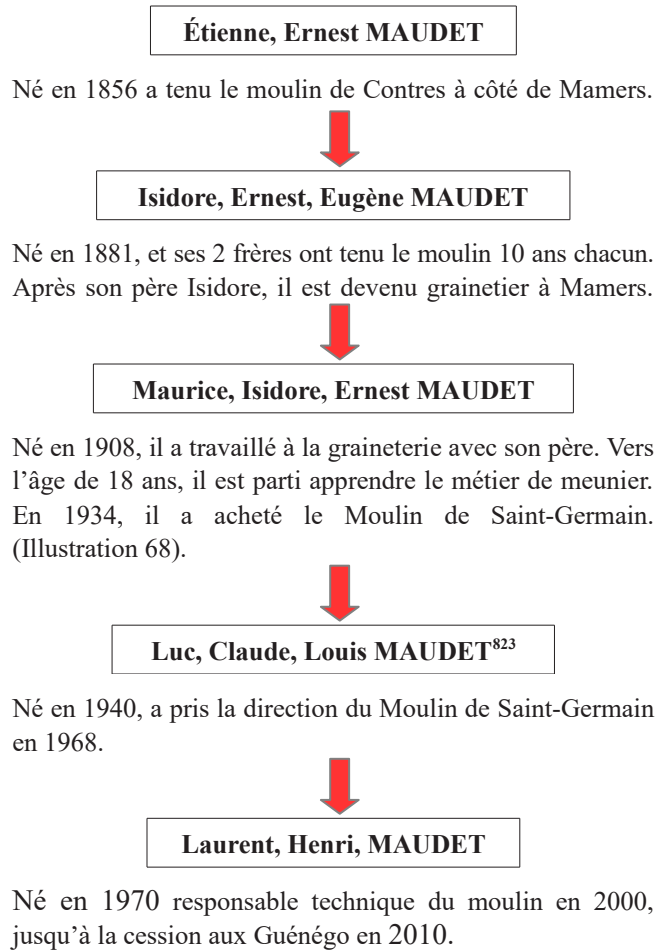
Aucun autre document fiscal n'a pu être trouvé ou n'a pu être étudié, en complément, pour les années postérieures, notamment pour la « période Maudet ». Mais les propriétaires-meuniers à partir d'Émile Narrais, qui achète le moulin en 1914, ont pu présenter des situations financières favorables pour la bonne marche de leur établissement et ainsi dégager des fonds importants pour l'investissement.

Les Maudet, « cinq générations de meuniers »

Bien souvent il existe une dynastie des meuniers. Dans certains cas, celle-ci se met en place parfois sur plusieurs siècles et plusieurs sites de production. À part pour les Maudet au XX^e siècle, peu d'éléments nous renseignent sur cet état de fait pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis. Au début du XVIII^e siècle, nous rencontrons Noël Hublain (1700 et 1701) puis une vingtaine d'années plus tard Abraham Hublain. S'agit-il du père et du fils, nous ne pouvons l'affirmer.

Aucun mouvement en ce sens n'est noté au XIX^e siècle, et il faut attendre la dynastie des Maudet (1934-2010) pour observer une continuité sur trois générations. Maurice Maudet, propriétaire en 1934, était le descendant d'une famille de meuniers, plutôt installés dans le Nord-Sarthe voisin (région de Mamers), avec Étienne son grand-père et Isidore son père, membres d'une grande dynastie de meuniers déjà évoquée (figure 57).

Figure 57. Succession des Maudet au XIX^e et XX^e siècles. Source : Luc et Ginette Maudet.



823 Renée Maudet, femme de Maurice Maudet est notée directrice de l'établissement « Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis » dans le guide Pratique de l'Orne en 1987/1988 (1^{ère} édition). Elle remplace ainsi son mari à la santé chancelante. Le propre frère de Luc Maudet, Jean-Claude Maudet, ancien employé de son père dans les années 1950, devient propriétaire du moulin de Pacy-sur-Eure en 1960. Au début des années 1990, on assiste à un regroupement des deux moulins en une seule société anonyme Moulins d'Alençon S.A. (mais avec deux déclarations fiscales différentes). C'est en tant que PDG de cette société que Jean-Claude Maudet se retrouve cité en tant que propriétaire du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis dans les données fournies par les Guides Pratiques de l'Orne des années 1991/1992 et 1993/1994. Luc Maudet est en alors le directeur technique avant de devenir lui-même le PDG de cette société, comme cela est mentionné pour le GPO de 1997/1998. Il est remplacé à ce titre de directeur technique par Ginette Maudet citée en 2002/2003, puis 2005/2006 et 2008/2009. Le moulin de Pacy-sur-Eure cesse son activité à la retraite de Jean-Claude Maudet en 1996. Il est alors démonté et vendu pour rejoindre la Roumanie. Mais ses silos à farine sont pendant quelques années utilisés comme dépôt pour le moulin de Saint-Germain qui en garde aussi le « fichier-clientèle » de l'ancien moulin.

Illustration 68. Maurice Maudet posant au premier étage de son moulin en 1938.
Collection Maudet.



Luc et Ginette Maudet : une rencontre

Plusieurs entretiens avec Luc et Ginette MAUDET se sont déroulés entre février 2014 et juillet 2015. Il se dégage de ces conversations une volonté de partager une passion, de faire connaître l'évolution de ce monde et en particulier de celle qui a touché leur minoterie. Leur investissement, avec Maurice Maudet (père), et Jean-Claude Maudet (frère), a été primordial à partir des années 1960 pour transformer les lieux et impulser une nouvelle dynamique.

Une petite ombre au tableau, l'arrêt de l'exploitation de la minoterie par leur fils en 2010 et la vente de l'entreprise.

Les Maudet habitent toujours la maison qu'ils ont fait construire il y a quelques années à côté du moulin. Et, même si l'exploitation ne leur appartient plus, ils s'y sentent toujours un peu investis, n'hésitant pas, comme le fait Luc Maudet, à organiser des visites (illustration 69).

Illustration 69. Article du journal *Orne Hebdo* du 17 août 2000 relatant une visite de la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis effectuée par Luc Maudet. Collection Maudet.

Pays d'Alençon Jeudi 17 août 2000 • 15

Saint-Germain-du-Corbéis

VISITE DU MOULIN MAUDET

A la découverte de la meunerie

Le moulin Maudet, c'est une affaire de famille. Depuis trois générations, l'entreprise est dirigée par Luc Maudet, retraité chargé des visites, qui a transmis l'affaire à son fils Laurent. Une vingtaine de personnes sont venues visiter le jour, à Saint-Germain-du-Corbéis. Un site en regard, chaque année, 80 000 quintaux de blé arrivent à leur tour, 80 000 quintaux de farine, soit 60 tonnes de produit de la mouture. Cette année peut être pas forcément, ils font de la pâtisserie artisanale. « Dans l'Est, les blés ont joué et dans la Loire c'est les moutures, surtout le respect aux vivants. Les appointements de blé à leur part et mouture. Il y a beaucoup de produits, même s'il y a de l'automatisme. Les clients ont regardé dans les prix de la farine qu'on vendait autrefois.

Un moestre de 4,5 tonnes



Les Maudet a fait découvrir le moulin aux touristes les visiteurs qui étaient

organisés, explique Luc Maudet. Le site, remarquable, fonctionnait à l'ancienne. « L'ancien moulin fonctionnait à quatre à l'heure, le moulin en fait 200. Un jour à hauteur et 3 visiteurs ont pu découvrir également une machine étrange, celle de terre. Le moulin de 4,5 tonnes permet beaucoup plus que les machines à lever des sables. Il est dirigé par plusieurs personnes, se versent dans le tour, le tour avec le couteau d'une énorme machine à moudre, qui dirige tout le moulin. Rechargés de leur farine, les visiteurs sont repartis avec quelques sacs de farine.

Qu'est-ce qu'une meunière ? La fonction de « meunière » a-t-elle évolué au fil du temps ?

GM : Je faisais la partie administrative et la comptabilité, comme les femmes dans les moulins. Les femmes de meunier sont souvent dans les entreprises : elles occupent la partie administrative alors que le meunier/minotier, la fonction technique. J'ai mis sur pied une comptabilité analytique. Avant la gestion était plus empirique. J'avais un rôle commercial, le contact relationnel privilégié avec les clients par téléphone ou par contact direct. Parfois, je faisais la visite avec mon mari et nous allions sur place pour connaître les clients, les boulangers. Dans les gros moulins, ce ne sont pas des minotiers mais des gestionnaires. Je m'occupais aussi de la maisonnée : nourriture du personnel qui faisait partie intégrante de la famille. Les employées de maison, (les bonnes) vivaient 24h/24 au moulin. En plus des tâches administratives, je devais donc mener la maison.

Je secondais mon mari. Cependant, j'effectuais de temps en temps des tâches manuelles,

comme par exemple, prendre un sac de 100 kilos sur un *cabrouet* et le verser dans un camion. Mais, dans d'autres moulins, les femmes n'étaient pas dans l'exploitation et avaient un travail à l'extérieur.

LM : Au XIX^e siècle (« au siècle avant »), la meunière pouvait être au moulin surtout dans les petits moulins. Ma mère a mené le moulin pendant la guerre 1939-1945.

Qu'est-ce qu'un meunier ?

LM : Le rôle du meunier c'est de faire un produit de base, la farine dans le but de nourrir la population. Le meunier c'est avec avec les meules, le minotier avec les cylindres.

La fonction de « meunier » a-t-elle évolué au fil du temps ?

LM : Le meunier comme le boulanger ont beaucoup moins de mal qu'auparavant. Le métier est devenu moins pénible, avec moins de manutention (les sacs ont été remplacé par le « vrac »). Je me rappelle que dans les années 1950, les employés montaient les sacs de 100 kilos. Cylindres, moteurs, élévateurs, électricité et circuit pneumatique ont transformé la meunerie et ont amené un gros progrès. Pendant les conflits (comme la guerre 1939-1945), le meunier empêchait les gens de mourir de faim. Il y a quelque part un but humanitaire dans ce métier. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le minotier est devenu le conseiller auprès du boulanger : choix d'installation, choix financiers. Mais, d'ici quelque temps, il y aura moins de boulangers car cela reste un métier manuel.

Comment devient-on meunier ?

GM : C'est une vocation, de père en fils. Pratiquement tous les meuniers sont de famille de meuniers.

LM : J'ai d'abord appris la mécanique avant de décider à 18 ans de rester au moulin. Les parents proposaient de prendre la suite, sans cependant l'imposer.

La Mauvaise réputation du meunier ?

Cette réputation, sans doute exagérée par le passé, n'a plus lieu d'être actuellement.

La disponibilité dans ce genre de métier ?

LM, GM : Elle a été totale, nous ne comptons pas nos jours (et nos nuits) pour la bonne marche de l'entreprise. Être meunier/minotier, c'est un travail à temps plein. Mais nous pouvions nous appuyer sur l'expérience d'ouvriers qualifiés qui étaient (et sont toujours!) capables de gérer la minoterie. Les premières vacances ont eu lieu dans les dernières années d'exploitation.

Quel est l'avenir de la minoterie ?

GM - LM : On assistera à la fermeture de nombreux moulins et il ne restera que quelques grosses usines en France.

Conclusion de la quatrième partie

Pas de livres de raison, pas de journaux intimes de meunier n'ont pu être consultés. Ont-ils existé ? Il semble que les meuniers n'aient guère eu ni l'envie, ni le temps, de consigner par écrit leur vie. Il nous reste à disposition les documents techniques et administratifs, et quelques témoignages relatifs à la meunerie, plus récents de la seconde moitié du XX^e siècle.

La fâcheuse tendance à évoquer uniquement le meunier en fait oublier sa femme, la compagne de vie, et en même temps meunière, la compagne de travail. Elle assure certainement une tâche identique à celle de son époux mais l'histoire laisse peu de traces directes la concernant. Une évocation des meunières se trouve dans les romans historiques, comme celui de Gérard Plommée, que l'on a cité avec plaisir dans ces propos.

La part active de Ginette Maudet a été longuement soulignée pour la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis dans les dernières décennies du XX^e siècle. C'est une illustration du rôle que les « meunières », si souvent dans l'ombre, ont pu mener. Le moulin compose un univers sensible pour toutes les personnes qui y travaillent ou y habitent :

- univers visuel avec le vert pour la couleur du paysage et de l'eau, les couleurs dorées et brunes des céréales, le blanc des farines, le clair et le sombre,
- univers sonore aussi. Selon Alain Corbin, jusqu'au XIX^e siècle, le paysage sonore des campagnes est intermittent⁸²⁴. Les phases de silence alternent avec des phases de bruits produits par les animaux, les pas des chevaux, les cloches du village, etc. Celui du moulin est continu : l'eau qui coule, la rivière en contrebas, l'eau du bief, le bruit des roues, des mécanismes et des meules. Le

⁸²⁴ Selon les propos de l'auteur tenus au séminaire pluridisciplinaire de la MRSH de Caen le 7 avril 2015, dans le cadre d'une intervention intitulée : « De part et d'autre des campagnes : itinéraire d'un historien du quantitatif au sensoriel ». Alain Corbin est professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Paris I.

moulin est comme une grosse horloge dont le tic-tac rythme la vie des habitants. Le meunier est toujours à son écoute pour y détecter le moindre dysfonctionnement,

- univers olfactif avec les odeurs de céréales, des farines, des bois et des meules,
- univers tactile : le froid de l'eau, la rugosité des grains, la douceur des farines, etc.

Mais ce n'est pas un monde tranquille. C'est un monde qui peut être fatal si l'on n'y prend garde. C'est aussi un lieu d'exercice qui demande un investissement total. Les meuniers y ont souvent laissé leur vie de façon prématurée. Des dynasties de meuniers tissant une trame sur le territoire alençonnais et ses marges ont été identifiées pour le XIX^e siècle. Mais nul doute que cette réalité est probablement bien antérieure. S'il existe encore un processus de reproduction sociale endogame jusqu'au XVIII^e siècle (exemple des filles de la dynastie Laudier), ce n'est plus forcément le cas après (exemple des mariages de meuniers à Radon au XIX^e siècle).

Les meuniers constituent des maillages du territoire. Ainsi, sur un axe synchronique, vers 1830, Jean-Baptiste Vaugeois, meunier à Condé-sur-Sarthe et à Saint-Germain-du-Corbéis, époux de Françoise Laudier est au centre d'un réseau familial :

- Narcisse Bourge, son cousin germain, officie au moulin de Giboût à Radon. Il a appris le métier avec Jean-Baptiste chez René Vaugeois (le père de ce dernier),
- Louis Bougis, beau-frère de Jean-Baptiste, époux de Louise Lauder, est meunier au Pont à Saint-Denis-sur-Sarthon,
- Pierre Julliard, époux de Julie Laudier, autre beau-frère, est meunier au moulin de Gallet à Saint-Denis-sur-Sarthon.

Cette ramification n'est exploitée que sur un côté de l'axe de recherche généalogique. D'autres recherches sur les collatéraux et alliés, qui présentent beaucoup de filiation meunière, pourraient sans doute étendre ce maillage territorial. Une vision diachronique de l'arbre des Laudier révèle une activité sur huit moulins locaux. Celui des Bourgine entre le début du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, montre qu'ils investissent au fil des années, six moulins sur la région, de manière plus étendue cependant : Groutel à Semallé, les Vallées à Condé-sur-Sarthe, Montaudin au Chevain, Condé-sur-Sarthe, le Moulin d'Orion à Argentan et plus loin à Ambrières-les-Vallées (Mayenne actuelle).

Le cloisonnement social dans cette catégorie professionnelle est marqué jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Les meuniers des moulins banaux ne sont pas les moins bien lotis des meuniers. Les choses bougent ensuite à cause de la fin de la banalité et du

développement technologique. On assiste alors à un double processus au cours du XIX^e siècle : la diminution du nombre des moulins et donc des meuniers et l'ascension sociale de certains d'entre eux. Le cas des Vaugeois et Bourgine est révélateur d'ascension sociale marquée. Cependant, cette mobilité sociale ascendante de quelques membres du monde de la meunerie ne peut faire illusion et cacher l'émiettement de ce secteur à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, puis sa presque totale disparition au siècle suivant. La restructuration continue de cette branche a vu le déclin puis l'arrêt des petites structures de production et la conservation de quelques-unes de plus grande importance. C'est au sein de celles-ci que certaines familles aux progressions sociales particulièrement brillantes vont se retrouver : les Vaugeois et les Bourgine.

Peut-on parler d'endogamie ou d'exogamie pour ce groupe social ? Les données ne permettent pas de statuer pour la période de l'Ancien Régime. Par contre, l'exemple des mariages de meuniers à Radon au XIX^e siècle plaide plutôt pour une ouverture vers d'autres groupes sociaux. C'est ce qui semble s'esquisser chez les Laudier/Bourgine de Condé-sur-Sarthe au XIX^e siècle, même si on note une volonté de conservation du patrimoine dans la même famille et donc de reproduction sociale. Tous ces meuniers rencontrés font partie d'un monde en voie de disparition au siècle de l'industrialisation. Comment imaginer que ceux-ci aient pu vivre sereinement cette évolution ? Pour la meunerie, le XIX^e siècle apparaît comme un siècle de rupture après une longue période de continuité. Le XX^e siècle n'en est que le prolongement...

CONCLUSION GÉNÉRALE

Établir un bilan local

Cette étude avait pour but d'étudier les moulins, de découvrir leur histoire et de comprendre les liens économiques et sociaux qui se sont articulés autour d'eux dans l'Alençonnais du XVII^e siècle au XX^e siècle. Une documentation fournie, des recherches de lieux et d'acteurs sur le terrain ont permis d'apporter quelques éléments de réponse à nos questions.

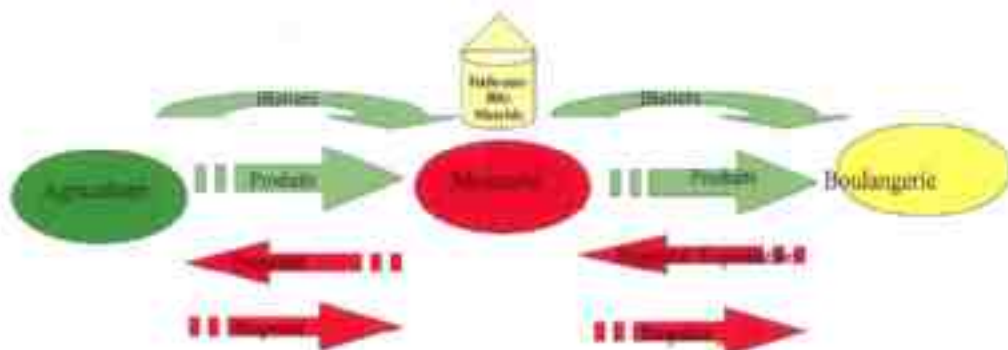
Le premier point concerne le positionnement des moulins, au centre d'un réseau économique, entre les agriculteurs et les boulangers. Ce réseau concerne le pain, aliment de base dans les habitudes alimentaires françaises. Une législation continue et longue régleme ce produit au cours des époques (ainsi que le grain notamment). Stable depuis des siècles, cette chaîne de production se caractérise par une production variée (blé-froment, seigle, méteil, sarrasin, orge, avoine) et des quantités importantes, destinées à la mouture des céréales pour une utilisation panifiable ou à la nourriture des animaux (avoine, sons). Au XIX^e siècle, on note localement une double inflexion caractéristique : la transformation de l'agriculture qui mène à une première modernisation (couchage en herbe, mécanisation, développement de l'élevage), et dans le même temps, une diminution du volume de la production céréalière locale. Les meuniers sont touchés par cette réalité, et peu à peu, sont contraints de s'approvisionner de plus en plus loin de leurs bases (ce qui pouvait déjà être le cas lors de crises frumentaires avec l'importation de blés étrangers). Cette variabilité spatiale est une caractéristique qui les touche.

Le second élément a trait à l'évolution des moulins : à cette période, la modernité concerne aussi la minoterie. D'abord dans les formes juridiques : la fin de la banalité entraîne la possibilité de la possession des sites par de nouveaux types de propriétaires (bourgeois, agriculteurs, boulangers, et aussi meuniers). Dans la forme économique ensuite : la liberté d'approvisionnement a élargi les marchés et les circuits de distribution. La Halle aux blés d'Alençon, lieu central pour les échanges des produits bruts (grains) ou de première transformation (farines et sons) jusque vers les années 1860/1870, voit son activité stoppée. Les circuits de vente sont alors simplifiés et se passent désormais

directement entre producteurs, meuniers et boulangers. C'est toute la relation de transitivité entre eux qui est transformée. Bloquée dans ses interconnexions d'une façon très linéaire (les meuniers n'interfèrent pas dans l'agriculture et n'ont pas le droit d'exercer la profession de boulanger - et vice-versa), elle évolue vers des liens plus modulables (les meuniers ont la possibilité d'avoir des terres pour produire des céréales, quelques boulangers possèdent un moulin, par exemple). Ces processus se poursuivent au XX^e siècle, même si les coopératives agricoles gèrent les productions de céréales (figures 58 et 59).

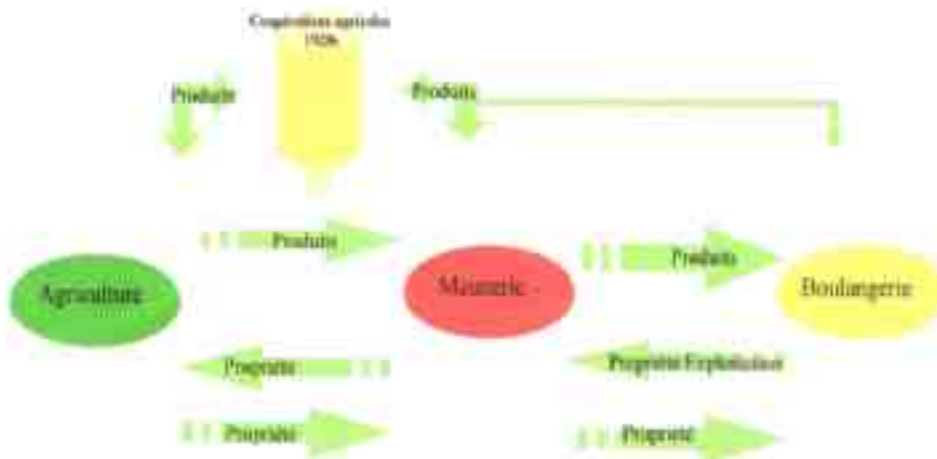
Figure 58. Réseaux et liens de transitivité pour les meuniers sous l'Ancien Régime.

Réalisation : Patrick Birée.



Réseaux et relations de transitivité sous l'Ancien Régime

Figure 59. Réseau et liens de transitivité pour les meuniers aux XIX^e-XX^e siècles.

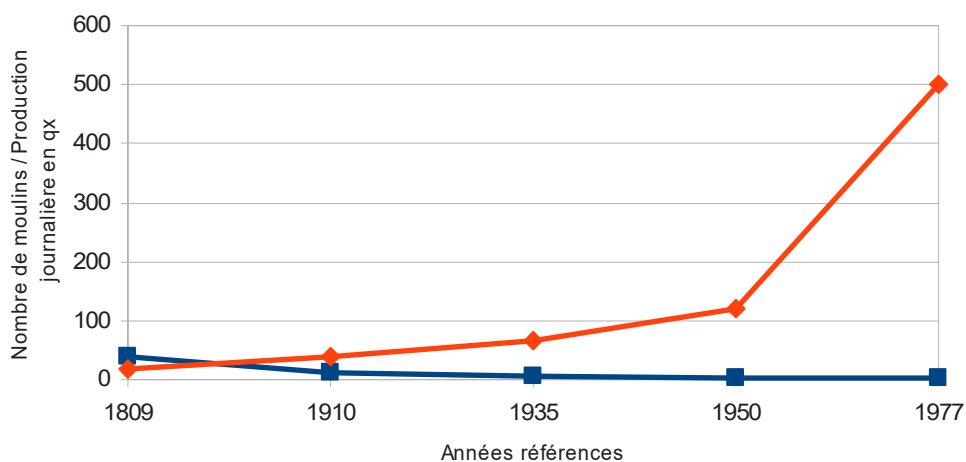


Réseaux et relations de transitivité aux XIX^e-XX^e siècles

Troisième remarque, liée à la transformation technique : les petits moulins hydrauliques sur deux niveaux, proposant la mouture à la grosse ou à l'économique, font place à de plus grandes structures sur plusieurs niveaux, qui changent d'énergie motrice. La mouture y est plus performante, les taux d'extraction y sont bien supérieurs et les volumes traités bien plus importants. Dépendant de l'état des rivières jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les moulins ne sont plus ensuite soumis à cette variabilité saisonnière.

Mais là encore, double processus sur l'Alençonnais entre la diminution du nombre de moulins et le rendement journalier des moulins-minoteries. Leurs courbes vont inversement se croiser. Quand l'une décroît de façon irrémédiable, l'autre croît de façon continue puis exponentielle à partir des années 1950. À terme, seul le site de Saint-Germain-du-Corbéis va garder une activité et s'inscrire dans ces schémas (figure 60).

Figure 60. Ratio évolution du nombre de moulins-minoteries/rendements journaliers au XX^e siècle. Réalisation : Patrick Birée.



La quatrième dimension est d'ordre social : il se pratique le plus souvent une endogamie, au moins jusqu'au début du XIX^e siècle, donc une certaine volonté des membres de la meunerie à contracter des mariages à l'intérieur de leur groupe social. Cela se vérifie moins par la suite en raison, d'abord des évolutions liées au processus de croisement social pour ce qui est de la propriété des moulins et, ensuite, à la cause de la déprise démographique constatée pour cette catégorie socio-professionnelle. On remarque cependant, malgré tout, une volonté persistante de reproduction sociale et de sauvegarde du patrimoine familial.

La cinquième conclusion concerne le paysage de la rivière. Le processus d'évolution a été constant depuis la fin du XVIII^e siècle. Nous rejoignons Regis Barraud dans sa

description des trois phases qui lient le moulin et le paysage dans l'aménagement à biefs étagés⁸²⁵ :

- le paysage productif proto-industriel, qu'il considère durer du XII^e siècle au XVIII^e siècle. Cela concerne tous les établissements étudiés dans cet ouvrage, qu'ils soient ruraux (la plupart) ou urbains. Leur attache à la rivière est profonde et leur activité dépend de la force du cours d'eau,
- le paysage productif industriel (XIX^e siècle-début XX^e siècle). Sur l'Alençonnais, il transforme le précédent, par l'évolution architecturale (emprise au sol beaucoup plus grande, par exemple pour le Grand Moulin de Sarthe à Alençon ou Condé-sur-Sarthe), l'évolution des systèmes hydrauliques (grands aménagements de la rivière de la Sarthe au milieu du XIX^e siècle qui nécessitent une réglementation pointilleuse). La fin du XIX^e siècle voit l'abandon progressif de ces systèmes hydrauliques par d'autres, alternatifs, qui ne s'appuient plus sur la force de la rivière (machine à vapeur de Lancrel à Alençon et Condé-sur-Sarthe, moteur à gaz de cette même minoterie). Entre temps beaucoup des anciens moulins ont déjà disparu, ou alors ont laissé place à des sites industriels non liés à la production de farines. L'histoire se passe ainsi pour Ozé, comme cela a été présenté dans cet ouvrage. Cet exemple est un cas identique ce qui a été décrit par Yannick Lecherbonnier pour les vallées industrielles (comme celle de la Risle et celle de la Vère). C'est ce même processus que l'on retrouve par exemple dans les usines jurassiennes du XIX^e siècle⁸²⁶,
- le paysage d'agrément, qui s'impose depuis le milieu du XX^e siècle. Peu à peu, la rivière n'a plus ce rôle moteur dans l'activité industrielle. Si les sites perdurent, comme celui de Saint-Germain-du-Corbéis, c'est au prix d'aménagements du cours d'eau rendus nécessaires par des usages nouveaux (la pêche, la promenade et la randonnée, la navigation sportive) et une volonté écologiste de faire disparaître tous les seuils (barrages) dans une perspective de « continuité écologique ». Celle-ci n'est d'ailleurs pas sans provoquer quelques frictions avec les actuels propriétaires des anciens moulins⁸²⁷.

Le sixième élément, qui découle du précédent, est lié à l'investissement du capital : sous l'Ancien Régime, ce sont principalement les nobles locaux, voire quelques

825 BARRAUD, 2006, p. 6-11.

826 BICHON, 2011, p. 6-11.

827 C'est un des combats que mènent les associations locales ou nationales des propriétaires de moulins, regroupées pour beaucoup au sein de la FFAM (Fédération Française des Amis des Moulins) et dont la revue *Moulins de France* se fait l'écho.

congrégations religieuses, qui possèdent les moyens suffisants dans une sorte de « capitalisme » élémentaire⁸²⁸. Les propriétaires nouveaux du XIX^e siècle, grands bourgeois convertis à l'industrialisation et meuniers notamment, n'hésitent pas à investir dans de grands projets innovants tels qu'on a pu le voir à Alençon, Condé-sur-Sarthe, et dans une moindre mesure Radon, puis plus tard au XX^e siècle à Saint-Germain-du-Corbéis. Ce sont ces sites, pour lesquels on va rechercher une productivité maximum, qui vont être pérennisés.

Cette notion de gain de productivité est inhérente à l'agriculture et à la meunerie à partir de la révolution industrielle. Est-ce un facteur de progrès ?

Cela est réfuté par Alain Gras qui pense que l'évolution du XIX^e siècle, basée sur la thermo-industrialisation comme processus inéluctable, ne repose que sur une hypothèse forte, celle d'un être rationnel qui aurait comme souci premier l'efficacité en termes économiques⁸²⁹. En tout cas, cette productivité a fait évoluer les deux secteurs de la meunerie et du textile, favorisant les plus grandes structures et éliminant les autres. Parmi les premières victimes, le moulin hydraulique d'Ozé d'Alençon, au destin assez particulier, devenu l'usine principale et le siège social de *Moulinex*, comme cela a été présenté en partie I.

Peut-on tirer quelques enseignements de l'histoire du site d'Ozé qui fut d'abord un moulin à grains hydraulique avant d'être une filature, et dresser un parallèle entre l'industrie textile et la meunerie ?

Des similitudes existent entre les deux :

- Les circuits commerciaux se positionnent sur la même logique d'approvisionnement et de vente mais probablement à une échelle plus grande pour la filature ;
- L'évolution technologique induit l'achat de matériels performants et la (re)construction d'établissements plus vastes et possédant divers étages pour une division du travail ;
- Les volumes traités sont démultipliés ;
- L'apport de capital dans l'entreprise est essentiel, et la stratégie de conservation patrimoniale au sein de mêmes familles est prégnant.

Des divergences :

- Il n'existe pas de concurrence étrangère dans la meunerie, les produits étant trop vite périssables, ce qui préserve ce secteur,

828 Dans le sens braudelien du terme donné au capitalisme : « mobilisation des capitaux ». Braudel, 1986, p. 346.

829 GRAS, 2007.

- L'interconnexion entre les sites textiles semble moins forte que pour les moulins et minoteries.

La comparaison s'arrête là. Nous nous situons sur deux dimensions industrielles différentes, l'une d'envergure locale, l'autre nationale voire internationale, l'une encore d'emprise familiale, l'autre capitaliste. Mais sommes-nous loin de ce qui va se passer ensuite pour la minoterie à l'échelon national ?

Changer de point d'ancrage

Les moulins et minoteries autres que ceux de l'Alençonnais, et qui correspondent au reste du département de l'Orne, ont déjà été évoqués antérieurement. Nous y revenons seulement pour mentionner qu'après 1950, dans chaque bassin économique, une ou deux minoteries subsistent selon des schémas identiques (Deslandes à Saint-Pierre-du-Regard pour le bassin flérien, Rioux à Couterne pour le bocage, Dubois-Rioux à Argentan, Bretoncelles et La Madeleine-Bouvet pour le Perche).

Les moulins et minoteries du département de la Sarthe ont aussi été décrits.

Quelques propos maintenant sur ceux du Calvados, au nord de l'Orne, avec notamment la ville de Caen.

L'enquête de 1809 note 800 moulins à grains en activité dans le Calvados, sensiblement plus que dans l'Orne, et, tous hydrauliques. Une enquête du ministère de la guerre en 1918 fournit d'autres renseignements un siècle plus tard⁸³⁰. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes car « la lutte économique devra être aussi âpre, aussi implacable que la lutte à la main l'aura été » et il faut « connaître quelle est l'armée industrielle dont nous pourrions disposer, etc. ». Celle-ci dresse un bilan de la situation économique du département à la sortie du premier conflit mondial. Dans le premier tome de cette enquête sont présentés les voies de communication, les forces motrices, les combustibles, les industries de l'alimentation, la tannerie, et les industries textiles. Les moulins sont concernés par les quatre premiers points. Les statistiques concernant les forces motrices sont en fait celles d'une enquête antérieure de septembre 1897 que l'on réactualise en précisant qu'« un grand nombre d'usines ayant existé ont actuellement disparu ». Les usines utilisant les chutes d'eau sont alors au nombre de 604, nombre bien supérieur à celui de l'Orne de l'époque. Quelques usines, à côté des anciennes roues, qui ont su tirer parti de la force de l'eau pour suppléer la pénurie de charbon, ont installé des turbines. Les machines à vapeur et l'énergie électrique sont de même utilisées dans de nombreuses installations. La première partie du chapitre,

830 MINISTÈRE DE LA GUERRE, Comité consultatif d'action économique de la 3^e Région, sous-comité du Calvados, *Enquête sur la situation des industries dans le département du Calvados*, Caen, 1918. Cet ouvrage est rédigé en octobre 1918.

consacré à l'industrialisation, inclut une présentation de la minoterie. Selon les propos des auteurs du rapport, « si le Calvados est un des départements qui compte le plus grand nombre de moulins, la meunerie n'y est cependant pas une grande industrie ». Que faut-il déduire de ces affirmations : manque de grandes structures, effectifs globaux limités, production faible ? Les chiffres montrent qu'à l'exception de deux minoteries relativement importantes (et modernes) situées à Caen, on en dénombre d'autres « moyennes » et plus de cent de petite taille, disséminées sur le territoire départemental. L'activité de ces centres est tournée vers le ravitaillement de la population locale (tableau 63).

Tableau 63. Enquête sur les minoteries du Calvados en 1918.

Site	Date de création	Source d'énergie - Puissance	Aménagements	Production journalière	Nombre d'employés
Auger/Lemanissier à Caen	1882	1 moteur à gaz pauvre de 150 HP ⁸³¹ 5 moteurs électriques de 100 à 120 HP	Cylindres Planchisters Bluterie	500 qx Blés exotiques et indigènes	20/30
Primois /Gouville à Caen	1880	1 machine à vapeur de 150 HP	Cylindres Planchisters Bluterie Silos pour 10 000 quintaux de blé	240 qx Blés exotiques et indigènes	20
Busnel au Mesnil-Mauger	Transformée en 1907	1 turbine hydraulique de 40 HP 1 moteur à gaz pauvre de 40 HP	Cylindres Planchisters Bluterie	125 qx Blés locaux	5
Verger à Pont-l'Évêque	1871	1 roue hydraulique de 40 HP	5 paires de meules jusqu'en 1912 Cylindres Bluterie	120 qx Blés locaux, de l'Eure et exotique	4
James à Bayeux	1908	2 turbines hydrauliques de 12 HP 1 moteur à gaz pauvre de 35 HP	Cylindres Planchisters Bluterie	70/80 qx blés locaux	5
Rivière à Honfleur	1914	2 moteurs à gaz pauvres de 40 HP	Cylindres Planchisters Bluterie	50 qx Blés exotiques et indigènes	4

831 Le HP, ou hp, est l'abréviation en anglais de Horse Power, mesure du cheval vapeur anglais, légèrement différente du cheval vapeur français : si le premier équivaut à la puissance d'un cheval tirant 55 livres à une vitesse de 10 pieds par seconde, le second représente une charge de 75 kilogrammes par mètre seconde. La différence en Watts est minime cependant : 746 pour le horse power contre 736 pour le cheval vapeur français.

Le Brun à Sully		1 roue hydraulique de 50 HP – 1 machine à vapeur de 55 HP		150 qx	
Auger à Bully		1 roue hydraulique de 50 HP		140 qx	
Roussel à Saint-Gabriel		1 roue hydraulique de 35 HP		100 qx	
Robinault à Crocy		1 roue hydraulique de 40 HP		70 qx	

Ces sites de production de farine alimentaire sont pour la plupart de construction assez récente. Ils bénéficient des dernières avancées technologiques de l'époque précédant la guerre de 1914-1918, que ce soit en termes de système hydraulique (roues performantes, turbines) ou d'une énergie de substitution à l'hydraulique (machine à vapeur ou moteurs à gaz pauvres et électriques), en termes de traitement des produits lors de la mouture (cylindres, planchisters, systèmes développés de la bluterie), en termes de nombres d'employés. Les données de production journalière sont assez remarquables. Il est quand même mentionné dans ce rapport que les minoteries ornaïses, Russo de Flers et Deslandes de Pont-Erambourg, complètent la production calvadosienne destinée au ravitaillement de la population, légèrement déficitaire.

À cette liste de moulins et minoteries, il faut adjoindre 27 « petits moulins produisant moins de 50 quintaux par jour et 7 d'une production inférieure à 10 quintaux par jour qui sont utilisés pour la mouture des céréales pour la consommation de la population du Calvados ». L'ensemble représente environ 44 sites meuniers (contre une trentaine pour l'Orne à la même époque). D'autre part, 72 moulins sont utilisés pour la mouture des céréales destinées à l'alimentation du bétail.

Les minoteries fonctionnant dans le Calvados en 2015 sont au nombre de deux : la SARL Yannick Le Cam à Etouvy et AMO, à Caen, l'ancien établissement Auger/Lemanissier. Jean-Marc et Jean-Paul Dupuis en ont récemment publié une étude remarquable dans le cadre de l'historique des moulins caennais⁸³². Leur conclusion est sans appel : selon eux, le XIX^e siècle voit la disparition des moulins hydrauliques. Sur la quinzaine d'établissements que comptait la ville, tous d'origine médiévale, aucun ne survit à ce siècle. Commence alors la phase des minoteries industrielles situées sur le port, Auger et Primois. Leur activité, achat et vente des marchandises, est évidemment liée à leur localisation portuaire, comme l'enquête de 1918 le mentionne avec le terme « blés exotiques », c'est-à-dire les blés importés des colonies. Au lendemain de la Première

832 Jean-Marc DUPUIS, Jean-Paul DUPUIS, 2014.

Guerre mondiale, ces deux minoteries vont connaître un destin différent : si la minoterie Auger, devenue Lemanissier-Dupuis ne cesse de se moderniser, celle Primois ne renouvelle pas ses équipements. C'est sa perte. Pour la première, citons en 1925, l'embauche de personnel très qualifié (tel que Jean Dupuis, ingénieur des Arts et Métiers), en 1926, la mise au point de programmes de moutures performants (diagrammes de mouture), en 1928, la construction d'un silo à blé de 1 100 tonnes, en 1932, rien moins que le démontage total du bâtiment, dont on ne garde que la structure. Un autre élément caractéristique de cette période est, pour la première fois, la participation de 10 % au capital de l'entreprise par Jean Dupuis et sa position de co-gérant avec Edmond et Joseph Lemanissier.

Le rôle de la minoterie est primordial pour le ravitaillement civil de la région pendant les années Trente et la Seconde Guerre mondiale. Mais, le 13 juin 1944, le site est malheureusement détruit lors des phases de bombardements de la Libération. Il faut quatre longues années pour la reconstruire, de 1944 à 1948. Celle-ci devient alors une des minoteries les plus modernes de France et la plus importante de l'Ouest en termes de capacité d'écrasement avec, par exemple, 280 tonnes/jour en 1988, soit annuellement près de 55 000 tonnes. De 40 employés en 1950, l'effectif est passé à 61 personnes en 2014. L'établissement rejoint le groupe Celbert au milieu des années 1960 et en 2008 le groupe coopératif Axéréal. Là encore, on change de dimension par rapport à l'Alençonnais.

Ailleurs en France : deux régions représentatives, l'Essonne et celle de Marseille. Le grand moulin de Corbeil fait partie du patrimoine de la meunerie française, cité en exemple plusieurs fois dans l'ouvrage de Marcel Arpin, déjà présenté dans cette recherche⁸³³. Il se situe dans la basse vallée de l'Essonne dont Karine Berthier a contribué à faire connaître davantage l'histoire, ainsi que celle d'autres moulins⁸³⁴. L'auteur y décrit l'ancienneté de l'implantation des ouvrages hydrauliques dès le Haut Moyen Âge, et leur pluri-fonctionnalité au fil des siècles (grain, papier, poudre). Là encore, le XIX^e siècle s'avère celui du grand chamboulement pour la meunerie à grains, avec comme objectif principal d'augmenter les volumes de production pour l'approvisionnement de Paris. Les évolutions technologiques induisent les transformations architecturales. Notons juste pour le Grand Moulin de Corbeil, les 58 paires de meules actionnées par des machines à vapeur et des turbines en 1880, des matériels plus performants pour l'écrasement et le nettoyage des céréales, des possibilités de stockage accrues avec la construction de grands silos en 1892-1893, précurseurs pour la France, etc. Au XX^e siècle, les petits moulins locaux sont peu à peu balayés par

833 ARPIN, 1948.

834 BERTHIER, 2013, p. 4-16.

cette évolution et par le processus de transformation urbain. Seul, le Grand Moulin de Corbeil reste toujours en activité et appartient désormais au groupe Soufflet. Ce consortium agro-industriel, l'un des plus importants de France, est de nos jours spécialisé dans la première transformation des céréales, principalement dans les filières blé et orge, en France, en Europe et en Asie.

La meunerie marseillaise présente une histoire bien riche elle aussi, remise en exergue en 2013 à l'occasion de la promotion de la ville comme capitale européenne de la culture. Un numéro de la revue *Moulins de France* y était d'ailleurs consacré⁸³⁵. Ce patrimoine caractéristique un peu oublié de la cité phocéenne a été ainsi sorti des oubliettes. Particularité de cette région, la pérennité des moulins à vent, par rapport aux moulins hydrauliques. L'enquête de 1809 recense 406 moulins en activité dans les Bouches-du-Rhône dont 168 à vent (41,4 %) et 238 à eau, au sein desquels on en dénombre, 36 à roue verticale et 220 à roue horizontale, élément inconnu du paysage alençonnais de l'époque. D'après des données de 1821, la plupart d'entre eux se situent à Marseille où sont comptabilisés 211 moulins à eau et 174 à vent. Le XIX^e siècle voit la meunerie phocéenne évoluer à l'heure industrielle. Si beaucoup des petits anciens moulins ferment, il existe déjà 64 minoteries à vapeur en 1870, puis 114 dans les années 1890, chacune employant une dizaine d'ouvriers. Selon un des articles, « avec l'arrivée de l'électricité qui illumine la Canebière en 1888, rien ne sera plus comme avant : les premiers moteurs électriques vont faire leur apparition dans les usines. Plus de machines à vapeur ou autre diesel, d'arbres de transmission, d'embrayages, de poulies, de courroies sifflant vers chaque machine ».

Par cette transformation, en 1900, la ville de Marseille est au premier rang mondial de production et de commerce des semoules. Chemin inverse d'Ozé à Alençon, le moulin de Saint-Théodore est construit à cette époque selon les techniques architecturales propres aux filatures et il fonctionnera pendant près de 75 ans jusqu'à sa fermeture en 1974. Mais la mise en place des contingents au milieu des années 1930 et une concurrence économique accrue vont précipiter la fermeture de nombreux établissements. Par la suite, seuls deux gigantesques minoteries vont subsister à Marseille, les *Grands Moulins Storione* et les *Moulins Maurel*. Les premiers entrent en 1988 dans *Euromil*, filiale du groupe Champagne Céréales, leader européen de la collecte de céréales, qui lui-même crée, avec d'autres acteurs majeurs de la meunerie française, *Nutrixo*, premier groupe meunier français et européen. Quant aux seconds, ils entrent dans la société *Nutrixo* seulement en 2008. Deux ans plus tard, celle-ci

835 Fédération française des associations de sauvegarde des moulins, *Moulins de France*, n°94, avril 2013, p. 5-25.

décide d'arrêter la filière farine (pourtant présentant une production de 29 tonnes à l'heure !) et en 2013, prend la décision de fermer le site. La dure loi du marché ! Comme l'article le conclut : « Ainsi va l'histoire des moulins de Marseille ».

Changer de perspectives : raisonner sur d'autres échelles et imaginer le futur

Les produits, leurs marchés : une question d'échelle

Les meuniers ont de tout temps été situés au milieu d'interactions entre le monde de la production des céréales et celui de la consommation des produits moulus (pour les hommes, pour les animaux). Celles-ci ont eu une dimension locale, régionale, voire nationale et internationale. Aujourd'hui, les enjeux sont plus de niveau macroéconomique que microéconomique.

Le rôle de l'État a toujours été important concernant les matières premières panifiables. Selon Fernand Braudel, celui-ci « en France, ne s'est consolidé qu'en "domestiquant" les mouvements et échanges qui animaient son espace. Il s'est emparé, tout d'abord des points nodaux de la circulation : les marchés et les foires qui ne s'établirent qu'avec son autorisation et restèrent sous sa domination, [...], il s'est occupé des routes, et des villes qui en sont les carrefours⁸³⁶». En même temps il a essayé de réguler les marchés des grains, s'appuyant cependant sur les productions des pays voisins.

Selon Emmanuel Le Roy Ladurie, l'inflexion sur les crises alimentaires se passe dans les années 1860 avec l'évolution des transports par mer et sur terre qui transforment les moyens d'approvisionnement. Jusqu'alors, comme l'affirme l'auteur, le mauvais temps, les pluies surtout, en hiver, printemps, parfois l'été en plus, ont plus d'impact sur les récoltes que les hivers froids. Pour les années 1693, 1709, 1830, on compte à chaque fois, des centaines de milliers de morts voire plus d'un million de morts. Cependant, « depuis 1740, il y a des disettes mais il n'y a plus de grande mortalité de disette. Et puis, à partir de 1860, avec la navigation à vapeur, les chemins de fer, le blé, la question du blé est à peu près résolue ». D'après Le Roy Ladurie, quand il y a des mauvaises récoltes, si le prix du blé monte, les plus aisés des agriculteurs compensent par la hausse du prix du blé, leur perte sur les quantités. Mais les choses évoluent. En 1910, Paris et la région parisienne sont victimes de la grande inondation de la Seine qui a tant marqué les esprits. Les récoltes sont touchées. Si le prix du blé augmente d'un franc l'hectolitre, les cours sont régulés par l'apport de blé étranger, que la France peut se permettre d'acheter⁸³⁷.

836 BRAUDEL, 1986, p. 246.

837 LE ROY LADURIE, 2015, p. 273-282.

L'organisation des marchés a ainsi changé de dimension au fil des siècles, passant du national à l'international. Selon Franck Debié, plusieurs facteurs aboutissent à une plus grande organisation de marchés (dont les céréales) : la fixation mondiale des cours au sein de places de références (par exemple le *Chicago Board of Trade* qui propose des prix au jour le jour), le développement de très grandes compagnies transnationales qui organisent les marchés et l'intervention souvent forte des États dans ces secteurs stratégiques⁸³⁸. Les produits que traite la meunerie française intègrent cette logique depuis plusieurs décennies.

Des formes nouvelles de production : industrie et industrialisation

Le terme « industrie » fait penser à la « grande industrie » et évoque l'usine, la fabrique, le fabricant, les ouvriers, les salaires, le prolétariat, etc. Mais sa définition première signifie l'activité liée à la production de richesses et des services. Hubert Bourgin cite trois formes qui la concernent :

- 1) *Les ateliers familiaux*, où travaille un artisan seul, ou avec deux ou trois compagnons, petit groupe mobilisant chaque jour son énergie dans un atelier, unité élémentaire qu'aucune division supplémentaire de travail ne saurait morceler,
- 2) *Les fabriques disséminées*, chacune étant une série d'unités élémentaires, d'ateliers dispersés, ne se touchant pas les uns les autres, mais dont le travail et la production dépendent d'un marchand fabricant. Il leur avance la matière première, paie, avant échéance, une partie des rémunérations, collecte les produits finis et s'en réserve la vente et la diffusion,
- 3) *L'entreprise compacte* rassemblée en un point donné, manufacture, fabrique, usine, qui engendre la concentration ouvrière, le rassemblement sur un espace étroit, d'ateliers aux métiers différents, soit un changement d'étage soit d'ordre de grandeur⁸³⁹.

Cette dernière forme implique d'autres éléments tels que l'apport de capital, le machinisme et la mécanisation, l'utilisation de nouvelles énergies, le développement de marchés, etc. L'industrie a privilégié le thermique au XIX^e siècle, ce que constate Alain Gras qui évoque la société thermo-industrielle en mots assez forts⁸⁴⁰. Qu'en sera-t-il au XXI^e siècle ?

Dans quelle catégorie, telles que celles définies par Bourgin, sont situés les moulins et les minoteries ? La réponse semble liée à la période car au fil du temps leur position a

838 DEBIÉ, 1995, p. 638-646.

839 BOURGIN, 1924, p. 67.

840 GRAS, 2007, p. 66. Il écrit «qu'en un demi-siècle, la société thermo-industrielle a détruit la connaissance qu'avait le monde rural de la reproduction des plantes au niveau de sa raison d'être, l'alimentation ».

évolué : si les petits moulins de l'époque moderne s'inscrivent le plus souvent dans la première, voire la seconde catégorie, au XIX^e siècle, les minoteries appartiennent à la troisième catégorie. Les exemples des minoteries de Saint-Germain-du-Corbéis dans l'Orne, de AMO à Caen et de Corbeil et de Marseille l'illustrent parfaitement, il est vrai graduellement, pour ces quatre exemples.

Concentration en de plus grandes unités, agrandissement du cercle des marchés, tant en approvisionnement qu'en vente, apport de capitaux, autant de points qui ont marqué la meunerie actuelle. Un élément mis en avant par Franck Debié ne la touche pas encore, les délocalisations qui frappent l'industrie. Mais pour combien de temps ?

Cela nous permet d'ébaucher quelques scénarios pour le futur :

- La logique de concentration continue, et une forte diminution du nombre d'établissements meuniers est à craindre (les données sont sans appel : de près de 40 000 en 1900, 6 000 en 1950 et seuls 650 moulins en activité au début du 3^e millénaire⁸⁴¹), avec leur intégration dans les grands groupes agro-industriels européens, sur lesquels l'État a de moins en moins d'emprise,
- Les délocalisations se mettent en place pour la culture des céréales, leur mouture et la boulangerie. Sont alors envoyés en Europe les produits finis (pains de toutes sortes) et on assiste, là encore, à une diminution (voire à l'extinction) du nombre des minoteries,
- Un nouveau type de production se crée sur le modèle de ce que l'on trouve dans certains petits moulins « patrimoniaux » (comme celui de Rotrou à Vaas dans la Sarthe ou la Peltrie à Bivilliers dans l'Orne) : on associe sur le même lieu, production de céréales, mouture des céréales et cuisson du pain...

Dans ces conditions, quel avenir se dessine pour le dernier vestige encore actif de la meunerie de l'Alençonnais, la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis ?

Donnons-lui encore quelques années à vivre, mais pas plus..

La dimension humaine : le meunier dans cette réalité mouvante des moulins au fil des siècles ?

Quel visage se cache derrière les identités, anonymes ou moins anonymes, des meuniers ressortis du passé ? De Pierre Vavasseur de Radon, repéré en 1576, jusqu'à Luc Maudet de Saint-Germain-du-Corbéis, encore actif en 2010, que de « mondes retrouvés⁸⁴² », nous l'espérons. Le couple meunier/machine est indissociable, nous l'avons vu.

841 Selon les chiffres donnés en 2015 par le site internet de la meunerie française : <http://www.meuneriefrancaise.com>.

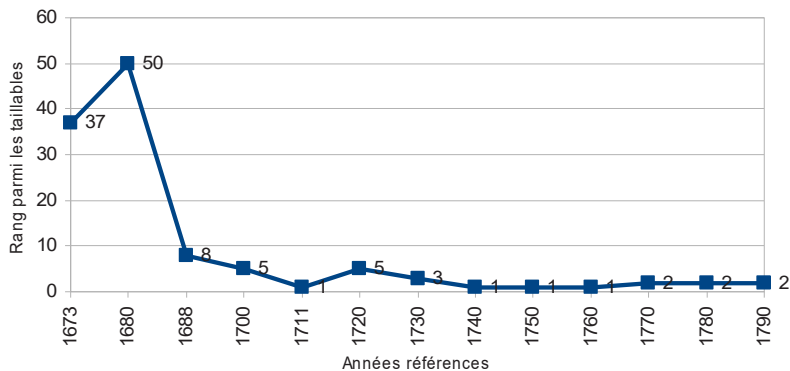
842 Paraphrasant Alain Corbin.

Le meunier du moulin banal est le grand bénéficiaire de la meunerie de l’Ancien Régime au moins à son dernier siècle. Si les données montrent qu’au XVII^e siècle, pour les moulins locaux, les meuniers des moulins banaux ne se démarquent pas socialement des autres meuniers, il n’en est pas de même au siècle suivant (voir l’étude approfondie sur Radon). Qu’en est-il plus loin ?

Prenons le cas de la paroisse d’Hauterive, limitrophe de notre zone d’étude. L’analyse des rôles de taille révèle qu’au XVII^e siècle, le meunier du moulin banal n’appartient pas à la catégorie des plus imposables⁸⁴³. En 1673, il ne se place qu’à la 37^e position, et se situe même encore plus loin, à la 50^e place en 1680. Par des processus sans doute liés à une reprise économique locale et à d’autres schémas de développement propres à ce moulin, son positionnement évolue de façon assez remarquable ensuite. Quelques années après, en 1696, il se situe à la 8^e place puis tout au cours du XVIII^e siècle est souvent le plus imposé des taillables, ce qui révèle une véritable ascension sociale (figure 61).

Figure 61. Évolution du rang d’imposition de la taille pour le meunier banal de la paroisse d’Hauterive à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle.

Réalisation : Patrick Birée.



Au XIX^e siècle, les sources fiscales montrent le déclassement de ce personnage qui, le plus souvent, ne figure plus parmi les 30 plus imposés de la commune. Comme tant d’autres, le moulin passe le siècle de l’industrialisation avec difficultés mais est encore intégré en 1893 dans le plan départemental de ravitaillement de l’Orne⁸⁴⁴. Il se trouve en vente en 1914, mais l’opération est laborieuse, bien qu’il possède fièrement trois paires de meule⁸⁴⁵. Il devient un « petit moulin à façon » après le premier conflit mondial, continue une certaine activité entre les deux guerres et se trouve fermé dans les années 1960. Pour le meunier, il s’agit d’un travail de subsistance au XX^e siècle.

843 Arch. dép. Orne, CSUPP 178 à 180, 85 cahiers, 1673-1790.

844 Arch. dép. Orne, M 1640, Plan départemental de ravitaillement, Ponts-et-Chaussées de l’Orne, 29 mai 1893.

Cet exemple illustre le fait que le positionnement social des meuniers locaux s'est trouvé fortement transformé par les aléas de l'histoire. Au XIX^e siècle, phénomène amplifié au siècle suivant, le meunier local est devenu le patron d'une petite entreprise, parfois assez bien assis financièrement, ou bien un salarié, sans grandes ressources.

Mais le meunier a été le grand perdant de la meunerie de l'époque contemporaine dans le sens où il accompagne le sens de l'histoire, c'est-à-dire le déclin de ce secteur.

Pour le Calvados, Stéphanie Bouchard a étudié les moulins de l'Odon aux XIX^e et XX^e siècles⁸⁴⁶. L'auteur y présente notamment la vie des meuniers sous différents aspects tels que le travail au moulin, le couple meunier/meunière nécessaire à l'exploitation du moulin et une étude de certains éléments démographiques propres à cette profession (comme la natalité, en baisse au cours du XIX^e siècle, à moins de deux enfants par couple) et la reproduction sociale forte, notamment.

Dans sa conclusion, elle met en exergue des éléments qui correspondent à ceux des réalités des moulins de l'Alençonnais : « À l'échelle de la vallée de l'Odon, le monde des meuniers prend un double visage. Face à la longue stabilité de certains exploitants, de certaines familles, s'oppose cette impression de constante mobilité. Les nombreux déplacements se font dans un espace tissé de liens, invisibles mais solides qui unissent les moulins les uns aux autres. Un système-vallée évolue en étroite relation avec les autres vallées, présentant des relations où s'entremêlent les liens professionnels, familiaux, voire conflictuels de leurs meuniers ». Mais, elle y a noté, comme nous l'avons aussi fait pour l'Alençonnais, « l'effervescence de ce monde des meuniers en train de s'éteindre ».

De fait, les études historiques liées aux meuniers, la plupart remarquables, ressemblent souvent à des chroniques d'un monde qui n'existe plus⁸⁴⁷.

Mais il nous plaît ici de reprendre l'intitulé d'un ouvrage de Jean-Pierre Henri Azéma, *Meuniers, meunières. Noblesse farinière*⁸⁴⁸, pour conclure cet ouvrage : oui, concernant le monde des moulins, leurs acteurs principaux ont souvent fait preuve de noblesse...

Radon, juin 2015

845 Ainsi, 22 annonces relatives à sa vente sont repérées dans le *Journal d'Alençon* entre février et septembre 1914. Mais l'exploitation du moulin perdure puisque le minotier de 1921, Joseph Gervig, est arrivé en 1908 sur place. Arch. dép. Orne, M 1501, listes nominatives de recensement de la commune d'Hauterive, An IX-1968.

846 Stéphanie BOUCHARD, 1999, conclusion de la deuxième partie. Stéphanie BOUCHARD, 2010, p. 11-17.

847 Par exemples, *Dynasties de meuniers en Trégor* par Sylvie ROBINE et Yves OLLIVIER, 2011, *Moi, Gilbert Gavens, meunier depuis 400 ans*, par Régis GRANIER, éd. Loubatières, 2003.

848 AZÉMA, 2008.

SOURCES

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales de l'Orne :

Série A

A 296 : Courrier des maires et échevins de la ville d'Alençon à l'intendant, 1770.

A 318 : Arrêt du conseil du roi concernant les grains et l'approvisionnement, 1789.

A 324 et 325 : Police des blés et de leur vente sur le marchés, 1693.

A 428 : Aveux rendus au roi de France, dont le fief, terre et seigneurie d'Avoise, à Radon, 1564.

Série B

3 B 449 : Travaux aux moulins du domaine à Alençon, 1687.

3 B 2-262 : Procédure judiciaire relative aux moulins banaux de Radon, 1690.

3 BP 103 : Procès d'Innocent Launet, laboureur, condamné pour non utilisation du moulin banal de la seigneurie de Saint-Didier-sous-Écouves, Longuenœe et La Plesse, 1720.

Sous-série 70 B : Cahiers de doléances :

Alençon : 70 B 81 à 119. Cerisé : 70 B 138. Colombiers : 70 B 145. Condé-sur-Sarthe : 70 B 147. Congé : 70 B 148. Cuissai : 70 B 152. Damigny : 70 B 153. La Ferrière-Bochard : 70 B 161. Les Feugerêts : 70 B 163. Forges : 70 B 165. Le Froust : 70 B 166. Gandelain : 70 B 167. Hauterive : 70 B 170. Hêloup : 70 B 171. La Lacelle : 70 B 172. Larré : 70 B 173. Lonrai : 70 B 176. Mieucé : 70 B 188. Pacé : 70 B 197. Radon : copie *Annuaire de l'Orne* de 1886, p. 307-310. La Roche-Mabile : 70 B 201. Saint-Céneri-le-Gérei : 70 B 207. Saint-Denis-sur-Sarthon : 70 B 211. Saint-Germain-du-Corbéis : 70 B 215. Saint-Nicolas-des-Bois : 70 B 223. Semallé : 70 B 228. Surdon : 70 B 384. Valframbert : 70 B 234.

Série C

C 90 : Lettre de Turgot (à l'attention de l'intendant de la généralité d'Alençon ?), 1775. Courrier de l'intendant de la généralité d'Alençon à ses subdélégués, 1775. Courrier de monsieur l'administrateur Aumont à l'attention de monsieur de Lévignan, intendant de la généralité d'Alençon, 1787. Courrier de M. Délétang à l'intendant de

la généralité d'Alençon, 1789. Courriers de monsieur de la Ferrière subdélégué de Domfront à l'intendant d'Alençon, 1789.

C 93 : Statistiques agricoles de la généralité d'Alençon, 1772-1773. Courrier de l'administrateur Bertin à l'attention de monsieur l'intendant de la généralité d'Alençon, 1768.

C 662 : Enquête sur la population de la généralité d'Alençon, 1774.

C 782 : Imposition pour la taille, élection d'Alençon, années, 1767 et 1787.

C 783 : Répartition pour la taille, élection d'Alençon, années 1739-1789.

C 784 : Imposition pour la taille, mémoire du sieur Barbot, 1741.

C 1097 : Déclaration royale concernant le commerce des blés dans les halles, 1723.

C 1169 : Mémoire adressé à l'intendant de la généralité d'Alençon par les maîtres boulangers d'Alençon, 1787.

2 C : Contrôle des actes : 2 C 139 (de 1730 à 1750, soit 21 ans), 2 C 140 (de 1751 à 1758, soit 9 ans), 2 C 141 (de 1759 à 1781, soit 23 ans), 2 C 142 (de 1782 à 1792, soit 11 ans). 2 C 142, Vente des biens nationaux, du 21 décembre 1794 au 14 janvier 1795.

C supplément 178-180 : Rôles de taille et nomination des collecteurs de la paroisse d'Hauterive, 85 cahiers, 7 pièces, XVII^e-XVIII^e siècles.

C supplément 213 : Rôles de taille et nomination des collecteurs de la paroisse de Radon, 50 cahiers, 50 pièces, XVII^e-XVIII^e siècles.

C supplément 233-235 : Rôles de taille et nomination des collecteurs de la paroisse de Saint-Germain-du-Corbéis, 98 cahiers, 18 pièces, XVII^e-XVIII^e siècles.

Série E

Sous-série 2 E :

2 E 7/1-3 : Seigneurie d'Avoise, 1677-1775.

2 E2/149 : Terrier de la seigneurie d'Avoise à Radon, 2nde moitié du XVIII^e siècle.

Sous-série 3 E2 :

3 E 2/341, 1 à 3 : Registres paroissiaux de Radon, 1692-1792, 3 registres.

Sous-série 4 E : Notariat : 4 E 70, 4 E 71, 4 E 166 et 4 E 194, 4 E 312, 4 E 262, 4 E 351, 4 E 374, Notariat d'Alençon, 1352-1938, Baux, mutations de propriétés, Inventaires après-décès (387 actes analysés) dont :

4 E 70/357 : Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé, 1721.

4 E 70/366 : Vente du bordage de la Marquisière à Radon, 1735.

4 E 71/101 : Bail du moulin des Vallées à Condé sur-Sarthe, 1570. Bail du moulin à blé de Condé-sur-Sarthe, 1570.

4 E 71/187 : Bail des moulins du Rocher et de Giboût à Radon, 1774.

4 E 71/253 : Bail des moulins du Rocher et de Giboût à Radon, 1750.

4 E 71/267 : Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé, 1788.

- 4 E 71/187 : Bail du moulin à tan à Radon , 1750.
 4 E 71/297 : Patrimoine foncier de la famille Vaugeois, 1787.
 4 E 73/18 : Donation/partages Françoise Levêque, 1815.
 4 E 73/19 : Inventaire après décès de Jean-Baptiste Vaugeois, 1832.
 4 E 73/40 : Acte de vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 1914.
 4 E 73/82 : Procédure pour bail du moulin de Condé sur-Sarthe, 1835.
 4 E 73/109 : Inventaire des biens de Catherine Marie Marchand, 1842.
 4 E 126 : Inventaire après-décès de Françoise Laudier, 1856.
 4 E 166/34 : Bail du bordage de la petite Goincière, 1752.
 4 E 194/47 : Bail des moulins de Saint-Germain-du- Corbéis et Guéramé, 1749.
 4 E 194 /150 : Inventaire du patrimoine foncier de la famille Vaugeois, 1840.
 4 E 194/167 : Vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leforestier/Roussel, 1816.
 4 E 194/189 : Bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis par Jean Roussel propriétaire, à François Roussel, son neveu et à Élizabeth Jeanne Renard, son épouse, 1823.
 4 E 312/138 : Bail verbal du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leguay/Ribot, 1871.
 4 E 312/138 : Bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leguay/Sorel, 1875.
 4 E 312/138 : Bail du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, à Édouard Sorel, 1885.
 4 E non côté : Gages-plèges de la seigneurie d’Avoise, XV^e-XVIII^e siècles.
 Sous-séries E-dépôt :
 E-dépôt 488/9, 488/10 : Impositions, commune de Radon, années 1866 à 1886.
 E-dépôt 488/80 à 87 : Ruisseaux et ouvrages hydrauliques, commune de Radon, XIX^e et XX^e siècles.

Série H

H dépôt 19 : Convocation devant le moulin de Saint-Germain relative au différend entre l’Hôtel-Dieu d’Alençon, la confrérie de Notre-Dame et les autres confréries, le 17 mars 1397.

Série J

- 31 J 11/1 : Le Queu, Vues des portes de la ville d’Alençon, milieu XVIII^e siècle.
 86 J 9 : Chartrier de la seigneurie d’Avoise, paroisse de Radon, XIV^esiècle-XVIII^e siècle, dont : Bail des moulins banaux, 1659, Visite des moulins du Rocher et de Giboût à Radon, 1761, Bail pour la métairie d’ Avoise, 1767, Visite des moulins du Rocher et de Giboût à Radon, 1773.
 252 J 211 : Jugement de l’affaire Chaplain, 1864.
Journal de l’Orne puis *Journal d’Alençon* :
 252 J 238 : Année 1820. 252 J 240 : Année 1822, 252 J 244 : Année 1828, 252 J 245 : Année 1830.
 252 J 250 : Année 1838, 252 J 251 : Année 1841, 252 J 252 : Année 1843, 252 J 254 :

Année 1845, 252 J 261 : Année 1862, 252 J 279 : Année 1880, 252 J 284, : Année 1885, 252 J 293 : Année 1894, 252 J 299 : Année 1900, 252 J 309 : Année 1910, 252 J 313 : Année 1914, 252 J 319 : Année 1920, 252 J 322 : Année 1922. 252 J 283 : Lamagadelaine, Joseph, préfet de l'Orne, (sous la direction de), Rapport statistique sur le département de l'Orne, vers 1808.

375 J : Fonds Poupard concernant Avoise à Radon, XIX^e-XX^e siècles.

Série L

L 696 : Liste des moulins et usines du district d'Alençon, années 1793/1795.

L 1535 : Enquêtes sur les foires et les marchés du district d'Alençon, 1792-1800.

Série M

M 1402 : Établissements dangereux, la tannerie Ponche à Saint-Germain-du-Corbéis, 1875.

M 1460 : Enquête sur le ravitaillement de l'Orne, période 1880-1910.

M 1438-1440/ 3 NUM LN1 : Listes nominatives de recensement de population des habitants, Alençon, XIX^e-XX^e siècles.

M 1473/ 3 NUM LN 117 : Listes nominatives de recensement de population des habitants, Condé-sur-Sarthe, XIX^e-XX^e siècles.

M 1534/ 3 NUM LN 341 : Listes nominatives de recensement de population des habitants, Radon, XIX^e-XX^e siècles.

M 1534/ 3 NUM LN 342 : Listes nominatives de recensement de population des habitants, Rai, 1906.

M 1549/ 3 NUM LN 397 : Listes nominatives de recensement de population des habitants, Saint-Germain-du-Corbéis, XIX^e-XX^e siècles.

M 1640 : Plan départemental de ravitaillement, 1890/1910. Plan départemental de ravitaillement, Ponts-et-Chaussées de l'Orne, 1893.

M 1709 : Enquête concernant les minoteries et les moulins de l'Orne, 1905.

M 1723 : Enquêtes sur les besoins de charbon dans les moulins et minoteries de l'Orne, 1918.

M 1742 : Enquête sur les quantités disponibles de blé dans l'Orne, 1926.

M 1749 : Enquêtes concernant les minoteries et les moulins de l'Orne, 1920.

M 1750 : Règlements pour la vente du pain concernant les villes d'Argentan et d'Alençon, années 1840/1860. Règlement pour la vente du pain pour la ville d'Alençon, 1858.

M 1751 : Règlement de la taxe du pain, 1858. Courrier du commissaire Prioux au préfet de l'Orne relatif au mémoire écrit par le syndic des boulangers de l'Orne, 1861. Extrait du registre et délibérations du conseil municipal de Saint-Denis-sur-Sarthon, 1879. Tableau du prix de vente du pain dans le département de l'Orne, 1893. Liste des moulins et minoteries et moulins en activités, 1910. Enquête sur la situation de dizaine

des moulins de l'Orne, 1920. Taxe sur le pain à Alençon, 1858. Statistiques concernant les boulangeries de l'Orne, 1893.

M 1752 : Projet de loi sur le pain, 1901. Courrier relatif à la vente du pain dans l'Orne, 1904.

M 1756 : Cours de blés et farines, enquête pour l'Orne, 1923.

M 1760 : Enquêtes concernant les minoteries et les moulins de l'Orne, 1917 et 1918.

M 1798 : État des récoltes de l'arrondissement de Domfront de d'Argentan, 1811.

M 1868 : Enquête concernant les minoteries et les moulins de l'Orne, 1917.

M 1872 : Courrier du préfet, 1914.

M 1876 : Enquêtes pour le service du ravitaillement, 1917.

M 1912 : Statistiques agricoles 1935.

M 1915 : Statistiques agricoles 1936.

M 1916 : Statistiques agricoles 1937.

M 1925 : Ravitaillement, dossier « Main d'œuvre agricole », janvier 1916.

M 2117 : Projets de drainage, irrigation et assainissement, 1879-1911.

M 2656 : État des usines de l'Orne, 1935. État des usines de l'Orne, 1939

M 2502 : Achats effectués par les négociants et les meuniers en 1918.

M 2509 : Achats effectués par les régisseurs d'autres départements du 7 juin au 27 décembre 1918.

M 2511 : Grand Livre comptable du Trésor. Comptes : minotiers, grainetiers, boulangers, année 1918.

M 2515 : Dossier Office départemental des Céréales à Alençon , années 1917 et 1918.

M 2516 : Mandat pour permis de circuler pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 1918. Arrêté à propos de la vente de farine de sarrasin contre des tickets de pain, 1918.

M 2517 : Ravitaillement, Courrier du courrier du sous-secrétaire d'État du Ravitaillement au préfet de l'Orne, 1918. Courriers de l'Office des Céréales départemental, 1918.

M 2524 : Répartition des céréales pendant l'année 1918, Bureau permanent de l'Orne, 1918.

M 2649 : Établissements dangereux, la tannerie Ponche à Saint-Germain-du-Corbéis, 1859.

M 2656 : État des usines, 1935.

Série O

O 205 : Extrait du registre de délibérations du conseil municipal, Saint-Denis-sur-Sarthon, 1920.

Série P

Sous-série 3P, 3P2 et 3P3, cadastre 1800-1940 :

3P2 et 3P3/001 : Alençon, 1811, dont 3 P3/001/6, Augmentations et diminutions de

propriétés bâties, 1825-1914. 3P2 et 3P3/077 : Cerisé, 1810. 3P2 et 3P3/111 : Colombiers, 1811. 3P2 et 3P3/117 : Condé-sur-Sarthe, 1812. 3P2 et 3P3/141 : Cuissai, 1812. 3P2 et 3P3/143 : Damigny, s.d.

3P2 et 3P3/165 : La Ferrière-Bochard, 1812. 3P2 et 3P3/175 : Forges, 1808. 3P2 et 3P3/182 : Gandelain, 1812. 3P2 et 3P3/202 : Hauterive, s.d. 3P2 et 3P3/203 : Héloup, 1812. 3P2 et 3P3/213 : La Lacelle, s.d. 3P2 et 3P3/224 : Larré, 1808. 3P2 et 3P3/234 : Lonrai, 1812. 3P2 et 3P3/279 : Mieuxcé, 1812. 3P2 et 3P3/321 : Pacé, 1812. 3P2 et 3P3/341 : Radon, 1808. 3P2 et 3P3/350 : La Roche-Mabile, 1812. 3P2 et 3P3/372 : Saint-Cénéri-le-Gérei, 1812. 3P2 et 3P3/382 : Saint-Denis-sur-Sarthon, s.d.

3P2 et 3P3/433 : Saint-Nicolas-des-Bois, 1811. 3P2 et 3P3/ 397 : Saint-Germain-du-Corbéis, 1812. 3P2 et 3P3/467 : Semallé, 1808. 3P2 et 3P3/497 : Valframbert, 1810.

P 212/1 : Rôle de patente pour la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, Année 1890.

P 271/2 : Rôles d'imposition pour le foncier et les activités et rôle de la contribution des patentes pour l'année 1890, commune de Saint-Germain-du-Corbéis.

P 738 : Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, années 1918 à 1925.

Série Q

1Q67 : Liste des moulins et usines du district d'Alençon, années 1793/1795.

1Q67 : Courrier des sieurs Valframbert et Mannoury, fermiers des moulins d'Alençon, 1795.

1 Q 516 : Moulins affermés dans le district d'Alençon, 1792.

1Q517 : Courrier de Jean Roussel, 1802.

1Q576 : Réparation des biens nationaux, 1795.

1 Q582 : État des domaines nationaux à vendre dans l'arrondissement d'Alençon, 1795. État des domaines nationaux à vendre dans l'arrondissement d'Alençon, 1796.

1 Q 658 : Biens confisqués aux émigrés, 1808.

1Q673 : Réparation des biens nationaux, 1795.

1Q687 : Procédure judiciaire concernant les moulins de Sarthe à Alençon, 1798.

3Q11-612 : Vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Roussel/ /Druet-Desvaux, 3 juin 1842.

3Q11-612 : Vente du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, Leguay/Narrai, 16 avril 1914.

3Q 71 : Successions, Jules César Houel, Radon, 1876.

3Q673 : Moulin de Gibouët à Radon, 1794.

3Q11847 : Déclaration de succession de Jules-Philippe Bourguine, Condé-sur-Sarthe, 1926.

Série R

R 438/1, Service du ravitaillement, séance du 27 juillet 1916, et courrier du 6 avril 1917.

R 1072, Fiche matricule de Jules Bourguine, classe 1893.

Série S

Moulins et usines de la rivière Sarthe :

Alençon : S 981- 982, S 1087. Cerisé : S 981. Colombiers : S 997, S 1005. Condé-sur-Sarthe : S 1006. Congé : S 1991. Cuissai : S 1008. Damigny : S 1008. La Ferrière-Bochard : S 1011. Les Feugerêts : S 981. Forges : aucun dossier S. Gandelain : S 1016. Hauterive : S 1018. Héloup : S 1019. Larré : S 1023. Le Froust : S1053. La Lacelle : S 1020. Lonrai : S 1025. Mieuxcé : S 1031. Pacé : S 1037. Radon : S 981, S 1061, S 1116, S 1117, S 1134, S 2109. La Roche-Mabile : S 1040. Saint-Céneri-le-Gérei : S 1042. Saint-Denis-sur-Sarthon : S 1044. Saint-Germain-du-Corbéis : S 1047, S 1087. Saint-Nicolas-des-Bois : S 1053. S 1118. Semallé : S 1058. Valframbert : S 1991.

Divers série S :

S 1118 : Dossier sur l'écourue de la rivière Sarthe, 1822-1824. Courrier du préfet Lamagdelaine, 1826. Appareils à vapeur, 1896.

S 1754 : Arrêt du préfet relatif aux prises d'eau pour irrigations, 1870.

S 1757 : Dossier des curages de la rivière Sarthe, 1920-1940.

S 1836 : Enquête concernant la provenance de la farine chez les boulangers d'Alençon, 1920.

Série U

Justice de paix

13 U 1/ 202 à 206 : Minutes, années 1922-1926.

13 U 1/181 : minutes 1884.

Série W

1812/W1 : Moulins et usines de la rivière Sarthe, XIX^e-XX^e siècle.

CARTES ET PLANS (CONSULTÉS) :

Carte du relief et de l'hydrographie comprenant L'Orne, *ATLAS DE NORMANDIE*, 1975, Arch. dép. Orne, Dict US 15604.

Carte de Cassini : Carte générale de la France ; 063. [Alençon]. N°63. Flle 91 / [établie sous la direction de César-François Cassini de Thury]. Échelle : 1/86400 ou 1 ligne pour 100 toises. Couverture : W .

Source : Bibliothèque nationale de France, département cartes et plans, CPL GE CC-707 (7E), 1763.

Provenance : bnf.fr

Carte de Normandie, s. d., début XVII^e siècle, Arch. dép. Orne, 8 Fi 1.

Description du pais de Normandie, Ioannes Le Clerc, 1620, Arch. dép. Orne, 8 Fi 2.

Duché et Gouvernement de Normandie, par N. Sanson d'Abbeville, géographe du roi, 1667, Arch. dép. Orne, 8 Fi 6.

Carte de Normandie, par Guillaume de Lisle de l'Académie royale des sciences, Paris, s. d., XVII-XVIII^e siècles, Arch. dép. Orne, 8FI 5.

Carte du duché et gouvernement de Normandie par I. B. Nolin, Paris, 1694, Arch. dép. Orne, 8 FI 3.

Carte du Gouvernement général de Normandie, Généralité d'Alençon, subdivisée en ses neuf élections, dressée par B. Jaillot, géographe du roi, Paris, 1719, 8 Fi 15.

Carte topographique au 1/25 000^e IGN, 1817 ouest, Forêt de Bellême/Mamers, 1976, 1987.

Carte topographique au 1/25 000^e IGN, 1716 est, Le Mêle-sur-Sarthe, 1972, 1995.

Carte topographique au 1/25 000^e IGN, 1716 ouest, Alençon/forêt d'Écouves, 1983, 1989, 1997, 2001.

Carte topographique au 1/25 000^e IGN, 1716 est, Le Mêle-sur-Sarthe, 1972, 1995.

Carte topographique au 1/25 000^e IGN, 1717 ouest, Fresnay-sur-Sarthe, 1988, 2002.

Carte topographique au 1/25 000^e IGN, 1616 est, Carrouges/Mont des Avaloirs, 1972, 1984, 1997.

Carte du département de l'Orne au 1/200 000^e dressée par les Ponts et Chaussées, 1951.

Cartes vicinales des cantons d'Alençon dressées par les Ponts et Chaussées, 1873, 1906, 1924, 1936, Arch. dép. Orne, 9 Fi.

Archives communales d'Alençon :

13 F I : Industrie 1858-1971.

14 F I : Commerce et industrie 1790-1960.

Archives communales de Condé-sur-Sarthe :

Dossier rivières, usines, XIX^e-XX^e siècles.

Registre des délibérations du conseil municipal, 1886-1926.

Archives communales de Saint-Germain-du-Corbéis :

Fonds « Rivières et moulin », dont Procès-verbal pour enquête de curage, 12 juillet 1864.

Archives nationales :

F 10 229 et 310 : Énergie et subsistances, Enquêtes sur les moulins à blé, an II-1809.

F 20 290 à 296 : Énergie et subsistances, Enquêtes sur les moulins à blé, an II-1809.

PP 23 à 29 : Aveux de la seigneurie d'Avoise à Radon, 1391-1713.

PP 94 : Dépôt des terriers, 1745-1791

N III, Orne, 18¹⁻² Plans, coupe et élévation des portes et remparts de la ville d'Alençon, 1774.

R5/181 : Duché d'Alençon, Domaines aliénés faisant partie du duché, début XVIII^e siècle.

R5/229 : Domaine d'Alençon, accroissement des revenus, fin XVIII^e siècle.

R5/239 : Duché d'Alençon, terrier de Monsieur le frère du roi, commencé en l'année 1776, paroisse de Saint-Léonard.

Q¹/879 : Procès-verbal des « Dires de Marie-Élizabeth Guille des Buttes », 1738.

Archives départementales de la Sarthe :

Série E

Sous-série E supp2

GG 1 à 19 : Commune d'Arçonnay, registres, 1700-1792.

Série S :

3 S 7-8 : Entretien, barrage, perthuis des moulins établis sur la Sarthe, An X-1887.

3 S 15-21 : Écourues, état des moulins, 1809-1939.

3 S 30 : Cartes entre le moulin de Baudet à Hesloup et le moulin de Saint-Céneri-le-Gérei, XIX^e- XX^e siècles.

7 S 21-22 : Moulin du Chevain et moulin d' Ozé à Alençon, XIX^e- XX^e siècles.

7 S 23 et 41 : Moulins de Moulins-le-Carbonnel, Hesloup, XIX^e- XX^e siècles.

7 S 24 : Moulins de Saint-Léonard-des-Bois, XIX^e- XX^e siècles.

7 S 293 : Moulins d'Hauterive, de Chassé et du Chevain, XIX^e- XX^e siècles.

Archives privées

Archives d' Avoise à Radon, XIX^e-XX^e siècles, fonds Jousset.

Archives de la minoterie de Condé-sur-Sarthe, XIX^e-XX^e siècles, fonds Bourguine.

Archives de la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis, XIX-XX^e siècles, fonds Maudet.

Archives des moulins des Petits Châtelets, de Lancrel et du Grand Moulin de Sarthe à Alençon, XIX^e-XX^e siècles, Fonds Mourot.

Entretiens :

Luc et Ginette Maudet, enquête sur la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis, 2014-2015.

Geneviève Bourguine, enquête sur la minoterie de Condé-sur-Sarthe, années 2014-2015.

Jean Mourot, enquête sur les moulins du Pont-de-Sarthe, de Lancrel et des Petits-Châtelets à Alençon, 2013-2015.

Marie-Madelaine Champin, Enquête sur la boulangerie Champin à Carrouges, 2014.

Sitographie :

La meunerie française : <http://www.meuneriefraancaise.com/>

Préfecture de Seine-et-Oise, le *Guide du meunier*, 1918

<http://www.corpusetamfois.com/che-20-1918guidedumeunier.html>

SOURCES IMPRIMÉES

ASSOCIATION NORMANDE, *Annuaire des cinq départements de Normandie*, Rouen, 1836.

LE BAROIS des BARRES (Maître), *Traité des banalités de Normandie*, Rouen, 1786.

EXPILLY, Abbé, *Dictionnaire géographique et politique des Gaules et de la France*, tome sixième, Paris, 1770.

FOREST DE BÉLIDOR, Bernard, *Architecture Hydraulique ou l'art de conduire, d'élever ou de ménager les eaux, pour les différents besoins de la vie*, 2 tomes, Paris, 1737-1739 (réimpr. 1796 par Prony, 1819 par Navier), 2 vol.

DEPARCIEUX, Antoine, 1754, *Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France*, 1774.

DIDEROT, Denis, et d'ALEMBERT, Jean le Rond, (sous la direction de), *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers est une encyclopédie française*, éditée de 1751 à 1772.

MÉVEREL, Robert, *État et dénombrement des élections et paroisses de la généralité d'Alençon*, Paris, 1645.

De POMEREU, Jean-Baptiste, *Mémoires sur la généralité d'Alençon*, Alençon, 1698, édition présentée par Louis Duval dans *État de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV*, Alençon, 1890.

TARBÉ DE VAUXCLAIRS, Jean-Bernard, *Annales des Ponts et Chaussées*, 1835.

TARBÉ DE VAUXCLAIRS, Jean-Bernard, *Dictionnaire des travaux publics civils, militaires et maritimes, considérés dans leur rapport avec la législation, l'administration et la jurisprudence*, Paris, 1835.

PANCKOUCKE, Charles-Joseph, *Encyclopédie méthodique : Arts et métiers mécaniques*, Paris, 1780.

PONTS ET CHAUSSÉES, *Mémoires et documents relatifs à l'art des constructions et au service de l'ingénieur ; Lois, ordonnances et actes concernant l'administration des Ponts et chaussées*, Paris, 1835.

VITRUVÉ, *Les dix livres d'architecture*, éd. Les libraires associés, Paris, 1965.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Instruments de travail

ARBELLOT, Guy, GOUBERT, Jean-Pierre, MALLET, Jacques, PALAZOT, Yvette, *Carte des généralités, subdélégations et élections en France à la veille de la révolution de 1789*, Éditions de CNRS, 1988.

BÉLY, Lucien (sous la direction de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, P.U.F., 1996.

BOURQUIN, Laurent, BEAUVALLET-BOUTOURYE, Scarlett, BRIAN, Isabelle, *Dictionnaire historique de la France moderne*, Belin, 2005.

CABOURDIN, Guy, et VIARD, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Armand Colin, 3^e édition, 1998.

CAIRE-JABINET, Marie-Paule, *Introduction à l'historiographie*, Nathan Université, 2013.

CROIX, Alain, et GUYVARC'H, Didier, « Les Archives du notaire », in *Guide de l'histoire locale*, Seuil, 1990.

DELSALLE, Paul, *Vocabulaire historique de la France Moderne, XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Nathan Université, 1996.

FÉNELON, Paul, *Vocabulaire de Géographie agraire*, publié avec le concours de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Tours, Gap, 1970.

GOUHIER, Pierre, VALLEZ, Anne et VALLEZ, Jean-Marie, *Atlas Historique de Normandie*, tome 2, Carte des communauté d'habitants. Généralité de Rouen, Caen et Alençon, 1636-1789. Faculté des lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, Centre de Recherches quantitatives, Caen, 1967.

LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural*, Les mots du passé, Fayard, 1997, 1766 p.

LEMERCIER, Claire, ZALC, Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Collection Repères, La Découverte, 2008.

MARION, Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1923, réédition, Paris, 1984.

MARTIN, Jean-Claude (sous la direction de), Répertoire numérique de la sous-série 70 B, Documents relatifs à la convocation des États-Généraux de 1789, Archives départementales de l'Orne, 1988.

MAT, Jean-Charles, et LIMOUZIN-LAMOME, Roger, (sous la direction de), *Dictionnaire de biographie française*, tome 11^e, Paris, 1967, p. 845.

POISSON, Jean-Paul, « Statistiques et sciences humaines », *Notaires et Société, travaux d'Histoire et de Sociologie Notariales*, Économica, Paris, 1985.

TIMBAL, Pierre-Clément, et CASTALDO, André, *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Dalloz, Paris, 1990.

Histoire générale

ADIGARD des GAUTRIES, Jean, « Noms de quartiers et de lieux d'Alençon », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome LXXV, 1957.

ANTOINE, Annie, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, Éditions régionales de l'ouest, Mayenne, 1993.

ANTOINE, Annie, *Le paysage de l'historien, Archéologie des bocages de l'ouest de la France à l'époque moderne*, Presse Universitaires de Rennes, 2000.

ANTOINE, Annie, « la seigneurie en France à la fin de l'Ancien Régime », in *Les sociétés rurales en Allemagne et en France (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Bibliothèque d'histoire rurale, n^o 8, Rennes, 2004, p. 47-64.

ANTOINE, Annie, « La seigneurie, la terre et les paysans », in *Le bulletin de la SHMC*, 1999, p. 15-33.

ANTOINE, Annie, « Le spectacle de la campagne, chapitre 4 », in *Le paysage de l'historien, Archéologie des bocages de l'ouest de la France à l'époque moderne*, Presse Universitaires de Rennes, 2000.

ANTOINE, Annie, *Terre et paysans en France, aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Documents et histoire Ophrys, 1998.

ANNUAIRE des CINQ DÉPARTEMENTS de NORMANDIE, *Alençon, Rouen, 1836*.

ARPIN, Marcel, *Historique de la meunerie et de la boulangerie, depuis les temps préhistoriques jusqu'en 1914*, tome 1, éd. Le Chancelier, Paris, 1948.

ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*, éd. du Seuil, tome 1, 1984-1990.

ASSELAIN, Jean-Charles, « L'économie française à la veille de la Révolution », *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours*, Points Histoire, 1984.

ASSELAIN, Henri, *Monographie agricole du département de l'Orne*, Alençon 1945.

BABEAU, Albert, *La vie rurale dans l'ancienne France*, Didier et C^{ie}, Libraires-éditeurs, Paris, 1883.

BABEAU, Albert, *Les artisans et les domestiques d'autrefois*, Librairie Firmin-Didot et C^{ie}, Paris, 1886, 285 pages.

BARRIÈRE-BIRÉE, Delphine , BIRÉE, Patrick, BODENÈS, Joëlle, BRUNET, Pierre, *Avoise à Radon, de la ferme industrielle (1858-1879) à l'exploitation agricole (1879-1987)*, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, tome CXXX, 2011.

BAYARD, Françoise, et GUIGNET, Philippe, *L'économie française aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Synthèse et histoire, OPHRYS, 1991.

BERENGER, Josep M. Benaul, DEU BAIGAL, Esteve, « L'exploitation industrielle du bassin du Ripoll (XVIII^e –XX^e siècle), *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 169-190.

BÉAUR, Gérard, « Les catégories sociales à la campagne, repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des Pays de Loire, CVI*, 1^{er} trimestre 1999, p. 159-176.

BÉAUR, Gérard, *L'investissement immobilier dans une petite ville : Sées, à la fin de l'Ancien régime, Les petites villes françaises du XVIII^e au XX^e siècle*, Mamers, 1991, p. 289-300.

BÉAUR, Gérard, « La question foncière en France et en Angleterre (vers 1600-vers 1800) », in *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°1-2, 1999, p. 3-15.

BÉAUR, Gérard, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme, bilan critique », *Histoires et Sociétés Rurales*, n°1, 1994, p. 67-97.

BÉAUR, Gérard, « Le marché foncier. Conjoncture des transferts de propriété et stratégie d'accumulation (France, XVIII^e siècle) », in *Les sociétés rurales en Allemagne et en France (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Bibliothèque d'histoire rurale, n° 8, Rennes, 2004, p. 213-229.

BÉAUR, Gérard, « Révolution et transmission de la propriété : Le marché foncier ordinaire, (Lizy-sur-Ourcq et Bar-sur-Seine entre 1780 et 1810), in *Actes du colloque de la Sorbonne des 23, 24 et 25 octobre 1987*, édité par le C.T.H.S., n°4, Paris, 1989.

BELMONT, Alain, *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1998, 2 vol.

BELMONT, Alain, « L'artisanat rural en France entre Moyen Âge et Révolution industrielle, un chantier à ouvrir », *Enquêtes rurales*, n°1, 1996, p. 41-60.

BELMONT, Alain, « L'artisanat rural en France entre Moyen Âge et Révolution industrielle », *Enquêtes rurales*, n°1, 1996, p. 41-61.

BELMONTE, Cyril, « Les banalités, ou comment s'en débarrasser. Projet d'enquête sur les modalités d'abolition des banalités sur les fours, moulins et pressoirs ». Communication, Journée d'études : *Naissance du service public de l'Ancien Régime à la Révolution française et à l'époque napoléonienne* du 16 mars 2011.

BENDJEBBAR, André, « Propriété et Contre-Révolution dans l'ouest, in *Actes du colloque de la Sorbonne des 23, 24 et 25 octobre 1987*, édité par le C.T.H.S., n°4, Paris, 1989.

BERTRAND, Georges, « Pas de territoire sans terre », *Histoire et Sociétés rurales*, n°3, 1^{er} semestre 1995, p.68-71.

BIDOU, Solange, « La vente des grains sur le marché de Mortagne (1692-1789) », *Bulletin de la SHAO*, Tome CVIII- N° 1-2, juin 1989, p. 9-28.

BIRÉE, Patrick , *Histoire de Radon, Tome 1, Des origines au Moyen Âge*, Radon, 1996.

BIRÉE, Patrick , « Loisirs et distractions au château de Carrouges », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome CXXIV, 2005, p. 69-112.

BIRÉE, Patrick , *Mémoire d'Avoise, Un petit monde, 1930-1960*, Radon, 2012.

BIRÉE, Patrick, *Radon, étude de démographie historique, 1692-1792*, 2004.

BIRÉE, Patrick, *Radon, l'école et la guerre, deux aspects de la vie radonnaise aux XIX^e et XX^e siècles*, Radon, 2004.

BIRÉE, Patrick, *L'exploitation forestière, les métiers de la forêt autrefois et aujourd'hui : l'exemple de Fontenai-les-Louvets, XIX^e- XX^e siècles*. Dossier pédagogique du Service éducatif des Archives départementales de l'Orne, 2012.

BIRÉE, Patrick, *La question foncière et le bâti rural de la seigneurie d'Avoise*, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, tome CXXVII, 2008.

BIRÉE, Patrick, « Radon, 1692-1792, une population ordinaire ? », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome CXXXII, sept.déc 2013, p. 5-78.

BIRÉE, Patrick, « Stratification sociale des artisans de la rivière dans la campagne alençonnaise aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'exemple de la paroisse de Radon », *Eaux vives, eaux dormantes en Normandie*, Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, n°18, 2013, p. 233-246.

BIRÉE, Patrick, *La population de l'Orne, villes-campagnes, XIX^e-XX^e siècles*, Service éducatif des Archives départementales de l'Orne, 2006.

BIRÉE, Patrick, *Pratiquer l'histoire locale à l'école, Service éducatif 1^{er} degré*, Arch. dép. Orne, 2002.

BIRÉE, Patrick, et GALLAIS, Monique, « Les poilus du canton de Carrouges », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, 2008.

BIRÉE, Patrick , et LAMBERT, René, « Méthodologie, chapitre 1, et Mise en valeur des sols et humanisation de l'espace, chapitre 2 », *Regards sur les passés, 20 ans de prospection archéologiques en nord-Sarthe*, ACA Oisseau-le-Petit, 2006, p. 14-47.

BIZEUIL, Hervé, *Irremplaçable moulin à légumes*, Glénat, Grenoble, 1997.

BLOCH, Marc, « Avènement et conquête du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935.

BLONDEL, Jean, « Structure et répartition de la propriété dans le bocage normand », in *Exemples de sociétés rurales en transformation*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'université de Caen, 1971.

BOISDEFFRE, François de, *La Maison Le Mouton*, Paris, 2007.

BOURDIN, Gérard, *Les ouvriers du textile 1860-1914 dans l'arrondissement de Domfront*, Le Pays Bas-Normand, 1985.

- BOURDIN, Gérard, *Flers 1900-1914*, le Pays Bas-Normand, 1990.
- BOURDIN, Gérard, *Population, artisanat et industrie dans l'Orne de 1800 à 1914*, Exposition de documents, Service éducatif, 1977, Archives départementales de l'Orne.
- BOURDIN, Gérard, *L'Orne de la Comtesse de Ségur*; tome 1 et tome 2, Conseil Général de l'Orne, 1991.
- BOURGIN, Hubert, *L'industrie et les marchés. Essai sur les lois du développement industrie*, 1924.
- BOURGUINAT, Nicolas, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2002.
- BOURGUINAT, Nicolas, « Libre-commerce du blé et représentations de l'espace français », *Les crises frumentaires au début du XIX^e siècle*, Annales. Histoire, sciences sociales, Année 2001 -Volume 56 – Numéro 1 – p. 125-130.
- BOUTRIT, Sandrine, « Les grands notables d'Alençon au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, Tome CXIII, n°1, 1994, p. 13-15.
- BRAUDEL, Fernand, LABROUSSE, Ernest, *Histoire économique et sociale de la France*, tome 3, 1789 – Années 1880, second volume, 1976, Poche.
- BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France, Espace et Histoire*, Arthaud-Flammarion, tome 1, 1986, *Les hommes et les choses 1*, tome 2, *Les hommes et les choses 2*, tome 3, Champs Flammarion, 1986.
- BRÉARD, Jean-Pierre, « Les contrats de mariage dans le Houlme (1545-1800) », *Aspects démographiques et socio-économiques de l'Orne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, Tome CXXXII, sept-déc 2013, p. 5-78.
- BRICON, Stéphanie, « Contrats agraires en Pays-d'Auge (1800-1940) », in *Annales de Normandie*, n°51, 2001, p. 308-325.
- BRUNET, Pierre, « Essai sur l'agriculture dans le département de l'Orne (1690-1830) », in *Bulletin de la SHAO*, tome CXX, n°3, 2001, p. 5-20.
- BRUNET, Pierre, en collaboration avec Pierre GIRARDIN, *L'inventaire régional des paysages*, tomes 1 et 2, Édition Conseil Régional de Basse-Normandie, Direction Régionale de l'Environnement, 2004.
- BRUNET, Pierre, « Problèmes d'architecture rurale dans l'Orne », in *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, tome CXV, n°1, 1996, p. 3-14.
- BRUNET, Pierre, « 1970-2000. Trente ans qui ont bouleversé l'agriculture ornaise », *Agriculture et paysans dans l'Orne, études récentes*. *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome CXXII, Bulletin 1-2, 2003.
- CAILLY, Claude, « Le Perche : une région expérimentale de la « Révolution Agricole » dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », in *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, tome CXXII, n°1-2, 2003, p. 25-45.

CAILLY, Claude, « Proto- industrialisation et démographie urbaines : Mortagne-au-Perche au XVIII^e siècle », *Les petites villes françaises du XVIII^e au XX^e siècle*, Mamers, 1991, p. 411-429.

CAILLY, Claude, « Richard-Lenoir et la révolution industrielle dans l'Orne sous le Consulat et l'Empire », *Autour du Consulat et de l'Empire, Mémoires et documents n°2, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 2000, p. 107-133.

CAILLY, Claude, « L'échec de la transition industrielle dans le Perche au XIX^e siècle : l'exemple de l'industrie textile », *L'Homme et l'industrie en Normandie du Néolithique à nos jours*, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 1990, p. 125-134.

CASANOVA, Antoine, *Paysans et machines à la fin du XVIII^e siècle: essai d'ethnologie historique*, numéro 415, Presses universitaires de Franche-Comté, 1991.

CHALINE, Jean-Pierre, « L'histoire industrielle en Normandie, état des recherches », *L'Homme et l'industrie en Normandie du Néolithique à nos jours, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1990, p. 9-16.

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de l'ORNE, *Guides Pratiques de l'Orne*, 1987-2009.

CHAMPEAUX, Christian, « La baronnie de Saint-Loyer-des-Champs », *Le Pays-Bas normand*, n°1, 1975, p. 30-45.

CHAMPION, Alain, *Dictionnaire des noms de rues d'Alençon*, éditions Cénomane, 2003.

CHATRIOT Alain, *L'État et les groupes sociaux dans l'élaboration des politiques économiques et sociales en France au XX^e siècle La politique du blé. Histoire d'un marché en France dans la première moitié du XX^e siècle*, Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches préparé Garant : M. le Professeur Paul-André ROSENTAL, Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2013.

CHAUSSAT, Alain-Gilles, « Le sarrasin : une manne pour le Domfrontais (XVII^e et XVIII^e siècles) », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, Tome CXXXII, septembre-décembre 2013, p.111.

CHAVE, Isabelle, « Guillaume Milles dit le Tailleur, maître des œuvres du roi en la vicomté d'Alençon, actif de 1431 à 1447 », *Mémoires et Documents de la société historique et archéologique de l'Orne*, n°1, 2002.

CHESNAIS, Michel, « La société Moulinex: intégration et expansion », in *Études Normandes*, Rouen, n° 202, 1^{er} trimestre 1968.

CONSEIL RÉGIONAL de BASSE-NORMANDIE, *Annuaire Technique Régional, l'Orne*, 1972.

CONSEIL GÉNÉRAL de l'ORNE, *L'Orne, des territoires, une histoire*, Gérard BOURDIN, Jean-Marie FOUBERT, Jean-Pascal FOUCHER, 2012.

CORBIN, Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Flammarion, 1998.

- COURTILLOLES (M. de), « Étude du notariat d'Alençon pour les XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tomes 7/1887, 8/1888, 9/1889.
- DEBIÉ, Franck, *Géographie économique et humaine*, PUF, 1995, p. 638-646.
- DELSALLE, Paul, *La France industrielle aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Synthèse-Histoire Ophrys, 1993.
- DELSALLE, Paul, *Le cadre de vie en France aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Synthèse-Histoire Ophrys, 1995.
- DESARTHE, JérémY, « Les événements climatiques extrêmes dans la région d'Alençon (XVII^e-XIX^e siècles) », *Mélanges d'histoire et d'histoire de l'art, Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne*, Tome CXXX, mars-juin 2011, p. 43-68.
- DESMARS, Joseph, *L'Orne, Étude économique*, Alençon, 1919.
- DEVAUX, Abbé A., *Bulletin des Amis des monuments Ornais*, n° 3 et 4, Alençon, 1903, p. 71-78.
- DEYON, Pierre, « Fécondité et limites du modèle proto-industriel : premier bilan », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, 39, 5 (septembre-octobre), 1984 .
- DEYON, Pierre, et MENDELS, Franklin, « La proto-industrialisation : théorie et réalité », *Revue du Nord*, LXIII, 248 (janvier-mars), 1981.
- DORNIC, François, *Le fer contre la forêt*, Ouest-France Universités, 1984.
- DOSSAL, Yves, *Saint-Germain-du-Corbéis d'hier à aujourd'hui*, 1995.
- DOURIEZ, Didier, *Moulinex, 25 ans au service de Jean Mantelet*, Cahiers du temps, Cabourg, 2001
- DUBY, Georges, et WALLON, Armand, (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tome 2, Seuil, 1975.
- DUBY, Georges, et WALLON, Armand, *Histoire de la France rurale, La formation des campagnes françaises, tome 1, L'âge classique, tome 2, Apogée et crise de la civilisation paysanne, tome 3, La fin de la France paysanne, tome 4*, Éditions du seuil, 1976.
- DUCHAUSSOY, Jacques, *Une ferme normande dans la plaine d'Alençon, Le domaine d'Avoise*, Beauvais, 1924.
- DUPÂQUIER, Jacques, « Sédentarité et ouverture dans les campagnes de l'Ancien Régime », in *Histoire et Société rurales*, n°18, 2^e semestre 2002, p. 121-135.
- DUPÂQUIER, Jacques, « Anatomie d'une petite ville : Pontoise en 1781 », *Les petites villes françaises du XVIII^e au XX^e siècle*, Mamers, 1991, p. 269-288.
- DUPRÉ, Philippe, LECHERBONNIER, Yannick, LE RAVALLEC, Yvon, *Trois vallées industrielles : Vère, Noireau, Saires*, Le Pays Bas-Normand, n°2, 1984.
- DUVAL, Arthur, *Le domaine d'Avoise*, Institut National Agronomique, 1951.

DUVAL, Louis, *État de la Généralité d'Alençon sous Louis XV*, Librairie Loyer-Desfontaine, Alençon, 1890.

DUVAL, Louis, *Études sur l'état de l'agriculture et sur les conditions des cultivateurs dans la Généralité d'Alençon au XVIII^e siècle*, Alençon, 1911.

DUVAL, Louis, *La petite propriété dans le département de l'Orne en 1789*, Alençon, 1899.

DUVAL, Louis, *Cahiers de doléances des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Alençon en 1789*, 1887.

DUVAL, Louis, *La vie rurale au XVIII^e siècle aux environs d'Alençon*, Alençon, 1912.

DUVAL, Louis, (sous la direction de), *Revue Normande et Percheronne*, Année 1885.

ESMONIN, Edmond, *La taille en Normandie au temps de Colbert (1661-1683)*, Paris, 1913. *Être femme(s) en Normandie*, Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, n°19, 2014.

FEBVRE, Lucien, *Philippe II et la Franche-Comté. Étude d'histoire politique, religieuse et sociale*, Paris, Honoré Champion, 1911, 808 p. Réédité aux Éditions Perrin, Paris, 2009. « *Les femmes dans les sociétés rurales* », *Enquêtes rurales*, 10, Cahiers de la MRSH, 2014.

FIGEAC, Michel, (sous la direction de), *L'ancienne France au quotidien*, Armand Colin, 2014.

FLEURY, Philippe, *La mécanique de Vitruve*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1993.

FOLLAIN, Antoine, « Les communautés rurales en Normandie sous l'Ancien Régime, Identité communautaire, institutions du gouvernement local et solidarités », in *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°45-4, oct-déc. 1998, p. 691-721.

GAILLARD, Jean-Claude, et CLAVAL, Jean, *De la terre au pain*, Association du moulin de Monfermeil, 2012.

GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, éditions Ouest-France, 1999. *Guide Gallimard, Orne*, éd. GALLIMARD, 1995, p. 126.

GAUTIER, Jean-Jacques, *Histoire d'Alençon*, Alençon, 1805.

GARNIER, Bernard, « Aspects matériels de la vie à Pontécoulant au XVIII^e siècle », in *Annales de Normandie*, n°54, 2004, p. 115-166.

GAUTIER, Michel, « L'agriculture du Haut-Maine du XVII^e siècle au XIX^e siècle », *Histoires et Sociétés Rurales*, N°26, 2^e semestre 2006, p. 11-54.

GAUTIER-DESVAUX, Élisabeth, « Le Perche à l'heure des États Généraux », Mutations et permanences, L'Orne et la Révolution, *Bulletin de la SHAO*, Tome CVIII, n° 4, 1989, p. 73-98.

GINZBURG, Carlo, *Le Fromage et les vers : L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Flammarion, 1980.

- GOUALARD, Daniel, « La disette de 1816-1817 dans l'Orne », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, tome CXII, n°34, septembre-décembre 1993, p. 81-97.
- GOUBERT, Pierre, *L'Ancien Régime*, tomes 1 et 2, Collection U, A. Colin, 1976.
- GOUGET, Georges, *Nocé, Le chanvre et le lin au temps passé*, Bellême, 1907.
- GOURHAND, Jean, « Sur l'état moral des populations de la Normandie, Séance du 22 janvier 1966 », *Mémoire de l'Académie nationale des Sciences, Art et Belles Lettres de Caen*, nov-déc., tome XVII, 1970.
- GRANGER, A., *La forêt d'Écouves*, Agenda Romet, 1932.
- GRENIER, Benoit, *Brève histoire du régime seigneurial*, Boréal, Montréal, Québec, 2012.
- GRENIER, Jean-Yves, *L'Économie d'Ancien Régime, un monde de l'échange et de l'incertitude*, Albin Michel, 1996.
- GRISSET, Pascal, et BERTRAN, Alain, *Histoire des techniques au XIX^e et XX^e siècles*, Armand Colin, Cursus, 1990.
- GUTTON, Jean-Pierre, *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*, Pluriel, 1979.
- HARDY, G., « La société rurale dans la Généralité de Soissons, moulins et meuniers », 1924, in *Publications du Département de l'Aisne*, tome 12, 1966, p. 6-17.
- HILTON L. ROOT, *La construction de l'État moderne en Europe, La France et l'Angleterre*, Annales : Histoire, Sciences Sociales, Année 1997, volume 52, n° 2.
- HINAULT, Nathalie, « Paysans et seigneurs du marquisat de Lonrai aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, tome CXV, 1996, p.158-184.
- HOUEL, Gervais-Auguste, *Mémoire sur l'exploitation agricole d'Avoise, appartenant à M. Houel, pour concourir à la prime d'honneur du département de l'Orne en 1898*, Alençon, 1897.
- HOUEL, Jules-César, *Mémoire sur l'exploitation agricole d'Avoise, appartenant à M. Houel, pour concourir à la prime d'honneur du département de l'Orne en 1873*, Paris, 1872.
- HYRONIMUS, Jacques, *Gens de métiers à Alençon, vers 1450, vers 1560*, Université de Caen, 1970.
- INSEE, *Statistiques nationales du recensement, 1954*, l'Orne.
- JOUANNE, René, *Cahiers de doléances des corps et corporations de la ville d'Alençon pour les États généraux de 1789*, Alençon, 1929.
- KAPLAN, Stephen, ONNAC, Jean-Philippe de, *La France et son pain, histoire d'une passion*, Albin Michel, 2010.

JACOB-ROUSSEAU, Nicolas, Paysages et gestion de l'eau. *Sept millénaires d'histoires de vallées et de plaines littorales en Basse-Normandie*, éd. Laurent Lespez, Géocarrefour, vol. 88/4, 2013.

JOUANNE, René, *Cahiers de doléances des corps et corporations de la ville d'Alençon pour les États Généraux de 1789*, Alençon, 1929, p. 120-121.

JOUANNE, René, « Les défrichements dans la Généralité d'Alençon et la Déclaration royale du 13 août 1766 », in *Le Pays Bas-Normand*, 1962, n° 1, p. 2-29.

LACHIVER, Marcel, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, éd. Fayard, Paris, 1991.

LAFFONT, Jean-Louis, « Notaires, notariat..., Introduction », in *Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime, Études réunies par Jean-Louis Laffont, Actes du colloque de Toulouse, 15 et 16 décembre 1989*, Presses universitaires du Mirail, 1989.

LAMBERT, Étienne, *Nobles du bocage, nobles de la Plaine. Au centre de la Normandie (1700-1790)*, thèse de doctorat, Université de Caen, 2010.

LECLÈRE, Adhémar, *Alençon, histoire des deux halles, la Halle aux Toiles et la Halle aux Blés*, Imprimerie A. Coueslant, Alençon, 1914.

LECOINTRE, Georges, *Saint-Germain-du-Corbéis*, Alençon, 1930.

LECLERQ, Yves, *Histoire économique de la France, l'Ancien Régime XVII^e-XVIII^e siècle*, Mémento Dalloz, 1994.

LECOEUR, Jules, *Esquisses du bocage normand*, tome 1, Gérard Montfort, Sans date, milieu du XIX^e siècle.

LEMÉNOREL, Alain, « Dêmo-économie en Basse-Normandie : le modèle proto-industriel à l'épreuve », *Recueil d'études offert à Gabriel Désert, Normandie, n° 24, Cahier des Annales*, Caen, 1992, p. 313-323.

LEMNET, Jean, « Le Domaine de Forbonnais et ses propriétaires au XVIII^e siècle », in *La Province du Maine*, N°10, 1998, p. 24-48.

LENHOF, Jean-Louis, « Industrie et société en Alençon », *Autour du Consulat et de l'Empire, Mémoires et documents n°2, Société historique et archéologique de l'Orne*, 2000, p. 155-181.

LENHOF, Jean-Louis, *Quand se tissait la ville des classes moyennes, impasses industrielles et réussites sociales en Alençon au XIX^e siècle*, Thèse de doctorat, Université de Caen, 1992.

LEROY LADURIE, Emmanuel, *Le territoire de l'historien*, tome II, Paris, Gallimard, 1978.

LEROY LADURIE, Emmanuel, « Le pain et le vin », *L'alimentation et le temps qu'il fait*, Sous la direction de BECKER, Karine, MORINIAUX, Vincent et TABEAUD, Martine, Hermann, 2015, p. 273-282.

LEROY, Charles, *Notes sur une exploitation agricole en Normandie, dans le Rioumois au XVIII^e siècle*, A. Lestriquant Libraire, Rouen, 1911.

LETURQ, Samuel, « De la méthode régressive en histoire médiévale », site en ligne : <http://www.menestrel.fr/spip.php?rubrique1565>, 2012.

LÉVY-LEBOYER, Maurice, (sous la direction de), « Les structures industrielles anciennes », *Histoire de la France industrielle*, Larousse, 1996.

L'INVENTAIRE, *Patrimoine industriel, Les indicateurs du patrimoine, L'Orne*, Caen, 1994, n°244.

MACÉ, Abbé C., Joué-du-Bois, « Paroisse-fiefs-commune du XV^e siècle à la fin du XVII^e siècle », *Bulletin de la SHAO*, tome 12, 1893, p. 172-194.

MAIRESSE, Jacques, CHANUT, Jean-Marie, HEFFER, Jean, « La culture du blé au milieu du XIX^e siècle », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1986, volume 41, n°6, p. 1273-1302.

MARTIN, Jean-Claude, « La terre en révolution », *Le Pays Bas-Normand*, n°2-3-4, 1989.

MARTIN, Jean-Claude, « La vente des biens nationaux à Condé-sur-Sarthe », *Mutations et permanences, l'Orne et la révolution*, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, Tome CVIII – n° 4, déc. 1989, p. 123-131.

MANDROU, Robert, *La France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Presses Universitaires de France, 1974.

MARQUIÉ, Claude, « En Languedoc : des manufactures royales aux usines (1666-1954) », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 129-146.

MENDELS, Franklin, Proto-industrialisation : the first phase of the industrialisation process », *Journal of economic history*, n° 32, mars 1972, p. 241-261.

MENDELS, Franklin, « Des industries rurales à la proto-industrialisation : historique d'un changement de perspective », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, année 1984, p. 977-1008.

LA MEUNERIE FRANÇAISE, *Annuaire de la Meunerie Française, Orne*, éd. Sep, 1954.

MILLON, Gérard, MARTIN, Jean-Claude, *L'Orne et les Ornaïs de 1880 à 1914, une presque Belle Époque*, Conseil Général de l'Orne, Archives départementales de l'Orne, 2003.

MINISTÈRE DE LA GUERRE, Comité consultatif d'action économique de la 3^e région, Sous-comité du Calvados, *Enquête sur la situation des industries dans le département du Calvados*, Caen, 1918.

MINOVEZ, Jean-Michel, « Industrialisation et innovations décalées, l'exemple des draperies de l'Ariège », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 147-160.

MOGENSEN, Nes W., « La stratification sociale dans la Pays d'Auge », in *Annales de Normandie*, tome 23, 1973, p. 211-251.

MORICEAU, Jean-Marc, *Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation XII^e-XIX^e siècle*, Fayard, 2002.

MORICEAU, Jean-Marc, « Le changement agricole, transformations culturelles et innovations (XII^e-XIX^e siècle) », *Histoires et Sociétés Rurales*, n°1, 1^{er} semestre 1994, p.37-66.

MORICEAU, Jean-Marc, MADELINE, Philippe, BOURDON, Jean-Paul, « La création de l'Office du blé », *Chroniques paysannes*, Champs libres, 2010, p. 22-23.

MORICEAU, Jean-Marc, « Fermage et métayage (XII^e-XIX^e siècle) », *Histoires et Sociétés Rurales*, n°1, 1^{er} semestre 1994, p.150-190.

MORICEAU, Jean-Marc, *Les fermiers de l'Île-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994.

MORICEAU, Jean-Marc, *Terres mouvantes, Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, XII^e-XIX^e siècle*, Fayard, 2002.

MORICEAU, Jean-Marc, *L'élevage sous l'Ancien Régime*, Sédes, 1999.

MORICEAU, Jean-Marc, *La terre et les paysans aux XVII^e et XVIII^e siècles en France*, Bibliothèque d'histoire rurale, 1999.

ODOLANT DESNOS, Pierre-Joseph, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, Alençon, 1787.

OLIVIER, Jean-Marc, « L'industrialisation rurale douce : un modèle campagnard ? », *Ruralia*, n° 4, 1999.

PARIAS, Louis-Henri (sous la direction de), *Histoire générale du travail, tome II, L'ère des révolutions*, Nouvelle librairie de France, 1996.

PARIAS, Louis-Henri (sous la direction de), *Histoire générale du travail, tome III, L'âge de l'artisanat*, Nouvelle librairie de France, 1996.

PAUL, Daniel, *Paysans du Bourbonnais : une société rurale face au changement, 1750-1780*, Collection Études sur le Massif-Central, Presse universitaire Blaise-Pascal, 2006.

PELATAN, Jean, (sous la direction de), *Le guide de l'Orne et du Perche*, éd. La Manufacture, 1996.

PELATAN, Jean, « Les routes de l'Orne des origines à nos jours », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, tome CX, 1990-1991, p. 21-30.

PÉLAQUIER, Elie, *De la maison du père à la maison commune, Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc Rhodanien (1661-1799)*, Volume 1 et 2, Publications de l'Université Paul Valéry, Montpellier III, 1996.

PICHOT, Daniel, *Le village éclaté, habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, éd. PUR, 2002.

PINOT, Pierre, *Le contrôle du ravitaillement de la population civile*, Paris, Presses universitaires de France, 1925, p. 40.

PITTE, Jean-Robert, *Histoire du paysage français, tome 1 : Le sacré : de la Préhistoire au XV^e siècle*, Tallandier, 1989.

PITTE, Jean-Robert, *Histoire du paysage français, tome 2 : Le profane: du XVI^e siècle à nos jours*, Tallandier, 1989.

PLESSIX, René, (Sous la direction de), *L'Orne de la Préhistoire à nos jours*, éd. Jean-Michel Bordessoules, 1999. Claude DEVINANT et René PLESSIX, « Les temps modernes », p. 166-195, Jean-Claude MARTIN, « La Révolution et l'Empire », p. 207-240, BOURDIN, Gérard, et COLLIN, Jean-Claude, Le XIX^e siècle (1815-1914), p. 241-315, BOURDIN, Gérard, LEMAÎTRE, Yves, TAILLEBOIS-LEMAÎTRE, Jacqueline, « L'Orne aujourd'hui, de 1914 à nos jours », p. 323-282.

POISSON, René, *Histoire de l'Orne*, La Ferté-Macé, 1920.

PONSOT, Philippe, *Tanneries et tanneurs du Cinglais 1746-1962*, Orep éditions, 2005.

POUSSOU, Jean-Pierre, « Le legs du passé, un grand pays industriel, la France d'autrefois », in *Histoire de la France industrielle*, sous la direction de Maurice.

LÉVY-LEBOYER, Larousse, p. 22-61, 1996.

PROST, Alain, *Douze leçons pour l'histoire*, Points, 2014.

PUZELAT, Michel, *La vie rurale en France, 16^e-18^e siècles*, Armand Colin, 2002.

REVEL, Jacques, (sous la direction de), *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Le Seuil, « Hautes Études », 1996.

REVEL, Jacques, *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*, Annales. Histoire, sciences sociales, année 1998, volume 53, n°2, p. 444-447.

Le Revenu, Revue fiduciaire, mai 2002, n° 6675, pages *Actualités, patrimoine*. REVUE NORMANDE et PERCHERONNE, Alençon, Année 1885.

RÉMOND, René, *Introduction à l'histoire de notre temps, tome 1, L'Ancien Régime et la Révolution*, Points Histoire, Paris 1974.

REVEL, Jacques, *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*, Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, année 1984, p. 977-1008.

ROCH, Jean-Louis, *Un autre monde du travail, la draperie en Normandie au Moyen Âge*, PURH, 2013.

SCHILTE, Pierre, « L'agonie d'un domaine seigneurial, correspondance de Pierre Gruson, régisseur du château de la Varenne de 1772 à 1774 », in *La Province du Maine*, n° 10, p. 24-48.

SÉE, Henri, « Les classes rurales en Bretagne, du XVI^e siècle à la Révolution (suite) », *Annales de Bretagne*, tome 21, n° 4, 1905, p. 474-520.

SÉE, Henri, *La France économique et sociale*, Armand Colin, Paris, 1925.

SERRE, E. (de la), « Essai sur la population de l'élection d'Alençon aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome LXI, 1942, p. 62-74.

SICOTIÈRE, Léon de la, et POULET-MALASSIS, Auguste, *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, L'Aigle, 1845.

TIERCELIN, Évelyne, *La mort inhabituelle dans le bocage normand aux XVII^e et XVIII^e siècles, L'apport des registres paroissiaux*, Mémoire de Master II en histoire moderne, sous la direction de Jean-Marc Moriceau, année universitaire 2012-2013.

TIERCELIN, Évelyne, « Morts inhabituelles dans le bocage normand aux XVII^e et XVIII^e siècles, L'apport des registres paroissiaux », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Tome CXXXII, sept.déc 2013, p. 141-168.

THOMAS, Christian-Louis, *Édition critique des chroniques des années 1709 à 1732, attribuée à Jean de Brière, bourgeois d'Alençon*, Collection Mémoires et documents, Société historique et archéologique de l'Orne, n°3, 2001.

VANDERPOOTEN, *Les campagnes françaises au XIX^e siècle, Économie, société, politique*, Éditions du temps, 2005.

VIGILE, Jean, « Quelques notes sur les filotiers et tisserands de Saint-Roch de Courteille, faubourg d'Alençon au XIX^e siècle », *Bulletin de la société Historique et archéologique de l'Orne*, tome XCII, 1975, p 72-102.

VIRET, Jérôme-Luther, *La famille normande. Mobilité et frustrations sociales au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2013.

VIVIER, Michel, « Vers un nouvel usage de l'espace agricole dans le département de l'Orne, le développement des cultures fourragères (1800-1940) », in *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, tome CXX, n°3, 2001, p. 21-38.

VIVIER, Michel, « L'agriculture du département de l'Orne 1938-1970 : des conséquences de la guerre à l'agriculture intensive », *Agriculture et paysans dans l'Orne, études récentes*. Bulletin trimestriel de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, Tome CXXI I- 1-2, mars-juin 2003.

VIVIER, Nadine, « Le rôle économique et social des biens communaux en France », in *Les sociétés rurales en Allemagne et en France (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Bibliothèque d'histoire rurale, n° 8, Rennes, 2004, p.193-211.

WOLIKOW, Claudine, « Communautés territoires et villageois en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 1-2, 1999, p. 34-51.

WORONOFF, Denis, « L'Industrialisation de la France : une voie originale », *L'Homme et l'industrie en Normandie du Néolithique à nos jours*, *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1990, p. 401-408.

WORONOFF, Denis, *L'histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Collection Point Histoire, Éditions du Seuil, 1998.

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIFIQUE

L'architecture, l'archéologie du bâti et le patrimoine industriel

BARDET, J-P, CHAUNU, P., DÉSSERT, G., GOUHIER, P., NEVEUX, H., *Le bâtiment-Enquête d'Histoire économique, Tome 1 : Maisons rurales et urbaines dans la France traditionnelle*, Mouton, Paris, C.R.H.Q. Caen, 1971, p.7-32.

BOSC, Ernest, *Architecture rurale, Traité des constructions rurales*, Paris, 1875.

BRIER, Max-André, et BRUNET, Pierre, *L'architecture rurale française, Corpus des genres et des variantes*, Musée national des arts et traditions populaires, Berger-Levrault éd., 1984.

BRUNET, Pierre, «Les granges de Normandie. Essai d'architecture et d'économie rurale », in *Recueil d'Études offert en hommage au doyen Michel de Boïard*, Caen, 2000, p. 16-19.

BRUNET, Pierre, «Quelques suggestions pour dater les maisons rurales normandes », in *Maisons Paysannes Françaises, n° 136, 2^e trimestre 2000*, p. 16-19.

CHAUVET, Jean-Yves, « Lire sa maison, l'inventaire des matériaux », in *Maisons Paysannes Françaises, n° 72, 2^e trimestre 1983*, p. 18-21.

CHAUVET, Jean-Yves, « Pour comprendre l'histoire d'une maison », in *Maisons Paysannes Françaises, n° 66, 4^e trimestre 1981*, p. 18-21.

COTTIN, Michel, « Vie rurale et constructions en pans de bois du Pays d'Auge aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Architecture et vie rurale en Pays d'Auge, Bulletin d'Histoire et traditions populaires du canton de Saint-Pierre-sur-dives, n° 19, sept. 1987*.

DAUMAS, Maurice, *L'archéologie industrielle en France*, éd. Robert Laffont, Paris, 1980.

DESHAYES, Julien, *Identification des matériaux, l'exemple du Clos du Cotentin*, 2003.

DOREL-FERRÉ, Garcia, « Identifier, inventorier, classer le patrimoine industriel », *Le patrimoine industriel, Historiens et géographes, n° 398, mai 2007*, p. 115-137.

DUJARDIN, Laurent, « L'utilisation de la pierre dans la construction rurale en Normandie aux époques médiévale et moderne », *In Situ*, février 2006.

DUVINAGE, H., *L'Architecture rurale*, Candriller éditeur, Paris, 1857.

FERDIÈRE, Alain, (sous la direction de), *La construction : la pierre*, éd. Errance, 1999.

FONTAINE, Michel, « Le feu, la cheminée et l'homme : une seule histoire », in *Maisons Paysannes Françaises, n° 150, 4^e trimestre 2003*, p. 16-21.

FRÉAL, Jacques, *L'Architecture paysanne en France, la maison*, Éditions du Bâti, 1977.

GUILLERME, André, *La cité, l'eau et les techniques*, coll. Milieux, Champ Vallon, 1990.

LAUVAUX, J., « Les maisons paysannes du bocage normand », in *Maisons Paysannes Françaises, n° 18, 2^e Trimestre 1970*, p. 8-11

LAVENU, Mathilde, MATAOUCHEK, Victorine, *Dictionnaire d'architecture*, éd. Jean-Paul Gisserot, 1999.

LECHERBONNIER, Yannick, « Le patrimoine industriel ornaï, permanences et évolution », *L'Homme et l'industrie en Normandie du Néolithique à nos jours, Bulletin spécial de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1990, p. 55-68.

LEFOUR, *Constructions rurales et mécanique agricole*, Librairie agricole de la maison rustique, Paris, 1861.

LEROY, Norbert, *Documentation pratique sur l'architecture rurale*, éd. Guy le Prat, Paris, 1946.

MADÉLINE, Philippe et MORICEAU, Jean-Marc, *Bâtir dans les campagnes, les enjeux de la construction de la Préhistoire au XXI^e siècle*, Caen, MRSH, Bibliothèque du Pôle rural, 2008.

MALLARD, Marie-Laurence, « Une petite maison d'artisan au Pays d'Houlme (Orne) », in *Maisons Paysannes Françaises*, n° 80, 2^e Trimestre 1986, p. 4-7.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Enquêtes sur l'habitation rurale en France, tome 1 : Considérations générales sur la situation de l'habitat dans le cadre de la vie rurale et de l'aménagement des campagnes*, Paris, 1939. *Tome 2 : Rapport sur l'habitation rurale en France*, Paris, 1939.

MONUMENTS DE FRANCE, *Architecture, Méthode et vocabulaire*, éditions du Patrimoine, 4^e édition 2004.

MOREAU, Pierre, RATOUIS, Henri, « Dans la Sarthe, l'habitat paysan des Alpes Mancelles », in *Maisons Paysannes Françaises*, n° 80, 2^e trimestre 1980, p. 6-9.

MOREAU, Pierre, « Les fondations, comment étaient réalisées, dans nos anciennes maisons paysannes, les conditions d'habitabilité », in *Maisons Paysannes Françaises*, n° 64, 2^e trimestre 1981, p. 18-19. *Patrimoine industriel de l'Orne*, collection Inventaire du patrimoine, 1994. *Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes, les moulins et minoteries*, L'inventaire général du patrimoine culturel de Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, 2007-2012.

PINETTE, Matthieu, « L'habitat rural dans la peinture française du Moyen Age au XIX^e siècle », in *Maisons Paysannes Françaises*, n° 152, 2^e trimestre, 2004.

RÉGION DE BASSE-NORMANDIE, Patrimoine industriel Orne, *Inventaire général des monuments et richesses de Basse-Normandie*, Caen, DCBN, 1994.

REVEYRON, Nicolas, « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », in *Situ*, 2002.

RINGELMANN, M., *De la construction des bâtiments ruraux*, Hachette, Paris, 1892.

ROSSI, Cléa et FILLIPÉTI, Hervé, *Le patrimoine rural français, 1000 aquarelles et dessins*, Eyrolles, 2007.

PONTVIANNE, Chantal, « Une noble maison villageoise, Saint Germain-de-la-Coudre (Orne) », in *Maisons Paysannes Françaises*, n° 78, 4^e trimestre 1985, p. 10-11

WILKINSON, Philip, *Les maisons des hommes*, Gallimard, 1995.

Moulins, minoteries, usines hydrauliques

AMOURIC, Henri, « Du "facteur" de moulins au manuel de meunerie. Les chemins de l'innovation et de l'invention en Provence, XV^e-XIX^e siècle ». In : *Traditions agronomiques européennes, 12^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Aix-en-Provence 1995, Paris 1998, p. 171-180.

AMOURIC, Henri, *Moulins et meunerie en Basse Provence occidentale*, thèse de 3^e cycle, Aix-en-Provence, 1984.

AMOURIC, Henri, *De la roue horizontale à la roue verticale dans les moulins à eau, une révolution technologique en Provence ?*, Provence Historique, fasc. 134, 1983, p. 157-169.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES du CALVADOS, *Au fil des moulins*, Les cahiers des ADC, n°7, Caen, 1996.

ARPIN, Marcel, *Historique de la meunerie et de la boulangerie*, tome 1, éd. Lechancelier, Paris, 1948.

AZÉMA, Jean-Pierre-Henri, *Saint-Affrique et ses moulins, l'eau qui travaille, 12 siècles d'histoire industrielle*, 2013, 350 pages.

BARRAUD, Régis, « La rivière aménagée et le moulin à eau : processus d'évolution et perspectives de gestion des paysages hérités - Deuxième partie », *Moulins de France*, n° 65, Janvier 2006, p. 6-11.

BAUTIER, Anne-Marie, « Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1960, volume II, 1961, p. 567-626.

BENOÎT, Philippe-Martin-Narcisse, *Guide du meunier et du constructeur de moulins*, Paris, éd. Mallet-Bachelier, 1863.

BERTHIER, Karine, « Anthropisation de la basse vallée de l'Essonne : la permanence dans le paysage d'un patrimoine hydraulique », *Moulins de France*, Revue de la FFAM, n° 96, octobre 2013, p. 4-16.

BICHON, Bernard, « Les usines jurassiennes du XIX^e siècle », *Moulins de France*, n°88, Octobre 2011, p. 6-11.

BLOCH, Marc, « Avènement et conquête du moulin à eau », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1935, p. 538-563.

BODINIER, Bernard , « Avant la révolution industrielle, l'étude des moulins », *Trames*, SCEREN, n°10, 2002.

BODINIER, Bernard, *Du moulin à blé ou à foulon au restaurant ou à la résidence secondaire : les moulins de l'Eure aux XVIII^e et XIX^e siècles*. In : Travail et Paysages. Paris : éd. du CTHS, 2007, p. 61-82 [Actes du 127^e Congrès des Sociétés historiques et scientifiques, Nancy, avril 2002] .

BOUCHARD, Annie, *Il était une fois sur la Guigne*, éd. du Lys, Caen, 1997.

BOUCHARD, Stéphanie, « Meuniers et moulins de l'Odon du début du XIX^e siècle à 1936 », *Moulins de France*, n° 83, Juillet 2010, p. 11-17.

BOUCHARD, Stéphanie, *Meuniers et moulins de l'Odon du début du XIX^e siècle à 1936*, Mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1999.

BRUGGEMAN, Jean, *Moulins, Maîtres des eaux, maître des vents*, Rempart, Desclée de Brouwer, 1997. CADOR, Jean-Michel, LESPEZ, Laurent, « Les cours d'eau bas-normands d'aujourd'hui : entre hydrosystèmes et systèmes hydrauliques », *Paysages et gestion de l'eau*, Laurent Lespez (éd.), Presse Universitaire de Caen, MRSH coédition, 2012, p. 235-273.

CHALLET, Frédéric, *Meuniers et moulins à Saint-Vert*, [saint-vert ?free.fr/moulins.html](http://saint-vert.free.fr/moulins.html).

CAPILON, Jean, « Instruments de recherche pour une histoire de la meunerie : la meunerie française, 1885-1940, *CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel)*, n° 14, 1986, p. 51-61.

CASANOVA, Antoine, « *Paysans et machines à la fin du XVIII^e siècle: essai d'ethnologie historique* », numéro 415, Presses universitaires de Franche-Comté, 1991, p. 172-174.

CAUCANAS, Sylvie, et CASALS, Rémy, *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005.

CAUCANAS, Sylvie, « Pérennité des implantations de moulins à Narbonne, de la fin du XII^e siècle au début du XX^e siècle », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 15-26.

CAZALS, Rémy, *Cours d'eau, moulins et usines*, Archives de l'Aude, 1985.

CHAUSSAT, Alain-Gilles, et BIRÉE, Patrick, « L'enquête de 1809 sur les moulins : le cas de l'Orne », *Eaux vives, eaux dormantes en Normandie*, Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, n° 18, 2013, p. 195-208.

COTINAT, Guillaume, *Moulins et meuniers aux confins du Berry, de la Marche et du Poitou, de la fin du Moyen Âge jusqu'au début du XX^e siècle*. Thèse soutenue en 2013 à l'Université Poitiers.

COUTARD, André, *La Sarthe au temps des moulins à eau*, Alan Sutton, 2006, p. 14.

COUTARD, André, « Les moulins du Gué de Maulny au Mans », *La Province du Maine*, tome 88, fascicule 60, octobre-décembre 1986 p. 359-374, Tomes 89, fascicule 1, janvier-mars 1987, p. 53-66, fascicule 2, avril-juin 1987, p. 211-224, fascicule 4, octobre-novembre 1987, p. 465-476.

COUTARD, André, « Les moulins du Pont à Fresnaye-sur-Sarthe », *Moulins de la Sarthe*, n°28, janvier 1998, p. 21-31.

COUTARD, André, « Les moulins de la Suze », *Moulins de la Sarthe*, n°35, FFAM, octobre 1999, p. 26-39.

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE DE L'ORNE, « Les minoteries Dubois-Rioux d'Argentan et Deslandes à Pont-Érambourg », *Entreprises centenaires de l'Orne*, 2010.

COMET, Georges, « Ingénieurs et machines au Moyen Âge et au XVI^e siècle », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005.

CHRYSSOCHOÏDES, N. *Nouveau manuel complet du meunier, du négociant en grains et du constructeur de moulins*, Manuels-Roret, Paris, 1910.

DAGINCOURT, Hilda, « L'entretien ethno-historique, du récit de vie d'un meunier au document historique », *Jeux d'eau, moulins, meuniers et machines hydrauliques, XI^e-XX^e siècle, Cahiers d'Histoire des techniques*, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 91-105.

DERIVRI, Bernard, « Le travail au moulin, planche MEUNIER, in Encyclopédie », *Moulins de France*, n°70, 2007.

DUPRÉ, Philippe, LECHERBONNIER, Yannick, LE RAVALLEC, Yvon, *Trois vallées industrielles : Vère, Noireau, Saires*, Le Pays Bas-Normand, n°2, 1984.

DUPRÉ, Philippe, LECHERBONNIER, Yannick, LE RAVALLEC, Yvon, « Un aspect oublié de la vie industrielle en Basse-Normandie au XIX^e siècle, Moulins des vallées de la Sée, de l'Orbiquet et de la Risle », *Arts de Basse-Normandie*, n°88, 1984, p. 20-54.

DUPRÉ, Philippe, « Les moulins de l'Orbiquet, *Au fil des moulins, Les cahiers des Archives départementales du Calvados*, n°7, 1996, p. 17-22.

DUPUIS, Jean-Marc, DUPUIS, Jean-Paul, *Mille ans de moulins à Caen*, Cahiers du temps, 2014.

DURAND-VAUGARON, Louis, « Technologie et terminologie du moulin à eau en Bretagne », *Annales de Bretagne*, Année 1969, Volume 76, n°7-2-3, p. 285-353.

EVANS, Olivier, *Guide du meunier et du constructeur de moulins*, Paris 1830.

FAUQUET, Rémy, « Les moulins à eau », *Cahiers percherons*, n°31, 1970, p. 22-31.

FERRER, André, « la roue hydraulique à la conquête des vallées dans le nord de la Franche-Comté (Moyen Âge – XX^e siècle), *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 107-116.

FETTU, Annie, *Les moulins de l'Orbiquet au XIX^e siècle : l'âge d'or d'une vallée*, Archives départementales du Calvados, Caen, 1995.

FFAM (Fédération Française des Amis des Moulins), *fiches techniques*, 2003-2007.

GRANIER, Régis, *Moi, Gilbert Gavens, Meunier depuis 400 ans*, éd. Loubatières, 2003.

GINDIN, Claude, « Les meules dans l'enquête de l'an II sur les moulins à Blé », *Meules à grains. Actes du colloque international de la Ferté-sous-Jouarre, 16-19 mai 2000*, Ibis Presse. Paris, Maison des sciences de l'Homme, 2003.

GINDIN, Claude, « Les moulins à blé dans les départements francs-comtois, d'après les enquêtes nationales de la Révolution et de l'Empire : étude sur les forces productives », *Études corses*, n°46-47, Révolution et longue durée, hommage à Antoine Casanova, 1996, p. 253-267.

GRISSET, Pascal, et BERTRAN, Alain, *Histoire des techniques au XIX^e et XX^e siècles*, Armand Colin, Coursus, 1990.

HANNE, Georges, « L'énergie hydraulique à Toulouse à l'époque de la première industrialisation : une place essentielle dans l'économie urbaine », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 91-106.

HAUTCŒUR, Pierre-Cyrille, « Entre micro et macro, quelle place pour le quantitatif en histoire économique ? », *Historiens et géographes*, n°380, 2002, p. 139-146.

JACOMY, Bruno, LETTÉ, Michel, "Des techniques et des hommes", *Documentation photographique n° 8046*, La documentation française, 2005.

JOINEAU, Vincent, « Rivières et moulins à eau : enjeux et perspectives », *Moulins de France, Revue de la FFAM*, n°96, octobre 2013, p. 30.

LECHERBONNIER, Yannick, « Du moulin à l'usine : la production de papier dans le Perche », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 24, 1992, p 253-264.

LECHERBONNIER, Yannick, « Les établissements hydrauliques de la vallée de la Vère, du moulin au tissage mécanique », *Le Pays Bas-Normand*, n° 174, 1992.

LECHERBONNIER, Yannick, « La métallurgie dans le bocage ornaï ou l'échec d'un monopole », *Annales de Normandie*, Année 1988, Volume 38, p. 181-185.

LECHERBONNIER, Yannick, « Moulins et questions hydrauliques dans le département de l'Orne », *Autour du Consulat et de l'Empire, Mémoires et documents n°2, Société historique et archéologique de l'Orne*, 2000, p. 135-154.

LECHERBONNIER, Yannick, « Une nouvelle dimension pour l'archéologie : l'étude des sites industriels ». *Bulletin de la SHAO*, Tome CIII, n°4, 1984, p. 31-55. *Le mécanisme du moulin, Livret pédagogique*, Musée de Brouains (Manche), 1995.

LE RAVALLEC, Yvon, « les industries liées à la force motrice hydraulique dans le bassin de la Sée », *Annales de Normandie*, tome XXXII, 1982, p. 273-297.

LESAGE-RIBLIER, Monique, « La filature de la Coludre (1804-1842) et ses avatars (1842-1862), soixante ans d'histoires », *Revue du département de la Manche*, tome 31, n° 123, 1989.

LESCROART-CAZENAVE, Élisabeth, « Les moulins de la vallée de la rivière d'Orbec sous l'Ancien Régime », *Au fil des moulins, Les cahiers des Archives départementales du Calvados*, n°7, 1996, p. 17-22.

LEVEAU, Philippe, « Les moulins de Barbegal dans leur environnement : Archéologie et histoire économique de l'Antiquité », *Histoire et sociétés rurales*, n°6, 1996, p. 11-29.

LEVÊQUE, Jean, « Saint-Aubin de Canapville, paroisse papetière au XVIII^e siècle », *Le Pays d'Auge*, n°2, mars-avril 2008, p. 15-37.

MANE, Perinne, « Images médiévales des moulins à eau », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 27- 40.

MANE, Perinne, « Images médiévales des moulins à eau », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 117-128.

MARANDEAU, Lucien, *Évaluation de la puissance d'un cours d'eau*, Association des Amis des Moulins de Basse-Normandie : <http://moulins.bas.normands.free.fr/puissance.php>

MAUVOISIN, Jacques, « Autour des moulins de Normandie », *Parlers et traditions populaires de Normandie*, n° 79, 1978.

MOUSNIER, Mireille, « Du moulin à l'usine : les fondements médiévaux », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 205-210. Musée de Brouains (Manche), *Le mécanisme du moulin*, Livret pédagogique, 1995.

NEAUX, Anthony, *Le statut juridique des ouvrages hydrauliques*, Université François Rabelais, Tours, 2008.

OLIVIER, Jean-Marc, « Quand les historiens réhabilitent les vertus du moteur hydraulique », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 211-215.

OLLIVIER, Yves, ROBINE, Sylvie, *Dynasties de meuniers en Trégor*, CD rom, Versailles, 2010.

ORSATELLI, Jean, *Les moulins*, Éditions Jeanne Lafitte, 2006.

PETIT-DECROIX, Yvette, (sous la direction de), *Les moulins à eau du Pays de Louviers*, Société d'études diverses de Louviers et de sa région, 2005.

PLOMMÉE, Gérard, *Les moulins à vent de la Sarthe*, Éditions de la Reinette, 2002.

PLOMMÉE, Gérard, « Avoir deux paires de meules à son moulin aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans le Haut-Maine », *Jeux d'eau, moulins, meuniers et machines hydrauliques, XI^e-XX^e siècle*, Cahiers d'Histoire des techniques, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 227-241.

PLOMMÉE, Gérard, *La meunière de Boisard*, Autoédition, 2010.

POËZEVARA SAÏHI, Sandra, « Les transferts de technologie des industries traditionnelles aux industries nouvelles du milieu XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle », *Des outils, des machines et des hommes : sous la direction d'Aline*

DURAND, Études offertes à Georges COMET, Collection *Cahier d'histoire des techniques*, Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2012.

PONSOT, Philippe, *Les moulins à tan et à marteaux à battre le cuir de Bretteville-sur-Laize, Fresney-le-Puceux, Gouvix (1874-1920)*, Annales de Normandie, n°2, Juin 1984.

- PONSOT, Philippe, *Tanneries et tanneurs du Cinglais : 1746-1962 : au coeur de la Normandie*, OREP éd., 2005.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « Moulins et martinets dans la vallée du sor », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du X^e au XX^e siècle*, Privat, 2005, p.117-128.
- PROVINCE DE LUXEMBOURG (Belgique), « Les moulins de Virton », *Virton, soleil de Gaume*, p. 17-21, 2014.
- RIVALS, Claude, « Glossaire », *Mille ans de meunerie en France et en Europe*, Empreintes édition, 2000.
- RIVALS, Claude, *Le moulin à eau*, tomes 1 et 2, Empreintes, 2000.
- RIVALS, Claude, *Le moulin et le meunier; une technique et un métier*, tome 1. *Le moulin et le meunier; une symbolique sociale*, tome 2. éd. Empreintes, 2000.
- RIVALS, Claude, ROULLET, Pierre, *La vie d'un meunier*, éd. Jeanne Laffitte, Marseille, 1983.
- RIVALS, Claude, *Le moulin à eau*, FFAM, 2000.
- ROSE, Yannick, « À l'origine de la ville d'Alençon : le pont de Sarthe (XI^e-XX^e siècles) », *Sur la route de Louviers... Voies de communication et moyens de transport de l'Antiquité à nos jours*, 13^e congrès de la FSHAN, 2008, p. 151-159.
- SMITH, Diana, *The history of a working mill*, Eling tide Mill, England, 2010.
- SOREL, Patrick, *Sélection de termes techniques utilisés dans les documents d'Archives concernant les moulins hydrauliques ruraux en Haute-Normandie*, Bulletin de la commission des Antiquités de la Seine-Maritime, 1992.
- SOREL, Patrick, *Les moulins de la Seine normande*, Édition FFASM, 2010.
- SOREL, Patrick, « *Les moulins à draps et à huile de la commune de Hautot sur Mer* », *Bulletin de la commission départementales des Antiquités de la Seine-Maritime*, Tome XLVII, 1999, p. 112-123.
- SUTOR, Marc, « Les évolutions sidérurgiques dans le bassin mosan au bas Moyen Âge et à l'époque moderne », *Du moulin à l'usine, Implantations industrielles, du XI^e au XX^e siècles*, Privat, 2005, p. 49-60.
- TRESSE, René, « Le machinisme agricole de la Révolution Française à la fin du Premier Empire », in *200 ans de révolution industrielle*, 1956, p. 4.
- TRESSE, René, cité dans Louis DURAND-VAUGARON, *Technologie et terminologie du moulin à eau en Bretagne*, Annales de Bretagne, Année 1969, Volume 76, n° 7-2-3.
- UNIVERSITÉ RURALE MAINE-ANJOU, *L'eau énergie*, 1990.
- VASSEUR, Charles, *Les moulins féodaux*, Caen, 1873.
- VICTOR, J.A., « Le bénédictin Jacques-Antoine de Maurey, inventeur des premières mécaniques textiles françaises », *Le textile en Normandie*, Rouen, 1975, p. 221-230.

VIGILE, Jean, « Les moulins à papier du Perche sous Louis XV », *Cahiers percherons*, n° 40, 1973, p. 19-27.

VILLEROY, Marie-Jeanne, « L'énergie hydraulique dans le textile en Normandie avant l'industrialisation », in *Du textile en Normandie*, Le Pays Bas-Normand, n° 3-4/2007, p. 87-95.

VILLEROY, Marie-Jeanne, « Papiers et papetiers dans le bocage normand sous l'Ancien Régime », *Le Pays Bas-Normand*, n°1-2/2003 et n° 1/2004.

WOLF, Philippe, « Du moulin à fer au fourneau à fonte », *Histoire générale du travail, tome II, L'âge de l'artisanat*, Nouvelle librairie de France, 1996.

Archéologie

ANGOT, Abbé, « La poterie à l'oeil de perdrix », *Bulletin d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, Tome XXXVI, 1913-1914, p. 342-359 .

ASSOCIATION CULTURE ET ARCHÉOLOGIE, Oisseau-le-Petit, (Sarthe), *Regards sur les passés, 20 ans de prospection archéologique en nord-Sarthe*, Oisseau-le-Petit, 2006.

BÉCHET, Ernest, *Les moulins de la Rouvre et de ses affluents*, 1983.

BELMONT, Alain, *La pierre à pain, Les carrières de meules de moulins en France du Moyen Âge à la révolution industrielle*, Presses Universitaires de Grenoble, 2006.

BIRÉE, Patrick, *Synthèse des recherches historiques et archéologiques, commune de Sainte-Céronne-les-Mortagne, Missions de 1994-1996*, Service régional de l'archéologie de Basse-Normandie, 1996.

BIRÉE, Patrick, responsable de MPI dans le cadre de l'Association Culture et Archéologie d'Oisseau-le-Petit, *Rapports de Mission de Prospection Inventaire, communes de Roussé-Fontaine, Bérus, Béthon, Oisseau-le-Petit, Fyé, Granchamp*, Service régional de l'archéologie des Pays de la Loire, 1995-2000.

BIRÉE, Patrick, responsable de fouilles dans le cadre de l'Association Culture et Archéologie d'Oisseau-le-Petit, *Rapport de fouilles préventives, Site des Fossés, Champfleur*, Service régional de l'archéologie des Pays de la Loire, 2000.

BIRÉE, Patrick, et LAMBERT, René, « Mise en valeur des sols et Humanisation de l'espace », *Regards sur les passés, 20 ans de prospection archéologique en Nord Sarthe*, Association Culture et Patrimoine, Oisseau-le-Petit, 2006, p. 26-47.

BUCHSENSCHUTZ, Olivier, JACCOTTEY, Luc, JODRY, Florent, BLANCHARD, Jean-Luc, *Évolution typologique et techniques de meules du Néolithique à l'an mille*, Actes des III^e Rencontres Archéologiques de l'Archéosite gaulois, Aquitania, Bordeaux, supplément 23, 2011.

FROMONT, Nicolas, *Anneaux et cultures du néolithique ancien : production, circulation et utilisation entre massifs ardennais et armoricain*, thèse de doctorat en Préhistoire-Ethnologie-Anthropologie, soutenue à l'Université de Paris 1 en 2011.

NAVEAU, Jacques, « Les potiers Lavallois au Moyen Âge : L'atelier n°1 de la Hardelière et la céramique « à œil de perdrix », *La Mayenne, Archéologie et Histoire, Revue de la société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne*, n°3, 1981, P. 159-233.

NEVOUX, Yves, *Hors d'O*, Association culture et archéologie de Oisseau-le-Petit, 2001.

NEVOUX, Yves, « Espaces et déplacements », chapitre 4, *Regards sur les passés, 20 ans de prospections archéologiques en nord Sarthe*, Association culture et archéologie de Oisseau-le-Petit, 2006, p. 84-111.

THOORIS, Catherine, BIRÉE, Patrick, LECLERC, Guy, NEVOUX, Yves, « Contribution à l'étude des ateliers de potiers médiévaux dans le Haut-Maine : prospections sur le site de Bérus, La Poterie, Sarthe », *Archéologie Médiévale*, tome 33, Centre Michel de Bouïard, CRAHAM Caen, 2003.

ANNEXES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative 1 : Rôle de taille pour l'année 1640, paroisse de Radon, Arch. Dép. Orne, C supplément 213. Trancrption Christophe Letellier, Patrick Birée.

Rolle de l'assiette faicte sur les parroissiens de la paroisse de Radon de la *somme* de VII^c LXXVII lt.⁸⁴⁹ VI s.⁸⁵⁰ à quoy lesdictz parroissiens ont esté taxez *et* imposez pour le principal de la taille, creues des garnisons, que pour le payement des gaiges d'officiers *et* aultres charges sur les receptes généralles *et* particullières de la généralitté d'Alençon, suyvant le mandement à eulx envoyé par Messieurs les esleuz en dabte du XXVII^c jour d'avril mil VI^c quarante, signé Gillot. Ladictte *somme*, assise cy-dessus en la première ligne *et* en la seconde, a esté taxé au marc la livre les *sommes* cy-après. A scavoïr XXIII lt. VII s. pour ce quy doitb revenir de net à Sa Majesté des pontz *et* chaussées, que pour les ouvraiges *et* réparations d'iceulx, gaiges *et* taxations des officiers desdictz pontz *et* chaussées, plus est taxé XXXI lt. II s. pour le taillon *et* charges d'icelluy, que de la solde des mareschaulx de France, est encor taxé LXXIII lt. II s. pour tenir lieu à Sadicte Majesté de la finance quy luy doitb revenir, en ceste année, des offices de recepveurs particulliers des tailles quy ont esté supprimez, plus est taxé LXXV lt. I s. pour les droictz des officiers de cestedicte eslection, plus est taxé VI lt. pour la façon des rolles attribuée aux commis à faire les rolles, plus est taxé X lt. attribuée au procureur sindic, plus est taxé

849 lt. : livre(s) tournois.

850 s. : sol(s) ou sou(s).

XII lt. *pour* les droictz des exemptions des commis de Jehan Nos, plus est taxé XXXIII s. *pour* les droictz des commissaires généraulx des assiettes des tailles, plus est taxé III lt. VI s. *pour* la grattiffication ordonnée à

(Page 2)

Messieurs les gouverneurs *et* lieutenans de ceste province, le tout *comme* il est plus à plain déclaré par ledict mandement, est encor taxé XXV lt. VII s. VI d.⁸⁵¹ *pour* les VI d. *pour* livre *pour* le droict d'assiette *et* collecte des sommes cy-dessus aux charges portées par ledict mandement. Ladite assiette faite par Pasquier Chauvin, *Philippe* Pierre, François Roussel, Pierre Guybert *et* Léonard Rassolet, - (en interligne :) absent qui n'a assieté à ladite taxe, - assietteurs collecteurs, *pour* ce faire *comme* il ensuyt.

	Premièrement	
Abraham Groustel, <i>journalier et</i> sa femme taillon, droictz	V d.	XII d.
Lancelot Groustel, <i>laboureur</i> taillon, droictz	XXII s.	LXIII s.
Pierre Geslin, <i>journalier</i> taillon, droictz	LIII s. I d.	VIII lt.
Fleury Cuisnet		néant
Gervais Vavasseur, <i>laboureur</i> taillon <i>et</i> droictz	VI lt. XV s. III d.	XX lt.
Guillaume Amelot, <i>journalier et</i> les habitans de la ville d'Alençon, faulte d'avoir deschargé son taux où il estoit demeurant au changement d'octroy, sont imposez à taillon, droictz	V s. III d.	XV s. [...]

(Page 3)

La *veufve* Gratien Douéteau *et* François, son
filz, *journalier* III lt.
taillon, droictz XXVII s. I d.

851 d. : denier(s).

Guillaume Le Febvre, tressier		XV t. ⁸⁵²
taillon, droictz	CI s. IIII d.	
Guillaume Le Roux, roier		LXIII lt.
taillon, droictz	XXI lt. III s.	
Gervais Bedel, <i>laboureur</i>		IX lt.
taillon, droictz	LXI s.	
La <i>veufve</i> Jehan Chauvin		LX s.
taillon, droictz	XX s. IIII d.	
Pasquier Belleloche, <i>journalier</i>		X lt. VIII s.
taillon, droictz	LXX s. X d.	
La <i>veufve</i> Pierre Malmouche <i>et</i> Émond, son filz, <i>laboureur</i>		XIX lt.
taillon, droictz	VI lt. VIII s. IIII d.	
Jullien Chevrel, <i>journalier et sa femme</i>		XII lt. XV s.
taillon, droictz	IIII lt. XI s. XI d.	
La <i>veufve</i> Nicollas Laulnay		XII lt. X s.
taillon, droictz	IIII lt. III s. V d.	
Léonard Rassolet, <i>journalier</i>		IX lt. VI s.
taillon, droictz	LXIII s. III d.	
(Page 4)		
La <i>veufve</i> Pierre Gohard		XII d.
taillon, droictz	VI d.	
Léonard Marigner, <i>journalier</i>		VII lt. X s.
taillon, droictz	L s. VIII d.	
Louis Chevallier, <i>journalier</i>		C s.
taillon, droictz	XXXIIII s. X d.	
Marin Chauvin, <i>journalier</i>		XLVI s.
taillon, droictz	XV s. IX d.	
La <i>veufve</i> - (trois lettres barrées :) Jeh - Jehan Guybert		néant
La <i>veufve</i> Pierre Marais		néant
Robert Marais, <i>carrelleur et les</i> habitans de la ville d'Alençon, faulte d'avoir deschargé son taux où il demeuroit au changement d'octroy,		

852 t. : tournois. Il s'agit vraisemblablement ici de livres tournois.

sont imposez à		CXII s.
taillon, droictz	XXXVIII s. II d.	
La <i>veufve</i> Pierre Chevrel		XX s.
taillon, droictz	VI s. IX d.	
Michel Guybert, <i>journalier</i>		VIII lt. VIII s.
taillon, droictz	LVII s. II d.	

(Page 5)

La <i>veufve</i> Marquis Juglard		CXII s.
taillon, droictz	XXXVIII s. II d.	
Morice Gravelle, <i>laboureur</i>		VI ^{xx} lt.
taillon, droictz	XL lt. XII s.	
Morice Brissard, <i>journalier</i>		XLVI s.
taillon, droictz	XV s. X d.	
Marquis Guybert, <i>journalier</i>		CXV s.
taillon, droictz	XXXVIII s. VIII d.	
La <i>veufve</i> Michel Chevallier		VII lt.
taillon, droictz	XLVII s. IIII d.	
Mathurin Roussel, <i>journalier</i>		IIII lt. II s.
taillon, droictz	XXVII s. XI d.	
Mathurin Guytard, <i>journalier</i>		C s.
taillon, droictz	XXXIII s. X d.	
Jullien Guytard, <i>journalier</i>		X lt.
taillon, droictz	LXVII s. VIII d.	
Michel Guytard, <i>journalier</i>		X lt.
taillon, droictz	LXVII s. VIII d.	
La <i>veufve</i> Pasquier Geslin		néant
Philippes Pierre, <i>journalier</i>		VII lt. XI s.
taillon, droictz	LI s. II d.	

(Page 6)

P - (cinq lettres barrées :) ierre – (en interligne :) asquier – Chauvin, <i>journalier</i>		
	XI lt. XII s.	
taillon, droictz	LXXVIII s. VIII d.	
Pierre Chevrel, filz de Pierre		néant
Pierre Guybert, <i>journalier</i>		IIII lt. XVIII s.
taillon, droictz	XXXIII s.	

Anthoine Massonnet, menuisier		VI lt.
taillon, droictz	XL s. VI d.	
Pierre Vavasseur, <i>laboureur</i>		VI lt.
taillon, droictz	XL s. VI d.	
La <i>veufve</i> Pierre Chevrel		néant
Pierre Nourry, sergent		XL s.
taillon, droictz	XIII s. VI d.	
Pierre Marais, filz de Simon, <i>journalier</i>		C s.
taillon, droictz	XXXIII s. X d.	
René Marigner, <i>laboureur</i>		XXX lt.
taillon, droictz	X lt. III s.	
Robert Nourry, <i>journalier</i>		néant
Servais Frettey <i>et sa femme</i> , <i>journalier</i>		XII lt.
taillon, droictz	III lt. I s.	
Simon Marais <i>journalier</i>		LX s.
taillon, droictz	XX s. III d.	
(Page 7)		
Silvestre Brissard, <i>journalier</i>		III lt.
taillon, droictz	XXVII s. I d.	
Toussainctz Martin, <i>journalier</i>		VI t. ⁸⁵³
taillon, droictz	XL s. VI d.	
La <i>veufve</i> Toussainctz Gravelle <i>et</i> Pierre, son filz		néant
Toussainctz Perier <i>et</i> Guillaume, son filz, <i>laboureur</i>		X lt. X s.
taillon, droictz	LXXI s. I d.	
La <i>veufve</i> Victor Champfaily		XL s.
taillon, droictz	XIII s. VI d.	
Crestofle Marchant, <i>journalier</i>		XII s. VI d.
taillon, droictz	III s. III d.	
Estienne Paris, moulnier <i>et</i> les habitans en général de la ville d'Alençon, faulte d'avoir deschargé son taux où il demeuroit au changement d'octroy, sont imposez		XVIII lt. XIX s.
taillon, droictz	VI lt. VII s. XI d.	

853 t. : tournois. Il s'agit vraisemblablement ici de livres tournois.

Jehan Juglard, filz de <i>Thomas</i>		néant
Guillaume Gravelle, <i>laboureur</i>		XV lt.
taillon, droictz	CI s. IIII d.	
Jacques Guybert, <i>journalier</i>		IIII lt. XII s.
taillon, droictz	XXXI s. IIII d.	

(Page 8)

Marin Marais, <i>journalier</i>		XII lt.
taillon, droictz	IIII lt. I s.	
Pierre Bienvenu, <i>journalier</i>		LX s.
taillon, droictz	XX s. IIII d.	
Vincent Le Conte, <i>journalier</i>		XLVI s.
taillon, droictz	XV s. XI d.	
François Groustel, <i>charbonnier</i>		VIII lt.
taillon, droictz	LIIII s. I d.	
Léonard Gravelle, filz de <i>Claude</i> , <i>journalier</i>		XII lt.
taillon, droictz	IIII lt. I s.	
Michel Gravelle, <i>journalier</i>		néant
Mathurin Marais, <i>laboureur</i>		XIIII lt.
taillon, droictz	IIII lt. XIIII s. VI d.	
Morice Marais, <i>charbonnier</i>		néant
Abraham Le Febvre, <i>journalier</i>		XII s. VI d.
taillon, droictz	IIII s. IIII d.	
Jullien Gérard, <i>journalier</i>		XXV s.
taillon, droictz	VIII s. VII d.	
François Roussel, filz de <i>Mathurin</i> , <i>journalier</i>		VII lt.
taillon, droictz	XLVII s. IIII d.	
Michel Geslin, <i>charpentier et les habitans</i> d'Alençon en général, faulte d'avoir deschargé son taux où il demeuroit		

(Page 9)

demeuroit (sic) au changement d'octroy, sont imposez à		IX lt. V s.
taillon, droictz	LXIII s.	
Pierre Marais, filz de <i>Thomas</i> , <i>journalier</i>		LXX s.

taillon, droictz	XXIII s. IX d.	
Jehan Nourry, <i>journalier</i>		néant
René Hardouin, <i>journalier</i>		X s.
taillon, droictz	III s. V d.	
Crestofle Le Roux, <i>journalier</i>		XII s. VI d.
taillon, droictz	III s. III d.	
Mathieu Chambay, <i>journalier</i>		XLVI s.
taillon, droictz	XV s. X d.	
Pierre Marais, filz de Pierre, <i>journalier</i>		XIII lt.
taillon, droictz	III lt. XIII s. VI d.	
Pierre Chauvin, <i>journalier</i>		XLVI s.
taillon, droictz	XV s. X d.	

Noms *et* surnoms des personnes venues demeurer
en ladite parroisse au temps du changement d'octroy.

François Crouche, venu de Cuissey		XIII lt. V s. III d.
taillon, droictz	III lt. XVI s. V d.	
Pierre Mauger, venu de Valframbert		VI lt. XVIII s.
taillon, droictz	XLVI s. V d.	
(Page 10)		
Marquis Henriet, venu de Vingt-Hanaps		CXV s.
taillon, droictz	XXXVIII s. VIII d.	
Jehan Chevallier, venu de Coullombiers		XXIII s.
taillon, droictz	VIII.	
Richard Chambay <i>et</i> sa femme, venuz de Damigny		XXIX lt. XVII s. VI d.
taillon, droictz	X lt. II s. I d.	
Léonard Moullin, venu de Damigny		VIII lt. XII s. VI d.
taillon, droictz	LVIII s. VI d.	
Pierre Périer, venu du Froust		XIII lt. XVI s.
taillon, droictz	III lt. XIII s. V d.	
Jehan Mesnaiger, venu de Feugeretz		XI s. VI d.
taillon, droictz	III s.	
Arron Marais, venu d'Alençon		VII lt. VII s. III d.
taillon, droictz	LI s.	
Claude Gravelle <i>et</i> son filz, venuz de		

Semallé		CXV s.
taillon, droictz	XXXVIII s. VIII d.	
Michel Le Conte, hostellier, venu des forsbourgs d'Alençon		IX lt. XVII s. X d.
taillon, droictz	LXVII s. III d.	
M – (sept lettres barrées :) athurin – (en interligne :) ichel – Trippuel, venu desdictz forsbourgs		LXIII s. III d.
taillon, droictz	XXI s. VIII d.	

(Page 11)

Jehan Boisourdy, venu de Forges		XV lt. VI s.
taillon, droictz	CIII s. VII d.	
Pierre Lorieux, venu de Forges		VI lt. VI s. VI d.
taillon, droictz	XLII s. X d.	
Léonard Vasseur, venu de Forges		II d.
taillon, droictz	IIII d.	
La <i>veufve</i> Pierre Douéteau, Pierre Martin <i>et</i> Jehan Douéteau, filz de Aulne Martin, <i>journalier</i>		XV lt. XV s.
taillon, droictz	CVI s. V d.	

Exemptz

Messire Jacques Thiboust, *presbtre*, curé de *ladicte* parroisse.

Le présent rolle fait *et* arresté par lesdictz assiecteurs
collecteurs, à leurs périlz *et* dangers. Lesquelz ne scavent
signer, fors ledict *Philippes* Pierre, assiecteur, quy a signé.

Faict le XXII^e jour de septembre
mil VI^e quarante.

(Signé :) Ph. Pierre (avec paraphe).

Autant *que* le présent signé *et* déclaré *exécutoire* ausdictz assietteurs collecteurs, – (un mot barré :) et -
ce XXII^e septembre 1640.

(Signé :) Cardel (avec paraphe).

Pièce justificative 2 : La remise en cause de la banalité à Radon, les moulins.

Les cahiers de doléances de Radon, rédigés en 1789, révèlent le profond malaise de la population face à la lourdeur du régime seigneurial et plus particulièrement à la banalité des moulins sous l'Ancien Régime⁸⁵⁴. Dans la présentation des articles, les habitants de Radon, sujets à celle-ci, la critiquent en des termes lourds de sens, en précisant qu'« assez de voix s'élèvent sans doute contre ce fléau, reste désastreux de la tyrannie féodale », et en remettant en cause les revenus que le seigneur se procure : « *Il est certain que le profit que le seigneur retire de son moulin assure les frais nécessaires pour l'entretien et le service des manipulateurs⁸⁵⁵ et est un impôt additionnel sur la communauté qui lui est sujette* ». Ils la remettent en cause car elle semble en lien avec leur propre survie : « *d'ailleurs les inconvénients des banalités sont encore plus dommageables en ce qu'ils attaquent les subsistances par la quantité et par la qualité ; moins de subsistances et plus mal préparées sont l'affaiblissement et la destruction de la population* ».

Ils demandent donc purement et simplement sa suppression, comme cela est exprimé dans le troisième article ainsi rédigé : « Article 3 : *À ce qu'ils [les habitants de la paroisse de Radon] ne soient point contraints à la banalité des moulins* ».

Cette banalité existe depuis le début de l'époque féodale et les moulins ont une histoire probablement millénaire. Les documents de la fin du Moyen Âge mentionnent les moulins et les obligations des vassaux concernant ceux-ci, mais ils sont probablement bien antérieurs :

- *aller moudre son grain aux moulins banaux*. Comme ils sont tous deux banaux, il est probable que selon le positionnement de son habitation, l'on se rende plus à l'un qu'à l'autre (de même que certains habitants des paroisses de Forges dépourvus de moulin, devaient-ils se rendre au moulin de Giboût pour leur banalité),
- *curer les biefs et les fossés, voire les écluses,*
- *charroyer les meules (ou tournants).*

Ils rejoignent une description des devoirs des vassaux telle qu'on peut la lire dans le terrier : page 3 : « Les dits hommes et vassaux sont sujets à faire moudre leurs grains aux moulins banaux des dites seigneuries, et à faute de la faire, ils doivent à Messire de la Fournerie « les vertes mouttes⁸⁵⁶ » à raison de la seizième gerbe. Outre sont sujets au charroi des meulles des dits moulins, curage des biefs et fossés... ».

854 Cahiers de doléances de la paroisse de Radon, copie : *Annuaire de l'Orne*, 1886, p. 307-311.

855 Le terme de « manipulateurs » égratigne-t-il les meuniers des moulins banaux ou est-il pris dans le sens de « celui qui travaille, qui manipule des objets » ?

856 Verte moutte : « En Normandie, ce qui est dû au seigneur, quand le sujet et tenant engrange hors du fief ». *Glossaire du droit français*, Niort, 1882.

Dans la logique de la hiérarchie féodale, le seigneur d'Avoise relevait directement du roi de France pour son fief de Hautbert et à ce titre lui devait aveu et dénombrement⁸⁵⁷. À l'échelon inférieur, les habitants de la paroisse de Radon, en tant que vassaux, relevaient du seigneur d'Avoise et à ce titre lui devaient aussi aveu et dénombrement.

Les aveux conservés sont assez nombreux et marquent la vie de la seigneurie d'Avoise. Plusieurs aveux du seigneur d'Avoise au roi de France nous sont parvenus, dont celui de 1564⁸⁵⁸. Bien que postérieur au Moyen Âge, il montre, comme le suivant de 1687, une continuité de fonctionnement héritée de cette période. Plusieurs aveux des vassaux au seigneur d'Avoise conservés nous renseignent sur les deux moulins banaux et sur les obligations dues par les habitants de la paroisse de Radon à leur sujet. Le plus ancien mentionnant un moulin date de 1413 pour le moulin de Giboût.

La banalité s'arrête la nuit du 4 août 1789 après que l'Assemblée Constituante eut aboli le système féodal. Puis en 1792, se met en place la vente des biens nationaux⁸⁵⁹. Le domaine d'Avoise est alors touché par cette mesure. Le fils de l'ancien propriétaire de la seigneurie d'Avoise, André de la Fournerie, n'ayant pas justifié de sa résidence dans la République française, conformément à l'article IX de la loi du 8 avril 1792, relatif aux biens des émigrés, le domaine appartenant en propre à M. de la Fournerie est alors vendu à plusieurs personnes. Les moulins du Rocher et de Giboût sont alors affermés par Pierre Paris⁸⁶⁰. Puis la propriété d'Avoise avec les deux moulins sont vendues à des particuliers comme bien national. Un courrier de l'an II (1794) destiné aux citoyens administrateurs du département de l'Orne, et relatif au moulin de Giboût, mentionne que ce moulin « a appartenu au citoyen de la Ferrière et depuis à la République »⁸⁶¹.

Cette propriété est alors achetée par le sieur Coispel, au début du XIX^e siècle et ce dernier est inscrit comme propriétaire sur le cadastre napoléonien de 1808. Les Petitville achètent la propriété à la veuve Coispel en 1839 (avec l'autre moulin), qu'ils céderont par la suite à Jules-César Houel en 1858.

857 Patrick BIRÉE, *La question foncière et le bâti de la seigneurie d'Avoise*, 2008, op.cit.

858 Aveu rendu au roi de France par Charles Duquesnel, chevalier, seigneur de Coupigny, Pusson et Avoise, pour le fief, terre et seigneurie d'Avoise, pour le fief de Gouencières, 15 mars 1564, Arch. dép. Orne, A 428, fol. 50. Pour Radon, le dit seigneur déclare entre autres « moulins et étang ».

859 Pendant la Révolution française, les domaines et les possessions de l'Église (bâtiments, objets, terres agricoles, bois et forêts) sont déclarées biens nationaux ou Domaines nationaux par le décret du 2 novembre 1789. Ceux-ci sont vendus pour résoudre la crise financière largement à l'origine de la Révolution. Le domaine de la Couronne, ainsi que les propriétés de certains nobles, subissent le même sort par le biais des confiscations révolutionnaires. La notion de bien national est ensuite étendue aux biens des émigrés et des suspects, qui sont confisqués à partir du 30 mars 1792, puis vendus après le décret du 27 juillet.

860 1792, Arch. dép. Orne, 1 Q 516.

861 1794, Arch. dép. Orne, 3 Q 673.

Pièce justificative 3 : Visite le 8 novembre 1690 des moulins de Giboût et du Rocher sur la paroisse de Radon par Pierre Champfaily, meunier du Sourtoir (paroisse de Semallé), en exécution de l'ordonnance donnée en la juridiction et bailliage d'Alençon, le 6 novembre 1690. Arch. dép. Orne, 3 B 262, octobre-décembre 1690. Transcription Jean-Pierre Bréard et Patrick Birée.

Page 1 : Je Pierre Chamfaily, chasron musnier au moulin du Sortoir⁸⁶², demeurant en la paroisse de Semallé, expert convenu en la cause pendante en la juridiction et bailliage d'Alençon entre François Godefroy, fermier des moulins de la paroisse de Radon d'une part *et* René de Laré, escuyer seigneur dudit lieu, propriétaire desdits moulins d'autre part, certiffye que ce jourduy mercredy huit^e jour de novembre MVI^C quatrevingt dix, environ neuf heures du matin m'estant transporté au moulin du Rocher paroisse dudit Radon, en exécution de l'ordonnance donnée en ladite jurediction et bailliage le lundy sixiesme de ce mois pour faire la visite dudit moulin où là estant, ayant trouvé Estienne Dufort asand⁸⁶³ des affaires dudit sieur de Larré et Godefroy filz dudit François, lequel estant saisy de la clef dudit moulin *et* ayant fait la visite, j'ay remarqué en premier lieu que à l'endroit de la pale, il est tombé un costé de la muraille dans la fond(ation)⁸⁶⁴ de la pale, qu'il est nécessaire de restablir, que le torillon de la

Page 2 : roue est hors de sa place de dessus l'emprise, qu'il y a neuf choisseaux de ladite roue quy sont ébréchés et que le fer quy porte la meulle est hors d'a grain et le rouet est traissant contre la terre paraissant que l'on a fait effort d'aracher une frette⁸⁶⁵ de dessus le bout de l'arbre⁸⁶⁶ quy est dans le moulin toutes lesquelles choses j'estime en mon âme et concience, à la réserve de la muraille estre procedée de la faute et négligence de celuy ou ceux quy ont eu la conduite et gouvernement dudit moulin auxquels il a tombé en charge de remettre le torillon en sa place ordinaire et ne pas faire ~~moudre ledit moulin~~ tourner la roue dudit moulin comme elle a fait en aparance depuis que ledit torillon estoit party de son lieu ce quy a cauzé la rupture de plusieurs desdits choisseaux et que ledit rouet est traissant contre terre, estimant aussy qu'en l'estat qu'est ledit moulin, ostant les pierres quy sont tombée devant la palle et remettant le torillon de la roue en son lieu ordinaire ledit moulin seroit en estat

862 Le Sourtoir

863 Pour "agent" des affaires ?

864 Abréviation ?

865 Mot incertain.

866 L'axe de la roue.

<p>Page 3 : de travailler et de faire de bled farine, et remettre aussy le fer dans le grain, ce quy dépend du ministaire seul du musnyer parce que semblables choses arrivent fort souvent aux moulins et n'ont point coutume les musnyers de chercher autres personnes qu'eux pour restablir semblables accident quy se remettra en moins d'une ou deux heures de temps, quy est tout ce que j'ay peu remarquer audit moulin. Et ce fait, je me suis transporté en la présence des dessusdits au moulin de Giboust quy est au desous de celluy cy dessus, dont l'ouverture ayant esté faite par ledit Godefroy filz, saisy de la clef, j'ay fait la visite d'icelluy moulin, de tous les endroitz nécessaires et ay reconnu qu'il est en fort bon estat pour travailler à faire de bled farine, n'ayant besoin que d'estre (remis) un arrière choiseau et quelques autres qu'il [y] a placé derrière quy sont ébréchéz pour avoir laissé traisner la roue contre terre faute d'avoir tenu ladite roue d'une hauteur sufisante ou d'en avoir par du desous d'avoir osté les pierres quy se sont trouvées de temps en temps subz ladite roue lesquelz choiseaux quoique ébrechez pourront toujours bien en demeure faire marcher ledit moulin. Toutes lesquelles choses j'estime véritables en mon asme et concience et dont</p>	<p>Page 4 : j'ay fait dresser le présent procès-verbal par Maitre Raulin Thouars sur le rapport que je luy en ay fait et le pryé et requéri de le signer à ma requeste parce que je ne sais point signer et ay marqué de mon merc ordinaire deux mots rayés aprouvéz merc dudit Chanfaily</p> <p>signé Thouars avec paraphe</p> <p>Devant nous Anthoine De Boullemer sieur escuillé(Eschiville ?) Conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Alençon le lundy unz^e jour de novembre 1690</p> <p>Est comparu en personne ledit Pierre Champfaily, lequel prié par serment duement juré de dire vérité après avoir entendu la lecture de son procès-verbal cy dessus a dit qu'il contient vérité et n'y voullloir en ajouter ny diminuer et a dit ne scavoir signer</p> <p>Dont nous anoins accordé acte pour servir et valloir ce qu'il (appartiendra)</p>
---	--

Pièce justificative 4 :**Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé – 5 novembre 1721
(Archives départementales de l'Orne, 4 E 166/20).**(1^{ère} page)

Du mercredy *cinquiesme* jour de novembre mil sept cent vingt un, avant midy, au manoir seigneurial de L'Isle, *parroisse* de *Saint-Germain-du-Corbéys*.

Fut présent hault et puissant seigneur, *messire* Louis des Moullins, chevallier, marquis de Lisle, baron de Hertré, commandeur de l'ordre millitaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roy, commandant dans la ville et citadelle de Lisle et fort de *Saint-Sauveur* en Flandre, estant de *présent* au château de L'Isle, *parroisse* de *Saint-Germain-du-Corbéys*. Lequel a baillé à ferme d'argent pour le temps et terme de six ou neuf ans, – (en interligne :) # - commenceant le *unzeiesme* décembre prochain et finir à pareil jour, à Abraham Hublain, meusnier, *demeurant* en la *parroisse* de *Saint-Germain-du-Corbéys*, à ce *présent* et acceptant, c'est ascavoir les moullins à bled de *Saint-Germain* et *Guerramé* avecq les maisons, jardins, illes, illotz, prez, terres labourables quy en dépendent, avecq la rivierre depuis *ledit* moullin de *Guerramé* jusques à *La Roche-du-Sollier*, et les sujetz et mouttans quy en dépendent, le tout assis et scittué en *ladite* *parroisse* de *Saint-*

(2^e page)

Germain et *parroisse* *Notre-Dame* d'*Allençon*, pour en jouir par *ledit* Hublain tout ainsy qu'il en a cy-devant jouy et jouist encore à présent. Et fut *ledit* bail ainsy fait pour en payer, par *ledit* preneur *audit* seigneur bailleur, chacun an, la somme de huit cens soixante-dix livres par chacun an, payable de quartier en quartier et par advance, premier quartier par advance au *unzeiesme* décembre prochain, le second trois mois après, et ainsy à continuer de quartier en quartier et par advance. – (En interligne :) # – Entretiendra *ledit* preneur *lesditz* moullins de roues, rouet et palles, alsons qu'il fera faire à ses frais, en luy fournissant par *ledit* seigneur bailleur tout le bois nécessaire. Et à ce moyen *ledit* Hublain s'oblige de rendre *lesdit* moullins, à la fin du *présent*, tournant, virant et faisans farine. Et délivrera *ledit* preneur une grosse du présent *audit* seigneur bailleur toutes fois et quantes. Et à cetterin *ledit* Hublain en a obligé son corps et tous ses biens envers *ledit* seigneur

(3^e page)

bailleur. Ce fait présence de Pierre Guischar, *laboureur* de ladite *parroisse*, et François Favien, perruquier, demeurant à Allençon, tesmoins.

Aux choix des partis en s'entre advertissant trois mois avant l'expiration des six premières années.

Entre les mains dudit seigneur bailleur ou de son procureur audit château de L'Isle.

Quatre motz rayez.

(Signé :) Louis des Moulins de L'Isle ; A. Hublin ; P. Guichar (avec paraphe) ;
François Favien ; Bidon (avec paraphe).

TABLEAUX DE DONNÉES

Tableau 1 : Tableau des meuniers des moulins du Rocher et de Giboût à Radon, 1638-1846.

Années	Identité des meuniers	Imposition	Affermage
1638	Etienne Paris	10 livres	
1640	Etienne Paris	25 livres	
1655	René Choquer	15 livres	
1656	René Choquer <i>moulnier</i>	18 livres	
1659	François Hérivel aux moulins banaux		
1666	François Hérivel et son fils François Nicolas Rozé non précisé	4 livres 20 livres	
1667	François Hérivel et son fils François Nicolas Rozé non précisé	4 livres 20 livres	
1668	Nicolas Rozé serviteur et <i>moulnier</i> des moulins banaux	19 livres	
1669	Nicolas Rozé serviteur et <i>moulnier</i> des moulins banaux	17 livres	
1670	Nicolas Rozé serviteur et <i>moulnier</i> des moulins banaux	17 livres	
1671	Nicolas Rozé serviteur et <i>moulnier</i> des moulins banaux	17 livres	
1672	Nicolas Rozé Serviteur et <i>moulnier</i> des moulins banaux	17 livres	
1673	Nicolas Rozé serviteur et <i>moulnier</i> des moulins banaux	17 livres	
1675	Nicolas Rozé serviteur de moulin demeurant au Maine François Hérivel meunier fils François Père demeurant au Maine Marin Chastellaux	21 livres 2 livres 10 sols	
1676	François Hérivel meunier fils François Marin Chastellaux Musnier tient le moulin à ferme de Cuissai (et les moulins banaux de Radon ⁸⁶⁷ ?)	3 livres 7 livres	
1677	François Hérivel meunier fils François Marin Chastellaux <i>Musnier</i> tient le moulin à ferme de Cuissai (et les moulins banaux de Radon ?)	3 livres 7 livres	
1679	François Hérivel meunier fils François	2 livres 10 sols	

867 Cette indication est probable mais non mentionnée dans certains documents.

1680	François Hérivel meunier fils François	2livres 10 sols	
1681	François Hérivel meunier fils François	2 livres 10 sols	
1684	François Hérivel et sa femme meunier	10 livres	
1688	François Hérivel meunier à Damigny	9 livres	
1689	François Hérivel meunier à Colombiers	11 livres	
1695	Pierre de Mores (des moulins banaux ?)	9 livres	
1696	Pierre de Mores meusnier (des moulins banaux ?)	9 livres	
1697	Pierre de Mores meusnier (des moulins banaux ?)	6 livres	
1698	François Préel Fait valoir les moulins de Radon Pierre de Mores meusnier (des moulins banaux ?)	4 livres 9 livres 10 sols	
1700	François Préel meunier Pierre de Mores (non mentionné meunier)	4 livres 6 livres	
1701	François Préel meunier Pierre de Mores (mentionné Journalier)	5 livres 10 sols 6 livres	
1704	François Préel meunier	12 livres	
1705	François Préel meunier	12 livres	
1707	François Préel meunier	12 livres 10 sols	
1711	François Préel et sa femme	15 livres	
1714	Louise Péan veuve François Préel	27 livres	
1715	Louise Péan veuve François Préel	32 livres	
1716	Louise Péan veuve François Préel	32 livres	
1717	Louise Péan veuve François Préel meusnière	36 livres	
1718	Louise Péan veuve François Préel meusnière	40 livres	
1719	Louise Péan veuve François Préel meunière des moulins de la dite paroisse appt à M. de L'Isle	44 livres	bail à ferme d'argent
1720	Louise Péan veuve François Préel meunière	45 livres	
1721	Louise Péan veuve François Préel meunière	42 livres	
1723	Louise Péan veuve François Préel meunière François Préel (fils) meunier	46 livres 1 livre 10 sols	
1724	Louise Péan veuve François Préel meunière François Préel (fils) meunier	46 livres 2 livres	
1725	Louise Péan veuve François Préel meunière François Préel (fils) meunier	46 livres 2 livres	
1726	Louise Péan veuve François Préel meunière François Préel (fils) meunier	45 livres 2 livres	
1727	François Préel meunier	46 livres	
1728	François Préel meunier	45 livres	
1729	François Préel meunier		

1730	Les faire valoir les moulins banaux ne sachant pas le nom veuve François Prével	44 livres 3 livres 10 sols	
1731	Jean Hubert fait valoir les moulins de Radon veuve François Prével	43 livres 3,5 livres	
1732	Jean Hubert fermier des moulins de Radon veuve François Prével	41 livres 3,5 livres	
1733	Jean Hubert fermier des moulins de Radon veuve François Prével	40 livres 3,5 livres	
1734	Jean Hubert fermier des moulins de Radon veuve François Prével	41 livres 3 livres 10 sols	
1735	Jean Hubert meunier de Radon veuve François Prével	36 livres 3 livres	
1736	Jean Hubert meunier veuve François Prével	35 livres 3 livres	
1741	Philippe et Pierre Poirier meuniers		Moulins affermés 500 livres /an
1747	Philippe et Pierre Poirier meuniers		
1750	Pierre Poirier meunier de Radon		Moulins affermés 500 livres /an
1754	Pierre Poirier meunier de Radon Louis Rozé meunier de Colombiers		Moulins affermés 500 livres /an
1761	Jacques Vallet meunier, Radon		Moulins affermés 600 £/an
1763	Jacques Vallet meunier Radon		Moulins affermés 600 £/an
1765	Veuve Jacques Vallet et héritiers du dit défunt		
1773	Veuve Jacques Vallet, meunière sortante de Radon et Michel Mannoury meunier entrant des dits moulins banaux de Radon		
1774	Michel Manoury sortant, François Chénel entrant meunier de Couptrain		Moulins affermés 850 £/an
1789	Jean Paris		Moulins affermés 900 £/an
1789	Jean Grisard meunier de Giboût (et du Rocher ?)		
1801	Jean Grisard meunier de Giboût (et du Rocher ?)		
1818	Narcisse Bourges		Moulins à blé de Radon (Rocher et Giboût)
1846	Jean Duval		

Tableau 2 : Mentions des moulins banaux de Radon dans les documents avant 1800.

Sources	Description	Vassaux et obligations Meuniers et charges
Aveu à Huet d'Avoise, seigneur d'Avoise, 1413 ⁸⁶⁸	« Moulin de Giboût »	Jamet Le Breton (vassal) : « Item, estre sujet à faire service au dit fieu ; Item, le dit Jamet confesse estre bannier moutant du moulin de Giboust et de curer les biez d'iceluy moulin ».
Aveu à Jehan d'Avoise, seigneur d'Avoise 1459 ⁸⁶⁹	«Le ruissel qui vient de l'estang à Giboust »	
Aveu à Jehan d'Avoise, seigneur d'Avoise 1459	« Moullin de Giboust »	Jehan le Bugle (vassal) : « Item, il est sujet et moutant du moullin de Giboust, à curer les bieux d'iceluy et amener sa part du tournant d'icelui moullin, le tout comme les autres du dit fieu ».
Aveu au roi 1564 ⁸⁷⁰	« Moulins et étang »	
Aveu à Gabriel Duquesnel seigneur d'Avoise 1599 ⁸⁷¹	« Bieux, fossés des Moullins de ladite seigneurie »	François Dujardin (vassal) : « Mesmes, sujet aux bieux et curailles des fossés, des moullins des dites seigneuries, mouldre à icieux item, sujet aux charroy des meulles tournans desdits moullins ».
Bail 1659	« Moulins à blé de Radon avec les sujets et moutans qui en dépendent y compris clos et jardins, terres labourables et pâtures » Fermage : 550 livres Faisances ⁸⁷² : 4 chapons et 6 poulets	François Hérivel (meunier et anciens meuniers : François Bougis et Célerin Jousselin). « Le preneur doit entretenir les dits moulins <i>d'alçons, fuseux et forgeurs</i> et d'entretenir la chaussée du moulin de Giboût en réparation et la rendre à la fin du présent bail dans le même état qu'à présent ».
Aveu à Jean de Grancy seigneur d'Avoise 1670	« Moullin de Giboust Moullins de ladite seigneurie »	Charles Quinet (vassal) « Aller mouldre son grain aux moullins de ladite seigneurie et sujet aux bieux et curages d'iceux ».
Aveu au Roi 1687	« Moulin à blé du Rocher en l'étang de Radon avec les noës et pâturages des coteaux	« Les quels moulins sont banaux de la seigneurie d'Avoise et sont sujets, les vassaux de celle-ci d'y faire mouldre leur

868 Arch. dép. Orne, 4 E non coté, Aveu à Huet d'Avoise, par Jamet le Breton pour un hébergement et une pièce de terre, 11 juillet 1413, Gages-plèges de la seigneurie d'Avoise.

869 Arch. dép. Orne, 4 E non coté, Aveu à Jean d'Avoise, par Jehan le Bugle pour de 3 pièces de terre, le 11 juillet 1459, Gages-plèges de la seigneurie d'Avoise.

870 Arch. dép. Orne, A 428, fol. 50.

871 Les documents de 1599, 1659, 1670, 1687, 1712, 1719, 1724, 1729, 1741, 1754, 1761 (visite de moulin et bail), 1773 et 1789, Arch. dép. Orne, 86 J 6,.

872 Avantages en nature pour le propriétaire.

	et au-dessous du moulin Moulin à blé de Giboust avec le bief ou l'écluse, terres, fosse au-dessous du moulin, jardin »	grain qui croissent sur leurs héritages et reposent sur leur fiefs, à curer ces biefs et écluses des dits moulins et au charroi des meules de ceux-ci quand il y aura besoin ».
Procédure judiciaire 1690	Voir pièces ci-après	
Bail 1712	« Moulins de Rocher et de Giboût-Moutans et sujets qui en dépendent, maisons, clos terres et jardins » Fermage : 430 livres Faisances : 4 chapons gras 20 livres pour le vin	Louise Péan, veuve François Préel (meunière) : « Le preneur doit entretenir les dits moulins <i>d'alçons, fuseaux et ferrures</i> et d'entretenir la chaussée du moulin de Giboût en réparation et la rendre à la fin du présent bail dans le même état qu'à présent ».
Bail 1719	« Moulins de Rocher et de Giboût-Moutans et sujets qui en dépendent, maisons, clos terres et jardins» Fermage : 430 livres Faisances : 4 chapons gras 20 livres pour le vin	Louise Péan, veuve François Préel (meunière) : Idem 1712
Bail 1724	« Moulins de Rocher et de Giboût-Moutans et sujets qui en dépendent, maisons, clos terres et jardins» Fermage : 430 livres Faisances : 4 chapons gras 20 livres pour le vin	Louise Péan et François Préel son fils (meuniers) : Idem 1712.
Bail 1729	« Moulins de Rocher et de Giboût - Maisons, jardins, terres et pâtures qui en dépendent » Fermage : 460 livres Faisances : 4 chapons gras à Pâques	François Préel (meunier) : « À la charge du dit preneur d'entretenir les dits moulins de grosses et menues réparations comme <i>rouets, roitre, auget,</i> <i>fusées, palles, tourillons</i> et autres choses nécessaires pour l'entretien des dits moulins en fournissant seulement, le dit sieur bailleur, le bois nécessaire sur le dit lieu. Le dit preneur entretiendra les dits moulins et maisons de couvertures volante et paiera les jauges et visites des dits moulins en bonne et due réparation, tournant, virant et faisant de blé farine. Pas de dédommagement pour cause de sécheresse ni dans le temps de la pêche de Radon ».
Bail 1741	« Les moulins du Rocher et de Giboût » Fermage : 500 livres	Philippe et Pierre Poirier (meuniers de Radon) : « Le dit sieur bailleur conservera dans les dits moulins les poids et les balances qui sont au moulin banal du Rocher, qui ont été fournis par le sieur Pihan, au frais

		<p>de la dite succession comme aussi les 2 fusées de fonte, une pince et une masse, le tout pour rester aux moulins comme ustensiles.</p> <p>Sera tenu à y faire moudre les sujets et vassaux à leur rang et ordre, et leur rendre sa bonne justice sur les moutures et qu'il n'en vienne aucune plainte au dit sieur bailleur.</p> <p>Le dit bailleur ne pourra expulser les dits preneurs ni affermer les dits moulins à d'autres sans autres formalités de justice que vertu du présent et d'une simple sommation dont ils seront tenus de satisfaire dans les trois jours du jour de la signification de celle-ci-</p> <p>Pour l'exécution du présent, les preneurs en ont obligé leurs biens envers le dit sieur bailleur ».</p>
Bail 1750 ⁸⁷³	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût, maisons, jardins, prés, terres et pâtures qui en dépendent » Fermage : 600 livres	<p>Pierre Poirier (meunier de Radon) : « Réparations pour le tournant des dits moulins comme pour les <i>fusées, alçons, fers, tours</i> et <i>tourillons</i> » Le reste identique à 1741.</p>
Bail 1754	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût, maisons, jardins, prés, terres et pâtures qui en dépendent » Fermage : 600 livres	<p>Pierre Poirier (meunier de Radon) et Louis Rozé, meunier de Colombiers : « Réparations pour le tournant des dits moulins comme pour les <i>fusées, alçons, fers, tours</i> et <i>tourillons</i>. Payer les jeaulges et visite des dits moulins et de les rendre à la fin du présent en bon état, tournant, virant, faisant de blé farine. Ne pourra prétendre à aucun dédommagement pour cause de sécheresse, ni dans les temps de la pêche à l'étang de Radon. Conserver dans les dits moulins, les poids et les balances qui sont au moulin banal du Rocher, qui ont été fournis par le dit Pihan à la succession, comme aussi les 2 <i>fusées</i> de fonte, une <i>puise</i> et une <i>masse</i> pour rester au dit moulin comme ustensile. Doit tenir à y faire moudre les sujets et vassaux à leur rang ».</p>
Visite 1761 ⁸⁷⁴ Témoins Jean Mercier et Jean Lainé de la paroisse de Larré	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût. - Pour le moulin du Rocher : les deux <i>tourillons</i> sont bons, un bras de la <i>neille</i> est cassé, le pied du <i>fer</i> bon. Il n'a pas été trouvé de malmenage de	<p>Louis Rose, (meunière sortante), Radon et Jacques Valet, (meunier entrant des dits moulins banaux de Radon). Visite effectuée par Thomas Prétel, meunier de Semallé et François Fouère, ancien meunier de Larré, experts nommés à l'amiable, tant pour les <i>fers, neilles</i>,</p>

873 Arch. dép. Orne, 4 E 171/187, bail du 20 mai 1774 : 4 E 71/253, Bail du 27 août 1750.

874 Arch. dép. Orne, 86 J 9, Visite des moulins du Rocher et de Giboût suite à changement de preneur, 27 avril 1761.

	<p>la meule mais la roue a été trouvée à moitié <i>déchoiselée</i> par la faute dudit Rose. Ont été remis 14 poids, la <i>panse</i>, les deux <i>agets</i>, la <i>masse</i>, les <i>brancards</i> avec un grand coffre, comme ustensiles.</p> <p>- Pour le moulin de Giboût : hors d'état de pouvoir tourner et faire de blé farine, rapport à une chaussure d'<i>alson</i> latière manquante au rouet tombant à la charge du dit Rose.</p> <p>les deux <i>tourillons</i> sont bons, un bras de la <i>neille</i> est usé mais qui ne tombe pas à la charge du meunier n'étant pas cassé ; le cable est mauvais ; aucun malmenage des meules ni à la roue du dit moulin ; un grand coffre sur la bluterie »</p>	<p><i>alsons</i> avec le malmenage des meules et des roues de ceux-ci.</p> <p>Les ustensiles sont à rendre à la sortie du moulin par le dit Valet.</p> <p>Pour tous les objets tombant à la charge du dit rose, les dits experts l'ont condamné à payer au dit valet trois livres pour la chaussure d'<i>alson</i> du rouet de Giboût et pour le surplus qui est du bras de la <i>neille</i>, il doit payer cinq livres. Le dit reconnaît que le dit Rose, lui a laissé les engrais des dits moulins et s'est obligé de les laisser en sortant.</p>
Bail 1761	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût, maisons, jardins, prés, terres et pâtures qui en dépendent » Fermage : 600 livres	Jacques Vallet, (meunier de Radon) : « Réparations pour le tournant des dits moulins comme pour les <i>fusées</i> , <i>alçons</i> , <i>fers</i> , <i>tours</i> et <i>tourillons</i> . Rendre à la fin du présent en bon état, tournant, virant, faisant de blé farine ».
Bail 1763	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût, maisons, jardins, prés, terres et pâtures qui en dépendent » Fermage : 600 livres	Jacques Vallet, (meunier de Radon) : « Réparations pour le tournant des dits moulins comme pour les <i>fusées</i> , <i>alçons</i> , <i>fers</i> , <i>tours</i> et <i>tourillons</i> . Rendre à la fin du présent en bon état, tournant, virant, faisant de blé farine ».
Visite 1765	« Moulins du Rocher et de Giboût, maison manable (Giboût), jardins, prés, pâtures, terres labourables qui en dépendent »	Veuve Jacques Vallet et les héritiers du dit défunt.
Visite 1773 ⁸⁷⁵ Présence de François Fouévé, charpentier de la paroisse de Larré, Jacques Bougis et René Poirier, fariniers de la paroisse de Radon	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût, et de Giboût, maison manable (Giboût), jardins, prés, pâtures, terres labourables qui en dépendent. - Pour le moulin du Rocher : a été trouvé tournant, virant et faisant de blé farine. Remarques : l'embouchure	Veuve Jacques Vallet, (meunière sortante), et Michel Mannoury, (meunier entrant des dits moulins banaux de Radon). Visite effectuée par Thomas Préel, meunier de Semallé et Jean Roussel, meunier de la paroisse du Chevain, tant pour les <i>fusées</i> , <i>neilles</i> , <i>fers</i> , <i>tours</i> et <i>tourillons</i> , des dits deux moulins, ainsi que pour le malmenage des meules et des roues de ceux-ci.

875 Arch. dép. Orne, 86 J 9, Visite des moulins du Rocher et de Giboût suite à changement de preneur, 30 avril 1773.

<p>du <i>fer</i> du moulin est trop menue pour la <i>neille</i> ; au surplus le collet du fer est bon, un bras de la <i>neille</i> est usé, et un autre à demi usé, lesquels ont besoin d'être rechargé ; les deux <i>tourillons</i> et <i>frètes</i> sont bons ; le pied du fer a besoin d'être rafilé ; au surplus qu'il ne s'est trouvé aucun malmenage aux meules ni à la roue ; il y a un pot de fer placé dans l'<i>oeillard</i> de ma meule de dessous, par une faute qui s'est trouvé sur la dite meule, que le dit Manoury sera obligé de laisser en sortant, comme la chaussure d'<i>alsons</i> pour la renture du rouet ; Le cable est bon ainsi que les crochets. De plus, il s'est trouvé comme ustensiles : 14 poids de fonte, 2 agets de cuivre, savoir l'aget et le demi aget, une panse de trois pieds et deux pouces, une mauvaise masse, les brancards avec un grand coffre ; 8 perchots ronds et deux soliveaux carrés.</p> <p>- Pour le moulin de Giboût : le collet du fer et le pied ont été trouvés mauvais et ont besoin d'être rechargés, un bras de la <i>neille</i> usé, et un autre bras qui a besoin d'être rechargé, les <i>frètes</i> et le <i>tourillon</i> bons à l'exception d'un <i>tourillon</i> qui aurait besoin d'être un peu rechargé ; pas de malmenage à la roue, mais seulement un pouce de malmenage à la meule de dessous, le cable est usé. Les <i>alsons</i> du rouet sont bons ; l'arbre de la <i>calandre</i> est mauvais et hors de servir pour des meules neuves. Remis un aget de cuivre dépendant de ce moulin, un grand coffre de bois. Une écurie avec mauvaise mangeoire et</p>	<p>« Le dit Manoury devra entretenir la cable que le seigneur d'Avoise fera à la place de l'ancien usé. Il sera tenu de rendre à la sortie le grand coffre de bois de Giboût. La dite veuve Valet doit payer la somme de 18 livres au dit Manoury pour les objets ci-dessus détaillés qu'il se doit de faire à la place de la dite veuve Valet. Le preneur ne laissera pas d'engrais mais seulement la paille d'environ $\frac{3}{4}$ de terre, qu'il sera obligé d'ensemencer ».</p>
--	--

	mauvais ratelier, et cinq mauvais perchots dans les étables. Pas d'engrais ».	
Bail 1774	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût avec la maison manable, près, pâtures, terres labourables qui en dépendent » 850 livres/an	Michel Manoury, (meunier sortant), François Chénel, (meunier entrant, meunier de Couptrain) : « Réparations pour les tournant et vrants des dits moulins comme pour les <i>fusées, alçons, fers, tours et tourillons, calandres et cables</i> . Les rendre en bon état, tournant, virant et faisant de blé farine. Ne pourra prétendre à aucun dédommagement pour cause de sécheresse, ni en cas de réparations et réfections des moulins, ni lors de la pêche à l'étang de Radon. Conserver dans les dits moulins, 14 poids de fonte, 3 augets de cuivre, savoir 2 grands et un demi âgé, la pince, la masse des brancards, avec les 2 grands coffres, dont l'un est au moulin du haut, l'autre au moulin du bas, comme ustensiles appartenant aux 2 moulins comme aussi les 2 fusées de fonte. Doit tenir à y faire moudre les sujets et vassaux à leur rang et ordre, et leur rendre sa bonne justice sur les moutures et qu'il n'en vienne aucune plainte au bailleur sinon le preneur sera expulsé sans autre forme de procès et affermera des moulins à d'autres ».
Terrier 1785/86- Articles 186 et 185	« Moulin du Rocher, pré y attenant- 1 arpent 46 perches ⁸⁷⁶ Étang : 8 arpents Moulin à blé de Giboût, Jardin, clos à chènevière- 1 arpent 60 perches »	
Aveu à René François de la Fournerie seigneur d'Avoise 1785	« Moulins de ladite seigneurie »	Jean Bretonnel (vassal): « la banalité du moulin, le charroi et traînage des meules et tournants d'iclyu ».
Bail 1789	« Moulin banal du Rocher et moulin banal de Giboût avec la maison manable, près, pâtures, terres labourables qui en dépendent » 900 livres/an	Jean Paris, (Meunier).

876 Au XVIII^e siècle, dans le système métrique d'Alençon, un arpent équivaut à 0,51 hectare.

Tableau 3 : Revendications concernant la banalité dans les cahiers de doléances du bailliage d'Alençon. Arch. Dép. Orne, 70 B.

Paroisses	Nombres d'articles	Nombre d'articles concernant la banalité	Articles
Alençon ville ⁸⁷⁷		3	<p>Cahiers de la ville d'Alençon : Objets relatifs au commerce et à l'agriculture : n° 35 : <i>que la suppression de toutes les banalités de moulins, fours et autres sera demandée, comme contraire aux droits et à la liberté publique. Les seigneurs propriétaires n'en pouvant d'ailleurs en être préjudiciés, d'après l'inhibition qui sera faite de construire aucuns moulins à blé.</i></p> <p>Cahiers des boulangers⁸⁷⁸ : <i>Les boulangers alençonnais se plaignent [à la veille de la Révolution] des embarras que leur créent les meuniers des moulins banaux, appartenant à Monsieur à titre d'Apanage intéressés à la cherté des grains ;</i></p> <p>Cahiers des fermiers et laboureurs : Article 8° : <i>[Ils demandent] la suppression entière des banalités, fours et moulins. Cette suppression est d'autant plus intéressante qu'elle évitera, entre le citoyen et le meunier, ainsi qu'entre les meuniers mêmes, des procès ruineux qui tendent à forcer le citoyen comme un esclave et , malgré lui, à suivre la banalité d'un moulin où il n'est pas bien servi, et les autres entre meuniers à se faire faire défenses de chasser leurs banalités ; de là résulte journellement des batteries de conséquence entre eux et des procès criminels ruineux.</i></p>
Bursard	7	0	
Cerisé	24	1	<i>[Les habitants] demandent la suppression des banalités de toutes espèces.</i>
Ciral	2	0	
Colombiers	21	1	<i>La suppression des banalités, des moulins, fours et autres, le commerce libre et franc de tous droits pour les farines, l'émouturage⁸⁷⁹</i>

877 D'après l'ouvrage de René Jouanne, *Cahiers de doléances des corps et corporations de la ville d'Alençon pour les États généraux de 1789*, Alençon, 1929.

878 D'après un mémoire adressé le 5 décembre 1787 à l'intendant de la généralité d'Alençon, à défaut du cahier des boulangers non conservé.

879 *Moutte, émouturage*, pour mouture.

			<i>aux moulins payable partout en argent et non en essence sont un objet de réclamation du Tiers État.</i>
Condé-sur-Sarthe	9	1	<i>[Les habitants demandent] la suppression de la banalité.</i>
Congé (réuni aux communes de Semallé et Valframbert en 1839)	10	1	<i>[Les habitants demandent] la suppression des banalités des moulins et fours.</i>
Cuissai	9	1	<i>Les banalités des moulins et autres occasionnent des pertes et des procès aux cultivateurs. Il faudrait abolir toute banalité.</i>
Damigny	15	1	<i>[Les habitants demandent] la suppression des banalités.</i>
Echuffley (réuni à Essai en 1840)	3	0	
La Ferrière-Bochard	20	1	<i>[Les habitants demandent] la suppression des banalités des moulins. Ne pas jouir des libertés qui tiennent à l'existence, celle de se procurer au gré de ses désirs et de ses besoins la moutte d'une denrée de première nécessité ; être contraint de la livrer entre des mains souvent indignes de la confiance publique qui leur est même souvent refusée par les propriétaires, c'est une servitude accablante, outre qu'il résulte de l'asservissement aux banalités une charge pécuniaire aggravante et une multitude de discussions et de procès souvent ruineux pour des vassaux.</i>
Fontenai-les-Louvets	11	1	<i>[Les habitants demandent] que les banalités des moulins, pressoirs, fours banaux soient supprimées.</i>
Forges	7	0	
Le Froust (réuni à Saint-Nicolas-des-Bois en 1821).	2	0	
Gandelain	16	1	<i>[Les habitants demandent] que les banalités soient supprimées, comme étant la source d'une infinité d'injustices et de procès, sauf à indemniser les propriétaires des dites banalités par d'autres avantages.</i>
Hauterive	10	1	<i>[Les habitants demandent] la destruction de la sujétion des moulins, fours banaux et casuels, comme onéreux, que le droit de banalité aux</i>

			<i>moulins soit supprimé comme une servitude injuste, contraire à la liberté ; que tout citoyen doit avoir le droit de faire moudre son grain où bon lui semble, droit qui entraîne d'ailleurs les plus funestes inconvénients et donne lieu à une infinité de contestations.</i>
Hesloup	1	0	
La Lacelle	11	0	
Larré	3	0	
Le Bouillon	2	0	
Les Feugerêts (réuni à Vingt-Hanaps en 1820)	3	0	
Livaie	3	0	
Longuenoë	17	1	<i>[Les habitants déclarent] que le droit à la banalité est odieux, qu'une voix presque générale s'élèvera contre. Cependant si les États Généraux croient devoir le conserver , comme tenant à la propriété, il est du moins essentiel que le droit d'émouturage soit converti en une prestation en argent fixée dans chaque pays. À ce moyen, le meunier ne profiterait pas des temps les plus désastreux pour s'enrichir et ses profits ne croîtront pas en proportion de la misère publique.</i>
Lonrai	22	1	<i>[Les habitants demandent] la suppression de banalités et des corvées, comme une charge aggravante pour le Tiers État.</i>
Ménil-Erreux	7	1	<i>S'il était possible de délivrer le public de la banalité des moulins, ce serait délivrer les sujets d'une servitude qui leur est tout à fait préjudiciable.</i>
Mieuxcé	14	1	<i>[Les habitants demandent] que les banalités des moulins soient à jamais supprimées. Il est contre toute équité de contraindre un citoyen à porter moudre ses blés, qui forment le besoin de première nécessité, à un moulin où il a souvent la certitude qu'on lui fait éprouver des torts et des certitudes.</i>
Neuilly-le-Bisson	6	0	
Pacé	7	1	<i>[Les habitants] désirent que la banalité des moulins soit abolie, comme étant onéreuse à leur égard.</i>

Radon	5	1	<i>Les habitants de la paroisse de Radon sont aussi sujet à la banalité des moulins. Assez de voix s'élèvent sans doute contre ce fléau, reste de la tyrannie féodale. Il est certain que le profit que le seigneur retire de son moulin assure les frais nécessaires pour l'entretien et le service des manipulateurs et est un impôt additionnel sur la communauté qui lui est sujette. D'ailleurs les inconvénients des banalités sont encore plus dommageables en ce qu'ils attaquent les subsistances par la quantité et par la qualité ; moins de subsistances et plus mal préparées sont l'affaiblissement et la destruction de la population.</i>
La Roche-Mabile	18	1	<i>[Les habitants demandent] la suppression des banalités.</i>
Rouperroux	21	0	
Saint-Cénéri-le-Gérei	8	1	<i>[Les habitants demandent] que le droit de banalité soit supprimé et le vassal affranchi de cette servitude ; qu'il y soit libre de porter ses grains à moudre dans le moulin qu'il jugera à propos, et de satisfaire la prestation pour tenir lieu d'émourage en argent.</i>
Saint-Denis-sur-Sarthon	11	1	<i>De la banalité des moulins : ce droit est odieux ; nous sommes forcés de le respecter ; nous demandons que les municipalités soient seulement chargées, sous l'autorité du roi, de faire de fréquentes visites dans les moulins, le règlement à la main.</i>
Saint-Didier-sous-Écouves	7	0	
Saint-Ellier-les-Bois	11	1	<i>Au sujet des rentes, devoirs seigneuriaux et banalités des moulins : Les habitants sont obligés de donner le seizième de leur grain aux moulins banaux ; l'on pourrait dire le huitième, par les abus qui s'y passent et l'inexactitude de l'émourage ; ce qui rend les banalités odieuses.</i>
Saint-Germain-du-Corbéis	11	1	<i>[Les habitants demandent] que la banalité des moulins soit supprimée.</i>
Saint-Gervais-du-Perron	3	0	
Saint-Laurent-de-Beaumesnil (réuni en 1839 à Saint-Gervais-	10	0	

du-Perron)			
Saint-Nicolas-des-Bois	8	1	<i>[Les habitants demandent] que les banalités soient détruites.</i>
Semallé	5	0	
Valframbert	10	1	<i>[Les habitants demandent] la destruction de la sujétion des moulins, fours banaux et casuels, comme onéreux, que le droit de banalité aux moulins soit supprimé comme une servitude injuste, contraire à la liberté ; que tout citoyen doit avoir le droit de faire moudre son grain où bon lui semble, droit qui entraîne d'ailleurs les plus funestes inconvénients et donne lieu à une infinité de contestations.</i>
Vandes (réunie à Ménil-Erreux en 1811)	11	1	<i>Il est à désirer que la banalité des moulins fût entièrement abolie, parce qu'elle captive rigoureusement la liberté des citoyens.</i>
Vingt-Hanaps	Non conservé ⁸⁸⁰	0	
% Revendications/ banalités : (Hors Alençon)	401	24	

880 Il ne reste plus que le procès-verbal de l'assemblée de la paroisse datée du 1er mars 1789. Arch. dép. Orne, 70 B 237.

Tableau 4 : Liste des meuniers aux XVII^e et XVIII^e siècles au moulin de Condé-sur-Sarthe, d'après les recensements de population concernant la commune de Condé-sur-Sarthe, An VI-1946.

Date	Nom	Prénom	Profession	Âge
An VI	Vaugeois	René	meunier	44
	Vaugeois	Jean	son fils	15
	Péan	François	farinier	32
	Monnier	Pierre	meunier	20
	Meunier	Marin	meunier	17
	Bourge	Louis	meunier	15
An VII	Vaugeois	René	meunier	46
	Vaugeois	Jean	meunier	16
	Bourge	Louis	meunier	16
	Rogue	Charles	meunier	21
	Brazin	Pasquier	meunier	23
	Colin	Jacques	farinier	26
An IX	Vaugeois	René	meunier	
	Bourge	Barbe	sa femme	
	Vaugeois	Jean	fils	
	Vaugeois	Barbe	filles	
	Bourge	Louis	meunier	
	Mortier	Jean	berger	
	Casseron	René	farinier	
An X	Vaugeois	René	meunier	48
	Bourge	Barbe	sa femme	51
	Bourge	Louis	meunier	19
	Vaugeois	Jean	meunier	
	Vaugeois	Barbe	sa femme	
	Lelièvre	Vincent	meunier	31
	Mortier	Jean	berger	
	Esnault		farinier	
	Cadet		meunier	
An XI	Vaugeois	René	meunier	
	Bourge	Barbe	meunière	
	Vaugeois	Jean	meunier	

	Vaugeois	Barbe	couturière	
	Vaugeois	Anne	tricoteuse	
	Bourge	Louis	garçon meunier	
	Cadet		garçon meunier	
	Esnault	Michel	farinier	
An XII	Vaugeois	René	meunier	
	Bourge	Barbe	meunière	
	Vaugeois	Jean	meunier	
	Vaugeois	Anne	tricoteuse	
	Bourge	Louis	garçon meunier	
	Cadet		garçon meunier	
	Mortier	Jean	berger	
	?			
	Goupil		meunier	
An XIII	Vaugeois	René	meunier	
	Bourge	Barbe	meunière	
	Vaugeois	Jean	meunier	
	Vaugeois	Anne	tricoteuse	
	Goupil	Georges	domestique	
	Pierre		domestique	
	Dillon	Jean	domestique	
	Jouanne	Francis	domestique	
	Morice	Jean	domestique	
	Bourge		domestique	
	Lemeunier	Marie	domestique	
	Aumont	Julien	domestique	
1809	Vaugeois	Jean	meunier	26
	Laudier	Françoise	sa femme	22
	Bourge	Barbe	sa mère	
	Vaugeois	Anne	sa sœur	
	Goupy	Georges	domestique	
	Despierrez	Louis	domestique	
	Mottier	Jean	domestique	
	Cosseron		domestique	
	Saillant	Pierre	domestique	

1813	Bourge	Barbe	meunière	68
	Vaugeois	Jean	meunier	29
	Laudier	Françoise	sa femme	26
	Vaugeois	Jean	son fils	2
	Vaugeois	Augustine	sa fille	1
	Goupy	Georges	domestique	35
	Despierres	Louis	domestique	37
	Saillant	Pierre	domestique	17
	Boul	Marie	domestique	15
1816	Bourge	Barbe	meunière	
	Vaugeois	Jean	meunier	
	Laudier	Françoise	sa femme	
	Vaugeois	Jean	son fils	
	Vaugeois	Augustine	sa fille	
	Vaugeois	Julie	sa fille	
	Vaugeois	Eugénie	sa fille	
	Despierres	Louis	domestique	
	Sebert	Jean	domestique	
Letournel	Madeleine	domestique		
1817	Bourge	Barbe	meunière	68
	Vaugeois	Jean	meunier	33
	Laudier	Françoise	sa femme	29
	Vaugeois	Jean	son fils	
	Vaugeois	Augustine	sa fille	
	Vaugeois	Julie	sa fille	
	Vaugeois	Eugénie	sa fille	
	Despierres	Louis	domestique	
	Sebert	Jean	domestique	
Letournel	Madeleine	domestique		
1831	Vaugeois	Jean	meunier	
	Laudier	Françoise	sa femme	
	Vaugeois	Augustine	sa fille	
	Vaugeois	Julie	sa fille	
	Vaugeois	Eugénie	sa fille	
	Colet	Jean	domestique	
Belloche	Marie	domestique		

1836	Laudier Vve Vaugeois	Françoise	meunière	
	Vaugeois	Jean-François	meunier	
	Vaugeois	Louis	meunier	
	Vaugeois	Julien		
	Vaugeois	Eugénie		
	Vaugeois	Victorine		
	Vaugeois	Adélaïde		
	Duchesne	Louis	domestique	
	Manoury	Françoise	domestique	
	Manoury	Michel	domestique	
	Triel	Julien	domestique	
Legendre	Colette	domestique		
1841	Lemarié	Gabriel	meunier	
	Lemarié	Louis	meunier	
	Gerigni	Parfait	domestique	
	André	Jules	domestique	
	Deviller	Louise	domestique	
1846	Lécuyer	Louis	meunier	
	Mercier	Fanny	sa femme	
	Doré	Etienne	garçon meunier	
1851	Lécuyer	Louis	meunier	62
	Mercier	Fanny	sa femme	
	Doré	Etienne	aide de moulin	
	Collet	Henry	aide de moulin	
	Ramage	Constant	chartier	
	Desvaux	Ernestine	domestique	
1861	Royer	Louis	meunier	54
	Chanteloup	Louise	Sa femme	
	Royer	Louis	fil	
	Geslain	Jean	farinier	
	Tasse	Rose	domestique	
1866	Royer	Louis	meunier	
	Chanteloup	Louise	sa femme	

	Royer	Louis	fil	meunier	
	Yvard	Joseph	garde	moulin	
	Rousier	René	garde	moulin	
	Potier	François	garde	moulin	
1872	Chaplain	Jules	meunier		
	Collet Vve Poulain	Marie	domestique		
	Chaplain	Emile	boulangier		
1876	Chaplain	François	meunier		
	Mabon	Louise	sa femme		
	Chaplain	Mathilde	fil		
	Chaplain	Victor	fil		
	Millot	Etienne	garde	moulin	
	Berthelot	Athanase	garde	moulin	
	Touchet	Bazile	garde	moulin	
1881	Blot	Julien	garde	moulin	48
	Petit Vve Gallier		domestique		57
	Gallier	Paul	domestique		21
	Charles	Henri	domestique		14
1886	Bourgine	Jules	meunier		49
	Leroux	Anastasie	sa femme		
	Bourgine	Isidore	domestique/frère		29
	Bourgine	Jules	fil		13
	Marchand	Constant	domestique		27
	Hobon	Hilaire	domestique		49
	Maudet	Emile	domestique		18
	Delalande	Pierre	domestique		24
1891	Bourgine	Jules	meunier		53
	Leroux	Anastasie	sa femme		50
	Bourgine	Jules	meunier		17
	Benaut	François	chartier		36
	Denel	Jean	farinier		29
	Bedouet	Félix	farinier		30
1896	Bourgine	Jules	meunier		58

	Leroux	Anastasie	
	Hivert	Alphonsine	domestique
	Cousin	Vincent	domestique
1906	Bourgine	Jules	meunier
	Cavey	Jeanne	
	Bourgine	Pierre	
	Blanchard	Louis	chartier
	Jau	Constant	garde moulin
	Godefroy	Ernestine	domestique
	Lemercier	Adrienne	domestique
1911	Bourgine	Jules	meunier
	Cavey	Jeanne	
	Bourgine	Pierre	
	Bourgine	Madeleine	
	Laurent	Léon	domestique
	Guérin	Amédée	domestique
1921	Bourgine	Jules	meunier
	Cavey	Jeanne	femme
	Bourgine	Pierre	fil
	Bourgine	Madeleine	fille
	Bourgine	Bernard	fil
	Guittet	Juliette	domestique
	Peigné	Louise	domestique
	Dugué	Gaston	farinier
	Dugué	Lucie	sa femme
1926	Vve Bourgine	Jeanne	minotier patron
	Bourgine	Madeleine	fille
	Rigoulay	Emilienne	domestique
	Laumailé	Marthe	domestique
	André	Germaine	domestique
	Duchemin	Esprit	chef farinier
	Duchemin	Angèle	sa femme
	Duchemin	Bernard	fil
	Duchemin	Roger	fil
	Duchemin	Raymond	fil

	Duchemin	Marie	fille
	Chauvelle	Zélie	belle mère
1931	Bourgine	Pierre	minotier
	Bourgine	Marie	sa femme
	Bourgine	Geneviève	fille
	Laumailé	Marthe	domestique
	Duchemin	Esprit	farinier
	Duchemin	Albertine	sa femme
	Duchemin	Bernard	fils
	Duchemin	Roger	fils
	Duchemin	Raymond	fils
	Duchemin	Simone	fille
	Duchemin	Michel	fils
1936	Bourgine	Pierre	minotier
	Bourgine	Marie	femme
	Bourgine	Genevieve	fille
	Labelle	Juliette	domestique
	Duchemin	Bernard	employé farinier
1946	Royer	Albert	meunier
	Royer	Marie-Louise	femme
	Royer	Claude	fils
	Royer	Jean-Pierre	fils
	Royer	Marie-Agnes	fille
	Royer	Jean-Yves	fils
	Blais	Victor	ouvrier meunier
	Bourgine	Pierre	Propriétaire
	Bourgine/ Léveillé	Marie	Femme

**Tableau 5 : Liste des meuniers aux XVII^e et XVIII^e siècles
au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.**

Rôles de taille (RT) et baux XVII ^e et XVIII ^e siècles				
Années	Type de document ⁸⁸¹	Imposition pour la paroisse	Positionnement d'imposition parmi les taillables	Identité des meuniers
1637	RT			Sanson Chevrel - <i>Moulnier</i>
1638/1641	RT			François Hérivel - <i>Moulnier</i>
1649/1689	RT			Aucune mention de meuniers dans les 24 rôles conservés
1694/1695	RT	689/621	6 ^e	Joachim Leconte et ses associés <i>faisant-valoir</i> le moulin - 18 livres
1696/1698	RT	513	5 ^e /9 ^e	Les <i>tenants</i> et <i>faisant-valoir</i> le moulin le moulin - 12 livres
1700/1701	RT	469	5 ^e /4 ^e	Noël Hublain <i>meunier</i> – 14 livres
1704/1707	RT	595/729	3 ^e /9 ^e	Les <i>faisant-valoir</i> le moulin - 15 à 20 livres livres - non résidents
1711	RT	814	2 ^e	Jean Joinclain et sa femme <i>faisant-valoir</i> le moulin – 60 livres - non résidents
1714/1718	RT	868/1072	4 ^e /1 ^e	Les <i>faisant-valoir</i> le moulin - 35 à 50 livres - non résidents
1719/1727	RT	1084/1273	2 ^e /1 ^e	Abraham Hublin <i>faisant-valoir</i> le moulin - 50/62 livres - non résident
1721	B			Abraham Hublain <i>meusnier</i> demeurant en la paroisse de Saint-Germain-du-Corbéis acceptant les moulins banaux de Saint-Germain et Guéramé
1728/1730	RT	1188/1249	6 ^e /8 ^e 1 ^e	Abraham Hublin <i>meusnier</i> - 30 livres Les <i>faisant-valoir</i> le moulin - 40/60 livres
1731	RT	1205	1 ^{ère} imposition	Les faisant-valoir le moulin ne sachant le nom – 150 livres
1732/1741	RT	1148/1303	1 ^{ère} imposition	Les sieurs Véron et Chapelain faisant-valoir le moulin - 115 livres imposition réduite à 70 en exécution de notre sentence du 16 oct. 1732. Signé : Barbot. Puis 77/79 livres.
1749	B			Joachim Yvon et Françoise Blot veuve de Guillaume Chaplain demeurant en cette

881 Sigles : AV : acte de vente, B: bail ; LN : liste nominative de recensement de population ; RT : rôle de taille.

				ville d'Alençon à ce présents preneurs et acceptant les moulins banaux de Saint-Germain et Guéramé
1742/1761	RT	1405/1461	1 ^{ère} imposition	Les sieurs Chapelin et Lenvin font valoir le moulin - 83 à 96 livres
1762/1767	RT	1462/1298	2 ^{ème} imposition	Les faisant-valoir le moulin - 96 à 103 livres
1768	B			Le sieur Manoury Meunier du moulin
1768	B			Le sieur Manoury Meunier du moulin
1768/1781	RT	1365/1325	2 ^{ème} imposition	Les faisant-valoir le moulin et dépendances Dédutions faites de celui de Guéramé 83 à 90 livres
1780	B			Jacques Manoury et Louis Roussel
1783/1789	RT	1300/1330	2 ^{ème} imposition	Louis Roussel meunier pour le moulin - Non compris celui de Guéramé - 88 à 94 livres
1784	B			Louis Roussel meunier
1788	B			Jacques et François Manoury meuniers ⁸⁸²
1788	B			François Manoury, marchand demeurant Alençon, preneur des moulins banaux de Saint-Germain et Guéramé

882 Meuniers que l'on retrouve dans une procédure judiciaire concernant les moulins de Sarthe à Alençon le 24^e jour de fructidor An IV, Arch. dép. Orne, 1Q687.

**Annexe 5 - Tableau : liste des meuniers aux XIX^e et XX^e siècles
au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.**

Listes nominatives de recensement de population et baux - XIX^e et XX^e siècles				
Années	Type de document	Identité	Fonction au moulin	Âge – Lieu de résidence
5 Nivôse An IX (25 déc 1800)	LN	Charles Nourry	Farinier	33 - né à Saint-Germain-du-Corbéis
		Pierre Roussel	Meunier	30 - Arrivé en l'an VI
		Pierre la Plumelle	Meunier	45 - Arrivé en l'an VI
		René Moullin	Meunier	42 - Arrivé en l'an VI
25 Frimaire An X (15 déc 1801)	LN	Pierre Roussel	Meunier	30 - Arrivé en l'an VIII
		René Cosseron	Farinier	29 - Arrivé en l'an IX
		Charles Nourry	Farinier	52 - Arrivé en 1788
1816	AV	Jean Roussel	Meunier	Domicilié au moulin
1827	B	François Roussel Élizabeth Jeanne Renard	Meunier son épouse, tous deux co-preneurs solidaires	
1841	LN	Genny René	Meunier	Le Bourg
		Crouillebois Jean	Farinier	Le Moulin
		Leriche André	Farinier	Le Moulin
		Lamarre Isidore	Farinier	Le Moulin
		Ronsin Louis Théodore	Mécanicien	Le Moulin
		Julien dit Cadet	Ex Meunier (??) ⁸⁸³	Le Bourg
		Julien Bien Aimé	Ex Meunier (??)	Le Bourg
1846	LN	Lamare Pierre	Meunier (aussi marqué garçon meunier à Saint-Germain)	42 - Le Bourg

883 Dans le texte.

		Nicoux Pierre	Meunier	50 ans - Le Bourg
				7 personnes domiciliées au moulin
1852	Cour. adm.	Éloin Victor	Meunier	
1856	LN	Éloin Victor	Meunier	50 - Le Moulin
		Liberge François	Domestique	63 - Le Moulin
		Guillet Victor	Beau-père Menuisier	71 - Le Moulin
		Blot Félix	Domestique	74 - Le Moulin
		Lainé Pierre	Domestique	28 - Le Moulin
				14 personnes domiciliées au moulin
1861	LN	Bougis Pierre	Farinier	64 - Le Bourg
		Ribault Aristide	Meunier	43 - Le Bourg
		Tireau Léonore	Garçon-meunier	24 - Le Bourg
		Bouvet Vital	Domestique garçon-meunier	24 - Le Bourg
		Ribault Aristide	Domestique (moulin ?)	13 - Le Bourg
		Ancelin Auguste	Domestique farinier	33 - Le Bourg
		Maine François	Farinier	35 - Le Bourg
				Personnes domiciliés au moulin ?
1866	LN	Rivière Jacques	Farinier	39 - Le Bourg
		Duval Julien	Farinier	68 - Le Bourg
		Bougis Pierre	Farinier	69 - Le Bourg
				7 personnes domiciliées au moulin
1872	LN	Rivière Jacques	Farinier	44 - Le Bourg
		Ribot Jules	Garçon-meunier	38 - Le Bourg
		Ribault Joseph	Meunier	58 - Le Moulin
		Ribault Emilien	Fils (meunier ?)	27 - Le Moulin
		Ribault Félix	Fils (meunier ?)	23 - Le Moulin
				7 personnes domiciliées au moulin
1876	LN	Ribault Joseph Bellanger Alphonse	Meunier Fils - garçon- meunier	62 - Le Moulin 16 - Le Moulin

		Ribault Emilien	Fils- garçon- meunier	31 - Le Moulin
		Richard Jean- Louis	Garçon-Meunier chez Ribault	31 - Le Moulin
		Aguille Alexandre	Garçon-Meunier chez Ribault	20 - Le Moulin
				8 personnes domiciliées au Moulin
1881	LN	Lebeugle Ferdinand	Meunier	47 - Le Moulin
		Fraudin Guillaume	Domestique de la famille	52 - Le Moulin
		Lecamus Emile	Domestique de la famille	27 - Le Moulin
		Gravelle Henri	Domestique de la famille	29 - Le Moulin
		Nugues Isidore	Farinier	21 - Le Moulin
				7 personnes domiciliées au moulin
1885	B	François Sorel	Meunier	
1886	LN	Sorel François	Patron meunier chef	28 - Le Moulin
		Leriche François	Charretier	24 - Le Moulin
		Pinçon Modeste	Charretier	23 - Le moulin
				5 personnes domiciliées au moulin
1891	LN	Sorel François	Patron meunier chef	33 - Le Moulin
		Gesbert Paul	Domestique	25 - Le Moulin
		Tersitin Victor	Domestique	22 - Le Moulin
				5 personnes domiciliées au moulin
1896	LN	Sorel François	Patron meunier chef	39 - Le Moulin
		Sorel Emile - fils	Meunier	15 - Le Moulin
		Pinçon Adrien	Domestique	21 - Le Moulin
		Théroitin Julien	Domestique	23 - Le Moulin
				6 personnes domiciliées au moulin
1901	LN	Sorel François	Patron meunier chef	44 - Le Moulin

		Sorel Emile - fils	Meunier	20 - Le Moulin
		Davoust Louis	Domestique -meunier	29 - Le Moulin
		Théroitin Julien	Meunier - Domestique	28 - Le Bourg
				4 personnes domiciliées au moulin
1906	LN	Sorel François	Patron meunier - chef	49 - Le Moulin
		Sorel Emile - fils	Meunier	26 - Le Moulin
		Marcé Georges	Domestique- charretier	26 - Le Moulin
		Connan Yves	Garçon-meunier	46 - Le Moulin
				6 personnes domiciliées au moulin
1911	LN	Sorel François	Patron - meunier chef	54 - Le Moulin
		Richard Louis	Domestique - farinier	50 - Le Moulin
		Papouin Almire	Domestique garçon-meunier	27 - Le Moulin
		Tirot Albert	Chef meunier - Sorel	23 - Le Bourg
				5 personnes domiciliées au moulin
1921	LN	Narrais Émile	Chef patron meunier	44 - Le Moulin
		Doguet Alfred	Farinier - Chez Narrais	24 - Le Bourg
				4 personnes domiciliées au moulin
		Leprince alexis	Meunier chef Verron (AL)	46 - Le Bourg
		Coutelle Pierre	Farinier chez Bourges (AL)	58 - Route de Fresnaye
1926	LN	Narrais Émile	Patron	49 - Le Moulin
		Goupil Alexandre	Farinier - Narrais	34 - La Butte des Rochers
				3 personnes domiciliées au moulin
		Coutelle Pierre	Farinier chez Quentin (AL)	63 - Route de Fresnaye

1931	LN	Bigot Félicien	chef	69 - Le Moulin
		Bigot Félicien Ernest	Patron meunier	35 - Le Moulin
		Bigot Laurent	Meunier	28 - Le Moulin
				9 personnes domiciliées au moulin
1936	LN	Maudet Maurice	Meunier Patron	28 - Le Moulin
		Gautier Ernest	Chef farinier Maudet	32 - Le Bourg
				4 personnes domiciliées au moulin
1946	LN	Maudet Maurice	Minotier Patron	38 - Le Moulin
				6 personnes domiciliées au moulin
		Hervé Michel	Chauffeur- meunier	26 - Le Bourg
		Couillaux Louis	Chauffeur- meunier	38 - Le Bourg
1954	LN	Maudet Maurice	Minotier Patron	46 - Le Moulin
		Maudet Jean- Claude	Farinier	19 - Le Moulin
				8 personnes domiciliées au moulin
1962	LN	Maudet Maurice	Minotier Patron	
				5 personnes domiciliées au moulin
1968	LN	Maudet Luc	Chef meunier	38 - Le Moulin
				4 personnes domiciliées au moulin
		Cabaret Jean- Louis	Ouvrier meunier	1922 - Le Bourg
1975⁸⁸⁴	LN	Maudet Luc	Chef meunier	35 - Le Moulin
				7 personnes domiciliées au moulin

884 Les listes nominatives et les données individuelles postérieures à 1975 ne sont pas encore consultables (délai de communicabilité).

GLOSSAIRE

Glossaire des principaux termes techniques rencontrés dans cette étude, établi d'après plusieurs ouvrages, en collaboration avec André Coutard.

Alimentation en eau : l'eau peut alimenter les roues du moulin, par le dessus (dans le cas d'une roue à augets), par le dessous (dans le cas d'un moulin au fil de l'eau) ou à des hauteurs intermédiaires (dans le cas de moulin à roues dites de côté ou de poitrine).

Alluchons : chevilles taillées dans du bois dur (cormier, buis, chêne-vert, pommier, acacia, frêne, etc.) fixées perpendiculairement dans la couronne (ou parement) du rouet. Elles viennent s'engrener dans les fuseaux de la lanterne

Anille ou fer à moulin : pièce de fer en forme de X ou de double hache ou de demi-cercle, percée d'un trou carré dénommé mil, dans lequel s'encastre l'arbre moteur. Fixée à la surface inférieure de la meule supérieure qu'elle supporte, elle permet l'entraînement de celle-ci par l'axe moteur. Pièce essentielle, sa forme stylisée sert de symbole héraldique du moulin.

Arbre moteur : partie du récepteur. Dans un moulin à eau, grand axe qui transmet le mouvement par les alluchons du rouet.

Arbre de transmission : porte les poulies motrices qui transmettent par courroies le mouvement circulaire à un (ou des) arbre(s) secondaire(s) et aux autres outillages du moulin.

Archure : caisse ou coffre en bois entourant les meules permettant de contenir la farine.

Aubes : pales ou palette fixées à la périphérie de la roue à eau.

Auget : bac ou godet de la roue hydraulique par-dessus ; la roue à augets tourne par le poids de l'eau contenue dans le tiers supérieur des augets. C'est aussi le bac sous la trémie qui conduit le grain dans l'œillard de la meule courante.

Beffroi : construction maçonnée, métallique ou de bois, qui supporte le plancher des meules conduites par un seul engrenage.

Bief : canal artificiel de dérivation amenant l'eau jusqu'au moulin, scindé en deux parties, bief d'aval et bief d'amont.

Bluteau : petite bluterie primitive formée d'une étoffe de laine nommée étamine qui sert à séparer le son de la farine.

Bluterie : bluteau perfectionné équipé de tissus de soie ou gazes à bluter. En forme de long cylindre (ou de prisme polygonal), ses différents degrés de finesse permettent le tri des diverses issues, de la fine farine au son.

Boisseau : récipient de forme cylindrique destiné à mesurer les matières sèches, de capacité variable suivant les lieux et les époques. Par extension, cela définit aussi un silo.

Caisse : huche ou caisse farinière, reçoit la farine.

Cames, Arbre à cames : arbre moteur muni de bossages transformant le mouvement circulaire continu en mouvement alternatif, soulevant puis laissant tomber successivement une série de pilons ; ou bien actionnant des maillets ou des marteaux (foulons, martinets).

Canal d'amenée (ou bief d'amont ou dérivation amont) : conduit artificiel, à faible pente, captant les eaux issues d'une chaussée située sur un cours d'eau en amont et alimentant le récepteur du moulin.

Canal de fuite (ou bief d'aval) : conduit à pente accentuée aménagé en aval d'une roue hydraulique, destiné à évacuer rapidement les eaux rejetées par les pales pour les reconduire au cours d'eau.

Chaussée : barrage sur un cours d'eau ou levée latérale sur les bords d'une rivière qui sert à relever le niveau de l'eau et la diriger vers le moulin.

Conduit (ou aussi coursier) : canalisation ouverte ou fermée qui dirige l'eau vers une roue.

Coussinets : points d'appui de pierre, de métal ou de bois recevant les extrémités de l'axe horizontal d'une roue hydraulique.

Déversoir : crête d'un barrage par où s'écoule l'excès d'eau de la rivière.

Écluse : ensemble de vannes, barrage sur un cours d'eau ou retenue d'eau.

Éclusée : quantité d'eau qui s'écoule dans un temps donné ; un moulin peut tourner par éclusée en période de sécheresse.

Élévateur à godets : dispositif composé d'une courroie munie de godets de bois ou en tôle pour la manutention des produits, son, farine, blé, etc.

Engrenage : mécanisme en bois (couple rouet-lanterne) ou en fonte (couple roue dentée-hérisson) dont la fonction est double : transformer le mouvement de rotation vertical du récepteur en mouvement horizontal de l'opérateur ; multiplier ce mouvement.

Fers de moulins : anille, petit fer (axe moteur sur pivot, engravé dans l'anille ou l'enfourchant et conduisant la meule tournante) ou gros fer (arbre métallique portant la lanterne et s'enfourchant dans l'anille). Le fer est aussi employé pour cercler l'extrémité des arbres, les roues motrices, les meules.

Feuillure : anneau périphérique le plus extérieur de la meule destiné à écurer le son et à le séparer de la farine.

Fuseaux de la lanterne : cylindres de bois dur fixés par leurs extrémités à la périphérie de deux tourtes circulaires. Leur nombre est généralement plus réduit que celui des alluchons du rouet, leur rapport permettant la multiplication du mouvement.

Huche : caisse en bois disposée devant le coffre des meules, sous l'anche, destinée à recevoir la mouture. Caisse farinière.

Lanterne, pelote, fusée : partie entraînée du couple multiplicateur rouet-lanterne. Elle est composée de deux plateaux circulaires cerclés de fer maintenant les fuseaux. La lanterne est montée sur l'axe de l'opérateur. Les espaces entre les fuseaux reçoivent les alluchons du rouet.

Mécanisation : remplacement des tâches manuelles par des machines. Dans le cas d'un moulin, tâches de tamisage par exemple.

Meules, couple des meules : ensemble formé par la meule inférieure immobile et la meule supérieure tournante. Ces meules ont des formes et des caractères complémentaires d'où la notion de couple.

Minoterie : meunerie passée du stade artisanal au stade industriel durant tout le XIX^e siècle. La minoterie moderne est caractérisée par :

- une énergie (artificielle) indépendante des forces naturelles : vapeur, hydrocarbures, électricité,
- une capacité de mouture accrue : les cylindres remplaçant progressivement les meules,
- l'association à la mouture d'autres opérations : nettoyeurs, blutoirs mécaniques remplacés après 1880 par les plansichters (ou planchisters),
- la transmission des mouvements par courroies.

Mouture : action de moudre le grain qui a évolué au fil du temps. Essentiellement à *la grosse* jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la mouture est alors obtenue en un seul passage sous les meules, le blutage s'effectue en dehors du moulin. Elle devient à *l'économique* dans certains moulins à partir des années 1770/1780 ; cela est rendu possible par l'autorisation de remoudre les sons gras en 1740. La première expérience a lieu dans les moulins qui alimentent l'Hôpital Général de Paris dans les années 1760. La mouture s'effectue en plusieurs passages avec successivement et plusieurs fois écrasement-blutage, dans le but d'augmenter la qualité de la farine obtenue. Au XIX^e siècle, des ingénieurs américains dont Evans, pensent le moulin en tant qu'usine. Il est alors appelé à *l'Américaine*, suite à l'apparition de nouvelles techniques mises en place dans des moulins aux meules plus petites et plus rapides tournant par l'action de machines à vapeur, et aussi par manutention par élévateur. En Europe, l'introduction de la mouture par machine à cylindres (qui remplacent les meules) et peu après des planchisters (qui remplacent les blutoirs) permettent un autre type de mouture, la *mouture moderne*, beaucoup plus élaborée à partir des années 1890 en France. Elle ne va cesser de se perfectionner pour obtenir des farines de plus en

plus variées dans toute une gamme allant des plus pures (type T45 avec un minimum de matières minérales) jusqu'à la farine complète présentant farine et son (type T150).

Œillard : trou circulaire central de la meule supérieure qui permet l'introduction du grain entre les meules. Ouverture dans le mur d'un moulin à roue verticale pour le passage de l'arbre moteur.

Opérateur : dans le cas d'un moulin hydraulique à grains, couple des meules dont l'une tourne au-dessus de l'autre, fixe. Autres opérateurs pour les différents types de moulins : pilon/mortier ; maillet/auge ; meule roulante/cuvette ; martinet/enclume ; etc.

Ouvrages régulateurs : aménagements du système hydraulique tels que déversoirs et vannes, situés en amont du moulin et qui permettent la régulation de l'eau.

Pales (4, 6, 8, 12, 16, etc.) : rectangles de bois encastrés perpendiculairement dans un moyeu, renflement à la base de l'axe vertical, dans un moulin à roue horizontale. Le courant, orienté vers un côté de l'axe, met la roue en mouvement.

Palier : pièce en bois ou en métal où repose le tourillon, extrémité d'un arbre, de roue ou de transmission. Entre le palier et le tourillon s'interpose un coussinet, souvent en bronze.

Pignon : élément circulaire d'un engrenage, fixe ou mobile ; mur de construction qui n'est pas en façade (donc perpendiculaire aux murs gouttereaux).

Planchister : appareil de tamisage automatique comprenant des dizaines voire des centaines de tamis, actionnés par la force hydraulique, thermique, ou électrique.

Pneumatique : distribution des produits transformés d'une minoterie (farine, sons, etc.) par air pulsé par un compresseur ou par air aspiré par une pompe aspirante.

Poulie : dans les moulins et minoteries transmettant la force motrice par courroie, roue en bois ou en fonte solidaire d'un axe ; sa jante est aménagée pour recevoir un lien flexible (tambour/courroie). On distingue la poulie motrice (calée sur l'axe, tourne avec lui en transmettant le mouvement qui entraîne la courroie) et la poulie folle (poulie qui tourne librement) ; juxtaposée à la poulie motrice elle permet l'embrayage et le débrayage.

Récepteur : dispositif permettant de capter l'énergie motrice. Dans le cas du moulin hydraulique : roue hydraulique, horizontale ou verticale.

Rhabillage : opération consistant à redonner du mordant aux meules, que le meunier effectue périodiquement à l'aide de marteaux spéciaux. - Machine à rhabiller : système mécanique remplaçant le travail du meunier et censé assurer un rhabillage plus régulier.

Rouet : couronne de bois fixée sur l'axe du récepteur, munie de dents perpendiculaires, les alluchons, qui engrenent dans les fuseaux de la lanterne fixée sur l'axe de l'opérateur.

Roue de côté : récepteur hydraulique vertical recevant l'impulsion de l'eau motrice sur les pales au niveau de l'axe ou au-dessous. Les aubes sont munies de contre-aubes pour éviter le pajottage, la roue est étroitement emboîtée dans le coursier. Bien adaptée aux basses chutes.

Roue de Poitrine : roue hydraulique recevant l'eau motrice entre le niveau de l'axe et son sommet. Elle reçoit cette eau grâce à une vanne inclinée ou courbe aussi proche que possible de sa courbure.

Rouet ou roue de fosse : roue horizontale fixée sur l'arbre vertical des meules.

Système hydraulique : dérivation contrôlable de l'eau d'un moulin ou d'une minoterie avec seuils, vannes, canaux, etc.

Système technique élémentaire d'un moulin : roue, arbre, rouet, lanterne, gros fer.

Silo : constructions en dehors ou à l'intérieur des minoteries destinées au stockage des grains ou des produits transformés.

Tarare : instrument composé d'un ventilateur soufflant sur les grains provenant du battage pour en chasser les impuretés au cours de leur passage dans des cribles.

Tournant : couple des meules ou opérateur. On trouve ainsi des moulins à 1, 2 ou 3 tournants.

Tournants et virants : toutes les pièces mobiles d'un moulin, qu'elles soient en bois (récepteur, arbre, rouet/lanterne, etc.), en fer (anille, fers) ou en pierre (meules).

Transmission : on parle de transmission directe lorsque le récepteur et l'opérateur sont montés sur le même axe (rouet de fosse) et de transmission indirecte par l'effet de l'engrenage rouet/lanterne qui transforme le mouvement vertical du récepteur en rotation horizontale de l'opérateur.

Trémie : caisse de bois généralement en forme de pyramide renversée qui reçoit le grain à moudre au dessus des meules.

Trempure : système de leviers permettant l'écartement des meules à la demande. Le réglage de cet écartement conditionne la finesse de la mouture.

Turbine hydraulique : récepteur hydraulique développé au XIX^e siècle.

Usine : terme générique désignant toute installation sur l'eau, du moulin rustique pré-féodal jusqu'aux minoteries industrielles modernes.

Vanne : terme générique, petite planche disposée verticalement entre deux glissières permettant de régler le débit d'un courant d'eau allant jusqu'à des vannes métalliques télécommandées de centrales électriques.

TABLES

Table des tableaux

1. Chiffre de la population dans l’Alençonnais aux XVIII ^e -XX ^e siècles.....	23
2. Présence des moulins dans le territoire ornais en 1809.....	90
3. Répartition des moulins de l’Orne et du nombre de leurs roues, par arrondissement en 1809.....	92
4. Production moyenne des moulins de l’Orne par arrondissement en 1809.....	93
5. Enquête sur « La situation hebdomadaire des moulins » du 23 au 30 mars 1918.....	105
6. Enquête relative aux stocks de blé en 1926.....	106
7. Enquête relative aux moulins et minoteries en 1935-1936-1937.....	107
8. Les minoteries choisies par le comité du ravitaillement de l’Orne en 1935 et leur production journalière.....	109
9. Propriétaires des trois moulins du Rocher, de la Cazaquinerie et de Giboût du milieu du XIX ^e siècle au milieu XX ^e siècle.....	137
10. Meuniers du moulin du Rocher du milieu du XIX ^e siècle au milieu XX ^e siècle.	137
11. Éléments de description du moulin du Rocher sur le cadastre napoléonien de 1808.....	140
12. L’enquête de 1809 concernant le moulin du Rocher à Radon.....	141
13. Production des moulins des cantons d’Alençon est et ouest, enquête sur les moulins de 1808.....	142
14. Imposition des meuniers des moulins banaux de Radon aux XVII ^e et XVIII ^e siècles d’après les rôles de taille.....	148
15. Mention du moulin de Giboût dans le terrier d’Avoise de 1785.....	149
16. Mention du moulin de Giboût dans le cadastre napoléonien de 1808.....	149
17. Contenu de la vente du moulin de Giboût en 1858.....	150
18. Meuniers du moulin de Giboût, 1795-1861.	159
19. Mentions des propriétaires et des meuniers-fermiers des moulins du Pont de Sarthe à Alençon dans le notariat d’Alençon du XVIII ^e siècle.	163

20. Les propriétaires du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis du XVII ^e siècle au XXI ^e siècle.....	191
21. Compilation des données relatives à la production du XX ^e siècle.....	243
22. Production de céréales en boisseaux en 1772-1773, selon les statistiques de la généralité d'Alençon, année 1773.....	272
23. Évolution des surfaces emblavées entre 1789 et 1801 en arpents dans le district d'Alençon.....	273
24. Quantité de grains produit dans l'Orne en 1807 en tonnes.....	273
25. Comparaison des surfaces agricoles en hectares dans les cantons Alençon est et ouest entre 1855 et 1935.....	274
26. La crise frumentaire de 1816-1817 dans l'Orne : déroulé chronologique.....	277
27. Mentions des moulins de l'Alençonnais relevées par M. de Courtilloles dans l'étude du notariat d'Alençon pour les XVI ^e et XVII ^e siècles.....	279
28. Mentions des moulins de l'Alençonnais relevées dans l'étude du notariat d'Alençon pour le XVIII ^e siècle.....	281
29. Plan de ravitaillement de 1893 concernant les moulins de la région alençonnaise.....	285
30. Minoteries fournisseurs de boulangeries alençonnaises en 1920.....	288
31. Cours des blés et des farines pratiqués dans un échantillon test de cinq minoteries de l'Orne, 14 avril 1923.....	291
32. Contingents pour les minoteries des cantons Alençon est et ouest en 1954.....	293
33. Prix moyen en francs du froment en juin 1827 et juillet 1830, <i>Journal du département de l'Orne</i>	300
34. Enquête sur le prix du pain dans les sous-préfectures de l'Orne en 1910.....	308
35. Stock de blé et de grains dans les boulangeries de l'Alençonnais en 1926.....	315
36. Statistiques des volumes de moutures annuels des minoteries en 1892 pour l'arrondissement d'Alençon.....	318
37. Moulins recensés dans la vicomté d'Alençon et la châtellenie d'Alençon aux XVII ^e et XVIII ^e siècles.....	325
38. Fiefs de la ville d'Alençon avec les moulins aux XVII ^e siècle et XVIII ^e siècles.	327
39. Fiefs du marquisat de Lonrai aux XVII ^e et XVIII ^e siècles et montants des fermages dans les décennies 1750/1760.....	331
40. Répartition des mutations de propriétés de la région alençonnaise au XVIII ^e siècle au-delà de 10 000 livres.....	344
41. Analyse du marché, types de biens des mutations de propriétés de la région alençonnaise en 1743.	345

42. Analyse du marché, types de biens des mutations de propriétés de la région alençonnaise en 1770.....	347
43. Analyse du marché, actes concernant les moulins dans les mutations de propriétés de la région alençonnaise au XVIIIe siècle.	348
44. Types des propriétaires des moulins de l'Alençonnais notés sur le cadastre napoléonien dans les années 1808/1820.	359
45. Mutations de propriétés concernant les moulins entre 1821 et 1841 à Alençon.	360
46. Mutations de propriétés concernant les moulins entre 1821 et 1841 dans l'Alençonnais.	360
47. Prix maximum payé par l'État pour 100 kg de grains, 5 décembre 1917.....	366
48. Organisation du Bureau permanent des Céréales dans l'Orne en 1917/1919...	370
49. Enquête sur la situation hebdomadaire des moulins ornaï du 23 au 30 mars 1918.	378
50. Livre comptable du Trésor, ordres de versement au Trésor relatifs à cinq établissements ornaï, du 19 février au 4 septembre 1918, tableau synthétique des données.....	380
51. Liste des décès des meuniers repérés pour les XVIII ^e et XIX ^e siècles à Radon..	415
52. Liste des décès des meuniers repérés pour les XVIII ^e et XIX ^e siècles à Condé-sur-Sarthe.....	416
53. Les données du rôle de taille de 1704 à Radon.....	427
54. Répartition par nombre des artisans d'après les mentions relevées dans les rôles de taille de Radon, décennies 1630 à 1730.....	434
55. Éléments biographiques des meuniers radonnais fin XVII ^e siècle et XVIII ^e siècle.....	440
56. Mois de naissance des enfants de meuniers à Radon au XVIII ^e siècle.....	447
57. Liste des meuniers exploitant le moulin de Condé-sur-Sarthe du XVIII ^e siècle au XX ^e siècle selon les listes nominatives de recensement de population.	450
58. Données de recensement pour les années 1813, 1891 et 1946 à Condé-sur-Sarthe.....	451
59. Taille de 1730 à Saint-Germain-du-Corbéï, renseignements généraux.	468
60. Taille de 1730 à Saint-Germain-du-Corbéï, catégories socio-professionnelles et imposition.....	469
61. Montant de l'imposition de la contribution foncière de la commune de Saint-Germain-du-Corbéï, pour l'année 1890.....	470
62. Montant de l'imposition de la patente de la commune de Saint-Germain-du-Corbéï pour l'année 1890.....	473
63. Enquête sur les minoteries du Calvados en 1918.....	489

Table des documents

1. Procédure concernant le moulin du Rocher de Radon, 1851.....	69
2. Aveu de 1413 mentionnant le moulin de Giboût.....	117
3. Article du <i>Journal d'Alençon</i> du 15 septembre 1894 relatif à la vente du Grand Moulin de Sarthe à Alençon.....	172
4. Courrier des meuniers cosignataires relatif aux prises d'eaux intempestives sur la rivière Sarthe, dont François Roussel, celui du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 9 mars 1826.....	204
5. Règlement pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, daté du 14 janvier 1852 ; l'article 4 relatif au système de vannes de décharge.....	214
6. Article du <i>Journal d'Alençon</i> du 15 novembre 1914, relatant le décès par noyade de Louis Renoult près du moulin du Pont de Sarthe à Alençon....	413

Table des cartes et des plans

1. Carte topographique comprenant L'Orne.....	18
2. L'espace de l'étude, l'Alençonnais.	20
3. Les implantations industrielles dans l'Orne en 1866.	82
4. Plan de la manufacture d'Ozé et de son système hydraulique en 1850.....	84
5. Implantation des moulins dans l'Orne en 1809.	91
6. L'exemple de la vallée de la Risle et de ses moulins vers 1850-1860.....	97
7. Implantation des moulins de l'Orne en 1914, d'après les indications du rapport Desmars de 1919.....	104
8. La zone d'étude et les moulins étudiés.....	116
9. Carte de Cassini, milieu XVIII ^e siècle.....	118
10. Plan du ruisseau de la Croix à Radon, 1857.....	122
11. Plan du moulin du Rocher et de l'étang, 1861.....	125
12. Plan du moulin du Rocher et de l'étang, cadastre napoléonien, 1808.....	141
13. Plan du moulin de Giboût, cadastre napoléonien, 1808.....	149
14. Plan du moulin de Giboût sur le ruisseau de la Croix, dressé en novembre 1858 par les ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Orne.....	152
15. Plan de l'arrivée d'eau dans le coursier du moulin de Giboût et dessins des « perthuis », et de la vanne motrice, dressés en novembre 1858 par les ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Orne.	154
16. Plan du moulin de Condé-sur-Sarthe, section C, cadastre napoléonien, 1812.	176

17. Plan du moulin de Condé-sur-Sarthe et de son système hydraulique dressé en 1851.	178
18. Plan de la rivière Sarthe entre le moulin de Guéramé en aval et le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, 1855.	210
19. Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis sur le cadastre de 1812.....	223
20. Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, cadastre de 1939.....	232
21/	
23. L'extension du site révélée par l'évolution du bâti sur le cadastre entre 1968 et 1999.....	235
24. Le cours de la rivière Sarthe dans le département de la Sarthe avec le positionnement des moulins.....	257
25. Les moulins-minoteries en 1910 dans les cantons Alençon-est et Alençon-ouest.	286
26. Les boulangeries avec la Halle aux blés d'Alençon et les moulins de l'Alençonnais en 1809.....	310
27. Les boulangeries de l'Alençonnais avec les moulins en 1910.....	312
28. Fiefs de la châtellenie d'Alençon en 1674.....	326
29. Domaine de la seigneurie d'Avoise au XVIII ^e siècle.	339
30. Quelques destinations des céréales par l'Orne pour d'autres départements en 1918 et des farines diverses concernant le minoterie Russo à Flers entre le 31 mars et le 13 juin 1918.....	384
31. Moulins de la région alençonnaise associés à l'arbre généalogique des Laudier pour les XVIII ^e et XIX ^e siècles.....	419
32. Implantations des moulins de Radon aux XV ^e -XVIII ^e siècles.....	425

Table des figures

1. Schéma de fonctionnement d'un moulin hydraulique à roue motrice verticale sur deux plans de transmission.....	56
2. Schéma de fonctionnement d'un moulin hydraulique à roue motrice verticale sur trois plans de transmission.....	58
3. Types de moulins dans l'Orne vers 1789/1800.....	88
4. Répartition des employés des moulins dans l'Orne en 1789/1800.	89
5. Évolution du nombre de sites meuniers dans l'Orne entre 1809 et 2015.....	110
6. Plan de l'étang du moulin du Rocher, proposition de restitution.....	129
7. Élévation et coupe du moulin du Rocher, proposition de restitution.....	134

8. Aménagements du moulin du Rocher en 1690, proposition de restitution.	147
9. Élévation et coupe du Grand Moulin de Sarthe avec ses aménagements intérieurs au XVIII ^e siècle, proposition de restitution.....	166
10. Élévation et coupe du Grand moulin de Sarthe après 1840, proposition de restitution.....	168
11. Élévation et coupe de la minoterie dans les années 1930, proposition de restitution.....	174
12. Production journalière du Grand Moulin de Sarthe entre 1809 et 1935.....	174
13. Évolution du fermage au moulin de Condé-sur-Sarthe au XVIII ^e siècle.....	175
14. Moulin de Condé-sur-Sarthe, proposition de restitution de la façade extérieure au milieu du XIX ^e siècle.....	179
15. Élévation et coupe du moulin de Condé-sur-Sarthe, proposition de restitution, années 1910/1920.	182
16. La production journalière du moulin de Condé-sur-Sarthe entre 1809 et 1935.	184
17. Élévation et coupe du moulin du Saint-Germain-du-Corbéis à la fin du XVIII ^e siècle et dans la première moitié du XIX ^e siècle, proposition de restitution.....	199
18. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis à la fin du XVIII ^e siècle et dans la première moitié du XIX ^e siècle, essai de restitution...	224
19. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis du milieu du XIX ^e siècle à 1914, essai de restitution.....	228
20. Quantité annuelle de blé moulu en quintaux pour les 22 moulins en activité sur les cantons Alençon Est et Ouest, Année 1892.....	229
21. Production mensuelle (chiffre de mouture pour le blé) en quintaux noté pour le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis en 1892.	229
22. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, de 1914 à 1937, essai de restitution.	231
23. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, de 1937 à 1977, essai de restitution.....	234
24. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1977à 2010, l'ancien bâtiment, essai de restitution.....	239
25. Élévation et coupe du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis de 1977à 2010, le nouveau bâtiment, essai de restitution.	240
26. Évolution de la puissance d'écrasement journalière pour les XIX ^e et XX ^e siècles, moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis.....	244
27. Schéma ternaire autour du moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis aux XIX ^e et XX ^e siècles.....	245

28. Schéma organisationnel du moulin/minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis au fil du temps, « du plus proche au plus lointain ».....	248
29. Évolution de la puissance totale en charge des camions du moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis au XX ^e siècle.....	249
30. Schéma du réseau horizontal entre grain et pain au XIX ^e siècle.....	265
31. Montants pour la taille dans la subdélégation d'Alençon pour 43 paroisses, chiffres comparés de 1741 et 1789.....	271
32/	
33. La production journalière des moulins en 1809 dans les cantons Alençon Est et Ouest.....	283
34. Quantité annuelle de blé moulu en quintaux pour les 22 moulins en activité pour les cantons Alençon Est et Ouest, année 1892.	284
35. Les 16 principales minoteries ornaïses et leur production journalière en 1935, Service départemental de ravitaillement de l'Orne.	292
36. Évolution de la production journalière pour quatre moulins-minoteries de l'Alençonnais entre 1809 et 1977.....	294
37. Calendrier conjoint de la filière agro-alimentaire du pain au XIX ^e siècle.	320
38. Schéma du réseau vertical.....	321
39. Répartition du sol de la seigneurie d'Avoise au XVIII ^e siècle.....	334
40. Part des fermages des moulins dans les revenus de la seigneurie d'Avoise au XVIII ^e siècle.....	340
41. Nombre d'actes de mutations de propriétés de la région alençonnaise au XVIII ^e siècle.	344
42. Enquête sur la situation hebdomadaire des moulins de l'Orne, du 23 au 30 mars 1918, classement des minoteries par quantité de céréales traitées pour les dix premières.	378
43. Quantité de réception de céréales en quintaux pour cinq établissements meuniers de l'Orne du 19 février au 4 septembre 1918.....	381
44. Répartition des réceptions de céréales en quintaux pour cinq établissements meuniers de l'Orne du 19 février au 4 septembre 1918.....	381
45. Arbre généalogique des Laudier aux XVIII ^e et XIX ^e siècles.....	398
46. Hiérarchie fiscale pour 1704, classes obtenues par progression géométrique.	429
47. Répartition des catégories socioprofessionnelles de Radon, décennies 1630 à 1730.....	432
48. Pourcentage de la catégorie socioprofessionnelle des divers autres métiers non agricoles de Radon, décennies 1630 à 1730.....	433

49. Ventilation des artisans de Radon, par décennie, décennies 1630 à 1730.....	434
50. Utilisation des moulins, à Radon, décennies 1630 à 1730.....	435
51. Taxation des artisans de la rivière à Radon par type de moulins ou activité, décennies 1630 à 1730.....	437
52. Nombre d'employés/ nombre de résidents au moulin de Condé-sur-Sarthe aux XIX ^e et XX ^e siècles.....	451
53. Arbre généalogique des Vaugeois aux XVIII ^e et XIX ^e siècles.	453
54. Arbre généalogique des Bourguine, de Semallé à Condé-sur-Sarthe, aux XIX ^e et XX ^e siècles.....	458
55. Évolution du patrimoine des Bourguine sur quatre générations entre 1836 et 1922.....	460
56. Ratio nombre de résidents dans le moulin/nombre d'employés aux XIX ^e et XX ^e siècles à Saint-Germain-du-Corbéis.....	467
57. Succession des Maudet au XIX ^e et XX ^e siècles.	474
58. Réseaux et liens de transitivity pour les meuniers sous l'Ancien Régime.....	484
59. Réseau et liens de transitivity pour les meuniers aux XIX ^e -XX ^e siècles.....	484
60. Ratio évolution du nombre de moulins-minoteries/rendements journaliers au XX ^e siècle.	485
61. Évolution du rang d'imposition de la taille pour le meunier banal de la paroisse d'Hauterive à la fin du XVII ^e siècle et au XVIII ^e siècle.....	496

Table des illustrations

1. Carte postale du moulin de Guéramé à Alençon, début XX ^e siècle.....	3
2. Photographie de la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis.....	3
3. Deux moulins de l'époque romaine à Pompéi.....	45
4. Le moulin à vent de Vingt-Hanaps (Orne).....	47
5. La digue de l'étang au moulin du Rocher à Radon.	49
6. Schémas de divers types d'aménagements des moulins hydrauliques sur cours d'eau ou leurs dérivations.....	50
7. Dessin de moulin hydraulique à roue motrice horizontale à cuillères, Bernard Forest de Bélidor, 1737-1739.....	51
8. Le moulin d'Auvieux à Domfront. Carte postale du début du XX ^e siècle.....	52
9. Schémas des différents types de roues.	53
10. Roue en dessous de type Sagebien, Grand moulin d'Orbec (Calvados).....	54

11. Schéma de moulin à foulon utilisé pour fouler les draps (piles avec maillets horizontaux).	57
12. Schéma de moulin à papier (piles avec maillets verticaux).	57
13. Schéma de marteau de forgeage.....	57
14. Schéma d'un moulin à tan pour écraser les écorces de chêne.....	57
15. Schéma d'un aménagement roue/manivelle/bielle actionnant une scie.....	57
16. Schéma du système rouet-lanterne.....	59
17. Schéma de moulin à huile.	60
18. Schéma d'un moulin traditionnel à grains au XVIII ^e siècle.	61
19. Carreaux de meules avec les instruments de repiquage au moulin de Farcy de Molay-Littry (Calvados).....	62
20. Les organes de transmission en fonte au niveau inférieur du moulin de Farcy de Molay-Littry (Calvados).	63
21. les trois paires de meules dans leur coffret de bois à l'étage au moulin de Farcy de Molay-Littry (Calvados).	63
22. Schéma d'un moulin « à l'anglaise » dans les années 1830.....	63
23. Le Grand Moulin de Sarthe à Alençon vers 1900.....	65
24. Schéma d'une minoterie dans la première moitié du XX ^e siècle.....	66
25. Schémas de l'évolution des moulins du XVIII ^e siècle au XX ^e siècle.....	66
26. Le moulin du Petit Ozé à Saint-Paterne, 1667.....	83
27. Entête de la minoterie Russo à Flers (Orne).....	103
28. Le moulin du Rocher à Radon en contrebas de la chute.....	127
29. Le déversoir du moulin du Rocher à Radon en 2013.....	127
30. Le moulin du Rocher en 1996, façade sud, pignon est.	130
31. Le moulin du Rocher en 1996, mur nord.....	130
32. La roue du Moulin du Rocher en 1996.....	131
33. Moulin du Rocher : rouet de fosse, rouet de volée avec petite roue dentée en fonte et grande roue dentée en bois, 2009.....	133
34. Moulin de Giboût, vestiges du canal d'amenée (côté amont).....	155
35. Moulin de Giboût, vestiges du coursier avec l'ouverture pour le conduit d'eau (côté aval).....	155
36. Dessin de la façade nord du moulin dressé en novembre 1858, par les ingénieurs des Ponts et Chaussées de l'Orne.....	155

37/

40. Les quatre façades du moulin de Giboût en élévation au milieu du XX ^e siècle. Dessins de restitution.....	157
41. Le pont de Sarthe, la porte de Sarthe et les deux moulins de chaque côté du pont dans la seconde moitié du XVIII ^e siècle.....	162
42. Plan, coupe et élévation des remparts de la ville d'Alençon, 1774.....	165
43. Les jumeaux Mathurin et Paul Chaplain vers 1870/1880.	171
44. Carte postale du moulin de Condé-sur-Sarthe vers 1900.....	181
45. Les ruines de la minoterie de Condé-sur-Sarthe en 2014.....	185
46. Carte postale du moulin de Saint-Germain-du-Corbéis vers 1900.	189
47. Carte postale du début du XX ^e siècle montrant la passerelle sur le déversoir du moulin sur la gauche et plus loin sur la rivière, le nouveau pont, à Saint- Germain-du-Corbéis.....	218
48. Plan de masse du barrage (avril 1997).....	220
49. Élévation des vannes automatiques avec les hauteurs prévues (mars 1996). ..	220
50. Les aménagements sur la rivière au début du XX ^e siècle, carte postale, début XX ^e siècle.....	220
51. Les aménagements sur la rivière au début du XXI ^e siècle, (Photographie aérienne de 2010).....	221
52. La façade arrière du moulin avec le passage (au centre du bâtiment) où se situait la roue et donnant sur le canal de fuite.....	221
53. Les différentes parties du moulin en enfilade, moulin de Saint-Germain-du- Corbéis du début du XX ^e siècle.....	227
54. Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis dans les années 1960.....	233
55. Schéma de fonctionnement d'une minoterie au XX ^e siècle.....	237
56/	
58. L'évolution des moyens de transports dans l'entreprise, charrette vers 1900, P45 Citroën vers 1938, camion-remorque et camions citerne vers 2010.....	249
59. La Halle aux blés d'Alençon en 2014.....	300
60/	
61. Photographies de la boulangerie Fortin à Radon.....	314
62. Le château de Lonrai au XVIII ^e siècle.	330
63. Minoterie Touche-Denis à Bretoncelles, entête de courriers, 1914-1918.....	365
64. Le camion de la minoterie de Condé-sur-Sarthe vers 1910.....	403
65. La maison du moulin de Condé-sur-Sarthe, nouvelle construction de 1906....	408

	591
66. Victor, le charretier du moulin de Lancrel vers 1900.....	421
67. Jules Bourguine (à droite) vers 1910 posant devant la minoterie de Condé-sur-Sarthe.....	457
68. Maurice Maudet posant au premier étage de son moulin en 1938.....	475
69. Article du journal <i>Orne Hebdo</i> du 17 août 2000 relatant une visite de la minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis effectuée par Luc Maudet.....	476

Table de pièces justificatives et tableaux de données

Pièces justificatives	533
Pièce 1 : Rôle de taille pour l'année 1640, paroisse de Radon, Arch. Dép. Orne, C supplément 213. Transcription Christophe Letellier et Patrick Birée.....	533
Pièce 2 : La remise en cause de la banalité à Radon, les moulins.....	541
Pièce 3 : Visite le 8 novembre 1690 des moulins de Giboût et du Rocher sur la paroisse de Radon par Pierre Champfaily, meunier du Sourtoir (paroisse de Semallé), en exécution de l'ordonnance donnée en la juridiction et bailliage d'Alençon, le 6 novembre 1690. Arch. dép. Orne, 3 B 262, octobre-décembre 1690. Transcription Jean-Pierre Bréard et Patrick Birée.....	543
Pièce 4 : Bail des moulins de Saint-Germain-du-Corbéis et Guéramé 5 novembre 1721 (Archives départementales de l'Orne, 4 E 166/20).....	545
Tableaux de données	547
Tableau 1 : Mentions des moulins banaux de Radon dans les documents avant 1800.....	547
Tableau 2 : Tableau des meuniers des moulins du Rocher et de Giboût à Radon, 1638-1846.....	550
Tableau 3 : Revendications concernant la banalité dans les cahiers de doléances du bailliage d'Alençon. Arch. Dép. Orne, 70 B.....	556
Tableau 4 : Liste des meuniers aux XVII ^e et XVIII ^e siècles au moulin de Condé-sur-Sarthe, d'après les recensements de population concernant la commune de Condé-sur-Sarthe, An VI-1946.....	561
Tableau 5 : Liste des meuniers aux XVII ^e et XVIII ^e siècles au moulin de Saint-Germain-du-Corbéis.....	568

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	7
Mais qu'est-ce qu'un moulin ?	9
<i>Où est-il situé ?</i>	10
Une démarche	11
<i>De l'archéologie à l'histoire</i>	12
<i>Histoire quantitative et histoire qualitative</i>	14
<i>Quelle échelle ?</i>	16
Cadrage chronologique de l'étude	17
Espace et territoire de l'étude : l'Alençonnais	17
<i>L'Alençonnais</i>	19
<i>Relief, paysages, climat</i>	21
<i>Population, territoire, activités économiques</i>	22
Problématique	24
Perspectives historiographiques	25
<i>Bilan historiographique général sur les moulins</i>	25
<i>Bilan historiographique ornaï</i>	30
<i>Bilan historiographique pour la région d'Alençon</i>	33
Sources	35
<i>Aux Archives départementales de l'Orne</i>	35
<i>Aux Archives nationales</i>	36
<i>Aux Archives départementales de la Sarthe</i>	36
PREMIÈRE PARTIE, Du grain à la farine, des aménagements techniques et législatifs particuliers	43
Chapitre I : Les moulins, une technologie	45
Les moulins à vent	47
Les moulins hydrauliques	48
<i>Amener l'eau au moulin : cours d'eau, étangs et biefs, la ventellerie</i>	48
<i>Adapter les roues aux moulins hydrauliques</i>	51
<i>Transmettre le mouvement : faire mouvoir les mécanismes internes et actionner les différentes machines</i>	55

Le système de bielle : le moulin à scie.....	57
Du mouvement circulaire au mouvement circulaire continu : le système rouet-lanterne.....	58
<i>Les moulins à huile et les moulins à grains.....</i>	60
Chapitre II : Les moulins, une législation.....	69
Le statut juridique des moulins.....	69
Chapitre III : Les moulins de l'Orne dans le contexte pré-industriel et industriel aux XIX^e siècle et XX^e siècles.....	75
Le contexte : l'Orne, un département rural, un département agricole ?... <i>Agriculture et industrie, un développement industriel ornais certain</i> <i>mais limité ?.....</i>	75
<i>Quel est le développement industriel pour l'Orne au cours du XIX^e siècle ?..</i>	79
Chapitre IV : Dans cette évolution industrielle, un moulin alençonnais au destin particulier : Ozé.....	83
Chapitre V : Les moulins à grains de l'Orne de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XX^e siècle : quelle place dans la Révolution industrielle ?.....	87
L'enquête de 1809.....	89
<i>Le nombre et la répartition des moulins.....</i>	90
<i>La dénomination des moulins.....</i>	92
<i>Les types de roues.....</i>	92
<i>La production.....</i>	92
<i>Les types de moutures.....</i>	94
<i>Les espèces de grains moulus et le poids des moutures.....</i>	94
<i>Les types de meules.....</i>	95
L'évolution des moulins ornais à partir du XIX ^e siècle : continuer quelquefois, se transformer parfois, mais souvent disparaître.....	96
<i>Les moulins non dévolus à la mouture des grains.....</i>	96
<i>Les moulins à grains.....</i>	98
Conclusion de la première partie.....	111
SECONDE PARTIE, Du grain à la farine, les moulins et minoteries de l'Alençonnais.....	113
Les moulins à grains hydrauliques de l'Alençonnais, XVII^e-XX^e siècles, un particularisme ?.....	115
Chapitre VI : Les moulins de Radon, des « petits moulins ».....	117
Le moulin du Rocher (XV ^e /XVI ^e siècles - 1960).....	124
<i>Le moulin de la seconde moitié du XIX^e siècle à 1960.....</i>	124

	595
<i>Le moulin du Rocher, du Moyen-Âge à la première moitié du XIX^e siècle.</i>	140
Le moulin de Giboût (XV^e siècle, vers 1880).....	148
<i>Les propriétaires.....</i>	149
<i>Étude technique.....</i>	149
Chapitre VII : Le Grand Moulin de Sarthe à Alençon, un projet industriel ambitieux en 1840.	161
Des moulins anciens à Alençon.....	161
Les moulins du Pont de Sarthe avant 1840.....	162
Le Grand Moulin de Sarthe après 1840.....	166
<i>Le parcours des produits.....</i>	169
<i>Autres données pour le bâti encore observables.....</i>	169
Chapitre VIII : La minoterie de Condé-sur-Sarthe, l'utilisation d'une nouvelle énergie.	175
Le moulin avant la Révolution industrielle.....	175
Le moulin après 1830.....	175
Chapitre IX : Le moulin-minoterie de Saint-Germain-du-Corbéis, un modèle régional.....	187
Situation géographique et sociale.....	187
Le moulin à l'époque médiévale et moderne.....	189
<i>Les propriétaires du moulin du XVII^e siècle au XXI^e siècle.....</i>	190
<i>L'exploitation du moulin.....</i>	193
Le moulin lors de la période révolutionnaire.....	199
<i>Le moulin a-t-il pour autant fonctionné pendant ces années ?.....</i>	201
Le moulin à l'époque contemporaine.....	202
<i>Un moulin et des aménagements sur la rivière, le difficile partage de l'eau.</i>	202
<i>Le règlement d'eau du moulin en 1852 et les travaux effectués.....</i>	208
<i>Les travaux au vannage de décharge après 1852.....</i>	215
<i>La passerelle surélevée sur le déversoir du moulin et le nouveau pont.....</i>	216
<i>Un nouveau barrage.....</i>	218
<i>Le système hydraulique du moulin.....</i>	220
<i>Un bâti en évolution selon les productions.....</i>	222
<i>Un moulin, une minoterie.....</i>	240
<i>L'évolution de la production.....</i>	242
<i>Le type de mouture.....</i>	245
<i>Le rayon d'emprise du site de production.....</i>	245
Conclusion de la seconde partie.....	251

Profiter de la dynamique du progrès, le suivre ou disparaître.....	251
<i>Gérer l'eau.....</i>	252
<i>S'affranchir des contraintes de l'eau.....</i>	253
<i>Améliorer les mécanismes, transformer le moulin.....</i>	255
Comparer avec le département de la Sarthe.....	256
TROISIÈME PARTIE, <i>Du grain au pain, le moulin à grains dans les réseaux économiques et de propriété.....</i>	261
Section 1 - partie 1 : Le réseau horizontal : la chaîne de production du XVIII^e au XX^e siècle, des producteurs aux consommateurs.....	263
S'inscrire dans la législation nationale sur le grain.....	266
Chapitre X : Produire le grain : les agriculteurs.....	269
Gérer les pénuries.....	275
Chapitre XI : Transformer le grain en farine, les meuniers.....	279
Chapitre XII : Acheter et vendre les produits de la terre.....	295
La halle aux blés d'Alençon plaque tournante des commerces de grains au XIX^e siècle.....	298
Chapitre XIII : Transformer encore puis vendre le pain, les boulangers.....	303
Les liens boulangers/agriculteurs.....	303
Les liens boulangers/meuniers.....	303
Les liens boulangers/consommateurs.....	305
Les boulangers dans le bassin alençonnais.....	309
Chapitre XIV : Le calendrier annuel, de la production agricole au four du boulanger au cours du XIX^e siècle.....	317
Section 2 - partie 2 : Le réseau vertical : la chaîne de décision, des propriétaires nobles aux meuniers.....	321
Chapitre XV : Posséder l'outil de travail sous l'Ancien régime.....	323
Chapitre XVI : Le marquisat de Lonrai et ses moulins	329
Chapitre XVII : Les revenus de la seigneurie d'Avoise à Radon au XVIII^e siècle	333
Une seigneurie singulière ?.....	333
Les redevances seigneuriales d'après le terrier de 1785.....	334
Les revenus du domaine non fieffé.....	337
<i>Le bâti du domaine non fieffé.....</i>	337
Les corvées des vassaux concernant les moulins.....	341
Chapitre XVIII : Les mutations de propriétés au XVIII^e siècle dans l'Alençonnais : la faible place des moulins.	343

	597
L'analyse du marché immobilier.....	343
<i>Quels sont les tendances du marché immobilier au XVIII^e siècle dans l'Alençonnais ?.....</i>	344
<i>Le marché en 1743.....</i>	345
<i>Le marché en 1770.....</i>	346
Quel est le marché relatif aux moulins sur l'ensemble de la période 1730/1791.....	348
Chapitre XIX : S'inscrire dans la banalité, la remettre en cause : les cahiers de doléances.	351
Qu'en est-il pour l'Alençonnais ?.....	353
Chapitre XX : Aménager ou vendre les moulins au XIX^e siècle avant qu'il ne disparaissent.....	357
Le moulin de Groutel à Semallé.....	357
Le moulin des Châtelets à Alençon.....	357
Le moulin de Guéramé à Alençon.....	358
Le moulin de La Lacelle.....	358
Quel constat.....	359
Que deviennent ces moulins au XIX^e siècle ?.....	360
Section 3 - partie 3 : Les moulins de l'Alençonnais dans de nouveaux réseaux économiques lors de la guerre de 1914-1918	363
Chapitre XXI : Les moulins de l'Alençonnais dans l'histoire ornaise en 1914-1918.	363
Les moulins et la politique du ravitaillement en France avant le conflit....	364
Les meuniers et moulins de l'Orne dans l'économie de guerre.....	367
<i>La situation antérieure au conflit.....</i>	367
<i>L'état de guerre, 1914-1918.....</i>	370
<i>La mobilisation des meuniers.....</i>	374
<i>Le fonctionnement des moulins ornais.....</i>	376
<i>La production.....</i>	378
Conclusion de la troisième partie.....	387
Les individus.....	388
Les sites de production et de consommation.....	389
Les liens terrestres et maritimes.....	390
Des organisations.....	390
La pérennité de ces réseaux.....	390

QUATRIÈME PARTIE, Du grain et de la farine en poche, les meuniers dans leur société, dans la société.....	393
Chapitre XXII : Un monde masculin ? Où sont les femmes ?.....	395
Louise Bougas, la meunière de Boisard à Oizé (Sarthe).....	399
Chapitre XXIII : L'horizon du meunier (et de la meunière)	401
L'univers du moulin.....	401
<i>L'habitat.....</i>	<i>403</i>
<i>L'activité agricole.....</i>	<i>407</i>
<i>Vers des bâtiments plus luxueux.....</i>	<i>408</i>
<i>Des servitudes.....</i>	<i>409</i>
Un monde dangereux et épuisant.....	412
<i>Les dangers de l'eau.....</i>	<i>412</i>
<i>Les dangers des machines.....</i>	<i>414</i>
<i>Les dangers du feu.....</i>	<i>415</i>
<i>Les maladies liées au monde de la meunerie.....</i>	<i>415</i>
Chapitre XXIV : L'organisation du travail.....	417
Les interconnexions meuniers/moulins.....	417
Le roulement dans le moulin et l'origine géographique du personnel.....	421
Chapitre XXV : Le positionnement social des meuniers :	423
La place des meuniers dans la stratigraphie sociale et la démographie aux XVII^e et XVIII^e siècles à Radon.....	423
<i>L'exemple de l'exploitation d'un rôle de taille, 1704.....</i>	<i>426</i>
<i>La stratégie sociale de 1630 à 1730.....</i>	<i>431</i>
Chapitre XXVI : Le positionnement social des meuniers :	439
Les meuniers et leur famille dans la démographie historique radonnaise au XVIII^e siècle.....	439
<i>Les éléments démographiques fondamentaux liés au monde de la meunerie.....</i>	<i>445</i>
<i>Les meuniers, une population particulière ?.....</i>	<i>448</i>
Chapitre XXVII : Le positionnement social des meuniers :.....	449
Deux cas d'ascension sociale, les Vaugeois et les Bourguine à Condé-sur-Sarthe du XVIII^e siècle au XX^e siècle.....	449
<i>Les Vaugeois.....</i>	<i>452</i>
<i>Les Bourguine.....</i>	<i>456</i>
Chapitre XXVIII : Le positionnement social des meuniers :.....	463
Le moulin de Saint-Germain-du-Corbéis, une réalité sociale, du XVII^e siècle au XXI^e siècle	463

	599
<i>Propriétaires, locataires et employés</i>	463
<i>Roulement d'exploitation et provenance des meuniers</i>	465
<i>Moulin : habitat et lieu de travail</i>	466
<i>Les meuniers et la hiérarchie sociale aux XVIIIe et XIX siècles à Saint-Germain-du-Corbéis</i>	468
<i>Les meuniers et la hiérarchie sociale au XIX siècle à Saint-Germain-du-Corbéis</i>	470
<i>Les Maudet, « cinq générations de meuniers »</i>	473
Conclusion de la quatrième partie.	479
CONCLUSION GÉNÉRALE	483
Établir un bilan local	483
Changer de point d'encrage	488
Changer de perspectives : raisonner sur d'autres échelles et imaginer le futur.	493
<i>Les produits, leurs marchés : une question d'échelle</i>	493
<i>Des formes nouvelles de production : industrie et industrialisation</i>	494
La dimension humaine : le premier dans cette réalité mouvante des moulins au fil des siècles ?	495
SOURCES	499
SOURCES MANUSCRITES.....	499
CARTES ET PLANS.....	505
SOURCES IMPRIMÉES.....	508
BIBLIOGRAPHIE	509
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	509
BIBLIOGRAPHIE SPÉCIFIQUE.....	523
ANNEXES	533
PIÈCES JUSTIFICATIVES.....	533
TABLEAUX DE DONNÉES.....	547
GLOSSAIRE	575
TABLES	581
TABLE DES MATIÈRES	593

INDEX des NOMS DE LIEUX

Alençon (Orne) - Halle au blé	295/302
Alençon (Orne) - Moulins des Châtelets (Petits) des Filles Sainte-Claire de Guéramé du Guichet de Lancrel d'Ozé du Pont de Sarthe (Petit et Grand)	161-357-360 162 358/360 162 161-360-421 83/86- 161 11-65-161/174- 326-327- 347-355/360- 413-421/423
Bassin Alençonnais (Orne) – Moulins	279/294-343/349- 353/355
Bretoncelles (Orne) - Minoterie	367-378-380
Brouains (Manche) -Moulin	47
Caen (Calvados) – Moulins	488-491
Colombiers (Orne) - Moulin	329/332- 361
Condé-sur-Sarthe (Orne) – Moulin/minoterie	175/185-361-378-380-403-406/408-449-462-561-567
Domfront (Orne) - Moulin d'Auvieux	52
Flers (Orne) - Minoterie Russo	103-105-370-378-380
Hauterive (Orne) - Moulin	279-294-496/497
Hesloup (Orne) - Moulin	279/294
La Lacelle (Orne) - Moulin	358
Le Mans (Sarthe) - Moulins	258/259
Lonrai (Orne) – Marquisat et moulins	329-361
Molay-Littry (Calvados) – Moulin de Farcy	63
Oizé (Sarthe) – Moulin de Boisard	399/401
Orbec (Calvados) – Grand Moulin	54
Orne, Métallurgie - Moulins à fer	98
Orne, Moulins à vents	47
Pompéi (Meules manuelles)	45
Radon (Orne) – Avoise	78/79
Radon (Orne) – Moulins	49-117/159-333/341-356-404/405-415/416-423/438-439-448-533/544-547/555
Saint-Cénéri-le-Gérei (Orne) - Moulin	329/332
Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne)- Moulins	279/294
Saint-Germain-du-Corbéis (Orne) – Moulin/minoterie	187/245-249- 361/362-397/398-409-463-477-545/546-568/574
Saint-Pierre-du-Regard (Orne) – Minoterie Deslandes	105
Semallé (Orne) – Moulins	357
Sarthe (Rivière) - Moulins entre Chenay et Fresnaye-sur-Sarthe	256/258
Tinchebray (Orne) – Moulins à papier	97
Vallée de la Risle (Orne) - Moulins	97
Vingt-Hanaps (Orne) – Moulin à vent	46

**The Alençon area watermills,
for grinding grain and flour mills,
from the seventeenth to the twentieth century,
from light to shadow, their evolution in four centuries.**

The current French Department of Orne used to be a more industrialized territory than now. Hydraulic power made different “factories” or mills with diverse activities work.

About 1800 there were 587 watermills for grinding grain (representing 88% of the total number), there were 46 working on steelworks sites, 12 were fulling-mills, 12 were paper mills and 11 were tanning mills.

Each of them was part of a technological chain starting from raw material (cereal, fabrics and rags, oak bark, wool, ore) ending to finished product (wheat, paper, tan, wool fabric, cast iron and iron).

A whole range of people with very different functions and statuses were working together as networks, from production to distribution. The most numerous were the ones on wheat-flour millers sites.

This current study is about Alençon watermills for grinding grain and flour mills, between the seventeenth and the twentieth century.

This long-term approach provides insight into asking what contribution this sector may have made to this small territory crossed by the river Sarthe and made of 26 communes inhabited by no more than 40,000 people.

What are the specific characteristics of this milling?

What was the number of mills in those times?

When did milling shift into mill industry, that is when did it move from the small scale mill production to the industrial stage?

What is its relationship with energy and milling capacity? How did men define themselves in this production sector? What is its place in the milling Department of Orne?

The reflection focuses on three questions: technical, economic and social. The first point is a comprehensive presentation of some mills reflecting Alençon area.

The second one develops the notion of economic network in which mills have evolved, between agriculture and bakery.

The last one presents millers, their environment and their hard lives.

An original research exploring a history receiving little attention.

Key words: Mills – Milling industries – Millers

Agricultural production – History of technology – Craft – Industrialisation – Social reproduction

Patrick BIRÉE

**LES MOULINS HYDRAULIQUES À GRAINS
ET LES MINOTERIES DE L'ALENÇONNAIS,
XVII^e-XX^e SIÈCLES.**

***DE LA LUMIÈRE À L'OMBRE,
QUATRE SIÈCLES D'ÉVOLUTION***

L'actuel département de l'Orne présentait autrefois un territoire plus industrialisé que de nos jours. La force hydraulique y actionnait les « usines », c'est-à-dire des moulins aux fonctions très diverses. Vers 1800, on dénombrait notamment 587 moulins à grain (88 % du nombre total), 46 « tournants » sur 16 sites sidérurgiques, 12 moulins à foulon, 12 moulins à papier et 11 moulins à tan.

Chacun s'intégrait dans une chaîne technologique partant du produit brut (céréales, chiffons et tissus, écorce de chêne, laine, minerai) au produit fini (farine, papier, tan, étoffes de laine, fonte et fer). Toute une gamme de personnes, aux fonctions et aux statuts très différents travaillaient en réseaux, de la production à la distribution.

Les plus nombreux étaient ceux des sites meuniers à farine. L'étude présentée ici concerne les moulins hydrauliques à grains de la région alençonnaise entre le XVII^e siècle et le XX^e siècle.

Cette articulation sur un temps long permet de comprendre quelle est la dynamique de ce secteur sur ce petit territoire traversé par la Sarthe et composé de 26 communes et qui a connu au plus 40 000 personnes résidentes.

Quelle est la particularité de cette meunerie ? Quel est le nombre de moulins aux époques concernées ? À quel moment a-t-elle basculé dans la minoterie c'est-à-dire quand est-elle passée du stade artisanal au stade industriel ? Quels sont ses rapports avec l'énergie, les capacités de mouture ? Comment les hommes se sont-ils définis dans ce secteur de production ? Quelle est sa place dans la meunerie ornaise ?

La réflexion s'articule autour d'un triple questionnement : technique, économique et social. Le premier point est consacré à la présentation exhaustive de quelques moulins représentatifs de l'Alençonnais. Le second développe la notion du réseau économique dans lequel ont évolué les moulins, entre agriculture et boulangerie. Le dernier présente les meuniers, leur univers et la vie difficile qu'ils ont pu mener.

Une recherche inédite sur une histoire peu investie.

Mots-clefs : Moulins - Meuniers - Production agricole - Histoire des techniques - Histoire du pain - Artisanat - Industrialisation - Reproduction sociale.